https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

II
260
L

LIOTHÈQUE DE LA REVUE HISTORIQUE

# L'ABDICATION DU PRINCE CUZA

## et l'avènement de la dynastie de Hohenzollern au trône de Roumanie

PAR

PAUL HENRY

Agrégé d'Histoire, Docteur ès Lettres
Administrateur de l'Institut Français de Hautes Études en Roumanie

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

A Monsieur le Professeur N. Iorga

Hommage de respectueux dévouement

19/2/31

P. Henry

A Monsieur ÉMILE BOURGEOIS

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# L'ABDICATION DU PRINCE CUZA

## ET L'AVÈNEMENT
## DE LA DYNASTIE DE HOHENZOLLERN
## AU TRÔNE DE ROUMANIE

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

**PAUL HENRY**
Agrégé d'Histoire, Docteur ès-Lettres,
Administrateur de l'Institut Français de Hautes Études en Roumanie

# L'ABDICATION DU PRINCE CUZA

## ET L'AVÈNEMENT DE LA DYNASTIE DE HOHENZOLLERN AU TRÔNE DE ROUMANIE

**Documents Diplomatiques**

BIBLIOTECA ACADEMIEI REPUBLICII POPULARE ROMÂNE

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
1930

*

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

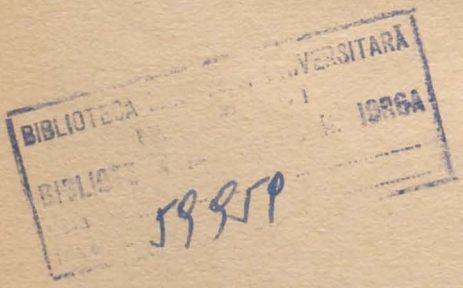


https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# PRÉFACE

Les documents que nous livrons aujourd'hui à la publicité concernent une période assez bien connue de l'histoire européenne et sur laquelle nous n'espérons point apporter de révélations bien importantes. Les causes de la révolution du 23 février ont été souvent exposées et il semblerait que tout ait été dit sur les raisons qui ont amené la chute du prince Cuza et l'avènement au trône de Roumanie d'une dynastie étrangère. Cependant, nous avons cru qu'il n'en était pas ainsi; que les auteurs des nombreuses publications roumaines, parmi lesquelles celles de D. A. Sturdza, malgré leur partialité, sont sans conteste les meilleures, avaient étudié l'affaire d'un point de vue plus national qu'européen; que les brochures françaises de l'époque n'étaient que des tracts de propagande; que les documents, d'ailleurs incomplets, publiés, peu après l'événement, dans les *Archives diplomatiques* sont loin de révéler la pensée entière même du gouvernement français; et que jusqu'ici la science européenne, si elle avait bien mis au point les péripéties de la conférence de Paris, n'avait pu encore pénétrer assez profondément, faute de documents, dans le secret des cours et des souverains.

Or il se trouve que depuis quelque temps déjà les dossiers du Quai d'Orsay relatifs à 1866 sont accessibles au public; que la République autrichienne a largement ouvert ses admirables archives du Ballplatz; et une circonstance heureuse nous a permis tout récemment de prendre connaissance des papiers politiques du prince Cuza, saisis par les conjurés le jour même de son abdication forcée : tenus au secret pendant un demi-siècle, ces papiers sont parvenus entre les mains de M. I. Bianu, actuellement président de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'Académie roumaine, qui a confié ce précieux dépôt, le 27 janvier 1928, à la Bibliothèque de cette Institution.

De ces derniers documents, infiniment précieux, et dont il faut espérer dans l'intérêt de la science historique une proche publication, nous n'avons pu faire ici qu'un discret usage, puisque l'essentiel de notre étude porte sur la période qui suit la révolution de février. Ils nous ont permis cependant de nous rendre plus exactement compte de la haute valeur de l'œuvre accomplie par le dernier hospodar indigène qu'aient eu les Moldo-Valaques, et des difficultés sans nombre qu'il a eu à vaincre; et ils ajoutent quelque lumière à ce que l'on savait des dispositions des grandes puissances à l'égard de l'hospodar au moment même où se tramait sa chute.

A Paris et à Vienne, c'est la pensée même des cabinets que nous avons retrouvée, et non seulement de ceux de France ou d'Autriche, mais aussi de Turquie, de Russie, d'Angleterre; car la France, en ce début d'année 1866, est encore pour peu de semaines le centre de la politique européenne, et Vienne a toujours été l'un des plus merveilleux observatoires de la politique générale de l'Europe.

Ainsi armé, nous avons pu étudier les derniers moments du règne de Cuza d'un point de vue européen; nous avons pu suivre l'évolution de la crise d'après les rapports, intéressants à des points de vue différents, des consuls de France et d'Autriche, et d'après les instructions des principales cours à leurs ambassadeurs; et nous avons pu ainsi replacer l'incident des Principautés dans le cadre de l'activité diplomatique du moment, à laquelle l'approche, puis le fait même de la guerre de 1866 forme comme une toile de fond orageuse qui n'est pas restée sans influence sur le jeu des acteurs.

***

On n'attendra pas de nous sans doute un récit détaillé des événements. Les principales phases de la crise sont connues, et nous ne nous sommes attaché, dans l'Introduction qui précède les pièces que nous publions, qu'à

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

préciser certains points. Notre ouvrage est essentiellement ce que son titre indique, un relevé de documents de nature à éclairer un épisode de l'histoire roumaine contemporaine. Ces documents n'épuisent pas le sujet, car nous ne pouvions, sous peine de gonfler démesurément les proportions de ce travail, songer à publier la totalité des sources de notre connaissance des événements de 1866. Leur ensemble est essentiellement le fruit du dépouillement :

1° Des Archives du Quai d'Orsay, et plus particulièrement de la correspondance, relative aux Principautés, de Drouyn de Lhuys avec le marquis de Moustier (Turquie 1866, t. I et II, nos 367 et 368) et avec les consuls de Bucarest, Tillos d'abord, puis le baron d'Avril (Turquie 1866, Bucarest, nos 27, 28 et 29), que nous avons utilisée dans son entier et dont nous avons reproduit toutes les pièces présentant quelque intérêt; nous avons complété les renseignements de ces dossiers par des extraits de la correspondance entre Drouyn de Lhuys et le prince de la Tour d'Auvergne, ambassadeur à Londres (Angleterre 1866, nos 736, 737 et 738), et le baron de Talleyrand, ambassadeur à Pétersbourg (Russie 1866, nos 236 et 237);

2° Des Archives du Ballplatz, essentiellement la correspondance, relative aux Principautés, du comte de Mensdorf avec le baron Prokesch, ambassadeur à Constantinople (Constantinople 1866, Berichte, XII-84, et id., Expéditions, XII-84), et les consuls de Bucarest (baron Eder, Bukarest 1866, XXXVIII-148) et de Iassy (Haas), dont nous avons reproduit tous les documents susceptibles d'éclairer l'attitude de l'Autriche; avec le comte Apponyi, ambassadeur à Londres (Angleterre 1866, VIII-74, Berichte, et id., Dépêches) et surtout le prince de Metternich, ambassadeur à Paris (France Rapports 1866, IX-81, et France Expéditions, IX-83); enfin quelques renseignements utiles fournis par le comte de Revertera, ambassadeur à Pétersbourg (Russie 1866, Berichte, X-53) (1).

Il nous a paru cependant que ces documents suffisaient déjà à nous donner une idée exacte de la politique des puis-

(1) Nous n'avons que résumé les pièces déjà publiées antérieurement.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sances comme de la suite des événements à Bucarest. Ces déductions font l'objet de notre Introduction, dans laquelle nous avons, en outre, utilisé, pour nous rendre compte des circonstances de la chute du prince Cuza, les papiers encore inédits saisis dans son cabinet de travail le 23 février 1866 (Académie Roumaine, manuscrits nos 4857 à 4869).

Telles sont les trois sources auxquelles nous avons puisé, en leur demandant, non ce qui nous paraissait appuyer une conception quelconque des événements, mais ce qui nous paraissait de nature à les éclairer. Nous avons également fait un choix dans les dates. Nous avons surtout interrogé les papiers de Cuza à partir de 1864, c'est-à-dire du moment où se préparent les différents agents de sa chute, sans nous interdire, pour dégager sa politique et même celle des hommes d'Etat de 1866, de remonter jusqu'en 1860. A Paris même et à Vienne, nous avons aussi interrogé des documents antérieurs à 1866. Puis nous avons suivi l'évolution parallèle des décisions du gouvernement provisoire et de celles des Puissances, presque pas à pas, jusqu'au mois de juillet 1866. La reconnaissance définitive du prince Charles par la Porte n'a eu lieu, il est vrai, que le 25 octobre, mais la question peut être considérée comme tranchée dès le mois de juillet, c'est-à-dire du jour où les négociations directes ont commencé entre Constantinople et Bucarest. Ce jour-là, la Turquie est au fond résignée, et les Puissances n'ont plus de raison valable d'intervenir contre le vœu des populations. Nous avons cru, en conséquence, qu'il suffisait de rappeler, en quelques mots, les conversations entre Ion Ghica et Aali Pacha qui règlent définitivement le différend, et dont l'essentiel est déjà connu.

Il est à peine besoin d'ajouter que, dans notre appréciation de la politique de la Roumanie, de la Turquie et des Puissances, toute pensée d'apologétique comme de blâme nous est restée totalement étrangère. La vanité de pareilles critiques n'échappe à personne. Il n'est pas un homme d'Etat peut-être, dans cette affaire, qui ait été tout à fait sans reproche; il n'en est pas non plus qui ait été inférieur à sa tâche. Il n'est pas de nation, pareillement, qui, à certains moments, n'ait eu quelque arrière-pensée, mais il est équitable d'ajouter que la politique de toutes

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

a été claire et logique, et qu'il n'en est point dont les desseins plus ou moins ténébreux méritassent les accusations déclamatoires dont plusieurs d'entre elles ont été l'objet. L'historien se défiera toujours d'une certaine tendance romantique à pénétrer des secrets machiavéliques et opiniâtrement poursuivis, et il se rappellera à temps qu'il a beau jeu, après l'événement, à mettre dans les actes humains un enchaînement conscient qui est souvent l'effet du hasard. Il n'a pas, au surplus, à prendre parti; s'il a rendu compte dans la mesure de ses moyens des mobiles des actions qu'il raconte et s'il en a dégagé les conséquences, il aura rempli son rôle. Mais là précisément gît la difficulté; dans une réalité aussi instable que la volonté humaine, la reconstitution de la pensée de ceux qui ont fait l'histoire que nous écrivons est un jeu hypothétique où l'on ne saurait se risquer qu'avec beaucoup de prudence. Nous avons essayé, sinon avec bonheur, du moins avec une entière bonne foi, de nous replacer dans l'état d'esprit de chacun des protagonistes du drame; si nos préférences pour la thèse roumaine ne sont pas douteuses, c'est qu'elle poursuivait le plus noble et le plus légitime idéal national, mais nous ne pensons pas qu'elles nous aient rendu injuste à l'égard des thèses adverses; nous croyons au contraire avoir tenté de les présenter dans toute leur force, avec cet effort de compréhension sympathique sans lequel il n'y a pas de vraie histoire.

***

Sans vouloir anticiper sur les résultats de notre enquête, nous pouvons déjà dire ici que nous avons cru constater que les Puissances ont suivi, avec beaucoup de logique et une meilleure foi qu'on ne veut généralement l'admettre, la ligne de conduite tracée par leurs intérêts et leur politique antérieure; que la France, pour la dernière fois peut-être sous l'Empire, a joué dans la conférence un rôle éminent et reconnu; que cette affaire, en plusieurs rencontres, reflète un aspect de la politique générale de Napoléon III; et que l'on sent déjà, dans la coulisse et combien discrètement, prendre corps, s'exercer et poser des jalons la

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

politique bismarckienne, qui en définitive sera seule, en dehors de la Roumanie, à recueillir les fruits des efforts contradictoires des diplomates.

Il y a autre chose encore. Ces documents nous racontent l'histoire d'une conférence; ils éclairent d'un jour singulier — presque instructif pourrait-on dire — l'esprit des traités, l'attitude des Puissances à l'égard des problèmes brûlants, la valeur des compromis; ils nous donnent enfin ce spectacle curieux d'une assemblée, formée des diplomates les plus en vue de l'époque, dont les décisions ont été systématiquement ignorées, bravées, par un petit peuple qui était peut-être seul à savoir exactement ce qu'il voulait, et qui témoignait d'une agilité surprenante à nager entre les écueils des convoitises, conjuguées ou opposées, des Puissances.

Les Roumains ne s'y sont point trompés. Un instinct très sûr les a avertis que l'affaire de 1866 marquait pour eux le début d'une nouvelle ère. Après cette date, on peut encore à peine parler de Puissances protectrices; onze ans après (1877), il n'y a plus de Puissance suzeraine; quinze ans après (1881), il y a un Royaume de Roumanie. Il est hors de doute que les hommes de 1866 songeaient à toutes ces perspectives. Qu'ils aient osé s'y arrêter, au milieu des circonstances d'alors, voilà qui témoigne d'un remarquable coup d'œil et d'une foi intrépide. Aussi rien ne les arrête : la politique traditionnelle du fait accompli, si heureusement expérimentée déjà par Cuza, est reprise avec un élan nouveau et une fougue qui remplit d'étonnement tous les cabinets et paralyse leurs réactions.

Mais ce triomphe n'eût pas été possible sans l'appui constant de la France. Tout en blâmant à peu près tous les actes du Gouvernement provisoire, le Cabinet des Tuileries s'oppose constamment à l'emploi de moyens de coercition et cette attitude résolue et intransigeante fait reculer l'Europe. Il ne nous a pas déplu de retracer les dernières circonstances dans lesquelles la diplomatie de Napoléon III a été énergique, et le sort a voulu que ce fût au bénéfice du principe des nationalités et en faveur d'une œuvre libératrice. L'Empereur a donné un Hohenzollern comme prince aux Roumains et paru livrer le pays à la Prusse :

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

mais l'âme roumaine ne s'est pas livrée aux ennemis de la Puissance émancipatrice. Elle lui a été reconnaissante de lui avoir donné un très grand roi, et elle n'a pas craint de résister aux sentiments de ce roi, bien-aimé pourtant de son peuple, dans les grandes circonstances où la France s'est trouvée en péril. C'est sous le règne d'un Hohenzollern que le Parlement de Bucarest a fait parvenir en 1871 une adresse de sympathie à la Chambre française, et le même Hohenzollern s'est incliné, en 1914, devant la volonté absolue du peuple roumain de ne pas tirer l'épée contre la France. Et c'est encore un Hohenzollern qui a eu l'admirable courage d'accomplir les destins de sa nation d'élection contre sa propre famille. En définitive, l'Empereur avait été heureusement inspiré, et il n'est que juste de lui faire une part dans l'étonnante résurrection de la Roumanie moderne. La reconnaissance, sincère et vivante, que celle-ci garde au dernier des Napoléon est non seulement touchante parce qu'elle s'adresse à un vaincu, elle a la valeur d'un jugement historique.

***

Nous ne voulons point terminer ces quelques mots sans exprimer notre gratitude à toutes les personnalités, françaises ou étrangères, qui nous ont facilité nos recherches et notre tâche de documentation : en France, M. Emile Bourgeois, dont la grande autorité et les précieux conseils nous ont mis sur la voie de mainte réflexion intéressante; M. Mario Roques, dont la parfaite connaissance des questions roumaines nous a plusieurs fois été fort utile, et MM. Pingaud et Rigaud, directeur et chef des Archives du Quai d'Orsay, qui ont mis la meilleure bonne grâce à nous faciliter l'accès des inestimables dossiers dont ils ont la garde; à Bruxelles, M. Henri Grégoire et M. H. de Ridder, qui ont bien voulu aider à nos recherches sur l'incident du comte de Flandre; à Vienne, Son Excellence M. Clauzel, ministre de France, dont la précieuse recommandation nous a ouvert toutes grandes les portes du Ballplatz, et M. le Dr Gross, directeur adjoint des Archives autrichiennes, dont l'accueil empressé et l'exquise urba-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

nité nous ont permis de largement nous documenter à cette source de tout premier ordre; en Roumanie enfin, M. I. Bianu, directeur de la Bibliothèque de l'Académie roumaine (et actuellement président de ladite Académie), grâce auquel nous avons pu, un des premiers, prendre connaissance des documents Cuza; M. le général R. Rosetti, dont les souvenirs de famille et la vaste érudition nous ont abondamment aidé et dont l'active sympathie nous a fort encouragé dans notre œuvre; M. Georges Brătianu enfin, qui nous honore de son amitié et à qui nous ne saurions assez dire notre gratitude pour l'intérêt qu'il a témoigné à nos investigations : descendant à la fois de Ion Brătianu, le principal auteur de l'événement de 1866, et du prince Cuza lui-même, apparenté aux Sturdza et à la haute boyarie moldave, il nous a donné l'occasion de vivre, pour ainsi dire, dans l'atmosphère historique du livre que nous méditions. A tous, qu'il nous soit permis de dire ici un sincère et profond merci. Puissions-nous, en retour, avoir apporté quelque lumière sur un point d'histoire intéressant et donné, dans la mesure de nos moyens, à deux pays qui nous sont également chers, la France et la Roumanie, de nouvelles raisons de se connaître et de s'aimer.

Varennes-sur-Seine, août 1929.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# ERRATA

Page 19, ligne 17, *au lieu de* pour l'objurguer, *lire* pour le presser.
— 22, l. 15, *au lieu de* l'objurguer de, *lire* l'engager à.
— 35, l. 9, *au lieu de* eût déclaré, *lire* eut déclaré.
— 42, l. 1, *au lieu de* forcer a main, *rétablir* forcer la main.
— 50, l. 10 du bas, *au lieu de* les esprits du gouvernement, *lire* l'esprit du gouvernement.
— 71, l. 12, *au lieu de* le penser, *lire* le croire.
— 98, l. 13 du bas, *au lieu de* prophètes, *lire* prophète.
— 143, l. 4 du bas, *au lieu de* s'exeroice, *lire* s'exerce.
— 151, l. 6 du bas, *au lieu de* convîmes, *lire* convînmes.
— 218, l. 17 du bas, *au lieu de* Constantinopol, *lire* Constantinopel.
— 266, n° 162, l. 11, *au lieu de* commes, *lire* comme.
— 292, l. 4, *au lieu de* agri, *lire* aigri.
— 296, n° 190, l. 3 avant la fin, *au lieu de* erförderliche, *lire* erforderliche.
— 305, l. 13. *au lieu de* gedrückt, *lire* gedruckt.
— 308, l. 11, *au lieu de* verbreitete, *lire* verbreiteten.
— 311, l. 7 du bas, *au lieu de* mich, *lire* mir.
— 312, l. 8, *au lieu de* von, *lire* vom.
— 321, l. 9, *au lieu de* verröffentlicht, *lire* veröffentlicht.
— 354, n° 242, l. 3 avant la fin, *au lieu de* confirme, *lire* confirment.
— 357, n° 246, l. 6, *au lieu de* Molavie, *lire* Moldavie.
— 386, dernière ligne (lettres sautées), *lire* rassurantes... arrivée.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# INTRODUCTION

## CHAPITRE PREMIER

### L'Abdication du prince Cuza

Le 11/23 février 1866, à 4 heures du matin, une troupe de conjurés armés pénétrait, grâce à la connivence des officiers de la garde, dans le palais d'Alexandre Jean Cuza, hospodar des Principautés Unies de Moldavie et de Valachie, parvenait sans encombre à la porte de la chambre du Prince et l'enfonçait. Celui-ci, réveillé en sursaut, fit mine de résister; mais, après une hésitation assez courte, il se ravisa et c'est sans se faire prier qu'il signa l'acte d'abdication qu'on lui présentait tout préparé. Tandis que la princesse Marie Obrenovič, la célèbre favorite, surprise elle aussi par l'invasion, pouvait s'habiller derrière l'écran qu'un officier lui faisait de son manteau et se retirer sans être inquiétée, le prince Cuza était arrêté, ainsi que son fidèle secrétaire, le Français Baligot de Beyne, qui fut relâché d'ailleurs peu après. Les conjurés firent main basse sur les papiers politiques de l'hospodar, tinrent ce dernier au secret pendant quelques heures et constituèrent une lieutenance princière qui, le même jour, à 3 heures de l'après-midi, fit proclamer le comte de Flandre, frère du roi des Belges Léopold II, prince de Moldo-Valachie sous le nom de Philippe Ier (1). Deux jours après, l'ordre n'ayant pas été troublé, le prince Cuza était autorisé à

(1) Tous ces détails sont relatés dans une correspondance du baron Eder, agent d'Autriche à Bucarest, à Mensdorf, ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, en date du 24 février 1866 (Vienne, Bucarest 1866, Berichte, XXXVIII-148, I-VI, f. 143-1-47). Cf. nos 47-53.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

quitter le pays avec sa femme, la princesse Hélène, et le 26 février la police autrichienne de Kronstadt (Braşov) télégraphiait à Vienne qu'ils étaient arrivés l'après-midi dans cette ville et étaient descendus à l'Hôtel Bucarest (1).

Cette révolution, souvent décrite, a frappé généralement les historiens par sa soudaineté et sa facilité. Ils en ont conclu, un peu rapidement peut-être et sur la foi des vainqueurs, à l'impopularité du prince déchu; et les déclamations haineuses de ses adversaires et des publications officielles ont accrédité la légende d'une tyrannie odieuse jetée bas, aux applaudissements de tout un peuple, par un groupe d'hommes éclairés et patriotes formés à l'école libérale de la France. La réalité est plus complexe.

Le règne du prince Cuza, malgré la belle étude que lui a consacrée Xenopol (2), n'est peut-être pas connu comme il le mériterait. Avec de gros défauts, Alexandre Jean fut un grand prince, le premier qui ait réellement commencé la réorganisation des Principautés, et sa chute tient à des raisons très diverses où l'animosité nationale n'a aucune part. Bien que le sujet ait été plusieurs fois traité, nous allons essayer, documents en mains, de résumer ce que l'on peut avancer à peu près sûrement à ce propos.

## § 1. — L'œuvre du Prince Cuza et les raisons de sa chute.

Le brillant règne du roi Charles Ier, qui fut un des souverains les plus remarquables de l'Europe du XIXe siècle, a fait tort, en les éclipsant, aux efforts sincères et énergiques de son prédécesseur. C'est un lieu commun que de reprocher à Cuza les désordres de sa vie privée et son incurable indolence. Cependant ces désordres n'ont point fait proprement scandale (sauf peut-être le jour où il adopta ses enfants adultérins, et encore cet acte fit-il sensation plutôt parce qu'on affecta d'y voir l'intention de fonder une dynastie), et surtout l'on peut affirmer, à

(1) *Ibid*, f. 200.
(2) A. D. Xenopol, *Domnia lui Cuza Vodă*, 2 vol., Iaşi 1903.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

son honneur, que ses aventures ne lui ont jamais fait oublier les devoirs de sa charge. Quant à son indolence, elle était réelle, mais intermittente; elle était faite d'une certaine apathie orientale, mais aussi de découragement devant la grandeur et les difficultés de la tâche, d'amertume devant la violence des attaques d'adversaires jaloux et intéressés, enfin d'un scepticisme assez complet, fruit de l'expérience, à l'égard de la valeur des consciences. Il ne faut pas oublier non plus l'affaiblissement progressif de sa santé, qui l'obligea, notamment, à une cure à Ems en 1865; et l'on sait qu'il est mort jeune, à cinquante-trois ans, sept ans seulement après être descendu du trône. Cette prétendue paresse n'empêchait d'ailleurs ni la clarté des idées, ni la volonté de bien faire. Tillos, agent de France à Bucarest, qui n'est pas tendre en général pour Cuza, reconnaît cependant implicitement la bonté du choix de 1859 lorsqu'il fait de lui, en novembre 1865, cet éloge négatif : « C'est un paresseux; mais c'est encore ce qu'il y a de moins mauvais dans le pays » (1). Et nous devons avouer que cette impression d'indolence s'atténue singulièrement à la lecture des correspondances politiques confisquées, comme nous l'avons rappelé plus haut, par les conjurés, et qui se trouvent maintenant, par les soins de M. Bianu, à la Bibliothèque de l'Académie roumaine. Si le prince n'aimait pas le détail du travail administratif, ces papiers montrent avec quelle application il poursuivait la solution des grandes questions qui s'imposaient à son attention. On y voit jour par jour quelles luttes, pour faire accepter les réformes les plus insignifiantes, le prince a eu à livrer contre l'opposition, contre les Turcs, contre l'Europe; on comprend mieux quelle diplomatie prudente et avisée ont dû déployer ses remarquables représentants à l'étranger, Jean Alecsandri, à Paris, et surtout Costache Negri, à Constantinople, pour faire admettre les moindres innovations, les plus timides essais de réorganisation; de quelle patience et de quelle vigueur tour à tour l'hospodar lui-même a dû faire preuve aussi bien à l'endroit des Cours européennes qui ne perdaient pas une occasion de le tancer,

(1) Lettre de Baligot à Bărdeanu, Acad. Roum., nº 4862, f. 332.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

que devant une opposition tenace, composée de boyards tous plus ou moins prétendants au trône et attachés à leur régime féodal, ou de libéraux imbus d'idées de 89 dont, plus ou moins sincèrement, ils rêvaient l'application dans un pays vassal de la Porte... Il faut souhaiter que ces papiers soient un jour publiés intégralement; ils expliqueront, mieux que tout autre document, la vie politique de ces années de fermentation et de résurrection, et les atermoiements d'un prince courageux, désintéressé, animé du plus sincère patriotisme, bien décidé à triompher des obstacles, mais sachant qu'avec les Ottomans, plus encore qu'avec la diplomatie européenne, la réussite ne pouvait sortir que de l'emploi simultané de la ruse, de la patience et de certaines vigoureuses audaces aussi subitement accomplies que longuement et secrètement préparées.

C'est même merveille qu'au milieu de telles entraves le prince Cuza ait pu mener à bien tant d'entreprises importantes. Il avait réussi à faire accepter sa double élection par la Porte et les Puissances, toutes hostiles à l'Union des Principautés, sauf la France. Il était parvenu, par de savantes manœuvres, à préparer doucement, puis à proclamer, en 1861, la suppression de cette fameuse frontière du Milcov, l'insignifiant ruisseau qui séparait la Valachie de la Moldavie, plus profondément, par la volonté des Puissances, qu'un bras de mer ou qu'une montagne inaccessible. Il avait pu commencer, avec l'aide d'une mission française, une réorganisation militaire dont le prince Charles de Hohenzollern, élevé à la prussienne, ne paraîtra pas autrement enthousiaste à son arrivée en Roumanie (1), mais qui n'en marquait pas moins un premier pas en avant et qui devait même donner à la jeune armée roumaine quelques-uns des principes sur lesquels elle vit encore aujourd'hui. Il avait, s'enhardissant peu à peu, réalisé cette grande réforme de la sécularisation des couvents « dédiés », bravant les foudres de la Russie, de l'Angleterre, de la Turquie et le mécontentement de la France pour mettre fin à l'un des abus les plus criants dont se plaignaient les Principautés. Il avait enfin réalisé ce coup

(1) *Aus dem Leben König Karls*, p. 46.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

d'audace de suspendre la Constitution en 1864, d'en promulguer une autre, et, à la faveur d'une sorte de « despotisme éclairé », d'accomplir ce fameux partage des terres qui précède de peu la réforme d'Alexandre II et constitue pour le paysan roumain la première charte d'affranchissement qu'il ait connue avant la grande loi de 1919. Peu de gouvernements ont pu se vanter d'avoir, en cinq ans, réalisé d'aussi profondes, d'aussi importantes, d'aussi décisives réformes. Tout cela n'allait point sans soulever des animosités. Jalousies des prétendants au trône dont il gênait les ambitions, rancunes des boyards dépossédés, colères des Puissances dont il déjouait les calculs égoïstes ou l'imprévision, inquiétudes du pouvoir suzerain devant le réveil d'une nationalité chrétienne, ressentiment des partis avancés dont il repoussait les utopies, Cuza, en définitive, avait tout bravé pour accomplir ce qu'il considérait comme les destinées de son pays. Comme le monde n'est mené que par les intérêts personnels, il devait fatalement venir un jour où le prince qui avait créé la Roumanie verrait s'élever subitement sur sa route un mur formé de toutes les hostilités qu'avec une belle insouciance il avait fait naître sous ses pas, et contre lequel il se briserait.

Si le prince, au début de l'année 1866, se trouvait de toutes parts entouré d'ennemis, c'est avant tout du parti avancé que vint le coup.

Ce parti des Rouges, comme on l'appelait, était dirigé par des hommes remarquables, comme Ion Brătianu, C. A. Rosetti, Ion Ghica, etc., qui devaient donner toute leur mesure sous le règne du prince Charles, mais qui jusqu'alors, presque toujours relégués dans l'opposition, n'avaient point encore été à même de manifester leurs talents. Sans doute ils avaient soutenu Cuza, contre les conservateurs, dans ses efforts en vue de l'Union. Mais, celle-ci réalisée, ils s'étaient séparés de lui, parce qu'ils avaient peur de le voir poursuivre des fins personnelles. Ces craintes, avec le recul du temps, paraissent peu fondées; la facilité avec laquelle Cuza a accepté sa chute, son désir maintes fois exprimé, et souvent sincère, de se démettre de sa dignité, sa conviction toujours affirmée

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

que la Roumanie ne pouvait être gouvernée que par un prince étranger, rendent peu vraisemblable l'idée qu'il aspirait au pouvoir absolu. Cependant les craintes du parti avancé avaient paru se justifier au moment du coup d'Etat de 1864; on oubliait que ce coup d'Etat avait été rendu inévitable par l'attitude des partis.

Dès 1863, en effet, les libéraux, par crainte d'une dictature, s'étaient rapprochés de l'opposition conservatrice; le terrain d'entente fut trouvé dans la question du Prince étranger, sur laquelle tous les partis étaient d'accord. Ainsi naquit ce qu'on a appelé la « coalition monstrueuse », où l'on vit les Rouges renoncer même à leur programme agraire pour pouvoir collaborer avec les conservateurs. Quelques esprits lucides, Kogălniceanu, Papadopol, dénonçaient les ambitions cachées sous les revendications du Prince étranger (1). Le prince Cuza lui-même, dans son mémorandum sur le coup d'Etat, rédigé par Baligot, donne une appréciation assez juste de ce cartel : « Ses chefs, dit-il, les plus remuants sont les prétendants dont les candidatures ont échoué en 1859 et ses meneurs sont les hommes qui entretiennent dans les Principautés Unies, par leur langage et leurs écrits, la fièvre des idées révolutionnaires. La coalition s'est instituée la protectrice de nos libertés constitutionnelles. Son but le plus immédiat n'est ici un mystère pour personne : c'est le renversement de l'ordre de choses inauguré par ma double élection et sanctionné par la Sublime Porte et les Puissances Garantes. Quant au but réel, plus éloigné, les uns, les prétendants, le voient dans le retour au dualisme passé qui offre plus de chance de parvenir au Trône; pour les autres, les ultra-libéraux, il se perd dans de vagues utopies empruntées à un bizarre mélange des idées de la première révolution française et du socialisme moderne, ou bien (je parle des plus sages) dans les rêves d'un patriotisme exalté dont la réalisation ne vise à rien moins qu'à un remaniement considérable de la carte de l'Europe » (2).

Tout cela est très exact. Si l'application d'idées socia-

(1) Xenopol, *Istoria partidelor politice*, p. 443.

(2) Circulaire aux agents des Principautés, minute dans *Acad. Roum.*, n° 4863, f. 203 v.-204 r.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

listes n'a jamais été sérieusement envisagée par les libéraux, le côté impérialiste de leur programme est certain. Nourris des idées de liberté et de conscience nationale répandues par la France révolutionnaire, idées opprimées mais non détruites par le Second Empire, ils supportaient impatiemment le joug ottoman imposé à leur pays et le morcellement de leur race. Depuis de longues années, en France, de nobles esprits, Michelet, Quinet, exaltaient l'avenir des Principautés et mêlaient leur grande voix aux appels des populations captives (1). Rosetti, nourri d'amitiés françaises, Brătianu, lié avec les révolutionnaires français, Ion Ghica, grand seigneur, ancien bey de Samos, plus ou moins prétendant au trône roumain (2), rêvaient une Roumanie forte, unissant tous ses fils en une seule nation, et avaient retrempé en Occident la foi des anciens *ciocoi*, ancêtres du parti. Xenopol, dans son excellente Histoire des partis roumains, fait remarquer avec raison que les revendications valaques avaient commencé (entre 1825 et 1830) par être nationales avant d'être libérales (3). Forts de cette ancienne tradition, les libéraux reprochaient au régime Cuza ce qui était plutôt une résultante des circonstances, la sujétion à l'égard des Turcs, la timidité à l'égard de l'Europe. En 1866, dès les conversations de Düsseldorf, le Dr Davila, l'organisateur français du service sanitaire roumain, qui accompagnera Ion Brătianu dans ses démarches, déploiera devant le prince Charles une carte

(1) On nous permettra de citer ici, entre bien d'autres correspondances, une lettre de J. Michelet à son ami C. A. Rosetti, datée du 7 novembre 1851, que nous extrayons des manuscrits de l'Académie Roumaine et où l'on sent comme la grande âme poétique du célèbre historien s'efforce d'entendre la plainte des peuples vaincus du Proche Orient. « Si je ne vais point vous voir, cher monsieur, c'est précisément parce que je pense à vous, parce que je suis noyé dans les flots de votre Danube, je connais plusieurs de vos anciens chants qui sont admirables, je connais les chants serbes. Je voudrais bien me compléter dans cette étude de la littérature populaire et des mélodies danubiennes. N'y a-t-il pas aussi des poésies propres au fleuve, chants de bateliers, etc... Si vous pouvez me renseigner là-dessus vous m'obligerez fort — cherchant *l'unité* du Danube, son *genius* et son âme, je voudrais dans ces diverses mélodies, saisir la plainte et le soupir du grand fleuve captif... A qui demanderais-je cela plus qu'à vous, qui êtes peut-être sa plus touchante voix ?... » (Acad. Roum., Coll. C. A. Rosetti, « Autografe », II, enveloppe 43.)

(2) Cf. plus bas, p. 9. Il n'est pas inutile de rappeler que dès 1863 les *Daily News* lui prêtaient ces vues ambitieuses (cf. Xenopol, *Domnia lui Cuza Vodă*, p. 275, n. 43).

(3) Xenopol, *Istoria partidelor politice*, pp. 137 sq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

de tous les pays habités par des Roumains, Transylvanie, Banat, Bukovine, Bessarabie, déclarant qu'ils doivent revenir un jour à la Couronne (1). Admirable confiance dans les destins du pays, en un moment surtout où tout s'opposait à leur réalisation! Mais le prince Cuza, que la connaissance de la vraie situation rendait plus prudent (2), n'avait-il pas raison de s'opposer à un parti dont le credo devait se heurter à la volonté irréductible de la Porte, des pays voisins et des Puissances « garantes », qui paraissaient ne pas toujours savoir d'une façon précise si cette garantie s'appliquait aux droits de la Turquie ou à ceux des Principautés ? L'événement, cependant, a justifié le coup d'audace de Ion Brătianu et de ses amis, puisque leur élu réalisa l'Indépendance et le Royaume, et que son successeur, à la faveur d'une seule guerre, réunit d'un coup à la Vieille Roumanie toutes les provinces restées hors de ses frontières. Mais il est juste de dire qu'il a fallu (toute la série de documents que nous publions va le montrer) un exceptionnel concours de circonstances pour que l'Europe ait laissé s'accomplir les événements de 1866.

A côté de préoccupations nationales, les libéraux, en faisant opposition au régime, restaient fidèles à leur programme de politique intérieure. Adversaires du pouvoir personnel, ils furent encore beaucoup plus irréconciliables après le coup d'Etat, d'autant plus que les Puissances, par l'article 3 de l'acte additionnel à la Convention de 1858, rédigé le 28 juin 1864, reconnurent au gouvernement le droit de prendre en cas d'urgence des mesures même en l'absence du Parlement, à la seule condition de les lui soumettre à la rentrée (3). La coalition, en rendant tout

(1) *Mémoires du prince Charles*, éd. française, p. 9.

(2) On peut en juger par ce projet de discours à une députation transylvaine, qui porte la date de Fălticeni, 7 mai 1863. La députation étant arrivée trop tard, l'allocution n'a pas été prononcée, mais la minute existe dans les papiers de Cuza : « Je suis heureux de vous voir et de recevoir vos félicitations. Je comprends que des enfants de la vieille race roumaine aient désiré saluer le prince que la plus grande partie de cette race s'est librement donné. C'est à ce titre d'étroite parenté que je vous ai reçus et je désire qu'il ne soit pas donné à cet acte ni à mes paroles une signification autre qu'un échange de fraternelle courtoisie. Je vous félicite, messieurs, des progrès de tout genre que vous avez su réaliser sous le sceptre de la Maison d'Autriche et je fais des vœux bien sincères pour le développement de la prospérité des Roumains d'au delà des Carpathes ». (Acad. Roum., n° 4860, f. 108).

(3) Texte de l'acte dans *Archives diplomatiques*, 1865, II, pp. 384 sqq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

gouvernement impossible, n'avait laissé que ce moyen au prince d'en sortir; mais c'était là une arme à deux tranchants, qui interdisait à jamais l'espérance d'une trêve avec les Rouges. Le coup d'Etat de 1864, comme le fait observer très justement Xenopol (1), a, dans l'histoire roumaine, deux grands mérites : il a permis d'élever au rang de propriétaires des milliers de paysans, qui n'eussent jamais obtenu cette réforme avec l'ancienne Assemblée; et en deuxième lieu Cuza, en le faisant accepter par l'Europe, avait conquis par là de haute lutte le droit pour les Principautés de changer leurs lois. C'est sur ce droit que s'appuyèrent les Roumains en 1866 et c'est en somme à l'action d'Alexandre Cuza qu'ils sont redevables d'avoir pu faire monter sur le trône le prince Charles. Mais sur le moment, ces conséquences demeurèrent, comme il est naturel, cachées aux yeux de l'opinion; le coup d'Etat fut flétri comme un grave attentat aux libertés constitutionnelles, et ne fit que confirmer le parti avancé dans sa résolution de renverser Cuza, avant que celui-ci n'ait supprimé les dernières apparences de constitution.

Des arrière-pensées personnelles ne s'y sont-elles pas mêlées ? Il est peu probable que Brătianu, ni Golescu, ni Rosetti aient pensé à autre chose qu'à être les ministres du nouvel hospodar, quoi qu'aient pu croire certains contemporains (2); il est moins assuré que Ion Ghica ait été aussi désintéressé, au moins à l'origine, et il faut qu'on ait parlé de lui pour qu'Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Londres, ait éprouvé le besoin de s'assurer que Ghica n'était pas le candidat de l'Angleterre (3) et que Prokesch l'ait considéré comme un hospodar acceptable pour la Porte (4); de même pour Grigore Brâncoveanu, que l'Autriche paraît avoir été disposée à soutenir à Constantinople, si la combinaison Bibescu ne réussissait pas (5). Les libéraux semblent cependant avoir fait de bonne heure le sacrifice de leurs ambitions personnelles, s'ils en ont eu,

(1) *Istoria partidelor politice*, pp. 457 sqq.
(2) Cf. doc. nº 237.
(3) Cf. doc. nº 148.
(4) Cf. doc. nº 108.
(5) Cf. doc. nºs 96 et 126.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

et cela dès avant la révolution, puisqu'en juin 1865 déjà, lorsque le complot prenait corps, Brâncoveanu, Brătianu, Brăiloi, D. Ghica, Anastasie Pancu, C. A. Rosetti et G. Ştirbei s'étaient engagés sur l'honneur à ne donner leur suffrage qu'à un prince étranger et à lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction sur ce point (1). Cet engagement fut renouvelé par tous les conjurés après l'abdication de Cuza (2).

Ce serment, à dire vrai, ainsi que la hâte avec laquelle le Gouvernement provisoire fit proclamer le comte de Flandre, avaient pour but principal d'assurer l'avenir moins contre une défaillance éventuelle de tel membre influent du parti libéral que contre une surprise possible des conservateurs. Les Rouges ne pouvaient ignorer les menées si souvent signalées par la diplomatie du prince Cuza elle-même (3), du prince Bibescu, fort bien vu par la France (4); ils savaient qu'en Moldavie existait un courant séparatiste qui favorisait les illusions des princes indigènes, lesquels n'avaient point perdu tout espoir. Il fallait donc couper tous les ponts en faisant accepter le principe du Prince Etranger, seul capable de sortir le pays de l'ornière où il se trouvait enlisé, et de résister aux efforts déployés par les boyards contre les réformes déjà acquises sous le règne de Cuza. Le ralliement des conservateurs à la formule du Prince Étranger était-elle sincère ? n'était-elle qu'une machine de guerre contre Cuza, quitte à la remiser aux accessoires après la chute de l'ennemi commun, en qui beaucoup ne voyaient qu'un rival ? Les mouvements séparatistes de 1866 et les ambitions personnelles manifestées par quelques hospodars en espérance ou leurs partisans, au temps de l'interrègne, semblent donner raison à la circulaire du prince Cuza que nous citions plus haut, lorsqu'elle parle de la destruction de l'union et des aspirations au trône. Au petit groupe des prétendants venaient se joindre nombre de boyards qui ne partageaient

(1) Texte publié, en roumain, dans D. A. Sturdza, *Trei zeci de ani de domnie ai Regelui Carol I*, I, p. XIV.

(2) Cf. doc. n° 167.

(3) Cf. doc. n° 31, et *passim*, Correspondance de Cuza (Acad. Roum.).

(4) Cf. doc. n° 31.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

point leurs espoirs, mais qui étaient aigris contre le gouvernement de Cuza : Moldaves regrettant la déchéance de Iassy, à la suite de l'Union, grands propriétaires atteints par la loi agraire, boyards dont la loi électorale avait diminué l'autorité, etc. Les conjurés exploitaient toutes les causes de mécontentement, la misère de certains districts moldaves, le désordre des finances (1), l'incurie des campagnes après la loi agraire (2), et jusqu'aux économies projetées dans le budget de l'armée (3). A ces causes générales de désaffection il faut ajouter l'atmosphère viciée où depuis quelque temps la vie du prince était plongée par une camarilla aussi puissante que peu recommandable (les Librecht, les Docan, etc.) et à cause de laquelle, en grande partie, les meilleurs amis de Cuza commençaient à se détacher de lui. Cuza, à la fin de 1865, n'était plus populaire.

Le roi Charles, dans ses *Mémoires*, a très bien résumé la situation telle qu'elle se présentait dans les deux années qui ont suivi le coup d'Etat. « Ayant ainsi, dit-il, acquis un peu plus d'aisance dans ses mouvements, le prince en profita pour réaliser une série de réformes nécessaires et bienfaisantes; mais il ne réussit pas à rétablir l'équilibre du budget; la situation économique resta, comme par le passé, très mauvaise; d'autre part, les mesures qu'il avait prises étaient allées à l'encontre des intérêts de certains groupements et de certaines classes; à cela vinrent s'ajouter certains scandales, auxquels sa vie désordonnée ne prêtait que trop. Aussi son règne ne pouvait-il prendre racine. Un complot se forma contre lui... » (4).

Des ennemis aussi divers par leurs origines et leurs griefs ne pouvaient guère réaliser une unité de vues bien étroite; rapprochés pour la perte de l'ennemi commun, ils devaient fatalement laisser éclater les divergences qui les séparaient lorsqu'ils se trouveraient en face de leur victoire. Aussi les libéraux, les plus résolus des adversaires de Cuza, se promirent-ils, tout en acceptant tous les concours dont

(1) Cf. doc. n° 26 et 27. Jamais un budget n'avait réussi à être équilibré et nombre de dépenses restaient impayées.

(2) Cf. Lettre de Jean Alecsandri à Baligot, 10 mai 1865, Acad. Roum. 4858, f. 540.

(3) Rapport de Tillos, cf. doc. n° 48.

(4) *Mémoires*, p. 4.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ils avaient besoin, de diriger l'entreprise et d'en canaliser les résultats. Une association secrète se forma pour préparer la révolution (1); ses décisions furent fermement poursuivies et lorsque l'abdication fut obtenue, rien n'avait été laissé au hasard; tout se déroula suivant le plan fixé. Quant à l'opinion, elle était préparée par la violence des campagnes contre le gouvernement princier, et par l'annonce d'une révolution pour la Fête Nationale du 24 janvier (5 février). Des placards avaient été même apposés sur le palais avec l'indication : « A louer le 24 janvier prochain » (2). Des révolutions aussi ouvertement annoncées n'éclatent généralement pas, et le 24 janvier fut d'une tranquillité absolue. Le prince fut même acclamé. Mais l'agitation était dans l'air et les esprits préparés (3).

## § 2. — Circonstances extérieures favorables a la chute du prince Cuza.

Il est clair cependant que la principale condition de la réussite était la complicité, ou au moins l'indifférence, de l'Europe. Trop d'intérêts s'agitaient autour du Danube, trop de traités autorisaient l'ingérence des Puissances dans les affaires des Principautés pour que la Turquie, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, la France n'eussent pas leur mot à dire à propos d'un fait aussi grave que le renversement de l'hospodar élu en 1859 et confirmé en 1861 sous

(1) Cf. doc. nos 44 et 78.

(2) Eder à Mensdorf, 4 février, V. B, Ber, I, f. 101-103.

(3) *Bibliographie.* — Ouvrages généraux : Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Colin 1926, II, p. 912 sq.; E. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, III, p. 431 sqq; F. Damé, *Histoire de la Roumanie contemporaine*, Alcan 1900; T. Majorescu, *Istoria României contimporane* (1866-1900), Bucarest 1925; A. D. Xenopol, *Histoire des Roumains*, Paris 1895; Id., *Istoria partidelor politice din România*, Bucarest 1910.

Etudes particulières : A. D. Xenopol, *Domnia lui Cuza Vodă*, 2 vol. Iași 1903; R. Rosetti, *Amintiri din copilărie*, Bucarest 1925; *Amintiri din tinerețe* Iași 1926; Prince Sutzo, *Mémoires* (éd. Rizos, Vienne 1889); ** *La Vérité sur la Roumanie depuis la Convention de* 1858 *jusqu'au coup d'Etat de* 1864, Bucarest 1864; N. Iorga, *Politica externă Regelui Carol*, Bucarest 1923; et les articles de presse, notamment Forcade, *Chronique de la Quinzaine, Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1866; Charles Ier, *Aus dem Leben König Karls von Rumänien*, Stuttgart 1894 ; édition française légèrement écourtée ; *Notes sur la vie du Roi Charles de Roumanie par un témoin oculaire*, Bucarest 1894; D. A. Sturdza, *Treizeci de ani de domnie ai Regelui Carol I*, I, Bucarest, 1897.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

les auspices de l'Europe. Il faut reconnaître que le moment était des plus favorables; un refroidissement sensible marquait les relations de Cuza avec les autres cours, et n'eût été la question du prince étranger, l'abdication d'Alexandre-Jean n'aurait probablement soulevé qu'un émoi passager.

La *Porte* n'avait jamais été très favorable à Cuza. Elle avait, bon gré, mal gré, devant la pression de la France, dû accepter successivement la double élection, l'Union des Principautés, le coup d'Etat même, enfin cette sécularisation des couvents dédiés qui agitait toutes les églises orthodoxes de l'Empire, et elle ne s'était jamais résignée à ces capitulations successives que d'assez mauvaise grâce. Par de-là son intérêt immédiat, que les Puissances, la France surtout, lui représentaient comme exigeant l'existence de Principautés danubiennes fortes et constituées en solide barrière extérieure, elle comprenait bien que toutes les réformes de Cuza ne tendaient qu'à l'obtention d'une autonomie de plus en plus large, laissant prévoir, à longue échéance, peut-être, mais presque à coup sûr, l'indépendance véritable. Elle continuait à penser ce que Fuad Pacha avait exposé avec tant de force le 31 juillet 1856, dans sa circulaire aux agents diplomatiques du Sultan à l'étranger : «...L'union des deux Principautés, d'où doit découler indubitablement un état de choses qui portera plus ou moins atteinte aux droits *souverains* de la Turquie, fera relâcher les liens qui les attachent à l'Empire, et fera perdre, par conséquent, et pour l'Empire et pour les Principautés, cette force morale, mais réelle que leur position actuelle leur donne aujourd'hui. Au lieu de deux provinces qui font leur évolution dans leur propre sphère, et ne cherchent que le bien-être matériel et domestique qui puisse les faire vivre heureuses sous l'égide tutélaire de l'Empire, et sous les lois garanties par l'Empire, lorsque nous aurons un Etat quasi indépendant, sa nature et sa forme lui créeront des objets d'ambition...» (1). Elle en revenait périodiquement à la menace d'une occupation que le gouvernement de Napoléon III s'efforçait toujours

(1) *Archives diplomatiques*, 1866, II, p. 39.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

d'empêcher, mais à laquelle elle ne renonçait pas. Le 20 février 1864 encore, en pleine discussion sur les couvents, Jean Alecsandri écrit à Baligot qu'il a appris à Paris que les Turcs arment ostensiblement, et qu'il a demandé à Drouyn de Lhuys son appui (1); et le 2 mars Bărdeanu confirme ces dispositions : une lettre confidentielle au vice-roi d'Egypte, tombée par hasard entre les mains de l'agent de France à Alexandrie, montrerait que la Porte songe à prétexter des armements de Cuza pour entrer dans les Principautés (2). Le 21 mai, la police du prince Cuza saisit des papiers établissant l'existence d'un complot en faveur du prince Suțu avec la complicité de la Porte (3). Le 20 juillet, Bărdeanu signale l'usage que l'on fait à Constantinople contre Cuza des imprudences de langage du journal *Buciumul*, qui appelle le prince « Sa Majesté » et lui conseille de se proclamer héréditaire (4); et le 25 janvier 1865 l'agent roumain montre que cette campagne commence à prendre consistance (5). En même temps l'opposition, qui redouble ses attaques, ne craint pas d'intriguer à Constantinople. Aussi lorsque éclate à Bucarest l'émeute du 15 août 1865, vigoureusement réprimée d'ailleurs, Fuad Pacha s'empresse d'envoyer à Cuza la sévère mercuriale que l'on sait sur le *mécontentement général* dont cette échauffourée était l'expression (6), et la réponse digne et ferme du prince (7) ne suffit pas à ramener complètement la Porte. Ce n'est donc pas à Constantinople que Cuza trouvera de chauds défenseurs.

Les Puissances voisines ne sont pas beaucoup mieux disposées.

*L'Autriche* ne peut en effet voir d'un bon œil les progrès d'une nation dont les habitants sont les frères de race d'une très importante partie de la population de la Transylvanie et de la Bukovine, et dont la résurrection peut faire naître dans ces provinces des espérances incompa-

(1) Acad. Roum., n° 4858, f. 371.
(2) Acad. Roum., n° 4859, f. 198 sq.
(3) Cf. doc. n° 18.
(4) Acad. Roum., n° 4859, f. 315.
(5) Cf. doc. n° 25.
(6) Cf. *Archives diplomatiques*, 1866, II, p. 267.
(7) Acad. Roum., n° 4857, f. 589-597; *Monitorul Oficial*, 10 novembre 1865,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tibles avec la sûreté de l'Empire. Non qu'elle poursuive systématiquement la ruine de tous les projets de réorganisation d'au delà des Carpathes. Elle ne cherche pas noise au gouvernement princier en 1860 dans sa réforme électorale (1); elle lui fait, la même année, des avances formelles (2), et elle ne renonce pas, par la suite, à se faire par de bons procédés une place prépondérante dans les Principautés, plutôt que par la menace (3). Elle ne se berce pourtant pas de trop d'illusions et la réserve de Cuza en face des manifestations transylvaines (4) ou des agissements du général Türr, le fameux nationaliste hongrois, qui voudrait bien faire partir un mouvement des Principautés (5), ne parviennent pas à la tranquilliser. Elle regrette le temps de l'occupation de 1856 à 1859 et à diverses reprises la diplomatie roumaine croit sentir à certains symptômes qu'elle est prête à recommencer (6). L'Autriche est la première à protester contre les innovations de Cuza, sécularisation, coup d'Etat, etc. Sa politique, sa position géographique, ne peuvent faire d'elle une amie de l'hospodar et ce n'est certes pas sur elle que celui-ci pourra compter à l'heure du danger.

Si telles sont les dispositions de l'Autriche, que dire de celles de la *Russie ?* A aucun moment, le gouvernement du tsar n'a pu suivre avec satisfaction la politique de Cuza. L'attirance invincible qu'exerce Constantinople sur la Russie depuis le XVII^e^ siècle fait tendre celle-ci de toutes ses forces vers le Danube. Elle en a été écartée au traité de Paris; la constitution de Principautés Unies fortes est représentée au sultan par les Puissances protectrices, France en tête, comme une garantie contre les visées russes. La destruction du traité de 1856 s'impose à l'esprit de Gorčakov avec la même force mystique que, chez Napoléon III, la destruction des traités de 1815. Et de

(1) L'Autriche n'insistera pas pour que le projet de loi passe par les Chambres et son Ambassadeur à Constantinople aurait déclaré à ce propos « qu'on ne soumet point la question de l'abolition des perruques aux perruquiers », dép. de Negri du 11 août 1860, Acad. Roum., n° 4857, f. 240.

(2) Cf. doc. n° 1.

(3) Cf. doc. n° 16.

(4) Cf. plus haut, p. 8, n. 2.

(5) Cf. Acad. Roum., n° 4858, f. 373, 469 sq., etc.

(6) Bărdeanu à Balgot, 1er novembre 1863 (Acad. Roum., n° 4859, f. 102).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

fait la Russie, qui si souvent est intervenue au delà du Prut et jusqu'aux Carpathes, ne s'est jamais consolée d'avoir dû renoncer à son occupation du temps du règlement organique, où l'excellent choix fait en la personne du général Kiselev, les intelligents efforts d'administration et de réorganisation tentés par ce dernier, semblent bien prouver que le gouvernement du tsar comptait alors s'occuper de très près, pendant de longues années, des affaires des Principautés. Aussi la constitution d'une Roumanie forte paraît-elle à la Russie une menace directe, lorsque cette création a eu lieu sous les auspices de la Turquie et de la France et non sous les siens. Elle s'est résignée de très mauvaise grâce à l'Union : « Tant que la Russie, écrit Cuza, le 26 juin 1861, dans une lettre confidentielle à C. Negri, a pensé que l'Union des Principautés pourrait devenir une cause d'affaiblissement pour la Turquie, elle a affecté de se montrer favorable à cette combinaison, quoique au fond elle n'ait jamais rien désiré de ce qui pouvait contribuer à notre prospérité et à notre force. Mais lorsque, surtout depuis mon voyage à Constantinople, elle a vu que je tenais à me rapprocher de plus en plus de la Sublime Porte, et qu'en se développant, la Roumanie pourrait devenir un renfort utile à l'Empire Ottoman et un obstacle à l'envahissement du Panslavisme, elle s'est attachée au contraire à tout ce qui entrave notre développement » (1). Si, au mois d'octobre de la même année, Gorčakov déclare que son Gouvernement ne s'oppose pas au maintien de l'Union et repousse tout moyen de coercition dirigé contre elle (2), c'est peut-être qu'il craint une occupation par la Turquie ou l'Autriche, et la Russie, d'autre part, tient constamment en réserve la candidature du duc de Leuchtenberg et songe sans doute que si ce dernier réussit à ceindre la couronne de Cuza, l'influence russe se rapprocherait d'un coup jusqu'au Danube, plus facilement que si Valachie et Moldavie demeuraient séparées. Elle saisit avidement toutes les occasions d'asseoir son crédit dans les Principautés et d'y

(1) Acad. Roum., n° 4863, f. 98.
(2) Acad. Roum., n° 4857, f. 251.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

recruter des partisans. Elle a pour elle un certain nombre de boyards moldaves, mécontents de l'Union ou apparentés avec de grandes familles russes; lorsque éclate la fameuse affaire des couvents, elle est plus acharnée qu'aucune autre Puissance contre les projets de l'hospodar et se rallie ainsi une bonne partie du clergé régulier; elle est l'espoir du clergé grec et espère, par celui-ci, reprendre son ancien ascendant en Turquie, comme Jean Alecsandri ne manque pas de l'exposer à Drouyn de Luys (1), et le baron de Budberg, ambassadeur de Russie à Paris, semble laisser percer l'idée secrète de son gouvernement lorsque après avoir annoncé à Alecsandri une démarche énergique et collective des Puissances garantes, il reconnaît « que Son Altesse va se trouver dans de véritables embarras vis-à-vis de lui-même et de la nation et qu'il *n'y aurait rien d'étonnant à ce que sa position en soit ébranlée* » (2). Et l'agent roumain d'insister sur ce point, en affirmant que la Russie « n'épargnera rien pour amener l'abrogation de la loi de sécularisation, voire un ébranlement dans la position du Prince en Roumanie » (3).

En 1864 Bărdeanu signale qu'Alexandre II, complimenté lors de son voyage à Odessa par Osman Pacha, lui aurait ouvertement fait des propositions d'alliance et que le premier résultat de ces pourparlers était un projet d'intervention dans les Principautés, accusées d'encourager les velléités d'indépendance de la Serbie, du Monténégro, de la Bulgarie et de la Pologne (4). L'attitude résolument francophile de Cuza ne peut non plus plaire à un gouvernement qui, malgré les tentatives de Napoléon III en vue d'un rapprochement avec le tsar après la guerre de Crimée, se trouve de nouveau entretenir les rapports les plus froids avec la France à la suite de l'affaire de Pologne. La diplomatie du tsar ignore sans doute que le prince Cuza a formellement mis son armée, en 1863, à la disposition de l'Empereur Napoléon (5); mais elle sait l'absolue confiance

(1) Acad. Roum., n° 4858, f. 340, 30 décembre 1863.
(2) Cf. doc. n° 14.
(3) Cf. même document.
(4) 2 mars 1864, Acad. Roum., n° 4859, f. 198.
(5) 11 novembre. La minute de la lettre de Cuza, rédigée par Baligot, se trouve au dossier Acad. Roum., n° 4860, f. 167-169.



BIBLIOTECA CENTRALĂ
19958
https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

que l'hospodar témoigne à la France, et c'est une bien curieuse lettre que celle où Baligot communique à Bărdeanu le résumé d'une conversation entre Cuza et le baron Offenberg, consul de Russie à Bucarest, au cours de laquelle celui-ci a assuré « que S. A. S. avait trop sacrifié à des idées politiques et sociales qui ne sont pas faites pour le peuple roumain et que S. A. S. favorisait trop hautement le *latinisme* (1) aux dépens des croyances qui ont une racine profonde dans le pays et qui sont communes à la Russie, laquelle à ce titre a été sensiblement attristée », et a conseillé à l'hospodar une alliance avec le tsar (2).

On devine l'usage que saura faire le gouvernement de Pétersbourg de l'émeute du 15 août 1865, qui, malgré son peu de gravité, impressionne si fâcheusement les cabinets européens. Non seulement la Russie s'empresse de proposer avec d'autres Puissances l'envoi d'une Commission d'enquête, mais, à en croire Bărdeanu, ce serait le général Ignatiev qui le premier en aurait parlé à Aali Pacha, tandis que le baron Offenberg accréditait à Bucarest la croyance que cette mesure avait été demandée par Bulwer, ambassadeur d'Angleterre (3).

En dehors de ces Puissances dont l'hostilité contre Cuza n'est pas douteuse, il en est deux autres, et non des moindres, qui seraient plus difficiles à gagner.

D'abord *l'Angleterre*. C'est la plus obstinément attachée à la lettre des traités et des conventions, et il serait sans doute assez malaisé de lui faire accepter une modification aussi brusque du statut de la Roumanie, surtout accomplie par des voies révolutionnaires. Mais on pourrait peut-être profiter de son irritation presque permanente contre les actes de Cuza. Le gouvernement de la Reine a protesté contre l'union, il a protesté contre le coup d'État, contre la loi agraire, contre la sécularisation. Il s'est toujours exprimé en des termes dépourvus d'aménité, et Alecsandri, envoyé, vers le milieu de 1864, en mission à Londres, s'est fait dire par lord Russel et surtout par Palmerston des

(1) Souligné dans le texte.
(2) Cf. doc. nº 30.
(3) 30 sept. 1865. Acad. Roum., nº 4859, f. 410.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

duretés comme il est rarement donné à un diplomate d'en entendre (1).

Les incidents ont été constants pendant toute la durée du règne de Cuza; à propos d'un staroste grec aux gages de l'Angleterre et arrêté à la suite d'excès commis par les gens de Piatra (2); à propos d'un transport clandestin d'armes et de leur confiscation par les autorités princières (3); à propos du nouveau pavillon établi par Cuza (4); etc. A plus forte raison les luttes perpétuelles entre la Chambre et les Ministères successifs et toutes les sources d'agitation qui pourraient servir de prétexte à une ingérence russe (l'affaire des couvents en premier lieu) excitent-elles de perpétuelles colères britanniques; le coup d'Etat de 1864 a mis cette irritation à son comble et le terme de « brigand » est communément appliqué à Cuza. On voit Green, consul d'Angleterre à Bucarest, se rendre sans cesse auprès du prince pour l'objurguer de changer de politique, et au début de 1866 encore il s'est acquitté d'une manière plus pressante que les agents des autres Puissances de la démarche parallèle que les Cours venaient d'ordonner à leurs représentants. Les conjurés, qui n'ignorent rien de ces dispositions hostiles, pensent peut-être en profiter pour faire accepter plus aisément la disparition du turbulent hospodar au cabinet britannique.

Reste la *France*. Là est le gros point. Le gouvernement de l'Empereur a accordé au prince Cuza un appui si constant que l'on considère souvent, en Europe, Alexandre-Jean comme l'homme de Napoléon III; pour n'en citer que quelques exemples entre mille, nous avons rapporté plus haut les ouvertures du baron Offenberg à Cuza où il lui reprochait de s'être trop complètement livré à l'empereur des Français (5); tel de ces pamphlets qui couraient

(1) Cf. doc. n° 19.
(2) Lettre de Negri à Cuza, 4 juillet 1859, Acad. Roum., n° 4857, f. 24.
(3) Negri à Cuza, 30 déc. 1860, Acad. Roum., n° 4857, f. 159-162. L'énergique intervention de la Grande-Bretagne avait à ce point affecté le prince Cuza qu'il va jusqu'à écrire en mars 1861 : « Puis-je donc oublier l'opposition constante des Anglais à ce qui peut consolider la Roumanie et assurer son avenir ? Leur attitude dans la dernière circonstance n'aurait-elle pas suffi d'ailleurs à me la rappeler cruellement ? » (à Lavallette, chargé d'affaires de France à Constantinople, Acad. Roum., n° 4870, f. 44.)
(4) Negri à Cuza, 6 juin 1862, Acad. Roum., n° 4857, f. 282.
(5) Cf. doc. n° 30 et plus haut, p. 18.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

les rues depuis le coup d'Etat présentait Cuza comme un « vice-roi » de Napoléon III, dévoué aux vues ambitieuses de ce dernier sur la Roumanie (1); et nombreux furent ceux qui crurent, ou feignirent de croire que le coup d'Etat de Cuza avait été son deux décembre et avait été accompli à l'instigation de Napoléon, à commencer par la diplomatie anglaise (2), que les protestations d'Alecsandri n'arrivaient pas à convaincre du contraire. De fait, quelques exagérations qu'ait commises l'opinion sur ce dévouement de Cuza à la France, quelque impatiemment que les Principautés aient parfois subi la tutelle française (3), le prince, en se maintenant résolument dans les eaux de la France, ne faisait que témoigner ainsi sa reconnaissance au seul pays peut-être qui ne l'ait jamais abandonné. Les reproches du gouvernement impérial ont parfois été aussi vifs, sinon plus, que ceux des autres Cours; à plusieurs reprises il s'est montré fort irrité des initiatives du prince Cuza; mais il est un point sur lequel la ligne de conduite du gouvernement français n'a jamais varié, c'est l'opposition absolue à toute mesure de contrainte, à plus forte raison à toute mesure militaire, contre l'hospodar. N'était-ce pas l'encourager à continuer ? L'Union, vieille idée française, a toujours été préconisée ou secourue, suivant les époques, par les Walewski, les Thouvenel, les Drouyn de Lhuys; le mécontentement produit par le coup d'Etat n'a pas été jusqu'à empêcher l'Empereur de s'opposer à toute enquête, à toute pression de la part de la Turquie ou d'une autre Puissance; la question brûlante des couvents, fort mal vue par la France comme par les autres pays, n'a cependant été résolue à l'amiable que grâce aux bons offices de la France; la loi agraire, peu sympathique à la France du Second Empire (4), n'a cependant, grâce à elle, entraîné

(1) *La vérité sur la Roumanie depuis la convention de* 1858 *jusqu'au coup d'État du* 2 *mai* 1864, pp. 54 sqq.

(2) Cf., doc. nº 21.

(3) « A l'Ambassade de France on s'est bien refroidi à notre égard... On s'en prend au prince Cuza pour une masse de bêtises — mais je m'aperçois qu'en général ceux qui se sont arrogé le droit de nous protéger en dépit de nous-mêmes comprennent bien mal les devoirs qui leur incombent d'une semblable tutelle. Patience — nous ne serons bien que quand nous ne dépendrons que de nous-mêmes... » (lettre privée de Costache Negri à Vasile Alecsandri, 18 juin 1861, Acad. Roum., nº 2254, f. 171).

(4) Cf. doc. nº 22.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

aucune conséquence désagréable; et ainsi de suite. A plus forte raison la France s'oppose-t-elle à des enquêtes comme celle que suggère par exemple l'Angleterre en 1862 parce que quelqu'un avait proposé à la Chambre roumaine la déposition de Cuza (1). Puis ce sont les facilités faites par la France aux jeunes Roumains qui désirent entrer à l'Ecole de Metz (2) ou faire un stage sur les navires français (3) et les conseils de toute nature donnés par le ministre des Affaires Etrangères de France ou son représentant à Constantinople. C'est donc avec une entière sincérité que Costache Negri écrit à Cuza des phrases comme celle-ci : « ... car la France qu'il [Tillos] représente est le pays désintéressé et généreux par excellence qui tend la main aujourd'hui aux nationalités, du fait de la position que lui ont assignée sa grandeur et sa puissance en Europe », ou encore : « Il ne faut laisser la France à aucun prix se refroidir à notre égard, car c'est bien la seule Puissance, à mon avis, sur laquelle nous puissions véritablement compter... » (4) Et c'est tout aussi sincèrement que Cuza exprime sa gratitude à Drouyn de Lhuys ou à Moustier (5). Si la France, seul appui de Cuza, se décide à l'abandonner elle aussi, aucun autre Etat ne le prendra sous sa protection. C'est à Paris qu'est le nœud de la situation. Brătianu est envoyé à Paris.

D'ailleurs les circonstances semblent favorables à la conjuration. Même de ce côté, à diverses reprises, des orages ont assombri l'horizon franco-roumain : ils se sont toujours dissipés. Mais à partir de 1864 le ciel reste sombre. L'irritation profonde qu'Alecsandri signale dans sa lettre du 20 février 1864 (6) et qui se traduit, entre autres, par cette phrase de Drouyn de Lhuys : « Que vous dirai-je, depuis dix-huit mois que je suis au Ministère il ne m'a pas été donné une seule fois d'entendre une bonne nouvelle des Principautés! », cette irritation reparaît par intermittence pour être portée au paroxysme par le coup d'Etat qui,

(1) Acad. Roum., n° 4857, f. 344.
(2) Acad. Roum., n° 4858, f. 7.
(3) *Ibid.*, f. 65.
(4) Cf. doc. n° 3.
(5) Cf. doc. n° 15.
(6) Acad. Roum., n° 4858, f. 371 sqq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

suivant les paroles du même ministre, a mis le comble aux infractions qui ont été faites au traité de Paris et à la Convention (1). Cette froideur est assez marquée pendant l'année 1865, et l'émeute du 15 août fait à Paris le même effet déplorable que dans les autres capitales (2).

Le *Moniteur du Soir* du 21 septembre 1865 donne publiquement au prince Cuza des conseils qui ont l'allure de graves reproches, et cet article soulève en Moldo-Valachie un retentissement immense. Sans doute Drouyn de Lhuys continue à s'opposer à ce qu'aucune mesure soit prise contre les Principautés, mais Alecsandri est assez effrayé de ses dispositions pour télégraphier en chiffre, le 1er octobre, que le ministre voit la situation du prince compromise (3). Au début de 1866, Tillos, comme ses collègues, fait auprès de Cuza, pour l'objurguer de changer de politique, une démarche pressante qui n'est pas restée inconnue des ennemis du prince. Ce demi-mécontentement, habilement exploité, risque d'amener dans la situation de Cuza un affaiblissement que Moustier est le premier à reconnaître et signale, le 7 février, à Drouyn de Lhuys en insistant sur l'opportunité qu'il y aurait, pour la France et l'Angleterre, à affirmer publiquement leur volonté de maintenir l'état des choses dans les Principautés (4).

La sévérité des jugements de Tillos, maintes fois signalée par Alecsandri à Paris et par Bărdeanu à Constantinople, est assez publique d'autre part pour que l'on puisse penser que l'effet de ses rapports ne doit pas être nul ni sur l'Ambassade ni sur Drouyn de Lhuys. Et surtout, plus encore que le consul, le colonel Lamy, chef de la mission militaire française, adresse, au su de tous, au maréchal Randon des rapports tout à fait pessimistes sur l'état des Principautés. En 1865, notamment, Baligot s'en plaint amèrement dans une lettre à Bărdeanu, où il ajoute que le colonel ne fait pas mystère de ses sentiments (5).

Aussi il est évident que l'appui constant prêté par la

(1) Cf. doc. nº 19.
(2) Cf. doc. nº 27.
(3) Cf. doc. nº 29.
(4) Cf. doc. nº 43.
(5) Cf. doc. nº 31.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

France au gouvernement du prince Cuza n'est pas sans réserve et que l'on peut agir utilement à Paris pour essayer de discréditer l'hospodar. La difficulté est d'aviver les défiances au point que le gouvernement de l'Empereur ne se contente point de remontrances et abandonne Cuza à son sort. La campagne est habilement menée. L'un de ses thèmes est la prétendue russophilie du Prince roumain. Quelque paradoxale que nous puisse paraître cette accusation, le grief est ancien. Il semblerait qu'il soit né avant tout en Angleterre; c'est du moins l'opinion de Jean Alecsandri (1). Mais il reparaît avec insistance à Paris dès que l'on a des doutes sur la politique des Principautés. Alecsandri le signale dès janvier 1863 dans l'esprit de Drouyn de Lhuys, à propos du passage par la Roumanie d'armes destinées à la Serbie (2); en février il a bien de la peine à persuader le ministre de l'Empereur que Cuza ne compte pas sur l'appui de la Russie en cas de dissolution de la Chambre (3); nous venons de signaler les lettres du mois d'avril où Alecsandri rapporte les effets de ce « cauchemar anglais » (4); il se plaint, le 19 août, de voir Place, l'ex-consul de Iassy, faire chorus avec ceux qui accusent les Principautés de tendances russes (5); le 10 novembre il rend compte des soupçons d'après lesquels le prince Cuza, à l'instigation de la Russie, préparerait, d'accord avec les Serbes, l'invasion de la Turquie (6); le 29 il rapporte que Drouyn est revenu sur cette prétendue influence (7). Dans ce même mois de novembre, Bărdeanu écrit de Constantinople que l'ambassade croit le nouveau ministère constitué sur les indications du consul de Russie (8). En vain Cuza fait répondre que la sécularisation des couvents est la meilleure preuve que cette entente n'existe pas (9); le reproche reste latent et ne fait que prendre consistance

(1) Cf. doc. nos 8 et 9.

(2) « Mais soupçon influence russe prédomine visiblement » (télégramme du 28 janvier, Acad. Roum., no 4858, f. 149.

(3) Alecsandri à Cuza, 9 février 1863, Acad. Roum., no 4858, f. 164-165.

(4) Cf. doc. nos 8 et 9.

(5) Acad. Roum., no 4858, f. 251.

(6) *Ibid.*, f. 313.

(7) Alecsandri à Cuza, Acad. Roum., no 4858, f. 322.

(8) Acad. Roum., no 4859, f. 103.

(9) Cuza à Alecsandri, no 4865, f. 162.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sous l'influence évidente des campagnes menées contre le prince par les émigrés et par la presse, contre laquelle Alecsandri mène de son côté une lutte vigoureuse (1), allant parfois, en désespoir de cause, jusqu'à la corruption (2). Pendant toute l'année 1865, ce singulier grief de russophilie revient avec une régularité déconcertante dans la correspondance diplomatique roumaine. Bărdeanu le signale à Constantinople le 28 février (3), et croit savoir, le 29 mars, que Cuza est desservi sur ce point par Tillos (4). Quelques semaines avant la révolution, en janvier 1866, la démarche énergique des représentants des Puissances, France en tête, prend acte du projet de ministère Moruzi pour insister sur le mécontentement que produirait une orientation trop nette vers la Russie.

On voit par cette gradation combien habile a été la propagande anti-cuziste à Paris, propagande à laquelle Ion Brătianu a évidemment pris une part active, couronnée par sa brochure de 1866 (Le Panslavisme. Le prince Couza, la Roumanie et la Russie), où il attaque le prince Alexandre avec une violence volontairement injuste et le pose nettement en satellite de la Russie. Bien avant qu'elle paraisse, le Cabinet princier sait si bien d'où vient le danger qu'il se renseigne de temps en temps sur l'action de Ion Brătianu. Alecsandri signale le chef libéral parmi les informateurs de la presse parisienne (5), dès le 10 janvier 1865, et bien que parmi ceux-ci se trouvent des Ştirbei, des Bibescu et autres princes ou grands boyards, c'est Brătianu que Cuza demande de surveiller, et il l'obtient en effet presque jusqu'à la veille de l'attentat : le 12 février encore, Alecsandri le rassure à ce sujet (6).

Il est à peine besoin de justifier le prince Cuza du reproche de russophilie. Ses sympathies nettement françaises, la confiance absolue témoignée à son secrétaire français Baligot de Beyne, son offre d'alliance à l'Empereur au

(1) Cf. doc. nº 12, 24, et Acad. Roum., nº 4858, passim.
(2) Cf. Acad. Roum., nº 4858, f. 506-507.
(3) Acad. Roum., nº 4859, f. 196.
(4) *Ibid.*, f. 382.
(5) Cf. doc. nº 24.
(6) Cf. lettres d'Alecsandri à Baligot, 1er février 1866 (Acad. Roum. nº 4865, f. 513), 4 février (*Ibid.*, f. 515) et 12 février (*Ibid.*, f. 524).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

moment de l'affaire de Pologne, sa politique à l'égard des couvents grecs, protégés du tsar, ses lettres à ses agents où il dénonce l'entente entre la Russie et l'opposition de droite (1), sa franchise même à l'égard du consul de Russie (2), et, par-dessus tout l'hostilité presque constante de cette Puissance, sont des arguments assez forts pour permettre d'affirmer que cette prétendue russophilie n'était qu'un prétexte commode, pour l'Autriche de justifier une occupation éventuelle (3), pour l'opposition de compromettre Cuza aux yeux de l'Angleterre et de la France (4).

## § 3. — Les velléités d'abdication du prince Cuza.

Il n'est pas impossible que les conjurés, pour renverser Cuza, et pour le faire à la date qu'ils ont choisie, aient eu, en dehors de leurs griefs personnels et des circonstances d'apparence favorable qui se présentaient, un autre motif tiré des dispositions mêmes du Prince Régnant. Fatigué, découragé, malade, ayant réalisé tous les vœux des divans *ad hoc*, à l'exception du Prince étranger auquel il pensait d'ailleurs souvent, ayant au surplus accompli les principales réformes qu'il s'était proposées, Cuza avait déjà plusieurs fois prononcé le mot d'abdication. Or, cette solution ne répondait qu'imparfaitement au but poursuivi; un départ volontaire supprimait l'ennemi, mais se

(1) Cuza à Costache Negri, 26 juin 1861, Acad. Roum., n° 4863, f. 98. Cf. doc. n° 13.

(2) Cf. notamment doc. n° 30 (« Personne ne sait mieux que vous que je n'étais nullement un agent de la Russie... »).

(3) Bărdeanu l'affirme formellement le 1er novembre 1863 : cf. Acad. Roum., n° 4859, f. 103.

(4) *Bibliographie.* — A. D. Xenopol, *Domnia lui Cuza Vodă*, II. On trouvera des indications contemporaines des événements sur la politique supposée des cabinets, depuis le Congrès de Paris, dans Ubicini, *La question des Principautés devant l'Europe*, Paris 1858; Ficquelmont, *La politique de la Russie*, Paris 1854; *** (A. Lévy), *Napoléon III et les Principautés danubiennes*, Paris 1858; *** *L'Autriche et les Principautés roumaines*, Paris 1859; ***L'Autriche, la Turquie et les Moldo-valaques*, Paris 1856; Thouvenel, *Trois années de la Question d'Orient* (1856-1859), Paris 1897; Bulwer, *Life of Palmerston*, III; Duveyrier, *L'Autriche dans les Principautés danubiennes*, Paris 1858; L. Dounat, *Les Principautés Unies et l'Europe occidentale*, Paris 1860; Ed. Quinet, *Les Moldovalaques, Revue des Deux-Mondes*, janvier 1856; N. Iorga, *Partea lui Napoléon III — lea în Unirea Principatelor*, Bucarest 1915; etc., etc.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

prêtait moins bien à l'établissement de l'état de choses qu'on voulait réaliser. Il s'agissait de ne pas se laisser surprendre par les événements, mais de les diriger et d'obtenir l'abdication, non quand le Prince le voudrait, mais au moment choisi par la conjuration.

On a peu insisté jusqu'ici sur ce côté de la question. On a affecté, en général, de ne pas croire à la sincérité de la lassitude du prince Cuza, peu compatible en effet avec les aspirations vers la dictature et l'enivrement du pouvoir qu'on lui prêtait.

Il semble que là encore il faille rendre justice à l'hospodar. Certes il n'a jamais été insensible à la douceur de régner, mais il en sentait encore plus vivement le poids. Il n'avait jamais désiré le rang suprême, d'une part parce qu'il ne pouvait penser avoir la moindre chance d'y atteindre, d'autre part parce que lui-même, patriote sincère, était partisan convaincu du Prince Étranger, seul capable, à ses yeux comme à ceux de beaucoup de bons Roumains, de donner au pays ce qui lui manquait, une direction ferme, indépendante des partis et des questions de personnes, rencontrant à l'intérieur moins d'entraves dans la réalisation de ses projets et pouvant espérer plus facilement quelque appui hors des frontières. Alexandre Cuza avait proclamé ce credo en 1857; il l'avait répété en montant sur le trône, se déclarant dépositaire d'une couronne qui appartenait à un autre (1), et à plusieurs reprises ses adversaires, croyant l'embarrasser, lui rappelleront cette promesse de réaliser le vœu du pays, c'est-à-dire le Prince Étranger (la Commission de Focşani en 1859, Kogălniceanu en 1859, Gr. Sturdza en 1863, sans compter de constantes allusions pendant tout le cours du règne même). En réalité, il n'oubliait pas ses propres convictions; il les exprimait parfois, lorsqu'il se sentait trop pressé par les remontrances de l'opposition ou des consuls. Il faut naturellement faire dans ces déclarations la part de la menace. Lorsqu'en février 1863 Negri déclare à l'ambassadeur d'Angleterre que son Altesse « harcelée de cette façon était bien homme à se mettre à la tête des partis et

(1) Cf. *Monitorul*, 5 février 1859.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

faire cause commune avec eux en ce qui concerne le Prince Étranger, pour frapper de ce coup de force ces partis dont le Prince Étranger sert de prétexte » (1) ; qu'il affirme en juillet à Aali Pacha que Cuza abdiquera si on l'entrave dans ses réformes (2), il est évident que l'agent roumain songe surtout à faire pression sur son interlocuteur. Mais les velléités intermittentes d'abdication exprimées personnellement par le Prince Régnant sont si peu simulées que C. Negri, familier de sa pensée et devant savoir à quoi s'en tenir, exprime à plusieurs reprises ses craintes au prince et le supplie de rester (3), tandis qu'il s'en ouvre avec quelque inquiétude dans une lettre privée à Vasile Alecsandri (4).

Dans la lettre presque suppliante que Cuza, sentant se refroidir l'amitié de la France, écrit à Napoléon III le 1er octobre 1865, il déclare formellement qu'il est prêt à descendre du trône si l'Empereur juge utile d'y faire monter quelqu'un de plus énergique et il semble même le prier de désigner son successeur (5); en décembre, dans son message d'ouverture de la session 1865/66 du Parlement, il répète qu'il a reçu la couronne « comme un dépôt sacré » (6), et au moment des démarches parallèles des consuls au début de 1866, il répond avec force que le seul moyen de tirer la Roumanie du chaos qu'on lui reproche est de lui accorder un prince étranger (7).

Ces déclarations ne restaient pas confinées dans le silence des cabinets; les bruits d'abdication couraient si fort à la fin de 1865 qu'au mois de novembre Tillos venait, assez agité, déclarer à Baligot que l'idée de partir et de céder la place à un prince étranger, idée dont on parlait partout, ne pouvait être soufflée que par la Russie (8). La facilité avec laquelle le prince Cuza a signé son acte d'abdication le 23 février et s'est résigné à rentrer dans la

(1) Negri à Cuza, 19 fév. 1863, Acad. Roum., n° 4857, f. 348.
(2) *Ibid.*, f. 391 v.
(3) Cf. doc. n°s 4 et 5.
(4) 9 juillet 1861 (Acad. Roum., n° 2254, f. 176).
(5) Cf. doc. n° 28.
(6) *Monitorul*, 5/17 décembre 1865.
(7) Eder à Mensdorf, 21 janvier (V. B., I, f. 37-43); 30 janvier (*Ibid.*, f. 68-70).
(8) Cf. doc. n° 31.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

vie privée, ses déclarations aux consuls le lendemain (1), sa lettre au général Golescu, deux jours après, où il rappelle ses anciennes promesses et renouvelle sa foi dans la destinée de la Roumanie sous un sceptre étranger (2), semblent assez indiquer que l'idée de déposer la couronne lui était familière.

Cette prompte résignation a également frappé quelques contemporains, puisque le publiciste Ubicini, très versé dans les affaires des Principautés, écrivait, trois semaines après l'événement, qu'il était fort possible que Cuza ait réellement songé à abdiquer (3).

On voit que, quelle qu'ait été la pensée du prince, on parlait de plus en plus dans le public de ses projets d'abdication, et il est compréhensible que si l'on voulait assurer la réussite du plan concerté et l'avènement d'une dynastie étrangère que l'on pût choisir, il fallait être maître des événements et ne pas attendre un départ volontaire qui dérangerait tous les calculs. Sans compter que si le prince descendait du trône de son propre mouvement, rien ne pourrait justifier un exil; et malgré ses propres sentiments, qui ne voyait qu'un Prince ayant eu la gloire de réaliser à lui seul, en si peu de temps, toutes les revendications nationales exprimées par les divans de 1857, et terminait sa vie politique par une retraite volontaire, jouirait d'une popularité immense qui n'irait pas sans danger pour l'autorité de son successeur ? (4).

Telles paraissaient être les principales raisons pour lesquelles, dans la nuit du 22 au 23 février 1866, le prince Cuza était décrété d'arrestation et le comte de Flandre proclamé dans la même journée.

(1) Cf. doc. nos 48 et 51.
(2) Lettre publiée plusieurs fois, notamment dans les *Archives diplomatiques*, 1866, II, p. 286.
(3) *Les Principautés Unies devant la Conférence*, pp. 22 sq.
(4) C'eût été, dit Radu Rosetti dans ses si intéressants Mémoires, une véritable apothéose qui lui aurait assuré pour le reste de son existence une influence immense sur toute la vie politique roumaine (*Amintiri din copilărie*, p. 205). On sait comment, en 1867, le prince Charles ne crut pas pouvoir accorder à Cuza, « pour le moment encore », l'autorisation de revenir en Roumanie pour régler certaines affaires personnelles. Ce n'est qu'en 1870, après l'élection de Cuza comme député dans le département de Mehedinți, que le nouveau prince rouvrit à son prédécesseur les portes de la Roumanie. Cette fois c'est Cuza qui refusa.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## CHAPITRE II

### La Situation créée par la chute du prince Cuza. Le problème de l'Union et du prince étranger.

Grâce à la promptitude des mesures prises, le coup d'Etat du 23 février avait obtenu à Bucarest un plein succès. La population, surprise, n'avait pas réagi, et un gouvernement provisoire, ayant à sa tête une lieutenance princière composée de Ion Ghica, du général N. Golescu et du colonel Haralamb, était maître de la situation.

Il restait à obtenir l'assentiment de l'Europe.

Le moment, avons-nous dit, était favorable et un refroidissement sensible marquait les relations du prince Cuza avec les Grandes Puissances. C'était un atout; mais ce n'était pas une certitude et il ne s'ensuivait pas de ce mécontentement que les Cours dussent accepter la disparition de l'hospodar par des moyens révolutionnaires. On l'allait bien voir.

L'hostilité de la Russie à l'égard du prince, par exemple, était tellement évidente que les conjurés pouvaient croire ce pays acquis d'avance à son renversement. S'ils l'ont réellement pensé, ils se sont mépris complètement sur les conceptions de Pétersbourg. Quelque mauvais au point de vue russe que fût le gouvernement de Cuza, il valait encore mieux que les incertitudes et les surprises qui pouvaient naître d'une révolution. Budberg l'avait dit sans ambages au prince Ştirbei (1), qui lui faisait des ouvertures en novembre 1865, et le 17 janvier 1866, quatre semaines avant l'abdication, Revertera, ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg, signalait à Mensdorf des dispositions toutes semblables chez Gorčakov (2).

(1) Cf. doc. nº 31.
(2) Cf. doc. nº 37.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Malgré les apparences, l'Autriche non plus ne désirait pas un renversement qui risquait d'ouvrir la porte à toutes sortes de possibilités fâcheuses : celle d'un prince étranger par exemple, moins disposé que quiconque à souffrir l'ingérence européenne dans les affaires du pays, à moins que ce ne fût, chose pire encore, le duc de Leuchtenberg, l'éternel candidat, dont l'avènement marquerait dans le duel austro-russe dont les Principautés étaient l'enjeu un coup sensible à la politique des Habsbourgs. Mieux valait le *statu quo* : Rechberg donnait à Revertera, le 4 décembre 1864, des instructions formelles en ce sens, qui, du point de vue de Vienne, étaient la sagesse même (1).

La Turquie, si peu sympathique que lui fût le prince Cuza, allait-elle accepter un tel fait accompli, elle qui, plus encore qu'au fond des choses, tenait à la forme ? Suffisait-il de lui dire que, le lien de vassalité n'ayant subi aucune atteinte, elle n'avait aucune crainte à avoir (2) ? C'était bien peu probable. Mais Ion Ghica, ancien prince de Samos et grand connaisseur du monde musulman, pensait sans doute qu'il saurait se rallier les ministres du Sultan.

Et que dire de l'Angleterre et de la France ? la première si attachée aux conventions, la seconde si hostile à ce qui pouvait agiter les Principautés. Le 7 février encore, Moustier, malgré les réserves que nous avons faites plus haut, annonçait à Drouyn de Lhuys son parfait accord avec son collègue d'Angleterre lord Lyons, pour aider le prince Cuza à se maintenir (3). Mais Brătianu, qui avait passé une partie de sa vie en France, et qui y agissait sans discontinuer depuis plus d'un an, avait bon espoir de trouver les mots qu'il faudrait.

Aussi bien des problèmes plus graves peut être encore que l'opinion des Puissances allaient se poser : des problèmes qui touchaient à l'avenir même des Principautés Avant tout, l'existence de l'Union était en jeu ; et il allait falloir résoudre en même temps celle de la dynastie, sous peine de ne jamais en sortir.

(1) Archives de Vienne, Russie 1864, x-51, Expéditions 2, f. 236.

(2) C'est le raisonnement que le Gouvernement provisoire ne cesse de lui tenir : cf. lettre au Vizir; Ion Ghica à Mavrogheni, doc. n° 327.

(3) Cf. doc. n° 43.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

L'Union, réclamée par les Divans *ad hoc* de 1857, réalisée en fait par Cuza, n'avait point été définitivement consacrée par la Cour suzeraine ni par les Puissances garantes. La Convention du 19 août 1858 n'avait fait droit que nominalement aux vœux des Divans, en acceptant le terme de « Principautés unies » et en créant la Commission centrale de Focşani (pour l'élaboration des lois d'intérêt général) et la Haute-Cour de justice et de Cassation (1). La double élection de 1859 n'avait entraîné encore qu'une union personnelle, acceptée, *pour cette fois seulement*, par la Porte (2) ; Cuza n'en avait pas moins obtenu en 1862 le Ministère et l'assemblée uniques (3). Le coup d'État de 1864 avait fini, tant bien que mal, par être entériné (4); un Sénat était créé, remplaçant la Commission centrale supprimée en 1861, ainsi qu'un Conseil d'Etat. L'Union avait été ainsi peu à peu réalisée par les patients efforts du prince Cuza; mais qui ne voyait que, lui disparu, tout était remis en question ? La Porte n'avait pas révoqué son expression « pour une fois seulement », et cette réserve engageait tout ce qui s'était fait depuis 1861. En fait, comme le dira très bien Drouyn de Lhuys dans sa circulaire du 1er mars 1866, on ne pouvait toucher à l'Union qu'en abattant tout un édifice et en provoquant les troubles les plus graves. En droit cependant, la Turquie et les Puissances pouvaient réclamer le retour à l'état de choses d'avant 1861, c'est-à-dire la convocation d'une Assemblée moldave et la nomination de deux princes. Le danger qui en résultait d'une agitation plus ou moins grave n'était pas pour déplaire à celles des Cours qui pouvaient être amenées, par leur situation géographique ou politique, à désirer se réserver, un jour ou l'autre, la possibilité d'une intervention. La question se posait avec d'autant plus d'acuité que l'opinion n'était pas unanime, en Moldavie, sur la nécessité du maintien de l'Union. Stoïquement,

(1) Texte dans *Archives diplomatiques*, 1865, III, pp. 105 sqq; cf. 1866 II, pp. 102-113.

(2) Protocole du 6 septembre 1859; cf. *Archives diplomatiques* 1863, III, p. 99.

(3) Firman du 2 décembre 1861, cf. *Archives diplomatiques* 1868, pp. 102 sqq et 1866, I, pp. 200-202.

(4) Acte additionnel à la convention de 1858, 28 juin 1864; cf. *Archives diplomatiques*, 1865, II, pp. 384 sqq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

cette province avait supporté la diminution de son indépendance, la décadence de sa Capitale; mais quelques années assez dures avaient passé, non sans éveiller des regrets bien compréhensibles. Vasile Alecsandri, comme bien d'autres, les avait prévus dès 1861, et, comme bien d'autres également, Costache Negri s'en consolait en mettant la grandeur du pays au-dessus de toute autre considération : « Tu me parles, lui répond-il le 2 juin 1861, des pertes futures de la bonne ville de Iassy mise sur le second plan. C'est un mince malheur en vue de l'Union, et je suis tout à fait de ton avis que l'agriculture moldave n'en aura qu'à gagner » (1). Trois ans après, c'est sans amertume que le Conseil Municipal de Iassy, le 22 avril 1865, attire l'attention du prince régnant sur la décadence de la ville : « Nous manquerions à notre mission si nous ne vous disions, fût-ce en peu de mots, que notre ville décline de jour en jour, du fait de l'arrêt de l'industrie, du commerce et du crédit intérieur, de sorte que, si l'état de choses actuel se prolonge, nous ne savons si les paroles allégoriques prononcées par M. le premier ministre au Parlement, à savoir que l'herbe pousse dans les rues de Iassy, ne deviendront pas une triste réalité... » (2). La harangue se termine seulement par un appel à l'aide. Mais tous ne sont pas aussi résignés. Les prétendants au trône vont répétant que l'union a été un malheur (3), et assez nombreux sont ceux qui, en Moldavie, commencent à croire, ou à dire, que l'Union n'a été qu'une annexion à la Valachie. Dès la nouvelle de l'abdication, une partie des conservateurs de Iassy demandent la séparation (4), donnant ainsi des armes aux Puissances intéressées à la dislocation du bloc moldo-valaque.

En admettant l'Union sauvée, il fallait savoir par qui remplacer le prince Cuza. Les conjurés, nous l'avons vu, étaient décidés à faire triompher le principe du souverain étranger. Il fallait pour cela briser les intrigues locales et vaincre les résistances des Puissances.

(1) Acad. Roum., n° 2254, f. 167.
(2) Cf. doc. n° 17.
(3) Cf. plus haut, p. 6 leurs calculs démasqués par le prince Cuza.
(4) Cf. doc. n°s 78, 108, 167, 234 et *passim*.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Les premières n'étaient point très graves si l'on avait raison des secondes. Le gouvernement provisoire saurait bien maintenir l'ordre. De grands noms allaient se présenter sans doute, des Sturdza, des Bibescu, des Brâncoveanu, des Ştirbei, d'autres encore : la proclamation rapide d'un prince étranger permettrait de déclarer séditieux leurs partisans et de les traiter comme tels. Affaire de police, qui n'allait cependant pas sans quelque aléa. Mais le gouvernement provisoire était décidé aux mesures les plus rigoureuses et n'hésiterait pas à faire mitrailler la foule si besoin en était.

Mais la grosse question était précisément de faire accepter le principe de la dynastie étrangère par l'Europe. Chose curieuse, cette solution si simple, couramment appliquée au temps des frères ou des généraux de Napoléon Ier (1) et tout dernièrement encore en Grèce (2) et au Mexique, était cette fois préconisée par les Roumains et refusée par l'Europe. Cette question du prince étranger revêt dans les Principautés un aspect assez original pour que nous nous y arrêtions un moment.

D'où est née l'idée d'un prince étranger pour les Roumains ?

Il semble bien que ce soient les Roumains eux-mêmes qui en aient parlé les premiers. Hugot, consul de France à Bucarest, écrit en effet le 12 janvier 1824 à Chateaubriand, alors ministre des Affaires étrangères, que les Moldaves « disent très hautement qu'ils ne peuvent pas se gouverner eux-mêmes et qu'il leur faudrait absolument un maître étranger »(3). Il s'agit ici de ce parti qui sera plus tard le parti libéral et qu'on appelait alors les *ciocoi* (mot intraduisible que le terme de « parvenu » rend bien imparfaitement) ou *cărvunari* (déformation populaire de l'italien « carbonari »). Quelques années plus tard, un factum, valaque cette fois, réclamait, entre autres revendications nationales, l'Union sous une dynastie héréditaire de l'Allemagne du Nord (4). En 1834, un homme qui

(1) Jérôme, Louis, Joseph, Bernadotte, Murat.
(2) Othon en 1832, Georges en 1863.
(3) Hurmuzaki, *Documente*, XVI, p. 1131.
(4) Hurmuzaki, *ibid.*, X, pp. 647-649.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

avait quelques chances d'arriver un jour au trône, le Beizadé Ghica, déclarait que, quoique fils et neveu d'hospodar, il n'était point de sacrifice qu'il ne fît pour voir son pays uni sous un prince étranger (1). En 1839, la « Conjuration confédérative », complot dirigé contre Michel Sturdza, hospodar de Moldavie, demandait entre autres la protection commune de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, ainsi qu'un prince héréditaire choisi parmi les dynasties étrangères : les conjurés voyaient loin et proposaient même, avec les Principautés de Valachie et de Serbie, une union dans le genre de la Confédération germanique (2). Mais c'est surtout à partir de 1848 que l'idée prend corps, sous les formes les plus diverses : ainsi Ion Maiorescu, agent de Valachie près la Diète de Francfort, proposait que l'Autriche renonçât à ses possessions italiennes en échange de la création d'un royaume de Roumanie comprenant la Bukovine, la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie, unies sous le sceptre d'un prince autrichien sous la suzeraineté de l'Allemagne (3). Napoléon III paraît s'être souvenu de cette proposition, parmi les divers projets qu'il soumit à l'Autriche pour régler la question de la Vénétie (4). De 1848 à 1857 la presse française se remplit d'articles, inspirés par les Roumains, renouvelant et exposant sans trêve les revendications nationales des Principautés, qui, aux Divans *ad-hoc* de 1857, deviendront les Quatre Points : autonomie, union, prince étranger, gouvernement constitutionnel. On sait les efforts désespérés tentés par les Divans dans ce sens, et comment, devant l'opposition de l'Europe et malgré l'appui de la France, ni l'union, ni le prince étranger ne furent accordés ; comment la double élection du prince Cuza tourna la difficulté; comment celui-ci réalisa, non sans peine, la plus grande de ces deux revendications, l'union, et songea peut-être à accomplir la seconde.

A une date aussi reculée que 1834, il n'était pas encore

(1) Sturdza, *Documente Renașterei*, IX, p. 449.
(2) Xénopol, *Partidele politice*, p. 195.
(3) Lettre à A. G. Golescu, 14 septembre 1848, cf. *Docum.* 1848, IV, pp. 358 sq.; id., 16 sept., *ibid.*, p. 398; id., 17 sept., *ibid.*, p. 420.
(4) Cf. plus loin, p. 69).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

question, dans les conseils de l'Europe, de la réorganisation du statut des Principautés. Il est une nation cependant qui, dès les premières discussions diplomatiques, a fait siennes les revendications moldo-valaques : c'est la France. Les Russes, à vrai dire, y songèrent un moment; mais c'est qu'ils espéraient qu'en ce cas la dynastie serait russe. Dès 1834, Bois le Comte écrivait que la Russie n'était primitivement pas hostile à l'Union, mais qu'elle s'en désintéressa du jour où Catargi eût déclaré que le prince ne devait pas être choisi dans un pays voisin (1). Pendant les mouvements de 1848, le gouvernement du tsar était violemment opposé à l'idée de l'union, sachant que la candidature du duc de Leuchtenberg n'avait pas de chance d'aboutir. Au contraire les ministres de Napoléon III acceptèrent d'emblée la proposition. Lorsque la question des Principautés se posa à la suite de la guerre de Crimée, Bourqueney, le plénipotentiaire français, proposa à la Conférence de Vienne, le 24 mars 1855, l'Union et le prince héréditaire, indigène, ou, ce qui vaudrait mieux encore, issu d'une des familles régnantes d'Europe (2). L'Angleterre et la Porte combattirent vivement le projet français, même réduit à l'Union, probablement parce que les Roumains considéraient, justement, que la question de l'Union était liée à celle du Prince étranger. Cette idée était partagée par la France également : Thouvenel croyait dès cette date une dynastie indigène impossible : « Ces pays, sans doute, sont hors d'état aujourd'hui de produire une dynastie nationale, et il y aurait bien quelque difficulté à faire accepter aux Moldaves un Prince Valaque, comme aux Valaques un Prince Moldave. Cet embarras, toutefois, aurait pu être tourné, si le choix de l'hospodar, retiré à l'élection, eût été remis à la Porte d'accord avec ses alliés. Cet hospodar indigène aurait-il eu toutes les qualités désirables dans le chef d'une administration ? Je l'ignore et j'en doute... » (3). A l'appui de cette opinion, Bibescu,

(1) Cf. Xenopol, *Partidele politice*, p. 174; et Sturdza, *Documente Renașterei*, III, p. 207.

(2) Annexe au Protocole 6. Cf. Sturdza, *Doc. Renașterei*, II, pp. 641-643.

(3) Lettre à Walewski, 11 sept. 1856, cf. Sturdza, *Doc. Renașterei*, III, p. 812.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

à la séance du 7 octobre 1857, au Divan *ad hoc* de Valachie, expliquait les avantages du Prince étranger : «... Nous ne trouverons le salut que dans une main ferme et puissante, capable de nous arrêter au bord du précipice et de nous remettre dans le droit chemin. Et cette main, nous ne la voyons que chez un Prince étranger, car il nous apportera, outre la puissance matérielle indispensable, la puissance morale que lui donneront ses alliances et ses relations avec les têtes couronnées; car lui seul pourra nous arracher à ces discordes et ces rivalités que fait naître parmi nous l'ambition de la première place (1)... » C'est en partie cette liaison des deux idées, Union et dynastie étrangère, qui fit rejeter l'Union par la Turquie. « L'Union matérielle des Principautés, écrit Thouvenel à Walewski le 8 mai 1856, n'est pas ce qui répugne le plus à la Porte; ce qu'elle redoute, ce sont les conséquences probables de la mesure, c'est-à-dire la nomination d'un Prince étranger, l'intronisation d'une dynastie héréditaire, et, peut-être, dans un temps donné, une séparation absolue... » (2). « Le projet de réunion, déclare quelques semaines après Aali Pacha à Thouvenel, a été conçu à l'étranger, ou tout au moins sous l'influence d'événements extérieurs, en 1848, à une époque où la résurrection des nationalités était à l'ordre du jour. La réalisation de ce projet serait un premier pas vers le démembrement de l'Empire Ottoman, et les conséquences s'en feraient immédiatement sentir en Servie... » (3).

La France ne se tint pas pour battue. Walewski essaya de sauver l'Union en sacrifiant le Prince étranger (4), tandis que, patiemment, sans se décourager, les Roumains maintenaient leur point de vue. Boerescu, dans son opuscule « La Roumanie après le Traité de Paris », soutenait avec force l'opinion que l'union datait des temps les plus reculés (ce qui était peut-être faire quelque violence à l'Histoire), qu'elle était une nécessité psychologique, matérielle et poli-

(1) STURDZA, *Ibid.*, VI[e], p. 17.
(2) *Ibid.*, III, p. 458.
(3) Lettre de Thouvenel à Walewski, 6 juillet 1856, cf. STURDZA, *Ibid.*, p. 605.
(4) Instructions de Walewski à V. Place, 13 sept. 1856; cf. STURDZA, *Doc. Renașterei*, III, pp. 819-820.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tique, et que d'autre part tout gouvernement était impossible s'il n'était aux mains d'un Prince étranger (1). Les Moldaves, en pleine connaissance de tout ce que l'Union leur ferait perdre, y poussaient sans hésiter, et leur Comité de l'Union, fondé le 6 juin 1856, inscrivait le Prince étranger en tête de toutes ses revendications (2). Cet élan universel faisait impression à Paris; lorsque la diplomatie française paraissait renoncer à l'idée de la dynastie étrangère, c'était uniquement afin de rallier les Puissances à l'Union, mais son siège était fait. La presse française appuyait l'idée de toutes ses forces. Royer Collard préfaçait le livre de Boerescu. Un publiciste bien connu des Roumains, Paul Bataillard, qui mit son talent à leur service pendant une partie de sa vie, écrivait, cette même année 1856, une petite brochure intitulée : « Les Principautés de Moldavie et de Valachie devant le Congrès », dont les idées, disait-il, étaient inspirées « par l'immense majorité des Moldovalaques présents à Paris » (3). Il y exposait que l'autonomie des Principautés était menacée par la politique russe et autrichienne, et qu'il n'y avait pour la garantir que deux solutions : 1° l'indépendance, s'il se pouvait (car la Turquie n'avait pas toujours rempli ses devoirs de suzeraine et les Roumains étaient prêts au rachat du tribut); 2° maintenir la suzeraineté, mais strictement définie, comme elle l'était par les traités existants, et autoriser l'Union, promise par le Règlement organique, favorable aux Principautés et à la Turquie elle-même, surtout si — revendication à noter — la frontière orientale était reportée du Prut au Dniestr, comme avant 1812. De ce pays refondu, il faudrait confier le gouvernement, non certes à une République, ni même à un boyard, « à moins, peut-être, qu'il ne dût son origine à une élection vraiment universelle... Hors de là, son autorité serait compromise et son temps dépensé dans des luttes personnelles de chaque jour. Il ne reste donc plus qu'une seule alternative : un prince étranger, un prince appartenant de près ou de loin à quelqu'une des familles régnantes de

(1) Sturdza, *ibid.*, pp. 13-113; cf. principalement le § 4, pp. 64 sqq.
(2) Id., *ibid.*, pp. 520-522.
(3) *Les Principautés devant le Congrès*, p. 60.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'Europe, choisi ou reconnu par toutes les Puissances, et placé par là, en même temps que par sa seule qualité d'étranger, et s'il se pouvait par ses qualités personnelles, au-dessus ou en dehors des rivalités des boyards » (1). Ce sont presque textuellement les arguments invoqués depuis toujours par les Roumains eux-mêmes. Ubicini, en 1866, rapportera une conversation qu'il a eue avec Grégoire Ghica peu après la chute de ce dernier, et où l'ex-prince lui a exposé avec force l'état d'anarchie résultant du fait que les changements continuels de princes au XIX^e siècle ont eu pour résultat de multiplier les espérances et les candidatures. « Comme il n'est pas une de nos grandes familles de boyards, en deçà comme au delà du Milcov, qui n'ait fourni un boyard à l'une des deux provinces, pourquoi les rejetons de ces familles ne deviendraient-ils pas hospodars à leur tour ? Que l'on fasse choix de l'un d'entre eux, et il le faudra bien, tous les autres se retourneront à l'instant contre lui, et travailleront en sous-main à le détruire. Que si, par aventure, le pouvoir venait à échoir à un homme nouveau — et je n'ai pas besoin de vous expliquer ce que j'entends par ce mot — la position serait plus difficile encore, et je ne sache, je vous le répète, qu'un prince de génie qui pût s'en tirer. J'ai, durant ces trois dernières années, presque rompu en visière avec les *longues barbes*; j'ai groupé autour de moi, j'ai appelé aux affaires tout ce que la Moldavie renfermait d'hommes jeunes, intelligents, amis du progrès, je les ai vus à l'œuvre; nous avons pu rendre ensemble quelques services au pays, mais pas un d'eux ne serait en état de tenir le gouvernail dans des temps difficiles comme ceux que nous aurons sans doute à traverser. C'est pourquoi je vous le dis, si un jour mon pays doit être remis en possession de ses droits et reprendre parmi les nations le rang qui lui a appartenu jadis, ce n'est pas un chef indigène, c'est un étranger qui aura la gloire d'arracher les tribus captives de la maison de servitude et de les réintégrer dans la terre promise » (2).

(1) ID., *ibid*, p. 63.
(2) UBICINI, *Les Principautés Unies devant la Conférence*, pp. 27-28.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Ainsi munie de renseignements de première main, n'étant guidée dans les affaires danubiennes par aucune ambition personnelle, portée d'instinct vers la libération des peuples, poursuivant sur ce terrain comme sur d'autres la politique des nationalités reprise par l'Empereur, quoi d'étonnant à ce que la France ait d'emblée adopté le point de vue des Roumains et l'ait appuyé en toute occasion ? La diplomatie française soutient en 1857 les revendications des Divans si à fond que l'Autriche commence à s'inquiéter réellement pour ses propres frontières (1) et lorsque le cabinet des Tuileries en 1858 y renonce momentanément, pour ne pas rompre en visière avec toute l'Europe, Walewski, dans une circulaire aux agents français à l'étranger (20 août), maintient résolument ses conceptions : « Le gouvernement de l'Empereur, vous le savez, dit-il notamment, s'était prononcé pour l'Union complète des deux Principautés, sous le gouvernement d'un Prince étranger qu'aurait rattaché au Sultan un lien de suzeraineté. Sa conviction à cet égard ne s'est pas modifiée; elle se serait fortifiée s'il était possible, devant les manifestations unanimes des populations moldaves et valaques appelées à exprimer leurs vœux. Toutefois, obligés de tenir compte de l'opinion différente d'autres puissances, et notamment de la cour suzeraine, nous avons dû rechercher les moyens de concilier autant que possible ces divergences avec les intérêts des Principautés... La convention du 19 août... donne aux Principautés une dénomination (2) qui est comme une sorte d'hommage rendu au principe de l'Union... » Mauvaise défaite sans doute; les intérêts des Principautés avaient été sacrifiés; mais paroles d'espoir contenant presque une promesse, et nous ne serions pas étonnés si, dans cette attitude constante de la politique française, les patriotes roumains avaient puisé de nouvelles raisons de ne pas faiblir et une foi renforcée dans une réalisation prochaine de leurs vœux. Même isolée, la France de Napoléon III était redoutable; la guerre d'Orient l'avait auréolée d'un immense prestige, et il paraissait à

(1) Cf. lettre de Prokesch à Buol, 24 juin 1857, Constantinople Corr. XII-59, nº 38 B, f. 647-649.

(2) Celle de *Principautés unies*.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tous, à Iassy et à Bucarest, que l'on n'avait rien à craindre si on avait l'Empereur pour soi. D'un autre côté la place éminente occupée par la France au Sérail était une garantie du côté de la Porte.

Aussi, pendant tout le règne du prince Cuza, parle-t-on ouvertement de la question du Prince étranger, dans un sens ou dans l'autre, car si la Russie et la Turquie font en 1861 une telle résistance aux efforts de l'hospodar en vue de l'Union, c'est que pour ces deux Puissances (comme au fond, il faut l'avouer, pour les Roumains), l'Union entraînera le Prince étranger (1). Nous avons rappelé d'autre part que Cuza en était partisan, qu'il l'avait encore proclamé en montant sur le trône, et que l'opposition, de droite ou de gauche, ne manquait pas, de temps à autre, de l'en faire souvenir : Kogălniceanu, Ion Ghica, Grégoire Sturdza font quelque temps chorus avec les conservateurs, jusqu'à ce que Ion Brătianu rappelle ses amis à la prudence en montrant le danger de revenir sans cesse sur une idée dont l'Europe ne veut pas (2). L'avertissement, bon à méditer par tous, ne semble pas avoir profité aux conservateurs, puisque Lascăr Catargi, le 3 mai 1861, répondit aux critiques adressées aux privilégiés par Cuza dans son mémorandum sur l'Union par une interpellation sur les intentions de l'hospodar relativement au Prince étranger, au risque, pour employer une expression devenue de mode ces derniers temps, de torpiller l'Union. Cette « bombe », comme dit Xenopol, eut pour effet précisément d'en retarder la réalisation, et elle fut cause de l'abandon momentané de l'idée de la dynastie étrangère par les libéraux, désireux de sauver l'Union avant tout.

Personne en Europe, d'ailleurs, pendant le règne de Cuza, ne voulait entendre parler de Prince étranger. La cote mal taillée de 1858, et les conséquences surprenantes que les Roumains en avaient tirées, paraissaient l'extrême limite des concessions possibles; la Russie ni l'Autriche ne voulaient, comme on disait alors, d'un Piémont à leurs

(1) C. Negri à Cuza, 5/17 mars 1861, Acad. Roum., nº 4857, f. 58-59. Cf. doc. nº 7.

(2) Xenopol, *Partidele politice*, pp. 392-399.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

frontières, la Turquie savait bien que le Prince étranger, c'était l'indépendance, l'Angleterre craignait des complications européennes (1) et la France elle-même semblait avoir écarté cette solution tant que le prince Cuza serait là.

A plusieurs reprises en effet, Paris et l'ambassade rassurent l'envoyé roumain sur l'éventualité d'un Prince étranger (2). Il faut entendre par là que le gouvernement de l'Empereur ne voulait rien entreprendre ni contre la volonté de l'Europe, ni contre le prince Cuza, qu'il avait si souvent soutenu; mais on sentait si bien que l'idée restait vivante que Bulwer, en 1862, demande à Négri pourquoi le prince Cuza songe à offrir le trône au duc de Leuchtenberg (3), et que l'année suivante Aali Pacha s'imagine que le général Türr est venu voir Cuza pour combiner avec lui l'avènement d'un prince italien (4). En 1864, Revertera signale à Rechberg qu'on croit savoir à Pétersbourg que les Tuileries songent à un Prince étranger pour les Principautés, et Rechberg lui dit que la chose est peu probable tant que Cuza règne, mais qu'elle est à peine douteuse si le Prince doit quitter le trône (5). Il semble toutefois que l'attitude de la France ait été moins résolue, puisque à la fin de 1865 encore Drouyn de Lhuys répond au prince Ştirbei que loin de vouloir rien faire contre Cuza, il veut au contraire renforcer sa position (6), et que Tillos à la même date déclare « désastreux pour le pays » le projet d'amener un prince étranger (7). Et cependant Rechberg ne se trompait pas : il suffira de l'abdication de Cuza pour que le cabinet des Tuileries reprenne aussitôt la politique des années 1857 et 1858, mais une fois encore, il sera isolé; il essaiera alors de faire plier le gouvernement provisoire devant la volonté européenne, mais, en s'opposant à toute intervention, il rendra illusoires les menaces de la confé-

(1) Cf. doc. nº 34.
(2) Negri à Cuza, 30 juin et 14 juillet 1861 (Acad. Roum., nº 4857, f. 231 et 235).
(3) Negri à Cuza, 1er mars 1862 (*ibid.*, f. 357).
(4) Bărdeanu à Baligot, 31 mai 1863 (Acad. Roum., nº 4859, f. 62).
(5) 4 décembre 1864 ; Russie x-51, Exp. 2, f. 236.
(6) Cf. doc. nº 31.
(7) Même document.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

rence et semblera prendre plaisir à se laisser forcer a main (1).

(1) *Bibliographie.* — Sur la situation en 1866 : F. Damé, *Histoire de la Roumanie contemporaine*; Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, II; T. Maiorescu, *Istoria României contimporane*; N. Iorga, *Cuza Vodă și dușmanii săi a doua zi după detronare*, Văleni 1909; A. D. Xenopol, *Istoria partidelor politice*; D. A. Sturdza, *Autoritatea faptului îndeplinit în anul* 1866, Annales de l'Académie Roumaine 1912; Id., 30 *ani de domnie ai Regelui Carol*, Bucarest 1897; Id, *Charles Ier de Roumanie, documents*, I, Bucarest 1889; Jean Mano, *L'Union des Principautés*, Paris 1900; (*Ubicini*) *Les Principautés-Unies devant la Conférence*, Paris 1866; A. Lévy, *L'Autonomie roumaine et les Puissances garantes*, Paris 1866; Forcade, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1861.

Sur le problème de l'Union et du Prince Etranger : A. D. Xenopol, *Istoria Partidelor politice*; D. A. Sturdza, *Acte și documente relative la Istoria Renașterei României*, 10 vol.; Hurmuzaki, *Documente atingătoare de Istoria Românilor*; D. A. Sturdza, *Însemnătatea Divanurilor ad hoc din Iași și București în istoria Renașterei României*, Bucarest 1912; Ubicini, *La question des Principautés devant l'Europe*, Paris 1858; E. Regnault, *Histoire politique et sociale des principautés danubiennes*, Paris 1855; Bolliac, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Roumanie*, Paris 1856; P. Bataillard, *Les Principautés devant le Congrès*, Paris 1856; N. Iorga, *Un colaborator francez al Unirei Principatelor, Paul Bataillard*, Mémoires de la Section Historique de l'Académie Roumaine, Bucarest 1923; A. Sanéjouand, *Les Principautés roumaines devant l'Europe*, Paris 1856; A. Lévy, *L'autonomie roumaine et les puissances garantes*; G. A. Ghica, *Mémoires et observations présentés au Congrès de Paris*, 1856; etc., etc.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## CHAPITRE III

## Les Puissances, du 24 février au 13 avril 1866

### § 1. La candidature du Comte de Flandre.

Les conjurés étaient donc décidés à ne se laisser arrêter par aucune considération pour atteindre leur but, qui était l'avènement d'un Prince étranger. L'expérience de Cuza pouvait en effet paraître décisive. Puisque ce Prince, avec son intelligence, son patriotisme éclairé, sa ténacité, son habileté diplomatique n'avait pu ni se concilier les Puissances, ni endormir les défiances de la Turquie, ni mater l'audace des prétendants divers, ni tenir en respect l'agitation tumultueuse des Chambres successives, ni constituer des finances à peu près stables, il devenait évident pour tous que la place était intenable pour n'importe quel hospodar indigène. Ajoutons à cela qu'il avait accompli tout ce qu'on pouvait attendre de lui : l'union, service immense et glorieux, qui réalisait, en se jouant de l'Europe, le vœu le plus constamment exprimé par les populations — et quelques réformes primordiales comme l'accès des paysans à la propriété, le règlement de la vieille question des couvents, enfin, chose infiniment précieuse, l'obtention — grâce au coup d'Etat si décrié — du droit pour les Principautés de modifier elles-mêmes leurs lois, et qu'en conséquence sa mission pouvait paraître terminée à la fin de 1865.

Ni lui, ni aucun autre Prince indigène n'aurait pu aller plus loin. L'indépendance, notamment, et le rattachement au trône moldo-valaque des provinces roumaines irrédentes, — rêve de Ion Brătianu et de ses amis, nous l'avons déjà signalé (1) — ne pouvaient être envisagés qu'après un

(1) Cf. pp. 7 et 8.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

bouleversement complet du statut des Principautés, et seul un étranger pouvait avoir l'audace et les appuis diplomatiques nécessaires pour y songer sérieusement.

Le 23 février dans l'après-midi, quelques heures après l'arrestation de Cuza, le comte de Flandre était proclamé Prince sous le nom de Philippe Ier.

Les raisons de cette hâte sont trop évidentes pour qu'il y ait lieu d'y insister. Comme le dira Ion Ghica lui-même aux consuls étrangers (1), il fallait avant tout couper court aux velléités de candidatures indigènes et aux possibilités d'agitation intérieure.

Il est plus intéressant de chercher à s'expliquer le choix du comte de Flandre. C'était le second fils du roi Léopold Ier de Belgique, le frère du roi régnant Léopold II. N'était-ce qu'un nom, pris au hasard, destiné uniquement à ne pas laisser le trône vacant et à gagner du temps ? Il y avait peut-être quelque chose de plus. « La révolution, écrit E. Forcade dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1866, n'a pas seulement été modérée, elle a été habile; le mouvement qui a porté le Sénat et l'assemblée unanimes à décerner l'hospodarat au comte de Flandre a été un remarquable tour d'adresse. Les Roumains, en rendant témoignage à la dynastie européenne qui s'est le plus honorée par sa probité constitutionnelle, n'ont pu compter sur l'approbation du roi des Belges, mais en proclamant une dynastie, ils ont manifesté une répugnance. Le vote en faveur du comte de Flandre est un vote d'exclusion contre un prince allié à la maison impériale de Russie, le duc de Leuchtenberg... » (2). En effet, ce choix indiquait déjà deux choses : que les Roumains voulaient un étranger, et qu'ils ne voulaient pas d'un Prince appartenant à un pays voisin. Ils affirmaient ainsi leur programme traditionnel en cherchant leur élu en Occident. Pourquoi en Belgique ? Le publiciste A. Lévy, connu par ses libelles sur les Principautés, donne le 3 mars une note intéressante en écrivant que ce choix a été dicté par l'espoir de rencontrer chez le fils le même respect des libertés constitu-

(1) Cf. doc. nº 124.
(2) *Revue des Deux-Mondes* 1866, t. II, p. 249.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tionnelles que chez le père, et de l'autre par l'envie d'éviter toute susceptibilité internationale (1). La violence de ses attaques contre le Prince déchu et son accusation de russophilie (2) laissent deviner que l'auteur écrit sous des suggestions roumaines. Et il y a peut-être une indication à retenir du fait que A. Lévy et E. Forcade se rencontrent en faisant l'éloge des vertus constitutionnelles de la dynastie belge. Le respect d'un régime constitutionnel stable est, en effet, au premier plan des préoccupations moldo-valaques; il est l'un des quatre points des Divans de 1857; il est l'un des articles du credo libéral; et cette pensée n'a certainement pas été étrangère à la détermination du gouvernement provisoire.

En outre, il ne faut pas oublier que ce n'était pas la première fois que le nom du comte de Flandre était prononcé dans les Principautés.

Pendant les discussions du Divan de 1857, la Porte, et même plusieurs Puissances, se trouvèrent en délicatesse avec le ministre belge à Constantinople, Blondeel, qui, envoyé dans les Principautés pour y organiser le service consulaire, se mêla un peu plus qu'il n'était de son devoir aux agitations des partis (3). D'après les correspondances du baron d'Eder, consul d'Autriche à Bucarest, Blondeel se serait laissé endoctriner par certains boyards et aurait pressé, à diverses reprises, le caïmacam Alexandre Ghica de modifier sa politique, espérant provoquer un mouvement unioniste, dirigé, ajoute le consul, contre l'Autriche aussi bien que contre la Turquie (4). Prokesch, de Constantinople, et Vrintz, de Bruxelles, entretiennent également Buol de ces agissements (5), qui finissent par inquiéter assez la Porte pour qu'elle demande à Léopold Ier

(1) *L'Autonomie roumaine et les puissances garantes*, p. 10.

(2) *Ibid.*, p. 13.

(3) Nous exprimons ici à M. A. de Ridder notre profonde gratitude pour avoir eu l'amabilité d'attirer notre attention sur la portée de cet incident.

(4) Arch. Vienne, Correspondenz mit der Agentie zu Bukarest 1857, f. 1-8 (7 janvier) et 370-374 (25 juillet).

(5) Arch. Vienne, Constantinople 1857, XII-59, f. 101-102 et 122-129 (13 févr.); 319-320 (1er avril); 412-413 (22 avril); Bruxelles 18/7, XXII-17, f. 40-41 (26 janv.), 56-59 (6 fév.), 64-68 (18 fév.), 102-103 (3 mars); 127-129 (2 avril), 131 (4 avril), 133 (11 avril), 143-144 (7 mai), 187-188 (5 juin), 192-194 (8 juin), 250 (18 juin), 264 (20 juin), 375 (30 nov.). — Cf. doc. nos 54 à 57.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

le rappel de son ministre. Or, parmi les diverses intrigues de Blondeel, il en est une qu'il paraît avoir nouée en faveur du comte de Flandre. C'est Vrintz qui le signale le 2 avril 1857, ayant eu connaissance d'un rapport de Poumay, consul de Belgique à Bucarest, qui annonce les progrès de cette candidature (1). Le vicomte Vilain XIV, ministre des Affaires étrangères de Léopold, écrivit le 8 avril à Poumay de bien faire savoir que jamais le comte de Flandre n'avait songé à pareille aventure (2), mais l'opinion officielle du gouvernement belge ne reflétait peut-être pas la pensée intime du roi; car dès le 5 juin Vrintz écrivait que M. de Kerckhove, ambassadeur de Turquie à Bruxelles, croyait pouvoir affirmer que Blondeel n'avait pas agi sans instructions secrètes de la part du roi. Il est difficile de se prononcer; la longue résistance opposée par Léopold aux démarches de la Turquie lui demandant le rappel de son ministre semblerait indiquer en effet que l'action de ce dernier n'avait pas déplu au roi. Mais il arrivait à Léopold Ier de correspondre directement avec ses agents, de sorte que les Archives des Affaires Etrangères ne comprennent pas toute la correspondance diplomatique du règne et il est parfois malaisé de se faire une opinion. Au surplus, ce point est secondaire pour nous. Le fait intéressant est que le nom du comte de Flandre ait été prononcé dans les Principautés dès 1857 et que le prince ait eu des partisans. Il devenait alors naturel, en 1866, de revenir à la candidature étrangère écartée par l'élection de Cuza, même si l'intéressé avait une première fois refusé.

Le gouvernement provisoire se fit-il beaucoup d'illusions sur les chances de la candidature belge ? Bien des papiers nous manquent; ceux de Ion Brătianu, en particulier, que l'on commence à classer, ne sont pas encore accessibles au public et nous donneraient peut-être de précieuses indications sur cette période encore obscure de l'interrègne. Toujours est-il que sitôt la proclamation faite, une délégation fut envoyée à Bruxelles pour porter

(1) Cf. doc. nº 54.
(2) Cf. doc. nº 57.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

au roi des Belges le vœu des populations moldo-valaques concernant son frère.

Philippe, comme Léopold, déclinèrent courtoisement, mais sans hésiter, l'offre faite à la dynastie. Le roi Charles Ier, dans ses Mémoires, a accrédité l'opinion que le comte de Flandre avait refusé sur le conseil de Napoléon III (1). Rien ne nous permet d'être aussi affirmatif. Il ne semble pas que le Prince belge ait songé un instant à accepter. Le lendemain même de la proclamation, le ministre de France à Bruxelles écrivait à Drouyn de Lhuys que Rogier, ministre des Affaires Etrangères, lui avait communiqué à la fois la dépêche de Bucarest et le refus du comte de Flandre (2). Drouyn s'était seulement enquis des intentions du gouvernement belge sans autre indication (3). Et de fait il n'est pas besoin de chercher si loin les causes de ce refus. Le peu de goût du Prince pour une aventure orientale, l'opposition certaine de plusieurs Puissances, la situation dépendante à l'égard de la Porte, les nombreuses difficultés intérieures rencontrées par le prince Cuza et qu'une révolution n'avait certes pas diminuées, l'écheveau compliqué des conventions internationales, l'irrégularité d'une proclamation prononcée par un gouvernement insurrectionnel (4), nombreux étaient les mobiles qui pouvaient faire hésiter un prince à tenter la chance. L'entreprise, au début de 1866, pouvait paraître presque désespérée en échange d'une satisfaction médiocre. Il fallut toute la fougue juvénile du prince Charles pour passer sur tant de considérations. Pressé par les délégués de revenir sur sa décision, de se donner au moins le temps de la réflexion, le comte de Flandre maintint son refus (5).

(1) *Mémoires*, p. 4.
(2) Cf. doc. nº 62.
(3) Cf. doc. nº 59.
(4) Cf. doc. nº 86.
(5) *Bibliographie.* — A. Lévy, *L'Autonomie roumaine et les Puissances garantes*; E. Forcade, *Chronique de la Quinzaine*, Revue des Deux-Mondes, 1er mars 1866; F. Damé, *Histoire de la Roumanie contemporaine*; D. Onciul, *Din Istoria Românilor* I, Bucarest 1914; D. A. Sturdza, *Autoritatea faptului îndeplinit în anul* 1866; Id., *30 ani de domnie ai Regelui Carol*; N. Iorga, *Politica externă a Regelui Carol*, Introduction; *Aus dem Leben König Karls*; etc.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## § 2. — La Question de l'Intervention : Turquie, Autriche, Russie.

L'abdication de Cuza et la proclamation de l'avènement de Philippe Ier furent communiquées sur-le-champ par télégramme, aux agents roumains à l'étranger par Ion Ghica, aux Ambassades et aux Cours par les représentants des Puissances. Dès le 25 février, le marquis de Moustier, doyen du corps diplomatique, prenait contact avec Aali Pacha, ministre des Affaires Etrangères, et organisait pour le lendemain, chez ce dernier, une conférence des Ambassadeurs.

Dès cette première réunion, cordiale et courtoise cependant, les divergences entre les opinions des Puissances s'affirmèrent et une opposition se dessina entre deux groupes d'Etats : ceux qui désiraient la destruction de tout ce qui s'était fait depuis 1859, et ceux qui voulaient respecter les concessions obtenues par le prince Cuza. Aali et Prokesch proposèrent le retour à une Chambre valaque et une Chambre moldave; le général Ignatiev, pour le moment, resta, comme les autres représentants, sur la réserve (1). Les positions se précisèrent aux réunions suivantes. Les correspondances diplomatiques que nous publions permettent de se faire une idée précise des intentions des divers gouvernements.

La Turquie n'aimait pas Alexandre Cuza, et, si elle n'a pas encouragé son renversement, elle ne paraît pas en avoir été autrement fâchée. Bien que Moustier affecte de croire que la seule revendication que la Porte serait en droit de présenter serait le rétablissement du *statu quo*, la conduite d'Aali Pacha dans la circonstance est tout à fait logique. Les réformes nationales de Cuza ne pouvaient lui inspirer que de l'inquiétude sur la solidité future du lien de vasselage liant Bucarest à Constantinople et il se croit en droit de profiter de l'événement du 23 février pour préciser les situations respectives; il y pense d'autant plus

(1) Lettre de Moustier à Drouyn de Lhuys, 28 février (Turquie 1866, I, f. 150-154). Voy. *Archives diplomatiques* 1867, I, pp. 238-240; cf. doc. n° 85.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

que les efforts des Roumains n'ont pas été sans écho sur la rive droite du Danube, chez les Serbes et les Bulgares (1). C'est afin de prévenir des bouleversements qui pourraient s'étendre à toutes les frontières de l'Empire Ottoman que les ministres du Sultan considèrent comme urgent d'arrêter le progrès indéfini de la Roumanie. Aussi lorsque Safvet Pacha, qui représente son pays à la conférence de Paris, reçoit comme instructions de s'opposer à toute tentative de nomination d'un prince étranger et même à l'hérédité si le prince est indigène, et à toute modification des traités (2), ce n'est pas par étroitesse d'esprit comme Moustier le reprochera à Aali Pacha, mais bien parce que celui-ci voit plus loin que le moment présent, ou avoue qu'il voit plus loin, et qu'il sait bien que toute consolidation d'une dynastie, maintenant que le terrain a été déblayé par Cuza, ne peut mener qu'à l'indépendance. L'événement ne lui a-t-il pas donné raison ?

L'Autriche adopte une attitude beaucoup plus hésitante. Le baron Prokesch, ami personnel du marquis de Moustier, tient d'autant moins à rompre en visière avec lui qu'il sait son gouvernement, en prévision d'événements dont il sent la menace en Allemagne, désireux d'agir en conformité de vues avec le cabinet des Tuileries. Le prince de Metternich, à Paris, reçoit des instructions formelles en ce sens (3). Ce souci constant empêchera la diplomatie autrichienne d'exprimer en conférence le fond de sa pensée. Mais Vienne n'en a pas moins une opinion bien arrêtée, qui est la même que celle de la Turquie, pour des raisons différentes. Le retour à la séparation faciliterait les possibilités de surveillance et même d'intervention dans les Principautés, en cas de troubles ou en cas de conflit avec la Turquie, ou de menace russe. Le maintien de l'union et le renforcement du bloc moldo-valaque ne peut marquer qu'un recul pour l'influence autrichienne dans les Balkans, et Vienne n'a pas attendu l'époque du *Drang nach Osten* pour s'intéresser de très près aux affaires de l'Empire Ottoman : sa politique y est engagée depuis le XVI^e^ siècle.

(1) Cf. doc. n° 115.
(2) Cf. doc. n^os^ 116 et 119.
(3) Cf. doc. n^os^ 64 et 88.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Enfin la constitution d'une Roumanie forte, sous une dynastie étrangère, c'est-à-dire solide, est une menace éventuelle dans le flanc de l'Autriche; non seulement les patriotes hongrois, mais les Roumains de Transylvanie n'ont que trop de tendances à chercher un appui au delà des Carpathes. Si la Turquie craint la contagion pour la Serbie et la Bulgarie, à plus forte raison les Habsbourg craignent pour l'Ardeal et la Bukovine. Ces idées sont trop familières aux Autrichiens pour être exprimées autrement que par allusions dans la correspondance diplomatique de 1866; mais nous les avons déjà signalées à propos de l'hostilité de Vienne à l'égard du prince Cuza, et elles n'ont rien perdu de leur force. La politique entreprenante de Brătianu, en 1867, sera une justification tardive des appréhensions de l'Autriche.

Ajoutons que le cabinet de Vienne connaît, comme tout le monde, les aspirations des Roumains vers l'indépendance, et que la réalisation de ce rêve serait une grave atteinte à l'intégrité de l'Empire Ottoman, que les Puissances limitrophes sont décidées à sauvegarder tant qu'un partage à l'amiable n'est pas possible. Dès le 1er mars Mensdorf écrit à Metternich qu'il ne doit rien négliger pour amener le cabinet des Tuileries à sacrifier l'union, à moins de rencontrer chez ce dernier une détermination ferme qu'on ne pourrait affronter sans danger (1). Il ne faut pas, en effet, s'aliéner la France au moment où les intentions de l'Italie et de la Prusse semblent menaçantes, et ce souci domine à tel point les esprits du gouvernement de Vienne qu'il envisage déjà l'éventualité de céder complètement devant Paris, à condition qu'il ne soit question ni du duc de Leuchtenberg, ni d'un retour à la vieille proposition d'un échange contre la Vénétie (2). Si l'on était rassuré à ce sujet, il y aurait peut-être lieu pour l'Autriche non seulement d'entrer dans les vues de la France, mais d'appuyer le vœu éventuel de l'Empereur touchant la réunion d'un Congrès général, avec l'espoir d'y introduire la question du Schleswig (3). Muni de ces instructions,

(1) Cf. doc. nº 88.
(2) *Ibid.* Cf. plus loin, pp. 69 sq.
(3) *Ibid.*

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Metternich emploie la seule arme qu'il ait à sa disposition dans une discussion avec la France : l'interprétation des vœux des populations ; et il ne manque pas de faire observer, aux Tuileries comme à l'ambassade d'Angleterre, que la Moldavie paraît séparatiste (1), opinion dans laquelle le gouvernement de Vienne est d'ailleurs confirmé par les dépêches qui lui sont envoyées de Roumanie (2) et de Constantinople (3).

Quant aux sentiments de la Russie, nous les avons exposés déjà et ils n'ont pas changé. Elle a tout à gagner si la Moldavie reprend son indépendance à l'égard de Bucarest, car elle a en Moldavie de solides appuis qu'elle ne possède pas au même degré en Valachie. Elle ne veut pas se fermer le chemin du Danube et craint ce que la France espère, c'est-à-dire une Roumanie fortifiant la frontière turque. Elle est l'une des Puissances qui s'intéressent à l'intégrité, c'est-à-dire au partage éventuel, de l'Empire turc. Elle sait que la Roumanie du prince Cuza est née de la guerre de Crimée, qu'elle a été créée en partie contre ses ambitions, et elle poursuit la destruction du traité de Paris comme Napoléon III celle des traités de Vienne. Le 6 mars, Gorčakov écrit à Brunnow, ambassadeur à Londres, que rien n'autorise à éluder les dispositions du traité de 1856 et de la convention du 19 août (4) ; le 7, il fait part des mêmes réflexions à Budberg, ambassadeur à Paris, ajoutant qu'il prévoit une autre attitude de la part des gouvernements de Londres et de Paris, et lui donnant pour instructions de les combattre avec circonspection (5) ; le 8, il fait part à Revertera de sa confiance dans les tendances séparatistes de la Moldavie (6) ; et si dans le courant du mois il envoie en clair un télégramme à Ignatiev lui prescrivant de pousser la Porte à consulter les populations (7), c'est évidemment dans l'espoir d'encourager en Moldavie une agitation qui n'est que trop

(1) Cf. doc. nº 113.
(2) Cf. doc. nº 108.
(3) Cf. doc. nºs 94, 120 et 132.
(4) *Archives diplomatiques*, 1868, I, pp. 274-276.
(5) *Ibid.*, pp. 270-273.
(6) Cf. doc. nº 117.
(7) Cf. doc. nºs 162 et 254.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

prévisible (1). Lorsque éclatera à Iassy l'émeute du 15 avril, personne ne doutera d'où part le coup (2). Aussi la réserve observée par le général Ignatiev à la réunion du 26 février recouvre-t-elle uniquement le désir, soit d'attendre un ordre précis, soit de ne pas démasquer inutilement ses batteries dès le premier engagement (3).

### § 3. — Les Puissances opposées aux mesures coercitives : Angleterre, France.

Mais il s'en faut que l'union des Puissances soit faite sur la question de l'Union et de la procédure à adopter.

L'Angleterre, si hostile à Cuza tant que sir Henry Bulwer a été ambassadeur à Constantinople, un peu radoucie avec lord Lyons, est en ce moment fort indifférente. Elle est pour le maintien des traités et s'associe aux demandes de la Porte, mais elle tient avant tout à l'accord des Puissances garantes (4). Elle paraît ne pas trouver scandaleux l'appel au comte de Flandre (5). Elle admet ensuite, lorsqu'on lui rappelle les actes de 1858, la nécessité d'un hospodar indigène, mais refuse net une proposition d'intervention : elle se rallie seulement au projet de conférence à Paris (6). Indifférent sur la question de l'Union, lord Clarendon, malgré les efforts d'Apponyi, semble devoir en définitive suivre la politique française (7), même si celle-ci va jusqu'à admettre un Prince étranger (8), ce qui désespère l'ambassadeur autrichien.

La France seule aura une attitude résolue et saura la

(1) Cf. doc. nos 117, 237, etc.

(2) Cf doc. nos 208, 209, 212, 237 et la correspondance échangée entre Offenberg et Ion Ghica, *Archives diplomatiques*, 1866, pp. 262 et 263 sq.

(3) *Bibliographie.* — D. A. Sturdza, *Autoritatea faptului îndeplinit în anul* 1866; Id., *30 ani de domnie ai Regelui Carol*; Id, *Charles Ier de Roumanie*, I; A. D. Xenopol, *Histoire des Roumains*; F. Damé, *Histoire de la Roumanie contemporaine*; J. de Witte, *Quinze ans d'histoire* (1866-1881), Paris 1905; *Aus dem Leben König Karls*; P. Lindenberg, *König Karl von Rumänien*, Berlin 1906.

(4) Cf. doc. no 69; et télégrammes d'Apponyi des 26 et 27 février, V. L. Ber. I, f. 99 et 103.

(5) Cf. doc. no 69 et 70.

(6) *Ibid.*

(7) Cf. doc. no 129.

(8) Cf. doc. no 158.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

maintenir. Avec une Turquie qu'elle sait manier par tradition, une Autriche hésitante, une Angleterre neutre et plutôt bienveillante, elle affrontera sans crainte les colères de la Russie, son adversaire de 1854 et redevenue son ennemie depuis 1863, dont elle soupçonne d'ailleurs l'intransigeance d'être un peu de façade (1), et elle n'aura cure des ressentiments de la Turquie, qui lui paraissent exagérés. Affirmant avec force, dès le premier jour, son point de vue, elle se lancera dans l'arène avec l'idée d'entraîner l'adhésion des Puissances les plus récalcitrantes, et dans cet appui franc et sans réserve, les Roumains puisent la confiance nécessaire pour aller de l'avant et risquer l'atout dangereux, mais fort, du fait accompli.

Seulement, Drouyn de Lhuys n'abat pas immédiatement son jeu. Il ne s'oppose à aucune des solutions qu'on lui suggère, sauf à l'emploi de la force. C'est ainsi que Metternich peut télégraphier le 25 février que la France accepte de marcher d'accord avec l'Autriche et que l'attitude « correcte » de Paris a eu pour effet d'arrêter la protestation projetée par la Turquie (2) et d'ajourner l'envoi d'un commissaire ottoman (3), ce qui était probablement le but poursuivi par Drouyn. Il ne proteste pas, le 2 mars, contre la proposition autrichienne de nommer un caïmakam, et de choisir pour cette fonction le jeune Brâncoveanu (4). Il est si réservé que lord Cowley croit pouvoir dire à Metternich, le 7 mars, que la France ne veut pas absolument faire cavalier seul et ne s'obstinera même pas sur la question de l'union (5). Il a été l'un des premiers à engager le consul français à n'avoir avec le nouveau gouvernement que les rapports officieux strictement indispensables (6). Mais cette réserve ne signifie pas que le ministre de l'Empereur n'ait pas d'opinion : il prendra parti avec assez de netteté lorsque la conférence de Paris tiendra ses assises, et dès les premiers jours certains de ses actes sont significatifs. Tout en priant Tillos, dès le

(1) Cf. doc. nos 105, 310, 325, 326, etc.
(2) Cf. doc. no 66.
(3) Cf. doc. no 82.
(4) Cf. doc. no 93.
(5) Cf. doc. no 113.
(6) Cf. doc. no 86.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

29 février, de rappeler au gouvernement provisoire qu'il ne peut prendre aucune résolution constitutionnelle sans l'aveu de l'Europe, vu les traités existants (1), Drouyn de Lhuys entend ne préjuger en rien des décisions de la Conférence. Même sur la question du Prince étranger, il ne veut prendre aucun engagement (2), et le 9 mars, à la veille de la conférence, il approuve Moustier pour la conduite qu'il a tenue à Constantinople (3). Il ne craindra pas, les conférences ouvertes, de soutenir d'emblée les vœux des Principautés, et tout en souscrivant par la suite, pour ne pas rompre les négociations, aux décisions hostiles de la majorité, il s'opposera à l'emploi de la force, seul capable cependant d'imposer le respect de ces décisions (4).

## § 4. — La Réunion de la Conférence de Paris.

Il eût pu paraître naturel de confier l'examen de la question des Principautés à la conférence des ambassadeurs de Constantinople, et en effet, nous les avons vus se réunir spontanément dès la première nouvelle des événements de Bucarest. Pourtant il était si évident que le débat s'élèverait et que d'autres préoccupations s'y mêleraient, que la Porte, tout en préférant Constantinople, affirmait dès lors ne pas s'opposer à ce que la discussion eût lieu dans une autre capitale (5). Elle ne se trompait pas : la France et l'Angleterre se trouvèrent d'accord (6) pour réunir la conférence de Paris, celle qui avait légiféré, à l'issue de la guerre d'Orient, sur la situation qui devait être faite aux Principautés dont on venait d'écarter la Russie. Il ne paraît pas qu'aucune Puissance ait élevé d'objection. Un mot de Prokesch semblerait même faire croire que la Turquie se serait laissé persuader que ses chances étaient plus grandes à Paris qu'à Constantinople (7).

(1) *Ibid.*
(2) Lettre du 2 mars à Moustier (Turquie 1866, I, f. 161-162), publiée dans *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 240-241.
(3) Turquie 1866, 1, f. 180, cf. *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 243.
(4) *Bibliographie.* Cf. § 2.
(5) Lettre du 2 mars de Drouyn à Moustier, citée plus haut, n. 2.
(6) Cf. doc. nº 69.
(7) Cf. doc. nº 91.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Le 6 mars, la Turquie donnait son adhésion (1), et le 10 la conférence tenait sa première séance. Celle-ci fut seulement consacrée à la lecture d'une note de Safvet Pacha demandant que les Puissances écartassent d'emblée le Prince étranger et l'hérédité, même d'un Prince indigène (2).

On connaît l'histoire de la conférence (3). Nous nous proposons seulement, documents en main, de préciser les points de vue en présence et la marche parallèle des décisions de la diplomatie européenne, gardienne des traités, et des actes du gouvernement provisoire, dictés par les aspirations nationales roumaines.

L'attitude du gouvernement de l'Empereur est exposée, avec une force singulière, dans une circulaire du 16 mars où Drouyn de Lhuys se prononce résolument pour les vœux des Moldo-Valaques, rappelant que la France a toujours soutenu l'idée de l'Union et du Prince étranger, et insistant sur le fait que l'acceptation de ces revendications est le seul moyen de rétablir le calme sur le Danube; qu'en ce qui concerne le premier point, en tous cas, on ne peut supprimer désormais l'Union qu'au prix d'un bouleversement général dans les Principautés (4).

L'attitude contraire est adoptée par la Turquie, qui dès la seconde séance, le 19 mars, demande le retour à deux assemblées (5). Malgré les concessions de la France, qui admet de réserver la question du Prince étranger, Aali Pacha reste hostile même à l'union, car il a le pressentiment, qu'il avouera un peu plus tard, que la constitution d'un Etat fort même vassal à sa frontière septentrionale sera fatale un jour ou l'autre à la Turquie. C'est exactement l'opinion qu'il exprimait dix ans auparavant, au lendemain de la guerre de Crimée (6). De ce point de vue si légitime,

(1) Cf. doc. nº 103.
(2) Cf. lettre du 16 mars de Drouyn de Lhuys à Moustier (Turquie 1866, I, f. 191 sq) publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 247-248. Protocole de la séance, *Ibid.*, II, pp. 611-615.
(3) Outre les récits des Histoires générales, cf. les procès-verbaux des séances dans les *Archives diplomatiques*, 1867, II, pp. 611 sqq, reproduits en partie (en roumain) dans A. D. Sturdza, *Autoritatea faptului indeplinit...*
(4) Cf. procès-verbal de la 2e séance de la Conférence (19 mars), *Archives diplomatiques, ibid*, pp. 615-625.
(5) Cf. doc. nº 149.
(6) Cf. plus haut, p. 36.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

la seule chose qu'on eût pu lui répondre en toute sincérité, c'est qu'il fallait faire la part du feu, aller franchement au-devant de l'inévitable plutôt que de le subir plus tard dans des conditions moins favorables. Mais pouvait-on, dès le premier jour, exiger cela de la Turquie ?

La Russie soutient énergiquement l'opinion d'Aali Pacha (1); l'Autriche et l'Angleterre sont du même avis, mais s'expriment avec moins d'intransigeance, parce que paraître céder sur l'Union est l'unique moyen d'obtenir de la France qu'elle cède sur le Prince étranger (2); Drouyn aurait même laissé entendre, dès le 13 mars, que l'opinion qu'il exprimerait sur ce deuxième point serait seulement une opinion de principe et qu'il n'en ferait point une condition absolue (3). A la séance du 4 avril, il demande à Safvet si une déclaration expresse de la Porte, refusant d'avance son investiture à un Prince étranger, ne suffirait pas à faire reculer Bucarest. Mais, on le voit, seule la Russie, qui continue d'être irritée contre la France, ne garde point de ménagements; toutes les autres Puissances se préoccupent anxieusement des intentions du cabinet des Tuileries, qui se présente nettement, dès l'ouverture des pourparlers, comme l'arbitre de la situation. Il est le seul à s'opposer absolument à l'emploi de la force (séance du 24 avril) et personne n'ose passer outre. Ajoutons que la difficulté qu'éprouve Safvet Pacha à s'exprimer en français (4) augmente ce désarroi et laisse au baron de Budberg seul la tâche ingrate de soutenir les résolutions extrêmes. Il l'assume d'ailleurs avec beaucoup de courage, et son opposition résolue, l'évolution de plus en plus marquée de Drouyn de Lhuys, inversement, vers l'idée du Prince étranger, ainsi que le sentiment d'impuissance qui commence à s'emparer de la conférence devant les événements de Bucarest, aboutissent à une première impasse, consacrée par un premier ajournement de la Conférence (5).

(1) Cf. doc. n° 149; et les lettres de Revertera sur l'attitude de Gorčakov, n°s 117, 135, 164, 186.
(2) Cf. doc. n° 149.
(3) Cf. doc. n° 128.
(4) Cf. doc. n° 149.
(5) Cf. doc. n° 188.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

A cette date, la question n'a pas avancé d'un pas. La Russie reste irréductible (1), peut-être dans l'espoir de prolonger l'état d'incertitude où se débattent les Principautés (2), certainement aussi dans l'espoir de reprendre son influence à Constantinople et parce que ce qui se passe à sa frontière méridionale ne peut lui être indifférent (3); la Porte manifeste une invincible répugnance à se rendre aux raisons du marquis de Moustier, qui lui montre dans une Roumanie forte une garantie contre les ambitions de ses voisins : Aali Pacha, instruit par l'expérience, est si sceptique qu'il déclare même qu'à son avis il vaudrait mieux encore pour la Turquie avoir sur le Danube l'Autriche ou la Russie (4). Parole de découragement peut-être, mais bien naturelle. Il sait bien que l'intérêt de la Turquie a été la moindre des préoccupations des réformes du prince Cuza, et que les révolutionnaires qui l'ont renversé songent tous, eux aussi, à l'indépendance de leur patrie.

Ces derniers manifestent d'ailleurs sans vergogne l'intention bien arrêtée de ne pas tenir compte de la Conférence. On doit reconnaître que cette hâte est justifiée. Non seulement on espère, par une attitude décidée, entraîner l'adhésion des Puissances irrésolues, mais, à l'intérieur même, tout retard est préjudiciable. La rapidité du refus du comte de Flandre a déconcerté le gouvernement provisoire (5) et rendu courage aux prétendants indigènes (6); l'armée, confuse du rôle qu'elle a joué dans la nuit du 23 février, n'est pas sûre (7); les éléments disparates qui

(1) « Vous pouvez assurer M. le Ministre des Affaires Etrangères de France que le cabinet impérial reste fidèle à ses idées. Elles ne sont pas d'hier. Elles ont plus d'un siècle de date et font partie de notre histoire. Ce ne sont pas des théories, mais un fait, un principe et une tradition... » (lettre de Gorčakov à Budberg, 22 mars, *Archives diplomatiques*, 1868, I, pp. 276-277).

(2) Cf. doc. nº 101.

(3) La dépêche du 22 mars de Gorčakov à Budberg, par exemple, reconnaît que les Roumains veulent en ce moment l'union et le prince étranger (mais en ce cas la « lumière » si énergiquement réclamée un peu avant, dans la même dépêche, n'est-elle pas faite?) mais que la Russie, « puissance limitrophe », ne peut admettre que l'on « construise dans les ténèbres » ni que l'on mette en question par là l'intégrité de l'Empire Ottoman (*Archives diplomatiques*, 1868, I, pp. 277-280).

(4) Cf. doc. nºs 192 et 193.

(5) Cf. doc. nº 167.

(6) Cf. doc. nº 78.

(7) Cf. doc. nºs 78 et 167.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

forment la coalition sont en désaccord sur presque toutes les questions (1); et surtout l'Union est combattue même à l'intérieur. Malgré le dévouement patriotique, auquel nous avons rendu hommage, d'une grande partie des Moldaves, le mécontentement croît dans cette province, et, avec ou sans excitations extérieures, des tendances séparatistes sont signalées un peu partout (2) : elles donnent des armes à l'opposition manifestée, dans la conférence, par la Turquie, la Russie et l'Autriche au maintien de l'Union, elles agitent dangereusement les esprits dans les Principautés, et il faut y couper court. Aussi le gouvernement provisoire va de l'avant; Ion Ghica n'hésite pas à avoir avec Tillos une franche explication, où il avoue ses craintes et expose la nécessité où il se trouve d'agir (3), et le consul, dont on n'a pas oublié l'attitude violente lors de l'arrestation de Cuza (4), comprend fort bien la situation et l'expose clairement le 16 mars, à son gouvernement (5). A en croire d'ailleurs certaines correspondances privées, tous les moyens sont bons pour agir sur l'opinion : on nie jusqu'à l'évidence le refus du comte de Flandre (6), on laisse croire que les Puissances accordent le Prince étranger (7), on brode sur le thème fantaisiste de la russophilie de Cuza (8), etc. En même temps l'on prend des mesures plus sérieuses; on envoie des délégués à Constantinople et à Paris pour exposer la situation (9), et, passant outre à l'invitation des Puissances de ne s'occuper que d'affaires administratives, on dissout l'Assemblée (10). Plus que jamais, en outre, on affirme la volonté d'obtenir au pays un Prince étranger; à défaut du comte de Flandre, d'autres

(1) Cf. doc. nos 167 et 237. Il ne faut accueillir qu'avec réserve tous les bruits reproduits dans ces curieuses correspondances, mais ce sont là des documents qui suivent au jour le jour les événements et qui ne peuvent être absolument négligés, ne fût-ce que pour l'atmosphère qu'ils révèlent.
(2) Cf. doc. nos 78, 79, 94, 102, 120, 134, 140, 167, 234, 235, etc.
(3) Cf. doc. no 124.
(4) Cf. doc. no 50.
(5) Cf. doc. no 140.
(6) Cf. doc. no 167.
(7) Cf. doc. no 167.
(8) Cf. doc. no 167.
(9) Cf. doc. no 167.
(10) Cf. doc. no 182.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

noms sont déjà prononcés (1). Il est d'ores et déjà évident qu'on ne réduira le gouvernement provisoire que par la force; celui-ci se livre à certaines manifestations militaires quelque peu théâtrales (2) qui ne trompent personne, mais il est certain que si l'on tente une intervention armée, le sang coulera, et c'est ce que la France veut éviter à tout prix. C'est un cercle vicieux.

Le 13 avril, Drouyn de Lhuys propose un compromis : l'Union en tous cas maintenue, et un hospodar à terme, pour quatre ou cinq ans, le temps de voir venir et de laisser mûrir la question du Prince étranger (3). L'Autriche paraît disposée à accepter (4). Mais, ce même 13 avril, le gouvernement provisoire a tranché d'autorité la question en invitant la Nation Roumaine à exprimer, en un plébiscite qui doit avoir lieu du 14 au 20, sa volonté d'être régie par le prince de Hohenzollern sous le nom de Charles Ier (5).

(1) Cf. doc. nº 167.
(2) Cf. doc. nºs 178, 237.
(3) Cf. doc. nº 196.
(4) Metternich à Mensdorf, 14 avril, nº 16 B (V. P. Ber., I, f. 342 sq).
(5) Cf. doc. nº 197.

*Bibliographie.* Cf. § 2. Les comptes-rendus des séances ont été publiés dans les *Archives diplomatiques*, 1867, II, pp. 611 sqq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## CHAPITRE IV

## La Candidature du prince Charles de Hohenzollern

La lumière n'est pas encore entièrement faite sur les origines de la candidature Hohenzollern. C'est là surtout que les souvenirs de Ion Brătianu, s'il en a consigné par écrit, nous seraient précieux. Il faut espérer que ses papiers seront publiés un jour. Nous donnons en attendant les documents que nous avons pu trouver, espérant contribuer dans une faible mesure à faire un peu de clarté sur cet événement que l'on peut qualifier de mémorable, puisqu'il a fixé le destin de la Roumanie.

On admet généralement, à la suite des historiens roumains, que le nom du prince Charles a été mis en avant par Napoléon III lui-même. Cette tradition paraît être née du télégramme même où Ion Brătianu annonçait, le 26 mars, que cette candidature ferait voir les Principautés sous un jour très favorable par Napoléon III (1). Ce texte, évidemment, paraît clair. Cependant, l'on ne saurait de prime abord affirmer que les choses se soient passées si simplement et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'Empereur s'en est toujours énergiquement défendu. Le 23 mai, il qualifiera devant Metternich l'escapade du prince de « folie » (2). Il dira à Mme Cornu, lorsqu'on saura à Paris l'arrivée de Charles à Bucarest : « Eh bien, l'affaire Charles ? comment cela s'est-il passé ? J'ai été très étonné et l'on m'a mis cela sur le dos » (3). Pendant les événements, l'Empereur sera, ou paraîtra, d'accord avec Drouyn de Lhuys; il parlera lui aussi à

(1) D. A. Sturdza, *Autoritatea...*, p. 2.

(2) Lettre de Metternich à Mensdorf (Ber. XI-81, f. 640), cf. H. Oncken, *Rheinpolitik*, I, p. 230, doc. nº 120.

(3) E. Ollivier, *L'Empire libéral*, VIII, p. 84.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Metternich de la combinaison de l'hospodar indigène à terme (1), alors que la candidature prussienne, qui vient d'être proclamée à Bucarest, ne lui est certainement pas inconnue; il laissera, à plusieurs reprises, Drouyn déconseiller au prince d'accepter (2). Vers le milieu de mai, le prince Ştirbei, de retour de Düsseldorf, affirme que le prince Charles Antoine de Hohenzollern n'a reçu pour son fils aucun engagement de la part de Napoléon III (3). Le roi Charles lui-même, dans ses mémoires où il reconnaît qu'alors rien ne pouvait se faire sans l'Empereur, raconte qu'il avait prié le 21 avril, la baronne de Franque, liée avec Drouyn de Lhuys, de sonder les dispositions de Paris et que celle-ci lui répond le 25 « que l'Empereur Napoléon ne reconnaîtra jamais un fait accompli » (4) : cette lettre est la conséquence d'un télégramme précis adressé à la baronne par Mme Drouyn de Lhuys elle-même (5). En même temps (24 avril), Drouyn télégraphiait au baron d'Avril, le nouveau consul à Bucarest, qu'il croyait impossible de faire consentir la Turquie au choix d'un Prince étranger (6); il lui répète le 3 mai que les Puissances y sont opposées (7), et y revient inlassablement, le 11 mai, le 18 mai, rappelle le 21 ses instructions à Avril, et ne se rallie au fait accompli que lorsqu'il est trop tard pour entreprendre quelque chose.

On peut évidemment répondre que, souvent, Napoléon III avait une politique personnelle, agissait à l'insu de ses ministres, et aimait, si l'on en croit ses ennemis, à faire figure de conspirateur. Dans l'occurrence, pareil jeu pourrait paraître non seulement peu digne de la part de l'Empereur, mais surtout d'une utilité contestable. Il ne s'agissait pas là, comme naguère en Italie, d'une question vitale pour la politique extérieure de l'Empire. Pourquoi, si Napoléon avait lui-même désigné Charles, ce qui aurait donc eu lieu en mars, cette obstination à s'opposer jusqu'en

(1) Metternich à Mensdorf, 14 avril, nº 16 B (f. 342).
(2) Metternich à Mensdorf, télégramme du 14 avril (f. 354).
(3) Cf. doc. nos 290 et 291.
(4) *Mémoires*, pp. 8 et 9.
(5) Sturdza, *Autoritatea*, p. 53.
(6) Cf. doc. nº 233.
(7) Cf. doc. nº 255.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

mai au principe même du Prince étranger, principe qu'on avait d'abord soutenu et qu'on n'avait abandonné que devant l'unanimité de l'Europe ? Pourquoi, je ne dis pas les dénégations de l'Empereur, qui pourraient s'expliquer, mais ses violentes expressions à l'égard de son protégé ? C'eût été pousser bien loin l'amour de la dissimulation, quelles qu'aient été les aptitudes de Napoléon III à cet égard, et, encore une fois, l'on n'en voit pas bien la nécessité, quelles que fussent les raisons diplomatiques de l'Empereur de ne point paraître favoriser le fait accompli qui se tramait à Bucarest.

On comprendrait beaucoup mieux cette attitude si Napoléon III, au lieu d'être l'instigateur du coup de tête du prince Charles, en avait été simplement informé et poussé à le tolérer. Prévenu plus tard, ayant laissé son gouvernement s'engager plus à fond, on conçoit qu'il n'ait point fait volte-face et qu'il se soit contenté de laisser faire, en favorisant l'aventure rien qu'en forçant l'Europe à rester l'arme au bras.

C'est, notons-le, à ce parti que les correspondances de 1866 sembleraient nous conseiller de nous en tenir. C'est la version, au reste, d'un homme qui n'est pas toujours exact dans ses récits, mais qui était parfaitement renseigné et qui a travaillé sur des documents de première main : nous voulons parler d'Emile Ollivier. Qu'on se reporte en effet au chapitre 5 du livre VIII de *l'Empire libéral* : la candidature Hohenzollern y est racontée d'une manière très plausible, et les documents que nous avons pu feuilleter n'apportent à cet exposé aucun démenti.

D'après Emile Ollivier, Brătianu, en quête d'un Prince aurait rencontré à Paris Mme Cornu, amie à la fois des Hohenzollern-Sigmaringen et de Napoléon III. Elle lui aurait dit : « Vous cherchez un prince ? Prenez un Hohenzollern; ils sont alliés à l'Empereur qui les aime beaucoup », et elle lui aurait même proposé précisément Charles, deuxième fils du prince Charles-Antoine (1). Ce dernier, avant d'accepter, aurait demandé à être assuré de l'assentiment de Napoléon III, et Mme Cornu *se serait refusée à*

(1) *L'Empire libéral*, VIII, pp. 71 sq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

*aller le trouver*, parce qu'il était lié par les décisions de la Conférence, mais aurait ajouté que l'Empereur aiderait au projet (1). Deux phrases nous frappent encore dans le récit d'Emile Ollivier : « Bratiano, sans en parler à qui que ce fût à Paris, se rendit à Düsseldorf auprès du prince Antoine (30 mars 1866). Pour le décider, il lui annonça que, suivant en cela l'avis de l'Empereur, ce qui n'était pas vrai, il avait l'intention de proposer au peuple roumain l'élection de son second fils Charles » (2); et plus loin : « elle encouragea Bratiano à continuer sa campagne; au moment opportun on forcerait la main à l'Empereur. Bratiano se rendit en toute hâte à Bucharest... » (3).

On forcerait la main à l'Empereur!... Telle paraît, aujourd'hui encore et à première vue, la meilleure explication.

Emile Ollivier n'est pas le seul à prétendre que Ion Brătianu imaginait une audience que l'Empereur n'avait jamais accordée. Le baron Eder croit savoir, le 15 avril, que le compagnon de Brătianu, Ion Bălăceanu, n'a vu que quelques minutes le Souverain et que la candidature est le fruit d'une intrigue italo-prussienne (4); il signale le 21 que, d'après le prince Brâncoveanu, qui arrive de Paris, Brătianu n'a jamais vu l'Empereur (5), et le 22 il déclare qu'il se confirme que tout s'est passé entre Brătianu et von Goltz, que des collègues de Brătianu doutent de la véracité de son récit et qu'il est significatif que le *Românul* prévoie l'éventualité où la France même serait contre le Prince étranger (6). On dira qu'il est fort possible que l'Empereur ait reçu Brătianu avec autant de secret que Cavour quelques années auparavant. Mais pourquoi aurait-il fait plus de mystère pour recevoir Brătianu que Bălăceanu, dont la visite n'a pas été cachée ? Il ne faut pas oublier non plus que Brătianu, dont les anciennes relations avec les ennemis de l'Empire étaient notoires, n'était pas *persona grata* aux Tuileries. Sous le règne de Cuza, la France plusieurs fois a fait savoir que l'entrée de cet

(1) *Ibid.*, p. 72.
(2) *Ibid.*, p. 72-73.
(3) *Ibid.*, p. 74.
(4) Cf. doc. nos 199 et 202.
(5) Cf. doc. no 223.
(6) Cf. doc. no 226.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

homme d'Etat au ministère ferait une fâcheuse impression (1); le Prince lui-même, dans une lettre à Negri, déclare le savoir « particulièrement antipathique au gouvernement de l'Empereur... » (2). Tout cela donne à penser. Il paraît beaucoup plus probable que Ion Brătianu, comme Bălăceanu, une fois qu'on leur a assuré que Napoléon III n'entraverait pas le projet, se sont hâtés de présenter la candidature comme conforme aux vœux de l'Empereur pour être certains d'emporter plus aisément l'adhésion de tous (3), de la même manière que le premier présentait audacieusement le prince Charles comme le candidat de l'Angleterre (4), ce qui était manifestement contraire à la vérité. *Audentes fortuna juvat.* Mme Cornu avait dit vrai : Napoléon se laissa forcer la main; et l'on peut admettre jusqu'ici comme l'expression d'une réalité positive les paroles qu'il adressa à Metternich en l'assurant qu'il n'avait point poussé personnellement le prince Charles, mais que Brătianu avait reçu des encouragements « de certaines personnes de son entourage » (5). D'après la propre correspondance du roi Guillaume, ce n'est que le 14 avril que Benedetti l'assure des dispositions favorables de Napoléon III (6).

Mais, si telle paraît la conclusion à laquelle nous font parvenir les documents diplomatiques et les déclarations mêmes de l'Empereur, une incertitude demeure toujours. Napoléon peut n'avoir pas reçu Brătianu et avoir été pressenti, dans le privé, comme il arrivait souvent, par Mme Cornu, et avoir *in petto* donné son adhésion au projet roumain. S'il se laissa forcer la main, c'est peut-être qu'il était décidé à se laisser faire violence. La politique du *fate, ma fate presto* (même si ces paroles sont apocryphes) paraît avoir inspiré plusieurs actes de sa politique étrangère. Son amitié pour les Hohenzollern peut très bien

(1) Cf. doc. nº 10.

(2) Cf. doc. nº 11.

(3) D'après Eder, Ion Ghica aurait à peu près avoué au Consul anglais, Sir Henry Stanley, qu'il croyait lui-même que les choses s'étaient passées ainsi; cf. doc. nº 223.

(4) Télégramme du 26 mars à Ion Ghica, cf. Sturdza, *Autorităteu*, p. 2.

(5) Lettre de Metternich à Mensdorf, citée plus haut, p. 66, n. 2.

(6) Lettre à Charles Antoine, citée dans Sturdza, *Autorităteu* pp. 25-28.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'avoir poussé à autoriser leurs ambitions avant qu'il en convînt sur la scène européenne.

Il peut être intéressant, en effet, de se demander les raisons qui ont guidé les protagonistes du drame : Mme Cornu, Bismarck, l'Empereur.

Mme Cornu, fille de Mme Lacroix, femme de chambre de la reine Hortense, avait été élevée à Arenenberg où elle avait connu Louis Napoléon, qui lui garda toujours une grande amitié, sans d'ailleurs lui laisser exercer sur lui l'influence qu'elle se croyait et surtout qu'on lui attribuait. Bien que très dévouée à l'Empereur à qui elle avait rendu des services lors de la captivité de Ham, elle aimait à s'entourer de tous les mécontents, dont elle transmettait souvent les doléances aux Tuileries. L'Empereur ne lui en voulait pas, ne lui tint même pas rancune d'avoir souscrit pour les enfants d'Orsini; il se laissait présenter les savants auxquels elle s'intéressait; c'est elle, en particulier, qui lui amena Albert Maury lorsque le Souverain travaillait à la Vie de César (1). Elle était donc en position de voir l'Empereur comme elle le voulait, et, sans peut-être pouvoir agir sur lui, du moins de connaître sa pensée. De son séjour en Allemagne, elle avait gardé des amitiés fidèles, celle notamment de la princesse Stéphanie de Bade, et par elle celle des Hohenzollern, auxquels elle était très dévouée. Il est tout naturel qu'elle ait songé à un Prince de cette famille lorsqu'elle rencontra Brătianu en quête d'un candidat, et il est non moins naturel que celui-ci, entendant parler d'un prince occidental, allié à une maison souveraine et assuré, à ce qu'on lui disait, d'être agréé par l'Empereur des Français, n'ait point hésité (2).

Le prince Charles Antoine, pressenti, répondit que tout dépendait du Roi de Prusse, chef de la famille, et de l'Empereur des Français, arbitre de la situation européenne.

(1) Sur Mme Cornu, voir en particulier *L'Empire libéral*, V, pp. 60 sqq; Mme CARETTE, *Souvenirs intimes de la cour des Tuileries*, I, p. 216; III, pp. 285-287; F. GIRAUDEAU, *Napoléon III intime*, pp. 251 sq., etc.

(2) A quel moment précis eut lieu cette conversation ? On ne saurait le dire avec précision. Damé, dans son intelligente et un peu sommaire *Histoire de la Roumanie Contemporaine*, paraît soupçonner que L Brătianu et C. A. Rosetti ont été mis sur la piste Hohenzollern avant même le 23 février. Les documents manquent actuellement pour se prononcer sur ce sujet. Quoi qu'il en puisse être, d'ailleurs, le rôle de Mme Cornu est incontestable.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Promptement rassuré du côté de ce dernier, il s'ouvrit au roi Guillaume, qui objecta tout d'abord les dispositions de l'Europe et ne donna jamais son consentement explicite, trop prudent pour risquer des complications diplomatiques. C'est Bismarck qui trouva la formule : demander un simple congé et tenter la chance sans autorisation officielle. Les diplomates ne s'y trompèrent pas lorsqu'ils virent dans la candidature une affaire plus prussienne que française, et les mémoires du roi Charles vinrent, quoique d'une façon très discrète et expurgée, si j'ose dire, dans la suite leur donner raison. Nous renvoyons le lecteur à ce très attachant récit, où sont notées jour par jour, quand ce n'est point heure par heure, les péripéties de la romanesque aventure. Il résulte de ces pages que le prince a été tout de suite séduit par l'offre qui lui a été faite et qu'il s'est montré décidé à passer sur tous les obstacles; que Bismarck, qui ne faisait jamais rien en vain, paraît avoir vu sur-le-champ tout le parti qu'on pouvait tirer de l'entreprise, et que le roi, tout en faisant les objections que son expérience et sa situation diplomatique lui inspiraient, n'a pas eu grand peine à se laisser convaincre. Lorsque Guillaume, le 19 avril, affectant de ne présenter à son jeune parent que les raisons qui militent contre l'acceptation, clôt l'entretien en lui accordant un congé et en lui disant « Dieu te protège »; lorsque, le 7 mai, Charles Antoine revient de Berlin avec la nouvelle « que le roi entre avec inquiétude dans les projets du Prince, sans cependant les autoriser (!) » il est clair qu'il est acquis au projet roumain; d'ailleurs, n'a-t-il pas, deux jours avant, tout « arrêté et réglé » avec le père du candidat princier (1) ?

Il était naturel que les Hohenzollern acceptassent.

(1) *Mémoires*, pp. 8-10, et, avec plus de détails, *Aus dem Leben König Karls*, pp. 11-32. — Nous ne serions pas étonné si le souvenir de l'attitude peu nette observée par le roi de Prusse en cette occasion était revenue hanter l'esprit de l'Empereur au moment de la seconde candidature Hohenzollern, celle de 1870, et était entré pour une part dans les raisons de l'insistance qu'il mit à obtenir de Guillaume cette promesse inconditionnelle qui devint l'occasion de la guerre franco-allemande. Et qui sait s'il n'avait pas aussi en mémoire sa propre dissimulation et s'il ne craignit pas de voir réaliser, contre lui cette fois, en faveur du prince Léopold ce qu'il avait aidé le prince Charles à accomplir en 1866 ?

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

D'abord c'était la première fois que pareille offre était faite à un membre de cette famille (1), au lieu de ces éternels Cobourg qui faisaient souche de souverains dans toutes les directions; souffrant de sa jeunesse relative, la dynastie prussienne n'était point fâchée d'essaimer à son tour, et d'essayer ses ailes pour des vols éventuellement plus altiers, comme elle portera ses efforts, quatre ans plus tard, vers la couronne royale d'Espagne ou la couronne impériale d'Allemagne. Mais à l'intérêt dynastique venait se joindre l'intérêt national. Bismarck aura beau rappeler, dans sa conversation où il encourage le prince Charles à tenter l'épreuve, qu'aucun intérêt n'attire la Prusse en Orient (2), ce n'est pas le « piquant de l'aventure », comme il dit, qui le séduit; il sait bien qu'il va d'ici peu « occuper pendant quelque temps » l'Autriche, et bien qu'il ne songe certainement pas à une participation roumaine, il ne peut méconnaître l'intérêt pour la Prusse d'avoir, derrière les Carpathes, un prince prussien sur le territoire duquel des insurgés transylvains éventuels peuvent trouver des sympathies; qui, par la position géographique de son État peut être utile de diverses manières dans le cas d'une marche sur Vienne; et qui par sa seule présence fait obstacle aux ambitions séculaires des Habsbourg sur la rive gauche du Danube. Lorsqu'il lui conseille, pour n'avoir pas d'ennuis de l'autre côté du Prut, d'épouser une princesse apparentée de près avec la maison du tsar (traduisez : une Leuchtenberg), est-ce uniquement à l'intérêt des Principautés et de leur nouvelle dynastie que pense ce ministre des Hohenzollern, et encore à la veille d'une guerre avec l'Autriche ?

On conçoit moins bien l'intérêt qui a guidé la France. Elle n'avait rien à gagner à l'installation d'un prince allemand sur le Danube; elle pouvait y perdre l'amitié de l'Autriche, sauvegardée tant bien que mal jusqu'alors, et toujours utile en cas de conflit avec la Russie. Il faut plutôt admettre que le gouvernement de l'Empereur a suivi d'instinct la politique traditionnelle de la France en ces

(1) D'après l'édition allemande des souvenirs du roi Charles, le Kronprinz lui en aurait même exprimé sa satisfaction (*Aus dem Leben...*, p. 7).
(2) *Mémoires*, pp. 7-8.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

matières. Il a peut-être cru sincèrement qu'un Etat vassal fort serait pour la Turquie une garantie contre les ambitions russes, comme il l'avait soutenu après la guerre d'Orient, au congrès de Paris, et comme il a essayé de l'expliquer aux ministres ottomans en 1866. En même temps il poursuivait sa politique d'émancipation des peuples, chère à tout Français, et conforme aux vues de Napoléon III. Ce faisant, il avait la satisfaction de rester fidèle aux principes qu'il avait toujours énoncés depuis qu'il était intervenu dans les affaires danubiennes. Il réalisait les vœux exprimés par son représentant Bourqueney, onze ans auparavant, faisant siennes, comme alors, les revendications des populations moldo-valaques en ce qui concerne l'union sous un Prince étranger. Drouyn de Lhuys, en 1866, n'a pas forcé le destin; il l'a laissé s'accomplir, en s'opposant à tout ce qui pourrait l'entraver. Il consentait, se voyant seul de son avis, à ordonner aux Roumains, avec toute la conférence, de se choisir un Prince indigène; mais en refusant toute intervention, il paralysait l'Europe et laissait les Roumains maîtres de la situation. Décision conforme à ses sentiments, comme à ceux de l'Empereur.

La pensée profonde de ce dernier est toutefois difficile à pénétrer. Il a été moins persuadé que ses ministres de la nécessité de la résurrection des Principautés, ou du moins ses conceptions ont varié. Sa politique à l'égard de la Roumanie ne peut se comprendre qu'en liaison avec sa politique générale. L'une des grandes pensées du règne a été, comme on sait, l'Italie. Or, dans ce domaine, se dressait, à chaque détour de la route, une question épineuse, celle de la Vénétie. Le grand désir de l'Empereur eût été d'obtenir cette province de la bonne volonté de l'Autriche (1); la difficulté était de trouver une compensation que François-Joseph pût considérer comme acceptable. Napoléon, plusieurs fois, peut-être à l'instigation de l'Italie

(1) Le 10 mars encore, Metternich télégraphie à Mensdorf qu'aux Tuileries on aurait désiré voir l'Autriche prendre les devants et se concilier secrètement l'Italie (France Rapports 1866, IX-81, f. 179), cf. H. ONCKEN, *Rheinpolitik*, I, p. 108. Cf. aussi la longue conversation de Metternich avec l'Impératrice Eugénie, rapportée dans la lettre du 22 mars (*ibid.*, f. 205-210), reproduite dans ONCKEN, *ibid.*, pp. 115-117.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

elle-même (1), sonda Metternich pour savoir si éventuellement l'offre des Principautés ne suffirait pas à faire renoncer Vienne à la Vénétie. L'idée n'était pas nouvelle; au moment du réveil moldo-valaque, certains hommes politiques roumains avaient pensé à un vaste Etat moldo-valaque-transylvain, sous l'égide de l'Autriche (2); elle reparut en 1866 en Transylvanie (3); elle devait encore reparaître, mais dans des conditions bien autrement inopportunes et presque scandaleuses, pendant la guerre de 1916-1918. L'Empereur s'est peut-être souvenu de cette suggestion de 1848. Toujours est-il que la velléité lui en traversa plusieurs fois l'esprit, et que c'est l'Autriche qui refusa. Une fierté nationale bien compréhensible empêchait l'Empire des Habsbourgs de renoncer de gaîté de cœur à une aussi belle province lorsque rien ne l'y forçait. La question de la Vénétie revint sur le tapis en 1866 : après avoir vainement espéré que le Mexique pourrait être une compensation, et après avoir une dernière fois envisagé une combinaison danubienne, Napoléon ne suggéra plus qu'un rachat. Il était décidé à donner Venise à l'Italie; si l'Autriche était trop récalcitrante, il laisserait faire la Prusse; inversement, si elle acceptait, la paix européenne était assurée, sous les auspices de l'Empereur des Français. C'est ce qui donne aux intentions de Napoléon III cet air de mystère et d'illogisme qui intriguait si fort la diplomatie européenne en ce début de 1866 (4) et que l'Impératrice lui reprochera si vivement à la fin de l'année (5). Ne voulant pas rompre avec l'Autriche, il ne voulait cependant pas s'engager à la défendre; il espérait par là l'amener à une concession *in extremis* et il amorçait son dernier système de politique étrangère, le rapprochement avec la Prusse. On n'ignore pas que dans sa pensée la libération des peuples marquait autant de coups portés à ces fameux

(1) Cf. doc. n° 131.
(2) Cf. plus haut, p. 34.
(3) Cf. doc. n° 387.
(4) Cf., entre autres, les lettres de Metternich n$^{os}$ 25 A, B et C du 16 mai (Franco Rapports IX-81, f. 526, 529-544 et 547-550), reproduites dans H. ONCKEN, *Rheinpolitik*, I, pp. 202 sq., 204 et 204 sq.
(5) Lettre de Metternich à Mensdorf, Franco Exp., Varia, IX-83, f. 21-26 (1$^{er}$ septembre).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

traités de 1815, de la destruction desquels il attendait l'occasion de refaire les frontières de la France. Pour n'être pas isolé dans ses projets, il avait essayé successivement de toutes les alliances européennes : l'anglaise jusqu'au congrès de Paris, la russe après la guerre de Crimée, l'autrichienne lorsque la question polonaise le brouilla avec Alexandre II... Puis commence une période obscure, obscure même dans son esprit sans doute. Il reste en bons termes avec l'Autriche, mais songe de plus en plus à la Prusse. Il avait toujours conservé une grande sympathie pour ce pays et plus d'une fois l'idée d'une collaboration politique s'était présentée à lui. Il lui proposa ouvertement une alliance en 1861, en 1862, en 1863-64, sans grand succès, mais garda, semble-t-il, quelques espérances, dont son attitude pendant la guerre des Duchés, la création d'une Ambassade à Berlin sont les symptômes (1). Il semble bien qu'il ait longtemps nourri la chimère d'un arrangement sur le Rhin au moyen d'une entente avec la Prusse, et l'invraisemblable projet de traité discuté en 1866 entre Bismarck et Benedetti (2) en paraît une preuve certaine.

Mais ces considérations semblent éclairer un peu l'attitude de l'Empereur dans la question danubienne en 1866. L'Autriche refusant toute conversation sur la Vénétie, il n'est plus question de lui offrir les Principautés; si Drouyn de Lhuys sonde encore l'Angleterre sur ce point, il n'a pas de mal à se laisser convaincre par Clarendon du peu de succès que pareille proposition rencontrerait auprès des populations intéressées (3), sans même parler de l'opposition violente de la Russie (4). Il n'y a là vraiment, en 1866, qu'une velléité que les circonstances ont un moment fait traverser l'esprit du cabinet français, sans consistance sérieuse. Au contraire la politique prussienne de Napoléon III devait singulièrement renforcer l'indulgence, et

(1) Sur les idées successives de Napoléon III en matière de politique étrangère, cf. notamment l'excellente étude de M. Pingaud dans la *Revue Historique*, CLVI (sept.-oct. 1927), pp. 41-68.

(2) *L'Empire libéral*, VIII, p. 561-569; *Archives diplomatiques* 1871, pp. 280 sq.; H. Oncken, *Rheinpolitik*, II, p. 94, doc. n° 297.

(3) Cf. doc. n° 121.

(4) Cf. doc. n°s 121, 136, 151.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

même l'appui, qu'il était prêt à accorder au prince Charles. C'était un gage de bienveillance envers la maison royale dont les armes s'apprêtaient à trancher — entre autres — la question de la Vénétie, et des bonnes dispositions de laquelle l'Empereur espérait, dans un avenir peut-être rapproché, opérer en Allemagne des remaniements où la France pût trouver son compte (1). En somme, la gracieuseté que Napoléon III faisait aux Hohenzollern servait à la fois, en Orient ses idées d'émancipation des peuples, en Occident les secrets desseins de sa politique italienne et de sa politique rhénane.

Si telle était sa pensée — et il est permis de le penser — on ne peut que constater une fois de plus combien l'esprit chimérique de l'Empereur s'abusait sur les dispositions qu'il pouvait rencontrer en Allemagne. « Si les agents du Cabinet français, dira plus tard Bismarck dans sa fameuse circulaire du 29 juillet 1870, avaient été capables d'observer les relations allemandes, on ne se serait jamais livré à Paris à l'illusion que la Prusse accepterait de régler ses affaires allemandes avec l'aide de la France. Votre Excellence est aussi au courant que moi de l'ignorance où sont les Français au sujet de l'Allemagne » (2). Combien plus encore cet ironique reproche doit-il aller frapper l'Empereur, qui avait vécu en Allemagne et y conservait tant de relations! Au moment même où Napoléon III acceptait d'aider au succès du prince Charles par amitié pour les Hohenzollern et aussi, sans doute, avec le secret espoir de se créer ainsi des droits à leur reconnaissance, Max Duncker, Directeur des Archives de Berlin, écrivait à Charles Antoine, le 20 avril, une longue lettre où il considérait, entre autres, l'acceptation du prince Charles comme une concession à faire au désir de Napoléon III de constituer la nationalité roumaine, et pour laquelle on pourrait plus tard lui demander une contre-concession, la constitution de la nationalité allemande (3). On conçoit difficilement un renver-

(1) Il est significatif que le Kronprinz ait immédiatement soupçonné cette arrière-pensée et en ait fait part au prince Charles (*Aus dem Leben...*, p. 7). Celui-ci prétend (*ibid.*) avoir répondu qu'il ne fallait pas supposer à l'Empereur des idées aussi mercantiles.
(2) *Archives diplomatiques*, 1871, p. 292.
(3) Sturdza, *Autoritatea...*, p. 40.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sement plus complet des situations, où Napoléon de protecteur devenait obligé, et l'on se rappelle avec tristesse que la fatalité qui a poursuivi la politique étrangère de l'Empereur a toujours retourné contre lui ses moindres calculs et ses moindres espérances, ainsi d'ailleurs que ses plus belles réalisations, comme l'unité italienne. Un peuple du moins, seul entre tous, lui a gardé sa gratitude pour les services rendus : et c'est précisément la Roumanie. Les Hohenzollern ne lui ont su aucun gré de l'aide portée à leur jeune parent, mais le peuple roumain n'a pas oublié le principal artisan de son salut.

Aussi bien, l'assistance donnée à la Roumanie ne partait pas seulement d'espérances égoïstes. Il ne faut pas, comme H. Oncken (1), chercher derrière chaque action de l'Empereur l'obsession rhénane. Il étendait sur Bucarest la protection qu'il accordait d'instinct aux nationalités renaissantes. Si, ce faisant, il a pu songer en même temps à poser des jalons pour sa politique nationale, il serait oiseux de l'accuser de basse dissimulation. Nous avons vu qu'il était peut-être sincère lorsqu'il disait n'avoir rien su de ce qui se tramait à Düsseldorf; et, une fois dans la confidence, il n'avait pas besoin de faux-fuyants pour favoriser l'aventure du prince Charles. Les raisons données par Drouyn de Lhuys étaient trop honorables et trop vraisemblables pour qu'on allât chercher plus loin les mobiles de l'attitude française, et Napoléon n'eut qu'à laisser agir son Ministre. Il est fort probable que Drouyn de Lhuys n'a pas connu le secret de l'Empereur (2); il n'en était pas besoin pour qu'il continuât sa politique favorable aux Roumains, si humaine et si généreuse, dans laquelle l'affer-

(1) H. ONCKEN, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, 3 vol., Leipzig 1926, publication précieuse de documents, mais conçue dans un esprit trop systématique.

(2) Il n'en était peut-être pas de même du baron d'Avril, qui géra, à partir du 19 avril, le Consulat général de Bucarest en l'absence de Tillos. Le bruit courut avec tant d'insistance qu'il poussait les Roumains à aller de l'avant et à proclamer le prince Charles (doc. nº 237) que Drouyn de Lhuys lui demanda des explications (doc. nº 292) qui ne paraissent point très catégoriques (doc. nº 293). Et de fait, le roi Charles rapporte dans ses Mémoires que le consul le pressait de partir (*Aus dem Leben...*, p. 28). Les sympathies roumaines d'Avril, dont la femme était roumaine, expliquent-elles seules l'attitude en effet favorable (même si le bruit en question est controuvé) qu'il adopta dès son arrivée, ou reçut-il avant son départ des instructions secrètes ?

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

missaient la tradition diplomatique de l'Empire dans les questions danubiennes, la volonté nettement exprimée des Principautés, les instances de la propagande roumaine à Paris, sans compter les sentiments personnels de Mme Mathilde Drouyn de Lhuys, amie de la baronne de Franque et toute dévouée aux aspirations roumaines (1).

(1) D. A. STURDZA rend à cette femme de cœur un sincère hommage à la fin de son étude sur l'élection du prince Charles (*Autoritatea*, p. 153).

*Bibliographie.* — Ouvrages généraux : E. BOURGEOIS, *Manuel historique de Politique étrangère*, III; SEIGNOBOS, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, II; F. DAMÉ, *Histoire de la Roumanie contemporaine*; E. OLLIVIER, *L'Empire libéral*, VIII; LAGORCE, *Histoire du Second Empire*, II; SYBEL, *Die Begründung des deutschen Reiches*, VI; XENOPOL, *Histoire des Roumains*; T. MAIORESCU, *Istoria României contimporane.*

Sur le prince Charles : *Aus dem Leben König Karls von Rumänien*, I; J. DE WITTE, *Quinze ans d'histoire*; P. LINDENBERG, *König Karl von Rumänien*; N. IORGA, *Correspondance diplomatique de Charles Ier (1866-1880)*, Geuthner 1923; ID., *Politica externă a Regelui Carol*; ID., *Partea lui Napoleon III în Unirea Principatelor*; HERJEU, *Istoria partidului liberal*, I, Bucarest 1915; D. A. STURDZA, *Autoritatea faptului îndeplinit în anul* 1866; ID., 30 *ani de domnie ai Regelui Carol*; ID., *Charles Ier roi de Roumanie*, I; REGELE CAROL I, *Cuvântări și scrisori*, 1, Bucarest 1909; E. FORCADE, *Chronique de la Quinzaine, Revue des Deux-Mondes*, 1er juin, 15 juin, 15 juillet et 1er novembre 1866.

Sur la politique de Napoléon III : E. OLLIVIER, ouvr. cité; N. IORGA, *Partea lui Napoléon III...*; H. ONCKEN, *Die Rheinpolitik Napoléons III, von* 1863 *bis* 1870, 3 vol., Berlin-Leipzig 1926; A. PINGAUD, *La politique extérieure de Napoléon III, Revue Historique* 1927; LAGORCE, ouvr. cité; etc.

Sur Mme Cornu : E. OLLIVIER, ouvr. cité; D. A. STURDZA, ouvr. cités; BORDIER, *L'Allemagne aux Tuileries*; Mme CARETTE, *Souvenirs intimes de la cour des Tuileries*; F. GIRAUDEAU, *Napoléon III intime.*

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## CHAPITRE V

## La Faillite de la Conférence

Le succès du prince Charles était assuré du jour où le gouvernement de l'Empereur le prenait sous sa protection. On ne peut lire sans émotion ni tristesse les documents diplomatiques qui révèlent les derniers beaux jours de cette diplomatie impériale aussi patiente, dans cette affaire des Principautés, que décidée quant au but à atteindre, et qui remporta là son dernier succès. Au printemps de 1866 la France de Napoléon III était encore de taille à tenir tête à l'Europe. Sadowa n'avait pas encore, d'un coup de foudre, ruiné à jamais son prestige.

La solution, au profit des Roumains, du conflit engagé entre Bucarest et les Cours s'explique par plusieurs causes qu'il nous reste à analyser en terminant cette étude. Ces causes sont avant tout l'énergie du gouvernement provisoire, la politique du fait accompli résolument suivie par la lieutenance comme par le prince Charles, la désunion des Puissances et leur désarroi devant l'attitude de plus en plus ferme du gouvernement français, enfin — *deus ex machina* qui reporta les préoccupations des diplomates sur des sujets autrement brûlants — l'éclosion de la guerre austro-prussienne.

### § I. — L'énergie du gouvernement provisoire.

Les hommes du 23 février n'avaient pas froid aux yeux; et parmi eux les plus déterminés étaient ceux de la faction démocrate. Nous avons signalé la rapidité avec laquelle se sont succédé les événements le jour même de l'abdication. Ayant mis Cuza au secret pendant deux jours pour

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

prévenir tout essai de contre-révolution, attentifs cependant à ce qu'aucune violence ne lui fût faite, assez heureux pour trouver dans l'ex-prince presque un apologiste du mouvement, ils s'étaient empressés de marquer le coup, à l'intérieur et à l'extérieur, par la proclamation du comte de Flandre. Le rapide refus de celui-ci les surprit, mais ne les démonta pas; ils commencèrent par nier l'évidence (1) et à entretenir le public dans l'idée que le prince finirait par accepter, en même temps que Brătianu et Bălăceanu se précipitaient à la recherche d'une autre candidature. Certains de l'appui de la France dans la question de l'Union, dont le gouvernement impérial, selon l'expression du baron Eder, « se faisait une sorte de point d'honneur » (2), ils étaient décidés à risquer le tout pour le tout pour arriver à leurs fins. Toute opinion séparatiste était ou étouffée ou présentée comme une intrigue russe (3) et non comme une pensée sincère et ils savaient que cette affirmation pouvait trouver créance, vu les efforts incontestables des agents russes pour déterminer un mouvement dans les esprits en Moldo-Valachie (4). La Moldavie était étroitement surveillée par les unionistes, qui procédèrent dès le début à des mutations dans le corps des officiers et dispersaient impitoyablement les réunions séparatistes (5). Ils avaient pu insuffler au pays assez d'énergie pour que celui-ci fût prêt, même contre toute espérance, à s'opposer par les armes à une tentative d'occupation (6); le langage violent de la presse, les discours d'Haralamb aux soldats, la proclamation aux troupes du mois d'avril, paraissaient encore moins destinés à soutenir le moral des Roumains qu'à faire réfléchir la conférence (7); mais le baron d'Eder lui-même, si peu favorable qu'il soit aux actes du gouvernement provisoire, après avoir déclaré que l'artillerie possède peut-être les cent canons dont parlait le ministre de la guerre, mais qu'elle n'a ni munitions,

(1) Cf. doc. nos 123 et 167.
(2) Cf. doc. no 134.
(3) Cf. doc. no 137.
(4) Cf. doc. nos 208, 209, 237, etc.
(5) Rapport de Haas, doc. no 108.
(6) Cf. doc. no 137.
(7) Dépêches d'Eder des 23 mars et 2 avril, f. 343-349 et 395.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ni attelages, ni servants, reconnaît cependant que les Roumains résisteront tant qu'il leur sera possible de tenir (1). A côté de ces mesures de circonstance, la lieutenance princière ne néglige rien pour agir en gouvernement constitué. Elle intente des procès à certains fournisseurs indélicats du gouvernement du prince Cuza (2); elle casse les marchés conclus, à des conditions trop onéreuses à son avis, avec des maisons étrangères, la maison Godillot notamment et d'autres firmes anglaises ou françaises (3). Elle dissout la Chambre, et malgré les représentations des agents qui lui rappellent que son rôle doit se borner à l'expédition des affaires courantes, elle procède à de nouvelles élections. Des membres du Gouvernement provisoire rendent visite, à plusieurs reprises, aux consuls étrangers et leur expliquent la nécessité où il se trouve d'agir vite (4) et les raisons qui rendent impossible le retour à un prince indigène (5).

Le nouveau candidat une fois trouvé dans la personne du prince Charles, rien n'est négligé pour hâter la solution. Peut-être certains membres du gouvernement ne sont-ils pas tout à fait sincères et espèrent-ils, comme l'insinue le baron Eder, que les Puissances les débarrasseront du Prince étranger et rendront légitimes leurs espérances (6); les libéraux, qui connaissent la situation mieux que personne, et la pensée de leurs alliés, n'en sont que plus énergiques à établir un ordre de faits sur lequel on ne puisse revenir; et les conservateurs, quoique plus nombreux, semblent frappés d'aboulie et abdiquent entièrement entre les mains de la gauche (7). Peut-être, comme le croient les consuls, sont-ils terrorisés; mais on ne peut s'empêcher de constater, une fois de plus, l'ascendant d'une minorité déterminée, active, guidée par une grande idée dont le souffle disperse toutes les petites rivalités mesquines d'intérêts.

(1) *Idem*, 4 avril (f. 406).
(2) Procès Librecht, etc.
(3) Cf. doc. nos 142, 146, 155.
(4) Cf. doc. nos 124, 190.
(5) *Ibid.*
(6) Eder à Mensdorf, 14 avril, f. 455.
(7) Cf. doc. no 223.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Ion Brătianu n'hésite pas, le cas échéant, à énoncer un « pieux mensonge » lorsqu'il le croit nécessaire à la réalisation de son plan d'émancipation du pays. Comme il a télégraphié, le 26 mars, que « le candidat de l'Angleterre était Hohenzollern » (1), comme il a déclaré, le 30 mars, au prince Charles qu'il n'agissait que d'après les avis de l'Empereur (2), de même, rentré en Roumanie, pour aider ses amis de sa claire intelligence et de sa volonté d'acier, il ne craint pas, prenant la parole le 15 avril au Champ de la liberté, de broder sur ses négociations à Paris et sur les antécédents libéraux du prince Charles-Antoine (3). On a vu également que lui et ses amis maniaient supérieurement le télégraphe. Dès le 23 février, Ion Ghica avait envoyé à Jean Alecsandri la nouvelle que le comte de Flandre avait été proclamé à l'unanimité « et que l'ordre et la tranquillité et la plus grande joie régnaient » (4). Ghica assimilait sans doute la joie des conjurés à celle du peuple, car ce dernier était resté passif. — Nous avons signalé les dépêches de Brătianu à Bălăceanu sur les hautes protections obtenues pour la candidature Hohenzollern. Par la suite, le gouvernement provisoire n'a garde de négliger cette arme si bien faite pour entraîner l'opinion. Le 1er avril Brătianu envoie de Berlin la nouvelle que Charles accepte sans condition et « s'est mis immédiatement en relations avec Napoléon III » (5) ce qui, même à n'en juger que par les mémoires du roi Charles, correspond de très loin à la réalité. Les journaux allemands du 13 reçoivent de Bucarest une dépêche annonçant que « le bruit circule que le Prince arrive d'ici peu » (6). Le 15 avril, Charles Antoine reçoit le télégramme suivant de Ion Brătianu : « Cinq millions de Roumains acclament leur souverain le prince Charles, fils de Votre Altesse Royale. Tous les temples sont ouverts et la voix du clergé s'élève avec celle du peuple tout entier vers l'Éternel pour le prier de bénir leur Élu et le rendre digne de ses Ancêtres et de la confiance que

(1) Cf. Sturdza, *Autoritatea*, p. 2.
(2) Charles Ier, *Mémoires* p. 6; E. Ollivier, *L'Empire libéral*, VIII, p. 73.
(3) Cf. doc. nº 223.
(4) Quai d'Orsay, Paris-Bucarest, nº 27, f. 116.
(5) Sturdza, *Autoritatea*, p. 8.
(6) *Mémoires*, p. 6.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

la nation entière a mise en lui » (1). Il est à noter que le plébiscite est à peine commencé à ce moment, et l'on peut se demander si les 600.000 *oui* représentent bien la volonté des 5.000.000 d'êtres invoqués plus haut. Le 3 mai, Brătianu envoie à la lieutenance princière ce télégramme d'encouragement qui sonne comme une fanfare : « N'ayez aucune crainte. Travaillez donc sans hésitation. Ordre, énergie, persévérance pour soutenir notre Élu. Ne vous laissez intimider ni par les menaces, ni par les pressions. Vous êtes l'expression de la nation; soyez les exécuteurs énergiques de sa volonté » (2). Le 5 mai, il télégraphie : « Préparez les appartements du prince de Hohenzollern » (3). Le 10 mai, le prince Charles reçoit une dépêche de Ion Ghica affirmant que « les députés moldaves viendront tous... Si le prince Charles vient, l'enthousiasme et le dévouement du peuple seront sans bornes, il donnera de l'argent et des hommes pour défendre le pays » (4). Et ainsi de suite jusqu'à l'installation du Prince.

Mais les Rouges ne reculent pas non plus devant l'emploi d'armes autres que la parole. Ils agissent avec une vigueur extrême, dont le plébiscite institué du 14 au 20 avril est une preuve. Il révèle, une fois de plus, la valeur exacte de ces consultations populaires, dont le caractère est que le résultat en est toujours connu d'avance. Le même peuple qui avait approuvé le coup d'État du prince Cuza en 1864 par 683.928 voix contre 1.807, vota d'enthousiasme pour le prince Charles, dont il n'avait jamais entendu parler. Le résultat officiel fut 685.969 oui contre 224 non. La pression des autorités est aujourd'hui acquise, ainsi que les divers procédés employés pour augmenter le nombre des votes favorables, et qui sont ceux de tous les plébiscites (5). Mais on se tromperait fort en voyant dans cette consultation une simple mise en scène théâtrale. Elle est cela et elle est autre chose. Elle est un hommage rendu à l'une des idées chères à l'Empereur, qui croyait, ou

(1) *Aus dem Leben...*, p. 9 ; cf. STURDZA, *Autoritatea*, p. 28.
(2) ID., *ibid.*, p. 66.
(3) Eder à Mensdorf, f. 605.
(4) *Aus dem Leben...*, p. 30; cf. STURDZA, *Autoritatea*, f. 72.
(5) Cf. doc. nos 202, 215, 250, 254.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

paraissait croire, à la vertu de cette formule. Elle est la réponse à ceux qui avaient douté de la valeur de la proclamation du comte de Flandre par une assemblée plus ou moins travaillée, et auxquels on oppose maintenant la volonté populaire, exprimée par un procédé dont l'inanité ne s'était pas encore imposée aux yeux du monde comme elle l'est aujourd'hui (1). Elle est enfin une grandiose manifestation nationale destinée à frapper l'Europe, et à l'intérieur même, à faire l'union, grâce à cette contagion mystérieuse des foules, autour de l'être qui était, en ce moment décisif, moins un homme ou un prince que l'affirmation d'un principe, d'une foi, en un mot l'image même du drapeau. Bien des opposants se virent entraînés par l'enthousiasme général et donnèrent une adhésion à laquelle ils n'eussent point songé peut-être; et le souvenir même de ces jours de fièvre patriotique cimentait davantage ensemble les volontés, individuellement plus chancelantes peut-être. Au-dessus de toutes les petites roueries statistiques que les consuls relèvent à cœur joie dans leurs rapports, il y avait la pensée de l'avenir, l'idée de la Roumanie. Moyens grossiers, résultats vénérables. Ce truquage d'assez mauvais aloi aboutissait à une réalité tangible et d'une vérité plus profonde que les sentiments apparents des acteurs : la proclamation de la Patrie Roumaine...

Que pèse, en face de cet élan sacré, l'opposition, même violente, des partisans de l'ancien ordre de choses ? En un jour ils étaient devenus les représentants d'une conception périmée, d'un régime relégué définitivement dans le passé et condamné sans retour. Les séparatistes de Moldavie étaient encore assez forts pour protester et faire parler d'eux, ils étaient encore capables d'entraîner le Métropolite de Iassy dans leurs rangs et de tenter une

(1) C'est à peu près ce que Ion Ghica déclare dans sa circulaire aux consuls du 16 avril : « Sans se préoccuper de savoir si les circonstances de l'élection de Son Altesse Royale le comte de Flandre par une Assemblée dont la formation pouvait mettre en suspicion la qualité, ne sont pas entrées pour quelque chose dans les motifs qui ont porté l'élu à décliner l'offre de la couronne, le gouvernement provisoire a jugé que, quelle que fût l'autorité d'une future Assemblée résultant du libre suffrage, cette autorité ne saurait toutefois équivaloir à celle qui empreint la manifestation d'un vœu directement exprimé par l'ensemble de la nation elle-même... » (communiquée par Tillos à Dronyn de Lhuys, Turquie 1866, Bucarest 27, f. 324; cf. *Archives diplomatiques* 1866, pp. 267-269).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

violente contre-manifestation (15 avril); mais lorsque la troupe, brutalement attaquée, finit par perdre patience et commence à charger et à tirer, le mouvement cesse de lui-même, ne laissant derrière lui que quelques cadavres (1), impuissants même à provoquer un sentiment d'indignation contre un gouvernement qui dirige les votes à coups de fusil, parce qu'on sait bien, d'une part que le mouvement n'aurait peut-être pas éclaté sans l'action provocatrice de certains agents russes (2), d'autre part que ce gouvernement représente l'avenir, et que les victimes appartiennent déjà à une époque abolie dont le rappel paraît dès cette date un anachronisme.

Avec le plébiscite la bataille est définitivement gagnée à l'intérieur. La nouvelle Constituante, réunie le 13 mai, est entièrement acquise à la nouvelle situation et déjà intolérante pour l'opinion adverse. D. Tacu, député de Iassy, provoque l'hilarité générale en rappelant à cette séance qu'à l'instar de plusieurs personnalités moldaves, il avait demandé un Prince *latin*, et non pas n'importe quel Prince étranger (3). Le vieil Eliade Rădulescu, député de Câmpulung, paraît un ancêtre démodé lorsqu'il se déclare fidèle au serment d'Izlaz (1848) en faveur d'un Prince indigène et se fait rudement rappeler à l'ordre lorsqu'il prétend avoir voté *oui* au plébiscite sous la pression de la police (4). Le sentiment de tous, même de ceux qui n'auraient pas voulu de décision aussi rapide, paraît résumé dans le discours de Christian Tell, déclarant, au début de la séance, que quels que soient les dangers de la résolution prise, la nation avait parlé et qu'il n'y avait plus lieu de revenir en arrière (5).

On peut regretter que le gouvernement qui avait déployé tant de qualités de décision et de sang-froid ait cru devoir, en plusieurs circonstances, adopter une attitude intransigeante, violente, inspirée parfois par des rancunes per-

(1) Cf. doc. nos 206, 208, 209.

(2) Cf. notamment, outre les documents ci-dessus cités, les lettres échangées entre Ion Ghica et le baron d'Offenberg, *Archives diplomatiques* 1866 IV, pp. 262-264.

(3) Sturdza, *Autoritatea*, f. 99.

(4) Id., *ibid.*, pp. 106 et 108.

(5) Id., *ibid.*, pp. 87 sqq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sonnelles et une irritation, qui nous paraît presque puérile, devant les obstacles. Le prestige du gouvernement ne pouvait rien gagner à des poursuites, sous l'empire de craintes peut-être chimériques, et par haine de tous ceux qui avaient bien servi le prince Cuza, contre les ministères précédents et surtout contre le général Florescu, le réorganisateur de l'armée roumaine, celui qui avait tant fait, avec l'aide de la mission française, pour en faire un instrument plus moderne et plus digne du pays. L'annulation brutale des contrats avec les maisons étrangères s'explique par le caractère onéreux de ces contrats, mais témoignait d'une dangereuse propension, qui pèsera parfois sur la politique roumaine, à considérer qu'un gouvernement n'était pas lié par les engagements de son prédécesseur. L'appel intermittent aux passions xénophobes n'était pas non plus un procédé très heureux, et le système qui consistait à provoquer de grandes manifestations pour pouvoir se déclarer impuissant devant la force de l'opinion publique (1) ne manquait point de danger. Ces ficelles un peu grosses, cette intransigeance dans les exigences, transportées dans le domaine diplomatique, n'eussent certainement pas eu le succès qui les a couronnées sans le concours favorable de circonstances dont nous dirons un mot un peu plus loin.

Ces réserves ne doivent pas nous empêcher d'apprécier comme il convient l'activité dévorante, la volonté indomptable, mises par le gouvernement au service de la grande cause à faire triompher. Maître de la situation intérieure, il n'avait plus qu'à attendre l'arrivée du Prince. Ses seules inquiétudes pouvaient être d'ordre extérieur, et il avait mis, là encore, toute son énergie à forcer le destin. Son arme, sur ce terrain, avait été la création d'un fait accompli.

## § 2. — La Politique du fait accompli.

Il est difficile de méconnaître plus systématiquement la volonté des Puissances et les ordres du Pouvoir Suzerain

(1) Qu'il s'agît, au début, du plébiscite, ou à la fin, en août, des colères plus ou moins factices opposées au projet cependant modéré proposé par la Turquie pour la reconnaissance du prince Charles, sans compter bien d'autres circonstances.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

que ne le firent le gouvernement provisoire dès le premier jour, et, quand le moment fut venu, le prince Charles de Hohenzollern. Rarement aussi coup d'audace fut couronné d'un pareil succès.

Pour expliquer la constance de la lieutenance princière dans la dangereuse partie qu'elle jouait contre l'Europe, il suffirait peut-être d'invoquer la clarté avec laquelle elle se représentait le but à atteindre et l'indomptable énergie dont firent preuve alors les hommes qui avaient assumé la responsabilité des événements, et parmi eux, en tout premier lieu, ces trois grandes personnalités politiques, Ion Brătianu, C. A. Rosetti et Ion Ghica.

Mais ce n'est point les diminuer que d'ajouter que leur audace était raisonnée, et que la leçon des événements avait porté ses fruits dans ces trois cerveaux lucides. Qu'est-ce, en effet, que l'œuvre du prince Cuza tout entière, sinon une perpétuelle et heureuse politique du fait accompli ? Pas une interdiction que ce prince n'ait habilement tournée, pas une réforme qu'il n'ait fait aboutir par son insouciance des colères de l'Europe et même de la Puissance protectrice par excellence, la France. Et que l'on ne voie pas là une suite de hasards! Le gouvernement du prince Alexandre savait fort bien ce qu'il faisait, et il y était hautement encouragé par ses ministres à l'étranger, qui se servaient même de cette menace comme d'un moyen de pression. En 1861, lorsque le prince rencontrait en Europe et à Constantinople une vive résistance à ses projets d'union, Costache Negri écrivait à Vasile Alecsandri : « Je ne me suis pas fait faute de répéter autant que j'en ai trouvé l'occasion, que si nous n'obtenions pas l'union, comme le Prince l'a demandée dans son mémoire, nous serions forcés de nous l'accorder nous-mêmes » (1); et en effet ses lettres à Cuza du 14 février, du 30 mars, du 6 avril, entre autres, prouvent qu'il avait plusieurs fois tenu ce langage à Aali Pacha (2). La politique du gouvernement provisoire aurait pu se définir par les mêmes maximes que celles qu'exposait, le 14 avril 1861, C. Negri à Cuza sur la

(1) 2 juin 1861. Acad. Roum., nº 2254, f. 109.
(2) Acad. Roum., nº 4857, f. 182, 187 et 195.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

nécessité de prévenir une Conférence (1); et l'agent roumain conseille résolument à son prince, vers la fin de l'année, de passer par-dessus les décisons de la conférence (2). L'année suivante, c'est Bărdeanu qui tient exactement le même langage, écrivant le 4 octobre 1862 à Baligot : « Aujourd'hui le souverain le plus absolu et le plus puissant c'est Sa Majesté *le fait accompli*, devant lequel tout le monde s'incline comme nous ne l'avons que trop vu » (3); ce qui n'empêche pas Jean Alecsandri, un peu plus tard, de trouver que tout de même on va un peu loin dans cette voie et qu'elle pourrait devenir dangereuse (4). Et le coup d'Etat de 1864 n'est-il pas le plus beau fait accompli du règne ?

Bien qu'en possession des papiers du prince Cuza depuis le 23 février, le gouvernement provisoire n'avait sans doute pas pris connaissance de ces documents; mais en était-il besoin pour se rappeler ce qui était de notoriété publique, c'est-à-dire que les actes où le prince Cuza avait bravé l'ire des Puissances avaient été tous entérinés avec plus ou moins de bonne grâce, mais cependant acceptés en fin de compte ? Aussi des hommes d'une énergie plus fortement trempée que celle du prince Alexandre pouvaient-ils se flatter, *a fortiori*, de réussir.

Le fait est qu'ils agirent en toute circonstance comme s'il n'y avait plus ni Europe, ni stipulations internationales. Le premier soin des consuls, après la révolution, avait été d'aviser le gouvernement provisoire qu'on ne lui reconnaissait le droit que de maintenir l'ordre et d'expédier les affaires courantes. Cet avis fut renouvelé sur l'ordre des Cours respectives, dès la première réunion de la Conférence de Paris (5). Cela n'empêcha pas le gouvernement de légiférer, d'organiser notamment la garde nationale, de dissoudre la Chambre, et, comble d'audace, de procéder aux élections d'une *Constituante*. Chacun de ces actes faisait

(1) Cf. doc. nº 6.

(2) Acad. Roum., nº 4857, 7 oct, f. 246; 14 oct., f. 248; 3 nov., f. 259.

(3) Acad. Roum., nº 4859, f. 12.

(4) « ... Je n'ai pas besoin de vous dire tout ce qu'il y a de singulier, voire même de périlleux, dans ce système des faits accomplis qui semblent toujours s'abriter derrière la faiblesse et l'impunité. » A Baligot, 8 janv. 1864, Acad. Roum., nº 4858, f. 345.

(5) Cf. doc. nº 122.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'objet d'une injonction comminatoire de la Conférence (1) : l'on passait outre, et sans grand dommage. Comment, forts des expériences de Cuza et des leurs propres, les membres du gouvernement provisoire eussent-ils hésité à employer cette méthode pour ce qui était l'essentiel à leurs yeux, l'installation d'une dynastie étrangère, gage de prospérité future ? Dès le 26 février, le baron Eder prédisait qu'il en serait ainsi : « La conduite du prince Cuza, écrivait-il à Mensdorf, et la négligence des Puissances ont habitué la population locale à considérer les traités, les protocoles et les conventions comme chose secondaire, et à ne regarder comme déterminants que les faits accomplis » (2). L'événement justifia d'autant plus les prévisions du consul autrichien que des encouragements paraissent être venus de France. Nous n'en jugeons pas seulement d'après les bruits qui attribuaient au baron d'Avril des déclarations selon lesquelles la réussite du prince Charles dépendait de la fermeté roumaine (3), ou d'après certaines paroles prononcées par Charles lui-même, selon lesquelles on lui aurait assuré que Napoléon III laisserait passer un fait accompli (4). Ce sont des documents positifs qui nous le confirment. Toute une campagne de presse et de brochures reproduisait complaisamment le point de vue roumain. Dès le 3 mars, A. Lévy écrivait que la parole était à une Constituante roumaine; il rappelait que les Roumains avaient toujours su « déjouer les faux calculs de la diplomatie » (5), et ajoutait qu'à la fermeté d'un *non possumus* on ne répondrait pas plus par la force qu'on ne l'avait fait en 1860 contre les Italiens (6). Le 15, Ubicini, essayant de prévoir l'attitude des Puissances, reconnaissait les raisons pour lesquelles plusieurs d'entre elles seraient hostiles, mais ajoutait que la France soutiendrait certainement la Roumanie, que celle-ci aurait nécessairement son Prince étranger, parce qu'il était trop chanceux de

(1) Cf. § 3.
(2) Cf. doc. n° 71.
(3) Eder à Mensdorf, 3 mai, lettre n° 68, I-VI, f. 600 v.
(4) Id., 30 mai, lettre n° 85 A, f. 774.
(5) *L'Autonomie roumaine et les Puissances garantes*, p. 14.
(6) *Ibid.*, p. 15.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

recourir à l'occupation (1). Que dis-je, jusqu'à des feuilles officieuses emploient parfois des expressions qui semblent à double entente. Le *Mémorial diplomatique* du 28 avril, après avoir rappelé que la France est convaincue de la légitimité des vœux des populations moldo-valaques, mais qu'elle a les mains liées par les actes internationaux, conclut que tout ce que la France peut faire, c'est de respecter les vœux du sentiment national, supérieurs à tous les protocoles; et il ajoute cette phrase énigmatique : « Mais on le comprendra, l'initiative de la France n'a pour objet que les faits accomplis et non les faits à accomplir! » Le contexte paraît signifier qu'elle ne peut par conséquent déchirer les conventions; mais on pouvait y voir tout autre chose, et Mme Cornu, dans une lettre du 30 à Charles Antoine, prend appui sur ce texte pour déclarer que la France attend un fait accompli (2).

N'oublions pas en effet le rôle de cette femme intelligente et passionnée, rôle qu'Emile Ollivier considère comme décisif dans l'affaire de 1866 et que tout confirme, en effet, avoir été très grand. Si les lettres de Mme Cornu pouvaient être retrouvées, elles nous fourniraient sans doute bien des précisions sur ces événements. Quelques-unes, cependant, sont connues et viennent confirmer la passion avec laquelle elle s'est dévouée à la candidature du prince Charles. Le 16 avril, elle le félicite du résultat des premiers jours du plébiscite et l'engage à venir voir Napoléon III, protecteur attitré de la Roumanie (3). Le 30, ayant appris que l'acceptation du prince est subordonnée à l'avis de la conférence, elle écrit à Charles Antoine une lettre des plus pressantes, l'engageant à accepter immédiatement, parce que tôt ou tard les Roumains triompheront de l'opposition européenne, que la suzeraineté ottomane est condamnée à disparaître mais que les Hohenzollern vivront, et qu'il faut créer un fait accompli, « élément de victoire capable de triompher par lui-même » et qui entraînera l'Europe (4). Bien mieux, elle lui envoie Ubicini, que plusieurs voyages

(1) *Les Principautés Unies devant la Conférence*, pp. 31-40.
(2) *Aus dem Leben...*, p. 25; cf. Sturdza, *Autoritatea...*, p. 62.
(3) Id., *ibid.*, pp. 29 sq.; cf. *Aus dem Leben...*, pp. 15 sq.
(4) Id., *ibid.*, pp. 60-62; cf. *Aus dem Leben...*, p. 25.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

en Roumanie ont instruit, et qui, ayant vu le prince Charles une première fois le 1er mai, lui expose encore le lendemain par écrit les raisons pour lesquelles il faut partir, ajoutant que tel est aussi le sentiment du Président du sénat serbe, qu'il a rencontré quelques jours auparavant (1). Le 3, il lui communique le récit que lui a fait Bălăceanu d'une visite à Drouyn de Lhuys, qui se serait montré fort irrité du plébiscite, mais aurait fini par avouer qu'il s'opposerait à toute intervention. Ubicini finit par ces mots : « Les Roumains sont maîtres de la situation; mais les Roumains et Vous ne faites qu'un aujourd'hui » (2).

Mme Cornu continuait à remuer ciel et terre, et ne craignait pas d'écrire même à la Porte, si nous en croyons une confidence d'Aali Pacha à Prokesch, suivant laquelle il aurait reçu d'elle une lettre qui nous paraît de la plus haute fantaisie et où elle aurait déclaré que le prince Charles était tout français, qu'il se serait même fait naturaliser sans l'opposition du Roi, et qu'il se faisait un honneur de devenir vassal de la Porte (3)...

Le prince n'avait pas besoin d'être poussé pour agir; dès le premier jour il avait été intéressé par l'aventure, car il se sentait capable de grandes choses, et Ion Brătianu avait fait sur lui la meilleure impression (4). Mais ces conseils ne sont pas restés sans influence; c'est le 18 avril, peut-être le jour même où il avait reçu la lettre de Mme Cornu du 16, qu'il soutint pour la première fois avec force le principe du fait accompli (5); et si les renseignements parvenus par le canal de Mme Drouyn de Lhuys et de la baronne de Franque paraissaient moins optimistes (6), il persistait d'autant plus dans son opinion que presque aussitôt la lettre du 30 de Mme Cornu venait l'y pousser; d'ailleurs, en ces mêmes jours, il voyait Ubicini, Brătianu, Davila, qui tous le pressaient d'agir vite (7), et

(1) Id., *ibid.*, pp. 62-64.
(2) Id., *ibid.*, pp. 64 sq.
(3) Cf. doc. n° 274.
(4) *Mémoires*, pp. 6 sq.
(5) *Ibid.*, p. 7.
(6) Cf. plus haut, p. 61.
(7) *Mémoires*, p. 9.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

le roi Guillaume lui-même, peu enthousiaste au début, se laissait convaincre.

Et c'est alors ce romanesque voyage que le roi lui-même a conté (1), déguisé pour n'être pas reconnu pendant la traversée de l'Autriche en armes, l'attente à Bazias, sur le Danube, la traversée en deuxième classe, le débarquement presque clandestin à Turnu Severin, puis sans transition la galopade à travers la plaine valaque, au milieu des hourras des populations enthousiastes, jusqu'à Bucarest où il était grand temps qu'il arrivât (2), et où il fait son entrée solennelle le 10/22 mai (3).

## § 3. — La Désunion des Puissances.

Toute cette aventure cependant n'est rendue possible que par la passivité inespérée des Puissances.

Devant la décision et l'esprit d'initiative hardie d'une poignée d'hommes résolus, la diplomatie européenne reste impuissante. Sentant confusément son prestige en jeu, la Conférence fait effort, à chaque séance, pour aboutir à un accord dont les termes sont aussitôt communiqués à Bucarest; mais comme elle néglige, ou plutôt comme l'opposition de la France l'empêche de prendre les mesures propres à faire respecter sa volonté, ces injonctions restent lettre morte; et personne, pas même la Russie dont l'opinion ne varie pourtant pas et s'exprime seule avec quelque énergie (mais dont les déclarations dépassent peut-être, au fond, la pensée réelle), ne se sent de taille à agir pour son propre compte.

Nous avons vu plus haut dans quelle impuissance s'était débattue la conférence, pendant les cinq premières séances, c'est-à-dire jusqu'à l'apparition de la candidature Hohenzollern. Ses résolutions allaient avoir encore moins d'autorité à Bucarest après le plébiscite. Dans la 6e séance, en effet (24 avril), où le baron de Budberg, une fois de plus, répéta qu'il fallait d'abord écarter le Prince étranger et

(1) *Ibid.*, pp. 11 sqq.
(2) Cf. doc. n° 287.
(3) Cf. doc. nos 294 et 295.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ensuite consulter séparément les Valaques et les Moldaves, Drouyn de Lhuys et Cowley répliquèrent qu'à la suite du plébiscite une telle décision ne pourrait être imposée que par les armes, et ils refusèrent d'aller jusque-là. Drouyn ajouta qu'il ne voulait pas admettre *a priori* la séparation ni l'exclusion d'un Prince étranger. Toutefois l'accord se fit sur le texte d'une dépêche à envoyer aux consuls, après approbation des Cours respectives, déclarant que l'élection à laquelle l'Assemblée devait procéder ne pouvait avoir pour objet qu'un Prince indigène, et que les Moldaves, s'ils le désiraient, devraient avoir le droit de voter séparément (1).

A quoi bon ces injonctions qu'on n'était pas décidé à faire triompher ? Le même jour Drouyn envoyait à Moustier un télégramme chiffré lui prescrivant d'aider le gouvernement provisoire à s'entendre directement avec la Porte (2). A quoi bon l'énergie des paroles de lord Clarendon au sujet de l'élection du prince Charles (3), s'il donne pour instructions à son représentant à Paris de repousser l'emploi de la force ? La Porte, désemparée, renonçant à comprendre (4), ne rencontrant à Berlin que des étonnements suspects (5), imparfaitement rassurée du côté de la France (6), se décide à agir seule (7), puis cède une fois de plus devant la pression de la France. Moustier croit pouvoir écrire dès le 26 avril qu'Aali Pacha ne demanderait pas mieux que de s'entendre avec le gouvernement provisoire (8).

Avec une parfaite insouciance de ce qui se passe à Paris et à Constantinople, la lieutenance princière écrit officiellement au prince Charles, le 27 avril, que l'on compte sur lui pour vaincre toutes les difficultés par un fait accompli et que cinq millions de Roumains attendent, les bras ouverts, leur Souverain (9).

(1) *Archives diplomatiques*, 1867, II, pp. 647-655.
(2) Cf. doc. n° 232.
(3) Cf. doc. n$^{os}$ 219 et 238.
(4) Cf. doc. n° 193.
(5) Cf. doc. n° 210.
(6) Cf. doc. n° 211.
(7) Cf. doc. n$^{os}$ 228 et 229.
(8) Cf. doc. n° 240.
(9) Sturdza, *Autoritatea...*, p. 55.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Le 2 mai, la Conférence, dans sa 7e session, décide d'envoyer aux consuls une note explicative dans le sens des décisions de la 6e séance (1). Mais Drouyn, en communiquant l'essentiel des délibérations à Moustier, déplore que le gouvernement ottoman méconnaisse à ce point ses véritables intérêts (2). Cependant les objections d'Aali Pacha sont-elles si dépourvues de valeur lorsque, portant le débat sur le terrain de la politique générale, il demande à Moustier si la destruction d'un point du traité de Paris (l'indigénat de l'hospodarat) n'offrirait pas à la Russie un précédent opportun pour déclarer le traité caduc et poursuivre la suppression d'autres stipulations qui lui sont désagréables (3) ? — Quelques jours après (13 mai), la Constituante, dans sa première séance après l'ouverture, sans même faire mention des décisions de Paris, confirme, par 106 voix contre 6 abstentions, sa volonté de mettre la Roumanie sous le sceptre du prince Charles de Hohenzollern (4), et le gouvernement provisoire porte aussitôt le fait à la connaissance du Sultan (5) et du prince Charles (6).

Le 17 mai, à la 8e session de la Conférence, les plénipotentiaires admettent pour les Principautés un prince roumain à vie ou à terme et considèrent que la Porte devrait s'entendre directement avec Bucarest. Drouyn adhère formellement au principe de l'hospodar indigène, mais exprime non moins clairement son regret de voir l'Europe rejeter le Prince étranger, seule bonne solution du problème (7).

Le 22 mai, le prince Charles fait son entrée à Bucarest.

Mensdorf, qui le 17 avait demandé à Metternich de faire observer à Paris que si les Principautés persistaient à se jouer comme elles l'avaient fait jusqu'à présent des Puissances garantes, il y avait lieu de se demander s'il convenait de continuer à leur assurer la garantie (8), éclate

(1) *Archives diplomatiques*, 1867, II, pp. 656-659.
(2) Lettre n° 29 du 4 mai (Turquie 1866, I, f. 317-318), cf. *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 253-254.
(3) Cf. doc. n° 254.
(4) Compte-rendu dans Sturdza, *Autoritatea...*, pp. 82-111.
(5) Voyez la lettre, *ibid.*, pp. 115 sq.
(6) *Ibid.*, p. 116.
(7) *Archives diplomatiques*, 1867, II, pp. 659-665.
(8) Mensdorf à Metternich, f. 461 et 467; cf. doc. n° 282.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

maintenant et déclare que si la Conférence laisse passer cette bravade elle n'a plus qu'à abdiquer (1). Mais Clarendon est résolu à éviter l'intervention (2) et Drouyn, à la 9e séance de la conférence (25 mai), déroute Safvet Pacha en lui faisant observer que l'intervention est prévue dans l'hypothèse de troubles ou de désordres, ce qui n'est pas le cas. La seule décision prise par la Conférence est de télégraphier aux consuls que l'installation du prince Charles est illégale et qu'ils ne devront entretenir avec lui que des rapports officieux (3). Il est impossible cependant, lorsqu'on relit la protestation de Safvet Pacha (4), de ne pas être frappé de la justesse de ses observations et de ses prévisions. Mais l'occupation paraissait une mesure risquée, vu les menaces qui assombrissaient, en cet été 1866, l'horizon européen, et ni la France ni l'Angleterre ne voulaient se rendre à l'évidence, la seconde par crainte des ambitions russes et autrichiennes, la première par sympathie pour les Principautés et parce qu'elle était gagnée à la cause du prince Charles. La France met tous ses efforts à empêcher la Turquie d'envoyer des troupes (5), et le baron de Budberg apporte à la conférence du 25 mai une modération et un sang-froid qui font grande impression sur Aali Pacha.

Il est vrai que cette accalmie ne dure guère. Le baron de Budberg, quelques jours après, parle un tout autre langage, et Drouyn doit s'opposer vigoureusement à ses suggestions (6). L'Autriche, elle aussi, s'énerve. Apponyi s'efforce, sans succès il est vrai, de profiter de l'indignation causée à lord Clarendon par les événements de Bucarest pour l'amener à admettre l'éventualité d'une occupation (7). Mensdorf voit dans la rupture, qui lui paraît inévitable et prochaine, des conférences, une occasion pour chaque Puissance de reprendre sa liberté d'action (8). A la

(1) Cf. doc. n° 301.
(2) Cf. doc. n° 312.
(3) *Archives diplomatiques*, 1867, II, pp. 665-669.
(4) Cf. doc. n° 281; *Archives diplomatiques*, 1867, *ibid.*
(5) Cf doc. nos 317, 329, 334, 339, 341, 342, etc.
(6) Cf. doc. n° 317.
(7) Cf. doc. n° 316.
(8) Cf. doc. n° 313.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

10e séance (4 juin) ces tendances s'affirment avec plus de force que jamais; Budberg propose l'envoi d'un commissaire ottoman et de délégués des Puissances, Safvet Pacha déclare l'occupation l'unique solution possible, tout en adhérant à toute autre mesure, s'il s'en trouve, qui pût chasser le prince Charles, et Metternich demande que dès à présent, en cas d'insuccès, l'on prévoie des mesures de coercition, ou que l'on renonce à tout et que l'on laisse agir chacun suivant ses intérêts. Cette fois encore, Drouyn écarte toute résolution belliqueuse, tout sang versé, et cherche à démontrer que l'essentiel est le respect de la suzeraineté ottomane. Mais il a besoin cette fois de toute son éloquence, et de l'appui de lord Cowley, pour empêcher le recours aux mesures extrêmes. Et l'on se sépare une fois de plus sans avoir rien décidé, mais non sans avoir entendu le baron de Budberg prédire que le prince Charles n'a accepté le trône roumain que pour secouer la suzeraineté ottomane (1) — en quoi il n'avait pas tort — et laisser prévoir que son gouvernement ne prendrait sans doute plus part aux délibérations éventuelles (2).

Devant ces symptômes fâcheux, Drouyn de Lhuys comprend qu'il faut se hâter. Tout le mois de juin est occupé à faire pression sur la Porte (3), et en effet l'on voit Aali Pacha renoncer peu à peu à l'occupation, puis à son attitude intransigeante sur la question du prince Charles, consentir à recevoir Golescu, à discuter directement avec Ion Ghica, que sa grande connaissance de l'Empire Ottoman mettait à même de réussir mieux que quiconque... Ainsi aiguillée, la conversation ne pouvait plus se rompre. Et l'on se demande, une fois de plus, les raisons de l'attitude amère, presque hargneuse, de certains membres ou agents du gouvernement. Elle ne peut s'expliquer que par un nationalisme excessif doublé d'une grande inexpérience en diplomatie, qui contrastait singulièrement avec l'aisance et l'urbanité des agents de Cuza, Jean Alecsandri

(1) *Archives diplomatiques*, 1867, II, pp. 669-677.

(2) Budberg reçoit en effet quelques jours après (dépêche de Gorčakov du 12 juin) l'ordre de ne plus s'associer « à cette comédie » (*Archives diplomatiques*, 1868, I, pp. 280-282).

(3) Cf. doc. nos 317 sqq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

par exemple, et surtout Costache Negri, grande âme, remarquable homme d'Etat et diplomate consommé. Les violences de langage de Mavrogheni à l'adresse du marquis de Moustier (1), extraordinaires lorsqu'on connaît le dévouement apporté par cet ambassadeur à la cause des Principautés; le ton souvent cavalier de Ion Ghica à Constantinople (2); la naïveté de Golescu, se demandant pourquoi il faut encore se soumettre à l'investiture ottomane et à la protection des Puissances, et tant d'autres faits encore, rejoignent l'impair de Bălăceanu, dès le début de la crise, partant pour Paris sans aller voir le Consul général de France, parce qu'il ignorait les dispositions de ce dernier (3), et nous montrent des hommes nouveaux, très étrangers aux réalités internationales et surtout aux choses d'Orient, s'imaginant qu'en un jour ils ont renversé tous les traités et que le passé est définitivement aboli. Sans doute, les temps sont proches où la Roumanie va être complètement indépendante et reprendre sa place parmi les Puissances européennes; mais en 1866 ces imprudences de langage et d'attitudes pouvaient avoir les conséquences les plus dangereuses, si le bon génie des circonstances et la protection française n'en avaient, à chaque instant, réduit la portée.

Ion Ghica, d'ailleurs, malgré sa fierté un peu ombrageuse, échappe généralement à ces critiques. Bon connaisseur de la mentalité turque, agissant d'accord avec l'Ambassade de France qui seule le soutient sans réticence (l'Angleterre elle-même est hésitante) (4), Ion Ghica poursuit habilement ses négociations. Moyennant certaines concessions à l'amour-propre turc, on en arrive à une entente acceptable dont les grandes lignes sont fixées dès la fin de juillet. La discussion se prolonge jusqu'en automne autour de points de détail (mais qui ont leur importance pour les deux parties), et le point final à toute cette aventure est posé par la visite du prince Charles au Sultan, qui, le 25 octobre, lui remet le firman d'investiture. La recon-

(1) Cf. doc. n° 318.
(2) Cf. doc. n°s 327, 358.
(3) Cf. doc. n° 102.
(4) Cf. doc. n°s 298, 314, 315, 324, 334, 339, etc.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

naissance de l'Europe, qui tarde encore, est néanmoins dès lors assurée.

Ce laborieux résultat, ne craignons pas de le dire, est dû avant tout à l'activité de la diplomatie française. Drouyn et Moustier ont suivi toutes les phases de la négociation et les ont presque inspirées en partie. Mais la réussite même eût été plus problématique, malgré tout, si l'attention des Puissances n'avait été détournée vers un événement gros de menaces et d'enseignements, la campagne de Sadowa.

### § 4. — La guerre austro-prussienne.

Bien que naturellement personne n'y fasse allusion pendant quelque temps à propos de la question des Principautés, on sent néanmoins peser sur les esprits les préoccupations nées du conflit permanent qui met aux prises l'Autriche et la Prusse depuis leur intervention dans les Duchés. Chaque Cour devine confusément que de cette mésintelligence locale peut sortir un bouleversement bien autrement radical, et l'attitude de chacune, dans les divers problèmes européens, est plus ou moins fonction de l'intérêt qui la porte vers la situation en Europe Centrale. Ainsi nous avons cru démêler que la question de la Vénétie n'était pas étrangère à la politique de Napoléon III sur le Danube, puisque c'est après s'être bien assuré que l'incorporation à l'Autriche était impraticable qu'il a favorisé le projet prussien, non sans doute qu'il eût eu la pensée machiavélique et chimérique de créer une menace sur les derrières de l'Autriche, mais bien plutôt parce que l'aide donnée au prince Charles cadrait avec les demi-encouragements voilés, les avances réticentes qu'il faisait à la Prusse au début de 1866. La Russie, désintéressée de l'affaire austro-prussienne, est également la plus acharnée à demander une intervention énergique dans les Principautés, et à s'insinuer d'autant plus dans les bonnes grâces de la Turquie que l'Autriche ne peut pas s'avancer à fond. Et en effet, nous avons vu cette dernière paralysée par la nécessité de ne pas rompre avec la France. Alors que toute sa politique, ses espoirs et sa situation historique et géographique lui font considérer comme un danger l'affermis-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sement des provinces frontières de l'Empire Ottoman, et à plus forte raison leur réunion sous un prince prussien, elle s'associe sans doute aux idées exprimées par les plénipotentiaires turc et russe, mais finit toujours par céder devant l'intransigeance française. L'explication d'une pareille attitude, en 1866, serait bien facile même si nous ne possédions pas la correspondance échangée entre Mensdorf et Metternich. Dans le conflit qui la menace en Allemagne, devant les revendications italiennes sur la Vénétie, l'Autriche n'a d'espoir, en dehors de ses armées, qu'en l'Empereur, dont l'autorité sur le gouvernement de Florence et le poids de ses armes sur le Rhin lui paraissent capables de lui offrir une aide considérable. Aussi multiplie-t-elle ses efforts pour garder la sympathie de la France, et cela d'autant plus que les intentions de l'Empereur sont plus mystérieuses et sa conduite plus incompréhensible. Dans plusieurs lettres, Metternich expose à Mensdorf la nécessité de ne pas rompre, les démarches qu'il multiplie dans ce sens (1) et les phases de sa poursuite d'une entente « qui ne peut qu'être utile » (2), son désespoir en voyant Napoléon s'entêter de plus en plus dans l'idée d'un Congrès, idée qui ne peut être que défavorable à l'Autriche (3). Aussi demande-t-il des assurances plus positives, poursuivant la signature d'une convention (4) qui finit par être conclue secrètement en juin, peu avant la guerre (5). Lorsque celle-ci éclate, c'est à la France que, devant le refus de l'Angleterre, Mensdorf demande l'autorisation de faire passer éventuellement par ses courriers la correspondance du représentant autrichien à Rome (6); c'est à elle qu'elle recourt, avec une insistance de plus en plus grande, pour obtenir une intervention; et l'on sait qu'après le désastre, François-Joseph ne voulut remettre la Vénétie qu'à Napoléon III, dont il espérait encore les bons offices.

(1) Cf. H. Oncken, *Rheinpolitik*, I, doc. nos 32, 39, 57, 60, 63, etc.
(2) Lettre no 9 C. du 7 mars, France Rapports, I, f. 163 v.
(3) Cf. H. Oncken, *Rheinpolitik*, I, doc. nos 99, 99, 120.
(4) Cf. H. Oncken, *Rheinpolitik*, I, doc. nos 69, 78, 80, 92.
(5) Les deux Empereurs procédèrent à cette occasion à un échange de lettres personnelles, qui sous des dehors amicaux ne dissimulent point les inquiétudes de François-Joseph à l'égard de la politique française (France Exp. I, f. 618-621); cf. H. Oncken, *Rheinpolitik*, I, doc. nos 156 et 160.
(6) Remerciements à Drouyn de Lhuys, 24 juin (France Exp., I, f. 627).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

On sait combien cette attente fut trompée. Mais tant qu'on eut cet espoir à Vienne, on ne pouvait point aller résolument contre la volonté expresse de la France. Après Sadowa, il n'était plus temps de changer d'attitude et de s'associer à des mesures militaires dans les Principautés : l'Autriche n'était plus en état de risquer un conflit avec la Russie, et d'ailleurs la question de Bucarest était à peu près réglée.

Le gouvernement de Pétersbourg, on s'en souvient, avait été le seul à se montrer résolu, et il n'était pas impossible qu'il songeât, une fois les conférences rompues, à profiter des embarras de l'Autriche pour agir pour son propre compte. Cette considération a certainement dû être envisagée par Constantinople et s'ajouter aux mobiles qui guidaient Paris. Il fallait donc rendre son intervention inutile. C'est ainsi que Moustier facilita les négociations directes entre Ion Ghica et Aali Pacha, assez épineuses au début (1). La Russie, d'ailleurs, s'y prêta; Gorčakov paraît avoir moins songé à tirer parti des circonstances qu'à se conserver les mains libres (2). Rien n'entrava donc les pourparlers de Constantinople. Un mois après ils étaient assez avancés pour que Ion Ghica, malgré les nombreuses difficultés qu'il rencontrait, pût déjà communiquer à son gouvernement un premier projet d'entente, qu'il jugeait inacceptable, mais qui n'en laissait pas moins prévoir un règlement pacifique (3). Moustier l'avait emporté sur Prokesch, malgré l'exposé si clair et si pressant que ce dernier n'avait cessé de présenter aux Turcs de la conséquence inéluctable qui allait découler de l'installation du prince Charles, et qui était l'indépendance de la Roumanie (4). Aali Pacha ne pouvait manquer d'en être convaincu lui-même; mais, comme les autres Puissances, il s'attendait à des événements graves en Europe à la suite de Sadowa, en prévision desquels la Porte devait non seulement avoir les mains libres, mais s'assurer des appuis parmi les grandes Puissances. Il n'en fit pas mystère à

(1) Cf. doc. nº 298 et 327.
(2) Cf. doc. nº 151, 310.
(3) Cf. doc. nº 327.
(4) Cf. doc. nº 336.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Prokesch le jour où il remit à Ion Ghica les conditions posées à la reconnaissance du prince Charles (1). La politique bismarckienne, cette année-là, avait fait coup double : elle avait abattu la puissance du grand État allemand qu'elle voulait exclure de l'Allemagne future, et elle avait achevé de consacrer l'installation d'un observatoire prussien aux portes des Balkans : deux faits également gros d'avenir (2).

## Conclusion

Les quelques réflexions qui précèdent, nées de la lecture des documents que nous livrons à la publicité, montrent combien le banal incident d'un changement de dynastie prend, en 1866, une importance qui dépasse singulièrement le cadre local. La question du Prince étranger, qui est à l'ordre du jour au XIX^e siècle, prend ici un aspect particulier du fait de la situation spéciale des Principautés et des intérêts qui se croisent et s'affrontent autour d'elles. Contrairement aux autres cas qui se sont produits jusqu'alors, le Prince étranger est voulu ardemment par les populations intéressées et refusé par l'Europe. Les Roumains le réclament depuis le début du siècle; ils en reparlent en 1848; lors de la solennelle consultation de leurs vœux par l'Europe en 1857 ils sont unanimes dans cette revendication, inséparable pour eux de l'union de la Moldavie et de la Valachie. Mais la Turquie, suzeraine de l'un et l'autre pays, craint — avec raison — que l'octroi de l'union, comme la reconnaissance d'une dynastie étrangère, ne soit le prélude de l'indépendance; et les Puissances, désireuses de ne toucher en rien à l'Empire Ottoman jusqu'au jour encore incertain où l'on pourra songer à le liquider, adoptent la thèse du Divan et, malgré les lances brillam-

(1) Cf. doc. n° 370.

(2) *Bibliographie.* — Cf. Chapitre IV. Sur le gouvernement de Bucarest : 1° Ouvrages généraux : Herjeu, *Istoria partidului liberal*; Xenopol, *Istoria partidelor politice*; D. A. Sturdza, *ouvr. cités.*

2° Monographies : L. Ulbach, *C. A. Rosetti*, Bucarest 1884; A. Ştefanescu-Galati, *Lui C. A. Rosetti*, Bucarest 1916; I. Ghica-Piteşti, *Ion C. Brătianu (1821-1891), studiu biografic*, Bucarest 1892; H. Furtuna, *I. C. Brătianu*, Bucarest 1921.

Voir aussi les journaux de l'époque (notamment le *Românul*, organe du gouvernement provisoire).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ment rompues par la France en faveur des Roumains, les vœux de ces derniers sont repoussés. C'est alors que les Moldo-Valaques prennent le parti de faire leurs affaires eux-mêmes, et cette méthode leur réussit. Cuza enlève de haute lutte l'union et commence, contre vents et marées, la réorganisation du pays. Lui disparu, la Turquie et les Puissances voisines veulent profiter de la situation pour détruire ce qui a été fait depuis 1858 : cela, au moment même où le gouvernement provisoire veut parachever cette œuvre en faisant appel à une dynastie étrangère. Points de vue inconciliables, où de puissants intérêts, avoués ou non, ne peuvent s'accommoder des intentions de Bucarest. Qui l'emportera ? D'un côté, un petit peuple de moins de cinq millions d'habitants, sorti il n'y a pas un quart de siècle d'une longue léthargie; de l'autre, une coalition formidable des plus puissants États européens : Turquie, Russie, Autriche. L'issue du conflit ne paraît pas douteuse. Pourtant les Roumains s'obstinent : ils triomphent. C'est que l'unique moyen de les réduire est de procéder à une occupation militaire. Les trois grandes Puissances susnommées y sont disposées, mais elles se défient quelque peu les unes des autres, et, brochant sur le tout, le veto de la France fait rentrer les épées au fourreau.

Toute l'histoire de 1866 sur le Danube se résume en ce fait : l'avortement d'un projet d'intervention armée préconisé par plusieurs Puissances.

La Roumanie a été sauvée par trois facteurs principaux : le jeu merveilleux des circonstances; la politique ferme du gouvernement provisoire; l'appui inconditionné de la France. Les intérêts contradictoires des Puissances les ont empêchées d'agir vite, ce qui a permis aux hommes de Bucarest de multiplier les faits accomplis et d'accumuler par là les obstacles à un retour en arrière, et a laissé le temps aux événements extérieurs de marcher; la menace de plus en plus pressante de la guerre austro-prussienne a forcé les Puissances, bon gré mal gré, à relâcher leur surveillance des choses d'Orient, et à renoncer à s'engager si loin du théâtre de bouleversements européens dont nul ne méconnaissait le tragique intérêt.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Mais sans la campagne de Sadowa, le désistement des Puissances suzeraine et limitrophes aurait-il pu être aussi facilement obtenu ? Il est permis d'en douter. Seule, la formation de nouvelles constellations dans le ciel politique de l'Europe Centrale pouvait détourner les esprits d'une des péripéties les plus décisives de la Question d'Orient. Aucun cabinet n'ignorait l'importance européenne des événements de Bucarest. Les conséquences s'en présentaient pressées, menaçantes, à tous les gouvernements. En Orient, la consolidation d'une Roumanie de plus en plus moderne et résolue, laissant prévoir — plusieurs diplomates ne craignent pas de prononcer le mot — l'indépendance plus ou moins prochaine; la répercussion d'une pareille situation sur les populations chrétiennes soumises au Sultan, et en premier lieu sur la Serbie, qui s'agite depuis quelque temps déjà; la barrière opposée par le nouvel État aux visées autrichiennes ou russes sur les Balkans; en Europe Centrale, le début du dévoilement des ambitions prussiennes, la menace dans le flanc de l'Autriche, ou, chose peut-être encore plus grosse de conséquences, la formation, en cas de réconciliation entre les Puissances allemandes, d'un bloc germanique allant de la Baltique à la Mer Noire; en tout état de cause, l'écroulement d'un des points essentiels de la politique russe, tel était, à y bien réfléchir, l'enjeu, grâce à l'action de toutes les questions connexes, d'un incident à première vue insignifiant.

Qu'on ne dise pas que nous sommes prophètes après l'événement. Le règne glorieux du roi Charles, le grand ouvrier de la Roumanie moderne, a justifié les pires craintes de l'Autriche, de la Russie et de la Turquie; mais il n'a été que l'accomplissement brillant des résolutions conçues par le jeune prince à Düsseldorf, au premier bruit de l'offre que les Roumains voulaient lui faire; et — les documents qu'on va lire en font foi — tous ces événements, plus ou moins, ont été entrevus par les Puissances intéressées.

C'est pourquoi l'on ne saurait trop mettre en lumière les effets de l'énergie des hommes de 1866, comme de l'appui français. Les événements européens qui ont tant

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

aidé à l'inaction des Puissances étaient certes prévisibles en février; mais on n'eût pu dire alors à quel moment ils éclateraient, et le danger d'une intervention était grand. Pourtant, ni à Bucarest, ni à Paris, on ne semble avoir hésité; et c'est l'action conjuguée de la fermeté de la lieutenance princière et du gouvernement de l'Empereur qui a permis, d'abord de gagner du temps, puis de rendre de plus en plus malaisée la suppression de tant de décisions qui consolidaient le nouvel état de choses, enfin de faire renoncer à une occupation qui devenait de plus en plus chanceuse à mesure que les semaines passaient. L'énergie surprenante déployée par Ion Ghica, Ion Brătianu, C. A. Rosetti, etc., tant à l'intérieur pour sauver l'Union et maintenir les esprits au degré d'exaltation voulu, qu'à l'extérieur en opposant une fin de non-recevoir constante aux injonctions de la conférence, s'appuyait sur le concours absolu, total, de la diplomatie française, d'autant plus décidé qu'il était plus désintéressé. Son langage était avant tout celui de la saine raison, et c'est ce qui lui a fait rendre un son si différent de celui des autres Cabinets. Il s'élevait sans peine au-dessus des petites combinaisons d'intérêt immédiat (si légitimes que fussent les préoccupations des gouvernements) pour se maintenir dans la sphère de la politique générale. Aux arguments juridiques de ses adversaires, très puissants parce qu'ils prenaient appui sur des textes, les ministres de l'Empereur opposaient les conséquences pratiques des mesures proposées, l'asservissement d'une nation qui voulait vivre, le sang versé sans profit certain, les complications internationales qui sortiraient inévitablement des mesures de violence. Ce n'était ni la première fois, ni la dernière que la France, contre la lettre, faisait prévaloir l'esprit, et opposait la sagesse au droit strict. Mais il y a plus : outre une claire conscience de la situation, il y avait, dans l'attitude du Cabinet français en 1866, une conviction, presque une profession de foi. Drouyn de Lhuys, Moustier, comme Napoléon III, agissaient en partisans déclarés du principe des nationalités, en continuateurs fidèles de la politique de Walewski, et si l'amitié franco-roumaine, si souvent invoquée et dont les origines sont diverses, nombreuses et lointaines, s'est

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

révélée d'une surprenante solidité et affecte une couleur sentimentale peut-être plus prononcée qu'on n'en voit généralement dans les rapports entre nations, il faut peut-être y voir en partie un souvenir de ces jours où Napoléon III, se mettant en conflit avec la majorité des Puissances pour briser définitivement les chaînes d'un peuple qui affirmait son droit à l'existence, aurait pu répéter les paroles dont, sept ans auparavant, il avait défini sa politique orientale dans son discours du 7 février, à la session législative de 1859 : « ...Si l'on me demandait quel intérêt la France avait dans ces contrées lointaines qu'arrose le Danube, je répondrais que l'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir » (1).

(1) *Moniteur* du 8 février 1859.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# DOCUMENTS

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## NOTE SUR LES SIGNES CONVENTIONNELS
### désignant les documents publiés ci-après

Les Archives du Quai d'Orsay groupent dans un même dossier les correspondances de et pour un poste déterminé. Une seule indication (par exemple P. L. = Correspondance entre Paris et Londres) nous a donc suffi pour désigner clairement le dossier. Les Archives du Ballplatz au contraire distinguent un dossier « Expéditions », « Dépêches » ou « Correspondances », groupant les instructions du gouvernement aux ambassadeurs, et un dossier « Rapports » ou « Berichte » contenant les lettres des postes au gouvernement : nous avons invariablement nommé *Exp.* les premiers et *Ber.* les seconds.

Nous avons déterminé uniformément les documents français comme les documents autrichiens par deux initiales dont la première indique le gouvernement (P. = Paris, V. = Vienne) et la seconde le poste (L. = Londres, C. = Constantinople, Pét. = Pétersbourg, B. = Bucarest, Br. = Bruxelles). L'indication de la pagination (f. = feuillet) complète cette détermination.

Les documents de l'Académie roumaine portent la désignation exacte du dossier (par exemple Acad. Roum., nº 4858, f. 449-450); de même les quelques correspondances que nous empruntons aux dossiers Bruxelles de Paris et de Vienne.

Nous avons ainsi dressé le tableau suivant :

| | | |
|---|---|---|
| P. B., I à III, | = Quai d'Orsay, | Turquie 1866, Bucarest et Ibraïla, nos 27 à 29. |
| P. C., I et II, | — | Turquie 1866, nos 367 et 368. |
| P. L., I à III, | — | Angleterre 1866, nos 736 à 738. |
| P. Pét., I et II, | — | Russie 1866, nos 236 et 237. |
| V. B. Ber., I, | Ballplatz | Bukarest 1866, Berichte, XXXVIII-148, I-VI. |
| V. C. Ber., I, | — | Constantinople 1866, XII-84, I-VI. |
| V. C. Exp., I, | — | Constantinople 1866, XII-84, Expéditions. |
| V. L. Ber., | — | Angleterre 1866, VIII-74, Rapports. |
| V. L. Exp., | — | Angleterre 1866, VIII-74, Dépêches à Londres. |
| V. P. Ber., I, | — | France 1866, Correspondances Paris (Rapports) IX-81, I-VI. |
| V. P. Exp., I, | — | France Expéditions 1866, IX-83, I-VI. |
| V. Pét. Ber., | — | Russland 1866, X-53, Berichte. |

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# I.

# CHOIX DE DOCUMENTS INTÉRESSANT LES DIFFICULTÉS EXTÉRIEURES DU RÈGNE DU PRINCE CUZA.

## 1

10 mars 1860. — COSTACHE NEGRI A BALIGOT.

...[Déclaration de Prokesch à Negri :]... A présent il nous faut constituer et arranger à l'amiable et sans passion nos différends. Que dans le tems l'Autriche s'était le plus opposée à l'érection du Royaume de la Grèce; mais qu'une fois la chose décidée, elle avait été la première non seulement à le reconnaître, mais même à conclure avec lui un traité de commerce. Il en est de même pour les Principautés, a dit en terminant Son Excellence...

(Acad. Roum., nº 4857, f. 45.)

## 2

Sans date (décembre 1860). — CUZA à NEGRI.

[Le Prince regrette le retard apporté à la réunion de la Conférence].

...Vous avez dû pressentir dans une de mes précédentes communications que cependant le pays est à bout de forces et de patience, et que le moment approche où nous serons bien obligés de prendre ce que l'on tarde trop à nous donner.

(Acad. Roum., nº 4863, f. 49.)

## 3

5/17 mars 1861. — COSTACHE NEGRI A CUZA.

...Monsieur le consul général Tillos qui a toujours représenté son pays dans des Etats beaucoup plus réguliers que

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

le nôtre, ne tient peut-être pas assez compte des énormes et sérieuses difficultés intérieures aussi bien qu'extérieures contre lesquelles se heurte à chaque instant notre gouvernement, qu'il désapprouve, [57] paraît-il, parfois. Aussi, mon prince, je crois qu'il est nécessaire que Votre Altesse s'entende mieux avec lui car la France qu'il représente est le pays désintéressé et généreux par excellence qui tend sa main aujourd'hui aux nationalités, du fait de la position que lui ont assignée sa grandeur et sa puissance en Europe.

Il m'est revenu que sur des rapports des Agents de S. M. Britannique dans nos Principautés, Lord Palmerston ayant demandé par une note à l'Ambassadeur de Russie à Londres s'il était vrai que cette Puissance avait menacé nos pays d'une occupation, ce dernier avait répondu négativement, et qu'il n'en avait même jamais été question.

[58] J'ai appris de même, qu'actuellement il y a à la S. Porte une idée qu'elle cherche à faire prévaloir — c'est celle de convaincre les Puissances garantes, qu'il serait urgent d'envoyer en commun une nouvelle commission pour scruter une seconde fois les vœux des Principautés au sujet de l'union — sous prétexte qu'il ne serait point de la dignité des dites Puissances de modifier leur œuvre, sans avoir un motif aussi sérieux que celui des nouveaux vœux des populations. La Turquie qui en est toujours aux expédients de ce genre paraît cette fois conseillée par ses amis politiques à mettre cette proposition en avant et sa seule crainte est que le prince étranger [59] et héréditaire ne vienne à la suite de l'union. Je ne comprends pas comment elle arrange cela; mais il me semble qu'elle s'en préoccupe beaucoup trop et sans aucune connaissance des espérances ambitieuses de tous les partis chez nous. La crainte de la Turquie, comme je l'ai déjà écrit à Votre Excellence, est aussi qu'à l'ouverture des conférences pour l'union, on ne profite de cela pour mettre sur leur tapis d'autres questions aussi, qui seraient beaucoup plus gênantes pour elle. Mais à cela, je crois qu'à l'Ambassade de France on répondra qu'on stipulera tout d'abord que la conférence n'aura [60] pour but unique que la seule question de l'union... [La Turquie n'a guère à craindre la France, qui vient de la sauver financièrement]... [61]

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Travaillez, mon Prince, au pays, à rentrer dans les sympathies de la France, qui vous seront bientôt réacquises au moyen tout d'abord de vos relations avec les Agents français de chez nous. De mon côté je plie devant cet orage passager et je travaille à le calmer avec l'affection que Votre Altesse sait que j'ai pour Elle et mon pays. [62] Il ne faut laisser la France à aucun prix se refroidir à notre égard, car c'est bien la seule Puissance, à mon avis, sur laquelle nous puissions véritablement compter...

(Acad. Roum., nº 4857, f. 56-62.)

## 4

18/30 mars 1861. — C. Negri à Cuza.

...Nous-mêmes, mon Prince, à l'heure qu'il est, nous traversons une crise politique. Que Votre Altesse surtout ne se décourage point et ne parle plus d'abdiquer dans aucun cas — car ce serait malheureusement tout remettre en jeu et abandonner nos pays à Dieu sait quelles tristes éventualités...

(Acad. Roum., nº 4857, f. 194.)

## 5

25 mars/6 avril 1861. — C. Negri à Cuza.

...Mon prince, j'engage fortement Votre Altesse, non seulement de ne pas le faire, car tout serait mis pour notre pays de nouveau en question et Dieu sait ce qu'il en adviendrait — mais même de ne parler à personne d'abdication; car déjà le journal anglais d'ici qui nous a toujours été hostile en parle. Bien loin de là, mon Prince, votre mission est de continuer à être le principe de l'union, sans laquelle nous ne serons jamais [200] rien. Les petites bourrasques soulevées aujourd'hui dans le pays par de malheureuses passions personnelles, s'appaiseront avec le tems. Où n'y en a-t-il pas eu dans les époques de transition comme la nôtre ? Persévérez au contraire à marcher dans la voie que vous a assignée la Providence pour le bien de deux pays, qui par vous, ne doivent plus en faire qu'un, désormais — et passez avec courage (car vous n'en manquez

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

pas) par-dessus les tristes velléités de quelques insensés qui mettent leur personne bien avant leur patrie.

En agissant autrement, mon Prince, permettez-moi de vous le dire en ami sincère, vous auriez de grands comptes à rendre à l'histoire.

(Acad. Roum, nº 4857, f. 199-200.)

## 6

2/14 avril 1861. — C. NEGRI à CUZA.

...Pour vous dire vrai, mon Prince, je désirerais que la S. Porte continua [*sic*] à mettre la même obstination dans son silence à l'égard de l'union. [202] Nous aurions alors bien plus de latitude et de facilité à nous accorder nous-mêmes ce que nous lui demandons inutilement depuis si longtems et qui est pour notre gouvernement d'une si absolue nécessité, pour faire cesser l'agitation et prévenir les troubles qui peuvent peut-être surgir de l'état actuel des choses. Car si au contraire la S. Porte se décidait enfin, au sujet du mémoire de Votre Altesse, à en saisir les Puissances garantes, la question entrerait alors dans une phase d'où nous ne saurions sortir autrement qu'en attendant la décision collective, et que nous ne pourrions trancher de nous-mêmes pendant les débats d'une conférence, sans manquer d'égards aux dites Puissances et sans provoquer leur mécontentement. Quoique cette décision nous serait favorable, je n'en ai aucun doute, Votre Altesse, je crois, ne saurait faire mieux que de proclamer Elle-même l'union à l'ouverture seulement de la chambre de Valachie conformément au contenu de Son mémoire, et après avoir fait précéder cet acte d'un manifeste explicatif des raisons qui vous ont porté à ne plus le différer...

(Acad. Roum., nº 4857, f. 201-202.)

## 7

24 juin 1861. — Lettre intime de NEGRI à VASILE ALECSANDRI

...Ayant compris de ce que m'a dit Aali Pacha que cette conférence se tiendrait définitivement à Paris, j'ai écrit

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

au Prince d'y envoyer auprès de toi Baligot pour recommencer à vous deux les manœuvres de 48 et le fameux sabre à deux [173] tranchants — car je crois que nous aurons une grande opposition à subir de la part de la Russie qui s'obstine à ne pas comprendre l'Union des Principautés autrement qu'avec un Prince étranger — et il pourrait se faire aussi que nous ne trouvions plus le même appui qu'avant chez d'autres puissances.

(Acad. Roum., nº 2254, f. 172-173.)

## 8

8 avril 1863. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

...Décidément, Lord John Russell est parvenu à nous faire passer aux yeux des autres gouvernements pour des inféodés à la Russie.

Dernièrement il m'a été fait de nouvelles allusions à ce sujet et je n'ai pas été peu surpris avant-hier de m'entendre demander par le Marquis Oldoini — dernier Ministre d'Italie à Saint-Pétersbourg — avec lequel je me trouvais à dîner dans une maison, s'il était vrai que la Russie ait reconquis son ancienne influence dans les Principautés. Il paraîtrait, au surplus, qu'à Saint-Pétersbourg on s'en donnerait assez les airs et que l'on y affecterait de fortes sympathies pour nous. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il m'a été facile de dissiper les erreurs qui s'étaient emparées de l'esprit du Marquis Oldoini.

(Acad. Roum., nº 4858, f. 190 v.)

## 9

11 avril 1863. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

...Je vous disais dernièrement que l'on persistait à croire à l'influence russe *à Bucarest*. Ce cauchemar anglais se trouve longuement développé dans une correspondance publiée dans le *Times* du 6. Le Prince y est grossièrement traité. On n'y ménage d'ailleurs personne; l'on y prêche surtout la séparation des Provinces roumaines. C'est là le but principal.

(Acad. Roum., nº 4858, f. 193.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 10

5 juin 1863.

Dépêche chiffrée de BARDEANU au Cabinet princier.

...On approuve parfaitement la nouvelle combinaison ministérielle pourvu que Jean Bratiano n'y soit compris à aucun prix. Car cela serait de nature à produire un très grand mécontentement à Paris...

(Acad. Roum., nº 4861, f. 225 v.)

## 11

7/19 juin 1863. — CUZA à NEGRI.

[Jean Cantacuzène, appelé par Cuza à former un ministère de conciliation, présente une liste où figure Jean Brătianu]... Je ne crus pas devoir laisser ignorer au nouveau Président de mon Conseil que ce choix ne me serait pas plus désagréable qu'un autre en ce qui me concernait, mais que, par des raisons supérieures, M. Jean Bratiano était impossible : je lui exposai, en lui rappelant les antécédents de M. Jean Bratiano et le déplorable effet de sa présence [178] dans le Ministère de 1860, les motifs de haute convenance qui ne me permettaient pas d'admettre dans mon conseil un homme que je savais être absolument antipathique au gouvernement de l'Empereur Napoléon et dont la nomination devait infailliblement provoquer de sérieuses représentations. [Cantacuzène renonce à Brătianu, puis y revient, poussé par les « révolutionnaires », et cette exigence, ainsi que la demande d'abandon par le prince Cuza du commandement de l'armée, empêche la formation du Ministère].

(Acad. Roum., nº 4863, f. 178-180.)

## 12

30 septembre 1863. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

...Tout en fesant de louables exceptions, je crois que la plupart des journalistes, par paresse comme par intérêt, livrent la question des principautés à la discrétion des

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

adversaires de S. A. Ceux-ci usent très largement de la latitude qui leur est laissée et leurs sacrifices se trouvent ainsi largement compensés aussi. Ce système ne pourrait être combattu que par des sacrifices analogues de notre part et par l'organisation d'un service tout nouveau. Pour appeler les choses par leur nom il faudrait absolument qu'une somme d'argent assez importante soit mise à la disposition de la presse parisienne. Cela acquis il ne resterait plus qu'à former ici une agence de correspondance avec les journaux nouvellement acquis et dont la direction, pour plus d'efficacité, serait confiée à un sujet roumain. Je crois qu'il faut renoncer à conserver les sympathies de certaines feuilles ou de conquérir celles des journaux hostiles sans de véritables sacrifices pécuniaires. J'ai reçu les assurances les plus positives qu'il nous faut reconnaître les services que nous demandons.

(Acad. Roum., nº 4858, f. 291.)

## 13

12 janvier 1864.

CUZA à BARDEANU (dépêche chiffrée écrite par BALIGOT).

...La lettre de Fuad Pacha [sur les couvents] vient d'arriver. La Chambre, très irritée de cette démarche de la Porte, a voté immédiatement 50 millions pour solder la somme affectée aux Communautés des Saints Lieux.

Malgré cela, la coalition a abandonné l'Agent de France et s'inspire ouvertement chez les Agents de Russie, d'Autriche et d'Angleterre.

(Acad. Roum., nº 4863, f. 287.)

## 14

19 janvier 1864. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

[355] ...C'est à ce moment que l'Ambassadeur [de Russie] me dit : Eh bien! Je puis vous annoncer qu'une démarche unanime, mais extrêmement énergique cette fois, est sur le point d'être entreprise par les Puissances Garantes. Tout le monde est à peu près d'accord et M. Drouyn de Lhuys

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

lui-même ne tardera pas à faire comme tout le monde, renonçant volontiers à son projet d'indemnité qui d'ailleurs est postérieur au projet dont je vous parle et qui se trouve déjà complètement écarté. L'Empereur est moins calme que son Ministre et il m'a très nettement déclaré l'autre jour que l'infraction commise par le Prince Couza à la Convention ne saurait être tolérée.

Je fis remarquer au baron Budberg que si les choses sont aussi avancées, il est à regretter que les Puissances, se considérant blessées à tort, fassent une démarche *extrêmement énergique* au lieu d'une démonstration calme et paternelle. Le pays se sentira humilié de tant de vivacité et le Prince Alexandre ne saurait y demeurer insensible.

Ici le baron Budberg reconnut que Son Altesse va se trouver dans de véritables embarras vis-à-vis de lui-même et de la nation et qu'il *n'y aurait rien d'étonnant à ce que sa position en soit ébranlée.*

[356] ...Quel que soit le degré de sincérité du baron Budberg, il résulte pour moi de ces révélations que la Russie est outrée contre nous... et qu'elle n'épargnera rien pour amener l'abrogation de la loi de sécularisation, voire même un ébranlement dans la position du Prince (1) en Roumanie. Entraînera-t-elle après elle les autres Puissances ? Le baron de Budberg prétend que c'est déjà fait. Là est toute la question.

...J'ai oublié de vous dire que c'est du baron Budberg que je tiens le départ de Bulwer pour Londres et les motifs de ce voyage. J'ai cru comprendre que, devant l'ardeur de la Russie, Sir Bulwer aurait commencé à se refroidir.

(Acad. Roum., nº 4858, f. 355-356.)

## 15

29 janvier/10 février 1864.
CUZA à DROUYN DE LHUYS.

...Je me fais un devoir, Monsieur le Comte, de vous associer aux sentiments que je viens d'exprimer. Interprète des

(1) Alecsandri avait d'abord écrit : *Un changement de Prince.*

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

hautes pensées de l'Empereur Napoléon, Votre Excellence a témoigné en toute circonstance la plus efficace sollicitude pour les Principautés Unies : dès l'année 1854, vous revendiquiez les immunités des Roumains dans les négociations diplomatiques qui ont précédé la glorieuse guerre d'Orient; aux Conférences de Vienne, les conditions de notre sécurité ont trouvé en vous un énergique défenseur; aujourd'hui, c'est notre autonomie que vous assurez en refusant le concours de la France aux puissances qui contestent à mon Gouvernement le droit de régler dans le pays et par le pays une question dans laquelle notre indépendance intérieure [225] et nos intérêts étaient mis en jeu. Je ne doute pas que, grâce à vos soins, l'émotion causée par les mesures que j'ai dû prendre ne s'apaise bientôt et qu'on ne trouve dans les propositions conciliantes du Gouvernement de l'Empereur le moyen de donner toute satisfaction due à la dignité des grandes puissances qui ont signé avec la Cour Suzeraine les actes internationaux de 1856 et 1859...

(de la main de Baligot).

(Acad. Roum., nº 4860, f. 224-225.)

## 16

20 février 1864. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

[371] ...J'ai, en ce qui concerne ma démarche, d'autant moins à la regretter, qu'un entretien postérieur de 24 heures avec le prince de Metternich est venu confirmer mes renseignements sur les inquiétudes conçues à Vienne au sujet de nos armements. En effet l'Autriche est de plus en plus irritée contre nous en nous voyant procéder à une mise en scène belliqueuse et si ses inquiétudes ne portent pas essentiellement sur nos dispositions personnelles à son égard, elles s'inspirent d'éventualités dans lesquelles les Principautés Unies deviendraient une base d'opérations révolutionnaires dans ses provinces orientales. C'est dans ce sens que m'a parlé le prince de Metternich tout en donnant à son [372] langage le ton d'une causerie passagère. L'Ambassadeur a trouvé plus d'une fois l'occasion de me



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

dire que nos intérêts communs devraient déterminer un rapprochement de notre part vers l'Autriche, rapprochement précédé d'assurances positives sur le pouvoir de Son Altesse à maintenir la paix en Roumanie et sur sa résolution de lier des rapports de bonne amitié avec l'Autriche. J'ai cru comprendre que des démarches dans ce sens feraient grand plaisir à Vienne.

Chose curieuse! Le chevalier Debranz de Valdepenna, agent important de l'Autriche à Paris, grand ami de M. Drouyn de Lhuys et enfin directeur ostensible du *Mémorial Diplomatique* qui nous arrange si bien, m'a parlé mercredi dernier aux Affaires étrangères identiquement comme le Prince de Metternich.

Tout concourt donc à me montrer l'Autriche comme étant réellement inquiétée par nos armements et à me faire attribuer aux excitations de cette puissance la mauvaise humeur de M. Drouyn de Lhuys contre nous. De conclusions je n'en ai point. Le Prince à qui vous lirez probablement ce qui précède est seul juge de l'usage qu'il faut en faire...

(Acad. Roum., nº 4858, f. 371-372.)

## 17

22 avril 1864. — Adresse du Conseil municipal de Iassy à Cuza.

Décadence de Iassy; le commerce et l'industrie chôment et l'herbe croît dans les rues.

...La această solemnă ocasiune, am lipsi misiunei nóstre, dacă nu v'am espune, măcar în puţine cuvinte, că Oraşulŭ nostru din zi în zi merge spre cădere, prin paralizarea Industrieĭ, Comerţiuluĭ, şi a creditulŭĭ din lăuntru, în chitŭ, dacă starea de faţiă va mai continua, nu sciim dacă Alegoricile cuvinte a Domnului Primŭ-Ministru, rostite în Parlamentŭ, că pe stradile Iassilor creşce iarbă verde, nu vorŭ deveni o tristă realitate...

(Acad. Roum., nº 4861, f. 144.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 18

5 Zilhiget 1280. — 30 avril 1864.

Nous soussignés, ministres de l'Empire, assurons par le présent écrit donné et confié entre les mains de M. le Docteur Lambert bey (1) que, aussitôt que le Prince Couza sera destitué, il ne sera nommé par la Sublime Porte à la Principauté de la Valachie comme prince Caymacam et dans la suite comme Prince Régnant que Son Excellence M. le Prince Constantin Grégoire Soutzo, et Nous Nous obligeons à le soutenir par tout moyen jusqu'à la réorganisation complète de la susdite Principauté sous les clauses et conditions que M. Lambert bey, son plénipotentiaire, muni des pleins pouvoirs du Prince et exhibés par devant Nous, a été autorisé et en plein droit de signer et remettre entre Nos mains, mais à deux conditions, savoir :

1° Que M. le Docteur Lambert bey, comme plénipotentiaire du Prince, doit venir au plutôt [*sic*] possible s'établir et rester avec sa famille à Constantinople, jusqu'au moins à la nomination, ainsi qu'à la réorganisation complète de ladite Principauté par le Prince Soutzo.

2° M. Lambert bey, comme bey turc et jouissant de la confiance de la S. Porte, ainsi que comme plénipotentiaire du Prince, doit rejeter et abandonner toute protection étrangère quelconque et demander par une pétition formellement donnée au Ministre des Affaires Etrangères de la S. Porte sa réintégration comme sujet de Sa Majesté Impériale le Sultan Notre Auguste Maître, pour donner par cet acte plus de poids et de sécurité en même temps à tout ce que le susdit Lambert bey vient de signer, et en garantir par sa présence toute l'action (2).

Signé : Aali, E. Safvet, Hacki.

(Acad. Roum., n° 4861, f. 118.)

(1) Il existe une enveloppe (f. 105) ainsi libellée : Monsieur le Docteur D. Lambert, membre du Conseil médical de Bucarest, Paris.

(2) Baligot, mis en présence de ce document, a énoncé des doutes sur l'authenticité des signatures, cf. Acad. Roum., n° 4863, f. 442.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 19

15 juin 1864. — JEAN ALECSANDRI A CUZA.

...M. Drouyn de Lhuys a cru devoir mettre en doute la nécessité de remplacer l'état de choses né de la Convention par un régime dont l'introduction eût réclamé l'examen préalable et l'autorisation des Puissances Garantes. Sans vouloir, au demeurant, contester les difficultés rencontrées par Votre Altesse dans la marche de son Gouvernement et tout en fesant, d'ailleurs, une part égale à tous dans les fautes commises, le Ministre de l'Empereur considérait que la situation en Roumanie n'était pas rigoureusement de nature à autoriser les modifications profondes qu'il eût été plus sage et plus habile de soumettre au jugement des Puissances garantes.

« L'appréciation des Puissances n'eût apparemment pas manqué, selon M. Drouyn de Lhuys, d'être conforme aux intentions de Votre Altesse qui, à défaut de cette sanction suprême, eussent dès lors trouvé une mise à exécution plus légitime dans un Coup d'État et un appui plus aisé de la part des Puissances sympathiques aux Principautés Unies.

« La situation est toute différente aujourd'hui : le Coup d'État a mis un comble aux infractions qui ont été faites au traité de Paris et à la Convention. Il vient au lendemain des alarmes apaisées à peine dans l'esprit du Gouvernement Ottoman et au milieu des efforts pénibles qui ont pour objet de régler, à la satisfaction du gouvernement de Votre Altesse, la question des couvents dédiés. Le Coup d'État a surtout le grave inconvénient d'accuser en Roumanie une situation dont on a voulu faire le prétexte d'une intervention armée. »

Ces appréciations me semblaient assez inquiétantes pour nécessiter de ma part les explications suivantes :

« Le Coup d'Etat, ainsi qu'on veut qualifier l'acte du 2 mai, a été accompli parce que la coalition obstinée des partis rendait tout gouvernement impossible et la séparation des deux provinces imminente. La preuve flagrante en est dans le refus de la Chambre de délibérer sur l'urgente loi rurale et dans la conspiration récemment découverte à Bucarest et à Iassy.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

« L'ajournement calculé de la loi rurale a forcément donné naissance à la loi électorale et celle-ci, également repoussée par nos représentants, à un appel à la Nation.

« Si le Prince Alexandre a cru devoir agir comme Il l'a fait avant de consulter le sentiment des Puissances, c'est parce qu'Il a voulu se présenter devant elles fortifié par l'assentiment populaire et opposer les vœux de la nation aux récriminations d'une classe. Les manifestations qui ont accueilli le projet de loi et le maintien de la plus parfaite tranquillité publique témoignent déjà hautement en faveur des prévisions de Son Altesse.

« Cependant ce dont il y a avant tout à se préoccuper, c'est des conséquences probables du régime proposé. Ces conséquences ne pourront être que conformes aux intentions des Puissances Garantes. Elles peuvent être formulées ainsi à l'avance :

« Une répartition plus équitable des droits politiques et la substitution d'un bien-être général à un état de choses considéré, à tort ou à raison, comme étant voisin de la servitude. La participation de tous les citoyens, devenus désormais propriétaires et conséquemment électeurs, aux affaires du pays. La consolidation de l'autorité s'appuyant sur la nation et puisant ses inspirations dans les vœux et dans les intérêts de tout le monde. [412] Le développement du sentiment national, en face des tendances incurables d'empiètement de la Russie et enfin la consolidation de nos liens avec la Porte par l'homogénéité des intérêts généraux.

« Au surplus, ajoutai-je en terminant, si les considérations qui précèdent pouvaient laisser le moindre doute, il n'y avait qu'à attendre la manifestation des sentiments du Gouvernement Russe dans ces circonstances et l'on comprendra à ces manifestations quelles sont les vues réelles du Prince Alexandre et quelles conséquences elles peuvent avoir pour l'équilibre général en Orient ».

Ces explications semblent n'être pas restées sans effet sur M. Drouyn de Lhuys, car après un nouvel échange de paroles dans lequel il me fut permis de constater une amélioration sensible de dispositions, le Ministre me laissa

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

espérer que le Gouvernement de l'Empereur ferait tout son possible pour la meilleure solution de nos affaires.

Permettez-moi maintenant, Monseigneur, de vous rendre compte de ma mission en Angleterre.

Arrivé à Londres le dimanche 29 mai, je dus ajourner au lendemain ma demande d'audience aux Ministres de la Reine. Je mis, toutefois, mon temps à profit en voyant le Prince de la Tour d'Auvergne et le Marquis d'Azeglio auprès desquels j'étais introduit par le Ministère des Affaires Etrangères à Paris et par le Chevalier Nigra. Je fus ainsi édifié à l'avance, grâce aux informations confidentielles de ces deux personnages, sur les sentiments du Cabinet Britannique à l'égard du Gouvernement de Votre Altesse et sur la nature abrupte du terrain où j'allais m'engager. A la vérité des renseignements antérieurs à mon arrivée à Londres ne m'avaient laissé aucune illusion sur les dispositions du gouvernement de la Reine. C'est donc très suffisamment prévenu que je me présentai le 31 mai dans le cabinet de lord John Russell à Chesham Place. Dès les premiers mots de Sa Seigneurie je fus à même de reconnaître l'exactitude de tant d'informations.

« Vous savez, Colonel, me dit le Ministre en prenant de mes mains la lettre de Votre Altesse, que je ne puis vous recevoir à titre officiel.

— Je l'apprendrai avec peine, Mylord, répondis-je, si cette réserve de la part de Votre Seigneurie devait diminuer sa bienveillance et porter préjudice à ma mission. »

Après avoir pris lecture de la lettre de Votre Altesse, lord Russel me dit :

« Ce que le prince Couza me fait l'honneur de m'écrire m'était déjà connu; mais je sais aussi qu'il faut attribuer les dispositions militaires de la Russie à sa politique sans mesure et aux embarras qu'il a créés à la Turquie vis-à-vis de cette Puissance.

— Votre Seigneurie fait sans doute allusion à la question des couvents dédiés et à la présence des réfugiés polonais sur notre territoire. Mais si ce sont là des griefs pour la Russie, ce doivent être pour nous des titres, non des embarras, aux yeux de la Sublime Porte. Aimerait-on mieux, Mylord, que nous agissions dans un sens inverse ?

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Ce n'est pas le Gouvernement de la Grande-Bretagne qui nous donnera jamais un pareil conseil.

— Non vraiment, reprit le Ministre. Mais ce Gouvernement ne vous conseillera jamais non plus d'adresser des provocations à la Russie et de renverser comme on vient de le faire l'ordre des choses établi par les Puissances Garantes.

— Mylord, le tems et les résultats probables des dernières mesures du Prince Alexandre vous démontreront et la nécessité et la sagesse de ces mesures basées, d'ailleurs, sur des prévisions diplomatiques et dont la consécration peut encore être laissée à la Puissance Suzeraine. Le Prince est sur le point de se rendre à Constantinople. Je croirais volontiers que Son Altesse s'empressera de déférer au Sultan la reconnaissance des modifications apportées à notre régime et de Lui renouveler ses assurances de dévouement. Le Gouvernement de Sa Majesté la Reine peut beaucoup pour seconder et pour cimenter un accord aussi précieux à la Porte qu'aux Principautés Unies.

— Le Gouvernement de la Reine, répondit lord Russell, tient essentiellement au respect des engagements. Le Prince Couza a malheureusement violé les siens. Cependant comme la Sublime Porte est, directement, la plus intéressée au maintien des choses dans les Principautés ou à leur modification, nous serons heureux d'apprendre que la Sublime Porte est à cet égard d'accord avec le Prince Alexandre et nous considérerions d'avance que les plus grandes difficultés se trouveraient ainsi aplanies.

— Je vous remercie, Mylord, au nom du Prince Alexandre, des dernières paroles que vous avez bien voulu me faire entendre et je vous demande la permission de les transmettre aujourd'hui même par un télégramme chiffré à Son Altesse.

[413] — Je regrette de vous refuser cette autorisation : nous sommes très rigoureux à ce sujet. »

Sur ces mots je me levai et prenant congé définitif de Lord John Russell que je ne devais plus revoir, je sortis de son cabinet préoccupé, avant tout, de conserver aussi fidèlement que possible le souvenir d'un entretien rendu très pénible grâce à une légère surdité de mon éminent

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

interlocuteur et aussi à l'imperfection de ses connaissances dans la langue française.

Deux heures après je reprenais le même sujet avec M. Layard, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office. Ici je me trouvai en présence d'un homme beaucoup mieux renseigné que son chef, plus causeur et infiniment plus rompu avec la langue française.

Nous pûmes, dans une longue conversation, nous livrer, M. Layard et moi, à tous les développements que comportaient les nombreuses questions jetées dans la discussion et je ne manquai pas de relever aux yeux du sous-secrétaire d'Etat l'urgence des mesures adoptées et surtout les conséquences qui en résulteront par rapport à nos relations avec la Sublime Porte et avec la Russie.

« L'une et l'autre de ces Puissances, ajoutai-je, vous diront bientôt la nature de leurs sentiments à notre égard. Vous verrez la Turquie rassurée, satisfaite; la Russie mécontente et peut-être menaçante. Ce résultat sera-t-il décisif à vos yeux ?

« Assurément, me répondit M. Layard, notre principal souci est que vous ne donniez aucune inquiétude à la Turquie. Si le Prince Alexandre parvient donc à la rassurer, je dirai, comme Lord John Russell, que les choses peuvent s'arranger. »

M. Layard m'ayant promis de rapporter à son ministre la conversation que nous venions d'avoir et qui a été trop longue pour être relatée en détail à Votre Altesse, je le quittai persuadé, non de l'avoir convaincu, mais du moins d'avoir jeté dans son esprit quelque lumière sur les véritables tendances de la politique de Votre Altesse.

Le lendemain 1er mai je me rendis auprès de l'Ambassadeur de France pour consulter son sentiment sur la sincérité des déclarations que je venais d'entendre : Lord John Russell et son sous-secrétaire d'Etat étaient-ils de bonne foi lorsqu'ils m'assuraient de vouloir subordonner l'action du Gouvernement Britannique aux impressions de la Porte ? N'étaient-ils pas tous deux, au contraire, assez édifiés sur le caractère fâcheux de ces impressions pour dissimuler sous ce que j'appellerai une espèce de bonhomie

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

diplomatique des résolutions déjà arrêtées contre le gouvernement de Votre Altesse ?

Ces craintes se dissipèrent heureusement devant les assurances du Prince de la Tour d'Auvergne. Son Excellence voulut bien me persuader que ce que je venais d'entendre devait être sincère ; mais que ce qui n'était pas moins certain, c'était la préoccupation du gouvernement anglais d'écarter une intervention russe, considérée comme étant imminente, par une intervention de la Turquie ; suivant l'Ambassadeur, tout le danger était là.

Quelle que fût la bizarrerie de ces terreurs du gouvernement anglais et surtout des moyens de les dissiper, je m'expliquai sans peine le sens *des embarras que nous causerions à la Porte vis-à-vis de la Russie*. Je pus mesurer aussi toute l'habileté du gouvernement de Saint-Pétersbourg qui à la faveur d'une affectation de menaces sur nos frontières, était sur le point de pousser la Porte à occuper elle-même notre territoire et à provoquer par là une de ces situations où elle peut s'immiscer d'une façon matérielle.

Le Prince de la Tour d'Auvergne me répéta que la grande difficulté était sur ce point et il me laissa entendre que malgré les intentions si bienveillantes de la part de M. Drouyn de Lhuys, il n'avait pas grand espoir de modifier sur ce singulier terrain de *l'intervention* les sentiments du Cabinet Britannique...

[Enfin grâce à Azeglio et Ashley (secrétaire de Palmerston) Alecsandri se rencontre avec Palmerston chez lady Shaftesbury et obtient une audience pour le lendemain dimanche.]

[414] ...Cette entrevue, préparée sous de si excellents auspices, a été, quant aux détails, la déception la plus étrange que j'aie rencontrée dans la carrière de mes fonctions. Je veux la raconter tout au long à Votre Altesse parce que, appréciant la part que j'y ai prise, Elle daignera me dire, j'ose l'espérer, si elle veut bien approuver ma conduite. Voici, Monseigneur, ce dialogue curieux :

*Lord Palmerston.* — Colonel, je connais la lettre du prince Couza à lord John Russell et je suis personnellement parfaitement au courant de vos affaires. Puisque vous avez

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

demandé à me voir, c'est apparemment pour connaître mon sentiment sur ces affaires. Je vous l'exprimerai avec une franchise qui pourra vous paraître désagréable à entendre, mais que la vérité et les intérêts des Principautés Unies me commandent de pratiquer sans hésitation dans cette circonstance.

« Le Prince Couza n'a répondu ni à ses promesses, ni à ses devoirs. Il a pactisé clandestinement avec la Russie à laquelle il a acheté des quantités considérables d'armes qui devaient être tournées ce printemps même contre la Puissance Suzeraine. Il a spolié les patriarchats d'Orient de ses [*sic*] propriétés légitimes par des actes qui, en matière civile, eussent encouru la condamnation des tribunaux et qui aux yeux des Puissances Garantes ont été autant de marques d'une politique sans probité. Il a spolié les propriétaires indigènes au profit des paysans qu'il a préalablement pourvus d'armes pour un soulèvement contre leurs anciens maîtres. Le Prince Couza a enfin foulé aux pieds une Constitution qui a été jurée par Lui et à la place de laquelle Il s'érige en despote.

« Ce sont là des infractions tellement flagrantes à ses obligations que les Puissances devront y mettre un terme précisément pour empêcher que quelques-unes, moins désintéressées que d'autres, ne se chargent de les redresser. »

Ce réquisitoire de Lord Palmerston a été long, animé, soutenu. J'ai voulu l'entendre jusqu'au bout et je m'en félicite; car mes émotions ayant eu le tems de se calmer peu à peu et la raison étant venue à mon aide, il m'a été permis de répondre au premier Ministre de la Reine avec une modération qui, comme Votre Altesse pourra s'en assurer, n'est pas restée sans effet.

*Moi.* — Mylord, j'ai écouté jusqu'au bout les accusations portées par Votre Seigneurie contre le Prince que j'ai l'honneur de représenter ici et je n'ai pas lieu de le regretter tout à fait, car j'ai pu juger ainsi jusqu'à quel point des rapports contraires à la vérité peuvent pousser la sévérité excessive des jugements. Mais, Mylord, le respect avec lequel je vous ai écouté ne m'a point fait oublier celui que je dois à mon maître et mon émotion vous dit assez combien je me suis senti blessé pour le Prince et pour

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

mon pays en entendant un pareil langage dans la bouche du premier ministre de la Reine. Il me serait facile, Mylord, de vous prouver que plusieurs des faits avancés par vos agens sont faux et j'eusses [*sic*] considéré comme de mon devoir de vous expliquer les autres. Mais les termes blessants que vous m'avez fait entendre mettent forcément fin à ma mission et il ne me reste plus qu'à les rapporter aussi fidèlement que possible au Prince Alexandre.

*Lord Palmerston.* — J'apprécie parfaitement que vous ayez été affecté de mes paroles; mais je pense qu'il n'est pas nécessaire de les rapporter à la lettre au prince Couza. Il conviendrait mieux que vous lui donniez succinctement l'exposé de notre conversation. Et maintenant je ne demande pas mieux que de voir comment vous ferez pour combattre un jugement fondé dans mon esprit sur des actes.

*Moi.* — Mieux secondé au début de cet entretien, je vous eusses [*sic*] démontré, Mylord, que notre achat d'armes en Russie est une pure invention; que l'expropriation en faveur des paysans est tout simplement un projet de loi et que la corvée tant estimée ici est encore là-bas dans toute sa vigueur; qu'une demi-douzaine seule de communes sur 5.000 ont reçu quelques mauvais fusils dont l'emploi ne pourrait avoir rien d'inquiétant et qu'enfin notre bon sens n'est pas assez obscurci pour nous faire chercher notre salut à Saint-Pétersbourg et conspirer contre Constantinople. Mais je dois vous le répéter, Mylord, le caractère de vos accusations m'impose le devoir de me taire.

« Il est une chose cependant sur laquelle je me suis réservé de parler, parce qu'il serait à craindre que, mal éclairé, le Gouvernement de Sa Majesté la Reine n'adoptât une politique préjudiciable aussi bien à la Sublime Porte qu'aux Principautés Unies : je veux parler de notre prétendue entente clandestine avec la Russie. Cette accusation est de la plus profonde injustice. La présence des réfugiés polonais chez nous, ces mesures même que vous nous reprochez [415] à l'égard des Patriarchats, les menaces dont nous sommes l'objet de la part de notre prétendue complice, tant de choses enfin devraient, Mylord, prémunir votre esprit contre des soupçons qui pourraient être plus légitimement fondés à Saint-Pétersbourg. Puisqu'il

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

en est autrement, nous laisserons à la Sublime Porte le soin d'éclairer Votre Seigneurie sur les véritables tendances du Prince Alexandre qui ne tardera pas à offrir personnellement au Sultan le témoignage de ses loyaux sentiments. Alors vous serez plus juste, Mylord, et vous reconnaîtrez, je l'espère, que ni le Prince Alexandre, ni les Roumains ne pactiseront jamais avec l'éternel ennemi de leurs destinées.

*Lord Palmerston.* — Je serai heureux de voir confirmer vos déclarations et d'apprendre que la visite du Prince Cuza à Constantinople a eu pour effet de resserrer vos liens avec la Sublime Porte. Resterez-vous encore quelque temps à Londres ?

*Moi.* — Non, Mylord. Je ne suis resté à Londres ces trois derniers jours que pour avoir l'honneur d'être reçu par Votre Seigneurie et dans l'espoir de nous assurer Sa bienveillance. Je retourne ce soir à Paris.

*Lord Palmerston.* — Nos sympathies n'ont jamais fait défaut aux Principautés Unies et ne leur feront pas défaut davantage pour peu qu'elles nous causent autre chose que les embarras. »

Cette conversation, Monseigneur, a été souvent entrecoupée par des digressions inévitables se rattachant, d'ailleurs, au corps principal de la discussion. En général j'écoutais plus que je ne parlais. Je sentais bien que j'avais devant moi un homme à l'emportement aussi facile que la parole et du moment que la patience était ma règle de conduite, je ne devais compter que sur elle pour calmer ce singulier vieillard, gâté par l'impunité de cinquante années de brillante carrière.

Je crois devoir me louer de mon attitude si j'en juge par le retour de Lord Palmerston sur lui-même au moment où je me disposais à me retirer pour rapporter à Votre Altesse la vivacité de son langage. Si je ne craignais d'aller trop loin dans mes impressions, je croirais volontiers aussi que cette même attitude a également radouci les dispositions violentes du célèbre ministre à l'endroit de nos propres affaires. La fin de cet étrange entretien a été visiblement marquée d'une certaine affabilité dont je suis encore disposé à bien augurer pour nos intérêts.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Ce qui m'a frappé le plus dans mes divers entretiens officiels, c'est la vivacité du grief que l'on ressent encore au sein du Gouvernement Britannique par rapport à la sécularisation des biens des couvents dédiés. Il est évident que sur aucune autre question sir Bulwer n'a plus obstinément cherché à noircir le gouvernement de Votre Altesse et à passionner le sien. La violence de Lord Palmerston se retrempait visiblement à mes yeux dans les rapports du violent ambassadeur dont les opinions sur cette affaire au sein de la Commission Européenne à Bucarest ont inutilement été rappelées par moi en riant.

Il est, Monseigneur, un autre grief qu'il m'a été donné de constater dans les entretiens que j'ai eus en dehors du cercle officiel. Ce grief, c'est l'influence française dans les Principautés Unies. J'ai eu plus d'une fois l'occasion d'entendre dire, bien avant que cela ne fût répété dans les feuilles anglaises ou autrichiennes, que le Coup d'État du 2 mai a été accompli sur un mot d'ordre, parti par le télégraphe, du Cabinet de l'Empereur Napoléon.

Au milieu de pareilles préventions ma mission devait nécessairement se heurter contre des impressions dénuées d'impartialité et de courtoisie...

(Acad. Roum., nº 4858, f. 411-415.)

## 20

8/20 juin 1864. — CUZA à MOUSTIER (brouillon de BALIGOT).

...Déjà nous avions de grandes obligations au Gouvernement de l'Empereur Napoléon : c'est encore à Sa Majesté Impériale et à Son digne représentant que je devrai en grande partie le succès des négociations qui assurent à jamais l'autonomie de la Roumanie.

Du Kiosque Impérial des Eaux-Douces.

(Acad. Roum., nº 4862, f. 44.)

## 21

7 juillet 1864. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

...Le gouvernement français va redoubler d'efforts pour empêcher une exagération quelconque dans le chiffre de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'indemnité à prononcer par la Conférence en faveur des Patriarchats.

Le passage relatif aux conseils du Gouvernement Impérial touchant le Coup d'Etat me rappelle l'obstination des Anglais à attribuer cette mesure à la baguette télégraphique de l'Empereur. J'avais beau dire : « Mais vous êtes dans l'erreur et je pourrais vous le prouver si cela m'était permis », comme il arrive toujours les convictions n'ont pas changé et il est bien convenu à Londres que c'est Napoléon III qui a fait le Coup d'Etat à Bucarest. Ma foi, il y a peut-être du bon dans ce bel entêtement britannique.

(Acad, Roum., n° 4858, f. 422.)

## 22

27 septembre 1864. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

[449] ...M. Tillos et le Baron d'Avril parlent d'une taxe de 26 0/0 [sur les vins]. On se dit sans doute à Bucarest que lorsqu'on prend du galon on n'en saurait trop prendre. C'est fort bien. Mais croit-on sérieusement qu'on nous le laissera prendre ? Gratitude à part, puisque ce sentiment n'est point dans nos calculs politiques, il ne nous faudrait pas compter à ce point sur les complaisances de la France jusqu'à nous permettre de paralyser son commerce chez nous par une grosse violation de [450] ses prérogatives séculaires en Orient...

...On s'est peut-être attendu à Bucarest à produire un grand effet avec la loi rurale ? Eh bien, cela n'a pas manqué, mais quel effet! Vous avez pu juger de l'appréciation de la presse. Ecoutez maintenant celle du gouvernement français.

« Le constant ajournement de la loi rurale, nous dit-on, en avait assurément accru l'urgence. Mais il ne s'ensuivait pas que l'on dût sacrifier à cette urgence les respectables intérêts qu'il est toujours bon de ménager et la légalité plus respectable encore en pareil cas. On peut, au besoin, admettre le radicalisme de la loi décrétée; mais comment admettre certains détails de cette loi, tels que le délai accordé à son application, le choix de l'époque assignée à une trans-

à son application, le choix de l'époque assignée à une trans-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

formation aussi périlleuse pour la grande culture, l'uniformité par provinces et le taux (principalement pour la Moldavie) de l'indemnité attribuée aux propriétaires actuels, les restrictions si singulières apportées aux opérations des ventes éventuelles de la part des paysans, etc., etc. Tant de défauts dans une loi aussi importante trahissent un plus grand défaut de prévoyance ou de connaissances pratiques, une précipitation qui n'a tenu compte ni des intérêts généraux, ni de la légalité et un certain esprit de vengeance que tout le monde se plaît à dénoncer et qui ne devrait jamais entrer dans la confection des lois. »

Ceux qui, au sein du gouvernement français, apprécient ainsi la loi rurale n'ont point manqué d'inspirations toutes locales, je veux dire moldo-valaques. Ce jugement est, je le crains, unanime ici et il a surtout cela de malheureux que souvent il frappe juste et qu'il relègue au quinzième plan les bons côtés de la loi en question. Sans aller chercher moi-même, non les détracteurs naturels de cette loi, mais les personnes capables de représenter les idées du gouvernement français, j'ai eu plus d'une occasion de rompre avec celles-ci des lances fourbies moins par mes convictions que par mes devoirs.

(Acad. Roum., nº 4858, f. 449-450.)

## 23

21 décembre 1864. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

...On annonce ici une véritable émigration de Roumains boudeurs. J'ai déjà vu Alexandre Maurocordato, on attend Théodore Ghika, etc., etc. Paris deviendra un deuxième Coblence... Coblence avec les bals de l'Opéra et la rue Joubert. Cela durera six mois après lesquels on rentrera au pays et au service. Que l'on fasse des barricades, à la bonne heure; mais qu'on ne fasse pas mine de bouder pour opérer incontinent de ces plongeons dont les Orientaux nous ont appris le secret.

(Acad. Roum., nº 4858, f. 489 v.)

appris le secret.

(Acad. Roum., nº 4858, f. 489 v.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 24

10 janvier 1865. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

[Le *Siècle* échappe à l'emprise, à cause de l'hostilité de Delord, qui force Léon Plée à attendre des jours meilleurs]... Un des grands griefs de M. Delord, c'est la suppression du *Românul* : la liberté de la presse, la liberté de la presse! Derrière M. Delord il y a tout un cortège de grands-prêtres, parmi lesquels Michelet, Colson, etc., etc., et derrière ceux-ci Messieurs Rosetti, Bratiano et autres. Voilà les raisons, je ne dis pas la raison, du *Siècle*. Nous en viendrons à bout, je l'espère. En attendant, Léon Plée que j'inscris au nº 35.541 de notre Dictionnaire a (eu 5.000 fr. promis) depuis longtemps et qui (ne seront pas perdus) (1).

(Acad. Roum., nº 4858, f. 497 v.)

## 25

13/25 janvier 1865. — BARDEANU à BALIGOT.

...On parle beaucoup ici de l'intention de notre Gouvernement de proclamer pour le 24 janvier l'indépendance de la Roumanie avec le Prince Régnant comme Roi héréditaire et de créer en même temps l'Ordre de l'Union. La diplomatie en a été quelque peu alarmée, mais on commence à ne pas ajouter foi à ces bruits...

(Acad. Roum., nº 4859, f. 373.)

## 26

8 avril 1865. — JEAN ALECSANDRI à BALIGOT.

...Que diriez-vous cependant si je vous envoyais la copie de certaines correspondances qui témoignent bien autrement du chagrin qui règne dans l'esprit des plus braves gens du pays ? Ces correspondances qui me sont complaisamment montrées, non par des Roumains, ce qui pourrait être suspect, mais par des Français amis de Son Altesse,

(1) Les passages entre parenthèses sont chiffrés.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ces correspondances, dis-je, font du pays un tableau vraiment navrant et si elles étaient placées sous les yeux du Prince, Son Altesse verrait jusqu'à quel point nos Potemkines s'entendent à lui peindre de beaux décors. Elle apprécierait aussi la valeur de l'assistance qui nous est donnée par une presse à laquelle ne manquent ni les informations ni les sollicitations dans un sens hostile aux intérêts de Son Altesse.

(Acad. Roum., nº 4858, f. 530.)

## 27

29 septembre 1865. — JEAN ALECSANDRI à CUZA.

[Après l'émeute du 15 août. Drouyn de Lhuys :] [566 v.] ...« Les informations les plus impartiales nous ont appris à considérer l'émeute du 15 août, malgré son caractère passager, comme l'effet d'un mécontentement général que ce triste éclat, je regrette de le dire, était d'ailleurs superflu à nous faire connaître. Il faut remarquer toutefois que, malgré leur peu de gravité, les troubles de Bucarest ont exercé une très fâcheuse influence sur les Cabinets, car en confirmant un état de choses contraire [569] à leurs prévisions, ils semblent invoquer la sollicitude pressante des Puissances en faveur des populations roumaines.

« Vous n'êtes pas sans connaître leurs dispositions à l'égard du Prince Alexandre; passons, toutefois, un moment en revue les sentiments des Puissances pour Son Altesse. Je ne mentionnerai que pour mémoire la Russie dont les idées vous sont connues comme aussi celles du Gouvernement Autrichien. Mais je vous rappellerai que l'Angleterre, dont la politique ne peut en principe vous être hostile, n'a cependant cessé de professer une désapprobation presque générale de tout ce qui s'est passé dans les Principautés Unies. La Prusse ne dissimule pas non plus un blâme qui n'épargne pas davantage le gouvernement du Prince, et si l'Italie apporte un peu plus de douceur dans ses opinions, elle ne se sépare pas, au fond, des sentiments des autres Puissances que j'ai nommées. Pour la Turquie, la dernière lettre de Fuad Pacha se charge de témoigner de son mécontentement si souvent contenu par les influences



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

amies de votre pays. Plus que tout autre, le Gouvernement de l'Empereur aurait à déplorer la situation intérieure faite aux Roumains, parce que plus que tout autre aussi il a eu à concourir à l'établissement de votre Etat et à lui prodiguer ses sympathies. Aujourd'hui ces sympathies ont malheureusement été rendues stériles et ma meilleure volonté personnelle suffira, je le crains, avec peine à en assurer le maintien au milieu des circonstances actuelles.

« En effet il ne convient pas à un Gouvernement comme celui de la France de montrer de l'hésitation lorsque les autres Puissances lui demandent de formuler une opinion décisive sur vos affaires, et s'il essaie encore d'atténuer la vivacité de son jugement, il ne peut se constituer contre Elles le défenseur systématique du Gouvernement actuel. Cependant nos avis non plus que nos sympathies ne vous ont fait défaut. On n'a malheureusement voulu tenir compte de rien et la lecture d'une note assez vive, adressée par moi à M. Tillos, non par un sentiment de forfanterie, mais dans un but utile aux intérêts du Prince Alexandre, cette lecture est restée aussi infructueuse que les tentatives précédentes faites soit par notre Agent, soit par votre entremise. A l'heure qu'il est, la situation en est arrivée au point qu'en présence de l'attitude unanime des Puissances, le Gouvernement de l'Empereur pressent, à regret, qu'il sera sollicité dans le sens d'une entente collective contre le Prince Alexandre. Je ne puis déterminer d'avance ni ce que nous croirons opportun de faire, ni ce qui pourrait surgir d'une décision aussi grave des Cabinets; mais je crois qu'il peut dépendre encore de Son Altesse de prévenir une pareille démonstration en témoignant par des actes sérieux et prompts la volonté de bien gouverner. L'Europe, désireuse d'éviter des complications, a consacré comme un fait accompli, l'année dernière, l'extension de ses pouvoirs princiers; les moyens ne manquent donc pas à Son Altesse de sauvegarder, par une administration meilleure, la responsabilité qu'Elle a ainsi assumée sur Elle. »

...[567]. Il ne pouvait malheureusement être en mon pouvoir de modifier les impressions qui paraissaient fondées à la fois sur des informations directes du Gouvernement Impérial et sur les déclarations unanimes des

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

autres Puissances. Cependant je répondis à M. Drouyn de Lhuys que Votre Altesse n'était jamais restée indifférente à ses conseils et qu'aujourd'hui encore Elle voudra, sans doute, en tenir compte si les instances dont il était obsédé pouvaient affaiblir ses sympathies pour le Gouvernement Roumain. J'ajoutais que sans vouloir examiner la qualité de ces instances au point de vue du désintéressement, il m'était permis de contester à l'émeute du 15 août la démonstration d'un état qui n'était périlleux à aucun égard et d'assurer M. Drouyn de Lhuys que de l'aveu même de certaines personnes les partis étaient tout disposés à exploiter l'échauffourée de Bucarest, si elle n'eût été réprimée, au profit de leurs ambitions et au détriment de l'indépendance du pays et de l'Union.

« L'Union, reprit M. Drouyn de Lhuys, l'Union n'est malheureusement pas moins décriée que les actes du Prince. On lui attribue en partie les inconvénients dont on se plaint et elle constitue ainsi la base des principaux griefs moldaves ou valaques. Les bienfaits de cette combinaison européenne se trouvent ainsi contestés ou réellement compromis et le jour où nous aurions à soutenir cette œuvre de la France nous aurions contre nous, je le crains, la majorité des Puissances et, ce qui est plus fâcheux, les manifestations si tristement évidentes de l'expérience.

« Le Prince Alexandre ne saurait vraiment fermer les yeux devant une situation aussi regrettable et pour le pays et pour Son Altesse. J'aime donc à espérer qu'Elle voudra y mettre un terme en prodiguant son activité et son patriotisme au gouvernement de son pays; mais je ne saurais assez vous prier de dire à Son Altesse qu'*Elle se dépêche.* »

... Cet entretien que j'ai dû rapporter sommairement à Votre Altesse ne s'est pas borné à des généralités. M. Drouyn de Lhuys a mentionné le désordre dans les Finances, l'absence de probité dans la magistrature, l'application défectueuse de la loi rurale, enfin le désaccord existant entre le Gouvernement et le Pouvoir législatif. Sur tous ces points j'ai rappelé [568] au Ministre de précédents entretiens dans lesquels il m'avait été donné de lui expliquer les causes forcées des imperfections ou des retards apportés à notre réorganisation, et je finis en lui disant que Votre

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Altesse, tout en étant la première à reconnaître certains mécomptes, conservait toute sa foi dans le résultat définitif de ses efforts...

(Acad. Roum., nº 4858, f. 566-569.)

## 28

1er octobre 1865. — Lettre personnelle de CUZA à NAPOLÉON III (brouillon de la main de BALIGOT).

[Rappelle tout ce qu'il a fait pour le pays, et l'aide française.] [400] ...A chaque heure difficile de mon règne, je me suis senti soutenu par la main de la France et je me suis habitué à croire, Sire, que j'étais l'un des modestes instruments de cette grande politique à laquelle se rattache, je l'espère, l'amour de mon pays... [401] ...Ai-je été trop téméraire ? N'ai-je pas trop présumé des forces de mon pays et de la valeur des instruments dont je dispose ? Ne suis-je pas moi-même au niveau du rôle élevé que la Providence m'a assigné ? Je ne sais : mais il me semble que les sympathies acquises jusqu'alors à la Roumanie et à ma personne se sont refroidies. De vagues indices me révélaient déjà cette situation nouvelle lorsque le *Moniteur* a publié, à deux reprises, dans le cours du mois de septembre, des lignes décourageantes, sous lesquelles j'aurais pu voir, dans l'ordre d'idées qui me guide, une sorte d'avertissement paternel de Votre Majesté Impériale, mais qui devaient être et qui ont été accueillies avec une satisfaction peu déguisée par les Gouvernements voisins et avec une douloureuse émotion par le pays.

Quelles vues ont inspiré ces lignes ? Il ne m'est pas permis de m'arrêter un seul instant sur les combinaisons recommandées par la presse de l'Autriche, sur ces calculs qui font des Principautés Unies l'appoint d'une compensation territoriale. Jamais je ne le croirai, jamais un seul Roumain ne voudra croire que l'existence de la nationalité roumaine indépendante puisse être sacrifiée tant que la voix de l'Empereur Napoléon sera prépondérante dans le monde.

Mais il se peut, Sire, que la pensée de Votre Majesté Impériale se soit fatiguée du spectacle de ces luttes inté-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ricures qui ne cessent d'entraver le développement de notre prospérité; il se peut que, ne pouvant juger que sur les résultats, Votre Majesté Impériale apprécie que mon autorité personnelle soit insuffisante pour dominer les intrigues des partis et déjouer les convoitises du dehors. Si telle est la pensée de Votre Majesté Impériale, si Elle estime que la Roumanie doit être confiée, sans péril pour son autonomie, à des mains plus habiles que les miennes, je suis prêt, Sire, à descendre du Trône.

Que Votre Majesté Impériale soit bien convaincue de la sincérité de mon langage : je n'obéis ni au découragement, ni à la crainte; l'affection du peuple roumain et mon caractère me protègent contre ces défaillances. Je serais heureux, Sire, d'accepter tout arrangement que Votre Majesté Impériale jugerait favorable aux intérêts de la Roumanie, de donner mon concours à toute combinaison qui serait honorée du suffrage de Votre [402] Majesté Impériale, et qui me répondrait de l'avenir de ma patrie. Je rentrerai avec bonheur dans la vie privée en laissant un trône que je n'ai ni rêvé, ni recherché, que je n'ai dû qu'à l'estime de mes compatriotes et que je n'ai accepté dès le premier jour que comme un pénible fardeau. Il ne me restera rien à désirer, Sire, si ma retraite peut consolider l'indépendance de la Roumanie, donner des garanties réelles à sa prospérité et m'assurer l'estime de Votre Majesté Impériale...

(Acad. Roum., nº 4860, f. 401-402.)

## 29

1er octobre 1865. — JEAN ALEXANDRI à Cabinet princier (chiffré).

... « J'ai eu vendredi un entretien important avec M. Drouyn de Lhuys, suivant lequel la position du Prince Régnant serait compromise si une prompte amélioration des affaires ne prévient pas une démarche collective des Puissances Garantes. »

(Acad. Roum., nº 4865, f. 403.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 30

10/22 octobre 1865. — BALIGOT à BARDEANU (officielle).

...Vous n'avez pas oublié ce que je vous disais dans la dépêche d'hier, sur les encouragements que la Boyarie et les ultra-libéraux trouvaient auprès de certains agents étrangers; il semble que M. le Baron Offenberg ait tenu à justifier, en partie tout au moins, ces présomptions.

M. l'Agent de Russie est venu lire à S. A. S. un passage d'une dépêche de M. le Ministre de Russie à Constantinople : M. [313] Offenberg a assuré au Prince Régnant qu'il n'était point autorisé à faire cette communication, mais qu'il ne consultait, dans cette circonstance, que les sympathies qu'il ressentait pour le Gouvernement Roumain, et son désir sincère d'être agréable à S. A. S., ce dont S. A. S. s'était permis de douter. Le général Ignatieff, dans le passage lu par M. le Baron Offenberg, recommande à l'Agent de Russie de conseiller au Prince Régnant d'user de conciliation vis-à-vis des hommes qui restent écartés des affaires, depuis le coup d'Etat du 2/14 mai; de ne pas se priver du concours d'hommes expérimentés, qui peuvent rendre d'utiles services, de ne pas fermer l'oreille, dans un moment critique, à des avis désintéressés et qui ont le mérite d'être donnés par une Puissance dont les sentiments ne varient pas au gré des événements, et ont été également sympathiques, en tout temps, aux Principautés Unies.

M. Offenberg développa ensuite la pensée de M. le Général Ignatieff. Il s'étendit encore complaisamment sur cette allusion que vous venez de comprendre, et fit de son mieux pour convaincre le Prince Régnant que S. A. S. n'avait pas été peut-être aussi prudente qu'il était désirable, en s'appuyant toujours et parfois ouvertement sur la politique de l'Empereur Napoléon; que S. A. S. avait trop sacrifié à des idées politiques et sociales qui ne sont pas faites pour le peuple roumain; que S. A. S. favorisait trop hautement le *latinisme* [314] aux dépens des croyances qui ont une racine profonde dans le pays et qui sont communes à la Russie, laquelle à ce titre a été sensiblement attristée. M. l'Agent de Russie n'a pas manqué d'invoquer le langage du *Moniteur*, pour démontrer au Prince Régnant qu'il y

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

avait imprudence à trop compter sur la politique de l'Empereur Napoléon. Il a fort habilement opposé le ton sévère du journal officiel aux encouragements sympathiques qui ont été donnés pendant six années au Gouvernement de S. A. S. par le Cabinet des Tuileries. Bref, le Prince Régnant peut encore sortir des embarras que lui crée une politique versatile, préoccupée au Mexique, à Rome, et sur laquelle S. A. S. doit être éclairée, à cette heure. Ce moyen, c'est un rapprochement sincère de la Russie; c'est une entente qui permettrait d'assoupir les graves questions religieuses qui inquiètent la grande église d'Orient et de régler la question non moins grave des monastères dédiés qui s'y rattache.

Le Prince Régnant a répondu à l'Agent de Russie qu'il n'avait jamais consulté et ne consulterait jamais, dans les affaires de son gouvernement, que les vrais intérêts du pays; qu'il n'était ni Français, ni Russe, ni Autrichien, qu'il était Roumain. S. A. S. a ajouté :

« Il y a près de deux ans, lorsque je tirais sur une troupe de Polonais qui avaient violé notre territoire et envahi la Roumanie, en corps et en armes, la Russie a loué mon attitude correcte, et la presse européenne a crié [315] sur tous les tons que j'étais le gendarme de l'Empereur Alexandre. Or, personne ne sait mieux que vous que je n'étais nullement un agent de la Russie. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a pris soin d'ailleurs de rectifier l'opinion de la Presse européenne, en se donnant dans la question des couvents, une attitude hostile aux intérêts des Roumains. D'un autre côté vous prétendez que, depuis mon avènement, je n'ai suivi que les conseils de la France; que je reçois invariablement mes inspirations de Paris, que je ne suis qu'un lieutenant de l'Empereur Napoléon; et cependant voici qu'aujourd'hui je suis fort malmené par le *Moniteur*. Que conclure de tout ceci ? C'est que je ne suis ni Russe, ni Français; c'est que j'ai été, que je suis simplement Roumain. »

M. l'Agent de Russie, relativement à la première partie des conseils du Général Ignatieff, donna l'assurance au Prince Régnant que les hommes des anciens partis étaient moins hostiles au gouvernement princier que S. A. S. ne

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

pouvait le croire; qu'ils se rallieraient franchement si on leur restituait la part légitime d'influence que devraient leur assurer leur expérience et leur position sociale, et qui leur a été enlevée. Le Prince Régnant répondit à M. Offenberg que ces hommes ont récolté ce qu'ils avaient semé; que pendant six ans, ils ont eu, tour à tour, boyards ou ultra-libéraux, le pouvoir dans les mains; que tous ont traversé des Ministères, [316] ont siégé, en maîtres, dans les Chambres, et qu'ils n'ont usé de leur influence que pour saper l'autorité, entraver ses efforts, lui créer des embarras et s'opposer à tout progrès matériel ou moral, dans le pays. « Beaucoup d'entre eux, a ajouté S. A. S., ont abusé de ma confiance ; presque tous, de ma longanimité. En fin de compte, le pays a fait son choix. Je ne les ai point éloignés des affaires ; c'est le pays qui les a jugés et condamnés. »

M. Offenberg ayant insisté sur ce point et parlé de la valeur de certains de ces personnages, le Prince Régnant témoigna le désir de connaître ces capacités incomprises. S. A. S. ne fut pas peu surpris d'entendre citer M. Ottételechano, dont les mérites doivent vous être connus. M. l'Agent de Russie dit encore qu'il avait reçu de fréquentes visites de M. Ottételechano qui était venu l'entretenir d'une doléance que les principaux personnages de l'ancienne coalition se proposaient de présenter à S. A. S. Le Prince Régnant félicita M. Offenberg de la confiance dont il jouissait auprès des ennemis du gouvernement.

« Je connaissais, dit S. A. S., les idées et les tendances de ces Messieurs; mais je ne savais pas qu'ils fussent assez sûrs des dispositions de l'Agent de Russie pour faire de lui leur confident et leur conseiller, pour le renseigner et le consulter sur des projets incompatibles avec l'ordre de choses actuel. Eh bien, M. le baron, confidence pour confidence : dites à ces Messieurs [317] que les folies du passé n'ont plus cours à cette heure, que le Prince n'a rien à entendre d'eux, qu'ils doivent, comme tout citoyen, s'adresser au Sénat, s'ils ont quelque plainte à formuler, et qu'ils seront traités comme des séditieux, s'ils essaient d'agir en dehors des règles constitutionnelles...

(Acad. Roum., nº 4862, f. 312-317.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 31

3/15 novembre 1865. — De Baligot à Bardeanu.

...M. d'Offenberg a donc lu à M. Librecht, d'après ce que rapporte celui-ci, une dépêche du Prince Gortschakoff qui contient :

1° Le procès-verbal (sic) d'une conversation de l'ex-prince Styrbei avec l'ambassadeur russe à Paris;

2° Le procès-verbal d'une conversation de l'ex-prince Styrbei avec M. Drouyn de Lhuys;

3° Le procès-verbal d'une seconde conversation de l'ex-prince Styrbei avec M. de Budberg;

4° Le procès-verbal d'une conversation de M. Drouyn [328] de Lhuys avec M. de Budberg.

Voici le résumé de ces documents, tel qu'on peut le retenir d'une relation à bâtons rompus, faite sur les souvenirs plus ou moins fidèles qu'aurait conservés M. Librecht.

I. Dans le premier document, l'ex-prince Styrbei rend compte à l'ambassadeur russe de ce qu'il a pu apprendre sur les Principautés, dans le séjour qu'il venait de faire aux bains de Mehadia, à quelques heures de la frontière roumaine. L'état du pays est désolant; désordre et ruine partout. Il n'y a qu'un salut pour les Roumains, c'est un prince étranger, et le prince qui serait le mieux accepté par le pays, ce serait le Duc de Leuchtemberg. L'ambassadeur aurait répondu à l'ex-prince que cette solution, si agréable qu'elle puisse être à son gouvernement, n'était pas sur le tapis, pour le moment; que la Russie ne voulait pas d'embarras dans les Principautés; qu'elle avait des sympathies très vives pour le pays, malgré des dissidences notoires avec le Prince; qu'il y avait des traités qui pouvaient contrarier la Russie, mais qu'il y en avait d'autres auxquels elle tenait; qu'elle voulait le maintien du Gouvernement du Prince, parce qu'elle voulait de la tranquillité en Orient.

II. Dans le 2e document, l'ex-prince Styrbei fait à M. Drouyn de Lhuys le même tableau des Principautés Unies et exprime les mêmes vœux, sans nommer toutefois le duc de Leuchtemberg. S. E. lui répondit que ces idées n'étaient pas celles du gouvernement de l'Empereur, que

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

la France entendait aider de ses conseils et appuyer le Prince qui représentait à Bukarest l'idée d'union [329] que la politique impériale avait fait prévaloir. L'ex-prince reprit, en disant qu'un autre prince roumain pourrait continuer et assurer cette pensée politique; que ce prince devait être un Bibesco et surtout le Prince Nicolas Bibesco. M. Drouyn de Lhuys répondit que certainement le prince N. Bibesco était sympathique au Gouvernement français, et par ses alliances de famille et par ses services militaires; mais qu'il n'était nullement question de remplacer le prince Couza; qu'il ne fallait pas donner aux événements de cet été une importance politique qu'ils n'avaient point, et qu'il ne faudrait rien moins qu'un mouvement vraiment général, une révolution nationale, pour justifier une nécessité aussi grave que le changement du Prince.

III. Dans le 3e document, l'ex-prince Styrbei revient chez M. de Budberg et lui rapporte ce que lui a dit M. Drouyn de Lhuys et ce qu'il a dit au Ministre, sauf la recommandation pour le prince N. Bibesco. M. l'Ambassadeur russe se félicita de l'accord de ses vues avec celles du Ministre de l'Empereur, et ajouta que le temps où l'on destituait les princes roumains était passé.

IV. Dans le 4e document, il est rendu compte de quelques mots échangés au sujet des communications de l'ex-prince Styrbei, avec M. Drouyn de Lhuys et le baron de Budberg, et ces quelques mots attestent une sympathie égale des gouvernements de France et de Russie pour les Principautés Unies.

Tel est le résumé des lectures que M. d'Offenberg aurait faites à M. Librecht, et que celui-ci a rapportées à S. A. S., [330] de qui je tiens ce qui précède.

M. d'Offenberg aurait dit de plus qu'il ne pouvait comprendre les inquiétudes que paraissait concevoir la France contre la Russie; qu'il n'ignorait pas que les consuls de France à Iassy et à Galatz avaient reçu l'ordre de s'informer du chiffre et des mouvements des troupes russes en Bessarabie. Il ajoute qu'il se faisait, à Galatz, des imprudences; qu'il savait parfaitement que, sur un ordre transmis par le Cabinet Princier au préfet de Galatz, celui-ci avait fait passer de la douane de cette ville dans l'in-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

térieur, sans visite, sept colis renfermant des uniformes polonais.

Je vous ai déjà dit qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans cette belle histoire. Elle a seulement ceci de curieux qu'elle se produit juste au moment où M. Tillos, victime de rapports et de gens qui abusent de son état de santé et de sa crédulité, prétend que le Prince est sous l'empire d'influences russes dont je suis l'instrument. Vous comprendrez que, si profondément froissé que je sois, je me contente de déplorer les regrettables erreurs de M. l'Agent de France.

Le Prince A. Cantacuzène vous expliquera comment S. A. S. a pu être instruit des idées de M. Tillos. Toutefois, ces idées paraissaient tellement étranges à S. A. S. que j'ai voulu savoir moi-même ce qu'il fallait en penser.

M. Tillos, qui est en rapports très suivis avec M. Librecht, lui aurait dit qu'il voyait le Prince pencher du côté de la Russie; qu'il désirerait que Son Altesse sût bien [331] — sans qu'on le lui dît de sa part — que cette propension inquiétait à Paris et que M. de Moustier revenait muni d'instructions en prévisions [*sic*] d'événements qui attesteraient une entente entre Saint-Pétersbourg et Bukarest.

« La France, aurait dit M. Tillos à M. Librecht, a toujours été sympathique à la Roumanie. Les articles du *Moniteur* ont été mal jugés : ils ont eu pour but d'empêcher une action collective des Puissances. Je reconnais et j'ai dit qu'ils étaient inopportuns et, si petit que je sois, je ne me suis pas gêné pour l'écrire à M. Drouyn de Lhuys. Mais enfin vous devez penser que si la France a été assez forte pour arrêter les projets hostiles de toutes les Puissances, elle serait assez forte aussi, dans le cas où le Prince suivrait de mauvais conseils, pour provoquer ou décider les mesures qu'elle a su empêcher. La France ne peut pas permettre que la Russie reprenne ici son ancienne prédominance et elle tient à conserver l'influence due aux services qu'elle a rendus aux Principautés Unies. »

M. Tillos avait dit à M. Librecht, dans le cours de ces confidences, que les articles du *Moniteur* avaient d'ailleurs leur justification dans les rapports faits à Paris sur l'admi-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

nistration du Pays. A quoi M. Librecht aurait fait observer à M. Tillos que ces rapports ne devaient pas être favorables, à en juger par le langage de la feuille officielle, et que ces rapports ne pouvaient venir que de lui. M. Tillos aurait répondu que s'il avait souvent critiqué l'administration du Prince, il avait, en même temps, fait ressortir les difficultés de sa tâche, l'impossibilité pour lui de se procurer des instruments [332] honnêtes et intelligents. « C'est un paresseux; mais c'est encore ce qu'il y a de moins mauvais dans le pays. » M. Tillos ajouta, en faisant remarquer à M. Librecht qu'il lui faisait une confidence intime, que d'autres rapports que les siens étaient envoyés à Paris, et que ces rapports étaient une critique constante et acerbe du Gouvernement du Prince; que ces rapports provenaient du chef de la mission militaire et étaient adressés au Maréchal Randon qui les lisait souvent à l'Empereur; que ces rapports avaient même été lus plus d'une fois au Conseil, et que, par ce moyen, le Maréchal Randon exerçait une certaine pression sur M. Drouyn de Lhuys, au sujet des Principautés Unies.

Il n'est malheureusement guère possible de douter de l'exactitude de cette confidence, car le chef de la mission ne fait pas de secret de la créance qu'on attache à ses rapports, de préférence à ceux de M. Tillos, et M. l'Agent, de son côté, s'est plaint, plus d'une fois, à diverses personnes, du désaccord de vues qui existait entre lui et le colonel, désaccord dont une dépêche de M. Drouyn de Lhuys lui aurait fourni la preuve. Vous devinez quel effet ces révélations ont dû faire sur l'esprit de S. A. S. On se demande sur quels renseignements pouvaient s'appuyer les informations transmises par le chef de la mission militaire, qui ne connaît que très imparfaitement la langue roumaine, qui n'a que des relations très restreintes, dont la principale est le Prince Charles Ghika, que vous savez être l'âme damnée et l'espion de sir Henry Bulwer et l'un des hommes les plus notoirement hostiles à l'ordre de [333] choses actuel.

M. Tillos aurait fait à M. Librecht d'autres confidences encore. Il lui aurait lu plusieurs dépêches de M. Drouyn de Lhuys, une entre autres, dont je vous parlerai plus loin

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

et que M. Librecht a rapportée assez fidèlement à S. A. S.; puis une autre dans laquelle ce Ministre expose à M. Tillos que des explications ont eu lieu récemment entre Paris et Vienne ; que l'Autriche regrette d'avoir appuyé les velléités de la Russie, à la suite des événements du 3/15 août; qu'elle a compris que la Russie la jouait et voulait l'entraîner trop loin; qu'en conséquence il (M. Tillos) devait se rapprocher de son collègue d'Autriche.

Il faut que vous sachiez que M. Tillos était fort mal avec M. Eder; qu'il le battait très froid, qu'il l'accusait de colporter mille propos méchants contre lui et contre Mme Tillos, et qu'il ne le désignait, en parlant avec bien des gens, avec moi par exemple, que sous ce titre : « cette canaille d'Eder! ».

J'ai vu, à mon tour, M. Tillos avant-hier; j'ai trouvé sa santé fort altérée : il n'était pas sorti depuis douze jours. Il avait cependant sollicité une audience et il a eu l'honneur d'être reçu hier par S. A. S.

Mon entretien avec M. l'Agent de France m'a démontré qu'il est plus que jamais obsédé par cette idée que le Prince subit des influences favorables à la Russie.

« Eh bien, m'a dit M. Tillos pour débuter; il paraît que le ministre de l'Intérieur désobéit, ose désobéir à M. Offenberg!

*Moi.* — Je ne comprends pas.

*M. Tillos.* — Ah! bah! Comme si vous ne saviez pas que Ghicoulesco, un espion d'Offenberg, [334] l'a engagé à quitter le Ministère, afin de ne pas s'user, de ne pas se compromettre dans les complications que la Chambre va susciter. Mais M. Floresco trouve plus profitable de rester au Ministère et de faire ses orges.

*Moi.* — Je ne sais pas le premier mot de tout cela.

*M. Tillos.* — Et ces folies dont on parle partout et qui ne peuvent être soufflées que par la Russie ?

*Moi.* — Quelles folies ?

*M. Tillos.* — Dans tout le pays cela se sait. Je suis renseigné. On répète que le Prince veut finir sa carrière politique et la clore par un coup d'éclat; qu'il va proclamer à la Chambre l'indépendance du Pays et un prince étranger, ce qui sera désastreux pour le pays ».

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

M. Tillos s'échauffait beaucoup; j'avais beau lui dire que cela ne pouvait être exact, que ce serait, comme il le disait, une folie et qu'il ne fallait point accueillir comme vrais tous les bavardages qui couraient les rues et que lui rapportaient des gens intéressés à le tromper; que j'étais en position de connaître les idées du Prince, qu'il les connaissait lui-même par ses fréquents entretiens avec S. A. S., et que S. A. avait donné assez de preuves de ses sentiments envers la Porte, pour qu'il ne fût pas permis de les mettre en doute; que d'ailleurs, le Prince venait de répondre à Fuad Pacha, et que cette lettre était tout à fait propre à calmer des inquiétudes que rien ne pouvait justifier.

Toutes ces explications étaient à peu près inutiles. M. Tillos reprit, avec le même accent d'irritation :

« Mais ces officiers (il dit même : tous ces officiers) qu'on [335] envoie dans les districts, pour préparer les esprits à ce coup de tête ?

*Moi.* — Quels officiers ? quels sont leurs noms ?

*M. Tillos.* — Le colonel Pisotski.

*Moi.* — Je ne sais pas, M. l'Agent, qui peut se permettre de pareilles plaisanteries avec vous. Il n'est personne qui ignore pourquoi le Prince a envoyé un aide-de-camp, qui a sa confiance, en petite Valachie. Le colonel Pisotski est allé faire une révision administrative; elle a fait assez de bruit pour que chacun en parle publiquement, car elle fait connaître bien des abus. Ceux qui ont cherché une autre explication de cette mission, ont eu évidemment l'intention de vous tromper et de vous indisposer.

*M. Tillos.* — Pourquoi voudrait-on me tromper ?

*Moi.* — Je l'ignore : mais je vous affirme qu'on vous trompe.

*M. Tillos.* — Il y a cependant certaines circonstances qui me font penser que ces rapports ne sont pas sans fondement et que ces belles choses sont conseillées par la Russie. Ces jours-ci, j'ai reçu la visite d'Offenberg et de Strambio. Je félicitais Strambio de son changement de poste et j'énumérais les misères de la vie à Bukarest. A quoi Offenberg répondit qu'on pouvait encore vivre ici, et qu'il faudrait avoir le rang de ministre pour que l'existence fût tout à fait acceptable. Je lui fis remarquer qu'il

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

n'était pas possible d'avoir des ministres dans un pays qui n'est pas complètement indépendant. — Mais, dit Offenberg, cela peut arriver un jour. — Comment, lui demandai-je ? — Dame, reprit-il, d'une façon [336] ou d'une autre. — Il est évident, continua M. Tillos, après ce récit, qu'Offenberg n'a pas lancé ces mots en l'air et qu'il a voulu me sonder. Nous en sommes restés là. Vous voyez que la Russie n'est pas indifférente à ces velléités d'indépendance.

*Moi.* — Je regrette, M. l'Agent, que vous persistiez dans ce langage et que vous ne teniez nul compte de ce que je vous dis, moi, Français avant tout. Vous aurez l'honneur de voir le Prince Régnant demain. Vous pourrez demander à S. A. S. ce qu'Elle pense des projets que vous lui attribuez. Permettez-moi de vous répéter ce que je vous ai dit, à plusieurs reprises, depuis trois années. Parmi les hommes que S. A. S. honore de sa pleine confiance, qu'Elle veut bien consulter, je n'en vois guère que trois ou quatre qui comprennent toute la valeur de la suzeraineté de la Porte et qui croient qu'il est indispensable, pour longtemps encore, de vivre en bons rapports avec le gouvernement du Sultan. Après le Prince lui-même, ce sont MM. Negry, B. Alecsandri, le prince Cantacuzène et moi. Le Prince n'a pas d'autres confidents de ses vues politiques : comment pouvez-vous donc penser qu'on conseille à S. A. S. les projets que vous lui reprochez d'entretenir ?

*M. Tillos.* — Le prince Cantacuzène! Que va-t-il faire en Grèce ? S'entendre avec les Grecs ?

*Moi.* — Le prince Cantacuzène qui est, sans interruption, depuis sept ans en service, avait droit à un congé de deux mois. Sa mère, âgée de 82 ans, est très souffrante à Athènes : il va voir sa mère, tout simplement. — [337] Puisque vous vous occupez de tous les bruits qui circulent, M. Tillos, je vous en citerai, moi aussi; et les bruits dont je veux vous parler sont réels, attestés par les rapports de plusieurs préfets. Vous savez que l'action des Styrbei et des Bibesco s'exercice surtout en petite Valachie. Eh bien ! tous les gens connus pour tenir, à divers titres, à ces deux familles, répandent le bruit que le Prince Régnant abdique, qu'il a déjà signifié son abdication aux Puissances, et que la

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

France va envoyer le prince N. Bibesco qui amènera l'âge d'or en Roumanie. Vous comprenez aisément le but de ces manœuvres; mais vous ne verrez certainement pas de bon œil le rôle attribué à la France.

*M. Tillos.* — Mais ce serait une politique idiote! C'est vraiment stupide de supposer que la France veut faire un prince de M. N. Bibesco, parce que ce jeune homme est bien vu et bien reçu à Paris.

*Moi.* — Vous n'ignorez cependant pas que M. le prince N. Bibesco est posé en candidat à Paris, par des gens assez haut placés. Il n'y a pas bien longtemps que la princesse, sa femme, disait qu'elle n'irait dans les Principautés Unies que pour occuper la position due à son mari.

*M. Tillos.* — Je vous répète que c'est insensé. Et si je voyais la princesse je l'engagerais à ne pas se bercer de pareilles illusions. Ce sont des bavardages de femme.

*Moi.* — Certainement. Mais le prince Bibesco, personnellement, est patronné à Paris par des hommes officiels: on grossit ici ce patronage, on en tire des conséquences, et voilà comment le nom [338] de la France se trouve compromis dans les intrigues dont nous parlons.

*M. Tillos.* — Je suis le premier à le regretter et je m'en suis expliqué nettement à Paris. J'en ai parlé au Maréchal Randon qui s'intéresse particulièrement au prince Bibesco. Le Maréchal m'a dit simplement ceci : que les frères Bibesco étaient des officiers très intelligents, qui pouvaient rendre d'utiles services à leur pays, et que rien n'était plus désirable, pour ces jeunes gens, que de les voir employés par le gouvernement du Prince Couza ».

M. Tillos m'a répété ensuite que la politique de la France était toujours sympathique au Prince Couza; qu'il se félicitait d'avoir provoqué tout récemment encore une manifestation de ces sentiments bienveillants; que, tout petit qu'il était, il n'avait pas craint de discuter avec le Ministre, son chef, l'attitude nouvelle qu'on semblait vouloir prendre, à Paris, vis-à-vis des Principautés Unies; qu'il avait fait ressortir ce que cette attitude avait de fâcheux pour l'influence française, à Bukarest; qu'il avait envoyé copie de cette dépêche à Constantinople, et que M. de Bonnières lui avait répondu : « Votre dépêche est excellente;

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

M. de Moustier et moi, nous la signerions des deux mains. » M. l'Agent ajouta qu'il venait de recevoir de Paris la réponse à cette dépêche et qu'elle était on ne peut plus satisfaisante. Ce disant, il alla prendre cette dépêche et me la lut.

M. Drouyn de Lhuys dit à M. Tillos que s'il veut se reporter aux directions qui lui ont été données depuis trois ans, il verra que la [339] politique du Gouvernement de l'Empereur n'a pas varié et qu'elle a toujours été inspirée par les sentiments les plus bienveillants pour les Principautés et pour le Prince Couza; que c'est précisément au nom de ces sentiments que des conseils ont été donnés au Prince, et que l'insertion des notes du *Moniteur* n'a eu d'autre but que d'épargner à S. A. S. les graves inconvénients d'une intervention étrangère. Le Ministre dit, en terminant, que quant au Prince Couza, personnellement, S. A. S. peut toujours compter sur les sympathies du Gouvernement Impérial; qu'il espère que l'Agent de la France saura maintenir son influence auprès du Prince, ce qui permettra à S. A. S. d'éviter les dangers dans lesquels d'autres influences s'efforcent de l'entraîner.

Après cette lecture, j'ai quitté M. Tillos qui a été fort étonné d'apprendre de moi que M. de Moustier était rentré, depuis quinze jours, à Constantinople. Le même jour il a reçu une courte lettre de M. de Bonnières, qui lui annonce son départ.

M. Tillos a eu, le lendemain, une audience du Prince Régnant, qu'il a sollicitée par l'entremise de M. Librecht, en lui disant que j'encourageais les velléités d'indépendance de S. A. S. et que je secondais ainsi les projets de la Russie, politique contre laquelle il voulait prémunir S. A. S. Le Prince Régnant a relevé très vivement ces accusations et a pris la peine de me défendre auprès de l'Agent de France, en lui disant que mon passé très notoire de dix ans en Orient, mes idées connues, mon caractère et la confiance dont il m'honorait [340] ne permettaient à personne de suspecter ma conduite. M. Tillos n'en a pas moins parlé de Pisotski, de Cantacuzène, etc., tout comme à moi. Le Prince lui a remis le rapport de Pisotski pour l'édifier et a dit très nettement à M. l'Agent qu'il était la dupe d'intrigues dont il devait mieux se défendre. S. A. S.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

lui a également dit son mot, et vertement, à propos des velléités de proclamer l'indépendance que M. Tillos a tenu à citer et à blâmer.

M. Tillos a dit encore à M. Librecht que le prince Brancoveano lui écrivait que son frère Nicolas Bibesco, par égard pour les conseils de M. Drouyn de Lhuys, ne viendrait pas, cet hiver, à Bukarest; que le même prince, probablement en reconnaissance de l'intervention officieuse de la France dans l'affaire des biens Brancoveano, a envoyé à Mme Tillos une petite glace et que ce cadeau était aussi mesquin qu'inconvenant. Vous voyez que les Bibesco profitent de toutes les circonstances.

Agréez, etc...

(Acad. Roum., nº 4862, f. 327-340.)

## 32

2 janvier. — TILLOS à DROUYN DE LHUYS. Nº 1.

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le timbre de la direction politique jusqu'au nº 10 inclusivement.

Dans cette dernière dépêche Votre Excellence m'informe que M. le Marquis de Moustier a eu à Constantinople avec mon collègue d'Angleterre, M. Green, un entretien dont il a été très satisfait. M. Green reconnaîtrait qu'aucune des personnes auxquelles on attribue le désir d'arriver à l'Hospodarat, ne saurait remplacer utilement le Prince Couza ni maintenir l'union des Principautés. Il attribuerait en grande partie les dangers de la situation actuelle à l'audace des prétendants et à leur alliance avec le parti révolutionnaire. La conclusion de M. Green est que la Porte [4] devrait s'entendre avec les Cabinets de Paris et de Londres pour donner aux Principautés un appui efficace et une ferme direction afin de décourager sérieusement les espérances des prétendants et des révolutionnaires.

Votre Excellence m'informe également que le Chargé d'affaires d'Angleterre Lui a donné connaissance d'une dépêche adressée par Lord Clarendon à M. Green, qui charge cet Agent de rappeler au Prince Couza les obligations résultant du traité de Paris ainsi que des Capitulations, et de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

recommander à S. A. d'apporter tous ses efforts à la bonne administration du pays qui lui est confié.

Ainsi que Votre Excellence me le fait remarquer, ces instructions sont exactement les mêmes que celles que j'ai toujours reçues du Département.

J'ai toujours dit à Votre Excellence que l'identité de vues et la communauté d'action des gouvernements de France et d'Angleterre étaient seules capables de contrebalancer d'autres influences et d'obtenir du Prince Couza qu'il voulût bien se conformer à ses devoirs. [5] Cependant en ce qui touche les Capitulations, tout en admettant que les efforts réunis de mon collègue d'Angleterre et les miens puissent obtenir du Prince Couza l'observation des Capitulations dans une certaine mesure pratique, je doute qu'ils puissent réussir à obtenir de Lui la reconnaissance du principe et qu'ils puissent le décider à réformer efficacement une administration déplorable. Le Prince Couza, je l'ai écrit souvent, n'a les qualités ni d'un organisateur, ni d'un administrateur, et son incurable insouciance ne lui permettra jamais d'entrer dans des détails qui lui répugnent et qui sont cependant de la plus grande importance.

L'amélioration des dispositions de la Porte ne peut manquer de diminuer les difficultés et d'être utile au point de vue de la politique générale; mais au point de vue de la politique locale, les embarras sans cesse renaissants et la stérilité du coup d'Etat ne pourront que continuer une situation précaire.

[6] J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, de voir le Prince Couza et je n'ai pas manqué de lui réitérer les assurances de la bienveillance du Gouvernement de l'Empereur. S. A. commence, je crois, à ne plus les mettre en doute; cependant Elle m'a fait observer que le *Moniteur* blâmait quelquefois son gouvernement, et que M. Alexandri avait sollicité depuis longtemps et vainement attendu une audience de l'Empereur. Je lui ai répondu que les articles du *Moniteur* ne devaient être considérés que comme des avertissemens qui n'altéraient en rien la bienveillance du Gouvernement français; que la demande de M. Alexandri étant d'ancienne date avait peut-être été oubliée et que S. A. ferait bien de ne point entretenir l'Empereur de chaque embarras qui

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

pourrait naître d'une situation tendue et qui réclamât plus sa sollicitude journalière que l'ingérence continue d'un Gouvernement étranger dans des affaires locales que l'autonomie du pays et les pouvoirs dévolus au Prince suffisaient de détendre; [7] que le Gouvernement français était avant tout désireux de le voir prendre des initiatives fécondes plutôt que d'accepter sans cesse une responsabilité qui pouvait devenir compromettante.

Le Prince m'a dit aussi que l'Agent de Russie montrait plus d'habileté et moins d'insistance que par le passé, et qu'il lui semblait ne marcher que d'après des instructions venues de Constantinople. En effet, le Baron d'Offenberg m'a demandé dernièrement si j'avais reçu la visite de l'Evêque Scriban et sur ma réponse affirmative il m'a dit : « Vous l'aurez trouvé sans doute un peu fanatisé, mais il a été poussé à bout par des intrigues qui lui ont fait perdre la mesure. » Je lui répondis que Mgr Scriban avait été suffisamment modéré dans l'entretien qu'il avait eu avec moi, mais qu'il m'avait dit qu'il ne pouvait admettre la nomination des Evêques par le Prince ni le mariage civil, à moins que le mariage religieux ne fût également obligatoire. M. d'Offenberg est convenu avec moi qu'en Russie [8] la nomination des Evêques par l'Empereur ne résultait pas d'un Concordat, mais que les Evêques étaient nommés par un Synode et les choix approuvés par l'Empereur. En ce qui touche le mariage civil, sans insister sur l'obligation parallèle du mariage religieux, il m'a demandé si je ne pensais pas que le mariage étant un sacrement ne pouvait être délié que par le clergé et non par un tribunal civil. Il m'a dit enfin qu'il ne pouvait admettre que les dispenses de parenté fussent accordées par le Prince au lieu de l'être, comme en France, par l'autorité religieuse compétente. Je lui ai répondu que je ne croyais pas avoir à m'occuper de la question de la nomination des Evêques dans laquelle le Gouvernement Princier ne me paraissait pas avoir outrepassé les limites de son droit; que l'obligation du mariage religieux et la question du divorce n'étaient point de mon ressort, et que quant à la question des dispenses je ne pensais pas devoir combattre sa manière de voir. [9] M. d'Offenberg m'a paru très

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

satisfait de ne pas rencontrer chez moi une opposition systématique à laquelle il semblait s'attendre.

Je ne sais si cette satisfaction ne cache pas un piège, mais je n'ai pas cru devoir prendre vis à vis de lui une attitude trop accentuée.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence l'exposé des motifs présenté à la Chambre par M. le Ministre des Finances. Cet exposé peut donner une idée approximative de la situation financière du pays, et l'emprunt de 40 millions de piastres qui a été proposé à la Chambre rencontre une défiance générale aussi bien que tous les projets du Gouvernement. On est parvenu à persuader aux députés paysans que le Gouvernement ne dit qu'une partie de la vérité, que les 80 millions d'arriérés ne rentreront jamais, et les dispositions de la Chambre actuelle sont telles qu'on doit s'attendre à des complications pires que celles que pouvait amener la turbulence de l'Assemblée dissoute par [10] le coup d'Etat. L'inexpérience de l'Assemblée actuelle exploitée par la malveillance n'a plus pour contrepoids l'action que pouvaient exercer les Agents des Puissances garantes. En effet nous n'avons aucune relation avec les députés actuels; obéissant au système de patriotisme étroit, si commun dans ce pays-ci, les députés n'ont vu aucun Agent étranger, tandis que la culture relative des députés précédents leur permettait de comprendre l'importance de certaines questions générales et nous donnait la faculté, quand nous agissions de concert, de prévenir des extrémités fâcheuses.

Dernièrement deux députés nommés par l'influence du Prince ont été exclus sous prétexte de malversations antérieures. J'ai déjà entretenu Votre Excellence de cet incident et mes Collègues et moi sommes d'accord que la Chambre a outrepassé ses pouvoirs, attendu qu'il n'y avait point de jugement contre ces personnages ni aucune raison légale d'incapacité. La Chambre en les excluant a empiété [11] sur les droits du corps électoral, et hier cet incident a donné lieu à une rixe entre le fils d'un des députés exclus et le député qui avait provoqué l'exclusion.

Cependant le gouvernement vient d'obtenir la majorité dans les sections chargées de répondre au message

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

d'ouverture; mais cette majorité sans cesse flottante peut créer de grands embarras. Quelques personnes prétendent que ces germes d'opposition sont exploités par le Prince qui voudrait se débarrasser d'une partie de son Ministère actuel par la Chambre. S'il en est ainsi c'est un jeu dangereux et qui ne ferait que confirmer cette opinion que le Prince cherche lui-même les difficultés afin d'y exercer son talent d'intrigues.

Le Ministre des Finances a présenté à la Chambre un projet de loi qui charge les communes de la perception de l'impôt en les rendant responsables. C'est l'abandon complet du système français et un retour au Règlement Organique. Le Ministre prétend que le système [12] français est impossible par suite de la difficulté de trouver un nombre suffisant d'agents en état de l'appliquer.

Veuillez, etc.

(P.-B., I, f. 3-12.)

## 33

6 janvier. — TILLOS à DROUYN. N° 2.

Il y a quelques jours mon collègue d'Angleterre est venu me trouver pour me donner lecture de la dépêche qui lui a été adressée par Lord Clarendon et qui lui prescrit, ainsi que Votre Excellence me l'a mandé dans sa dépêche n° 10, de s'entendre avec moi sur les moyens de soutenir efficacement le Prince Couza et de lui faire comprendre en même temps que ce double appui lui est donné dans l'espoir qu'à l'avenir il se conformerait aux traités et capitulations et qu'il administrerait d'une manière plus satisfaisante le pays qui lui est confié.

Je dis à M. Green que l'attitude que nos Gouvernemens nous prescrivaient était exactement celle que j'avais toujours eue, et que si j'avais déclaré en toute occasion que [14] j'avais mission de soutenir énergiquement le Prince Couza contre les menées révolutionnaires et contre celles des prétendans, je ne lui avais pas caché d'autre part que sa position était très précaire, qu'il devait mettre tous ses soins à l'améliorer et à justifier par de bonnes mesures

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

administratives la bienveillance du Gouvernement de l'Empereur.

Je lui ai raconté la conversation que j'avais eue avec Son Altesse à son retour d'Ems et j'ajoutai que la simultanéité de nos efforts pouvait seule, s'il en était temps encore et si ses habitudes le permettaient, le faire sortir de son insouciance et lui faire comprendre qu'il s'agissait aussi bien de son intérêt propre, le seul au fond dont il se soucie, que de la résolution de la France et de l'Angleterre de ne pas laisser rouvrir prématurément la question d'Orient.

M. Green me fit observer que nous étions chargés d'une mission bien délicate et que s'il voyait tous les dangers qui menaçaient le Prince, il ne voyait pas aussi clairement la possibilité [15] de le sauver, attendu que la situation s'était tellement aggravée qu'elle lui semblait sans issue; que la paresse du Prince, ses habitudes d'intrigues, son goût pour le gouvernement personnel et son détestable entourage empêchaient toute amélioration; qu'il faudrait un Ministère composé d'hommes plus intelligents, qui eût un programme avouable exécuté sincèrement et qui fût en état d'administrer le pays sous sa responsabilité.

Je lui répondis que nos Gouvernemens n'avaient pas, sans doute, exigé de nous une tâche impossible, mais qu'il me semblait de notre devoir de combiner nos efforts pour retarder la crise si elle était inévitable et pour améliorer au moins pour un temps la situation si c'était possible; que la question d'un programme se heurterait aux répugnances du Prince qui n'avait jamais voulu en subir un, et que la responsabilité ministérielle était illusoire, car pas plus dans le pays qu'en Europe on admettait d'autre responsabilité que celle du Prince, et qu'il me semblait être trop tard pour [16] le convaincre de l'utilité qu'il y aurait pour lui à redevenir un prince purement constitutionnel.

Nous convîmes de décliner toute discussion avec lui sur le choix des personnes et de nous borner aux questions de principes. J'engageai M. Green à faire la première démarche puisque j'avais déjà agi spontanément dans le sens de nos instructions communes, et je promis de l'appuyer, l'invitant à user de ménagemens et à ne pas s'exposer lorsqu'il

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

parlerait de la gravité de la situation à ce que le Prince lui répondît par une offre d'abdication comme il avait coutume de le faire en pareil cas.

Conformément à nos conversations, M. Green s'est rendu chez le Prince, qui, ainsi que nous l'avions prévu, s'est plaint à lui de la pénurie d'hommes capables et à qui il pût se fier; qui lui a dit qu'il voyait dans l'attitude qui nous était prescrite un avertissement très sévère, et qu'il ne pouvait que répéter ce qu'il a dit dans son message, qu'il ne voulait pas être un obstacle au bonheur [17] de son pays, et qu'il était prêt à se retirer devant toute combinaison qui pouvait l'assurer.

Je m'attendais à ce résultat et j'ai dit à M. Green : « Je chercherai à savoir quelle est au fond la disposition d'esprit dans laquelle votre entretien aura laissé le Prince; je demanderai une audience et je m'efforcerai de lui persuader qu'il doit tenir compte sérieusement de nos observations. Ne nous décourageons pas; évitons de le jeter dans les bras qui lui sont ouverts; parlons haut et ferme aux opposans qui nous demanderont notre avis; disons-leur que nous n'entendons pas que leur turbulence fasse d'une question locale une question européenne; en un mot faisons notre devoir, advienne que pourra. »

Ce matin M. Librecht, tout ému, est venu me trouver et m'a dit que l'entretien que M. Green avait eu avec le Prince avait mis S. A. dans la plus grande perplexité; qu'elle y avait vu une menace et que le soir même Elle avait engagé son cousin, M. Docan, à voir davantage son ami M. le Baron d'Offenberg. J'ai [18] répondu que ni mes instructions, ni celles de M. Green n'impliquaient une menace, que bien au contraire elles garantissaient au Prince un concours inespéré; que M. Green s'exprimant dans une langue qui n'était pas la sienne avait pu ne pas donner à son langage la nuance véritable. M. Librecht me demanda de lui prêter pour dix minutes la dépêche nº 10 de Votre Excellence ; n'y voyant pas d'inconvénient, je la lui confiai ; il la porta chez le Prince et revint au bout d'un quart d'heure me dire qu'elle avait beaucoup contribué à calmer les appréhensions de S. A. qui me priait de ne point envoyer mon rapport à Paris avant qu'Elle ne m'eût vu,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

et qu'Elle fixait mon audience pour lundi prochain à trois heures.

Veuillez, etc...

(P.-B., I, f. 13-18.)

## 34

8 janvier 1866. — APPONYI à MENSDORF. N° 2.

J'ai donné confidentiellement lecture à Lord Clarendon des instructions adressées à l'Ambassadeur de l'Empereur à Paris, à la suite d'une démarche française au sujet du Prince Couza et de son remplacement éventuel; et j'ai exprimé à Sa Seigneurie notre bonne volonté de nous concerter avec l'Angleterre et la France sur la ligne de conduite à suivre à l'égard de la question des Principautés.

Le Principal Secrétaire d'Etat partage entièrement l'opinion de Votre Excellence sur l'attitude blâmable et peu correcte de l'Hospodar, qu'il ne craint pas de qualifier de « brigand » qui veut usurper le pouvoir souverain et se rendre indépendant. Mais comme Vous, Monsieur le Comte, il est d'avis qu'il serait difficile et dangereux de vouloir remplacer avantageusement ce Prince, et que par conséquent ce qu'il y a de mieux à [11] faire pour le moment, c'est de chercher à le maintenir, en tâchant toutefois de lui faire observer, autant que possible, une attitude conforme aux traités qui règlent l'existence des Principautés. Lord Clarendon convient qu'aucun autre candidat indigène ne mérite de la part des Puissances une préférence marquée et pense que le plus grand danger à éviter est celui de voir poser la candidature d'un Prince Etranger, sur la personne duquel les Puissances ne parviendraient jamais à se mettre d'accord.

D'après ce que m'a dit le Ministre, le Gouvernement français n'aurait pas fait auprès du Cabinet de Saint-James une démarche pareille à celle qu'il a faite à Vienne, pour connaître ses vues. C'est au contraire Lord Clarendon qui, à la suite de la communication que lui a faite M. Musurus de la dépêche confidentielle d'Aali Pacha à Safvet Pacha du 16 novembre, et conformément au désir du Cabinet turc, aurait pris l'initiative auprès du Gouvernement [12]

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

français, pour l'inviter à agir simultanément à Bucharest, afin d'obtenir du Prince Couza qu'à l'avenir il se conformât davantage à ses obligations envers son suzerain, au respect des traités, aux égards dus aux Puissances et à ses devoirs envers ses propres sujets. M. Drouyn de Lhuys ayant répondu à Lord Cowley que la France n'avait jamais cessé de tenir ce langage au Prince Couza et qu'elle ne demandait pas mieux que de réitérer ses conseils, Lord Clarendon a transmis récemment à Bucharest des instructions pressantes dans ce sens, sans toutefois en attendre de grands résultats.

Une circonstance qui cependant semble de bon augure à Sa Seigneurie, c'est que M. Green, consul général d'Angleterre dans les Principautés, et dont parle le rapport de l'Internonce du 8 décembre que Votre Excellence a eu la bonté de me communiquer, paraît, dans ses entretiens avec le Marquis de Moustier, avoir produit une certaine impression sur l'esprit de cet Ambassadeur, qui l'aurait assuré qu'il partageait entièrement ses vues et qu'il écrirait à Paris dans le sens de ses avis...

(V.-L., Berichte, I-VI, f. 10-13.)

## 35

9 janvier. — TILLOS à DROUYN. N° 3.

J'ai vu hier le Prince. Contrairement à ce qui m'avait été dit et à ce qui était vrai, comme le prouve la demande qui m'avait été faite de la communication de la dépêche de Votre Excellence n° 10, S. A. m'a assuré avoir été très contente de son entretien avec M. Green.

« Je n'ai pas cru devoir cacher, m'a-t-Elle dit, à M. l'Agent d'Angleterre que son appui ne m'était d'aucune utilité à l'intérieur, attendu que le mécontentement dont on parlait toujours n'existait point dans le pays et n'était qu'un thème de déclamation exploité par les ambitieux à Londres et à Paris; que je répondais du maintien de l'ordre n'ayant affaire qu'à des adversaires plus turbulents qu'énergiques; mais que cet appui n'impliquant pas, [20] comme je l'aurais désiré, un concours pour m'aider

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

à résoudre la question du Prince étranger, je ne le considérais pas moins comme très précieux pour m'aider à appeler les capitaux étrangers dans mon pays; que c'était à ce point de vue que je considérais l'union de la France et de l'Angleterre comme pouvant devenir très féconde. »

[Cuza montre que les derniers votes du Sénat ne lui sont pas défavorables.] ...Il m'a confirmé que M. d'Offenberg était devenu plus habile et moins pressant et que bien qu'il insistât toujours sur les questions [21] religieuses, il était devenu plus coulant, mais qu'il cherchait à lui persuader que la France le trompait et que l'Angleterre voulait le *turquiser*.

Ces paroles me prouvent la vérité de ce que m'avait dit M. Librecht que le Prince considérait l'appui de la France et de l'Angleterre comme une tutelle, tandis que la Russie lui offrait un appui sans autre condition que celle d'être russe.

En somme, le Prince m'a paru éluder tout entretien sérieux sur les embarras de la situation intérieure comme sur l'observation des traités; seulement il ne m'a pas caché le mauvais état des finances. Je sais effectivement que les bons du trésor même ne sont pas payés depuis quinze jours et qu'un emprunt est très urgent. Les banquiers locaux refusent de prêter les 6 millions qui ont été accordés en à-compte par la Chambre, attendu qu'ils ont les mains pleines de mandats qui sont encore moins payés que les bons du trésor.

...[22] J'ai vu ce matin mon Collègue d'Angleterre auquel j'ai communiqué le résumé de l'entretien que le Prince m'avait dit avoir eu avec lui. Il l'a trouvé, à quelques nuances près, conforme à la vérité.

Il résulte pour moi de ce que j'ai appris depuis quelques jours que le Prince, cédant d'abord à ses habitudes, a cherché à nous diviser, puis que, voyant qu'il n'y réussissait pas, il cherche à nous effrayer en nous faisant croire qu'il incline vers la Russie.

Lorsqu'il m'a dit que M. d'Offenberg prétendait que la France le trompait, je lui ai demandé quel intérêt elle y aurait; je lui ai demandé également s'il supposait que l'Angleterre voulût soutenir la Turquie jusqu'à l'impos-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sible et s'il n'était pas plus probable qu'il était trompé par les Puissances qui avaient intérêt [23] à le faire. Il m'a répondu qu'il était entièrement de mon avis et qu'il voyait dans l'union des deux Puissances occidentales le but de lutter contre l'influence austro-russe qui n'avait pas été étrangère, comme il ne le savait que trop, à l'échauffourée du 3/15 août, mais qu'il ne pouvait que me répéter qu'il était en mesure de réprimer toute tentative qui pourrait servir de prétexte à une occupation soit russe soit autrichienne, et bien qu'il m'ait témoigné une grande confiance dans sa force, je crois qu'au fond il est très inquiet, et la preuve en est qu'il revient toujours à ses idées d'abdication. Mon Collègue d'Angleterre croit que s'il y avait entente réelle entre lui et la Russie, ce ne serait qu'au profit du duc de Leuchtenberg.

(P.-R., I, f. 19-23.)

## 36

15 janvier. — TILLOS à DROUYN. N° 4

...[26 v.] [Déclarations de Librecht] « Le premier article du *Moniteur du soir* que le Prince n'a considéré, Lui, que [27] comme un avertissement bienveillant a été exploité ici et lui a fait plus de mal encore que la lettre de Fuad Pacha. On l'a présenté comme une preuve qu'il était abandonné par le Gouvernement français et dès lors les partisans des Princes déchus ont repris toutes leurs espérances que ces Princes, résidant pour la plupart à Paris, n'ont pas manqué d'entretenir avec soin. Un article favorable paraissant aujourd'hui dans le *Moniteur* aurait le double avantage de couper court à toutes ces manœuvres et de donner à son Gouvernement un crédit bien nécessaire auprès des capitalistes étrangers qui paraissent hésitants et qui ne se rendent pas un compte assez exact de la situation et des garanties qu'ils trouveraient pour l'emploi de leurs capitaux. Si en outre les Gouvernements de France et d'Angleterre pouvaient en sous-main engager ces capitalistes à lui faciliter un emprunt, la situation serait bien détendue et les difficultés intérieures qui résultent de la pénurie d'hommes et de l'hostilité des partisans des

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

prétendants cesseraient, [28] car l'inanité de leurs efforts étant prouvée, un certain nombre d'hommes honnêtes et capables reviendraient au Prince, et en outre il se formerait peu à peu une génération moins préoccupée des souvenirs du passé et plus désireuse de féconder l'avenir.

« Quant aux velléités russes qu'il vous a paru laisser entrevoir, vous avez très judicieusement fait de n'en tenir aucun compte, car il sait très bien que de ce côté il se perdrait et s'il est convaincu que rien ne pourrait lui nuire davantage dans l'opinion que de passer pour l'instrument des projets futurs de la Russie, et s'il a décliné l'offre qui lui a été faite du Cordon de Saint-André, il serait, par contre, tout prêt à se compromettre au profit de la France en acceptant avec bonheur le Cordon de la Légion d'Honneur, faveur à laquelle il donnerait la plus grande solennité, solennité qui serait vraiment nationale et qui, en lui donnant une grande force à l'intérieur, lui imposerait en même temps l'obligation de ne chercher désormais ses inspirations comme son point d'appui [29] qu'en France. »

— J'accepte ce que vous me dites, objectai-je à M. Librecht, à titre confidentiel, car je ne puis vous cacher que si le Prince me parlait ainsi, je ne verrais dans ces ouvertures qu'une sorte de marché dans lequel il dicterait, pour ainsi dire, à la France le degré d'appui qu'il en attend. En ce qui touche la Légion d'Honneur, il la veut pour faire le bien, tandis que nous pourrions lui répondre : faites le bien et vous l'aurez infailliblement. Tout ce que je puis vous promettre c'est de communiquer confidentiellement à S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères et à l'Ambassadeur de l'Empereur à Constantinople l'entretien que nous avons eu. Mais en supposant qu'il fût fait droit aux vœux du Prince, il faudrait que S. A. se décidât à tenir compte sérieusement des avis du Gouvernement français, qu'il sortît de sa paresse et qu'il ne nous laissât plus, comme il ne l'a que trop fait, la responsabilité de tout ce qui se fait de mal comme de tout ce qui ne se fait pas de bien. Vous dites que c'est le moment de mettre la main sur lui. Je pourrais vous répondre qu'il croit que c'est le moment de nous exploiter. Mais, je vous le répète, qu'il ne se fasse pas d'illusions; s'il nous trompait, non seulement la Russie

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ne le sauverait pas, mais elle serait la première à entrer dans un accord contre un Prince qui tour à tour a trompé tout le monde et qui n'offre à celui qui le soutient qu'une responsabilité compromettante à encourir... [Tillos croit qu'on devrait cependant faire quelque chose pour le soutenir.]

(P.-B., I, f. 24-31.)

## 37

5/17 janvier. — REVERTERA à MENSDORF. N° 3 B.

...Vous savez, Monsieur le Comte, que le Cabinet russe, malgré qu'il ait à se plaindre, comme les autres, du Gouvernement moldo-valaque, s'intéresse cependant au maintien du Prince Couza, parce qu'il craint que sa chute ne provoque en Orient une crise dangereuse dont la Russie ne serait pas actuellement en mesure de profiter. Il ne peut, par conséquent, qu'applaudir à l'harmonie qui s'est établie entre les cabinets de Vienne, Paris et Londres dans le but d'empêcher les écarts auxquels le Prince Couza ne se montre que trop disposé.

...Ce n'est donc pas partialité pour le Prince Couza si le Prince Gortchakof trouve qu'Aali Pacha a gratuitement provoqué les derniers différends de la Porte avec le Prince vassal de Moldo-Valachie. Il trouve les [43] lettres du Grand Vizir blessantes et intempestives et regrette que des difficultés créées de gaîté de cœur viennent ainsi augmenter à la gravité d'une situation aussi tendue.

(V.-Pét., f. 42-43.)

## 38

21 janvier. — CLARENDON à APPONYI.

Mon cher Comte Apponyi. Je vous renvoie avec bien des remerciements la dépêche du Comte Mensdorff (1). Je comprends les raisons de force majeure qui rendent nécessaires des relations irrégulières avec le Prince Couza et je suis bien sûr que le gouvernement autrichien y entre avec

(1) A propos d'une convention commerciale avec les Principautés.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

regret, sachant que le Hospodar saura profiter de ces relations pour la réalisation de son rêve d'indépendance.

Je comprends aussi que les Principautés dans leur état actuel doivent être une gêne constante pour les Puissances limitrophes, mais je ne vois pas à quoi aboutirait une intervention européenne. Si c'est l'occupation, qui s'en chargerait ? Si c'est l'indépendance, à qui descernerait [*sic*] on la Couronne ? et que [33] deviendrait le Traité garantissant l'intégrité de l'Empire Ottoman ?

Nous regrettons sincèrement, ma femme et moi, de ne pas avoir le plaisir que nous nous étions proposé en vous voyant ici mercredi.

Mille amitiés. Clarendon.

(Olographe. — *in extenso.*) (F. 32-33.)

[Apponyi, en transmettant cette lettre à Mensdorf le 24 janvier (lettre N° 6), fait cette remarque : « Sa Seigneurie semble oublier l'alternative d'une pression sérieuse et *unanime* à exercer sur le prince Couza. C'est qu'apparemment il est convaincu que cette unanimité, si indispensable au succès, ne serait jamais obtenue. »]

(V. L., Ber., I, f. 34 v.)

## 39

22 janvier. — TILLOS A DROUYN. N° 5.

[Boerescu a attaqué l'abus de l'art. 3 et les marchés scandaleux].

[42] ...En somme, les Russes gagnent du terrain ; M. d'Offenberg se fait le patron des honnêtes gens et de la probité publique sans négliger ses anciens adhérens, il encourage les oppositions et dit ouvertement que tout cela ne peut durer, que le Prince ira tant qu'il pourra, et qu'à la dernière extrémité il se retirera en faisant quelque coup de tête qui créera à l'Europe de graves embarras.

Je ne crois pas, pour ma part, au désir sincère du Prince de quitter le trône comme il nous en menace continuellement, et je le crois d'autant moins que presque toutes les députations qui lui ont été présentées le premier de l'an, obéissant [43] à un mot d'ordre, ont acclamé le Prince, la

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Princesse et *leurs enfants*; par ordre des prières sont dites pour eux dans les églises et tout ce manège me paraît plus d'accord avec l'idée de fonder une dynastie qu'avec celle d'une abdication ou de la recherche d'un Prince étranger.

Mes collègues sont tous d'accord que la situation est mauvaise. On parle d'un mouvement pour le 24 janvier (5 février). On dit que M. Bratiano a écrit de Paris aux opposans que le Gouvernement français soutenait, il est vrai, le Prince, mais que si le pays le renversait il ne ferait rien pour le rétablir. Les journaux autrichiens disent que M. Bratiano a été reçu avec distinction par Votre Excellence et par S. A. I. le prince Napoléon ?

Les esprits sont toujours très agités, mais je ne crois point à une révolution; il n'y a point ici de général Prim. La nouvelle banque vient de faire une avance de six millions de piastres au Gouvernement et tant qu'il aura de l'argent il n'aura à craindre ni révolution ni dissolution.

L'Agent d'Autriche m'a [44] demandé si M. Green et moi nous n'avions pas reçu l'ordre de peser sur le Prince pour obtenir une amélioration dans la condition des étrangers. Je lui ai dit que nous devions lui rappeler ses obligations, mais que, quant à moi, ayant agi spontanément en vertu d'instructions permanentes, je n'avais pas eu à faire de nouvelles démarches. M. Green a été plus explicite : il a dit que nous devions soutenir le Prince s'il observait les traités et capitulations et s'il améliorait l'administration de son pays. Sur mes observations, mon Collègue d'Angleterre m'a répondu que l'Agent d'Autriche ayant reçu des avis de Vienne et le Prince ayant tout raconté, il trouvait inutile de rien cacher de la vérité. Pour ma part, j'avais pensé qu'il valait mieux laisser connaître l'appui que nous lui prêtions sans insister sur les conditions de cet appui.

Veuillez, etc.

(P. B., I, f. 37-44).

## 40

29 janvier. — TILLOS à DROUYN. N° 6.

...Tandis que je pense qu'il faut avant tout ne pas laisser ignorer que le Prince est soutenu par nous afin de décourager les espérances des prétendans et des révolu-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tionnaires, et de contraindre tout ce qui est honnête et capable dans le pays à renoncer à une opposition turbulente et stérile pour se grouper autour du Prince et lui rendre sa tâche moins difficile, mon collègue d'Angleterre paraît plus préoccupé des dangers de la situation, du désir d'en convaincre Son Altesse et à la faveur de cette conviction de La faire entrer dans une meilleure voie par une sorte d'intimidation collective [46] à laquelle il croit qu'Elle n'oserait résister. Désireux de suivre ses instructions et de se distinguer, il pense que la peur peut inspirer au Prince Couza des mesures plus sages et plus propres à le sauver de la situation déplorable où il se trouve. Je ne suis pas de son avis, car les défauts du Prince sont encore plus des défauts de caractère qu'un manque d'intelligence ou de pénétration : c'est une insouciance incurable, et comme il me l'a dit lui-même, la conviction que tout n'est que hasard. N'étant ni organisateur ni administrateur, il fera ce qu'il a toujours fait, car tout lui a réussi jusqu'ici, et il s'attribue le mérite de cette réussite qui n'est due qu'à l'appui que S. E. M. de Moustier lui a toujours prêté. Je ne trouve pas M. Green assez persuadé que le but de nos instructions est, en présentant un appui au Prince Couza, de contrebalancer l'influence russe et de lui montrer que son salut n'est pas de ce côté.

L'Agent d'Autriche voit dans ses instructions un moyen de peser sur le Gouvernement pour améliorer la [47] situation des trois cent mille Autrichiens qui sont dans les Principautés et pour obtenir une influence plus grande dans le pays. Dans notre dernière séance hebdomadaire il a encouragé M. d'Offenberg à exposer tous les dangers de la situation et à démasquer son jeu en proposant dans l'intérêt de la moralité publique des combinaisons ministérielles dans lesquelles il introduit des gens tels que MM. Docan et Plagino, qui n'ont été jusqu'ici que la personnification de la corruption et qui n'ont d'autre mérite que leur dévouement à la Russie.

Tous paraissent convaincus que l'état de choses actuel ne peut durer longtemps et chacun cherche à tirer parti dans l'intérêt de sa politique d'une [48] catastrophe qui lui paraît imminente.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Le Prince a bientôt su l'esprit qui avait présidé à notre réunion. Qui a pu l'informer si ce n'est celui qui veut à tout prix s'emparer de son esprit ? M. d'Offenberg n'a pas manqué de lui montrer que cette tendance n'allait à rien moins qu'à le placer sous une tutelle collective à laquelle il ne pourrait échapper qu'en se donnant à lui. M. d'Offenberg est possédé du désir de former un Ministère; il sait que le prince Cantacuzène, dans son voyage à Constantinople, s'est plaint à M. Ignatieff de sa maladresse, et il veut mériter des éloges qu'il croit pouvoir se concilier en imposant au Prince un Ministère russe. En outre il croit, comme mes autres collègues, que la situation est désespérée, et il compte que si le moment de la dissolution arrive, un Ministère russe présent aux affaires ne pourrait agir que conformément aux prescriptions de la Convention en revenant à la séparation. Il se fait illusion, si une révolution éclatait, ce qui est peu probable, si le Prince était victime d'un [49] attentat, ce qui est possible, la catastrophe atteindrait tout et surtout un Ministère russe qui, en raison de son impopularité, pourrait même être la cause déterminante de cette catastrophe.

Ce qui est certain c'est que les ennemis du Prince redoublent d'efforts, que ses créatures sont découragées et qu'il n'a trouvé, dit-on, pour détendre la situation, qu'une combinaison qui placerait à l'Intérieur M. Docan, aux Finances M. Plagino et à la Justice M. Costin Catargi, qui n'a pas d'autre titre que d'être le père de plusieurs des favorites passées, celui de la favorite actuelle et le grand-père des enfants adoptés. Je ne crois pas, si cette combinaison se réalise, qu'elle détermine une révolution, car, je le répète, la mollesse roumaine ne la fait pas prévoir et il n'y aura dissolution que lorsqu'il n'y aura plus d'argent; on vivra encore longtemps d'expédiens. Si le Gouvernement reçoit les six millions votés par la Chambre, si elle vote même les quarante millions qu'il a demandés, rien ne sera sauvé, car ils seront gaspillés d'une façon toute orientale. Tant qu'on ne trouvera pas un Ministère [50] qui obvie à l'effroyable désordre des Finances, rien ne sera sauvé; la banqueroute n'est pas à craindre parce que le pays offre encore de grandes ressources, mais il faut à tout

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

prix arriver à équilibrer les budgets. Quant à la combinaison dont on parle, ce sera un ministère russe qui durera autant que le Prince le jugera utile à ses intérêts, après quoi il sera renversé quand Son Altesse croira nécessaire de revenir aux Puissances Occidentales. Elle vivra d'équilibre comme toujours. La période française aura cessé; la période russe cessera à son tour. Il n'y aura rien de changé et le pays sera gouverné comme par le passé, c'est-à-dire comme il le mérite.

Votre Excellence me reprochera peut-être d'être trop préoccupé des progrès de l'influence russe. Je ne crois pas mériter ce reproche, les Russes veulent détruire l'œuvre de 1856; leur agent ici, guidé par M. Ignatieff, y met une passion qui s'explique par le désir de se distinguer et de réparer les maladresses qu'on lui reproche...

(P. B., I, f. 45-50.)

## 41

1er février. — TILLOS à DROUYN.

[Après le coup d'Etat la liberté des élections a été illusoire. Rien de sérieux non plus n'a été tenté pour réformer l'administration financière (68-70). L'art. 3 de l'annexe à la convention a permis au Ministère de faire l'adjudication de travaux publics et de diverses fournitures sans observer la loi; suivant cet exemple, la municipalité a concédé à la maison Godillot « sans adjudication, des halles et des squares pour quinze millions, tandis que la ville continuait à avoir l'aspect d'un cloaque (70-71) ». L'adresse de la minorité n'est que la constatation de la gabegie générale. D'autre part, la Russie profite de la situation] ...[76] Tout ce qui a été fait dans le pays est mis par le Prince et par ses adhérens sous la responsabilité de la France; tout, dit-on, n'est que la conséquence de ses conseils et particulièrement de ceux de l'Empereur (1). C'est ainsi que le Prince Couza a montré une dépêche que M. Alexandri

(1) Note marginale de Drouyn : « En vérité il faut que M. Tillos ait bien peu d'influence pour ne pas détruire de pareilles imputations qu'il sait être fausses. »

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

lui écrivait [77] avant le coup d'Etat et qui a fait dire à Son Altesse « à présent nous pouvons monter à cheval ».

La Russie a compris immédiatement le parti qu'elle pouvait tirer d'un pareil langage; elle a pris le patronage des gens intelligens et honnêtes du pays et n'a adhéré au coup d'Etat qu'au dernier moment et pour ne pas rester isolée... [Toutes ces lois traduites du français sont de la poudre aux yeux, personne ne songe à les appliquer. Offenberg dirige l'opinion, et répond aux demandes d'intervention : « Nous ne pouvons rien, c'est la France qui soutient le Prince Couza » et le public se plaît à répéter : « C'est à la France que nous devons la misère où nous sommes et l'abîme où nous marchons. La France, c'est l'ami qui nous crève l'œil (78). » Et tout le monde se tourne vers la Russie.]

[79] ...Grâce au gouvernement du Prince Couza l'Union est compromise au plus haut degré. Il a choisi ses créatures surtout parmi les Moldaves qui ont mis à profit sa protection pour commettre toutes sortes de concussions, de prévarications et se livrer à des trafics honteux. De là une haine profonde entre les Moldaves et les Valaques, aussi bien entre les civils qu'entre les militaires. Dans tout autre pays une révolution [80] ne tarderait pas à éclater, et si une pareille catastrophe arrivait, que pourrait dire la France en faveur de l'Union quand le pays n'en voudrait plus ?

Le Consulat de Russie exploite cette situation, il prêche contre les vols et se fait le patron de l'honnêteté; il tourne en ridicule toutes les réformes imitées de la France; il excite le sentiment religieux du bas peuple contre les réformes ecclésiastiques et promet une amélioration si on se livre à l'influence du Gouvernement russe. Le parti russe grossit tous les jours; il ne se compose plus seulement de boyards, mais de la jeunesse intelligente, issue des classes aisées et qui désespère de l'appui de la France. La Russie ne se contente pas de cette seule action, elle travaille l'esprit des paysans. Une foule de vendeurs de croix et d'images sacrées parcourent le pays; ce sont des bessarabiens qui se mettent en communication avec les paysans dans chaque village et dans chaque cabaret.

[81] On dit que le Prince veut se débarrasser des principaux auteurs du mal et qu'il a préparé une intrigue pour

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

renverser le général Floresco. N'est-il pas trop tard, et une intrigue suffirait-elle pour remettre de l'ordre dans les finances et réparer le mal causé par sa longue insouciance ?

(P. B., I, f. 68-81.)

## 42

7 février. — APPONYI à MENSDORF. N° 12 B.

J'ai profité de mon entretien avec Lord Clarendon pour lui exprimer nos regrets du peu de succès, d'après les nouvelles arrivées à Vienne, qu'avaient eu les démarches dont les consuls d'Angleterre et de France avaient été chargés auprès du Prince Couza. La réponse faite par l'Hospodar à M. Green ne laissait guère prévoir que ce Prince eût la moindre intention de modifier la conduite insolente et arbitraire qui avait excité les plaintes des Cabinets.

Lord Clarendon me sembla ressentir vivement cet affront, sans trop voir le moyen de porter remède à ce déplorable état de choses. « Cet homme se moque de nous », me dit-il, en se servant toutefois d'une expression beaucoup plus énergique, « et tous nos efforts n'aboutissent absolument à rien. Sa conduite est scandaleuse, il ne [80] respecte aucun droit; il se rit de sa propre constitution comme des traités européens. Je vais vous en citer une preuve frappante. »

Mon interlocuteur me raconta alors l'incident suivant qui, s'il n'a pas été exagéré, dépasse tout ce qu'on peut imaginer en fait d'arbitraire et de tyrannie.

On discutait dans l'assemblée législative à Boucharest l'adresse en réponse au discours du Prince à l'ouverture de la session. Un député ayant proposé un amendement hostile au Gouvernement, sans que le Président l'ait interrompu, le Prince fit dire, séance tenante, à ce dernier, qu'il lui donnait sa démission de Président et de député ( ?) et désigna pour le remplacer à la Présidence une âme damnée du Gouvernement. Le nouveau Président étant monté au fauteuil, aurait inauguré ses fonctions en déclarant que le premier qui oserait faire un discours d'opposition ou présenter un amendement hostile [81], il le ferait arrêter et conduire sur-le-champ à la prison criminelle de la ville!

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

L'histoire me paraît trop forte pour être vraie — même de la part de Couza.

Agréez...

(V. L., Ber., I, f. 79-81.)

## 43

7 février. — MOUSTIER à DROUYN DE LHUYS. N° 13.

Le Prince Couza se plaint que l'Ambassade de France à Constantinople ne l'appuie plus suffisamment dans la question des couvents dédiés et prétend que des ouvertures ont été faites de Paris à Pétersbourg pour le remplacer et que le consul de Russie le presse de se rapprocher de son gouvernement.

Après m'être assuré que toute la correspondance de l'Agent des Principautés à Constantinople faisait ressortir au contraire d'un bout à l'autre l'appui constant que l'Ambassade de l'Empereur lui avait prêté dans la question des couvents, j'en ai conclu comme M. Tillos que le Prince se plaignait de nous un peu au hasard pour provoquer quelque manifestation en sa faveur de la part du Gouvernement français.

[96]... Lord Lyons a tout à fait adopté les vues de M. Green et tombait d'accord avec moi, il y a quelques jours, qu'il importait à la tranquillité de l'Europe de maintenir le *statu quo* dans les Principautés, qu'il fallait en conséquence prêter au Prince Couza un appui efficace contre les intrigues du dedans et contre celles que les deux pays voisins, l'Autriche et la Russie, tantôt unies, tantôt divisées, ne cessaient cependant d'ourdir.

Il était d'avis qu'un accord visible de la France et de l'Angleterre pouvait seul arriver à ce résultat. M. Tillos fait remarquer avec assez de finesse que le Prince n'est qu'à demi content de cet accord des deux grandes Puissances occidentales, parce qu'il sent — et le langage de M. Green le lui a prouvé — que l'appui ne sera pas sans conditions et qu'on exigera qu'il se donne un peu plus de peine pour administrer. Il préférerait que la France lui permît de se jeter dans [97] ses bras entièrement et lui promît en retour un appui sans réserve et sans conditions.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

En un mot il n'hésiterait pas à se compromettre pour nous complètement si nous nous compromettions pour lui dans la même proportion. Pour nous pousser dans cette voie il montre la Russie prête à prendre le rôle que nous refusons et l'invitant à se livrer à elle.

On lui offre le Saint André, mais il préférerait le grand cordon de la Légion d'honneur. Telle est sa conclusion.

Il serait un peu plus dans le vrai et dans l'exacte mesure des choses s'il se bornait à faire ressortir d'une part que l'article du *Moniteur français* qui a paru au mois d'août dernier, lui a fait, si insignifiant qu'il fût, mais par la manière dont les partis l'ont exploité, un tort vraiment grave et qui n'a point encore été réparé; de l'autre que les communications de MM. Green et Tillos ont peut-être un peu moins insisté sur l'appui qu'on lui promettait que sur les conditions de cet appui, que c'est ainsi que les partis ont affecté de le comprendre et que le Gouvernement Russe s'est efforcé de présenter les choses sous cette couleur. Il est certain que, comme le dit Lord Lyons, il serait temps que les [98] Gouvernements Anglais et Français affirmassent un peu plus ostensiblement leur intention de maintenir l'état de choses établi dans les Principautés. En le faisant ils ne satisferaient peut-être pas toutes les ambitions du Prince Couza, mais ils lui ôteraient tout prétexte de récriminations, toute tentation de se jeter entre les bras de la Russie...

(P. C., I, f. 95-98.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## II.

## LA CHUTE DE CUZA

### 44

4 février. — EDER à MENSDORF. N° 16.

Conjuration contre Cuza. Brătianu a été envoyé à Paris aux frais d'un comité qui s'est proposé le renversement du Prince ; il a mission d'agir contre ce dernier auprès du gouvernement français.

...Vor kurzem wurde in der Stadt gedruckte Zettel mit der Aufschrift « fort mit den Dieben » zerstreut.

Ich gebe mir die Ehre einen dieser Zettel hier beizuschliessen. Am fürstlichen Palais wurde ein Plakat gefunden, welches besagte : « Dieses Haus ist vom 24. Jänner zu vermieten. »

Mir wurde hinterbracht, dass ein Comite hier bestehe, welches die Aufstandsangelegenheit besorge. Die erforderlichen Gelder werden durch beiläufig 600 Personen, von denen jede einen Dukaten monatlich beisteuert, herbeigeschafft. Dieses Comite beschäftige sich mit verschiedenen Plänen, worunter auch mit dem den Fürsten Couza ermorden zu lassen, zu welchem Zwecke 1.000 Dukaten bestimmt wären.

Herr I. Bratiano wurde auf Kosten dieses Comites nach Paris geschickt, um dort Verbindungen mit der französischen Presse anzuknüpfen, und in französischen Regierungskreisen gegen [104] den Fürsten Couza zu wirken. Gestern hat die Polizei bei Herrn Heliad und einen Herrn Gianoglou Haussuchungen veranstaltet und diese Herrn in Haft genommen. Herr Heliad war im Jahre 1848 Chef der damals hier errichteten provisorischen Regierung.

(V. B., I, f. 103-104.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 45

6 février. — TILLOS à DROUYN. N° 8.

[89] ...Depuis huit jours on annonce une révolution pour aujourd'hui 24 janvier (5 février). Des placards contenant ces mots : *à bas les voleurs* ont été jetés dans les rues; un autre a été affiché sur le palais du Prince portant : *Ce palais est à louer pour le* 24 *janvier*. Il y a quelques jours, le consul de Russie, et après lui le consul d'Autriche, ont fait une visite au Prince. Après leur départ, Son Altesse a dit à Son entourage : « Le Baron d'Offenberg vient de me dire que l'opposition avait payé mille ducats à un homme pour m'assassiner le 24, et le Baron d'Eder m'a assuré que quatre à cinq cents hommes armés voulaient faire une démonstration le 24, mais que se ravisant ils se sont décidés à se porter devant le Palais sans armes pour crier : *à bas les voleurs*; qu'un de ces individus lui en a parlé et que lui, Baron Eder, a conseillé de renoncer à toute démonstration même sans armes car d'autres personnes armées pourraient se glisser parmi eux. » [Tillos croit que les consuls ont voulu intimider le Prince; des mesures ont été prises mais on craint des troubles (90); certains ajoutent que le Prince voudrait profiter d'un attentat simulé pour prendre la dictature (91). Un post-scriptum (93-94) annonce que la journée s'est passée sans incident.]

(P. B., I, f. 86-95.)

## 46

12 février. — TILLOS à DROUYN. N° 9.

[101] ...Je me rendis le lendemain chez le Prince. Il me dit que la situation était bien mauvaise et qu'il sentait la nécessité de la modifier. « Ce sont, ajouta-t-il, les membres de l'ancienne coalition qui font tout le mal, mais il faut qu'ils se sentent soutenus pour avoir une pareille audace; ils ont été prévenus avant vous-même que vous recevriez des instructions qui m'étaient favorables, mais qu'il ne fallait pas s'en alarmer, et M. Bratiano qui est reçu par S. Ex. M. Drouyn de Lhuys leur écrit de ne pas perdre courage.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

« Je ne sais pas trop, lui répondis-je, si les antécédens de M. Bratiano sont de nature à lui concilier la faveur du Gouvernement français. J'ignore s'il a été reçu par le Ministre [102] mais ce que je sais c'est que les Gouvernements de France et d'Angleterre ne peuvent être soupçonnés d'encourager la turbulence des opposans au moment où ils adressent à leurs Agents des instructions très catégoriques dans un sens diamétralement contraire. D'ailleurs les faits parlent assez haut : le Gouvernement de l'Empereur et son Ambassadeur à Constantinople n'ont cessé de prêter à Votre Altesse un appui bienveillant et très efficace, et si la question des couvens dédiés n'est pas résolue, ce n'est certes pas la faute de M. de Moustier, mais bien celle d'une Puissance qui a tout intérêt à en retarder la conclusion et qui probablement ne la hâterait pas davantage si Votre Altesse se fesait l'illusion de croire qu'une entente avec elle pourrait Lui être utile. La persistance des efforts de l'Agent de cette Puissance à vouloir vous faire abandonner un terrain solide pour vous attirer à elle et vous perdre, la puérilité des moyens employés, les soupçons absurdes qu'il cherche à faire naître dans votre esprit, tout cela doit vous mettre en garde. Ce n'est pas à dire que les Gouvernemens de France [103] et d'Angleterre ne se rendent pas compte de la situation, et c'est parce qu'ils la savent mauvaise qu'ils vous invitent à faire des efforts pour l'améliorer; mais la plus grande difficulté vient du désordre des finances, et je vous demande si c'est du côté de la Russie que vous viendra le salut... » [Tillos l'engage à proroger les Chambres pour trois mois et à faire lui-même un budget; mais Cuza n'ose faire qu'un changement de ministère. Diverses combinaisons envisagées.]

[109] Quant à un changement de système, je n'y crois pas; tout ira comme par le passé jusqu'à ce que tout se décompose. On vivra d'expédiens, et il n'est pas à espérer que le Prince se décide sérieusement à travailler; ce n'est pas à son âge qu'on peut vaincre son indolence et qu'on peut apprendre à travailler avec fruit. Le Prince Couza s'est trop aliéné tous les gens capables en les usant tour à tour, pour espérer aujourd'hui de les rallier à lui...

(P. B., I, f. 100-111.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 47

23 février. — Télégramme de TILLOS à DROUYN.

A la suite d'un mouvement auquel l'armée a participé, le Prince Couza a abdiqué. Le principe d'un Prince étranger a été proclamé. Une lieutenance trois membres constituée : Nicolas Golescu, Lascăr Castargi, Colonel Haralambi. Ministre Affaires Etrangères : Jean Ghika ; Intérieur : Démètre Ghika ; Finances : Mavrogeni ; Justice : Jean Cantacuzène ; Cultes : Rosetti ; Guerre : major Lecca. Le Prince est prisonnier. Le sang n'a pas coulé et l'ordre matériel n'est pas troublé jusqu'ici. Le nouveau ministre nous a communiqué l'acte d'abdication du Prince.

(P. B., I, f. 115.)

## 48

24 février. — TILLOS à DROUYN. N° 11.

Avant d'aborder le récit des événemens qui ont déterminé la chute du Prince Couza, je dois me reporter au jour où j'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 7 février, sous le timbre de la Direction politique n° 1.

Conformément à l'autorisation que m'en avait donnée Votre Excellence, je me suis rendu chez mes Collègues d'Angleterre et d'Autriche pour leur en donner connaissance. Je n'ai pas eu de peine à leur prouver la nécessité d'effacer les nuances qui nous divisaient encore, et le Baron d'Eder m'a paru bien caractériser la situation en disant : « Nous sommes trois à défendre une politique conservatoire qui a toujours été celle de mon Gouvernement, comme vous seriez encore trois avec la Russie [126] contre nous, si nous voulions, en qualité de Puissance limitrophe, agir seuls ici contre les stipulations des traités. »

Nous pensâmes qu'il serait bon d'aller trouver le Prince et de l'informer de notre accord sans toutefois lui conseiller ni exclure personne, et de Lui dire qu'il ferait bien de ne pas donner à son administration une couleur trop accentuée, mais cela en termes généraux, attendu qu'en ce qui touchait les allures de sa politique, nous savions qu'aucun

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Ministère n'avait à donner une impulsion qui venait exclusivement de Lui, et dont Lui seul était responsable.

Le 20, à 2 heures, je me rendis chez Son Altesse et je lui dis que la politique remuante de M. Ignatieff, secondée par le zèle exagéré de M. d'Offenberg qui voulait à tout prix se distinguer aux yeux de ses chefs, avait porté ses fruits; que cette politique, qui n'allait à rien moins qu'à fausser le traité de Paris en rendant illusoire la garantie collective des Puissances pour revenir au protectorat exclusif de la Russie, avait éveillé l'attention des autres Cours; que l'Autriche se [127] joignait à la France et à l'Angleterre dans toutes les questions qui concernaient l'Orient et particulièrement dans la question des Principautés; que c'était assez lui dire la force qu'un pareil accord lui donnerait à l'Intérieur et le point d'appui qu'il y trouverait pour résister aux exigences de la Russie.

S. A. me répondit qu'Elle savait trop bien que la Russie ne lui pardonnerait jamais ni l'affaire des monastères dédiés, ni l'introduction du nouveau code, et qu'Elle en avait eu la preuve le 15 août; qu'on ne pouvait donc le soupçonner d'incliner de ce côté; qu'à la vérité Elle avait choisi des Ministres qu'on accusait d'être russes, mais que c'était à tort, et que d'ailleurs aucun Ministère n'avait à diriger Sa politique, qu'Elle seule était juge du côté vers lequel il Lui conviendrait d'incliner; qu'il ne serait jamais ni russe, ni autrichien, ni français, mais roumain.

Sur la fin de cette conversation le Baron d'Eder vint, et le Prince continuant à développer ses idées, nous dit qu'il avait jugé à propos de choisir de grands [128] propriétaires et des hommes riches inspirant la confiance et ayant du crédit, pour prouver que le Gouvernement voulait agir avec loyauté dans la loi rurale et pour la faire exécuter par eux, ce qui les compromettrait en même temps vis-à-vis de l'opposition avec laquelle ils avaient encore des relations.

Nous lui dîmes, comme nous en étions convenus, que nous n'avions ni à désigner ni à limiter son choix, mais seulement à l'engager à ne pas laisser ses Ministres prendre une couleur politique quelconque dans un moment où il n'avait qu'à s'occuper de finances et d'administration.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Les réponses du Prince étaient évasives; nous savions qu'il en était revenu à la combinaison Morousi et nous ne voyions dans ce qu'il nous disait que le désir de cacher la couleur russe sous des idées d'ordre et de conservation. Quant à M. d'Offenberg, prévoyant, comme il le disait, une catastrophe, il se fesait l'illusion de croire que si elle arrivait, les révolutionnaires ne balayeraient pas en même temps tout Ministère russe ou autre aussi bien que le Gouvernement [129] lui-même.

Il était facile de voir à de certains indices que le Prince, habitué à mépriser ses compatriotes, ne se défiait pas assez d'une conspiration ou d'un attentat. Il comptait sur l'armée, mais celle-ci était irrégulièrement payée et les économies projetées dans le budget devant atteindre fatalement un grand nombre d'officiers, c'est sur le mécontentement qui devait en résulter que les conspirateurs avaient fondé leurs espérances, et non, comme on l'a dit depuis, sur le prétexte patriotique que le Prince voulait vendre le pays à la Russie.

Un comité s'était formé composé de sept à huit cents membres, s'imposant une cotisation mensuelle d'un ducat; au moyen de cet argent les troupes furent gagnées, et la nuit du 22 au 23 le poste du Palais ayant été corrompu, plusieurs officiers s'introduisirent à 4 heures du matin chez le Prince, le firent lever après avoir enfoncé la porte, et le pistolet sur la gorge lui firent signer son abdication. Les mesures étaient si bien prises par les conspirateurs, dirigés [130] par M. Ion Ghika, ancien Prince de Samos, qui avait déjà renversé le Prince Bibesco en 1848, que bientôt dans toute la ville la nouvelle de l'abdication du Prince Couza se répandit. Le *Moniteur* parut contenant l'acte d'abdication et la composition du Gouvernement provisoire. Celui-ci se compose :

du général Nicolas Golesco,
du colonel Haralambi, et

de M. Lascar Catargi, dont l'intérim pendant son absence est confié à M. Démètre Stourdza. Le Ministère des Affaires Etrangères avec la Présidence du Conseil échut à M. Jean Ghika, celui des Finances à M. Mavrojeni, celui des Cultes à M. Constantin Rosetti, celui de la Guerre au major Leca,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

celui de l'Intérieur au prince Démètre Ghika, celui des Travaux Publics à M. Démètre Stourdza, et celui de la Justice à M. Jean Cantacuzène.

Toutes les classes de la population d'accord avec l'armée fraternisèrent. Le Gouvernement provisoire convoqua, pour midi, l'assemblée et le Sénat, qui, sous la pression populaire et à la suite d'un discours de M. Jean Ghika, acclamèrent comme Prince de la Roumanie Son Altesse [131] Royale le Comte de Flandre sous le nom de Philippe Ier.

Le Prince avait été transféré dans une maison particulière, ignorée de tous, sous la garde de quelques soldats commandés par un des officiers qui lui avaient fait signer son abdication.

Le Baron d'Eder, doyen du Corps Diplomatique, nous ayant convoqués pour 10 heures, nous nous rendîmes chez lui et après avoir contrôlé nos renseignemens respectifs, M. Green et moi nous ouvrîmes l'avis que n'ayant pas à entrer en communication avec le Gouvernement provisoire jusqu'à ce que nous eussions reçu des instructions, nous devrions nous considérer comme étant encore accrédités auprès du Prince Couza et chercher à le voir, afin de savoir au moins de sa bouche de quelle manière son abdication avait été obtenue. Le Baron d'Eder fut chargé de faire, en sous main, les démarches pour obtenir l'autorisation de voir le Prince. M. Ion Ghika, qui se rendit quelques heures après chez lui, le chargea de nous dire qu'il prendrait l'avis du Gouvernement provisoire et qu'il nous ferait connaître sa [132] réponse. Je fis observer que je n'admettais pas un pareil délai et que si je parvenais à savoir où était le Prince, j'irais auprès de lui, me réservant de protester dans le cas où on m'interdirait d'arriver jusqu'à lui.

Sur ces entrefaites le Prince m'avait envoyé son valet de chambre pour me dire qu'il désirait me voir. Je me rendis chez lui; je le trouvai très calme et il m'assura qu'il n'avait cédé à aucune contrainte, mais seulement au désir qu'il avait de mettre fin à un rôle qui lui pesait depuis longtemps; qu'il me priait dans mes rapports à mon Gouvernement de parler en faveur des vœux du pays; que

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tout ce qu'il demandait, c'était sa liberté et la faculté de rentrer dans la vie privée. Tout ce que m'a dit le Prince était tellement en contradiction avec mes renseignemens et avec ceux de mes collègues, que je ne pus voir dans son langage que la conviction que sa chute était sans remède et que le désir de sortir le plus tôt possible d'une situation pénible...

[Le colonel Salomon a fait consulter Tillos sur l'opportunité de marcher avec son régiment contre le gouvernement provisoire; le consul en parla avec ses collègues, qui déconseillèrent cette tentative, parce qu'il était sans doute déjà trop tard et que les conjurés n'hésiteraient pas à assassiner Cuza (133); ce dernier, mis au courant, engagea lui-même le colonel à n'en rien faire; Salomon obéit, mais envoya sa démission (134)].

[134] ...Après mon entretien avec le Prince, je me rendis auprès du Baron d'Eder pour lui dire où était Son Altesse. Il voulut s'y rendre, mais j'appris de lui dans la soirée que le Gouvernement provisoire, sachant que j'avais forcé la consigne, avait donné des ordres pour ne point laisser pénétrer mes collègues jusqu'à Lui. Ce matin M. Baligot m'a appris que le Prince avait été transféré à Cotrotchéni...

[135. Tillos se demande] quelle solidité peut avoir un gouvernement issu d'une conjuration qui, en se servant de l'armée, a détruit tout sentiment du devoir et de discipline; quelles ressources financières le Gouvernement peut avoir à sa disposition, et enfin s'il était permis aux assemblées de disposer du trône sans tenir compte de la Puissance suzeraine et des Puissances garantes, comme si le pays était indépendant...

(P. B., I, f. 125-135.)

## 49

24 février. — MAURIN-RIÉ à DROUYN. N° 2.

...La nouvelle a causé peu de surprise, un peu plus tôt, un peu plus tard, elle était prévue. L'impression qu'elle a causée a été, bien que peu expansif au premier moment, un sentiment général de satisfaction; car ainsi que j'ai eu l'honneur de le signaler... notre ville avait peu de sympa-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

thie pour le Prince Couza qui, on ne sait trop pourquoi, lui témoignait peu d'intérêt. On nous envoyait presque constamment comme préfets, juges ou présidents de tribunaux, chefs de douanes, etc., etc., des hommes qui étaient loin d'être l'élite de la société, ce qui a donné ici un vaste essor au système de corruption et de concussion, d'arbitraire.

Ibraïla jouit en ce moment du calme le plus complet, demain probablement auront lieu le *Te Deum* et les réjouissances publiques qui ont été ordonnées; tout semble présager que la cérémonie s'accomplira avec beaucoup d'ordre, quoiqu'on ait désigné pour y présider et recevoir le serment des troupes, en l'absence de notre préfet qui probablement ne reviendra plus, le célèbre colonel Petresco, la créature et l'une des âmes damnées les plus ardentes du Prince déchu, et aujourd'hui l'un de ses ennemis les plus acharnés...

(P. B., I, f. 141.)

## 50

24 février. — EDER à MENSDORF. N° 23 A.

Tillos dénie au gouvernement provisoire le droit d'empêcher les consuls de pénétrer jusqu'au prince Cuza prisonnier. Il réussit à découvrir sa retraite et à lui parler; le Prince accepte les événements et ne veut pas revenir sur son abdication. Les esprits sont calmes et indifférents,

In meinem gestrigen gehorsamsten Bericht hatte ich die Ehre anzuführen, Herr Ion Ghika, Minister der sogenannten fürstlichen Statthalterschaft, habe auf den von mir im Namen meiner Kollegen und in meinem Namen ausgesprochenen Wunsch, den Fürsten Couza zu sehen geantwortet, dass er sich in diesem Bezuge nicht äussern könne ohne früher mit den Mitgliedern der Regierung hierüber Rücksprache genommen und ihren Willen kennen gelernt zu haben.

Um drei Uhr Nachmittags versammelten sich bei mir die Consule und ich teilte ihnen die Antwort Herrn Ion Ghika's mit.

Mit Ausnahme des französischen [167] Consuls fanden alle meine Kollegen diese Antwort entsprechend. Ersterer jedoch geriet in grosse Aufregung, sprach von der Niederträchtigkeit der Moldo-Walachen, die auf verräterische Art

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

die Katastrophe, deren Opfer Fürst Couza wurde, eingeleitet. Er kenne keine provisorische Regierung, keine Fürstliche Stellvertretung, sondern nur den Fürsten Couza als Chef der Regierung. Wenn er mit dem Fürsten Couza sprechen wolle, bedürfe er nicht der Erlaubnis dieser Leute, denen er keine Berechtigung sich als Regenten des Landes hinzustellen zuerkenne. Er werde den Fürsten Couza schon zu finden wissen und er möchte sehen, wer es wagen wird, ihn zu verhindern mit ihm zu sprechen.

Gegen Abend besuchte mich der französische Consul und teilte mir mit, dass er das Haus entdeckt, in welchem Fürst [168] Couza gefangen gehalten werde. Es sei ein kleines Haus fast mitten in der Stadt, dessen Türe geschlossen. Im Innern befinden sich Soldaten vom ersten Infanterieregimente unter Führung eines Hauptmannes, der an der Verhaftung des Fürsten Teil genommen.

Nach einigen Erörterungen mit dem Hauptmann sei es ihm — Herrn Tillos — gelungen zu dem Fürsten vorzudringen. Er habe den Fürsten sehr ruhig und gesammelt gefunden. Der Fürst habe ihm erklärt, dass ihn jene Herrn sehr anständig behandeln; dass er seine Entsagungsurkunde nicht infolge einer gebrauchten Gewalt oder eines Zwanges, sondern freiwillig verfertigte. Was er wünsche sei, dass man ihm die Freiheit gebe und ihm gestatte wie jedem rumänischen Staatsbürger (comme à tout citoyen roumain) frei in den Gassen herumzugehen.

[173] Als mir Herr Tillos dies erzählte, fügte er hinzu, dass wenn sich Jemand selbst verlassen, ihm nicht mehr zu helfen sei.

Der gestrige Tag verlief insofern ganz ruhig als keine Excesse, keine Gewalttätigkeiten statt fanden.

Es durchzogen Scharen mit verschiedenen Fahnen und mit Musikbanden die Gassen und Abends bemerkte man einige Trunkenbolden in den Strassen liegend, denen es gelungen war ihre Aufregung durch übermässigen Genuss alkoholischer Getränke zu dämpfen. Heute geht alles den gewohnten Gang, als wenn Fürst Couza noch in seinem Palais regieren würde.

Geruhen...

(V. B., Ber., f. 166-167-168 et 173.)



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 51

25 février. — EDER à MENSDORF. N° 24.

Eder a pu à son tour parler au prince Cuza. Celui-ci s'est déclaré pour le principe du Prince étranger; il réclame seulement ses effets et sa correspondance; cette dernière, toutefois, a été confisquée par le gouvernement provisoire. Le Prince et sa famille vont être autorisés à passer en Autriche.

Gestern besuchte mich der Herr Ion Ghika und teilte mir mit, dass Fürst Couza nach dem ehemals griechischen Kloster Kotrotscheni, welches der Sommeraufenthalt des Fürsten war, gebracht und den Wachen der Auftrag erteilt wurde, die Consuln falls sie es wünschten einzulassen. Die Regierung ersuche jedoch, dass die Consuln nicht in corpore sich zum Fürsten begeben. Nach Mittag verfügte ich mich nach Cotrotscheni; die Eingänge und die Höfe waren von Wachen besetzt. Ein Offizier führte mich zum Fürsten Couza. Ich fand den Fürsten in einem grossen sehr spärlich möblirten Sale beim [188] Kaminfeuer. Der Fürst erklärte dass er keinem Zwang, keiner Gewalt nachgegeben als er die Abdankungsurkunde fertigte. Mir machte die Art und Weise wie diese Erklärung abgegeben wurde den Eindruck, als wenn der Fürst es seiner Würde für schuldig erachtete nicht zuzugeben, dass ihm Zwang und Gewalt angetan werden konnte. Was diese Herrn wollen, nämlich einen fremden Fürsten, fuhr Fürst Couza fort, will auch ich. Ich habe es stets gewollt und dafür gearbeitet nur mit mehr Verstand als dies gegenwärtig geschieht. Ich habe geglaubt den günstigen Augenblick abwarten zu sollen. Gegen die von mir gefertigte Urkunde werde ich nie Protest erheben, sie nie als mir abgerungen und nichtig erklären.

Auf meine Anfrage was [191] in den gegenwärtigen Verhältnissen zu tun wäre, meinte der Fürst, eine Sachlage wie die gegenwärtige sei vorgesehen : ein türkischer Commissär und eine Caïmakamie bestehend aus den letzten Ministern des Fürsten.

Ich bemerkte dass die Pforte nicht einen Commissär hierher schicken könnte, ohne dass ihm türkische Truppen auf dem Fusse folgten. Der Fürst entgegnete, letzteres wäre nicht nötig. Eine Ansicht die ich nicht teile.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Mit der vom Fürsten in Vorschlag gebrachten Caïmakamie wäre es nicht unmöglich, dass er über Nacht wieder eingesetzt würde.

Ich äusserte gegen den Fürsten dass ich mich glücklich schätzen würde wenn er mir Gelegenheit böte ihm einen Dienst zu erweisen und fragte ob er nicht in [192] irgend einer Richtung über mich verfügen wolle. Fürst Couza ersuchte mich bei der tatsächlichen Regierung mich zu verwenden, dass ihm seine Effekten und seine Korrespondenz sobald als möglich eingehändigt werden.

Dem ersten Teil dieses Wunsches wurde anstandslos willfahrt, die Korrespondenz wurde von der provisorischen Regierung mit Beschlag belegt.

Während ich beim Fürsten war kam auch der französische Consul. Er begann mit einigen Æusserungen über das Verhalten der fürstlichen Truppen und sagte: Fürst Couza ist in meinen Augen die Personifikazion der rumänischen Nazionalität und der Union, und ich halte es für meine Pflicht ihn aufrecht zu erhalten — de le soutenir jusqu'au bout.

Vor Ankunft des französischen [193] Consuls teilte mir Fürst Couza mit, dass er ein Schreiben an General Golesco, Mitglied der tatsächlichen Regierung, gerichtet, in welchem er bittet man möchte ihn sobald als möglich nach dem Auslande reisen lassen.

Er fügte hinzu, das er über Cronstadt sich vorläufig nach Wien verfügen, dort die bessere Jahreszeit abwarten werde, um dann nach Ems zu gehen.

Er ersuchte mich dies zu Eurer Excellenz hoher Kenntnis zu bringen, und hinzufügen, dass er eine Audienz bei Unserem Allergnädigsten Herrn und Kaiser nachsuchen, und sich Euer Excellenz vorstellen werde.

Heute wurde der Pass des Fürsten Couza und seiner Gemahlin zur Reise nach Œsterreich in der Consulatkanzlei visiert.

Für den Augenblick ist hier vollständige Ruhe und alles geht den gewohnten Gang, als wenn nichts vorgefallen wäre. Im Ministerium sind jedoch sehr auseinander liegende Elemente vereinigt. Fast jeder der Minister ist Kandidat für die Fürstenwürde.

Geruhen... •

(V. B., I, f. 187-194.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 52

25 février. — 2 h. 24 soir. Télégramme. TILLOS à DROUYN.

Hier le gouvernement a déclaré à l'assemblée que le Prince Couza, sur sa demande, allait être autorisé à sortir du pays.

(P. B., I, f. 148.)

## 53

26 février. — 2 h. 45 soir. Télégramme. TILLOS à DROUYN.

Le prince Couza est parti hier à 6 heures du soir pour Cronstadt accompagné de trois officiers.

(f. 150.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## III.

# LA CANDIDATURE DU COMTE DE FLANDRE

### 54

2 avril 1857. — Vrintz à Buol. N° 29. Confidentielle.

Par un rapport du Consul belge à Bucharest le gouvernement vient d'être informé qu'un parti considérable dans les Principautés se disposait à porter Mgr le Comte de Flandre comme candidat pour la nouvelle dignité de souverain des Principautés Danubiennes. M. Poumay en revendique une partie du mérite, mais le Ministre des Affaires Etrangères rapporte la plus large part de cette intrigue à M. Blondeel. A la première impression de cette nouvelle, M. le Vicomte Vilain XIV voulut devant la Chambre décliner cette candidature au nom du gouvernement belge, mais il se ravisa et résolut d'attendre les événemens.

Je crois à cette occasion devoir avoir l'honneur d'informer Votre Excellence du résultat qu'ont eu jusqu'ici les démarches pour le rappel du Ministre résident belge à Constantinople. Le Ministre des Affaires Etrangères n'ayant plus d'objection à opposer à la demande officieuse du Ministre résident ottoman, se retrancha derrière la protection que la Cour accordait à M. Blondeel et engagea M. de Kerckhove d'en parler au Ministre de la Maison du Roi : M. van Praet ne lui cacha pas qu'en insistant, il risquait de compromettre sa propre position, et que pour cette [128] considération toute personnelle il ferait bien, au lieu de pousser son Gouvernement à faire une démarche formelle, de l'engager à se désister de sa demande; qu'il ne devait pas se faire illusion; que par suite de son origine belge et par suite des griefs personnels de M. de Decker contre lui, M. de Kerckhove, son individua-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

lité se trouvait en jeu; qu'il lui conseillait donc de bien réfléchir à ce qu'il aurait à faire.

M. de Kerckhove accepta ce conseil et demanda vingt-quatre heures pour réfléchir; il profita de ce tems pour s'expliquer avec M. de Decker et après avoir fait sa paix avec ce Ministre il annonça au Vicomte Vilain XIV qu'il ne saurait laisser tomber la réclamation de son Gouvernement sans y être autorisé, et qu'à moins de recevoir de nouvelles instructions de Constantinople il devait insister officiellement sur le rappel de M. Blondeel.

L'Envoyé britannique n'a pas cessé d'appuyer la réclamation de la Sublime Porte et a même communiqué au Ministre ainsi qu'au Roi la dépêche que lui avait adressée Lord Clarendon, qui énonce l'avis qu'il serait convenable pour le Ministère belge d'avoir égard aux représentations du Gouvernement ottoman et de retirer son Agent qui avait perdu la confiance de la Porte, sans attendre une demande formelle de son rappel. Lord Howard m'a avoué qu'il supposait à la protection soutenue et si peu méritée [129] du Roi et du duc de Brabant en faveur de M. Blondeel des motifs secrets et peut-être compromettants pour la Cour.

Pour cette raison, je prends la liberté de faire observer à Votre Excellence que n'ayant plus reçu d'ordre de me mêler ultérieurement de cette affaire, je m'en suis abstenu et me maintiens sur l'engagement positif pris envers moi par M. le Vicomte Vilain XIV, qu'il n'hésiterait point à rappeler M. Blondeel à la demande d'une des puissances.

Veuillez, etc.

(V. Br. 1857, P. A. XXII-17, f. 127-129.)

## 55

7 mai 1857. — Vrintz à Buol. N° 33 A-B.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence les remerciemens de M. le Vicomte Vilain XIV pour la communication qu'Elle a bien voulu me charger en date du 4 de ce mois de faire à M. le Ministre des Affaires Etrangères à l'égard de M. Blondeel. Le Ministre m'a dit que cet agent s'étant référé pour sa justification au jugement que M. l'Internonce portait dans ses rapports en Cour sur

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

son compte, il avait cru devoir s'en informer à Vienne, de même qu'il avait recueilli aussi à d'autres sources officielles ses renseignemens sur la valeur des griefs de la Porte contre M. Blondeel.

En attendant, le Roi tient en suspens Sa décision relativement à la proposition ministérielle du rappel du Ministre résident à Constantinople, fondée sur une demande formelle de la Sublime Porte et sur l'accusation portée par Omer Pacha dans les Principautés contre M. Blondeel d'avoir intrigué à Galatz en faveur de la candidature de Mgr le comte de Flandre comme futur souverain des Principautés réunies. Le Ministre résident ottoman m'a donné lecture de toutes ces pièces, et comme le Ministre des Affaires Etrangères avait pris envers lui l'engagement positif de rappeler M. Blondeel pour le cas où il lui en ferait la demande formelle au nom et d'ordre de son Gouvernement, M. de Kerckhove ne saurait admettre aucun doute que M. le Vicomte Vilain XIV ne finisse par dégager sa promesse envers lui en révoquant M. Blondeel de ses fonctions actuelles.

[144] Il serait superflu d'ajouter ici que le ministre a reconnu de nouveau et explicitement toute la modération que, d'ordre de Votre Excellence, j'ai mise dans mes observations sur la conduite de cet agent belge.

Veuillez, etc.

(V. Br. 1857, P. A. XXII-17, f. 143-144.)

## 56

5 juin 1857. — Vrintz à Buol. N° 41 B.

[La Porte a redemandé deux fois, par télégramme des 12 et 28 mai, le rappel de Blondeel. Le 30, Vilain XIV faisait savoir que le Roi ne trouvait pas les raisons suffisantes et refusait. La Porte a menacé de rompre les relations.]

[187 v.] ...De même que l'Envoyé britannique, M. de Kerckhove cherche à pénétrer les motifs de la protection extraordinaire et peu méritée que le Roi accorde à son agent à Constantinople; si le premier croit la trouver dans d'anciens rapports et engagemens, celui-ci prétend savoir, et l'avoir mandé à son Gouvernement, que c'est en recon-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

naissance de ces intrigues mêmes dans les Principautés en faveur de l'union et de la candidature du comte de Flandre, faites en conformité des instructions secrètes du Roi, que Sa Majesté [188] veut couvrir Son agent de Sa protection. Il m'a cité à l'appui de sa supposition des articles du « Nord » sur l'union, qui auraient été inspirés par le Cabinet du Roi. Je doute que ces suppositions aient un fondement quelconque...

(V. Br. 1857, P. A. XXII-17, f. 186-187.)

## 57

8 juin 1857, — VRINTZ à BUOL. N° 43.

[Le Roi a refusé net la dernière demande du ministre ottoman touchant le rappel de Blondeel. Le ministère de l'Intérieur a fait passer au *Moniteur* du 7 juin (p. 1928) une note affirmant que jamais le gouvernement belge n'a songé à mettre sur le trône roumain un de ses princes, publiant notamment une lettre du 8 avril de Vilain à Poumay qui se termine par ces mots : « Vous voudrez bien également donner à entendre que Son Altesse Royale le comte de Flandre n'a jamais songé à la position que, d'après votre rapport, quelques personnes semblent vouloir lui attribuer. »]

(V. Br. 1857, P. A. XXII-17, f. 193-194.)

## 58

24 février 1866. — Télégramme. TALLEYRAND à DROUYN. 3 h. 40.

Le prince Gortchakoff désire connaître l'opinion de Votre Excellence sur la révolution accomplie à Bucharest : le Prince prisonnier, gouvernement provisoire, le comte de Flandre acclamé régent. Réserve absolue pareillement commandée au consul de Russie pour le moment.

(P. B., I, f. 121.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 59

24 février 1866. — Télégramme. DROUYN à COMMINGES-GUITAUD.

A la suite d'un mouvement insurrectionnel qui a amené l'abdication du Prince Couza, le Sénat et l'Assemblée moldo-valaque réunis ont proclamé à l'unanimité le comte de Flandre prince de Roumanie. Quelles sont à cet égard les impressions et les instructions présumées de la Cour de Bruxelles ? Cherchez à les connaître, sans engager l'opinion du gouvernement français.

(P. B., I. f. 120.)

## 60

24 février 1866, 6 h. 33 soir. — Télégramme. LA TOUR d'AUVERGNE à DROUYN.

Le comte de Flandre fait savoir à Londres qu'il n'accepte pas la couronne de Roumanie.

(P. B. I, f. 123.)

## 61

24 février 1866, 6 h. 37 soir. — Télégramme. COMMINGES-GUITAUD à DROUYN.

Le comte de Flandre refusera et compte entreprendre de suite un grand voyage.

(P. B., I, f. 124.)

## 62

24 février 1866. — COMMINGES-GUITAUD à DROUYN.

M. Rogier m'a communiqué les deux télégrammes qu'il a reçus hier et aujourd'hui de Bucharest et dont j'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint copie à Votre Excellence. Le Ministre des Affaires Etrangères m'a déclaré que le Prince ne comptait même pas attendre la proposition qu'on a l'intention de lui faire pour entreprendre son long voyage et qu'Il s'est montré d'ailleurs très peu flatté qu'on ait songé à Lui pour succéder au Prince Couza. S. A. R. voulait même dans son premier mouvement, et avant d'avoir reçu aucune communication officielle, faire paraître son refus au *Moniteur*.

Veuillez, etc.

(Quai d'Orsay, Belgique 1866, nº 245, f. 54.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## IV.

## LA SITUATION DE FÉVRIER A AVRIL

### 63

24 février. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 33.

... Les événements qui viennent de s'accomplir à Bucharest ont exercé à Londres une surprise générale. On semble approuver, dans les sphères officielles, la résolution prise par le Comte de Flandre de décliner la position à laquelle il vient d'être appelé par le vote du Sénat et du peuple de Bucharest. On est, au surplus, sans renseignements précis sur les circonstances qui ont amené le renversement du Prince Couza, et Lord Clarendon attend les rapports du Consul général d'Angleterre, pour apprécier, en connaissance de cause, la situation. [167] Dans l'opinion de M. l'Ambassadeur de Russie qui se montre fort ému de ces événements, il appartiendrait à la conférence qui doit se réunir prochainement à Paris pour ratifier l'acte de la Commission européenne du Danube, de s'occuper également de cette question.

(P. L., f. 166-167.)

### 64

24 février. — Télégramme du Ballplatz à Metternich.

**Agir autant que possible d'accord avec Paris.**

Le Comte Mensdorf m'ordonne d'Ofen de vous télégraphier que l'Empereur désire agir in der Fürstentümer Angelegenheit möglichst in Einverständnisse mit Frankreich. Sie sollen diese Bereitwilligkeit erklären und die dortige Auffassung erforschen.

(V. P. Exp., f. 77.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 65

24 février. — Télégramme. METTERNICH à MENSDORF.

M. Drouyn de Lhuys ne s'attendait pas aux événemens de Bucharest. Il envoie une circulaire aux Puissances pour amener une entente et demander des conférences à Constantinople à ce sujet. Er glaubt nicht, dass Graf Flandern annimmt und wünscht zu wissen, welche Massregeln wir zu ergreifen gedenken.

Le ministre des Affaires Etrangères m'a communiqué la dépêche qu'il vient d'adresser à Berlin pour répondre aux dernières questions du comte Goltz; elle correspond entièrement à l'attitude *logique* que j'ai définie dans mon rapport d'avant-hier.

(P. V., Ber., I, f. 127.)

## 66

25 février. — Télégramme. METTERNICH à MENSDORF. N° 19.

Paris accepte de marcher d'accord avec Vienne. La correction de l'attitude du gouvernement français a arrêté la protestation turque.

L'Empereur Napoléon hat das Anerbieten in der Angelegenheit an der Donau im möglichsten Einverständnis mit uns vorzugehen angenommen. England, Preussen und Russland haben bereits angefragt. Pforte wollte förmlich protestiren, tut es aber nicht wegen correckten Zusicherungen aus Paris. Télégramme circulaire aux Puissances est parti d'ici hier pour amener conférence sans choix du lieu. Tillos chargé d'instruire le gouvernement provisoire de l'ingérence européenne, d'annoncer refus du comte de Flandre et du conseil le plus grand calme. Principe de suzeraineté ottomane *maintenir* [corrigé en : maintenu] et l'on préfère s'il y a des troubles intervention turque d'après stipulations de 1858 avec des commissaires européens *ad hoc*.

(P. V., Ber., I, f. 146.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 67

25 février. — Copie d'une lettre de CLARENDON à COWLEY.

Clarendon rend hommage à la sagesse et à la modération de la révolution du 23 février. Il ne croit pas l'intervention nécessaire et recommande provisoirement la réserve à son ambassadeur.

My Lord. The events of which the Principalities have been the theatre have not failed to attract the attention of H.M's Government no less than that of the other Powers equally interested with Great Britain in the maintenance of the peace of Europe and equally bound by the engagements of Treaties with the Porte and with each other.

It has been a great satisfaction to H. M's Government to find, in the short interval that has elapsed since the receipt of the news of Prince Couza's overthrow, that the general feeling of the different Powers is to act in the strictest concert in dealing with questions beset by so many difficulties and which, if not rightly dealt with, are likely to give rise to anxious discussion between the Powers of Europe.

The interests of the Porte as Suzerain, and of the Principalities as Tributaries, taken specially under the saveguard of Europe requires the utmost [172] circumspection on the part of other Powers whose duty it will be to weigh well the causes of the present convulsions, and to ascertain what remedy can be applied by which the interests of all parties may be reconciled, and the peace of Europe maintained.

On these points we are necessarily very imperfectly informed. We know that Mis-government on the part of Prince Couza has at length produced a crisis which it was easy to foresee would sooner or later occur; we know that in the first moment of success the persons who assumed the direction of affairs at Bucharest far from seeking to promote in anarchy their individual interests, proceeded to elect a Sovereign Prince to rule over them, unconnected with any rival parties in the Principalities, but recommended to their notice by the recollection of his father's virtues, and on the singular ability with which that wise

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Prince directed the destinies of his [173] adopted country during many years of trial and anxiety.

H. M's Government would fain deduce from the prudence thus shewn in the Principalities, in the first moments of revolutionary success, a good omen for a continuance of the like moderation during the time that must intervene before a settled order of things can be restablished.

It seems to H. M's Government that every encouragement should be given to the spirit by which the Principalities are animated; that they should be assured that their interests will form matter of earnest deliberation on the part of the Powers of Europe, and that in the meanwhile they should do their utmost to maintain internal tranquillity and to discountenance the aspirations of local ambitions.

H.M's Government in their present imperfect state of information are unable to submit to their allies any more definite plan for immediate [174] adoption. All that they can as yet say is that they will be prepared to consult and concert with their allies in the present crisis, and will engage to enter upon the discussion in the most desinterested and dispassionate spirit.

You will read and give a copy of this dispeatch to M. Drouyn de Lhuys.

I am, etc.

(P. L., I, f. 171-174.)

## 68

26 février. — Télégramme. Le Ballplatz à Prokesch.

Transmis au Comte Mensdorf à Bude votre télégramme du 25. France s'est adressée aux Cabinets pour proposer conférence. D'après télégramme du prince Metternich du 25, Tillos chargé d'instruire le gouvernement provisoire de l'ingérence européenne, d'annoncer refus du comte de Flandre et de conseiller le plus grand calme; principe de suzeraineté ottomane maintenu; la France préfère s'il y a des troubles intervention turque, d'après stipulations de 1859, avec des commissaires européens. Nous invitons baron Eder à se réunir à son collègue de France pour assurer le maintien de l'ordre. Il lui est prescrit ainsi qu'à M. Haas

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

de se borner à des relations officieuses avec autorités moldo-valaques et de continuer à viser passeports à moins qu'ils ne soient délivrés au nom du comte de Flandre.

(V. C., Exp., I, f. 44.)

## 69

26 février. — APPONYI à MENSDORF. N° 16.

...Les Ministres anglais avaient si peu présent le texte des stipulations de 1858 touchant les Principautés qu'ils étaient au moment de déclarer que si les autres Puissances consentaient au choix du Comte de Flandre, l'Angleterre pour sa part n'y faisait aucune objection. Le prompt refus de Son Altesse Royale prévint cette déclaration tant soit peu prématurée et compromettante. C'est le Baron de Brunnow qui rappela à Lord Clarendon le texte de l'article 13 de la [106] Convention de 1858, qui exige que tout candidat au Hospodariat soit né d'un père valaque ou moldave, qu'il ait atteint l'âge de trente-cinq ans, soit domicilié dans les Principautés depuis dix ans et ait fait partie des assemblées législatives.

L'ambassadeur de Turquie qui vint au Foreign Office le même jour, demanda au nom de la Porte que les stipulations de la Convention du 19 août 1858 fussent respectées et que les Puissances qui l'avaient signée, l'observassent scrupuleusement. M. Musurus insinuait aussi que l'entrée d'un corps de troupes turques sur le territoire moldo-valaque serait la meilleure garantie du maintien de la tranquillité publique dans les Principautés; mais cette combinaison ne fut pas agréée par le Cabinet anglais. Ce dernier reconnaît toutefois, d'accord en cela avec les Cabinets de Paris et de Pétersbourg, que les événements de Boukharest doivent éveiller toute la sollicitude de la Puissance suzeraine et des signataires du traité de Paris et de la convention [107] de 1858. Je crois qu'on ne fera ici aucune difficulté de reconnaître, selon le désir de la France, qu'il y a lieu de convoquer la conférence de Paris afin de concerter les mesures nécessaires pour maintenir, autant que possible, la légalité.

(V. L., I, f. 105 v. — 107.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 70

26 février. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 36.

J'ai reçu la dépêche télégraphique que Votre Excellence a bien voulu m'adresser pour me faire connaître la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur, au sujet des événements dont les Principautés danubiennes sont en ce moment le théâtre. A la première nouvelle de la proclamation, par le Sénat de Bucharest, du Comte de Flandre, comme prince de Roumanie, une certaine hésitation paraît avoir existé dans les conseils de Sa Majesté britannique, sur l'attitude qu'il convenait de prendre en présence d'une manifestation aussi spontanée en faveur d'un Prince que des liens de parenté et d'étroite amitié unissent à la maison Royale d'Angleterre. Lord Clarendon, en effet, n'a pas caché à quelqu'un de [185] mes Collègues, que si le Comte de Flandre eût consenti à déférer au vœu des Roumains et à devenir prince de Roumanie, sous la suzeraineté de la Porte, l'Angleterre n'eût fait, à ce choix, aucune objection, dans le cas, bien entendu, où les autres Puissances garantes y auraient également donné leur approbation. Le refus formel du Comte de Flandre d'accepter l'offre qui lui était faite, refus qu'il était assez facile de prévoir et que l'on a généralement approuvé ici, a rendu au Cabinet de Londres, si je puis m'exprimer ainsi, la liberté de ses appréciations. J'ai trouvé aujourd'hui, ainsi que je me suis empressé de vous l'annoncer par le télégraphe, Lord Clarendon disposé à considérer, avec Votre Excellence, les questions soulevées par les événements de Bucharest comme étant du ressort des Puissances signataires du Traité de Paris, et comme ne pouvant être définitivement tranchées sans leur concours ou leur assentiment. Il a bien voulu reconnaître, en même tems, que la réunion d'une conférence serait le meilleur [186] moyen d'arriver à une entente. Il s'est montré, enfin, particulièrement désireux de concerter toutes ses démarches avec nous. Après m'avoir fait part de l'invitation qu'il avait transmise au Représentant d'Angleterre à Bucharest d'avoir à garder la plus grande réserve dans son langage, spécialement en ce qui touchait les nouvelles candidatures de Princes étran-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

gers, telles que celles du duc de Cobourg, du duc de Leuchtenberg et probablement aussi d'un prince italien, que les Roumains ne manqueraient pas de mettre en avant, lorsqu'ils connaîtraient la réponse négative du Comte de Flandre, il m'a dit quelques mots d'une communication que lui avait faite M. l'Ambassadeur de Turquie. M. Musurus, en apprenant l'élection, par le Sénat et la Chambre des Députés, du Comte de Flandre, avait cru de son devoir de rappeler au Principal Secrétaire d'Etat de la Reine les droits de la Porte sur les Principautés Unies et l'obligation, pour les Puissances, de respecter les clauses de la convention de Paris qui excluait de l'Hospodarat tout Prince étranger. [187] M. l'ambassadeur de Turquie ayant, en outre, parlé de la nécessité où se trouverait, peut-être, son Gouvernement d'occuper militairement les Principautés pour y maintenir la tranquillité, lord Clarendon s'était empressé de lui faire remarquer qu'une intervention armée de la Turquie ne serait pas justifiée, puisque l'ordre matériel n'avait pas été troublé dans les Principautés, qu'elle aurait, en tous cas, besoin, pour être régulière, d'être préalablement autorisée par les Puissances signataires du traité de Paris, et que, suivant toute apparence, elle entraînerait, dans les circonstances actuelles, de déplorables conséquences. Lord Clarendon, au surplus, m'a donné à entendre qu'il n'était pas non plus sans quelques appréhensions à l'endroit des projets de la Russie qui, en rassemblant des forces militaires assez considérables sur le Pruth, bien avant que les événements de Bucharest aient pu motiver de sa part une pareille précaution, a fait preuve d'une prévoyance qui pourrait n'être pas entièrement exempte d'arrière-pensées. Toutes ces considérations réunies [188] poussent Lord Clarendon à désirer très vivement un accord complet avec la France qui permettrait sûrement de prévenir les complications qu'il redoute.

En me disant qu'il n'avait pas encore pressenti l'opinion de ses collègues, à l'égard de la réunion d'une conférence, mais que cette réunion lui semblait tout à fait indiquée, Lord Clarendon avait évité de faire aucune allusion au lieu où la conférence devrait se réunir. Désirant me rendre compte des motifs de cette réserve, j'ai cru bon de ne pas

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

lui laisser ignorer que M. l'Ambassadeur de Russie m'avait lui-même parlé, la veille, de la possibilité et de la convenance de confier, à la conférence qui allait se réunir prochainement à Paris pour ratifier l'acte de la Commission européenne du Danube, l'examen des questions soulevées par les événements de Bucharest. Lord Clarendon se montra plutôt favorable à cette idée, mais il parut un peu surpris que la suggestion dont je l'entretenais vînt de M. l'Ambassadeur de Russie et je me crus autorisé à en induire que le langage [189] tenu par M. de Brunnow à Lord Clarendon, modifié sans doute par des instructions venues de Pétersbourg, n'avait peut-être pas été absolument conforme à celui qui m'avait été tenu, à moi-même, par mon collègue. En quittant Lord Clarendon, j'ai vu, de nouveau, M. l'Ambassadeur de Russie, et j'ai pu me convaincre qu'en effet sa manière de voir, ou du moins de s'exprimer, n'était plus la même. M. le Baron de Brunnow m'a bien dit que, si la conférence se fût trouvée réunie à Paris, on n'aurait pu mieux faire que de la saisir, immédiatement, de l'affaire des Principautés ; mais il m'a fait observer que cette conférence n'était malheureusement pas réunie, que la Russie, très directement intéressée dans les questions qui seraient débattues, était sans ambassadeur à Paris, par suite de l'absence du Baron de Budberg, et que, dans ces circonstances, les Puissances pourraient préférer une conférence à Constantinople. Quant au cabinet anglais, a ajouté M. de Brunnow, il ne saurait songer et il ne songe pas à avoir une conférence à Londres, pendant [190] la réunion du Parlement et surtout dans un moment où son existence peut se trouver, d'un instant à l'autre, sérieusement menacée. M. l'Ambassadeur de Russie a bien voulu exprimer aussi l'opinion que le terrain le plus favorable pour une entente entre les Puissances était celui de la Convention de 1858; qu'il serait raisonnable de prendre le successeur du Prince Couza dans la catégorie des personnes qui remplissaient les conditions d'éligibilité prescrites par les articles 12 et 13 de ladite convention; mais qu'il considérerait comme très difficile de se mettre d'accord sur le choix d'un Prince étranger. C'était là, d'ailleurs, m'a répété plusieurs fois M. le baron de Brunnow, une appré-



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ciation toute personnelle de sa part, car aucune instruction de sa Cour ne lui était encore parvenue...

(P. L., I, f. 184-191.)

## 71

26 février. — EDER à MENSDORF. N° 25 A.

Le principe de la dynastie étrangère, destiné à couper court aux ambitions personnelles, ne détruira pas tous les espoirs. Tout permet de prévoir que le gouvernement provisoire provoquera un fait accompli.

...Um die inmitten der fusionirten Parteien vorhandenen Gegensätze nicht hervortreten zu lassen, wurde das Prinzip des fremden Fürsten und ein bestimmter fremde Fürst, nämlich der Graf von Flandern, hier vorgeschoben.

[200] Dieses Auskunftsmittel wird jedoch nicht lange Kraft haben das Auseinanderstehende zusammenzuhalten. Die Mitglieder der Regierung betrachten sich schon heute mit Misstrauen, und jeder von ihnen sieht sich nach Mitteln um, sich den Weg zur höchsten Stellung im Lande zu bahnen.

Das Vorgehen des Fürsten Couza und die Nachsicht der Mächte, haben die hiesige Bevölkerung gewöhnt Verträge, Protokolle, Uebereinkommen als nebensächlich zu betrachten, vollbrachte Tatsachen allein als das Ausschlaggebende aufzufassen.

Es ist zu besorgen, das hier Versuche gemacht werden, auf tatsächlichem Wege die sich ergebenden Fragen zu lösen, wodurch Verwickelungen und Ruhestörungen herbeigeführt werden...

[Le consul anglais et Eder sont d'accord pour considérer l'envoi d'un commissaire turc avec quelques troupes comme la solution la meilleure].

(V. B., Ber., I, f. 199-200.)

## 72

26 février. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN DE LHUYS.

Dépêche identique des Représentants à leurs gouvernements :

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

La Porte désire l'envoi immédiat à Bucarest d'un commissaire ottoman accompagné de délégués, suivant le protocole du 6 septembre 1859. Avez-vous des observations à formuler sur cette proposition ? Qui devrais-je désigner comme délégué et quelles instructions lui donnerais-je ? La Porte insiste, quant à présent, sur la stricte, complète application du firman d'union personnelle du 6 décembre 1861.

En vous référant aux procès-verbaux qui accompagnaient cette acceptation veuillez me donner sans retard toutes les instructions que la situation vous paraît comporter.

(P. C., I, f. 146.)

## 73

26 février. — Télégramme des représentants des Puissances à Constantinople aux agents de Bucarest.

Sur l'invitation de la Porte la conférence s'est saisie de la question. Veuillez n'avoir avec les autorités du moment que les rapports officieux strictement nécessaires. Accusez-moi réception de cette dépêche.

(P. C., I, f. 156.)

## 74

27 février. — Télégramme. MENSDORF à APPONYI.

D'après une dépêche identique que les représentants à Constantinople adressent à leurs gouvernements, la Porte désire l'envoi immédiat à Bucharest d'une commission ottomane, accompagnée de délégués suivant le protocole du 6 septembre 1859. Le gouvernement ottoman insiste sur la stricte application du firman d'union personnelle accepté par les représentants le 6 décembre 1861.

Le baron Prokesch demande nos instructions à cet égard. Avant de les lui envoyer, nous voulons savoir ce que l'Angleterre répond à cette même demande.

Informez-nous en par télégraphe le plus tôt possible.

(V. L., I, f. 33.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 75

27 février. — Circulaire de DROUYN à Londres, Pétersbourg Vienne, Berlin et Florence.

[Le règne du prince Cuza a apporté à la convention du 19 août 1858 des modifications sensibles, dont la plus importante a été l'établissement de l'union des Principautés. La Porte les a admises pour la durée du règne de Cuza, alors que les Puissances se sont réservé le droit d'examiner la situation à l'issue de ce règne. Il semble logique de réunir la conférence des Puissances signataires du traité de Paris, d'où est né le nouveau statut des Principautés. En attendant le gouvernement provisoire comprendra qu'on lui demande de maintenir l'ordre et de ne s'occuper que des affaires courantes].

(P. L., I, f. 203-205.)

In extenso dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 237, sq.

## 76

27 février. — DROUYN à LA TOUR d'AUVERGNE. N° 18.

[La Porte demande l'application du protocole du 6 septembre 1859] ...Je n'hésite pas à dire qu'à mon sens, il ne répond pas exactement aux circonstances présentes. Ses prévisions, en effet, n'embrassent pas l'ensemble des questions soulevées par le renversement du Prince Couza. Il a eu en vue des actes de gouvernement accomplis en dehors des clauses de la convention de 1858 et qui pourraient être retirés ou annulés sur une [207] injonction plus ou moins comminatoire des puissances; mais il ne s'est pas placé en présence d'une situation semblable à celle qui appelle aujourd'hui l'attention des Cabinets. Aussi ne saurais-je comprendre le rôle que les commissaires auraient à remplir en ce moment à Bucharest. Suivant le protocole, ils seraient chargés de requérir que la mesure constituant la violation des stipulations de 1859 fût rapportée. Quelle serait la conséquence pratique de cette disposition ? quelle suite pourrait y être donnée ? quelle action en un mot exercerait la présence des commissaires ? Je craindrais,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Prince, qu'elle n'eût pas même pour effet de contribuer au maintien de l'ordre. Dans l'état des esprits, elle risquerait d'avoir un résultat tout contraire et au lieu de simplifier les difficultés elle serait plutôt de nature à les compliquer. Il pourrait surgir tels incidens qui mettraient en cause la dignité des Puissances et qui feraient naître des débats passionnés que pour notre part nous désirons vivement éviter...

[Le firman de 1861 n'a été accepté que sous certaines réserves, qu'il appartient à la conférence de faire jouer.]

(P. L., I, f. 206-209.)

## 77

27 février. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 37. Confidentielle.

Je viens de voir Lord Clarendon qui n'avait reçu, ce matin, aucune nouvelle information de Bucharest. Il a fait allusion, dans le courant de notre entretien, au désir que Votre Excellence aurait, tout récemment, exprimé à M. l'Ambassadeur d'Angleterre d'utiliser les événements de Bucharest au profit de l'Italie qui pourrait ainsi obtenir la Vénétie, en échange des Principautés Danubiennes qui seraient données à l'Autriche. Lord Clarendon m'a rappelé que ce projet avait, depuis longtemps, l'approbation de lord Russel et la sienne; mais il a ajouté que, sans parler des résistances très sérieuses que nous ne manquerions pas de rencontrer du côté de la Russie, il craignait beaucoup, d'après les renseignements qu'il avait lui-même recueillis à Vienne, lors de son dernier voyage en Autriche, que l'Empereur François-Joseph ne se montrât pas disposé, pour le moment du moins, à prêter l'oreille à des propos de cette nature. Il paraît même croire que l'Autriche, en raison des embarras politiques que la réalisation d'un pareil projet entraînerait nécessairement pour elle, préférerait si elle s'y voyait contrainte par les circonstances, céder à prix d'argent ses Provinces italiennes.

Veuillez, etc.

(P. L, I, f. 212.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 78

27 février. — TILLOS à DROUYN.

[Le Prince est parti. Une députation ira à Bruxelles et vers les Cours garantes (153). L'ordre matériel n'est pas troublé; l'ordre moral l'est davantage; l'armée, confuse de son rôle, parle de replacer le Prince sur son trône; mais celui-ci s'y est dérobé (154-155)].

La division commence à se mettre entre les vainqueurs; dans le nouveau Gouvernement figurent cinq prétendans; d'autre part les Moldaves désirent la séparation et s'appuient sur le texte de la convention. Ils ne voudraient conserver l'Union qu'à condition qu'un Prince moldave fût élevé au trône. Le gouvernement effrayé de ces symptômes cherche à prouver par tous les moyens que le Prince voulait vendre le pays à la Russie; il prétend même qu'on a trouvé des papiers qui [156] le prouvent dans la caisse de M. Librecht, que l'on a ouverte malgré ma demande. Je sais qu'il n'en est rien; on n'y a trouvé que de l'argent et des correspondances privées...

[On a dû trouver dans les papiers de Cuza une lettre à Napoléon III, où le Prince lui fait part de son intention d'abdiquer. Tillos a averti le gouvernement du refus du comte de Flandre et l'a engagé à se borner à maintenir l'ordre (156-157); Moustier lui a écrit de n'avoir avec la lieutenance que des rapports officieux, prescription à laquelle il s'était conformé par avance, comme tous les consuls.]

(P. B., I, f. 153-158.)

## 79

27 février. — MAURIN-RIÉ à DROUYN.

[Compte rendu de la fête ordonnée à l'occasion de la chute de Cuza (f. 159-160). La lettre contient ce post-scriptum intéressant :]

J'apprends à l'instant qu'à Galatz l'abdication du Prince n'a pas été acceptée avec autant d'enthousiasme que chez nous. L'acte qui avait reconnu l'unité princière en la personne du Prince Couza n'était relatif qu'à Son

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

règne et stipulait qu'à sa mort les Principautés seraient appelées, chacune de leur côté, à élire un nouvel hospodar. Or, j'ai bien souvent signalé à V. E. mon entière conviction qu'en pareille occurrence la Moldavie n'élirait plus un Prince commun pour les deux pays, la première des deux Principautés, la Moldavie, ayant trop perdu matériellement, la ville de Iassy surtout, au système de l'union, ou pour mieux dire de la fusion des Principautés-Sœurs, qu'on ferait peut-être mieux d'appeler rivales. J'entends déjà des personnes exprimer l'espoir que le comte de Flandre n'acceptera pas le trône qui lui est offert.

(P. B., I, f. 160 v.)

## 80

27 février. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN de LHUYS.

La Porte, tout en préférant que la Conférence se réunisse à Constantinople qui suivant moi serait un mauvais terrain, l'accepte en principe à Paris, si toutes les Puissances sont d'accord. Elle fait toutefois des réserves, qui auraient besoin d'être mieux définies, en faveur du maintien des traités, plus spécialement contre l'éventualité d'un prince étranger.

(P. C., I, f. 147.)

## 81

27 février, 1 h. 17 soir. — Télégramme. TALLEYRAND à DROUYN.

L'Empereur Alexandre désirerait qu'avant une proposition de conférence, la Turquie, Puissance suzeraine, fût préalablement consultée.

(P. Pét., I, f. 114.)

## 82

28 février. — Télégramme. METTERNICH à MENSDORF. N° 20.

Lord Cowley et M. Drouyn de Lhuys m'ont dit qu'il valait mieux ne pas envoyer de commissaires dans les Principautés à moins qu'il n'y ait de troubles qui ren-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

draient indispensables les mesures prévues dans les derniers protocoles. La conférence se réunira probablement ici et l'on se placera sur la base des traités.

Wenn man in London die Ansicht Lord Cowley's teilt, so wird vorläufig man der Türkei die Absendung eines Commissärs abraten. Standpunkt in Betreff der suzeraineté et de l'intervention légale ist hier sehr correct.

(V. P., Ber. I, f. 148.)

## 83

28 février, 3 h. 1/2 soir. — Télégramme.
La Tour d'Auvergne à Drouyn.

Lord Clarendon pense avec vous que la réunion de la Conférence à Paris est nécessaire et urgente. Lord Cowley en est déjà prévenu. Quant au désir que témoigne la Porte d'envoyer à Bucharest, conformément au protocole du 6 septembre 1859, un commissaire ottoman accompagné des délégués des Puissances garantes, Lord Clarendon eût été disposé à le considérer comme bien fondé, si telle eût été d'ailleurs l'opinion des autres Puissances. Je lui ai fait observer que la Porte donnait au protocole qu'elle invoquait une portée qu'il n'avait évidemment pas, que la démarche qu'elle voulait faire à Bucharest serait plus compromettante qu'utile et qu'enfin il serait préférable de laisser à la conférence le soin de décider s'il y avait lieu ou non d'appliquer à la situation actuelle le protocole du 6 septembre 1859. Lord Clarendon m'a demandé de lui donner le temps de causer avec Lord Russel avant de se prononcer définitivement sur ce point. Je vous ferai part de sa réponse aussitôt que je la connaîtrai.

(f. 215.)

## 84

28 février, 8 h. 12 soir. — La Tour d'Auvergne à Drouyn.

Lord Russel et Lord Clarendon sont d'avis que la conférence doit se réunir immédiatement à Paris et que c'est à elle qu'il appartiendra de décider la réponse qu'il convient de faire à la proposition de la Porte.

(P. L., I, f. 214.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 85

28 février. — MOUSTIER à DROUYN. N° 21.

[Les représentants se sont réunis chez Aali Pacha. Moustier a reconnu les droits de la Porte, mais rappelé les réserves de 1861 et les modifications de 1864. Il a ajouté qu'on ne pouvait envoyer de commissaire avant d'être exactement informé de ce qui s'était passé à Bucarest. Aali Pacha et Prokesch ont soutenu qu'il y avait lieu d'appliquer le protocole de 1859 et le firman de 1861; les autres ministres se sont tenus sur la réserve. Aali Pacha a protesté contre l'appel fait à un prince étranger. Un télégramme adressé par les Représentants à leurs gouvernements a communiqué le désir de la Porte d'envoyer dans les Principautés un Commissaire et des délégués.]

(P. C., I, f. 150-154.)

(Lettre publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, pp. 238-241.)

## 86

29 février. — DROUYN à TILLOS. N° 2.

Je ne saurais, avant d'avoir pris connaissance du rapport que vous avez dû m'adresser et qui ne tardera pas je pense à me parvenir, apprécier le véritable caractère des événements qui viennent de provoquer l'abdication du Prince Couza. Quel que soit le jugement que l'on ait à porter sur ce mouvement et sur la condition des hommes qui y ont pris part, il est évidemment de nature à soulever des questions d'une extrême importance et dont le Gouvernement de l'Empereur doit se préoccuper aussi bien dans l'intérêt de la paix européenne que dans celui des Principautés.

Ces questions, Monsieur, se rattachent à un ordre de choses antérieurement prévu et réglé par le traité de Paris et par la Convention du 19 août 1858, sont du domaine du droit public européen et ne peuvent être autrement résolues que par l'entente commune de la Cour suzeraine et des autres Puissances signataires de ces actes. C'est ce que ne paraissent pas avoir compris les membres du gou-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

vernement provisoire en ce moment établi à Bucharest et les assemblées qui siègent dans cette ville, en proclamant le comte de Flandre roi [*sic*] de Roumanie. On doit savoir déjà à Bucharest que ce jeune Prince a immédiatement manifesté la résolution de décliner l'honneur qui lui était offert; et l'on peut supposer que Son Altesse Royale, à part ses convenances personnelles, aura été frappée de l'irrégularité de la proclamation dont elle a été l'objet.

Il importe essentiellement, Monsieur, et vous voudrez bien ne pas dissimuler notre manière de voir à cet égard, que le gouvernement provisoire de la Moldo-Valachie soit bien pénétré de la pensée que son unique mission est d'assurer le cours régulier des services administratifs et de veiller au maintien de [152] l'ordre et de la sécurité publique en attendant que les Puissances réunies en conférence aient résolu les diverses questions que fait naître la vacance du trône hospodaral.

L'autorité en ce moment exercée par les hommes que les événemens ont passagèrement investis du pouvoir à Bucharest n'est qu'un dépôt dont ils sont responsables envers la Puissance suzeraine et les Cours garantes : ils empièteraient sur des droits qui ne leur appartiennent pas et méconnaîtraient leurs rôles s'ils cherchaient à résoudre par eux-mêmes des questions qui sont, je le répète, d'un ordre international.

Ils s'attacheront avant tout, nous nous plaisons à l'espérer, à prévenir des mouvemens politiques et des désordres matériels qui ne pourraient avoir d'autre conséquence que de rendre plus difficile l'œuvre de la conférence, et peut-être de placer la puissance suzeraine dans l'obligation d'intervenir conformément aux prévisions du 6 septembre 1859.

Je vous prie, Monsieur, de vous expliquer en ce sens avec les membres du Gouvernement et les hommes influens avec lesquels vous vous trouverez en rapport. Il est essentiel qu'ils ne puissent conserver aucun doute sur les sentimens et les vues du Gouvernement de S. M.

(P. B., I, f. 151-152.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 87

1er mars. — Circulaire adressée par DROUYN à Hanovre, Hambourg, Copenhague, Stockholm, Francfort, Dresde, Cassel, Weimar, Darmstadt, Carlsruhe, Stuttgart, Munich, Bruxelles, La Haye.

Les événements qui viennent de se produire à Bucharest soulèvent des questions dont on ne saurait méconnaître l'importance; elles touchent en effet aux actes constitutifs de l'organisation donnée aux Principautés et à ce titre elles sont incontestablement de la compétence des gouvernements qui ont signé ces stipulations. Plusieurs fois déjà, depuis le congrès de Paris, les cabinets ont eu à s'occuper des provinces moldo-valaques, notamment dans la conférence tenue à Paris en 1858 pour préparer et conclure la convention du 19 août de la même année, et en 1859 pour ratifier la double élection de l'hospodar nommé à la fois en Moldavie et en Valachie. Dans ces diverses circonstances, comme dans les autres affaires d'un caractère plus restreint qui ont été traitées sur les lieux, l'esprit de conciliation a constamment prévalu et les puissances ont réussi à prévenir toute complication grave. En apprenant la crise qui a éclaté à Bucharest, le gouvernement de l'Empereur n'a pas hésité à penser qu'il y a lieu de recourir, ainsi qu'en 1858 et 1859, à une délibération commune. La plupart des Cours signataires des actes du Congrès de Paris nous paraissent partager dès à présent cet avis et nous nous plaisons à espérer qu'elles sauront, comme dans toutes les occasions antérieures, aplanir par leur entente les difficultés qui s'imposent à leur sollicitude.

**(France 1863-69. Circulaires, nº 2126, f. 191.)**

## 88

1er mars. — MENSDORF à METTERNICH. Nº 4.

Je crois devoir ajouter quelques observations plus confidentielles à ma dépêche précédente. Ainsi que Votre Altesse en a été prévenue par le télégramme du 24 février, l'Empereur, notre auguste maître, tient particulièrement

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

à ce que son Gouvernement marche d'accord avec celui de la France dans la question des Principautés danubiennes. En présence des éventualités menaçantes qui se dessinent en Allemagne et en Italie, il est essentiel, en effet, que nous restions avec la France sur un pied fort amical, et même en apparence plus intime qu'il ne l'est en réalité. Cette considération est si importante dans le moment actuel que nous devons, s'il le faut, lui sacrifier, ou du moins lui subordonner la politique traditionnelle que nous avons suivie jusqu'ici par rapport à la Turquie. Comme je le dis dans ma dépêche précédente, nos principes et nos intérêts particuliers nous portent à repousser en général très vivement toute mesure qui est de nature à porter atteinte à l'intégrité de l'Empire Ottoman. Dans des circonstances ordinaires nous n'hésiterions pas à nous prononcer de suite et très hautement en faveur de la séparation des Principautés et nous nous opposerions vigoureusement à [131] toute combinaison qui achèverait de briser le lien de suzeraineté subsistant encore entre la Porte et la Moldo-Valachie. Mais nous sentons aujourd'hui qu'une pareille attitude pourrait nous mettre en désaccord complet avec le Gouvernement français et nous ne voulons pas nous exposer à cette éventualité. Nous désirons donc que Vous usiez de votre influence auprès du gouvernement français pour le maintenir autant que possible dans une ligne de conduite conforme à nos idées. Mais si vous trouviez l'Empereur Napoléon et M. Drouyn de Lhuys décidés à maintenir l'Union, je Vous autorise à leur laisser entrevoir le concours de l'Autriche. Nous pourrions même, le cas échéant, pousser notre condescendance pour les vues de la France jusqu'à accepter l'idée d'ériger les Principautés en état tout à fait indépendant. Il devrait cependant être bien entendu que le souverain de ce nouvel Etat ne pourrait être pris ni dans une Maison notoirement ennemie de l'Autriche, comme par exemple la Maison de Savoie, ni dans une famille alliée de près à une Cour dont l'influence exclusive dans ces contrées est aussi peu dans l'intérêt de la France que dans celui de l'Autriche.

Même avec cette réserve, nous préférerions infiniment ne point avoir à faire cette concession et nous voyons donc

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

avec une vive satisfaction par votre dernier télégramme que le Gouvernement français continue à maintenir le principe de la suzeraineté de la Porte.

Il est également une combinaison pour laquelle l'Empereur Napoléon ne devrait pas se flatter de pouvoir nous gagner. Je veux parler de l'offre [132] éventuelle des Principautés comme dédommagement pour l'abandon de la Vénétie. Votre Altesse sait à n'en pas douter quels sont à cet égard les sentiments de l'Empereur notre auguste maître et j'espère qu'on ne nous mettra pas dans le cas de nous prononcer à ce sujet.

Jusqu'ici il n'est question que de la réunion d'une conférence *ad hoc* qui s'occuperait exclusivement des affaires des Principautés. Cependant, vu l'état un peu troublé de l'Europe sur d'autres points, il ne serait pas impossible que l'on arrivât insensiblement à l'idée d'agrandir la sphère de cette réunion et de lui donner finalement les proportions d'un congrès chargé d'examiner la situation générale. Si cette idée venait à être émise par l'Empereur Napoléon ou son Ministre, je Vous invite, mon Prince, à l'accueillir avec une certaine réserve, mais à ne pas la rejeter de prime abord.

En effet, nous ne serions pas éloignés nous-mêmes, comme je le dis dans une de mes dépêches précédentes, en prévision de certaines éventualités, à soumettre aux délibérations des Puissances la question du Schleswig. Nous pourrions donc trouver même quelque avantage à voir cette affaire naturellement invoquée par une Assemblée dont la compétence s'étendrait à toutes les affaires de l'Europe. Une seule considération nous empêcherait d'adhérer avec confiance [133] à la proposition d'un congrès; c'est celle de la Vénétie, car il serait sans doute difficile d'exclure d'avance cette question du programme de la réunion. Si nous pouvions, cependant, recevoir à ce sujet quelque garantie un peu positive, notre principale objection serait ainsi écartée et nous ne mettrions plus d'obstacle, pour notre part, à la réalisation d'une des idées favorites de l'Empereur Napoléon. La question de la Vénétie rend toutefois ce terrain fort délicat pour nous, car c'est un point sur lequel il serait nécessaire de s'en-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tendre d'avance et les idées de l'Empereur Napoléon diffèrent trop des nôtres à ce sujet pour qu'une entente nous semble possible autrement qu'en convenant de ne point toucher à cette question.

J'abandonne au tact consommé de Votre Altesse le soin de faire usage des indications que je lui donne. Elles pourront en tout cas, je l'espère, fournir quelques arguments utiles pour consolider l'état satisfaisant de nos relations avec le Gouvernement français.

Recevez... »

(V. P., I, f. 130-133.)

## 89

1er mars. — MENSDORF à APPONYI. N° 2.

...Ce qui vient de se passer à Bucharest me suggère une dernière remarque. Dans le moment où l'Orient est menacé d'une nouvelle crise, il ne peut pas être indifférent au Gouvernement britannique que toute l'attention et toutes les forces de l'Autriche soient absorbées par les dangers qui la menacent en Allemagne et en Italie. Si le gouvernement anglais [40] compte toujours trouver dans le Cabinet impérial un auxiliaire qui le seconde dans ses efforts pour maintenir l'Empire Ottoman, il faut que l'Angleterre nous aide de son côté à écarter des périls dont l'approche peut paralyser notre influence en Orient, ou y donner une autre direction à notre politique...

(V. L., Exp. I, f. 39, v. 40.)

## 90

1er mars. — MENSDORF à APPONYI. N° 4.

Parmi les combinaisons qui pourraient être mises sur le tapis, à propos des Principautés danubiennes, il en est une contre laquelle nous devons nous prémunir d'avance. Je veux parler de l'offre éventuelle qui nous serait faite de ces contrées comme compensation pour l'abandon de la Vénétie. Votre Excellence savait, à n'en pas douter, quels sont à cet égard les sentiments de l'Empereur notre auguste maître et j'espère qu'on ne nous mettra pas dans

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

le cas de nous prononcer à ce sujet. Il serait peut-être, toutefois, opportun de prévenir Lord Clarendon, dans un de vos entretiens confidentiels avec Sa Seigneurie, que toute idée de ce genre serait repoussée par nous fort catégoriquement.

J'abandonne au tact de Votre Excellence le soin de faire usage de cette indication si Elle le juge convenable.

(V. L., Exp. I, f. 42.)

## 91

1er mars. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF.

Par télégramme du 27 le Chargé d'Affaires ottoman à Saint-Pétersbourg annonce nouvelle proposition de la France, c'est-à-dire : conférence à Constantinople, agréée par la Russie qui pense néanmoins qu'il faut d'abord consulter la Cour suzeraine.

La Porte penche pour nous. Je tâche de lui faire comprendre qu'ici nous n'arriverions pas à la séparation, mais à la consolidation de l'Union, car nous n'avons contre le marquis de Moustier que le recours aux Puissances qui arriverait toujours trop tard pour changer la résolution prise en suite du rapport de l'Ambassadeur.

Télégramme de Berlin du 27 dit : l'Angleterre recommande l'application des réserves de 1861. A-t-elle voulu dire : les stipulations du firman ? Ces réserves tendent à annuler le firman pour le cas actuel de vacance.

(V. C., Ber., I, f. 84.)

## 92

1er mars. — LA TOUR D'AUVERGNE à DROUYN. No 40.

[Développement de la dépêche précédente (doc. 84). — Les consuls peuvent fort bien remplacer les commissaires. Clarendon n'a pas voulu promettre formellement à Musurus d'exclure d'avance le Prince étranger.]

(P. L., I, f. 226-228.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 93

2 mars. — Télégramme. METTERNICH à MENSDORF. N° 21.

Drouyn désire connaître le candidat de l'Autriche; il pencherait pour Brâncoveanu.

...Sollten wir wünschen die Executirwalt einer provisorischen Leitung baldmöglichst zu übergeben, so bittet er [Drouyn de Lhuys], ihm unsere Idee über geeignete Persönlichkeit mitzuteilen; der junge Brancovano dermalen im französischen Militärdienst scheint ihm nicht ungeeignet, da er conservativ und uns geneigt ist. Er wünscht, dass Ew. Excellenz bei diesem Anlasse von seiner geheimen Anfrage nichts erwähnen, da er den Schein der grössten Selbstständigkeit bei der Conferenz bewahren will.

(V. P., Ber., I, f. 150.)

## 94

2 mars. — PROKESCH à MENSDORF. N° 9 B.

[Le désir « bien naturel » de la Porte est de profiter des événements pour régler la question de l'Union. L'Autriche y a le même intérêt. Le firman de 1861, base de l'union, a stipulé la séparation lors de la succession de Cuza; les représentants, sauf Prokesch, ont fait cette réserve qu'il y aurait lieu de la maintenir si elle avait donné de bons résultats. Ces résultats sont là, on peut difficilement les qualifier d'heureux. La majorité des Roumains veut la séparation; l'union est soutenue par le parti révolutionnaire et par ceux qu'il a achetés ou terrorisés : elle achèverait de consommer la ruine du pays. Il faut deux élections : le résultera indiquera ce qu'il faut en penser.]

(V. C., Ber., I, f. 94-102.)

## 95

2 mars. — DROUYN à MOUSTIER. N° 12.

[Transmet la circulaire du 27 février et le télégramme à Tillos. La Porte ne devra rien faire avant les décisions de la conférence. Drouyn s'est refusé à exprimer aucune opinion

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

devant Safvet, parce que la question était de la compétence des Puissances.]

(P. C., I, f. 161-162.)

Lettre publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp, 240–241.)

## 96

3 mars. — Télégramme. MENSDORF à METTERNICH.

Ma dépêche d'avant-hier nº 3 Vous a déjà apporté notre consentement éventuel à la réunion de la conférence à Paris. Nous supposons que cette autorisation suffit. Il est bien entendu que l'adhésion de la Porte nous paraît indispensable.

D'après derniers rapports de Bucharest, il nous semblerait aussi utile qu'un pouvoir exécutif y fût établi provisoirement. Ainsi que nous Vous l'avons mandé dans une circonstance précédente, nous sommes disposés à favoriser les Bibesco. Mais la forme correcte serait de faire nommer un caïmacam par la Porte. Nous serions prêts à appuyer à Constantinople le choix de Brancovano.

(V. P., Exp., I, f. 142.)

## 97

3 mars. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF.

Télégrammes de Paris et de Londres du 1er arrivés à la Porte ottomane insistent sur conférence à Paris pour discuter la situation, éventuellement le Prince étranger. La Porte répond en démontrant l'urgence de l'envoi des Commissaires pour exécuter le ferman : ce que sa dignité et celle des Puissances exige. Quant à la conférence, elle déclare vouloir y participer en faisant d'après le conseil de M. Drouyn de Lhuys tout d'abord sa réserve au sujet du Prince étranger.

(V. C., Ber., I, f. 123.)

## 98

3 mars. — DROUYN à TILLOS. Nº 3.

[L'abdication paraît avoir été accueillie sans résistance; il serait dès lors superflu de porter un jugement sur un



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

événement accompli dont il importe seulement de régler les conséquences. La conférence qui va se réunir offre plutôt une garantie aux Principautés, qui seraient plus en danger livrées à elles-mêmes. Le gouvernement provisoire devra donc s'abstenir de tout acte qui tendrait] à préjuger les résolutions qui seront prises au sein de la conférence. On doit être assuré d'avance à Bucharest que les droits des Principautés dans cette réunion trouveront des interprètes et au besoin des défenseurs, dont la tâche sera d'autant plus facile que les populations moldo-valaques et ceux qui les dirigent auront fait preuve de sagesse et de modération...

(P. B., I, f. 161-162.)

## 99

3 mars. — DROUYN à LA TOUR D'AUVERGNE. N° 21.

[Entente des Puissances. Drouyn ne s'est pas non plus engagé vis-à-vis de Safvet Pacha]... [233 v.] ...Quant à la Russie, M. le baron de Talleyrand me mande par le télégraphe que cette Puissance ayant consulté la Porte sur les intentions de laquelle elle ne se trouve pas suffisamment édifiée, désire que l'on s'entende avec le gouvernement ottoman. Sans s'opposer à la réunion de la conférence à Paris, le cabinet de Saint-Pétersbourg pense que, pour gagner du temps, la Turquie pourrait être autorisée par la conférence locale de Constantinople à envoyer dans les Principautés un commissaire accompagné de délégués. Il accepte d'ailleurs les principes posés par la France et l'Angleterre quant à l'œuvre réservée à la conférence européenne.

En exprimant le désir de faire dépendre de l'adhésion préalable de la Porte la résolution des autres Puissances, [234] le cabinet de Saint-Pétersbourg met en avant une opinion qui pourrait ce me semble être contestée à bon droit. Je suis le premier à reconnaître les égards que mérite la position particulière de la Porte dans les Principautés et la part qu'il convient de faire à ses intérêts comme puissance suzeraine; mais il y a lieu de se demander si, lorsque le caractère européen d'une question est manifeste,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

lorsque les Cabinets sont d'accord à ce sujet, il est loisible à l'un d'eux d'empêcher les autres de délibérer en commun par une opposition isolée à leur volonté unanime. Sans examiner une thèse que la Porte, au surplus, ne soulève pas, j'aime mieux aller immédiatement au fond de la pensée du gouvernement russe. Son désir évident serait que les délibérations eussent lieu à Constantinople et il est aisé d'en comprendre les raisons. La Russie aspire à replacer sur un terrain toujours favorable à son action les questions qui peuvent naître en Orient, et s'il était possible à revenir à l'ancienne tradition des négociations directes avec la Porte. Mais c'est là un système que l'Angleterre a combattu naguère avec nous. Le résultat de nos efforts réunis a été d'y substituer le débat en commun des grands intérêts qui se rattachent aux affaires de Turquie, et nous sommes persuadés que le Cabinet anglais est, comme nous, en garde contre tout ce qui tendrait à ramener sous ce rapport le gouvernement ottoman dans les anciens erremens... [Au surplus la proposition russe n'aboutit qu'à une perte de temps, car les délégués auront à chaque instant besoin de consulter leurs gouvernements.]

P. L., I, f. 232-235.)

## 100

4 mars. — Télégramme. DROUYN à TALLEYRAND et à MOUSTIER.

L'Angleterre et l'Autriche demandent itérativement que la conférence se réunisse immédiatement et d'urgence à Paris. Faites-moi connaître, sans retard, par le télégraphe, si la Cour de Russie (la Porte) veut envoyer ou ne pas envoyer à son Ambassade à Paris l'autorisation d'y prendre part. La Prusse et l'Italie ont donné leur assentiment.

(P. Pét., I, f. 131.)

## 101

4 mars. — Télégramme. METTERNICH à MENSDORF. N° 22

Idée du Kaïmakam si elle est admise à Constantinople sera acceptée et appuyée à la conférence. Man fürchtet,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

dass Russland den provisorischen Zustand in Bukarest verlängern will.

(V. P., Ber., f. 131 v.)

## 102

5 mars. — TILLOS à DROUYN. N° 13.

[Premières mesures financières du gouvernement; projets de garde nationale (165-166). — Mésintelligences diverses.]

La division n'est pas seulement dans le gouvernement; elle est plus grande encore dans le pays. Les Moldaves tendent à la séparation, et cette tendance est si prononcée que le Gouvernement provisoire ne saurait y résister [167] si la combinaison du Prince étranger étant écartée on en venait à la nomination d'un Prince indigène. Déjà une batterie de canons a été envoyée à Iassy.

Causant hier de cette disposition à la séparation avec un membre de la Lieutenance Princière qui était venu me voir, je n'eus pas de peine à lui prouver combien il était nécessaire de maintenir l'union. Il en convint, mais comme il est Moldave, il ne me cacha pas qu'il était indispensable de donner des compensations à la Moldavie, et qu'à cet effet la Cour de Cassation serait probablement transférée à Iassy.

Deux jours auparavant, j'avais reçu la visite de M. Ion Ghika, et comme je lui témoignais mon étonnement que M. Balatchano, envoyé à Paris, ne m'eût point fait visite, M. Ion Ghika me répondit qu'il avait craint que je ne lui fisse un accueil décourageant. Je lui répondis que je savais que le Gouvernement provisoire se plaignait de mon attitude, mais que n'ayant pas à entretenir avec lui des rapports officiels, je n'avais cependant pas cru devoir m'abstenir avec ceux de ses membres qui étaient venus [168] me voir à titre privé, d'observations puisées dans la nature des choses. Vous devez vous souvenir, mon Prince, que dans la première visite que vous m'avez faite, j'ai appelé votre attention sur les conséquences d'une révolution qui soulevait des questions qui ne pouvaient être résolues que par les Puissances garantes. Je vous ai demandé si vous

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

considériez comme un point d'appui bien solide l'armée qui avait forfait à l'honneur; si la révolution améliorerait la situation financière et je vous ai dit : « Personne plus que moi n'a dit la vérité au Prince Couza; si je l'ai soutenu, c'est qu'aux yeux du Gouvernement de l'Empereur il existait en vertu d'un acte européen et qu'il représentait votre nationalité et le principe de l'Union. Mais, si peut-être seul j'ai fait arriver jusqu'aux oreilles du Prince des conseils sévères, le Gouvernement issu de la révolution n'a sans doute pas attendu de moi une lâcheté, et j'ai cru devoir entourer d'égards un Prince déchu mais auprès duquel je me trouvais encore accrédité tant que mon Gouvernement [169] n'avait pas reconnu le nouvel état de choses. J'ai donc fait mon devoir et je n'ai donné à personne le droit de supposer que je manquerais de convenances à l'égard de M. Balatchano que je connais depuis longtemps...

[Question des contrats.]

[170] ...Outre les difficultés inhérentes à la composition d'un gouvernement issu d'une conspiration militaire à l'instigation d'une coalition, il y en a d'autres qui proviennent de l'attitude de la Porte. Des troupes turques se rapprochent de Roustchouk et aux moindres troubles pourraient entrer dans le pays où elles viendraient facilement à bout d'un simulacre de résistance. C'est en vue d'une occupation [171] éventuelle que les quatre mille hommes ont été appelés, et si les Turcs rencontraient la résistance dont je parle, n'y aurait-il pas à craindre que les Puissances voisines ne trouvent un prétexte d'intervenir de leur côté? J'ai donc insisté sur la nécessité de maintenir l'ordre, l'union et de montrer de la modération.

Le Gouvernement actuel se compose d'hommes qui jouissent dans le pays d'une réputation de probité privée. Ces mêmes hommes ont-ils abandonné toute idée d'ambition personnelle ? Il est permis d'en douter...

(P. B., I, f. 164-171.)

## 103

6 mars. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Safvet Pacha est chargé de vous faire savoir que la Porte accepte la conférence. Le conseil des Ministres se réunit ce

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

soir et demain matin on enverra par le télégraphe à Safvet Pacha les instructions définitives qui vraisemblablement porteront sur les réserves à faire contre l'éventualité d'un Prince étranger.

(P. C., I, f. 166.)

## 104

6 mars, 3 h. soir. Télégramme. TALLEYRAND à DROUYN.

Le gouvernement russe accepte la conférence à Paris. Le baron de Budberg, muni d'instructions, part d'ici samedi.

(P. Pét., I, f. 137.)

## 105

6 mars. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 19.

La chute du Prince Couza, annoncée et désirée depuis longtemps à Pétersbourg, a donné raison à la perspicacité de quelques-uns et aux rancunes de tous. La satisfaction d'amour-propre que leur accordait l'événement a été passagère; les embarras de la situation s'étant chargés de rappeler promptement un chacun à la prudence et à la discrétion. Dès ma première entrevue avec le Prince Gortchakoff, j'ai pu juger, à la réserve qu'il observait, combien il se préoccupait de la ligne de conduite qu'il avait à adopter. Les télégrammes que j'ai eu l'honneur d'échanger avec Votre Excellence, depuis la révolution survenue à Bucharest, lui ont fait connaître l'impression générale qu'en a ressentie le Vice-chancelier et l'ordre d'idées [139] dans lequel il a tenu à se placer immédiatement.

Le premier soin du Gouvernement russe a été de recommander la plus grande réserve à son Consul général, à Bucharest, et de s'informer des convenances de la Porte. Les réponses du gouvernement ottoman à cette demande *courtoise* s'étant fait attendre, par suite d'irrégularités dans le service des télégraphes, le Prince Gortchakoff y a trouvé un prétexte pour différer de se prononcer sur la réunion, soit à Constantinople, soit à Paris, de la conférence : les télégrammes, disait-il, n'étaient pas d'accord entre eux sur le lieu définitivement proposé par l'Angleterre et accepté par nous. La dernière dépêche télégra-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

phique de Votre Excellence et l'acquiescement du Cabinet de Constantinople à la proposition de Lord Clarendon ont fait tomber ces hésitations calculées et le Vice-chancelier s'est décidé hier à aller demander le consentement de l'Empereur Alexandre à la réunion à Paris de la Conférence [140] européenne.

En m'annonçant ce matin l'adhésion de son souverain, le Prince Gortchakoff est de nouveau revenu sur les délais qui l'avaient retardé et sur l'obligation d'attendre, *par courtoisie*, les réponses de la Porte; il a ajouté qu'en demandant à Sa Majesté Impériale de charger son Ambassadeur à Paris de la représenter à la conférence, il avait été particulièrement guidé par la conviction qu'une affaire traitée sous les yeux mêmes de l'Empereur Napoléon ne pouvait manquer d'être envisagée avec les vues les plus élevées et les plus propres à amener une conciliation. Le Baron de Budberg part samedi pour la France, parfaitement édifié sur les intentions de son Gouvernement. Sa prochaine arrivée a fait juger inutile d'autoriser le Chargé d'affaires de Russie à prendre part à un débat où il n'aurait pu jouer [141] qu'un rôle muet.

J'ai communiqué au Vice-chancelier les deux dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, sous les nos 11 et 12. Elles n'ont provoqué aucune objection de sa part; je puis même dire qu'elles ont rencontré son assentiment, sauf le passage de la seconde d'entre elles, où Votre Excellence constate qu'en réponse à la communication du firman du 6 décembre 1861, qui ne reconnaît qu'un caractère viager à la double élection du Prinze Couza, les représentants de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse et de l'Italie ont revendiqué pour ces Puissances « la faculté d'examiner de concert avec la Porte, en cas de vacance de l'hospodarat, s'il y a lieu de maintenir les modifications successivement introduites dans la convention de 1858. » Le Prince Gortchakoff prétend que les réserves consignées dans sa dépêche ne s'appliquaient pas tant, dans son esprit, au [142] maintien de l'Union qu'aux mesures coercitives que la Porte pourrait être amenée à prendre. Il se ferait quelques scrupules, m'a-t-il dit, de se prévaloir d'un consentement qu'il

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

avait contribué à obtenir autrefois, pour réclamer aujourd'hui qu'il soit converti en engagement définitif. J'ai maintenu que notre appréciation était différente et que si la Porte avait été en droit d'entourer son adhésion de certaines réserves, nos documents diplomatiques nous avaient réservé la pleine et entière faculté d'examen sur la matière, lorsque le cas prévu viendrait à se présenter. Le Prince Gortchakoff n'a pas insisté, toute discussion lui paraissant prématurée, du moment où la conférence était appelée à traiter les nombreuses questions qui se rattachent à la vacance du trône hospodaral. Je n'avais point, pour ma part, à le presser sur ce sujet; car j'avais été informé, de bonne source, que la Russie n'insisterait [143] sur la séparation des deux Principautés que juste assez pour faire considérer comme une concession un désistement arrêté à l'avance dans son esprit. Le Prince Gortchakoff a terminé l'entretien en me disant : « Nous nous placerons sur le terrain de la convention de 1858 et des protocoles postérieurs, pour en réclamer la fidèle exécution. »

Ces premiers pas de la Russie font prévoir, Monsieur le Ministre, qu'elle cherchera à peser sur les déterminations du Divan et à l'arrêter au besoin, dans la voie des concessions, par l'appui intéressé qu'elle semble disposée à lui prêter. Cette attitude ne peut manquer de se modifier devant un accord entre les Puissances occidentales, si l'on est assez heureux pour le constituer.

Je prie, etc.

(P. Pét., I, f. 138-143.)

## 106

6 mars. — APPONYI à MENSDORF. N° 17 B.

[Londres, Paris et Vienne sont d'accord sur le fond de la question des Principautés]. [Clarendon] ne m'a pas soufflé le mot à propos d'arrière-pensées russes, dont le public continue à s'entretenir, en accusant le Cabinet de Saint-Pétersbourg d'avoir trempé dans les derniers événements de Bucharest, pour favoriser la candidature du duc de Leuchtenberg — le tout, comme de raison, sous les auspices de M. de Bismarck.

(V. L., Ber., I, f. 120.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 107

6 mars. — Drouyn à La Tour d'Auvergne. N° 22. Confidentielle.

Prince, Vous me faites l'honneur de m'annoncer par votre dépêche confidentielle du 27 février que Lord Clarendon vous a parlé d'une conversation dans laquelle j'ai entretenu M. l'Ambassadeur d'Angleterre de combinaisons territoriales relatives aux Principautés et à la Vénétie. J'ai été amené à toucher ce sujet par Lord Cowley lui-même qui d'ailleurs ne m'a présenté son opinion que comme ayant un caractère purement personnel. Feu M. Grey étant chargé d'affaires m'avait dit aussi avoir reçu de Lord Russel une lettre particulière où il se montrait favorable à cette idée. Le Principal Secrétaire d'Etat ne vous a point caché au surplus qu'elle avait depuis longtemps son approbation comme celle du Comte Russel; mais il a insisté sur les résistances qu'elle pourrait rencontrer pour le moment du moins de la part de l'Autriche. Nous sommes les premiers à reconnaître toutes les difficultés dont il y a lieu de tenir compte. Nous n'oublions pas notamment qu'en demandant à la Turquie de faire un sacrifice pour rendre possible ces arrangemens, les Cabinets devraient se préoccuper des dédommagemens auxquels elle aurait droit, et qu'il serait nécessaire en même temps de s'assurer que les intérêts et les vœux des populations dont on disposerait ne seraient pas en désaccord avec les convenances de l'Europe. Mais ce qui, dans l'état des choses paraît difficile ou même impossible peut changer d'aspect, si les circonstances venaient elles-mêmes à prendre un autre caractère. Nous sommes charmés de savoir que le Cabinet anglais verrait avec satisfaction, le cas échéant, se réaliser un semblable projet et nous ne perdrons point de vue une suggestion que les nécessités de la politique pourraient à un moment donné recommander à l'attention des Puissances.

(P. L., I, f. 242.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 108

6 mars. — HAAS à MENSDORF. N° 12.

Dispersion par la force des réunions séparatistes de Iassy. Mouvements de troupes unionistes.

Wie ich Ew. unterm 27ten vorigen Monats sub n° 11/res. gehorsam zu berichten die Ehre hatte, beabsichtigte die conservative Partei, nachdem sich die Kunde von der Abdicirung Couza's in Iassy verbreitet hatte, eine Denkschrift an die Pforte und die garantirenden Grossmächte zu richten, auf dass im Interesse der Moldau die Pariser Convention vom Jahre 1858 in Kraft gesetzt und durchgeführt werden möge, falls die Wahl des neuen Fürsten nicht bestätigt würde. Ueber die von der conservativen Partei zu diesem Ende hierorts angebahnten Schritte konnte ich nachträglich Folgendes in Erfahrung bringen.

Nach verlässlichen Angaben fand am 23. Februar dieses Jahres Abends im Hause des bejahrten moldauischen Grosslogotheten Stefan Catargiu eine zahlreich vertretene Versammlung statt, welche nach langen und lebhaften Besprechungen zu dem Beschlusse gelangte, damit an die Pforte und an die Repräsentanten der garantirenden Grossmächte in Constantinopol ein Schriftstück verfasst werde, worin die Bitte gestellt werden sollte, dass auf Grundlage der Convention die beiden Fürstentümer Moldau und Walachei wieder je einen Fürsten erhalten. Dieses Schriftstück sollte Tags darauf unterzeichnet werden.

Die zu diesem Zwecke versammelten Bojaren wurden jedoch während der Beratung durch den Besuch des zur unionistisch demokratischen Partei gehörenden Regierungskommissär Manolaki Kostake Iepuriano überrascht, welcher sie unter Vorstellungen und Drohungen aufforderte die weiteren höheren Entschlüsse abzuwarten und keinen Schritt zu wagen, welcher dem im Jahre 1857 von dem Divan ad hoc ausgesprochenen und auch von den gegenwärtigen gesetzgebenden Körpern der Moldau und Walachei durch die Proklamirung des Grafen Philipp von Flandern zum Fürsten sanktionirten Willen der Nation entgegen wäre.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Die hervorragendsten Mitglieder der Versammlung unterliessen nicht dem Regierungskommissär die Bemerkung entgegenzuhalten, dass sowohl die Pariser-Convention als auch der auf die Vereinigung der moldo-walachischen Kammern und auf die Centralisisirung der Regierung in Bukarest bezugnehmende grossherrliche Ferman von Jahre 1861 das Verhalten genau vorschreiben, welches für den Fall einer Vacanz der in der Person des Fürsten Couza vereinigten Hospodarwürde zu beobachten wäre, und dass demnach die Forderung der Moldauer sich bloss den Anforderungen jener Staatsacte zum Besten ihres Landes accomodire. Doch nützten keine Bemerkungen; die Versammlung musste auf Aufdringen des Regierungskommissärs ihre Beratungen suspendiren und sich sofort auflösen. Die seither versuchte Bildung mehrerer Comites wurde von der Lokalregierung nicht gestattet, und in dieser Weise der Bevölkerung Iassy's jede Gelegenheit benommen die Unterzeichnung der in Uebersetzung anruhenden Petition zu bewerkstelligen. Um der Separatisten-Partei die Mittel zu entziehen ihre Ansichten und Wünsche durch etwaige Druckschriften zum Nachteile des Unionsprinzipes kund zu geben, besuchte der hiesige Regierungskommissär Demeter Cozadini diese Tage in Begleitung des Polizeiprefekten Stourdza sämmtliche Druckereien in Iassy und erinnerte ihre Administratoren an die genaue Befolgung des Pressgesetzes, damit ohne Wissen und Erlaubnis der Praefektur keine Druckschrift die Presse verlasse. Auch säumte die provizorische Regierung nicht, die Commandanten der hiesigen Garnisonstruppen, die nach der Abdicirung Couza's Anstand nahmen, ihr sofort den Eid der Treue zu leisten, zu entfernen und durch unionistisch gesinnte Offiziere zu erzetzen. So wurden die Commandanten Obersten Duka und Mawriki in Disponibilität gesetzt und mehrere moldauische Offiziere der hiesigen Garnison durch walachische Offiziere ersetzt und zu andern Regimentern transferirt. Zu Verstärkung der hiesigen Garnison soll schon dieser Tage eine Artillerie-Division mit einer Feldbatterie aus Bukarest hier eintreffen. All diese Massnahmen dürften zur Genüge dartun, dass man Alles aufbietet, um jede Kundgebung zu Gunsten

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

eines eigenen Fürsten für die Moldau im Keime zu ersticken. So viel sich jetzt schon konstatiren lässt, scheint die Moldauische Nationalpartei nur für den Fall mit der Wahl eines Unionsfürsten einverstanden zu sein, wenn hiezu ein fremder Fürst von den hohen Schutzmächten ausersehen würde. Die Wahl eines einheimischen Unionsfürsten würde dagegen hierlands um so weniger befriedigen, als man von einem solchen keine Hilfe erwartet und vielmehr besorgt ist, dass die Moldau unter einer neuen demokratischen Unionsregierung einer traurigen Zukunft entgegengehen und zuletzt auch das verlieren werde, was die frühere Regierung noch verschont hatte. Angesichts einer solchen Eventualität erblickt die moldauische Nationalpartei nur in der Wahl eines eigenen Fürsten die einzige mögliche Garantie für das Vaterland, die ihr um so wirksamer schiene, wenn die hohen Schutzmächte selbst über die Wahl der Fürsten für die Moldau und Walachei übereinkommen sollten, da sonst die demagogischen Umtriebe der Unionspartei jede Fürstenwahl in der Moldau vereiteln könnte.

Geruhen, etc.

(V. B., Ber., I, f. 206.)

## 109

6 mars. — Lettre particulière de DROUYN à LA TOUR D'AUVERGNE.

Mon cher Ambassadeur,

Je ne crois pas sans utilité d'ajouter ici quelques mots à la dépêche confidentielle que je vous adresse aujourd'hui sous le nº 22. En vous parlant de circonstances nouvelles qui pourraient se produire et rendre possible la combinaison dont je vous entretiens, j'ai surtout en vue l'attitude respective de l'Autriche et de la Prusse. Je sais combien entre ces deux puissances, dans leurs dissentimens les plus graves, il y a loin de la parole à l'action. Il faut convenir cependant qu'elles se tiennent aujourd'hui un langage inusité et que l'on ne saurait regarder comme tout à fait impossible un conflit armé au sein de l'Allemagne. Si une guerre éclatait, il n'est pas douteux

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

que le Cabinet de Berlin rechercherait l'alliance de l'Italie et que l'une des conditions de leur accord serait de ne point poser les armes sans avoir assuré les duchés à la Prusse et enlevé la Vénétie à l'Autriche. La combinaison à laquelle le Cabinet de Vienne répugne aujourd'hui pourrait donc acquérir un très haut degré d'importance et d'opportunité et devenir en même temps qu'une compensation nécessaire à l'Autriche une garantie du rétablissement de la paix pour l'Europe. Mais cette combinaison ne pourrait-elle pas servir aussi à empêcher le conflit si elle était adoptée en temps utile ? En ce qui nous concerne, nous sommes, à l'égard de l'Autriche, lorsqu'il s'agit de la Vénétie, dans une position qui nous commande des ménagemens particuliers : nous avons fait la guerre à cette Puissance en Italie et des démarches de notre part à ce sujet risqueraient, en lui rappelant ce souvenir, de mettre sa susceptibilité en cause. Le Cabinet britannique est donc mieux placé que nous pour prendre l'initiative auprès du gouvernement autrichien et je laisse à votre tact le soin de suggérer à lord Clarendon qu'il pourrait y avoir intérêt à profiter de l'état présent de l'affaire des Principautés pour s'en ouvrir sans trop tarder à Vienne.

(P. L., I, f. 243.)

## 110

6 mars. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 44.

Je me suis empressé de communiquer au Principal Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères le contenu de la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, sous le n° 21, touchant les Principautés. Lord Clarendon a appris avec satisfaction l'adhésion donnée par les Cabinets de Vienne, de Berlin et de Florence à la réunion de la Conférence à Paris. Bien que M. l'Ambassadeur de Turquie ait renouvelé à Londres, avec beaucoup d'insistance, les démarches qu'il avait faites précédemment dans le but d'obtenir, préalablement à l'ouverture de la Conférence, la promesse formelle que les traités et les arrangements existants seront respectés, et que, notamment, on s'abs-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tiendra de soulever la question du Prince étranger, Lord Clarendon ne semble pas douter que l'assentiment de la Porte ne soit bientôt acquis à notre proposition. En refusant, pour la troisième fois, d'accueillir les suggestions de M. Musurus, il s'est efforcé de faire comprendre à cet Ambassadeur que son gouvernement aurait toutes les facilités nécessaires pour formuler ses vœux, aussitôt que les plénipotentiaires seraient réunis, et qu'en attendant, son intérêt lui commandait de témoigner aux Puissances garantes plus de confiance dans leurs dispositions à son égard. Quant à l'idée [245] mise en avant par le Cabinet de Saint-Pétersbourg d'autoriser la conférence locale de Constantinople à envoyer dans les Principautés un commissaire turc accompagné de délégués européens, Lord Clarendon m'a paru convaincu qu'elle ne produirait aucun avantage pratique, et qu'au lieu de gagner du temps, nous en perdrions certainement en recourant à ce moyen, puisque, ainsi que l'observe très justement Votre Excellence, à moins d'une entente préalable entre les différentes Puissances, entente qui ne saurait s'établir en dehors d'une conférence européenne, il faudrait en référer constamment de Bucharest à Constantinople, et de Constantinople à Paris, Londres, Vienne, Berlin, Pétersbourg et Florence. En résumé, Monsieur le Ministre, le Principal Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères continue à penser, avec Votre Excellence, que la réunion immédiate de la conférence à Paris est, dans la situation donnée, la combinaison la meilleure et la plus pratique. Il m'a dit qu'il s'était déjà expliqué et qu'il s'expliquerait encore dans ce sens avec M. l'Ambassadeur de Russie. Je n'ai pas manqué, au surplus, d'appeler tout spécialement l'attention de Lord Clarendon sur la nécessité de ne pas laisser les Principautés livrées plus longtemps au hasard des incidents, et je lui ai fait remarquer combien il serait regrettable, lorsque la plupart des Représentants des Puissances se trouvent déjà en mesure de s'assembler à Paris, de voir l'ouverture de la conférence indéfiniment retardée par les hésitations d'une seule Puissance.

Les idées du Cabinet de Londres ne paraissent pas être, d'ailleurs, bien arrêtées, en ce qui concerne la solution

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

des différentes questions qui doivent être [246] examinées par la Conférence; il semble, par exemple, conserver encore quelques doutes sur le plus ou moins d'opportunité pour la Conférence d'accueillir la proposition de la Porte tendant à appliquer à l'état actuel des choses dans les Principautés le protocole du 6 septembre 1859 relatif aux infractions qui seraient apportées aux clauses de la convention de 1858. De plus, Lord Clarendon, tout en admettant que la discussion reste libre sur toutes les questions, incline évidemment à penser que la candidature d'un Prince étranger devrait être écartée, moins encore parce qu'elle pourrait préjudicier aux droits de la Porte qu'à cause des difficultés qu'il y aurait à faire un choix de nature à obtenir l'approbation de toutes les Puissances. Je crois également que, sans méconnaître la valeur des réserves qu'ont provoquées, dans le temps, de la part de toutes les Puissances, à l'exception de l'Autriche, les déclarations contenues dans le firman d'union personnelle du 6 décembre 1861, il jugerait peut-être la stricte application de ce firman préférable au maintien de l'union des deux Principautés établie au profit du Prince Couza; mais, sur ce point, comme sur tous les autres, Lord Clarendon, je le répète, considère que la discussion doit demeurer ouverte. J'ajouterai que, s'il se montre, dans ses appréciations, soucieux de concilier les droits de la Porte avec les intérêts des populations roumaines, il n'en paraît pas moins attacher le plus grand prix à marcher complètement d'accord avec la France.

Veuillez, etc.

(P. L., I, f. 244-246.)

## 111

6 mars. — APPONYI à MENSDORF. N° 17 C.

Lord Clarendon ne m'ayant pas fait, jusqu'ici, la moindre allusion à une combinaison ayant pour but l'échange de la Vénétie contre les Principautés danubiennes, j'avoue que j'ai préféré ne pas prendre l'initiative d'un sujet aussi délicat. Il sera toujours temps, lorsque la première insinuation d'une pareille proposition me sera faite, de l'accueillir comme elle le mérite. Jusque là le silence me paraît plus digne et plus conforme à nos intérêts.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Je crois au reste que j'ai moins à redouter une ouverture de cette nature de la part de Lord Clarendon que de celle de Lord Russel.

Agréez...

(V. L., Ber., I, f. 123.)

## 112

7 mars. — MENSDORF à Paris, Londres, Pétersbourg.

...Les rivalités que fait naître la vacance du siège princier pourront dégénérer avant peu en luttes violentes et l'exemple du passé a trop fait connaître à Bucharest la valeur d'un fait accompli pour qu'il ne se produise pas quelque tentative de devancer les décisions des Cabinets. Il me paraît donc urgent d'établir le plus tôt possible un centre d'entente où l'on pourrait arrêter de commun accord les mesures provisoires indispensables pour assurer le maintien de l'ordre. Même s'il devait se produire quelque divergence sur les questions de principe qu'implique le remplacement du Prince Couza, il n'en serait que plus nécessaire de ne pas laisser les événements préjuger les délibérations des Puissances...

(V. P., Exp., I, f. 145.)

## 113

7 mars. — METTERNICH à MENSDORF. N° 9 D.

Lord Cowley est très satisfait de l'attitude du Cabinet français dans l'affaire des Principautés. Il affirme que selon ses convictions nous pouvons nous attendre à ce qu'on ne propose rien ici qui puisse être regardé comme contraire à l'intégrité et à la suzeraineté de la Porte — on n'insistera plus, comme autrefois, sur l'idée d'un Prince étranger — on ne maintiendra pas *l'union* à tout prix, malgré l'amour-propre d'auteur qu'on semblait y attacher. Quant à son Gouvernement, Lord Cowley croit savoir déjà que l'intérêt qu'il a de ne pas laisser toucher au *statu quo* territorial en Orient une fois sauvegardé, tout ce que l'Autriche pourra désirer dans ses propres intérêts sera appuyé par l'Angleterre avec toute la bonne grâce possible. Il pense que la meilleure politique à suivre par lui

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

et moi au sein de la conférence serait d'appuyer en principe ce qui paraîtra convenir le mieux au bien-être, au repos et aux vœux légitimes des populations danubiennes, pourvu que les intérêts de l'intégrité ottomane et les exigences de bon voisinage soient implicitement sauvegardés.

Les événements de Moldavie semblent faire penser qu'une séparation deviendra nécessaire. Lord Cowley croit que la France n'y mettrait pas d'opposition, s'il devient évident que les Moldaves [167] la désirent.

Agréez...

(V. P., Ber., I, f. 166-167.)

## 114

7 mars, 4 h. 30 soir. — Télégramme. La Tour d'Auvergne à Drouyn.

[L'Angleterre a demandé à Pétersbourg que le Chargé d'Affaires russe soit autorisé à assister à la conférence en attendant Budberg.]

(P. L., I, f. 250.)

## 115

7 mars. — Moustier à Drouyn. N° 22.

...Pendant que la Porte recevait de Londres la nouvelle de l'accord des Gouvernements anglais et français pour réunir la Conférence de Paris, le général Ignatieff lui montrait une dépêche du Prince Gortchakoff annonçant que le Gouvernement français lui proposait de réunir la Conférence à Constantinople et s'efforçait, cette dépêche en main, de jeter le trouble dans les idées d'Aali Pacha. Les adhésions venues de Vienne, de Berlin et de Florence et les explications que j'ai fournies n'ont pas tardé à dissiper ce nuage et le ministre de Russie, résigné en apparence, est venu me raconter lui-même ce qu'il appelait un malentendu. Il ne paraît pas toutefois avoir encore fait connaître à la Porte l'adhésion du Gouvernement russe. Aali Pacha a fini par renoncer à mettre des conditions préalables à la sienne. Après quelques hésitations [168] il a



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

envoyé à Safvet Pacha l'autorisation nécessaire pour assister à la conférence...

Dans les conversations que j'ai eues avec Aali Pacha j'ai constaté que si la Porte se défend d'avoir donné aucun encouragement aux meneurs qui ont renversé le Prince Couza, il résulte cependant des aveux mêmes du Ministre des Affaires Etrangères que l'appui qu'on a donné à l'hospodar manquait d'énergie et de conviction. Il est impossible de ne pas voir clairement que la chute de ce Prince n'a pas provoqué ici tous les regrets qu'une atteinte aussi considérable portée à l'ordre légal dans les Principautés aurait dû inspirer au Gouvernement ottoman si intéressé cependant au maintien de cette légalité. Il y a donc une certaine anomalie à le voir, les traités à la main, réclamer à son profit le bénéfice d'une vacance [169] qu'il ne doit qu'à la violation de l'état de choses qu'il était chargé de maintenir et dont le rétablissement serait peut-être la seule mesure qu'au nom du droit strict il pourrait demander. Sur tout cela le langage d'Aali Pacha n'est ni très clair ni très logique et je n'ai pas manqué de le lui faire sentir. Il explique ses sentiments par l'inquiétude croissante qu'inspirait à la Porte l'épanouissement de l'indépendance dans les Provinces danubiennes et il se flatte que les derniers événements sont de nature à arrêter ou du moins à retarder ce développement. Je ne lui ai pas caché qu'à cet égard il se faisait peut-être de fâcheuses illusions et je l'ai engagé à ne pas se placer dans les circonstances actuelles au point de vue vraiment étroit que tout son langage révélait.

Il a répondu que la Porte n'aurait pas méconnu ce que l'union des Principautés de Valachie et de Moldavie et le développement de leur autonomie pouvaient avoir d'utile pour l'Empire ottoman, si ces avantages n'étaient malheureusement affaiblis par l'encouragement qu'y puisaient naturellement les aspirations d'indépendance de la Servie dont la [170] population slave plus hostile à la Porte que les Roumains était plus que ceux-ci accessible aux incitations étrangères et pouvait en propager l'esprit parmi les Bulgares de même origine qu'elle et placés comme elle sur la rive droite du Danube.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

J'ai fait observer au Ministre des Affaires Etrangères que quelque fondées que pussent être ces préoccupations ce n'était pas par des combinaisons mesquines et éphémères qu'on empêcherait à la longue la force des choses de se faire jour et les tendances naturelles de suivre leur cours. Il n'était ni juste ni habile de faire payer aux Principautés Unies la peine des inquiétudes que donnaient la Servie et la Bulgarie, et si ces inquiétudes étaient si sérieuses, je m'étonnais que la Porte ne prît aucune des mesures qui pouvaient diminuer le danger. Elle ne tentait rien ou presque rien pour se rattacher les Serbes...

[171] ...Aali Pacha a à peine essayé de se défendre. Il paraissait extrêmement abattu et c'est aussi ce qu'a remarqué Lord Lyons qui m'a succédé chez lui. Je suis très content de l'attitude et du langage de mon collègue d'Angleterre qui semble se placer au même point de vue que moi et trouve également que Constantinople eût été un très mauvais terrain pour discuter les questions pendantes. Je crois que M. de Prokesch est d'un autre avis à cet égard. Il est venu toutefois me faire part avec empressement de l'entente de sa Cour avec la mienne. Il m'a été difficile au milieu de tout ce qu'il m'a dit de démêler le fond de ses pensées qui du reste ne sont pas toujours celles de son Gouvernement...

(P. C., I, f. 167-171.)

Cf., avec des coupures, *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 242 sq.

## 116

8 mars. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Safet Pacha a reçu pour instructions de s'opposer :

1° A la nomination d'un Prince étranger;

2° A l'hérédité dans une famille indigène;

3° A toute convocation des assemblées dans les Principautés avant que la question du Prince étranger n'ait été vidée.

4° A toute altération ou modification des bases fondamentales des derniers traités concernant les Principautés.

(P. C., I, f. 178.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 117

8 mars. REVERTERA à MENSDORF. N° 7 D.

Ce que la Russie veut mettre à la place du Gouvernement de Couza, c'est la séparation administrative des Principautés danubiennes. M. de Budberg qui part incessamment pour Paris a reçu pour instructions de plaider dans la conférence en faveur de cette idée et pour la stricte application du traité de Paris.

Le Prince m'a dit que la Porte aurait invoqué le protocole du 6 septembre 1859 pour motiver l'envoi d'un commissaire et des délégués à Bukarest, mais que le texte dudit protocole n'était pas rédigé en prévision de la situation actuelle. La France et l'Angleterre auraient refusé leur concours, et alors la mesure aurait été plutôt nuisible en montrant dès l'abord une dissidence parmi les Cabinets. Cependant le Prince est pénétré de la nécessité d'un contrôle et d'une surveillance à exercer sur les actes du Gouvernement Provisoire. Il désire que la Conférence de Paris se prononce pour l'envoi des délégués et il est persuadé que la population moldave, dès qu'on lui assure le moyen de se prononcer librement, préférera élire un hospodar à elle, que de se soumettre à un nouveau Couza.

L'idée la plus populaire dans les deux Principautés, selon les rapports parvenus au Prince Gortchakov, c'est celle d'un Prince Etranger. A défaut d'un tel, il espère que les tendances séparatistes feront leur chemin, pourvu qu'on ne les en empêche. Il craint que le Gouvernement provisoire n'imprime au mouvement un caractère factice. Pour lui en ôter les moyens, il faudrait donc ne pas perdre de temps, décider au plus vite l'envoi des délégués, et ensuite faire voter séparément les deux Principautés, pour que la voix de la Moldavie ne soit étouffée par la majorité valaque..

(Copie : France Expéditions 1866, IX-83, I-VI, f. 264; Original : Russie 1866, X-53 Berichte, f. 114 et 119.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 118

9 mars. — DROUYN à MOUSTIER. N° 13.

[Approuve l'attitude de Moustier. La Conférence de Paris se réunit le lendemain].

(P. C., I, f. 180.)

Copie dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 243.

## 119

9 mars. — PROKESCH à MENSDORF. N° 10.

Le télégramme dont Votre Excellence m'a honoré en date du 5 coïncide avec les informations directes reçues par la Porte et de même avec les nouvelles de Paris que mon collègue de France a bien voulu me donner.

La Porte vient d'autoriser, par télégramme expédié hier, son Ambassadeur à Paris de prendre part aux conférences. Il a pour instructions de proposer l'application du protocole du 6 septembre 1859 et l'exécution du ferman de 1861. Il lui est défendu d'accepter un Prince étranger ou d'adhérer au principe d'hérédité. Il ne doit non plus admettre que la Conférence autorise l'élection des Princes, prévue dans le ferman, avant que le Prince Etranger et l'hérédité ne soient écartés; il doit insister sur le respect pour les traités et les stipulations *ad hoc*.

M. le général Ignatiew m'a dit que son Gouvernement n'autorisera pas son délégué à Paris de continuer à participer à la conférence dès qu'elle sort de la ligne des traités.

J'attendrai les instructions [126] que Votre Excellence me fera parvenir et je me tiendrai sur la réserve jusque là.

Veuillez...

(V. C., Ber., I, f. 125-126.)

## 120

9 mars. — PROKESCH à MENSDORF. N° 10 B.

Les détails contenus dans les rapports de M. le Baron Eder jusqu'au 27 qui me sont parvenus dans l'intervalle, me paraissent constater que le Prince Couza a été en pleine ignorance de la conspiration. Ces rapports et encore ceux du Consul général d'Angleterre et d'autres, considèrent

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'envoi prompt des Commissaires comme une garantie nécessaire pour le maintien de l'ordre matériel, menacé par les ambitions et jalousies des chefs entre eux. Telle a été ma première impression et celle de la Porte. Les Consuls conseillent même d'appuyer l'envoi des Commissaires par le déploiement de quelques troupes ottomanes sur la rive droite du Danube.

L'envoi des Commissaires étant ajourné, il nous reste à désirer que la Conférence ne tarde pas de prendre dans le plus court délai des résolutions propres à prévenir l'éclat de désordres. Les dissensions entre les chefs commencent déjà à poindre. Elles augmenteront, sans doute, en suite du refus du Comte [128] de Flandre auquel les chefs s'attendaient, mais qui doit les avoir embarrassés par sa promptitude. Ils se voient privés par ce refus du moyen qui, au moins pour quelque temps, devait tenir le peuple dans le calme de l'attente et empêcher les dissensions à éclater.

Les dispositions jalouses des chefs favoriseraient le retour à la séparation des Principautés. Il me paraît être du zèle pour l'Union comme du zèle pour le Prince étranger; ni l'une ni l'autre n'est au fond des désirs de ceux qui aspirent à devenir Princes. L'application du ferman de 1861 trouverait donc la voie aplanie.

J'ai déjà eu l'honneur de dire ce que la Porte désire. Je ne crois pas m'être trompé en pensant que notre intérêt est, sous ce rapport, le même que celui de la Porte. Il me serait difficile de supposer que pour le cas que le Prince Couza qualifierait son abdication en faveur d'un Prince étranger comme nulle en vertu du refus de ce Prince, les Puissances, la France comprise, voudraient de la restauration du Prince Couza. Mais je n'ose pas en tirer la conséquence qu'il ne reste donc que l'application de l'entente de 1861. La France, à ce que je crois, s'y opposera. Le langage de l'Ambassadeur me fait entrevoir qu'elle hésitera d'exposer l'Union aux chances d'un nouvel essai; elle [129] me paraît tenir à sauver son œuvre du débâcle actuel [*sic*] et la faire sanctionner par les Puissances mêmes contre lesquelles elle est, au fond, dirigée.

Veuillez...

(V. C., Ber., I, f. 127-129.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 121

9 mars. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 47. Confidentielle.

J'ai reçu la dépêche confidentielle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 6 de ce mois, sous le n° 22. J'ai eu l'occasion de causer, de nouveau, avec Lord Clarendon, des combinaisons territoriales relatives aux Principautés et à la Vénétie. Je lui ai demandé s'il ne pensait pas que les objections qu'avait jusqu'ici soulevées, de la part du Cabinet de Vienne, l'idée d'un échange de la Vénétie contre les Principautés danubiennes, aient perdu beaucoup de leur importance, en présence des éventualités graves que pouvait faire craindre l'attitude respective des deux grandes Puissances allemandes. Pour le mettre à l'aise et calmer, autant que possible, ses scrupules, je lui ai dit que nous ne méconnaissions pas, nous-mêmes [261], les difficultés que rencontrait ce projet, que nous étions d'avis, notamment, que, pour en faciliter la réalisation, les Puissances auraient à s'occuper des dédommagements qui, le cas échéant, devraient être offerts à la Turquie, et aussi à s'assurer que les intérêts et les vœux des populations dont on disposerait, s'accorderaient avec les convenances de l'Europe. Lord Clarendon m'a répété qu'il serait, sans aucun doute, très heureux de voir la Cour de Vienne accueillir favorablement la combinaison dont je l'entretenais, mais qu'il demeurait convaincu que, quels que fussent les embarras dans lesquels l'Autriche pourrait se trouver, nous ne devions pas, raisonnablement, nous flatter de voir cette Puissance y prêter les mains. La possession des Principautés danubiennes la mettrait, en effet, en hostilité ouverte avec la Russie, et ce serait là, aux yeux de l'Empereur François-Joseph comme aux yeux de ses Ministres, une éventualité beaucoup plus sérieuse, beaucoup plus redoutable, pour l'Autriche, que tous les [262] dangers qui pourraient la menacer du côté de l'Italie. Enfin, les populations roumaines étaient animées à l'égard de l'Autriche de sentiments si hostiles qu'on devait croire que leur assentiment ferait toujours défaut à un arrangement de cette nature. La Cour de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Vienne, au surplus, se rendait parfaitement compte, elle-même, de cette situation, et il était plus que probable, a ajouté Lord Clarendon, que si on lui offrait aujourd'hui même à titre complètement gratuit, les Principautés, elle ne les accepterait pas. Le Ministre d'Italie ayant été tout récemment aussi chargé, par son Gouvernement, d'appeler l'attention du Cabinet de Londres sur l'opportunité de faire, à Vienne, des démarches dans le sens ci-dessus indiqué, a rencontré les mêmes répugnances et reçu la même réponse. Après s'en être entendu avec moi, le marquis d'Azeglio a cru prudent de ne pas insister et de se borner, pour le moment, à demander à Lord Clarendon de ne prendre, au sujet de cette question, en dehors de la Conférence, vis-à-vis de la Turquie ou de toute [263] autre Puissance, aucun engagement qui pût, le cas échéant, gêner les bonnes dispositions et la liberté d'action de l'Angleterre.

Veuillez, etc. (P. L., I, f. 260-263.)

## 122

10 mars. — DROUYN à MOUSTIER.

[Copie d'une dépêche envoyée aux agents respectifs de Bucarest :]

« Les représentants des Puissances signataires du traité du 30 mars 1856 se sont constitués aujourd'hui en conférence à Paris. Vous êtes invité à en informer le gouvernement provisoire des Principautés. Recommandez-lui de se borner au maintien de l'ordre et à l'administration, en s'abstenant de tout acte préjugeant les décisions de la Conférence.

« Entendez-vous avec vos collègues pour faire cette communication ».

(P. C., I, f. 182.)

## 123

10 mars. — EDER à MENSDORF. N° 33.

Les feuilles officielles essaient de faire croire que le refus du comte de Flandre n'est pas définitif.

Das hiesige Amtsblatt versichert, dass die in fremden Zeitungen enthaltene Nachricht, der Graf von Flandern

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

habe die auf ihn gefallene Wahl eines Fürsten der Fürstentümer ausgeschlagen, insofern nicht richtig, als eine ausdrücklich ablehnende Antwort Seiner Königlichen Hoheit nicht vorliege.

Es wird behauptet, der belgische Minister Herr Rogier habe Erkundigungen einziehen lassen hinsichtlich der Sachlage, der Verwaltung, der Finanzen und der Hilfsquellen der Fürstentümer...

(V. B., I, f. 273.)

## 124

10 mars. — TILLOS à DROUYN.

[Tillos a communiqué le sentiment de Drouyn à Ion Ghica, qui lui a dit entre autres] que ni lui ni ses collègues ne s'étaient fait d'illusion sur l'irrégularité de ce qui avait été fait et sur la nécessité où se trouveraient les Puissances de s'entendre sur la marche à suivre à l'égard des derniers événemens; mais, m'objecta-t-il, en présence de l'excitation de l'opinion et du parti-pris des Moldaves en faveur de la séparation dans le cas où le principe du Prince étranger ne serait pas proclamé, nous avons pensé devoir, dans l'intérêt de l'Union, donner satisfaction au vœu général du pays, ne fût-ce que d'une manière platonique. La candidature du Duc de Leuchtenberg eût été accueillie avec le même enthousiasme que celle du Comte de Flandre; mais si le Duc de Leuchtenberg nous convenait comme Beauharnais, il n'en était pas de même comme membre de la famille impériale de Russie, et nous avons pensé que la [194] candidature du Comte de Flandre ne rencontrerait pas autant d'opposition de la part des Puissances garantes. En ce qui touche la mission d'ordre dont nous sommes investis, nous ne manquerons pas à notre devoir et si nous n'avions pas proclamé la nécessité d'un Prince étranger, il nous eût fallu maintenir l'Union en Moldavie par la force.

[Tillos a dissuadé Eder de proposer une caïmacamie, parce que la lieutenance pouvait en tenir lieu.]

(P. B., I, f. 191-196.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 125

12 mars. — TILLOS à DROUYN.

[Les agents ont communiqué les décisions de la conférence.] Malgré ces recommandations, il me revient de divers côtés que le Gouvernement provisoire est disposé à l'imitation de la [200] Belgique en 1831 et de l'Italie en 1860, à placer la conférence en face de faits accomplis et entre autres d'un projet de Constitution.

(P. B., I, f. 199-200.)

## 126

12 mars. — MAURIN-RIÉ à DROUYN. N° 4.

Tout est à Ibraïla dans le calme le plus complet, les affaires commerciales sont peu animées et les questions politiques semblent être entièrement mises de côté. Mais si le monde commercial semble peu s'en préoccuper, par contre il y a beaucoup de mouvement dans la classe des fonctionnaires et des employés. Là chacun se remue à qui mieux mieux, proteste de son dévouement au nouvel ordre de choses pour obtenir, les uns leur avancement, les autres de conserver leurs fonctions actuelles. Il serait curieux de mettre en regard les adresses quotidiennes que reçoit la Lieutenance Princière avec celles que reçut, il y a à peine un mois, l'ex-prince à l'occasion de l'anniversaire de sa double élection.

Dans ces sphères, on n'a qu'une pensée : dénigrer son voisin, s'il occupe une position supérieure à celle que l'on a soi-même; étudier les chances de telles ou telles personnes à parvenir au rang suprême, pour s'attacher à elles ou les combattre, selon le plus ou moins de probabilités en leur faveur; enfin de calculer celui qui pourra dépenser le plus d'argent pour assurer son élection, si le ou les nouveaux princes de Moldavie et de Valachie doivent être appelés au pouvoir par cette voie.

On assure que déjà en Moldavie le Prince Stourdza sème de l'argent. En Valachie la voix publique attribue des visées à l'hospodarat au Prince Ion Ghika, ex-prince de Samos, ministre actuel des Affaires Etrangères. C'est du

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

reste un des hommes les plus capables du pays, mais est-il un des plus honnêtes ?

[Enquête sur la gestion des caisses publiques. Hausse des denrées.]

[202] ...Il y a un courant général de malédiction contre certains personnages de l'entourage de l'ex-prince, surtout contre le fameux major Librecht, son confident le plus intime, le canal indispensable de ses faveurs, qui a fait ici une fortune scandaleuse. On ne s'explique point comment le Prince a pu accorder ainsi une confiance illimitée à cet homme sans antécédens, de basse origine, Juif assure-t-on, bien qu'il le nie.

Il est venu dans les Principautés comme valet de chambre d'un Boyard qui a dû le renvoyer; il a été garçon de café à Iassy, petit employé au Télégraphe de Galatz, d'où il a été renvoyé également; enfin il est parvenu par de basses intrigues à capter la bienveillance du Prince dont il facilitait, dit-on, les amours plus ou moins secrètes, qui l'a comblé de faveurs et lui a confié le poste important de Directeur général des Postes et Télégraphes. Quelques personnes veulent attribuer son influence sur le Prince, à une cause bien grave, à un fait qui n'a jamais été prouvé et ne repose jusqu'ici que sur de vagues présomptions. On le soupçonne d'être l'auteur, resté introuvable, de l'assassinat du ministre Barbo Catargi, frappé comme le sait Votre Excellence en plein jour, dans la cour du Palais du Corps législatif, à la sortie de la séance, dans la voiture et à côté du chef de la police.

Depuis quelques jours il est entré trois canonnières turques cuirassées dans le Danube; l'une est à Tultscha, l'autre ici (sur la rive turque du Danube), la troisième est remontée, à Silistrie disent les uns, à Rustchuk disent les autres.

Il paraît se confirmer que des troupes se concentrent sur les bords du Danube. Ici aucun mouvement; notre petite garnison n'a point été augmentée. Si cependant les Turcs voulaient franchir le fleuve, nos environs seraient probablement un des points choisis pour cette opération...

(P. B., I, f. 201-202.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 127

12 mars. — MENSDORF à APPONYI. N° 3.

[Mensdorf satisfait de l'entente entre Angleterre, France et Autriche et de l'adhésion de l'Angleterre au principe de la séparation] ...Cette solution serait sans contredit la plus conforme aux stipulations existantes et elle est en même temps celle qui garantit le mieux le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman. Même si on veut se réserver de tenir compte des vœux légalement exprimés par les populations, on pourrait toujours commencer par convoquer deux Assemblées différentes. Cette manière de procéder n'aurait rien d'incompatible avec les réserves sous lesquelles certaines Puissances ont accepté le firman d'union en 1861. On donnerait [64] ainsi aux deux Principautés la faculté d'exprimer plus librement leurs désirs et les Puissances se rendraient mieux compte de la véritable opinion du pays.

(V. L., Exp., I, f. 51 et 64.)

(Cette lettre contient une copie d'un rapport de Prokesch en date du 2 mars, disant que l'Union a été désastreuse et que le système de deux assemblées permet, ou d'élire deux hospodars et tout ira bien, ou le même hospodar, et on pourra alors examiner la question de l'union.)

## 128

13 mars. — METTERNICH à MENSDORF. Télégramme chiffré. N° 10 B.

M. Drouyn de Lhuys m'a communiqué confidentiellement ses vues dans la question des Principautés danubiennes.

Il défendra pour la forme l'ancienne idée française de l'union et du Prince étranger, mais il laissera tomber immédiatement la dernière. L'union, si des événements ultérieurs ne prouvent pas qu'elle est irréalisable, lui paraît plus simple et bonne à maintenir. Il voudrait que l'on s'entende de suite pour proposer un hospodar. Si l'Angleterre soutient prince Jean Ghika il ne s'y opposerait pas

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

mais il préférerait comme nous Brancovano. Il serait bon de faire proposer ce dernier par la Porte ottomane.

(V. P. Ber., I, f. 191.)

## 129

14 mars. — APPONYI à MENSDORF. N° 18 A.

[Clarendon est décidé à faire] son possible pour activer les travaux. Mais les difficultés étaient grandes, et les [126] changements radicaux opérés par le Prince Couza dans l'organisation des Principautés, compliquaient la tâche de la Conférence. C'est ainsi que d'après la Convention de 1858, en cas de vacance de l'Hospodarat, c'étaient les assemblées des deux Principautés qui devaient élire chacune un nouvel Hospodar. Or les deux assemblées n'existaient plus; elles avaient été réunies en une seule, siégeant à Bucharest; la loi électorale avait été entièrement changée et il serait à peu près impossible maintenant de rétablir les deux assemblées, pour arriver à deux élections séparées. En outre, le Cabinet français semblait tenir beaucoup au maintien de l'Union. Lord Clarendon ne comprend pas trop la raison de cette insistance, aucun intérêt français n'étant engagé dans la question; il ne se l'explique que par des motifs d'amour-propre, l'Union ayant été une conception française, née sous [127] l'inspiration de la Russie. Je suggérai à mon interlocuteur que le désir de faire dominer l'influence française dans les Principautés pourrait bien contribuer aussi à faire préférer à Paris *un seul* Hospodar, sur lequel il serait plus facile d'exercer de l'ascendant que sur les deux. Il admit la justesse de cette observation et avoua qu'il n'était pas encore parvenu à se former une idée bien précise sur ce qu'il y aurait à faire, ni sur le programme que devrait suivre la Conférence. Eloigné des affaires depuis six ans, il n'avait pas suivi les phases diverses qu'avait traversé [*sic*] la question des Principautés, et il lui fallait un peu de temps pour se remettre au courant. — Dans cet état d'ignorance et d'incertitude, je crains bien que Sa Seigneurie ne soit que trop disposée à suivre la ligne de conduite que lui tracera le Cabinet français et je me permets d'opiner que c'est sur-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tout sur ce [128] dernier qu'il serait important d'agir, pour faire prévaloir, autant que possible, les modes de solution désirés par le Cabinet impérial. D'après ce que m'a dit Lord Clarendon, aucune candidature n'aurait encore été mise en avant à Paris. Il préférerait, quant à lui, qu'on en revienne au principe de la séparation; mais il croit la réalisation de cette idée presque impossible, vu l'opposition de la France et la résistance que fera sans doute le Gouvernement provisoire et l'Assemblée de Bucharest, qui ne voudra pas se laisser enlever la suprématie que l'Union permettait à la Valachie d'exercer sur la Moldavie.

(V. L., Ber., I, f. 125 v.-128.)

## 130

14 mars. — MENSDORF à APPONYI.

[Envoi à Apponyi de la copie d'une lettre du consul de Iassy, d'après laquelle l'opinion publique moldave se prononce pour la séparation.]

(V. L., Exp., I, f. 65.)

## 131

14 mars. — APPONYI à MENSDORF. N° 18 B.

Je dois à l'obligeance de mon collègue de Russie la communication d'un fait dont Lord Clarendon n'a pas cru devoir faire mention dans l'entretien que j'ai eu avec lui.

Il paraît que le Marquis d'Azeglio, probablement d'ordre de son gouvernement, aurait insinué à Lord Clarendon que la situation actuelle des Principautés offrait un moment favorable pour faire revivre l'idée d'un échange de la Vénétie contre les Provinces danubiennes, qui seraient cédées à l'Autriche. Le Principal Secrétaire d'Etat aurait répondu au Marquis que d'après ce qu'il savait des intentions du Gouvernement impérial, cette idée n'aurait pas la moindre chance d'être accueillie à Vienne, et que d'ailleurs le Cabinet russe mettrait également opposition à ce plan [132] auquel il était, par conséquent, inutile de s'arrêter.

Agréez... (V. L., Ber., I, f. 131-132.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 132

14 mars. — PROKESCH à MENSDORF. N° 11 A.

[Les troupes turques de Roustchouk ne sont qu'une mesure de police et leur nombre total ne dépasse pas six mille hommes.]

Tant les rapports de Galatz que ceux de Bucarest disent que le peuple est pour la séparation et ne voudra de l'Union que sous un Prince étranger. Aussi les journaux annoncent-ils déjà des mesures militaires prises par le gouvernement provisoire pour contrarier les tendances de séparation en Moldavie.

(V. C., Ber., I, f. 144.)

## 133

14 mars. — PROKESCH à MENSDORF. N° 11 B.

La poste de terre m'a apporté les instructions que Votre Excellence a bien voulu m'adresser en date du 4.

Ma première expédition après la réception des nouvelles de Bucarest du 23 février ne pouvait contenir que l'historique des impressions produites sur le terrain d'ici et ma propre appréciation de l'avantage à tirer de ces événements dans le sens de nos intérêts. Je suis trop vieux pour ne pas comprendre que le désirable n'est pas toujours le faisable et que des considérations plus hautes exigent souvent le sacrifice d'un intérêt, tout important qu'il soit de son point de vue spécial. Persuadé que l'Union nous crée des dangers très sérieux, je ne pouvais pas me refuser à la pensée qu'il serait de bonne politique de nous [150] en débarrasser, surtout si la voie légale nous en offre la chance. Nous avons eu il y a huit ans une chance analogue que Lord Clarendon à Osborne nous a fait perdre et les suites en ont été bien sensibles non seulement pour la Porte, qui est pour moi en seconde ligne, mais pour nous.

Je n'ose pas espérer que les dispositions évidentes des populations moldave et valaque l'emportent sur l'idée qui s'attache à l'Union dans les prévisions de quelques meneurs et de quelques gouvernements. Il est probable qu'on approuvera plutôt les moyens légaux qui exposent

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

au retour de la séparation. Je comprends l'impossiblité pour l'Autriche de prendre dans les affaires d'Orient l'initiative dans un moment où, en Allemagne, une crise menace. Le poids des illusions d'une époque passée pèse sur Votre Excellence qui, certes, n'en est pas coupable et l'oblige d'en conjurer les suites par l'appréciation prudente de la valeur relative des intérêts en jeu et par des ménagements [151] à user.

Ma position ici se prête sans difficulté à l'attitude que Votre Excellence désire me voir prendre. Je suis dans les meilleurs termes avec l'Ambassadeur de France, de même avec celui d'Angleterre qui jusqu'à l'heure n'a pas fait un signe de se séparer en rien de son collègue. La Porte de son côté est trop intelligente pour se tromper sur ce qui est possible. Je n'oublierai certainement pas non plus de ménager les Ministres de Russie et de Prusse dont le premier prend chaleureusement fait et cause pour la voie légale, peut-être au delà de ce qu'il pense exécutable, et dont l'autre se tient dans une complète réserve.

Veuillez...

(V. C., Ber., I, f. 149-151.)

## 134

### 14 mars. — EDER à MENSDORF. N° 36.

**Malgré les tendances séparatistes de la Moldavie, le parti de l'Union est encore trop fort pour qu'une intervention turque soit sans danger.**

...Wenn auch separatistische Richtungen in der Moldau wirklich vorhanden, und aus dem wohlverstandenen Interesse jenes Fürstentums fliessen, wäre es nach meinem unmassgeblichen und unvorgreiflichem Dafürhalten für die Pforte nicht ratsam zu dringen, dass die Pariserconferenz die Trennung der beiden Länder gegenwärtig ausspreche.

Die Unionspartei nämlich, welche in der Moldo-Walachei eine einheitliche rumänische Nationalität zu constituiren im Auge hat, in welcher die Unterschiede zwischen Walachen und Moldauern zu verschwinden hätten, ist noch zu einflussreich um die Trennung der beiden Fürstentümer ruhig vollziehen zu lassen. Sie würde wahrscheinlich unter

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

der Hand auch einen Halt an der französischen Regierung finden, welche die Union zu einer Art Ehrensache Frankreichs gemacht. Die [307] Unionsfrage mit der des fremden Fürsten würde hier eine Agitation hervorrufen, die falls diesen Umtreiben nicht durch eine militärische Okkupazion ein End gemacht würde, zu revoluzionären Zuständen führen müsste, die Nachwirkungen auch auf andere türkische Provinzen äussern könnten...

(V. B., I, f. 306-307.)

## 135

14 mars. — REVERTERA à MENSDORF. N° 9 A.

Les informations du Prince Gortchakof sont en tout point conformes à celles parvenues à Votre Excellence sur les dispositions du peuple moldo-valaque. Il pense qu'une double élection est à peu près certaine si l'on procède aux suffrages avec loyauté.

Pour ce qui est de la légalité d'une élection de deux hospodars, impliquant un retour à la séparation des deux Principautés, M. le Vice-chancelier la défend au point de vue de la convention de 1858 et du firman d'installation de 1861, et il affirme que les réserves faites à cette époque par les Gouvernements de France et de [133] Russie ne sont pas de nature à invalider ce firman, dont le texte avait même éprouvé certaines modifications de forme demandées à la Porte par les Cabinets étrangers. La réserve faite par la France dans le sens du maintien ultérieur de l'Union si celle-ci répondait aux besoins réels des Principautés a été confondue par les événements. La Conférence de Paris peut, par conséquent, et elle doit même prescrire la convocation de deux assemblées électives, ce principe posé elle n'aurait pas pour le moment à s'occuper d'un nom propre...

(V. P., I, f. 132-133.)

## 136

14 mars. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 23.

Le Prince Gortchakoff, aujourd'hui rassuré sur les dispositions que les Puissances apporteront à la conférence de



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Paris, semble vouloir accentuer davantage sa politique à l'égard des Principautés danubiennes. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* reproduit dans son numéro d'hier un article de la *Gazette de l'Académie* (qui a des attaches officielles) dans lequel le Gouvernement russe prend vis-à-vis de l'Autriche en particulier et en vue d'éventualités de remaniements territoriaux, une attitude tout à fait belliqueuse.

Je signale cet article à Votre Excellence comme un symptôme intéressant des [177] dispositions qui règnent en haut lieu et que quelques mots récemment échappés à la plume de l'Empereur confirment en tous points. Un télégramme arrivé au Prince Gortchakoff lui signalait de Vienne des bruits d'échange de la Vénétie contre la Roumanie. Communiquée à l'Empereur, la dépêche [est] revenue de chez Sa Majesté avec ces mots au crayon : *inadmissible jusqu'à la guerre.* J'ai demandé à mon interlocuteur si dans la pensée de l'Empereur, c'était jusqu'à la guerre *inclusivement* ou *exclusivement,* mais je n'ai pas obtenu de réponse. Si j'en crois le langage que l'on prête à des gens importants, il n'y aurait qu'une voix pour déclarer, en ce moment, impossible toute guerre extérieure.

Les journaux de Moscou commencent à se préoccuper de la question qu'indiquait le télégramme dont j'ai fait mention. L'organe de M. Katkoff soutient que le Gouvernement impérial ne pourrait consentir à l'établissement de l'Autriche dans les Principautés *sans compensations*; mais il laisse entrevoir que la Russie pourrait les trouver dans le rappel de quelques-unes des [178] obligations qui lui ont été imposées par le traité de Paris. Quelles que soient les prévisions du Gouvernement russe, il continue à démentir hautement les bruits répandus par la presse étrangère d'une concentration de troupes en Bessarabie et en Podolie.

Veuillez, etc. (P. P., I, f. 176-178.)

## 137

15 mars. — EDER à MENSDORF. N° 37 A.

La Russie paraît intriguer dans le sens de la séparation. Les Roumains se déclarent prêts à l'insurrection et au risque d'une occupation plutôt que d'accepter un prince indigène.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

...Die hiesiegen Blätter sprechen von geheimen Agenten welche eine Nachbarmacht nach den Fürstentümern entsendet hätte, um das Volk gegen einen fremden Fürsten zu stimmen.

Nach der diesen Agenten zugeschriebenen Wirksamkeit, wäre diese Nachbarmacht Russland. Ich glaube dass diese von allen hiesigen Blättern wiederholte Nachricht erfunden ist. Als hier die Wahl des Fürsten von Flandern zum Fürsten der Fürstentümer proklamiert wurde, machte sich hin und wieder unter dem gemeinen Volk eine diesem Prinzen nicht günstige Stimmung geltend, deren Ursprung vielleicht auf das russische Consulat zurückgeführt werden konnte, dass aber [312] russische Agenten die Dörfer und das flache Land durchziehen, dürfte nicht richtig sein. Man verbreitete nämlich in Bucarest unter dem Volke die Nachricht, der Graf von Flandern sei nicht Christ, und man wolle einen Nichtchristen zum Fürsten der Fürstentümer machen. Nach hiesigem Sprachgebrauche versteht man unter der Benennung Christ einen Anhänger der orientalischen Kirche, während andersgläubige Christen, Fremde überhaupt, mit Ausnahme der Russen, Niamtz genannt werden.

Die aufgetauchten Zweifel, in Bezug auf die christliche Gesinnung des Grafen von Flandern, hatten übrigens keine Bedeutung.

Wollte man den hier allgemein ausgesprochenen Versicherungen Glauben schenken, wären die Moldo-Walachen, selbst wenn die Mächte ihnen den fremden [313] Fürsten nicht zugestehen würden, bereit, das von ihnen aufgestellte Prinzip eines fremden Fürsten festzuhalten, sich einer türkischen Okupazionsarmee entgegenstellen, und zu versuchen, der Pforte durch aufständige Bewegungen Angelegenheiten in den christlichen Nachbarprovinzen zu bereiten.

Wenn sich auch die Sachlage nicht so arg gestalten würde, als sie hier angedroht wird, ist nicht zu verkennen, dass ein Zurückkommen auf das Protokoll vom Jahre 1861 ein allsogleiches Einrücken türkischer Okupazionstruppen erheischen würde.

Die Wahl eines einheimischen Fürsten kann unter den

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

gegenwärtigen Verhältnissen nicht als möglich bezeichnet werden. Ein von der Pforte ernannter einheimischer Fürst könnte aber nur mit Hilfe fremder Truppen [314] von seiner Stellung Besitz ergreifen, und die Dauer seiner Regierung würde höchst wahrscheinlich mit der Dauer der Okupazion zusammenfallen.

Geruhen, etc.

(V. B., I, f. 309 et 312-314.)

## 138

16 mars. — DROUYN à MOUSTIER. N° 15.

[Approuve la manière dont Moustier a combattu les illusions des Turcs (1). Résumé de la première séance de la Conférence de Paris (10 mars). Danger de tenter de détruire l'œuvre d'union patiemment accomplie par les Roumains pour revenir à un régime condamné.]

(P. C., I, f. 191-192.)

Lettre publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 247-248.

## 139

16 mars. — Circulaire de DROUYN à Londres, Vienne, Pétersbourg, Berlin, Florence; copie à Constantinople.

[La politique française s'est toujours guidée sur les vœux des Principautés. Ceux-ci n'ont pas varié : l'union sous un Prince étranger. L'Europe, dans une faible mesure, y a fait droit et tout le règne de Cuza n'est qu'un essai de les réaliser plus complètement; ses réformes ont été acceptées, à titre viager il est vrai, mais on ne pourrait à présent détruire son œuvre qu'au prix d'un bouleversement des Principautés. Le moment est peut-être venu d'accorder aux populations moldo-valaques la totalité de ce qu'elles demandent.]

France, 1863-69, Circulaires, n° 2126, f. 194-203.

Circulaire reproduite dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 244-247.

(1) Cf. lettre du 7 mars, doc. n° 115.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 140

16 mars. — TILLOS à DROUYN.

...Je m'abstiendrai de toute réflexion et je me bornerai à être un narrateur fidèle de tout ce que j'ai entendu à ce sujet sans me porter garant de la sincérité de personne.

La chute du Prince Couza a été due principalement à l'antipathie des Roumains pour tout prince indigène. Le principal défaut des règnes des Princes Stourdza, Grégoire Ghika, Bibesco, Stirbey et Couza a été le manque d'honnêteté dans l'administration. Les chances ouvertes à toutes les ambitions auraient d'ailleurs paralysé les tentatives [205] que ces Princes auraient pu faire dans une voie d'amélioration. Aussi ont-ils suivi une pente fatale et se sont-ils appliqués à corrompre et à démoraliser le pays. Aujourd'hui les Roumains sont avides d'un gouvernement honnête qui, dans leur opinion, ne peut être fondé que sur la base solide d'une dynastie étrangère. Ils prévoient le danger qui menace leur existence politique à la première secousse qui arriverait soit en Europe, soit en Turquie où la Russie rassemble de longue main des matériaux inflammables; ils ne veulent donc pas rester dans la position actuelle et ne voient de salut que dans la nomination d'un Prince étranger et héréditaire. Un Prince indigène est dorénavant impossible. Si les Puissances parvenaient à décider les Roumains à procéder à une pareille élection, l'Union des Principautés serait immédiatement rompue. La Moldavie, qui a souffert plus encore que la Valachie de la mauvaise administration du Prince Couza, se déclarerait pour la séparation, et il y a dans ce pays assez d'ambitieux [206] qui, soutenus par la Russie, se mettraient à la tête du séparatisme et profiteraient de la misère des paysans moldaves qui dans cinq districts sont réduits à la famine, pour les pousser à des extrémités sanglantes. Il faudrait donc élire deux Princes : en Moldavie, où la Russie a une grande influence, on choisirait un partisan de cette Puissance; en Valachie les radicaux, appuyés par le suffrage universel, obtiendraient l'élection d'un des leurs, ou bien l'armée, mécontente des agitations démagogiques, imposerait un militaire.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Le gouvernement provisoire voit donc le danger de la séparation, conséquence fatale de l'élection d'un Prince indigène, et la perte infaillible du pays s'il n'est pas sauvé par le choix d'une dynastie étrangère.

Le gouvernement provisoire est composé d'hommes honnêtes, de bonne volonté et d'énergie. Ils se sont tracé une ligne de conduite pour arriver à leur but et sont décidés à ne fléchir devant aucune des sommations des Puissances [207] en ce qui concerne l'élection d'un Prince indigène. Cette élection n'aura donc pas lieu; mais si les Puissances en désignaient un, quoique le gouvernement provisoire ne se fasse pas d'illusions sur la possibilité d'une résistance, il n'en est pas moins décidé à s'opposer par les armes à une occupation militaire, et les Puissances n'établiront un Prince indigène qu'en versant le sang roumain. Le gouvernement provisoire croit de son devoir de mériter l'appui des Puissances bienveillantes et celui de l'opinion publique par des actes qui constateront les droits des Roumains à la vie politique, et même si on imposait un Prince indigène par les baïonnettes, le jour où l'occupation cesserait ce Prince devrait quitter le pays et tout serait à recommencer.

Le gouvernement provisoire est persuadé que dans leur intérêt la France et l'Angleterre ne permettront pas au XIX^e siècle un partage ou une annexion des Principautés à l'une ou l'autre des Puissances voisines, qui par cet accroissement vers le Danube menacerait [208] l'existence de la Turquie et précipiterait fatalement une dangereuse solution de la question d'Orient; tandis que l'érection des Principautés en un Etat fondé sur des bases solides, au moyen de l'élection d'un Prince étranger, serait une barrière jetée entre les Slaves du nord et ceux du sud.

Les Roumains désirent dans leur propre intérêt maintenir leur lien avec la Sublime Porte par le paiement du tribut, mais il faut que cette dernière ne s'oppose pas à la représentation nationale à l'étranger, sans quoi un Prince étranger n'accepterait pas la couronne.

S'appuyant sur toutes ces considérations, le Gouvernement provisoire est fermement décidé à ne reculer devant aucun danger ni devant aucun sacrifice et préfé-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

rerait tomber honorablement que de périr lâchement avec le pays un peu plus tard.

[Le gouvernement s'occupe du projet de constitution.]

(P. B., I, f. 204-210.)

## 141

17 mars. — Télégramme. DROUYN à GRAMONT.

L'Empereur est touché des sentiments que vous a exprimés le Prince Couza. Mais Sa Majesté pense qu'un voyage à Paris, dans les circonstances actuelles, donnerait lieu à des suppositions et à des interprétations qu'il vaut mieux éviter.

(P. B., I, f. 212.)

## 142

17 mars. — Télégramme. TILLOS à DROUYN.

Le Sénat a annulé le contrat Godillot avec l'armée; le même sort attend les concessions de la banque et du chemin de fer, malgré les efforts du gouvernement. La session est prolongée pour un mois. Les assemblées veulent se déclarer en permanence. Si la conférence ne maintient pas la validité des contrats, les intérêts étrangers seront sacrifiés. Le doigt de la Russie est visible. M. Green désire des instructions pour agir énergiquement avec moi.

(P. B., I, f. 213.)

Deux lettres, du 17 et du 18, exposent avec des détails la même question. (f. 214 et 215).

## 143

18 mars. — LA TOUR D'AUVERGNE à DROUYN. N° 55.

...Après avoir tout d'abord contesté que nous dussions, les uns et les autres, nous considérer comme liés à maintenir l'union entre la Moldavie et la Valachie par les changements que le Prince Couza avait introduits violemment dans la Constitution interne de ces Provinces, changements que les Puissances n'avaient ratifiés que pour écarter de fâcheuses complications, Lord Clarendon m'a répété qu'il

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

n'avait aucun parti pris sur cette question, et que le gouvernement de la Reine souhaitait se rallier à la combinaison qui répondrait le mieux au vœu des populations. L'Angleterre avait, il est vrai, a-t-il ajouté, combattu, dans le principe, l'union des Principautés, et ce qui s'était passé depuis lui démontrait qu'elle n'avait pas eu absolument tort; mais aujourd'hui, l'union [296] était établie, et elle ne demandait pas mieux que de la voir conservée, si tel était, en effet, le désir des populations. Seulement, pour être conséquent avec lui-même, et justifier, vis-à-vis de l'Europe comme vis-à-vis de l'opinion publique en Angleterre, sa manière de voir actuelle, le Cabinet de Londres avait besoin de s'appuyer sur quelques données précises qui lui faisaient défaut jusqu'ici. Si, par exemple, nos Représentants à Bucharest et à Iassy déclaraient qu'après avoir causé avec les hommes les plus importants de ces pays, ils demeuraient convaincus que l'union des Principautés moldo-valaques était encore la combinaison qui répondait le mieux aux vœux et aux intérêts des populations roumaines, le Cabinet de Londres aurait, sans doute, moins d'objections à se prononcer dans ce sens. Lord Clarendon veut bien reconnaître, au surplus, qu'il serait difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible, de retirer aux Principautés, contre leur gré, les concessions qui leur ont été faites dans le sens d'une fusion complète de leurs intérêts... Sans se prononcer aussi nettement que nous, il est dès à présent d'ailleurs, m'a-t-il dit, plutôt porté en faveur de la conservation de l'union; mais il considère qu'il est de la dignité des Puissances, et en particulier de l'Angleterre, de ne pas paraître avoir, à cet égard, une opinion préconçue...

(P. L., I, f. 295-297.)

## 144

19 mars. — DROUYN à LA TOUR D'AUVERGNE. N° 28.

[D'après Cowley, Clarendon trouverait plus simple l'application du firman de 1861. Mais précisément l'art. 6 a entraîné la réserve de ne rien faire avant d'avoir examiné la situation.]

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

[304] Lord Clarendon voudrait que le vœu des Principautés fût préalablement consulté. Nous sommes les premiers à reconnaître toute l'importance qu'il y a lieu d'attacher aux manifestations de l'opinion publique. Nous n'avons pas eu d'autre guide dans les différentes phases de la question moldo-valaque et nous continuerons, c'est notre ferme volonté, de nous diriger d'après le même principe. Mais le vœu des populations s'est affirmé dans toutes les circonstances depuis le programme tracé par les divans *ad hoc* de 1857 jusqu'aux résolutions actuelles de l'assemblée de Bucharest. La Moldavie et la Valachie ont voulu l'union et les efforts des deux provinces ont constamment tendu à la réaliser. Aucun fait positif, aucun acte n'est venu jusqu'ici nous donner lieu de croire qu'un changement soit survenu dans les dispositions des Principautés. Si cependant après avoir itérativement demandé l'union et travaillé avec tant de persévérance à l'établir, elles n'y attachent plus le même prix, ces tendances nouvelles se feront jour dans l'assemblée de Bucharest; elles pourront s'y produire librement, et ce n'est pas nous qui refuserons qu'on leur en laisse les moyens. La Moldavie est représentée à Bucharest aussi bien que la Valachie et dans le cas où les députés moldaves en réclameraient la faculté, ils pourraient voter séparément. Nous serions disposés à admettre cette combinaison si elle était jugée utile, pour éclaircir les doutes qui viendraient à se [305] manifester au sein de l'assemblée touchant le maintien de l'union...

(P. L., I, f. 303-305.)

## 145

19 mars. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF. N° 14.

Aali Pacha craint que Brancovano n'est pas assez porté pour se maintenir et qu'il serait expulsé à son tour dans peu. L'homme le plus solide lui paraît prince Stirbey. Les instructions à Safvet Pacha manifestent toujours l'espoir du maintien du principe de la conservation de la Turquie et de l'abandon d'essais qui tendent à sa mort...

(V. C., Ber., I, f. 167.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 146

19 mars. — Télégramme. TILLOS à DROUYN.

L'Assemblée vient de déclarer nulle la concession anglaise du chemin de fer de Bukarest à Giurgevo.

(P. B., I, f. 216.)

## 147

20 mars. — MAURIN-RIÉ à DROUYN. N° 5.

[221] ...D'après la rumeur la plus répandue la Moldavie serait fort peu disposée en faveur du maintien de son union avec la Valachie, du moins sur les bases actuelles. Elle voudrait sa Chambre, son Ministère, son Prince à elle; c'est l'opinion générale dans nos parages. On fait remarquer que la commission de cinq membres désignés 2 par le Corps législatif, 2 par le Sénat et 1 par le Gouvernement, chargée de se rendre auprès des Puissances garantes pour défendre les droits des Roumains et soutenir le soi-disant vote national du 11/23 février 1866, est composée exclusivement de Valaques...

(P. B., I, f. 221-222.)

## 148

20 mars. — APPONYI à MENSDORF. N° 20 B.

Mon rapport Litt. A du 14 courant qui s'est croisé avec la dépêche n° 3 du 12 mars répondait d'avance à quelques-unes des observations de Votre Excellence au sujet de la marche à suivre dans l'affaire des Principautés danubiennes. La difficulté presque insurmontable de convoquer deux Assemblées différentes d'après des lois électorales qui n'existent plus et que le Gouvernement provisoire pas plus que l'Assemblée de Bucharest ne sont disposés à faire revivre, la quasi-impossibilité d'imposer le principe de la séparation sans une intervention armée, à laquelle tout le monde objecte, enfin l'insistance de la France en faveur du maintien de l'Union — insistance que Lord Clarendon attribue à « l'amour-propre paternel » — tels sont les arguments [159] que le Principal Secrétaire d'Etat met

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

en avant pour expliquer sa perplexité, ou plutôt pour excuser sa propensité pour les vues du Cabinet des Tuileries. J'eus beau lui rappeler que l'Union n'avait été consentie par la Porte qu'à titre d'essai, qu'elle ne devait être continuée que si elle avait produit des *résultats favorables*, et qu'il était impossible de qualifier comme tels le règne du Prince Couza. — Sa Seigneurie, tout en convenant du fait, m'observa qu'il serait injuste de mettre tous les torts et toutes les déceptions du dernier règne sur le dos de l'Union, au lieu de les attribuer en majeure partie à l'individualité du Prince Couza, à son esprit intrigant, étroit et arbitraire. « Il est vrai, ajouta-t-il, que tous ces Boyards se valent; il sera déjà bien difficile de trouver parmi eux *un* honnête homme; mais *deux* cela me paraît impossible ».

Je parlai au Ministre de M. Jean Ghika, à propos de la [160] circulaire que ce dernier avait adressée aux consuls, afin de découvrir si ce personnage était réellement, comme on le dit, le candidat de l'Angleterre. Je crois pouvoir affirmer qu'il n'en est rien et qu'au contraire Lord Clarendon, dans ses instructions à Lord Cowley, insiste beaucoup pour que la Conférence ne s'occupe pas de questions de personnes, ne mette en avant aucune candidature, et laisse, autant que possible, aux Principautés la responsabilité de faire leur propre choix.

Le Prince de La Tour d'Auvergne m'a confirmé, de son côté, la préférence marquée que son Gouvernement avait pour la combinaison du maintien de l'Union, comme étant la plus simple, la plus conforme aux vœux de la majorité des populations et celle qui présentait le moins de difficultés et de dangers de complications dans son exécution. Il a ajouté que le Cabinet anglais semblait disposé à se ranger de cet avis, et que d'après ses informations le Cabinet impérial [161] n'aurait pas de sérieuses objections à se joindre à la marche des deux Puissances occidentales. Je ne cachai pas à mon collègue que nous eussions préféré le rétablissement de la séparation comme plus avantageux à la Puissance suzeraine, plus correct et plus conforme aux traités et aux conventions en vigueur, mais que d'après ce que je savais, nous ne comptions pas mettre

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

trop d'insistance à faire prévaloir cette combinaison, si elle rencontrait une opposition sérieuse et devait nous mettre en désaccord avec les Cabinets que nous aimions à considérer comme nos Alliés dans les questions orientales.

Agréez...

(V. L., Ber., I, f. 158-161.)

## 149

20 mars. — METTERNICH à MENSDORF. N° 14.

La seconde séance de la conférence a eu lieu hier. Elle a duré trois heures, sans que l'on soit parvenu à s'entendre. Votre Excellence verra par le protocole de cette séance, que j'aurai l'honneur de Lui soumettre le plus tôt possible, que le principe seul de l'intégrité du territoire ottoman a été unanimement admis, sur tout le reste et notamment sur les deux graves questions du Prince étranger et de l'union, les avis étaient et sont restés partagés. La Turquie et la Russie se sont déclarées de prime abord contre le Prince étranger et ont demandé un vote séparé, d'après les stipulations de l'article VI du firman de 1861. Lord Cowley et moi nous nous sommes énoncés dans le même sens, tandis que le plénipotentiaire italien et le Comte de Goltz ont paru s'entendre pour appuyer les demandes formulées par le [198] Gouvernement provisoire et votées par les Chambres actuelles.

Si Lord Cowley et moi nous n'avons pas mis autant de précision et de fermeté pour nous rallier aux principes émis par la Porte et la Russie, c'est que nous savions que si nous ne donnions pas une chance à l'union, la France se déclarerait pour la totalité des vœux émis à Bucharest au lendemain de la chute du Prince Couza.

Dans les circonstances données nous ne pouvions nous entendre que sur la nécessité de se convaincre des vœux réels des deux Principautés et sur les moyens de nous en assurer.

Quatre modes de procéder ont été rédigés. J'aurai l'honneur de soumettre très prochainement à Votre Excellence ces quatre formules.

Je me bornerai aujourd'hui à appeler Votre attention,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Monsieur le Comte, sur la manière dont M. Drouyn de Lhuys envisage la seule solution possible, selon lui [199]. Il cherchera à convaincre la Porte de la nécessité de transiger sur un point pour obtenir l'autre et à faire acquiescer le plénipotentiaire ottoman aux deux alternatives suivantes :

Ou bien on fera voter la Chambre des députés actuelle (le sénat ne compte pas, étant composé de personnages nommés par le Prince Couza) sur le choix d'un nouvel Hospodar indigène. Si les députés moldaves font des réserves, on les fera voter séparément et on respecterait leur vote, quand même il irait à l'encontre du désir de la France de conserver l'union. Si, par conséquent, la majorité des députés moldaves demandait la séparation et deux Hospodars, ce serait une question tranchée.

Dans le cas où l'on suspecterait l'indépendance de cette Chambre, on procéderait à de nouvelles élections, la nouvelle Chambre deviendrait un divan *ad hoc* et l'on procéderait de la même manière.

Comme il est probable que ce n'est qu'à cette condition que [200] la France laisserait tomber la question du Prince Étranger, je crois que l'Angleterre acceptera et que la Turquie ne fera pas de difficultés insurmontables.

Les autres modes de consultation qui seront appuyés par la Russie ne seront acceptés par la France que sous la condition de ne pas écarter le Prince Étranger.

Dans cet impasse [*sic*] je me propose, sauf approbation de Votre Excellence, de suivre la tactique de l'Angleterre et de me rallier à ce qu'acceptera la Porte.

Il est clair que la Russie veut la séparation pour reprendre l'influence qu'elle avait perdue en Moldavie, à la suite de ses votes antérieurs, que l'Italie et la Prusse veulent prolonger la situation, que la France veut sauver tout au moins l'union pour ne pas se dépopulariser à Bucharest et qu'elle fera d'autant plus la cour aux Valaques que la Russie la fera aux Moldaves.

Lord Cowley ne me fera pas défaut sur les deux questions de l'intégrité et d'un arrangement [201] aussi prompt et correct que possible sans se séparer entièrement de la France.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Nous avons essayé de placer les délibérations sur la base légale du firman de 1861, mais notre collègue de Turquie est trop faible pour que nous ayons pu trouver en lui l'appui nécessaire pour procéder tout à fait correctement. Safvet Pacha eût dû, en quelque sorte, maintenir la discussion dans les limites des conventions et procéder par ordre. Comme il ne se sert qu'avec difficulté de la langue française, il n'a pas pu suivre les débats et les diriger, ce qui a produit immédiatement une débandade générale. Si d'un autre côté Lord Cowley et moi nous eussions insisté, il est positif que le vote sur la question du Prince Étranger nous eût séparé [*sic*] de la France qui ne voulait céder sur ce point qu'après un vote favorable sur l'union...

(V. P., Ber., I, f. 195-201.)

## 150

20 mars. — APPONYI à MENSDORF. N° 20 D.

Avant de quitter Lord Clarendon, je crus devoir vérifier le langage que lui avait tenu le Marquis d'Azeglio à propos d'un échange de la Vénétie contre les Provinces danubiennes. Je dis à Sa Seigneurie que d'après ce qui m'était revenu, je croyais avoir à La remercier de la réponse faite aux insinuations du Ministre italien, réponse qui se rencontrait entièrement avec les vues et les déterminations du Cabinet impérial. J'ajoutai que j'étais depuis quelque temps en possession d'instructions qui m'ordonnaient de repousser catégoriquement toute ouverture qui pourrait m'être faite dans ce sens et que, si je n'avais pas fait usage de ces ordres, c'est que j'étais trop convaincu de la connaissance que le Cabinet anglais devait avoir de nos intentions, pour lui faire [165] l'injure de croire qu'il ait pu avoir le moindre doute à cet égard.

Lord Clarendon me répondit que l'idée de l'échange en question était déjà ancienne et qu'il n'était pas étonnant qu'elle se soit reproduite pendant la phase actuelle de la question des Principautés; que des insinuations à cet effet lui étaient venues non seulement de M. d'Azeglio, mais de beaucoup d'autres côtés et qu'il pouvait se rendre la justice que personne, peut-être, n'avait combattu de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tout temps cette absurde et impraticable combinaison avec plus de force et de persévérance que lui. « L'Autriche, me dit-il, a bien assez de populations demi-barbares à gouverner sans qu'on veuille l'affubler de 4 millions de sauvages dont elle ne se soucie pas et qui, de leur côté, n'ambitionnent nullement d'être incorporés à son Empire. D'ailleurs, l'Autriche a bien assez de difficultés sur les bras, bien assez de questions épineuses à résoudre, dues à sa [166] position géographique et à la variété de ses nationalités, pour qu'elle en augmente gratuitement le nombre, en acceptant des provinces qui deviendraient une nouvelle source d'embarras et dont l'annexion compromettrait infailliblement ses bonnes relations avec la Russie. Ce sont là les arguments que je ne cesse, depuis plusieurs années, de mettre en avant, et certes, il n'en faut pas davantage pour démontrer l'absurdité de ce plan qui ne profiterait ni à Vous, ni à la paix de l'Europe. »

Votre Excellence le voit, en laissant de côté la question des traités, on ne saurait mieux plaider notre cause que ne le fait Lord Clarendon, et le seul argument que je lui suggérai encore, c'est que l'Italie, dont le Gouvernement se dit fondé sur le principe des nationalités et le vœu des populations et qui réclame la Vénétie à ce titre, a bien mauvaise grâce en disposant ainsi [167] et cela contre leur gré, de 4 millions de Valaques et de Moldaves, qui aspirent à l'indépendance et ne demandent nullement l'incorporation dont on veut les gratifier.

Agréez...

(V. L., Ber., I, f. 164-167.)

## 151

21 mars. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 27.

[On a reçu le protocole de la première séance de la conférence] ...Comme d'habitude, il [Gortchakoff] a récriminé contre le régime de Couza, il a donné une importance exagérée aux manifestations séparatistes de la Moldavie et a affiché le plus singulier respect pour les désirs de la Porte. Selon lui, les réserves diplomatiques ont établi que l'Union ne devait être conservée que dans le cas où elle

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

aurait été fertile en bienfaits pour les Principautés, etc., etc. Les conversations de l'Ambassadeur de Russie avec Votre Excellence me dispensent d'entrer dans de plus grands développements, et je préfère vous indiquer, Monsieur le Ministre, les considérations que j'ai fait valoir à l'appui de la dépêche où vous avez bien voulu m'exposer vos vues générales sur la tâche de la conférence.

« Nous ne pouvons jusqu'à présent », ai-je dit au Vice-chancelier, « prendre au sérieux le mouvement séparatiste que les journaux signalent en Moldavie. Il peut y avoir du [199] mécontentement et des ambitions déçues, conséquences inévitables du transfert de la capitale et de la réduction des emplois, mais, en dehors des propriétaires de Iassy et de ceux qui, voulant être Ministres, généraux ou membres de la haute cour, préfèrent qu'il y ait dix ministres au lieu de cinq, vingt généraux au lieu de dix, etc., etc., il ne peut y avoir logiquement de séparatisme moldave. Pas de frontière entre les deux Principautés; souvent pas même un ruisseau; une simple ligne géographique les séparait, et l'on peut dire qu'il n'y a pas plus de différence entre un Moldave et un Valaque qu'entre un habitant de Tver et un de Novgorod... Les mêmes vicissitudes ont frappé les deux Principautés; les mêmes bienfaits les ont aidées à se relever; car, historiquement parlant, elles sont depuis longtemps unies, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune... L'expérience malheureuse faite [200] par le Prince Couza ne préjuge rien contre l'union. Pourquoi rendre l'établissement politique des Principautés Unies solidaire des fautes de son Régent ? et comment dire que sous un prince sage et éclairé, l'union des Principautés n'eût pas été une heureuse combinaison ?... Y renoncer serait abandonner, au lieu d'améliorer, une voie, mauvaise, soit! pour revenir à un régime pire à nos yeux, celui des deux hospodars, système jugé par ses œuvres et qui en 25 ans a abouti à trois changements de souveraineté en Moldavie et cinq en Valachie. Enfin s'il est si difficile de trouver en Roumanie *un bon* Prince indigène, je ne crois pas qu'il puisse être plus aisé de rencontrer *deux bons* hospodars, l'un Moldave, l'autre Valaque. Pour être conséquents nous ne devrions pas songer à revenir au passé, pas

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

plus au passé du Prince Couza qu'à celui des Princes Stourdza et Bibesco, puisque, d'un commun accord, nous avons considéré [201] l'un et l'autre comme déplorable. Etc.

Le Prince Gortchakoff a écouté mon argumentation avec bienveillance et l'a discutée avec beaucoup de mesure, je me plais à le reconnaître, acceptant comme fondées plusieurs des objections que je lui faisais. Il m'a dit pourtant qu'il ne pourrait envisager comme aussi redoutables que le fait Votre Excellence les difficultés d'opérer la séparation; selon lui plusieurs rouages compliqués doivent en tous cas disparaître. En ce moment la Russie propose de consulter loyalement les vœux des populations. C'est là une manière de procéder à laquelle nous ne pouvons refuser notre assentiment, et si les vœux sont manifestés en dehors de toute pression intérieure et extérieure, le Vice-chancelier sera le premier à reconnaître qu'ils devront servir de base aux résolutions futures de la Conférence. « On nous objecte, a-t-il ajouté, notre adhésion passée à l'union; permettez-moi de [202] vous dire que nous n'en avons jamais été que de tièdes partisans et que c'est le seul désir de vous témoigner nos amicales dispositions qui nous y a fait accéder. Depuis lors, ne s'est-il rien passé entre nous qui puisse nous inspirer la pensée de nous montrer moins accommodants ? Je ne veux faire aucune récrimination, mais seulement indiquer que les circonstances ne sont plus tout à fait aujourd'hui ce qu'elles étaient en 1858. »

De quelque poids que puisse peser, sur les déterminations du Cabinet russe, le souvenir auquel le Prince Gortchakoff faisait allusion, il est évident qu'il doit avoir de plus sérieux motifs pour combattre en ce moment le maintien de l'union. L'on ne s'égarerait probablement pas en les cherchant dans les rumeurs répandues sur un accroissement possible de territoire pour l'Autriche du côté du Danube. La séparation des deux Principautés une fois accomplie, les combinaisons [203] dont les journaux se font les échos et qui inspirent ici des appréhensions auraient perdu toute base et seraient devenues virtuellement impossibles. Dans une conversation qu'il a eue avec le Ministre d'Italie, le Vice-chancelier lui a nettement exprimé sa manière de voir sur un échange éventuel de la Vénétie



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

contre la Roumanie. « Si je devais en croire les bruits qui circulent, lui a-t-il dit en propres termes, il y aurait déjà eu des pourparlers entre Berlin et Florence; je crois utile au maintien de nos bonnes relations de déclarer dès à présent, au nom de l'Empereur, que nous ne pouvons permettre l'agrandissement de l'Autriche sur le Danube. Le cas échéant, nous opposerions l'attitude la plus décidée à une combinaison contraire aux intérêts russes et conçue dans une pensée de malveillance pour nous. Aurais-je la nature *du mouton*, que je me révolterais à la seule idée de tout [204] arrangement qui pourrait aboutir à un semblable résultat. »

Veuillez, etc.

(P. Pét., I, f. 197-204.)

## 152

22 mars, 3 h. 45. — Télégramme. LA TOUR D'AUVERGNE à DROUYN.

Lord Clarendon pense avec Votre Excellence qu'il serait préférable d'appeler l'Assemblée actuelle de Bucharest à se prononcer sur l'union et à procéder à l'élection du Prince, en laissant les députés moldaves, s'ils en témoignaient le désir, exprimer leur opinion par un vote séparé. Il serait entendu que, pour être conservée, l'union devrait rallier dans l'Assemblée la majorité des députés moldaves. Lord Clarendon maintient d'ailleurs toutes ses objections contre le choix d'un Prince étranger.

(P. L., I, f. 322.)

## 153

22 mars. — Télégramme. MENSDORF à METTERNICH.

...Gramont m'a communiqué des dépêches de son gouvernement qui plaident pour l'union et le Prince étranger. Nous devrons nous prononcer contre ce dernier. Quant à l'union, afin de ne pas rompre avec la France, nous ne pouvons la combattre qu'indirectement, en insistant pour que les Principautés fassent entendre librement leurs vœux et en facilitant ainsi la manifestation des tendances séparatistes de la Moldavie...

(V. P., Exp., I, f. 215.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 154

22 mars. — Télégramme. MENSDORF à APPONYI.

D'après rapport de Metternich sur la seconde séance de la conférence, lui et Lord Cowley s'entendent pour se rallier à une transaction qui sauvegarderait l'intégrité de la Turquie et permettrait de conclure un arrangement aussi prompt et correct que possible sans se séparer de la France. Nous approuvons cette ligne de conduite et nous désirons que l'Angleterre n'aille pas plus loin que nous dans les concessions. Il nous paraît essentiel d'écarter le Prince étranger, même si l'union doit être maintenue. On pourrait aussi favoriser indirectement les tendances séparatistes de la Moldavie en insistant pour que les Principautés fassent entendre leurs vœux le plus librement possible. Metternich reçoit des instructions en ce sens. Tâchez que lord Clarendon écrive de même à lord Cowley.

(V. L., Exp., I, f. 66.)

## 155

22 mars. — Télégramme. TILLOS à DROUYN.

Le Sénat, malgré le Gouvernement, a déclaré inconstitutionnelle et nulle la concession de la Banque par 25 voix contre 8.

(P. B., I, f. 224.)

## 156

23 mars. — LA TOUR D'AUVERGNE à DROUYN. N° 60.

[Développement du télégramme du 22] ...[326] J'ai cru devoir répondre à Lord Clarendon que j'étais persuadé qu'il n'était pas moins soucieux que nous d'écarter les dangers qui pouvaient menacer l'intégrité de l'Empire ottoman, et que, cependant, il n'avait pas hésité à déclarer à plusieurs de mes collègues, lors de la récente [327] élection par l'Assemblée de Bucharest de S. A. R. le Comte de Flandre, que si ce Prince consentait à devenir le chef de la Roumanie sous la suzeraineté de la Porte, l'Angleterre ne ferait, pour sa part, aucune objection à ce choix, pourvu que les autres Puissances voulussent bien y donner éga-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

lement leur adhésion. J'ai ajouté que la nomination d'un Prince étranger qui se trouverait placé vis-à-vis de la Porte dans les mêmes conditions qu'un Prince indigène, ne pouvait, selon moi, inquiéter sérieusement la Puissance suzeraine, que celle-ci devait redouter, au contraire, bien davantage le mécontentement et l'agitation qui ne manqueraient pas de se produire, dans les Principautés, si nous prétendions faire violence au vœu des populations. Lord Clarendon ne paraît pas méconnaître entièrement la valeur de nos raisons, et s'il maintient, avec fermeté jusqu'ici, sa manière de voir, c'est moins, je le croirais, par conviction que dans la pensée d'user de ménagements vis-à-vis de la Russie et de donner, en même temps, satisfaction à la Porte dont il n'a pu accueillir les premières demandes. Tout en étant d'avis que les Puissances doivent repousser, en principe, les candidatures étrangères pour l'Hospodarat, il est assez embarrassé de dire ce qu'elles auraient à faire, dans le cas où leurs conseils seraient méconnus, pour contraindre l'Assemblée moldovalaque à choisir un indigène, si elle est réellement décidée à nommer un Prince étranger, et ses résistances, sur ce point, sont de celles dont, je l'imagine du moins, la persévérance des Roumains finirait, sans doute, par avoir raison.

(P. L., I, f. 325-327.)

## 157

24 mars. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Safvet Pacha reçoit pour instructions de chercher à faire prévaloir près de vous la nomination de deux assemblées. S'il n'y réussit pas, il acceptera le second mode que vous proposez, le premier étant considéré comme impossible. Le tout sous réserve de l'exclusion du Prince étranger.

(P. C., I, f. 203.)

## 158

24 mars. — Télégramme. APPONYI à MENSDORF. N° 3.

Le Cabinet de France adoptant l'idée du Prince étranger, Lord Clarendon commence à fléchir sur ce point; surtout

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

parce que ses nouvelles de Bucharest annoncent que les Principautés n'acceptent aucune autre combinaison et refuseront obstinément d'élire un Prince indigène.

(V. L., Ber., I, f. 182.)

## 159

24 mars. — APPONYI à MENSDORF. N° 22.

Je m'empresse d'ajouter quelques détails au télégramme que j'ai eu l'honneur de vous expédier ce matin.

J'ai trouvé Lord Clarendon très préoccupé de la tournure que prend la question des Principautés, et quoique jusqu'à présent il ne m'eût jamais exprimé la moindre inquiétude à ce sujet, il prétend maintenant, que dès le commencement il avait prévu et craint que cette question deviendrait une « très grosse affaire » et que par cette raison, depuis sa rentrée au Ministère, il n'avait cessé d'insister pour qu'on soutînt et appuyât le Prince Couza, afin d'éviter une catastrophe dont les suites étaient aisées à prévoir.

J'avoue n'avoir, pour ma part, aucun souvenir de cette « insistance » et de ce chaleureux appui donné au dernier Hospodar. [185] Je me rappelle au contraire que toutes les dépêches de Votre Excellence qui tendaient précisément au but que Lord Clarendon prétend maintenant avoir toujours eu à cœur, étaient accueillies par lui avec une indifférence assez tiède; qu'il appelait toujours Couza « un brigand » avec lequel il n'y avait rien à faire, et qu'il n'a jamais pris la moindre initiative pour le maintenir ou pour prévenir sa chute.

Depuis les événements de Bucharest, Lord Clarendon m'a toujours parlé de la combinaison du Prince étranger comme d'une chose tout à fait hors de question, contraire aux traités, dangereuse et qui devait être écartée à tout prix. La dernière limite des concessions semblait être, selon lui, la continuation de l'Union sous un nouveau Prince indigène.

Les choses ont bien changé depuis ces derniers jours, et grand a été mon étonnement en trouvant, hier, Sa Seigneurie presque résignée à voir [186] prévaloir le principe

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

du Prince étranger. « Le Cabinet français, me dit-il, n'exclut plus cette combinaison, en se fondant sur le vœu unanime des populations, et ce qui augmente encore plus mes perplexités, c'est que notre Consul général à Bucharest, M. Green, homme sûr et correct dans ses principes, écrit que, quoi que l'on fasse, les Principautés n'accepteront jamais d'autre solution que celle d'un prince étranger et n'en éliront pas d'autre, quels que puissent être les arrêts de la Conférence. Vous comprenez que lorsque les délégués qui sont déjà en route pour Paris verront que la Conférence n'est rien moins qu'unanime, que la France les encourage et que la Prusse et l'Italie, par déférence pour la France et par d'autres motifs que je ne veux pas examiner, se rangent du même avis, ils deviendront de plus en plus intraitables et que Moldaves et Valaques seront unanimes pour insister sur l'accomplissement de leur vœu. Que faire alors ? En supposant même [187] que la Conférence restât fidèle aux stipulations des traités, quel autre moyen aurait-elle de faire exécuter ses décrets, contre la volonté hautement manifestée des deux Principautés, si ce n'est l'occupation militaire ? Et qui s'en chargerait, la Russie ? Les autres Puissances n'y consentiraient pas. Vous ne vous soucieriez probablement pas que ce fût l'Autriche, car vous avez en ce moment d'autres préoccupations. La Turquie ? Mais alors ce serait la guerre civile; le remède serait pire que le mal, et nous nous jetterions tous à corps perdu dans une série de complications et de dangers incalculables. Vous me demandez à quel parti nous nous arrêtons. Il m'est vraiment bien difficile de vous répondre. Que faire vis-à-vis de quatre millions d'habitants qui ne voient leur salut que dans l'élection d'un Prince étranger, qui rejettent obstinément toute autre solution et qui savent parfaitement qu'ils finiront par [188] garder raison contre l'Europe désunie et préoccupée d'autres intérêts. J'ai demandé au Prince de La Tour d'Auvergne quel était le candidat français. Il m'a donné sa parole d'honneur qu'il ne le savait pas. L'Empereur et Drouyn de Lhuys le savent probablement; ce dernier n'agit jamais de bonne foi et je m'en suis toujours défié. Je ne regrette pas moins sincèrement que vous, que les choses

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

en soient arrivées à ce point, car nous avons toujours soutenu ensemble les principes conservateurs dans cette question; mais je ne vois vraiment pas le moyen de faire triompher nos vues. »

Les arguments que j'ai pu faire valoir contre cette attitude résignée et passive, qui laisse fouler aux pieds les traités et les engagements les plus solennels, pour donner gain de cause aux intrigues des uns et aux arrière-pensées ambitieuses des autres et qui, en ébranlant [189] l'intégrité de l'Empire ottoman, prépare des catastrophes qu'il est dans l'intérêt de tous de retarder — ces arguments n'ont fait que peu d'impression sur Lord Clarendon, qui tout en en reconnaissant la justesse, ne voit pas de moyen de sortir de l'impasse dans laquelle on se trouve. L'Angleterre va décidément à la dérive et Votre Excellence jugera probablement comme moi qu'il n'est plus possible de compter sur elle pour résister aux mauvaises tendances qui semblent prendre le dessus à Paris, et qui sont encouragées par la perfidie de nos ennemis.

Agréez...

(V. L., Ber., I, f. 184-189.)

## 160

26 mars. — Télégramme. MENSDORF à APPONYI.

Baron Prokesch nous mande que la Porte se prononce pour la cinquième des propositions formulées dans la seconde séance de la conférence de Paris (1), et se ralliera à a quatrième si l'autre n'a pas de chance d'être adoptée et si le Prince étranger est exclu. La convocation de deux assemblées séparées serait aussi selon nous le mode de procéder le plus correct. Cependant, afin de ne pas nous séparer de la France, nous autorisons le Prince de Met-

(1) Ces propositions sont les suivantes :
1. L'Assemblée actuelle choisira l'hospodar ; les Moldaves voteront séparément s'ils le désirent.
2. L'Assemblée actuelle sera invitée à se prononcer d'abord sur l'union.
3. L'Assemblée actuelle se prononcera sur l'union en deux sections, les députés moldaves à Iassy, les députés valaques à Bucarest.
4. Nouvelles élections en vue d'une Assemblée unique qui choisira le ou les hospodars.
5. Nouvelles élections en vue de deux Assemblées.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ternich à adhérer à la quatrième proposition avec les modalités propres à assurer la liberté des votes moldaves et à écarter d'avance le choix d'un Prince étranger. Tâchez que le Gouvernement anglais se maintienne dans cette ligne. Le Prince étranger ne nous semble point compatible avec le principe de l'intégrité de la Turquie.

(V. L., Exp., I, f. 68.)

## 161

27 mars. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 63.

Je n'ai pas manqué, ainsi que Votre Excellence m'y invitait par sa dépêche du 24 de ce mois, sous le n° 32, de donner connaissance au Principal Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères du rapport que l'agent de l'Empereur à Bucharest vient de vous adresser, concernant les dispositions dont les hommes qui forment le gouvernement provisoire paraissent animés. Je lui ai demandé, en même temps, si le gouvernement de la Reine avait reçu de son Représentant dans les Principautés des renseignements analogues. Lord Clarendon a bien voulu me dire que M. Green était disposé à croire, avec M. Tillos, que le gouvernement provisoire et l'assemblée de Bucharest étaient, en effet, favorables à l'union sous un Prince étranger, mais que c'était là une tendance très regrettable à laquelle nous devrions, les uns et les autres, résister autant que possible. J'ai signalé, une fois de plus, à Lord Clarendon le danger qu'il y aurait à déclarer, d'une manière absolue, que nous considérerions comme non avenue la nomination d'un Prince étranger, lorsque nous savions d'avance que tel serait le choix qui sortirait vraisemblablement de toute assemblée moldo-valaque. Lord Clarendon m'a alors répété que si la France avait consenti, dès le principe [341], à agir à Bucharest, d'accord avec les autres Puissances, on aurait pu prévenir toute manifestation de ce genre; que maintenant la chose était sans doute plus difficile, mais qu'il pensait cependant qu'elle ne serait pas impossible. En tous cas, il s'était personnellement prononcé à Pétersbourg, à Vienne et à Constantinople en faveur d'un Prince

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

indigène et malgré son ardent désir de marcher d'accord avec nous, il lui semblait impossible de changer aujourd'hui de langage. Il était, de plus, convaincu que, dans les circonstances actuelles, en présence des dispositions de certains gouvernements à fouler aux pieds tous les droits, les grandes Puissances avaient pour devoir de donner le bon exemple à l'Europe, en témoignant de leur respect pour le maintien des traités; que la nomination d'un Prince étranger à l'hospodarat était contraire à la convention de 1858, qu'elle impliquerait l'hérédité, amènerait nécessairement l'indépendance des Principautés, que la Servie serait entraînée infailliblement elle-même dans ce mouvement, que ce serait, enfin, le démembrement de l'Empire Ottoman que l'Angleterre s'était toujours efforcée de prévenir. J'ai répondu à Lord Clarendon que, si les Roumains voulaient bien se donner un Prince indigène, nous ne nous en réjouirions certainement pas moins que l'Angleterre; mais que, du moment où il résultait clairement, aussi bien de ses informations que des nôtres, qu'ils choisiraient un Prince étranger, la question se réduisait, suivant moi, à décider si nous devrions employer la force pour leur imposer notre volonté ou s'il ne serait pas préférable, plus conforme à l'intérêt de la Porte elle-même, [342] de faire, si je pouvais m'exprimer ainsi, la part du feu et d'accepter, le cas échéant, un Prince étranger, en prenant soin de stipuler, en faveur des droits de la Puissance suzeraine, toutes les garanties que nous croirions nécessaires. J'ai ajouté que, dans mon opinion, la nomination d'un Prince étranger n'étant, en quelque sorte, que le complément de l'union déjà consentie par les Puissances ne constituerait pas à proprement parler une violation directe des actes qui réglaient la position des Principautés, et que le meilleur moyen, au surplus, de consolider l'Empire ottoman était de donner satisfaction, dans une mesure raisonnable, aux vœux des populations roumaines. Lord Clarendon, évidemment un peu ébranlé par ces observations, a simplement insisté sur les difficultés que nous aurions à rallier l'Autriche et surtout la Russie à nos idées et sur l'impossibilité pour lui, en raison de ses déclarations antérieures, de se prononcer, quant à présent, dans notre sens; mais il a

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

paru, en même temps, reconnaître que la question méritait d'être sérieusement examinée, et qu'en fin de compte il ne serait peut-être ni prudent ni raisonnable de s'opposer, dans une forme absolue, à la nomination d'un Prince étranger...

(P. L., I, f. 340-343.)

## 162

27 mars. — TILLOS à DROUYN. N° 19.

[Ignatieff a reçu une dépêche en clair de Gorčakov lui prescrivant de pousser la Porte à consulter les populations. Il est clair que la Russie encourage le séparatisme pour faire pièce à la France.] Mais le Prince Gortchakoff pourrait se tromper; il n'est pas besoin de consulter le vœu des populations, il a été toujours au fond le même, car si l'union a été faite d'une manière inintelligente, si la Moldavie et surtout la ville de Iassy ont beaucoup perdu, si les principales familles moldaves ont été atteintes dans leur fortune et dans leur vanité, si enfin quelques prétendans considèrent leurs chances commes meilleures s'il y avait deux hospodars au lieu d'un, il n'en est pas moins vrai que depuis trois ans il y a eu, par le fait de l'unité de l'administration, de l'unification des codes et de la création de la cour de cassation, une impulsion qui, tout en froissant quelques intérêts, a opéré une fusion qui rend l'union nécessaire, et dans les classes intelligentes ce sentiment est si prononcé qu'il s'affirme dans toutes les occasions importantes, comme on l'a vu par les proclamations du gouvernement provisoire qui, en cela, n'a fait que rendre hommage à un besoin national.

Toutefois il ne faudrait pas se faire d'illusion sur la force de ce sentiment si la combinaison d'un Prince indigène [237] venait à prévaloir, car elle froisserait un sentiment très national aussi, le désir d'un Prince étranger, et la Russie a trop d'influence en Moldavie pour ne pas en profiter.

Si l'on voulait établir sur le trône un Prince indigène, il faudrait avoir recours à la force, en outre on ne fonderait

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

rien de durable. Les intrigues des prétendans recommenceraient et le Prince indigène, attaqué comme l'a été le Prince Couza, quel que fût d'ailleurs son mérite personnel, succomberait en peu de temps, en supposant même qu'il parvînt à s'établir dans le pays.

D'une autre part, en admettant que les Puissances tombent d'accord sur le choix d'un Prince étranger, les difficultés seront-elles aplanies et pourra-t-on compter sur une solution définitive ? Il est permis d'en douter. A la vérité, l'union sera sauvegardée, mais ce Prince pourra-t-il gouverner avec la forme constitutionnelle dans un pays où le sens moral manque complètement, où les mœurs politiques n'existent pas, où il n'y a pas de libertés municipales qui puissent servir de base à une constitution, où les hautes classes et le clergé sont profondément corrompus, où le peuple est ignorant, où il n'y a pas de bourgeoisie, mais [238] seulement une classe d'employés habitués à la rapine et en vivant; d'ailleurs, au bout de peu de temps, ce Prince sera haï ici comme tout étranger, les familles influentes chercheront à le circonvenir et à lui inspirer l'esprit d'intrigue et de coterie...[239] ...Il devra surtout éviter de flatter les idées d'indépendance, de conquête et d'un grand rôle à jouer dans toute complication européenne, idées caressées par le Prince Couza et qui sont très en faveur dans un pays où la vanité est le mobile principal de tous les sentimens. La tâche d'un Prince étranger sera donc bien difficile, mais à tout prendre cette combinaison est la seule qui puisse offrir quelque garantie d'ordre et de durée...

[En attendant, le gouvernement n'est pas en sécurité et pourrait bien subir le sort du Prince Cuza] ...[240] La haine contre les étrangers ne connaît plus de bornes; on cherche à les atteindre dans tous leurs intérêts et il me revient de bien des côtés que le gouvernement, qui se dit désolé des décisions récentes des Assemblées au sujet des contrats, a été l'instigateur secret de ces décisions. En tout cas je suis très disposé à croire qu'en cette occasion M. Ion Ghika a joué le double jeu qui lui est familier.

(P. B., I, f. 235-240.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 163

27 mars. — APPONYI à MENSDORF. N° 24.

[Clarendon est toujours dans les mêmes dispositions, mais ne sait que faire, parce que les Principautés peuvent faire échec à la Conférence] ...« Même si celle-ci était unanime et qu'une occupation turque parvînt à mettre sur le trône un Hospodar indigène, ce règne ne durerait qu'autant que l'occupation et dès qu'elle cesserait, le Prince ainsi imposé serait chassé et ce serait à recommencer! Lord Clarendon ne voit donc pas d'issue à ces difficultés et donnerait tout au monde pour qu'on lui en suggérât une qui fût possible et praticable pour maintenir les décisions [202] du traité de Paris. Il convient que le Prince étranger n'est que l'acheminement à l'entière indépendance des Principautés, et celle-ci obtenue, peut-on croire que la Servie resterait longtemps tranquille ? et que devient alors le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman que toute l'Europe s'est engagée à maintenir ?... » Il est impossible de parler plus correctement que lord Clarendon, de mieux se rendre compte des inconvénients et des dangers de la voie dans laquelle il se trouve entraîné faute d'énergie, d'initiative et d'entrevoir un mode de solution réalisable qui soit conforme à ses sympathies.

Je lui représentai que si la résistance au Prince étranger avait ses dangers, le système contraire avait les siens. La Russie ne reconnaîtrait pas le choix de ce Prince et l'Ambassadeur de la Porte a ordre de quitter la Conférence dès que le principe du Prince étranger y sera adopté. Je tiens ces informations de mes deux collègues, et en outre [203] M. Musurus assure qu'il suffirait d'un peloton turc pour vaincre toutes les résistances et le Baron Brunnow prétend qu'avec cinquante piastres il se fait fort de proclamer à Bucharest le boyard qu'on veut, et cela avec enthousiasme; il ajoute même que M. Musurus lui-même serait un des meilleurs choix que l'on pourrait faire.

Mais Lord Clarendon est d'avis que la chose ne serait pas aussi facile que l'assurent ces Messieurs, et que les Principautés ne sont plus ce qu'elles étaient lors de l'occupation russe sous le Général Kisseleff, époque à laquelle M. de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Brunnow les a connues. Elles ont une armée qui, bonne ou mauvaise, vaut les troupes turques, elles sont mieux organisées révolutionnairement, elles se sentent appuyées par l'étranger et connaissent mieux leurs forces.

« M. Drouyn de Lhuys, continua Sa Seigneurie, parle toujours du respect dû aux nationalités et aux vœux des populations. Eh bien, je lui [204] ai fait demander ce qu'aurait dit le Cabinet français si, lors du mouvement si unanime et si spontané qui éclata en Grèce en faveur de l'élection du Prince Alfred, nous avions consenti à ce choix, par respect pour *le vœu des populations ?* »

(V. L., Ber., I, 201-204.)

## 164

27 mars. — Revertera à Mensdorf. N° 10 A.

...M. le Vice-chancelier admet parfaitement que nous devons avoir certains ménagements pour la France, mais il est d'avis que l'attitude prise par le Prince de Metternich équivaut à une soumission complète. Il n'est pas moins exaspéré contre le Comte Goltz, et dit que les deux Ambassadeurs allemands ont engagé une véritable lutte de complaisance pour les désirs de l'Empereur Napoléon.

« La Conférence, poursuivit-il [143], a l'air de s'occuper de tout autre chose plutôt que des Principautés danubiennes. Le Baron Budberg est seul à défendre les traités et les droits des populations moldo-valaques. Si Lord Cowley ne l'avait pas timidement secondé en relevant l'opportunité des deux assemblées électives, personne n'aurait plus dit un mot et la France gagnerait la partie sans rencontrer d'autre opposition que celle de la Russie. A quoi mène dans ces circonstances la conformité de vues dont je reçois sans cesse l'assurance aussi bien à Vienne qu'à Berlin ? Les instructions des Ambassadeurs sont excellentes, celles au moins que je connais, et leur attitude est pitoyable. Il est évident qu'au lieu de s'occuper du but avoué de la Conférence, ils ne songent l'un et l'autre qu'à captiver la bienveillance de l'Empereur Napoléon. Leur

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

calcul les trompe. Au lieu de rendre service à leurs gouvernements respectifs, ils trahissent leur dignité... »

[144] ...Il me répondait toujours que nous nous faisions d'étranges illusions si nous croyions obtenir quoi que ce soit de l'Empereur Napoléon en nous courbant devant lui. « Il suivra son chemin, sans se laisser détourner ni par vous, ni par la Prusse. Quand même il semblerait pencher en votre faveur, ou désirer le maintien de la paix, soyez convaincus que la guerre des Puissances allemandes lui donnera un prétexte agréable de poursuivre ses desseins ténébreux. Il ne vous protégera ni plus ni moins que la Prusse, mais il vous exploitera tous les deux. »

Voilà, Monsieur le Comte, comment le Prince Gortchakov et avec lui l'Empereur [145] Alexandre envisagent notre position à Paris. Il m'assure que la diplomatie française déploie dans les Principautés une activité prodigieuse pour prévenir les décisions de la Conférence. Une grande faute a déjà été commise, selon lui, c'est de n'avoir pas discuté et écarté solennellement l'idée d'un Prince étranger. Si la France se montre disposée à ne plus revenir sur cette idée, à condition que l'Union des Principautés soit maintenue, il y a là une de ces arrière-pensées dont les Puissances ne sauraient trop se méfier. Les Moldo-Valaques seront convaincus, et les agents français les soutiennent dans cette conviction que l'Union n'est qu'un acheminement vers le Prince étranger. La question ne sera donc qu'ajournée et nullement résolue. Le Vice-chancelier est persuadé que cette manœuvre aboutira à faire élire le même hospodar dans les deux Principautés, si des mesures efficaces ne sont prises pour éclairer les populations sur le véritable sens des élections. Il croit que si les deux assemblées sont convoquées à Bukarest, l'effet en sera le même comme s'il n'y avait qu'une seule assemblée moldo-valaque. Dans l'un et l'autre cas, les Moldaves seront empêchés d'agir en liberté. La présence d'un kaïmakam lui paraît aussi désirable qu'à Votre Excellence, « mais, dit-il, la proposition doit en être faite dans la Conférence, et si j'en charge le Baron Budberg, personne de ses collègues ne le soutient »....

(V. Pét., Ber., I, f. 142 v-145.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 165

27 mars. — REVERTERA à MENSDORF. N° 10 D.

[Conflit entre Budberg et Gorčakov. Celui-ci a menacé de donner sa démission et aussitôt les instructions d'Alexandre à Budberg ont été celles que Gorčakov voulait]. [161]. Le danger est écarté, pour un certain temps au moins. Le nom allemand de M. de Budberg est aussi peu du goût de la Russie actuelle que son évangile politique qui se résume ainsi : panslavisme, alliance française, haine à l'Autriche. Ces idées qu'il défend avec une chaleur pas toujours sincère, lui ont valu des succès [162] dont il vit encore, mais elles ont l'air d'un anachronisme dans le moment actuel, et les circonstances devront bien changer avant qu'elles puissent redevenir utiles à leur défenseur. Si M. de Budberg avait triomphé tantôt, le Cabinet russe se serait entendu avec la France sur le sort des Principautés et n'aurait eu garde de lutter, la convention de 1858 en main, contre leur union perpétuelle.

(V. Pét., Ber., I, f. 160-162.)

## 166

28 mars. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 28.

...Le Vice-chancelier m'a paru regretter vivement que M. l'Ambassadeur de Russie n'ait point insisté de prime abord sur la nécessité de résoudre, avant toute autre, la question de la nationalité du Prince à élire en remplacement du dernier Hospodar. [206] Selon le Ministre des Affaires Etrangères, il était indispensable d'élucider ce premier point avant d'entrer en discussion sur le maintien de l'union des deux Principautés, et de formuler la proposition de consulter les populations. « En effet, m'a dit le Prince, nous n'avons besoin de recourir ni à nos Agents ni à ceux des Moldo-Valaques eux-mêmes pour savoir qu'ils sont unanimes à désirer l'union de leurs provinces sous le sceptre d'un membre d'une famille souveraine de l'Europe. Le fait est incontestable ; mais le doute commence à l'hypothèse de l'union sous un hospodar indigène. Si l'on

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

veut s'enquérir loyalement des vœux du pays, il faut donc commencer par lui déclarer qu'il peut, ou qu'il ne peut pas, choisir le chef de son gouvernement en dehors du cercle tracé par les traités. » Il est plus que probable que le Baron de Budberg recevra [207] l'ordre de replacer la question sur ce terrain dans la plus prochaine conférence.

Quant au mode de consultation, le Vice-chancelier ne s'est pas montré moins explicite, et c'est très vivement qu'il a repoussé l'idée de charger la Chambre actuelle du soin d'élire l'Hospodar et de se prononcer sur le maintien ou la rupture du lien qui unit les deux Provinces. Il convient avec vous, Monsieur le Ministre, que ce serait le moyen le plus court de sortir d'embarras, mais il conteste que ce serait le meilleur; il préfère donc voir la Moldo-Valachie livrée à l'agitation inhérente dans tout pays à toute élection plutôt que de reconnaître à l'Assemblée nommée par le Prince Couza le caractère d'une représentation sincère des populations roumaines. « Nous savons, m'a-t-il dit, comment il a compris cette Chambre et par quels moyens de corruption il y a fait [208] pénétrer ses créatures. Les mesures que prend en ce moment l'assemblée réunie à Bucharest, en rompant tous les contrats passés par le précédent Gouvernement, suffiraient au besoin pour nous édifier sur l'esprit politique et les tendances administratives dont elle est animée. »

[Gorčakov croit que malgré ses défauts, le moment n'est pas opportun de modifier la loi électorale; mais les députés devront pouvoir voter séparément, à Iassy et à Bucarest] ...Il renonce à appuyer la réunion de deux Assemblées *ad hoc*, la dualité étant de nature à soulever des objections; ce [209] seraient deux sections d'une même assemblée autorisées à voter séparément. [Il se plaint des mesures terroristes du gouvernement provisoire.] Des rapports adressés [210] par les agents Russes à Iassy, Galatz et Ismaïlah viennent d'arriver au département des Affaires Etrangères. Ils constatent l'extension du mouvement séparatiste. Ces pièces ont été envoyées aux principales Légations, par conséquent à M. le Baron de Budberg, qui est autorisé à en donner connaissance à Votre Excellence...

(P. Pét., I, f. 205-210.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 167

28 mars. — MOUSTIER à DROUYN. N° 28.

...MM. le sénateur Costaforoci (1) et Costaki Epuréano envoyés par le Sénat et le Corps législatif des Principautés pour faire connaître à la Porte les vœux des populations moldo-valaques, sont arrivés il y a quelques jours à Constantinople. Aali Pacha qui avait refusé de reconnaître M. Golesco, en sa qualité d'agent du Gouvernement provisoire, m'a dit qu'il lui semblait que les envoyés d'une Assemblée ayant un caractère légal ne sauraient être traités de la même manière que M. Golesco, du moment surtout où ils apportent au Sultan les hommages des Principautés en même temps que leurs vœux. Le Ministre des Affaires Etrangères m'a fait demander si je trouvais quelque inconvénient à ce que ces Messieurs fussent reçus par le Sultan qui se bornerait à leur répondre que, d'accord avec Ses alliés, il a déféré à la conférence de Paris l'examen de cette importante affaire et que les populations moldo-valaques [206] doivent attendre avec calme le résultat des délibérations de la conférence.

Je me suis borné à recevoir cette communication, sans témoigner ni approbation ni désapprobation...

(P. C., I. f., 205-206.)

***

[Correspondance du 13 [février] (2), de Bucarest, interceptée et copiée par les soins de Moustier et transmise avec la lettre du 28 mars :]

La tranquillité matérielle continue à subsister mais les esprits sont inquiets, les défiances que l'on sait exister dans le sein même du gouvernement ont leur écho dans le public et se traduisent déjà en faits plus ou moins accentués. Les deux éléments qui sont au pouvoir sont en lutte ouverte : les boyards d'un côté, les révolutionnaires démocrates de l'autre. Il y a eu des tiraillements sérieux dans le

(1) *Sic.* Lire : Costaforou.

(2) Cette date du 13 février (deux jours après les événements) paraît bien problématique. La suite prouve que la correspondance est du 13 mars.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

choix des agents, dans les nominations de préfets; on s'est fait, en fin de compte, de mutuelles concessions, mais les difficultés ne sont qu'ajournées. Ce sera déjà un certain embarras pour le gouvernement provisoire que d'avoir des préfets boyards dans la plupart des districts et des préfets démocrates dans quelques autres. Jusqu'à cette heure les hommes de l'ancien régime ont la corde. Dieu sait si les démocrates, par quelque coup énergique imprévu, n'arriveront pas au but qu'ils se proposent d'atteindre. D'après ce qui se voit les boyards s'efforcent d'assurer le maintien de l'ordre public et aussi d'amener une nouvelle situation politique qui leur restitue le rôle prépondérant que le prince Couza leur avait enlevé aux applaudissements de tout le pays, par le plébiscite du 2/14 mai 1864 et par la loi rurale. Dans ce but ils ont exhumé des cartons et donné à l'étude au Conseil d'État un projet de constitution jadis élaboré par la commission centrale de Fokchani, avant l'union des Principautés. Adopter cette constitution ce serait revenir sur les principales réformes politiques et sociales du règne qui vient de finir. Les libéraux de toutes nuances ne l'entendent pas ainsi et il faut s'attendre, sauf des concessions imprévues, à de vives discussions sur cette matière; d'autant plus qu'une certaine mesure colorée d'un prétexte de libéralisme avait déjà démontré aux démocrates que leurs collègues du 23 février s'efforcent de tirer à eux toute la couverture. Voici le fait. Le gouvernement du Prince Couza avait autorisé les communes à établir un octroi sur leur territoire, c'était là une mesure qui complétait la loi rurale d'une part parce que les auberges, les cabarets, les boutiques des villages étaient jusque là le monopole exclusif des grands propriétaires; elle créait d'autre part aux communes rurales des ressources indispensables pour l'entretien des églises, des écoles, laissées désormais à leur charge, et pour la création des chemins vicinaux, des fontaines, etc., etc. [208] La loi rurale avait bien émancipé le petit commerce des villages, mais quelques communes riches avaient seules pu établir des cabarets et des boutiques. Le reste, la presque totalité des villages, subissait encore le monopole des anciens grands propriétaires. Le gouvernement provisoire supprime l'octroi dans

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

les communes sous prétexte de diminuer les charges qui pèsent sur le paysan. Ce qui arrivera dans la pratique, c'est ceci : le propriétaire qui possède les cabarets et les boutiques ne paiera plus de droits d'octroi à la commune. Les juifs, partout fermiers de ce trafic, ne diminueront pas leurs prix, et la commune verra ses ressources énormément amoindries, sinon complètement supprimées. Le paysan roumain qui est très fin et très raisonneur fait déjà ses réflexions et comme les propos font rapidement la boule de neige en ce pays, on s'est inquiété de la loi rurale. Le ministre de l'intérieur, ému par les rapports de ses préfets, s'est empressé de leur adresser une dépêche télégraphique circulaire pour rassurer les populations rurales. De son côté le parti démocratique talonne les boyards et leur demande la prompte réalisation d'engagements pris, paraît-il, avant l'éclosion du complot. Il y a quelques jours le *Românul*, journal qui appartient à M. Rosetti, l'un des ministres, gourmandait cette pauvre Chambre qui vote cependant tout ce qu'on lui donne à voter, mais la gourmande allait frapper tout droit le gouvernement provisoire : « Nous voyons avec douleur, disait le *Românul*, que la Chambre perd un temps si précieux en occupations futiles, quand des questions si importantes demandent une prompte solution, la loi sur la garde nationale par exemple. » C'est là en effet le cheval de bataille du parti démocratique et cette question dont je vous ai déjà entretenu a amené certaines mésintelligences dans le gouvernement provisoire. Dans le plan du parti démocratique la garde nationale doit compter trente à quarante mille hommes, les boyards veulent la restreindre à trois mille environ, en faire en un mot une garde bourgeoise. A la Chambre les avis étaient aussi partagés. M. Tell, l'un des chefs de l'opposition sous le dernier règne, ce qui lui donne un rôle important dans les circonstances actuelles, se déclarait tout à fait contraire à la garde nationale; il demandait l'armement de tout le pays. Les esprits s'échauffaient et il était important de s'entendre avant que la discussion en fût ouverte à la Chambre. Vendredi soir une quinzaine de députés les plus influents furent appelés au palais et une sorte d'entente fut établie; le samedi la dis-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

cussion [209] de la loi commença. Il est vraisemblable que nous aurons simplement une garde bourgeoise.

On se demande si le parti démocratique acceptera cette solution. La suite des événements nous donnera la réponse; bien des gens ne paraissent qu'à moitié rassurés. On raconte que M. Rosetti qui avait fait pressentir sa retraite dans son journal a voulu donner sa démission et qu'il a été contraint par ses collègues de rester au pouvoir et de partager jusqu'au bout la responsabilité d'une situation à laquelle il a travaillé plus que personne. Mais les lieutenants de M. Rosetti, les chefs des quartiers et des faubourgs seront-ils aussi faciles à conduire ? Le mot de république a été prononcé; déjà on parle d'encouragements envoyés de Paris par M. Bratiano à M. Rosetti de la part de leurs amis de Londres et d'Italie, on critique tout haut bien des actes du gouvernement provisoire et on a affiché ces dernières nuits des placards imprimés qui portaient en toutes lettres : « Josu caïmakamia ! » (à bas la lieutenance princière !). Ce sont là de fâcheux symptômes; aussi le gouvernement provisoire, qui ne veut pas se laisser surprendre comme l'a été le Prince Couza, lance-t-il chaque jour de nombreuses patrouilles dans les rues.

Dans la presse on voit poindre en même temps une opposition qui attesterait s'il en était besoin que le sentiment public commence à voir clair dans la révolution qui s'est opérée sans qu'il s'en doutât. Les articles pleuvent contre les boyards et la boyarie, et bien des gens supposent que le gouvernement provisoire en est déjà à regretter l'absolue liberté qu'il a concédée le premier jour aux journaux. Parmi ces feuilles *la Trompette des Carpathes* se signale par la vivacité et le mordant de ses attaques, et pose chaque jour au gouvernement des questions fort embarrassantes. Le *Moniteur* semble avoir pris à cœur de faire rire le public aux dépens du gouvernement par les démentis qu'il publie de jour en jour, d'accord en cela avec le *Românul*, contre les personnes et les journaux qui prétendent que le Comte de Flandres a refusé le trône de Roumanie. Chaque matin *la trompette des Carpathes* reproduit tous les journaux de l'occident qui constatent le refus du prince belge et somme le gouvernement de publier la réponse télégraphique de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Son Altesse Royale. Rien n'y fait, la feuille officielle persiste à dire que le Comte de Flandres n'a pas refusé et à l'appui de [210] ceci le gouvernement provisoire a fait voter par la Chambre et le Sénat les subsides nécessaires à une députation qui ira présenter à Son Altesse Royale le vote du parlement roumain.

Les journaux d'Occident ne laissant plus aucun doute sur le refus du Comte de Flandres, l'opinion publique s'est mise en quête d'un nouveau candidat et il y en a deux en ce moment sur le tapis : Un prince de Nassau, le prince Nicolas je crois, le même dont on parla jadis comme jouissant de l'estime particulière de l'Empereur Napoléon et un prince de Hohenzollern-Sinmaringen (1), le prince Frédéric dont la famille se rattache par les Beauharnais à la famille impériale de France. Le peuple roumain qui a des idées fort étroites en fait de religion ne sera pas moins désappointé sans doute à leur sujet qu'au sujet du Comte de Flandres quand il apprendra que ces deux candidats ne sont pas chrétiens ; n'est pas chrétien en Roumanie, pour les masses, quiconque n'appartient pas à l'église orthodoxe, gouvernée pendant trente ans par le roi catholique Othon. La fin malheureuse de ce monarque a servi naturellement de réponse à ceux qui tiennent pour un prince vraiment chrétien. Il faut constater que des gens qui touchent ou qui se rattachent au Boyarisme prennent à tâche d'affirmer ou de répéter que tous les hommes qui sont en position de concourir pour le trône, en cas d'élection d'un Prince indigène, se sont mutuellement juré de maintenir fermement le principe du Prince étranger et de décliner, le cas échéant, toute candidature. Ce serment aurait un caractère essentiellement platonique, si comme deux des principaux ministres l'annonçaient il y a trois jours dans le salon d'un des vice-présidents du Sénat, la France, l'Angleterre et l'Italie s'étaient nettement prononcées, samedi dernier à Paris, dès l'ouverture de la conférence, pour un Prince étranger. Il est vraisemblable pour ne pas dire certain que la Porte, la Russie et surtout l'Autriche soutiendront non

(1) *Sic.* Plusieurs détails prouvent que la copie de cette lettre a été dictée, ce qui explique les fautes d'orthographe des noms propres.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

moins énergiquement la cause contraire. On ne peut même pas douter que ces Puissances ne soient hostiles au maintien de l'union et qu'elles ne secondent de toutes leurs forces les ferments de séparatisme qui commencent à poindre très visiblement en Moldavie comme parmi la plupart des Moldaves d'ici. C'est sans doute pour combattre ce sentiment de désunion que le gouvernement provisoire vient d'organiser des comités d'assistance chargés de faire partout [211] des collectes pour venir en aide aux populations des districts du nord de la Moldavie décimées par la famine. La récolte avait complètement manqué dans ces contrées et le gouvernement du prince Couza avait fait acheter et distribuer une grande quantité de céréales. Le Prince personnellement avait envoyé 6.000 francs aux habitants pauvres de Iassy à l'occasion du 24 janvier dernier et avait fait ouvrir des souscriptions qui avaient produit fort peu de chose en Valachie. Il faut espérer que la souscription ouverte par le gouvernement provisoire et pour laquelle il déploie beaucoup d'activité aura des résultats plus satisfaisants.

Le gouvernement provisoire ne s'est pas contenté de remplacer par des hommes à lui les agents que le gouvernement du Prince Couza entretenait à l'étranger, il envoie à Paris et à Constantinople des députations chargées d'éclairer la conférence internationale et la Porte. MM. les sénateurs Boieresco ancien ministre et vice-président du Conseil d'Etat du Prince Couza, L. Stege, membre de la cour de cassation et ancien ministre du même prince, se rendent à Paris; M. le sénateur Coltaforoci et M. Coltake et Pouréano (1) également anciens ministres iront à Constantinople. M. Coltake et Poureano est le même qui présidait en décembre l'assemblée élective et qui dut quitter ce poste qu'il devait à la confiance du Prince à cause de l'excessive partialité dont il fit preuve pour l'opposition pendant les débats de l'adresse. Il est de plus parent très rapproché du Prince Couza. MM. Coltaforou et Boieresco sont avocats et professeurs (le 1er doyen) à la faculté de droit de Bukarest;

(1) *Sic.* Il s'agit des sénateurs Costaforu et Costache Epureanu. Cf. p. 277, nº 1.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ils se font fort de prouver à la Porte et aux représentants des grandes Puissances qu'il faut compter avec le peuple roumain.

Le bruit s'est répandu avant-hier dimanche que les puissances avaient reconnu le gouvernement provisoire. La vérité est que les agents et consuls généraux ont déclaré aux autorités qu'ils avaient pour instructions de se renfermer strictement dans les relations nécessaires à l'expédition des affaires courantes. Ils ont, il est vrai, envoyé dimanche dernier une note collective aux autorités; mais cette note adressée au ministre des Affaires Etrangères du gouvernement *provisoire*, n'impliquait point du tout la reconnaissance officielle de l'état de choses actuel. Elle se bornait à transmettre aux autorités de sages avis des puissances garantes, le conseil [212] de veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité publics et elle leur rappelait qu'ils devaient se renfermer absolument dans les affaires administratives. Plusieurs des agents en particulier ont engagé le ministre des Affaires Etrangères à laisser de côté la loi sur la garde nationale et le projet d'une nouvelle constitution. L'un d'eux ajoutait que ces questions sont autant de bulles de savon sur lesquelles les puissances garantes n'auront qu'à souffler pour les faire évanouir. En dépit de ces sages conseils, la loi se discute et la constitution s'élabore. — Une grosse question sur laquelle les agents ne sont pas précisément d'accord avec les autorités c'est celle de divers contrats conclus par le gouvernement du Prince Couza avec de grandes maisons financières et industrielles de France et d'Angleterre. Un conseil de jurisconsultes aurait déclaré que ces contrats sont valables mais que les ministres qui les ont signés doivent être mis en jugement; cela peut mener loin. Quoi qu'il en soit, les agents de France et d'Angleterre ont nettement exprimé leur opinion sur la validité de ces contrats, et le premier a même vivement protesté contre la mesure violente par laquelle on a arrêté les travaux municipaux concédés à la maison Godillot. On affirme que le ministre de la Guerre déclare qu'il considère comme nul et non avenu le contrat conclu entre le gouvernement du Prince Couza et M. Godillot pour les fournitures de l'armée. — L'armée paraît tou-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

jours fort embarrassée du rôle qu'elle a joué et dans lequel l'ont entraînée sans qu'elle s'en doutât quant à la masse quelques-uns de ses chefs. Il y a encore eu ces jours-ci un duel à Iassy entre deux officiers. Ici les chasseurs sont pleins d'animosité contre le 1er de ligne et le 2e lanciers, les deux corps que le colonel Salomon avait maintenus dans le devoir. A trois reprises les chasseurs qui habitent les mêmes casernes ont tenté d'enlever le drapeau du 2e lanciers et il y a eu collision. Ces jours derniers des soldats du bataillon des chasseurs qui sont en majorité des Moldaves recevaient de vifs reproches d'un de leurs compatriotes au sujet de leur conduite du 23 février, jour où ils avaient la garde du palais. Ces soldats ont répondu qu'eux et plusieurs de leurs officiers ignoraient tout, qu'ils ont été étonnés de voir tant de monde dans les appartements mais qu'on leur a dit que des malfaiteurs s'étaient introduits dans le palais et qu'on allait les arrêter; qu'ils ont vu passer dans l'obscurité (il était 2 heures du matin) un homme enveloppé dans un manteau mais qu'ils n'ont pas reconnu le Prince. — La chasse aux Français continue. L'instructeur de l'intendance, M. Serveille, est congédié malgré son contrat.

Le Prince et la Princesse Couza sont à Vienne. — Le procès Librecht doit commencer dans deux jours.

(P. C., I, f. 207-212.)

## 168

29 mars. — MENSDORF à METTERNICH. N° 6.

[Partage l'opinion d'Eder, suivant laquelle d'une part la Porte en se prononçant d'emblée contre l'union ne fera que renforcer le parti révolutionnaire, d'autre part la Moldavie ne manifestera vraiment ses tendances séparatistes que si on lui impose un prince indigène].

(V. P., Exp., I, f. 252.)

## 169

29 mars. — MENSDORF à METTERNICH.

[Drouyn de Lhuys a exposé fort clairement ses idées en faveur de l'union et du Prince étranger. Nous répondons :

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

le Prince étranger, c'est la rupture avec la Turquie et le commencement du démembrement, les autres populations chrétiennes devant fatalement en faire autant. L'union peut être maintenue, mais il faut d'abord examiner si elle a été bonne avant de se prononcer].

Nous sommes d'ailleurs fort reconnaissants de la franchise avec laquelle M. Drouyn de Lhuys nous a exposé ses idées. Votre Altesse sait déjà tout le prix que nous attachons à rester d'accord dans cette affaire avec le Gouvernement français. Nous lui avons, de notre côté, franchement fait connaître nos objections, mais nous sommes loin de nous poser en adversaires des idées françaises et les communications que j'ai échangées avec Votre Altesse depuis ma conversation avec le duc de Gramont me donnent tout lieu de croire que la question de l'union ne deviendra pas une cause de divergence entre l'Autriche et la France.

(V. L., Exp., I, f. 74-75.)

## 170

29 mars. — MENSDORF à APPONYI. N° 5.

Votre rapport du 20 de ce mois n° 20 C nous a entièrement rassurés sur l'accueil que le Gouvernement britannique pourrait faire aux insinuations tendant à représenter les Principautés danubiennes comme un objet de compensation pour la Vénétie. Le langage que Lord Clarendon a tenu à Votre Excellence ne laisse rien à désirer et nous pouvons nous féliciter sincèrement de voir que de pareilles idées ne rencontrent aucun encouragement de la part du Cabinet de Saint-James.

Veuillez, je vous prie, faire savoir au Principal Secrétaire d'Etat la vive satisfaction que ses paroles nous ont fait éprouver. Nous pouvons nous dispenser de présenter de nouveaux arguments contre un projet que Lord Clarendon a si justement apprécié et nous devons croire qu'une opinion si bien motivée ne subira pas de modification.

Recevez...

(V. L., Exp., I, f. 86.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 171

30 mars. — DROUYN à MOUSTIER. N° 21.

[Safvet Pacha a apporté un mémoire sur les inconvénients de l'union, se bornant d'ailleurs à conclure contre le Prince étranger. Drouyn a répondu en défendant ce principe et en rappelant que les Puissances étaient moralement engagées à maintenir l'union, à moins d'un désir contraire exprimé par les Principautés.]

(P. C., I, f. 224.)

Lettre publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 248 sq.

## 172

30 mars. — Télégramme. TILLOS à DROUYN.

[Dissolution de la Chambre.]

(P. B., I, f. 243.)

## 173

30 mars. — DROUYN à TILLOS.

[Approuve la protestation de Tillos contre la rupture des contrats, régulièrement passés, et qui ne peuvent être caducs du fait d'une révolution.]

(P. B., I, f. 244-245.)

## 174

31 mars. — TILLOS à DROUYN. N° 20.

[Il n'y avait pas moyen de travailler avec l'ancienne Chambre; mais le gouvernement dira sans doute qu'il a agi sous la pression de la France et de l'Angleterre (248-250). Le gouvernement peut profiter de ce répit pour prendre quelques bonnes mesures, mais il sera piquant de le voir se servir à son tour de l'article 3.]

(P. B., I, f. 248-251.)

## 175

31 mars. — DROUYN à TALLEYRAND. N° 24.

[Regrette les dispositions de Gorčakov] ...Nous avons conservé la plus favorable impression des rapports que

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

M. le Prince Gortchakoff a bien voulu vous rappeler, et j'ajouterai que la reconnaissance pour les services rendus ne pèsera jamais à notre souvenir. Je tiens toutefois à établir ici, monsieur le Baron, qu'en employant nos efforts en 1858 pour faire prévaloir l'union des Principautés, nous ne poursuivions aucun intérêt particulier. Nous n'en avons d'autres dans ces contrées que ceux qui nous sont communs avec toutes les puissances. Nous avons conseillé de réunir la Moldavie et la Valachie sous un seul et même gouvernement, parce que cette combinaison nous paraissait la plus conforme aux vues bienveillantes des Cabinets pour les populations et la plus propre à faire régner parmi elles la tranquillité qui est une condition de paix pour l'Orient. En un mot nous avons agi uniquement en vue [217] d'un intérêt général et européen. Il nous a paru d'autant plus naturel à cette époque de voir le Cabinet de Saint-Pétersbourg appuyer nos idées en faveur de l'union qu'il a été le premier à prononcer ce mot. La Russie en effet nous a devancés dans l'exposé des raisons sur lesquelles se fonde le vœu des Moldo-Valaques. J'en trouve la preuve dans le règlement organique élaboré pour la Valachie en 1832 sous les inspirations du gouvernement russe. En voici les termes eux-mêmes :

« L'origine, la religion, les mœurs, l'unité de langage de ces deux Principautés, l'identité de besoins sont des éléments suffisans pour cimenter une union plus grande; union qui n'a été empêchée et retardée jusqu'ici que par des circonstances défavorables. Les résultats heureux qui en découleraient pour les deux Principautés, les conséquences avantageuses qui dériveraient d'un rapprochement plus intime entre ces deux peuples ne peuvent être mis en doute par personne. Nous avons donc posé les commencemens et les bases de cette union dans le règlement organique, en établissant des assises uniformes de législation dans les deux provinces. »

Il était impossible de s'exprimer avec plus de raison et de force et ayant à développer dans la seconde réunion de la conférence la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur, je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de m'en référer à ce passage du règlement organique de la

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Valachie et de le citer textuellement. En défendant avec nous l'union en 1858, le Cabinet de Saint-Pétersbourg soutenait donc une opinion qui lui était personnelle pour le moins autant qu'à nous; je ne saurais voir dans les circonstances auxquelles le prince Gortchakoff a fait allusion une raison de se montrer moins attaché à une idée dont la Russie a pris l'initiative en 1832. Elle l'avait puisée au surplus dans le vœu justement [218] pressenti des populations et nous nous félicitons de savoir qu'en définitive elle est disposée, comme toutes les autres Puissances, à s'en rapporter sur ce point au vote que la conférence décidera de provoquer.

(P. Pét., I, f. 216-218.)

## 176

21 mars. — DROUYN à TALLEYRAND. N° 25.

[Instructions analogues à celles envoyées à LA TOUR D'AUVERGNE, cf. doc. n° 177.]

(P. Pét., f. 219-226.)

## 177

1er avril. — DROUYN à LA TOUR D'AUVERGNE. N° 33.

...Je n'hésite pas à regretter que le gouvernement de Bucharest ait pris sur lui de renvoyer l'assemblée actuelle. Il eût été désirable qu'aucune détermination ne fût adoptée autrement que sur l'invitation ou avec l'assentiment de la conférence. J'ai déconseillé cette mesure dès que j'ai su qu'il en était question; mais il était déjà trop tard et l'avis que j'ai donné à l'agent des Principautés à Paris a dû se croiser avec le télégramme qui nous apportait la nouvelle de la dissolution. Il est juste d'ailleurs de reconnaître, tout en regrettant ce fait, qu'il n'a pas en réalité une grande importance. On pouvait penser, et telle était l'opinion du Cabinet de Vienne, que l'assemblée moldo-valaque n'avait plus une autorité suffisante dans les circonstances actuelles; en outre la plupart des Puissances inclinaient, d'après nos informations, à demander que la tâche de se prononcer sur l'union et de nommer l'hospodar fût confiée à une assemblée nouvelle. Les hommes du gouvernement

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

provisoire n'ont donc eu peut-être d'autre tort que de devancer la décision de la conférence. Ne faut-il pas tenir compte au surplus des difficultés d'une situation révolutionnaire ? et n'avons-nous rien à nous reprocher, nous, plénipotentiaires des Puissances qui sommes réunis depuis trois semaines sans avoir arrêté encore aucune résolution ?

[5] [Une proposition a bien été faite; mais les plénipotentiaires sont sans instructions].

[6] ...Je ne vois pour mon compte que trois partis à prendre. Ou bien il faut accorder au gouvernement provisoire une pleine et entière liberté d'action, en consentant d'avance à reconnaître ce qui sera décidé par les Principautés elles-mêmes sur leur organisation politique. Nous sommes prêts pour notre part à adhérer à cette ligne de conduite si on veut l'adopter. Ou bien il faut prendre la direction des événemens, et alors il est important de ne pas laisser les questions s'engager; il y a lieu au contraire de s'entendre dans le plus bref délai. Le troisième parti consiste à se réserver de dénouer les difficultés par la force, et ce système aurait des conséquences sur la portée desquelles on ne saurait se méprendre; car la force, ce serait en apparence la Turquie autorisée à entreprendre une occupation militaire, et en réalité la Russie mise à même de peser de tout son poids sur les arrangemens définitifs. Ce n'est pas, en effet, l'intervention armée de la Porte qui calmera les esprits et fera régner la paix dans les Principautés. Elle y provoquera des désordres et des résistances, et le résultat inévitable de cet état de choses sera de ramener à un moment donné les troupes russes à Iassy et à Bucharest et de les appeler à y jouer un rôle décisif. Je ne puis me persuader que le Cabinet anglais soit disposé à suivre une politique qui conduirait à un pareil but, et dès lors il doit, ce me semble, vouloir avec nous ce qui est nécessaire pour empêcher cette question de prendre une tournure aussi fâcheuse. Que désirons-nous ? Nous n'avons dans les Principautés aucun intérêt particulier, mais seulement la part d'intérêt général qui nous est commune avec les autres Puissances. Nos efforts ont avant tout pour objet de prévenir les [7] difficultés qui pourraient éclater dans ces provinces et les commotions qui ont été plus d'une fois

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

les suites des crises antérieures. C'est dans cette pensée que nous conseillons une solution de nature à rendre les populations satisfaites et à assurer entre elles et la Porte le maintien de la bonne harmonie qui est une condition de paix pour l'Orient. N'est-ce point là, envisagée dans ses tendances générales, cette même politique que nous avons suivie de concert avec l'Angleterre dans les affaires de la Turquie ? n'est-ce point en ce sens que l'influence des deux Puissances devrait s'exercer encore aujourd'hui ? Nous attachons, quant à nous, un très grand prix au concours du Cabinet anglais dans les délibérations actuelles. La langage de Lord Clarendon avec Vous me le fait espérer et je ne puis croire que ses dispositions se soient modifiées. Il eût été préférable assurément que l'assemblée de Bucharest ne fût pas dissoute sans un accord préalable avec la Conférence. Tel est, je le répète, l'avis du gouvernement de l'Empereur. Mais de ce qu'une révolution a fait, pacifiquement d'ailleurs, un acte révolutionnaire, on ne peut pas dire que la situation soit véritablement changée...

(P. L., II, f. 4-7.)

## 178

2 avril. — EDER à MENSDORF. N° 45.

Les démonstrations guerrières paraissent avoir pour but d'influencer les décisions de la conférence.

[Proclamation aux troupes. Revue] ...Es hat allen Anschein, dass die in Paris befindlichen Moldo-Walachen hieher geschrieben, man müsse einerseits kriegerische Gesinnungen an den Tag legen, andererseits Volksdemonstrazionen zu Gunsten der sogenannten Nationalwünsche hier einleiten um auf die Beschlüsse der Pariser Conferenz einzuwirken.

(V. B., I, f. 395.)

## 179

3 avril. — EDER à MENSDORF. N° 46.

Les boyards craignent l'ambition de Brătianu.

...Herr I. Bratiano ist gestern Abend aus Paris hier eingetroffen. Seine Ankunft hat die Bojarie in einige Be-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

stürzung versetzt. Sie befürchtet, dass Herr Bratiano sich mit Hilfe seiner Gesinnungsgenossen zum Fürsten [403] der Fürstentümer proklamiren könnte.

(V. B., I, f. 402-403.)

## 180

3 avril. — DROUYN aux ambassadeurs français. N° 36.

[Les événements gagnent de vitesse les travaux de la conférence. Le mieux ne serait-il pas de laisser faire, quitte à intervenir en cas d'infraction ? Qu'on ne dise pas que la conférence a abouti par là à un échec; elle a accompli les réserves de 1859 et reconnu le bien-fondé de l'union].

(P. L., II, f. 13-16.)

## 181

3 avril. — LA TOUR D'AUVERGNE à DROUYN. N° 65.

[18B] ...A cette occasion, le Principal Secrétaire d'Etat m'a de nouveau exprimé son regret que la France ait laissé percer ses sympathies en faveur de l'élection du Prince étranger. C'était là, dans son opinion, un encouragement pour les Roumains à fouler aux pieds leurs obligations vis-à-vis des Puissances garantes et à persévérer dans la voie regrettable dans laquelle le Gouvernement provisoire paraissait vouloir s'engager. Il a, d'ailleurs, repoussé l'idée d'abandonner aux Principautés le soin de décider elles-mêmes de leur organisation politique. Il considère, au contraire, comme indispensable que la Conférence fasse sentir son autorité à Bucharest, et que, dans ce but, ses réunions soient plus fréquentes qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. La Russie spécule, suivant lui, sur la lenteur des travaux de la Conférence pour assurer le triomphe de sa politique. L'accord de la France et de l'Angleterre peut seul écarter les dangers qui nous menacent de ce côté, et il continue à souhaiter sincèrement le maintien de cet accord...

(P. L., II, f. 18A-18D.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 182

4 avril. — MOUSTIER à DROUYN DE LHUYS. N° 32.

...En apprenant la dissolution de la Chambre Moldo-valaque j'ai fait demander à Aali Pacha comment il envisageait cet acte de la Lieutenance princière. Le ministre des Affaires Etrangères semblait disposé à trouver, sur les informations que lui avaient fournies M. Golesco, que le gouvernement provisoire avait sagement agi. Aali Pacha ayant eu connaissance depuis des observations échangées au sein de la conférence à ce sujet, a fait savoir à Safvet Pacha que la Porte pensait, d'une part que l'on devait tenir compte au Gouvernement provisoire des nécessités impérieuses que lui imposait le maintien de l'ordre public, de l'autre elle croyait qu'il aurait dû s'abstenir de [227] convoquer une nouvelle Assemblée avant de connaître la décision de la conférence en ce moment réunie à Paris.

M. Golesco ayant lu à Aali Pacha une dépêche par laquelle M. Ion Ghika, ministre des Affaires Etrangères, donne pour raison de la détermination du Gouvernement à l'égard des Chambres leurs tendances ouvertement révolutionnaires qui menaçaient l'ordre public et leur décision en ce qui concerne les concessions faites par le Gouvernement précédent aux étrangers : décision qui ne peut que créer des difficultés aux Principautés de la part des Puissances garantes intéressées...

(P. C., I., f. 226-227.)

## 183

6 avril. DROUYN à MOUSTIER. N° 22.

[Drouyn envoie à Moustier copie de la dépêche envoyée par les Puissances à leurs agents au sujet de la dissolution de la Chambre roumaine.]

(P. C., I, f. 236.)

## 184

6 avril. — PROKESCH A MENSDORF. N° 17 A.

Les dépêches dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer en date du 25 et 29 mars me fourniraient au besoin

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

des données suffisantes pour éclairer la Porte sur les chances qui attendent la question des Principautés dans la Conférence de Paris. Ses informations directes me dispensent de cette tâche. Elle ne se berce pas d'illusions; elle sait que l'Union, malgré le vœu non douteux des Moldaves, sera sanctionnée de nouveau, et que les Puissances voisines, dominées par un intérêt plus pressant, y souscriront comme elles y ont souscrit depuis neuf ans; l'Autriche et la Porte à leur corps défendant et en pleine connaissance du sacrifice que la position de l'Europe leur imposait.

Je n'admets pas comme possible que les Puissances qui veulent l'Union ignorent que ce n'est pas de l'Union pour elle-même dont on se soucie dans les Principautés, mais que cette [222] combinaison, et même le Prince étranger, n'ont de valeur aux yeux du parti qui aux yeux de la France représente les deux pays, que comme marchepied à l'indépendance. Avec le Prince indigène cela ira un peu plus lentement et à travers une nouvelle crise; avec le Prince étranger cela ira plus vite; mais le but sera toujours le même, la création d'un Etat roumain au Bas-Danube. Après le sort que toutes les stipulations internationales au sujet des Principautés ont eu depuis le traité de Paris, on ne pourra trouver mauvais que ni la Porte ni le parti d'action à Bucarest fassent grand cas des garanties dont on entourera probablement les nouvelles concessions.

Veuillez...

(V. C., Ber., I, f. 221-222.)

## 185

7 avril. — Apponyi à Mensdorf. N° 25 D.

Je n'ai pu recueillir de la part de Lord Clarendon que des données assez vagues sur la marche de la question des Principautés danubiennes. Cependant, si je peux ajouter foi aux paroles de Sa Seigneurie, il me semble pouvoir constater plutôt une amélioration dans ses dispositions et un peu plus de volonté de résister aux exigences françaises. Il m'a assuré que depuis la chute de Couza il y avait lutte ouverte et corps à corps entre lui et M. Drouyn de Lhuys sur la solution à donner à cette question des Prin-



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

cipautés qui était venue si inopportunément compliquer la situation européenne. Il avait été jusqu'à menacer le Cabinet français de se séparer entièrement de lui, s'il persistait à soutenir l'idée du Prince étranger. Lord Clarendon se flatte que c'est à l'attitude ferme des plénipotentiaires anglais et autrichien qu'est due la [229] dernière communication adressée par la Conférence au Gouvernement provisoire de Bucharest, et qui s'exprime d'une manière assez correcte sur les intentions de la conférence de ne pas dévier des stipulations des traités. Mais malgré cela Sa Seigneurie ne voit pas d'issue à l'impasse dans laquelle on se trouve placé. L'intervention turque lui semble impossible si l'on ne veut amener des complications encore plus grandes, car il croit que les Principautés finiront toujours par avoir raison de la Conférence, si elles persistent dans leurs exigences, ce qu'elles feront à coup sûr, se sentant appuyées par la France et ses acolytes, la Prusse et l'Italie. Lord Clarendon déplore la lenteur des négociations. Voilà près d'un mois que la Conférence est rassemblée et elle n'a tenu que trois séances, et on n'y a rien fait de décisif! Il accuse surtout la Russie de ces lenteurs et lui impute de poursuivre des arrière-pensées et de ne vouloir [230] semer que la confusion et l'anarchie. Cette Puissance, selon lui, ne veut la séparation que pour pouvoir dominer plus aisément en Moldavie, et c'est ce qui porte, je crois, Lord Clarendon à préférer l'Union, si elle pouvait être obtenue avec un Prince indigène. Il se flatte d'ailleurs qu'on trouvera difficilement un Prince étranger de quelque valeur qui voulût accepter la position de vassal de la Porte et consentît à gouverner cette race corrompue et à demi barbare. Il considère comme convenu que tout Prince appartenant aux familles souveraines des Puissances garantes serait par cela même exclu de la candidature, et invoque à cet égard le précédent de ce qui a eu lieu pour la Grèce. Par cela même il ne saurait être question, selon lui, ni du Duc de Leuchtenberg ni du Prince Amédée de Savoie, ni d'un membre de la famille Murat.

J'ai fait mon possible pour prêcher un peu de courage à mon [231] interlocuteur en lui signalant l'importance du résultat à obtenir et les conséquences qu'il pourrait

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

entraîner. Je lui ai donné lecture de plusieurs extraits des pièces que Votre Excellence a bien voulu mettre à ma disposition par ses dépêches nos 3 et 4 du 29 mars, mais je crains d'avoir obtenu peu de succès. Ainsi que je l'ai constaté plus d'une fois, ses intentions sont excellentes, mais une sorte de découragement domine chez le Principal Secrétaire d'Etat; il craint tout : l'occupation turque, les intrigues françaises, l'obstination invincible des Principautés, les arrière-pensées de la Russie, le dépérissement de l'Empire ottoman, et au milieu de toutes ces appréhensions il ne sait quel parti prendre et n'ose s'arrêter à une résolution courageuse et énergique.

Agréez...

(V. L., Ber., I, f. 228-231.)

## 186

7 avril. — Revertera à Mensdorf. No 11 B.

La maladie du prince Gortchakov de laquelle il est heureusement rétabli, ne lui a pas fait oublier ses griefs contre les membres de la Conférence de Paris.

Il est d'abord très mécontent du Baron Budberg de n'avoir pas discuté à fond et coulé l'idée du Prince étranger. Les agents français en Moldo-Valachie continuent, d'après lui, à faire propagande pour le maintien de l'Union en promettant aux Roumains le Prince étranger comme prix de leur persévérance. On ne parviendra à séparer les Moldaves des Valaques qu'en leur ôtant tout espoir dans cette direction, et c'est la première chose que la Conférence avait à faire. M. de Budberg a reçu l'ordre d'y revenir pour réparer la faute commise. Ses nouvelles instructions étaient encore en route, lorsque sur la première nouvelle de l'agitation [179] qui se manifestait à Bukarest, la Conférence fut réunie en troisième séance. M. le Vice-chancelier critique vivement cette résolution prématurée. Au lieu d'une abdication du Gouvernement provisoire qu'on craignait, c'est la dissolution de l'Assemblée législative qui a eu lieu, et la Conférence a donné le triste spectacle d'une hâte fébrile qui ne relève pas sa dignité. L'Europe constituée en aréopage, dit le Prince, se donne l'air de suivre

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'impulsion d'un petit Etat de troisième ordre. Comment parviendra-t-elle de cette façon, à exercer une autorité dont elle se montre si peu assurée elle-même!... (f. 178-179).

[Gorčakov est si agri qu'il le dit même à l'ambassadeur de France, ce qui est une faute élémentaire; parlant trop, il laisse voir à la France ce que justement il devrait lui cacher. Il est d'ailleurs « inépuisable » sur la Moldo-Valachie (f. 179-181). L'union des Puissances contre la France redonnerait du courage à la Porte, et c'est l'Autriche surtout qui devrait montrer le chemin. Elle y est plus intéressée que la Russie, qui ne combat que pour l'honneur de son drapeau (f. 181-182)]... Qu'il y ait un ou deux Princes en Moldo-Valachie, qu'il y ait la République ou autre chose, la Russie y est préparée, et n'aura rien à craindre. Les Principautés sont l'œuvre de la Russie, qui les a faites par ses batailles et par ses traités avec la Turquie. Elle les avait dotées d'institutions meilleures que celles qu'on y a substituées par [183] la suite. Et si le protectorat collectif de l'Europe n'était venu s'y mettre à la place de celui de la Russie, la tranquillité y règnerait encore et l'Europe aurait un embarras de moins sur les bras.

C'est une leçon d'histoire qui trouvera peu de disciples au-delà des frontières russes...

(V. Pét., Ber., f. 178-183.)

## 187

9 avril. — BALACEANU à DROUYN.

[Communication d'une dépêche des Affaires Etrangères expliquant la dissolution de la Chambre. L'un des motifs est sa « haine inintelligente contre tout ce qui est étranger » (1).]

(P. B., I, f. 271-272.)

## 188

9 avril. — METTERNICH à MENSDORF. N° 15 C.

En face de l'irritation excessive produite ici par la résistance du baron de Budberg et de sa défense très énergique

(1) Tillos avait éventé le piège en signalant que le gouvernement manœuvrait de manière à rejeter la dissolution sur le dos de la France (cf. doc. n° 174).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

du principe de la séparation des Principautés danubiennes, Lord Cowley s'est rencontré avec moi dans l'idée de ne pas prolonger indéfiniment des séances sans résultats, régulièrement devancées d'ailleurs par les événements et des décrets du Gouvernement provisoire à Bucharest, qui ne semble pas vouloir tenir compte de nos résolutions. Lord Cowley en référa à son Gouvernement et lui donna l'idée de proroger la conférence, tout en posant certaines limites infranchissables. Comme le baron Budberg s'y rallia, abandonnant ainsi la campagne qu'il avait entreprise contre l'union, campagne qui [258] n'aurait abouti qu'à engager la France à appuyer la question du Prince étranger, M. Drouyn de Lhuys se rangea aussi de notre côté et nous pûmes poser aussi correctement que possible les conditions de notre attitude passive...

(V. P., Ber., I, f. 255 et 258.)

## 189

9 avril. — TILLOS à DROUYN. N° 21.

Une dépêche télégraphique de Paris en date du 5 avril, transmise ici à la rédaction du *Moniteur*, porte : « A la suite de la dissolution de la Chambre à Bukarest, les signataires du traité de Paris publieront une déclaration solennelle remettant toute la responsabilité pour l'avenir au gouvernement provisoire et aux populations des Principautés, leur rappelant les traités qui garantissent l'intégrité de l'Empire ottoman. La conférence s'est ajournée pour attendre les événemens ultérieurs. »

L'Agent d'Autriche a reçu du comte de Mensdorf une dépêche qui semble confirmer cette nouvelle. Enfin une dépêche de Vienne du 6 dit qu'un général russe a apporté une lettre autographe de l'Empereur Alexandre à l'Empereur d'Autriche et qu'il en a déjà remis une au roi de Prusse.

Sans m'arrêter à cette dernière dépêche qui peut aussi bien avoir [275] trait à l'affaire des Duchés qu'à celle des Principautés, j'appellerai l'attention de Votre Excellence sur les conséquences que peuvent avoir un ajournement de la Conférence et une déclaration remettant au Gou-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

vernement provisoire et aux populations la responsabilité pour l'avenir.

Je n'ai pas à revenir sur ce que j'ai dit au sujet de l'inutilité de consulter de nouveau les populations et sur le piège caché sous cet expédient qui tend à combattre la politique de la France, tout en ayant l'apparence de faire une concession aux principes qui la guident; c'est une manière d'exploiter un état de troubles passager et un esprit de séparation dû momentanément à l'inhabileté avec laquelle l'Union a été pratiquée, mais qui n'est plus dans le vœu des gens sensés, ni dans celui des populations si elles étaient consultées en dehors de ce moment de crise. Enfin les Puissances, en donnant le statut de 1864 à Constantinople n'ont-elles pas donné des institutions toutes en prévision du maintien de l'Unité et qu'il serait aujourd'hui presque impossible de désorganiser ?...

[276] ...On attend de Paris M. Bratiano, son chef, et on lui prépare des ovations populaires, les esprits modérés s'en alarment et les séparatistes exploitent ces alarmes; on dit aux Moldaves que tout sera absorbé par le radicalisme valaque, que les Assemblées chargées de la nomination d'un Prince, dans le cas où l'idée d'un Prince étranger serait écartée, devront voter sous la pression populaire et que M. Bratiano l'emportera. Les Moldaves qui jusqu'ici n'ont point chez eux de parti radical, s'effraient beaucoup d'une pareille éventualité et pour la conjurer, ne viendront pas à Bucharest, mais tiendront à se [277] constituer en assemblée séparée.

Il n'est pas douteux que le Gouvernement provisoire fasse tous ses efforts pour maintenir l'Union, mais pour cela il devra maintenir le principe du Prince étranger.

Je disais tout à l'heure que son existence était sans cesse menacée. Cela se comprend facilement; nombre de gens sont mécontens; les officiers, honteux du rôle que quelques-uns d'entre eux ont joué, sont animés d'un esprit de réaction. Les derniers Ministres du Prince Couza, menacés d'être mis en jugement, ont quitté le pays ou conspirent; le Général Floresco voudrait, m'assure-t-on, se mettre à la tête d'un mouvement qui renverserait le gouvernement provisoire, y substituant une administration dirigée par lui et qui, sans

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

vouloir rétablir le Prince Couza, déclarerait qu'elle attend avec confiance une décision des Puissances, se bornant à maintenir l'ordre et la tranquillité.

Je crois le Général Floresco trop dépourvu d'énergie pour donner suite à ce projet, mais le Gouvernement provisoire est sans cesse en alerte, les troupes consignées et, pour aggraver encore la situation, l'argent lui manque; ce qui ne l'empêche pas de faire des fanfaronnades. Il y a quelques jours, le Ministre de la Guerre donnait un état des forces dont pouvait disposer [278] le pays; il comptait quarante mille hommes de troupes régulières, de gardes frontières et de dorobants, cent vingt pièces de canon et les réserves des districts, composées d'anciens soldats et propres à faire la guerre de partisans si les Turcs voulaient entrer dans le pays et imposer une autre solution que celle du Prince étranger.

Pour qui connaît le véritable état des choses, ce dénombrement est puéril, mais il y a une grande agitation et une grande inquiétude. M. Haralambie, un dès membres de la Lieutenance, tient les discours les plus belliqueux et paraît décidé à faire une démonstration quelconque. En somme, je ne vois pas d'autre moyen de maintenir l'ordre que d'admettre le principe du Prince étranger, mais la Turquie y consentira-t-elle et trouvera-t-on un Prince qui consente à être son vassal ? On avoue franchement ici que, sous le principe du Prince étranger, se cache l'idée d'indépendance sinon immédiate, du moins prochaine et, il faut bien le reconnaître, cette indépendance existe de fait, sauf le tribut que beaucoup de gens ici proposeraient de capitaliser.

Le danger le plus imminent est celui du radicalisme qui est fortement organisé, tandis que ses auxiliaires d'hier et ses [279] adversaires d'aujourd'hui sont très divisés. La partie saine du Gouvernement provisoire aura-t-elle le dessus ? C'est douteux, si le sort des Principautés est remis en ce moment aux populations. L'influence russe tend à dominer en Moldavie par l'idée de séparatisme et ici elle pousse aux aventures en affectant de les considérer comme inévitables...

(P. B., I, f. 274-279.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 190

10 avril. — EDER à MENSDORF. N° 51.

Malgré les déclarations du Gouvernement provisoire, Eder croit que le Prince Etranger conduira à l'indépendance. Golescu et L. Catargi lui ont dit que le choix du Prince importait peu, pourvu que ce ne fût point le duc de Leuchtenberg, mais qu'aucun indigène n'était capable d'assumer la tâche dévolue au pouvoir suprême.

Gestern besuchten mich zwei Mitglieder der provisorischen Regierung; nämlich General N. Golesco und Herr L. Katartschi. Sie äusserten, es wäre nicht zu zweifeln, dass die neue Versammlung den Wunsch wegen eines fremden Fürsten und der Fortdauer der Union wiederholen werde. Zugleich beteuerten sie, dass Niemand im Sinne habe, auf Lösung des bestehenden Verhältnisses der Abhängigkeit zur Pforte hinzuwirken. Wenn auch diese Beteuerungen für die unmittelbar bevorstehende Zukunft aufrichtig gemeint sein sollten, liegt es nach meinem unmassgebenden Dafürhalten in der Natur der Dinge, dass nach Erlangung eines fremden Fürsten das nächste [432] zu erstrebende Ziel die Unabhängigkeit von der Pforte sein wird. Welchen fremden Fürsten die Mächte — im Falle der Gewährung der Wünsche des Landes — den Fürstentümern zugestehen würden, wäre, meinten diese Herrn weiter, ganz gleichgültig, wenn es nur nicht der Herzog von Leuchtenberg wäre, weil man in einem russischen Fürsten ein Werkzeug erblicken würde, welches die Bestimmung hätte die Fürstentümer zur Absorpzion von Russland vorzubereiten. Dass man hier einen fremden Fürsten wünscht, habe nicht in Unabhängigkeitsrichtungen sondern in dem Umstande seinen Grund, weil in den Fürstentümern keine Persönlichkeit vorhanden, welche die erförderliche Autorität besitzen würde, um die höchste Stellung im Lande einzunehmen, und sie mit Aussicht [433] auf Dauer festzuhalten...

(V. B., Ber., I, f. 431-433.)

## 191

10 avril. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 32.

[Gorčakov réserve son jugement] ...En thèse générale, m'a-t-il dit, je suis d'accord avec vous, sur bien des points,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

et serais prêt, sous les réserves que j'ai faites, à signer les conclusions de M. le Ministre des Affaires Etrangères. Ainsi, je suis pour la consultation des vœux des populations; mais la consultation loyale et libre de toute pression extérieure et intérieure. Je suis pour qu'on laisse autant que possible aux Moldo-Valaques la responsabilité de leurs destinées; je suis pour le développement de leur autonomie, dans les limites tracées par les conventions et j'admets qu'ils peuvent, avec le concours des pouvoirs établis, modifier sans intervention leur loi d'administration intérieure; mais je ne puis, en aucun cas, consentir à ce que les Puissances se soumettent aux faits [241] illégaux qu'il plaira au Gouvernement provisoire de leur présenter comme accomplis et irrémissibles. Je partage, en cela encore, l'opinion de M. Drouyn de Lhuys : ce serait une situation qui porterait gravement atteinte à l'autorité morale et à la dignité même de la Conférence. Voilà pourquoi je désire que la lumière se fasse et que l'on renonce à une phraséologie vague et élastique. Il faut des déclarations catégoriques et de nature à détruire d'irréalisables illusions qui entraîneraient les Principautés et à leur suite les Puissances dans de sérieux embarras. Ainsi la Porte vient de m'informer officiellement que son Ambassadeur à Paris avait reçu l'ordre de protester et de se retirer de la Conférence si la question du Prince étranger n'était pas résolument écartée. Je trouve en effet qu'il n'est que temps de lui donner satisfaction à cet égard, etc., etc. »...

(P. Pét., II, f. 239-241.)

## 192

11 avril. — MOUSTIER à DROUYN. N° 36.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 21.

Aali Pacha de son côté avait reçu de Safvet Pacha un long rapport sur la conversation qu'il avait eue avec Votre Excellence. Aali Pacha en était assez ému, y voyant un parti-pris du gouvernement français de se rallier à la combinaison du Prince étranger. Il disait que les Puis-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sances étaient libres d'imposer à la Porte cette combinaison, mais que celle-ci ne pouvait participer à un tel arrangement et devrait se retirer de la conférence dès qu'il en serait question.

J'ai répondu que jusqu'ici le gouvernement français ne s'était prononcé qu'en faveur du maintien de l'union et que les autres questions étaient, au moins quant à présent, réservées; que cela n'empêcherait pas le Ministre des Affaires Etrangères de l'Empereur de faire ressortir, dans ses conversations particulières avec l'Ambassadeur de Turquie, le danger pour cette Puissance de se heurter contre le vœu unanime de la population roumaine et de repousser *a priori* une combinaison qui seule pouvait offrir quelque chance de durée. — Il importait, ce semble, à la Porte, plus qu'à qui que ce soit, qu'un état de [239] choses solide s'établît dans les provinces danubiennes; elle y trouverait pour ses frontières du nord la sécurité que les puissances, et la France en particulier, avaient toujours désiré lui assurer.

Aali Pacha qui autrefois semblait s'être pénétré de la justesse de ce point de vue mais qui depuis un an a peu à peu changé de langage, m'a répété les objections qu'il m'avait déjà faites relativement à l'union. Il croit que la fondation d'un petit état au nord de la Turquie est un danger et un embarras sans compensation. Il a été jusqu'à dire qu'il préférerait voir son pays limitrophe, sur toute la ligne, des grands états voisins avec lesquels on entretiendrait des rapports moins difficiles et moins compliqués.

Je dois observer que tout cela a été dit dans une conversation sans aucun caractère officiel et témoigne plutôt des dispositions d'esprit du Ministre des Affaires Etrangères que de ses intentions véritables. Je le crois toujours disposé à se résigner à l'union si on le délivre du cauchemar du Prince étranger.

Veuillez, etc.

(P. C., I, f. 238-239.)

Cette dépêche a été en partie publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 249.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 193

11 avril. — PROKESCH à MENSDORF. N° 18 A.

...Aali Pacha est persuadé — et il faut dire que personne ici ne pense autrement — que la nouvelle assemblée moldo-valaque, vu son origine, votera le Prince étranger. Il s'attend que les Puissances accepteront ce vote, les unes avec plaisir, les autres avec résignation.

Je préférerais, me dit Aali Pacha, qu'on donne ces provinces à l'Autriche. Cette exclamation, très naturelle dans sa bouche, ne révèle cependant qu'une pensée personnelle. La Porte est sous le poids d'un étourdissement complet. Malgré l'expérience de dix ans, elle n'est pas encore parvenue à se débarrasser de l'illusion qu'il faut à la politique une base de droit, et de la [226] logique dans l'exécution. Elle se dit : « La semaine dernière l'on nous a proposé cinq points — nous y avons répondu — ces cinq points contenaient encore une ombre de garantie; aujourd'hui l'on nous annonce qu'on s'est ajourné jusqu'à ce que l'assemblée de Bucarest qui n'est pas encore réunie et ne sera que l'instrument de quelques intrigants, aura émis son vote sur les vœux des populations moldaves et valaques. La conférence abdique donc son mandat dans les mains du triumvirat actuel, composé d'hommes qui ne représentent rien dans le pays et sont bien plus intimement connus aux centres conspirateurs à Paris et à Londres qu'aux populations moldaves et valaques. Il est vrai, on leur recommande le respect pour les transactions internationales qu'on viole en même temps. On leur parle du désir pour le repos et la prospérité des Principautés, mais on livre ces provinces à l'exploitation de quelques faiseurs en politique agressive ». L'impression des nouvelles de l'Allemagne se mêle à ces accents lugubres. Aux populations des Duchés de l'Elbe l'on a refusé le vote qui, à lui seul, aurait rendu la convoitise insolente de la Prusse stérile; mais on porte de deux mains le privilège extraordinaire du vote à d'autres [227] populations dix fois plus barbares et cette fois-ci ce principe, appelé subversif lorsqu'il pouvait produire du bien, est proclamé conservateur et constituant quoiqu'il produira un provisoire de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

désordre et fera aboutir à la création d'un Etat de contagion permanente pour l'Autriche autant que pour la Turquie...

(V. C., Ber., I, f. 225-227.)

## 194

11 avril. — Circulaire de Ion Ghica à ses agents (extrait).

...Cet ordre n'a pas été troublé jusqu'à présent, malgré les efforts actifs d'un Consulat que je n'ai pas besoin de nommer...

(P. B., I, f. 280 v.)

## 195

13 avril. — MENSDORF à APPONYI.

Vous trouverez sous ce pli copie d'un rapport de M. le Prince de Metternich (1) qui nous informe des motifs qui l'ont porté, ainsi que son collègue d'Angleterre, à désirer l'interruption momentanée des séances de la conférence de Paris. Nous ne disconvenons pas qu'il pouvait y avoir des inconvénients sérieux à laisser se prolonger des discussions qui, sans offrir la chance d'arriver à une entente prompte et unanime entre les Puissances, tendaient à envenimer la situation et à jeter particulièrement le Gouvernement français dans une voie dont nous tenions à le détourner. D'un autre côté, nous ne pouvons constater qu'avec un profond regret la preuve évidente donnée ainsi par les Cabinets de leur impuissance devant des événements qu'ils étaient appelés à contrôler et à régler. Cette attitude de l'Europe ne peut qu'encourager les partis en Moldo-Valachie à ne tenir aucun compte des représentations officielles. Ils concevront l'espoir fondé d'être entièrement libres d'agir à leur gré et de pouvoir imposer à la Porte, ainsi qu'à toute l'Europe, leur volonté, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle se traduise en faits accomplis.

Les rapports ci-joints en copie qui nous parviennent de Iassy et de Bucharest vous donneront d'amples renseignements sur la situation des Principautés. Vous y verrez

(1) Paris, 9 avril nº 15 C, cf. doc. nº 188.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

aussi que les éléments de résistance dont on fait tant de bruit ont fort peu de consistance réelle et auraient été incapables de présenter un empêchement sérieux à l'accomplissement des volontés de l'Europe. Il est à craindre que l'agitation ne fasse encore de progrès plus rapides après cette espèce d'abdication de la Conférence et ne produise ainsi des désordres au moins aussi graves que ceux qu'on a voulu éviter en laissant le champ libre à l'action du Gouvernement provisoire et à la manifestation des vœux populaires.

(V. L., Exp., I, f. 107.)

## 196

13 avril. — Drouyn à Avril.

[Il serait aussi regrettable de voir les Roumains en lutte avec l'Europe sur la question du Prince étranger qu'exposés à compromettre l'union avec un Prince indigène (283-284). Pourquoi les Puissances ne prendraient-elles pas un moyen terme et ne feraient-elles pas « l'essai d'un hospodarat à temps, en consacrant de nouveau l'union par leurs votes et en réservant expressément leur opinion sur le Prince étranger » ? Ce temps pourrait être de 4 ou 5 ans.]

(P. B., I, f. 283-285.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## V.

## LE PRINCE DE HOHENZOLLERN

### 197

13 avril. — Télégramme. TILLOS à DROUYN.

Une proclamation affichée depuis une heure convoque la Nation Roumaine du 14 au 20 pour nommer, sur le refus du comte de Flandre, le Prince de Hohenzollern sous le nom de Charles Ier.

(P. B., I, f. 282.)

### 198

14 avril. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF. N° 18.

**Drouyn propose un hospodar provisoire pour quatre ans. La Porte, sans s'y opposer, croit préférable de nommer elle-même le Prince et propose Ion Ghica.**

M. Drouyn de Lhuys schlägt der Pforte vor : Wahl eines Gouverneurs auf vier Jahre durch die Assemblée zuzugeben. Nach Ablauf dieses Zeitraums würde man sehen, ob derselbe zum Fürsten tauglich. Die Pforte nicht dagegen, glaubt jedoch, dass derselbe die Hände gebunden, Ernennung durch den Suzerän deshalb besser wäre. Mutmasslicher Candidat Ion Ghika. Telegramm Eder's vom 13. bezüglich Prinz Hohenzollern erhalte ich soeben.

(V. C., Ber., I., f. 229.)

### 199

14 avril. — EDER à MENSDORF. N° 54.

[Candidature Hohenzollern. Le peuple, qui ignorait son existence, se prononcera certainement pour lui. Cette candidature a été ménagée par Brătianu, par des intermé-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

diaires italiens en première ligne et prussiens en second lieu. Ce choix est hostile à l'Autriche, et Bismarck y songe peut-être; mais l'armée roumaine est incapable de marcher. D'ailleurs chaque membre du gouvernement est candidat pour son propre compte et espère que les Puissances le débarrasseront du Prince étranger; sinon ils le déchargeront doucement du pouvoir, dans quelques années, comme le prince Couza.]

(V. B., Ber., I, f. 450-455.)

## 200

15 avril. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF. N° 19.

Télégramme de Bucharest du 14 mars m'informe que le plébiscite au sujet du Prince Hohenzollern est en train et sera clos le 20.

La Porte télégraphie à Savfet Pacha qu'il aura à demander convocation de la conférence pour déclarer que ce plébiscite est contraire aux stipulations internationales, aux droits du suzerain et aux réserves faites par la Porte à son adhésion à la conférence. Il doit demander que les Puissances opposent un veto catégorique au choix et à l'installation du Prince Hohenzollern.

Général Ignatiew a les mêmes nouvelles de Bucharest, il les a prises plutôt légères. Je ne lui ai pas fait savoir l'ordre de la Porte à Savfet. Il prétend savoir que le 14 la Moldavie a proclamé la séparation, élu Prince Stourdza Michel et que le Gouvernement provisoire marche contre elle. Je n'ai pu trouver l'Ambassadeur de France.

(V. C., Ber., I, f. 231.)

## 201

15 avril. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF. N° 20.

Ce n'est pas Michel mais Grégoire Stourdza que les séparatistes doivent avoir élu. On parle du sang versé entre les troupes valaques-moldaves.

(V. C., Ber., I, f. 233.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 202

15 avril — EDER à MENSDORF. N° 55.

Marche du plébiscite. Harangues au peuple. Article du *Românul* consacré au prince Charles, rappelant ses liens avec Napoléon III et promettant prospérité et *agrandissement*. Bălăceanu a écrit que l'Empereur lui avait indiqué le Prince Charles; et bientôt Brătianu arrivait pour procéder au plébiscite. Il semble pourtant que Napoléon III n'ait prononcé aucun nom, et que la candidature ait été élaborée par les Prussiens et les Italiens, mais qu'on l'ait attribuée à l'empereur des Français pour faire impression à Bucarest, et jeter, d'autre part, des germes de défiance entre Paris et Vienne. Il suffirait cependant de deux régiments autrichiens pour rétablir l'ordre à Bucarest.

Die Sammlung der Stimmen für den Prinzen von Hohenzollern nimmt ihren Fortgang. An verschiedenen Strassenecken sind Bureaux aufgestellt, in welchen ein Delegierter der Municipalität und ein Nationalgard ist befindlich. Die Vorübergehenden werden ohne Unterschied, ob sie Fremde oder Einheimische, ob sie ihre Stimme in einem andern Bureau bereits angegeben oder nicht, eingeladen ihre Namen in ein dort aufgeschlagenes Buch zu Gunsten dieses Prinzen einzutragen.

Heute fand eine grosse Volksversammlung auf dem sogenannten Felde der Freiheit (Câmpu Libertăţi) statt. Es war dort eine Tribüne errichtet, von welcher aus Herr Ion Bratiano und einige seiner Freunde dem Volke die Bedeutung der Wahl auseinandersetzten. Um der Sache grössere Feierlichkeit zu geben, wurde die Tribüne von einem Bischof geweiht und die in der Metropolitankirche aufbewahrten Reliquien des hier sehr verehrten heiligen Demetrius, welcher der Schutzheilige der Stadt Bukarest und nur bei den seltensten Gelegenheiten gezeigt wird, herumgetragen.

In Bezug auf die Bedeutung der Wahl des Prinzen von Hohenzollern, erlaube ich mir einige Stellen aus dem Leitartikel des heutigen Romanul hier anzuführen. Dieses Blatt ist nämlich Eigentum des gegenwärtigen Cultus-Ministers, des Herrn C. A. Rosetti, der mit Herrn Ion Bratiano, Führer der hiesigen revolutionären Partei, die mit den europäischen Umsturzelementen in Verbindung steht.

In diesem Artikel heisst es : « Die Union muss jedoch

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

vervollständigt werden, durch die Stabilität und die Unabhängigkeit des Landes ». Ferner : « Carl I. vereinigt, wir wiederholen es, alle von den Rumänen gewünschten Vorbedingungen. Verwandt mit mehreren Herrscherfamilien Europas, insbesondere und sehr nahe mit der Familie des Kaisers Napoleon und mit der preussischen Regentenfamilie, hat er von seinen Eltern liberale Traditionen und eine demokratische Erziehung erhalten. Er erscheint uns unter den besten Vorbedeutungen. Von heute ist die Rumanie sein Vaterland, mit Hülfe der Nation, durch Verbindung des civilisirten Europas wird er für die Vergrösserung dieses seines Vaterlandes wirken. » Das Wort Vergrösserung ist mit vergrösserten Lettern gedrückt.

Gegenwärtig ist das Land vollständig in Händen der Partei, deren Organ der Romanul und die den Fürstentümern den Prinzen von Hohenzollern anbietet.

Ich habe hier Erkundigungen eingezogen rücksichtlich der Art und Weise wie die Kandidatur des Prinzen von Hohenzollern stattgefunden. Ursprünglich wollten weder die revolutionäre Partei noch die Mehrzahl der hiesigen Bojaren einen fremden Fürsten. Dieser wurde vorgeschoben, um das zum Sturze des Fürsten Couza erforderliche Zusammenwirken aller Parteien zu Wege zu bringen.

Von den Bojaren hatte fast jeder seine Kandidatur im Auge, die revolutionäre Partei beabsichtigte den General Nikolaus Golesco zu proklamiren. Später als man sah, dass die Conferenzen sich in die Länge ziehen werden, änderte diese Partei ihre Absicht, und sie beschloss Herrn Ion Bratiano zum Präsidenten der hier zu gründenden Republik auf fünf Jahre zu wählen.

In den ersten Tagen des Monats April, berichtete der Agent der Fürstentümer in Paris, Herr Ion Balaceano an Herrn Ion Ghika, dass er eine Audienz beim Kaiser Napoleon gehabt und diesem die Wünsche des Landes wegen eines fremden Fürsten vorgetragen. Auch habe er geäussert, dass der fremde Fürst unter den gegebenen Umständen in den Fürstentümern die einzige mögliche Lösung. Der Kaiser Napoleon habe ihm hierauf geantwortet, dass, falls die Moldo-Walachen einen fremden Fürsten zu erlangen wünschen, sie sich mit der Wahl eines andern



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Fürsten als des Grafen von Flandern, der nicht annehmen wolle, beeilen müssten. Die geeignete Persönlichkeit für die Fürstenwürde in der Moldo-Walachei wäre, hätte Kaiser Napoleon hinzugefügt, der Prinz Carl von Hohenzollern.

Auf diese Mitteilung, hatte die Regierung die Absicht, der aus den neuen Wahlen hervorgehen sollenden Versammlung, den Prinzen Carl von Hohenzollern zur Wahl vorzuschlagen.

Inzwischen schrieb Herr Bratiano aus Paris an seinen Freund den Herrn Cultusminister, dass die Dinge in Bukarest keinen erfreulichen Verlauf nehmen, dass die gegenwärtige Regierung ganz in die Fusstapfen des Fürsten Couza trete, dass in den Fürstentümern zwar eine Umwälzung stattgefunden, dass aber keine revolutionäre Zustände, nichts was einer Revolution gleich sähe in der Sachlage zum Vorschein komme. Um den Vorgängern einen kräftigen Impuls zu geben, werde er selbst nach Bukarest sich verfügen.

Einige Tage nach seiner Ankunft in Bukarest, bestand Herr Bratiano, dass Prinz Carl von Hohenzollern durch direkte Wahl der Bevölkerung, nach dem allgemeinen Stimmrecht, und mit allen revolutionären Zutaten gewählt werde.

Die Regierung, welche fühlte, dass sie von der revolutionären Partei vollständig überflügelt wird, und ihr keinen Widerstand zu leisten im Stande, hat sich ganz den Einflüssen der extremen Partei hingegeben. Die Nichtrevolutionären setzen ihre ganze Hoffnung auf eine fremde Intervention, sie sind überzeugt, dass die revolutionäre Partei die Sache so auf die Spitze treiben wird, dass die Mächte, ob sie nun wollen oder nicht, werden intervenieren müssen.

Was die Kandidatur des Prinzen Carl von Hohenzollern betrifft, hatte ich oben die Ehre, die Art und Weise wie sie in Bukarest angeregt wurde, anzuführen. Sie ist aber nicht hier sondern in Paris und zwar auf eine ganz andere Weise als Herr Balaceano an Herrn Ion Ghika berichtet, zu Stande gekommen.

Herr Balaceano ist seit Jahren mit den revolutionären

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Parteien verschiedener Länder in Berührung. Er war im Jahre 1849 Adjutant des Insurgentenführers Beur in Siebenbürgen. Vor beiläufig zehn Jahren ehelichte er in Italien eine Piemontesin, die nicht in der Walachei, sondern in ihrem Vaterlande lebt und Herr Balaceano, der hier begütert ist, erscheint nur von Zeit zu Zeit, so oft es seine Geschäfte erheischen, in Bukarest.

Aus verlässlicher Quelle erfahre ich, dass Herr Balaceano nur eine und zwar wenige Minuten andauernde Audienz beim Kaiser Napoleon gehabt.

In dieser Audienz hatte er dem Kaiser der Franzosen den Wunsch dieser Länder wegen eines fremden Fürsten vorgetragen und hinzugefügt, dass der fremde Fürst die einzige mögliche Lösung. Kaiser Napoleon habe ihm geantwortet, auch er sei dieser Ansicht, allein diese werde leider von den andern Mächten nicht geteilt. Die Kandidatur des Prinzen von Hohenzollern wurde durch italienische und preussische Vermittler den Herrn Balaceano und Ion Bratiano in Paris beigebracht. Hier wurde zugleich verbreitet, die ganze Sache finde auf Anregung des Kaisers Napoleon statt, wodurch erreicht werden sollte, dass einerseits die ganze Unternehmung in den Augen der Moldo-Walachei unter das Patronat des Kaisers der Franzosen gestellt erscheine, dass ferner das von Seite Œsterreichs gegen den Kaiser Napoleon vorhandene Misstrauen erhöht und die Beziehungen zwischen den Cabineten von Wien und Paris getrübt werden.

Dass die revolutionäre Partei zu Gunsten des Prinzen von Hohenzollern für den Augenblick abdicirt, dürfte selbst, wenn hier nicht ausdrücklich gesagt, es als unzweifelhaft herausstellen, dass diesem Prinzen eine revolutionäre Mission zugewiesen. Herr Bratiano hat sich seiner Partei gegenüber hiefür verbürgt.

Seit wenigen Tagen nehmen die hiesigen Zustände eine entschiedene revolutionäre Färbung an, und diese wird in kurzem noch deutlicher hervortreten.

Nichtsdestoweniger erlaube ich mir, das in meinem vorhergehenden Bericht Eurer Excellenz unterbreitete unmassgebliche Dafürhalten gehorsamst wieder vorzutragen, dass Œsterreich von hier aus nichts zu besorgen hat,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

im Falle von Verwickelungen mit andern Mächten. Zwei österreichische Regimenter würden genügen, um die Moldo-Walachei zu erobern, ein Kanonenschuss um den unter Leitung der Herrn Bratiano und Rosetti stehenden Prinzen von Hohenzollern mit seinen rumänischen Scharen zu verjagen. Es dürfte dies ungläublich klingen, weil es ungläublich, wie verkommen, wie desorganisirt und wie machtlos diese Länder. Diejenigen die sich mit den Moldo-Walachen einlassen und auf sie rechnen zu können glauben, wissen nicht mit wem sie es zu tun haben.

Ich erlaube mir noch eines hier allgemein verbreitete Gerüchtes zu erwähnen, dass Prinz von Hohenzollern bereits in der Walachei sei, und auf dem Lande das Ergebnis des Plebiscits abwarte.

Geruhen, etc.

(V. B., Ber., I, f. 463-474.)

## 203

16 avril. — Télégramme. METTERNICH à MENSDORF. N° 49.

La « chasse au Prince » déconseillée au délégué des Principautés. La neutralité poussée à Paris jusqu'à l'insouciance et la mauvaise grâce.

Der Minister des Aeussern versicherte mich, er habe dem Delegirten der Fürstentümer abgeraten ihre chasse au prince fortzusetzen. Er hat nach Bukarest Instruktion erteilt dans le sens indiqué. Je vous prie de m'appuyer indem E. Excellenz Herzog von Gramont eindringlich die Art vorhalten wollen, wie man hier die Neutralität bis zur Fahrlässigkeit und Unfreundlichkeit gegen uns *nach allen Seiten hin* betreibt.

(V. P., Ber., I, f. 352.)

## 204

16 avril. — MAURIN-RIÉ à DROUYN. N° 7.

Depuis ma dernière dépêche, en date du 27 mars, jusqu'au 13 avril, tout ici est resté dans le calme le plus complet, seulement la dissolution de la Chambre a un peu réveillé l'attention des plus indifférens. On se demandait où l'on va, si cette dissolution n'était pas un expédient du gouver-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

nement provisoire, pour se débarrasser d'un contrôle qui le gênait dans ses allures.

Enfin, le 12 de ce mois, on a répandu à profusion des exemplaires d'une proclamation au peuple roumain et d'un décret de la Lieutenance Princière, proposant au pays, comme moyen de s'affirmer de plus en plus en face de l'Europe, l'élection, par voie d'un plébiscite, du Prince Charles de Hohenzollern, comme *Prince héréditaire* de la Roumanie, sous le nom de Charles Ier. Enfin ce matin il a paru une nouvelle proclamation invitant les habitans à voter tous en faveur de ce nouveau candidat. Les deux premiers de ces documens sont arrivés ici le 14 au soir.

Ce jour-là, un samedi, après la clôture de la chancellerie, j'étais parti pour Galatz, pour passer la journée avec mon fils, officier à bord d'un des bâtimens de notre station navale.

J'étais à peine descendu à l'hôtel, qu'il s'y fit un grand mouvement, le général Ghicka arrivait en poste de Bucharest, mandait le Préfet et le Colonel commandant la garnison, et restait longtemps en conférence avec eux. Une heure après on annonçait la proclamation du Prince de Hohenzollern.

Vers 9 heures du soir la musique militaire entra dans la cour de l'hôtel pour donner une sérénade au général, elle était suivie de quelques centaines d'individus de la basse classe, portant les uns des drapeaux les autres des torches, grand nombre ivres, mais non exclusivement de joie, qui ont exécuté des danses effrénées secouant leurs torches au risque d'incendier la maison, en partie construite en bois, heureusement il n'est résulté aucun accident, puis ils se sont retirés pour aller recommencer chez divers autres fonctionnaires.

Peu après j'entrais pour souper, dans la salle à manger où se trouvaient déjà le Général, le Préfet et le Colonel; ce dernier avec lequel je suis assez lié, car je le connais depuis plusieurs années, vint aussitôt à moi et sans me consulter me présenta à ces Messieurs qui étaient assis à une table voisine; je me trouvais donc forcément en rapport avec eux. Tout en causant des événemens en voie d'accomplissement, je demandais au général s'il était bien convaincu

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

aujourd'hui du refus [304] de Son Altesse Royale le Comte de Flandre, refus qu'il y a deux ou trois jours à peine j'entendais révoquer en doute; et comment on avait pu lui faire prêter serment par l'armée, avant de s'être assuré de son acceptation. Voyez-vous, mon cher, me dit-il (les Valaques se familiarisent très promptement), dans ce moment-là nous avions besoin d'un nom sonore à jeter en pâture à l'esprit public pour l'occuper, prévenir certains mouvemens dont le gouvernement n'eût peut-être point pu être le maître; mais en réalité nous comptions peu sur ce Prince. Etes-vous bien assuré du nouveau lui dis-je ? Oui, me répondit-il, il est accepté par toutes les Puissances, et nous le devons à la puissante Volonté de Votre Souverain, nettement formulée au sein de la conférence. C'est différent lui répliquais-je, mais je n'ai encore rien vu dans les journaux qui eût trait à cette circonstance; toutefois, d'après ce que vous me dites, nul doute que ne nous soyons bientôt renseignés sur ce point.

De tout ce que ce propos, à mon sens, renferme d'impossibilités, et de la suite de la conversation à laquelle je cessais de prendre part, j'ai cru pouvoir tirer cette conclusion, qu'il en est du Prince Charles, comme du Comte de Flandre, c'est-à-dire que la Lieutenance princière est dans l'embarras, cherche à calmer les esprits à gagner du temps et à détourner l'attention d'elle.

Le lendemain je revins à Ibraila par le premier paquebot.

Conformément au décret, le vote a commencé ici ce matin, franchement on ne se douterait guère de ce qui se passe, au calme profond qui règne dans la ville. On dirait vraiment qu'elle est étrangère à l'acte qui s'accomplit ou qu'elle ne le considère nullement comme sérieux...

(P. B., I, f. 303-304.)

## 205

17 avril. — 4 h. 10 soir. Télégramme. TALLEYRAND à DROUYN.

La candidature du prince Hohenzollern a causé ici étonnement et vif déplaisir. Je le tiens du ministre de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Prusse qui suppose que son gouvernement n'interdira pas au Prince d'accepter.

(P. Pét., I, f. 274.)

## 206

### 17 avril. — HAAS à MENSDORF.

**Rapport sur l'insurrection du 15 avril. Le consul rejette la responsabilité sur la brutalité des troupes; il s'inquiète du sort des ressortissants autrichiens.**

Unter dem 14. dieses Monats hatte ich die Ehre, Ew. ehrfurchtsvoll zu telegraphiren, dass zwei Mitglieder der fürstlichen Statthalterschaft hier eingetroffen und mittelst Proclamation den Prinzen Carl Ludwig von Hohenzollern als erblichen Fürsten der Moldowalachei dem Volke zur directen Wahl anempfohlen und letztere mittelst eines vom 2. bis 8. a. St. vorzunehmenden Plebiscits durch Erlass festgesetzt haben.

Wiebald die Proklamation am 14. des Monats zur Œffentlichkeit gelangte, gab sich hierüber eine allgemeine Misstimmung kund. Noch im Laufe des nämlichen Tages erschien von Seite des unter dem Vorsitze des Nicolai Rosetti Rosnovano gebildeten Wahlcomités der liberal-conservativen Partei ein Protest gegen das von der provisorischen Regierung verordnete Plebiscit zur directen Wahl des Prinzen Carl Ludwig von Hohenzollern zum Fürsten der vereiningten Furstentümer Moldo-Walachei.

Bei dieser Sachlage besorgte man allgemein, dass die in letzterer Zeit befürchtete Demonstration der Separatisten nun zum Ausbruche kommen dürfte.

Wie ich Ew. unterm gestrigen Datum sub nº 25/res. gehorsamst zu berichten die Ehre hatte, fand diese Demonstration unter Strassenkampf in der Tat am 15. dieses Monats statt und ich erlaube mich hierüber laut Bericht des ersten Kaiserlich-Königlichen Agentie-Dragomans folgende Details in tiefster Ehrfurcht zu unterbreiten.

Während das Comité der liberal-conservativen Partei am 15. dieses Monats im Hause seines Präsidenten Nicolai Rosetti Rosnovano Sitzung hielt, sammelte sich das Volk in der gegenüber gelegenen Mitropolitankirche, wo der

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Erzbischof Calinik Miklesco das Hochamt celebrirte. Nach Beendigung des Gottesdienstes nahm das Volk den Metropoliten an seiner Spitze, welcher im Kirchenornat mit dem Bischofsstabe in der Hand sich mit der Menge gegen das Administrationspalais den sogenannten Fürstenhof in Bewegung setzte, unter dem Rufe : « Nieder mit der Union, es lebe die Moldau, es lebe die Convention! » Einige hundert Schritte von Fürstenhofe entfernt sprengte eine Abteilung Cavallerie dem Volke mit blankem Säbel entgegen, welche aber zurückgeworfen wurde.

Am Eingang des Fürstenhofes erwartete das bereits ausgerückte Militär die Menge; es warf sich auf das herannahende Volk mit gefälltem Bajonnett, der Metropolit erhielt Bajonnettstiche und fiel, worauf er in eines der Gémächer des Administrationspalastes geschleppt wurde. Es entspann sich ein Strassenkampf zwischen Militär und Volk. Letzteres, mit Ausnahme einiger Individuen von Stande, gar nicht bewaffnet, warf auf das Einhauen des Militärs mit Steinen und Stöcken auf dasselbe, konnte jedoch keinen weiteren Widerstand leisten und zerstäubte nach allen Seiten. Es versammelte sich aber bald darauf im Hofe des Rosnovanischen Hauses und durch das Niederreissen der an der Metropolie angebrachten eisernen und hölzernen Gitter bewaffnete es sich, und erwartete das Heranrücken einer Escadron Uhlanen; es entspann sich ein furchtbarer Kampf, in welchem zuerst von beiden Seiten Schüsse fielen, es gab Todte und Verwundete; ein gewisser Latzescu feuerte aus seinen Revolvern zwölf Schüsse, die mehrere Soldaten tötlich trafen; das erbitterte Volk kämpfte mit Verzweiflung und warf das Militär zurück.

[397] Als jedoch das Militär Verstärkung erhielt, entfesselte sich die Wut der Truppen; schonungslos feuerte sie nun in Salven unter das Volk, es fielen sehr viele Opfer unter der Wucht ihrer Waffen und bald darauf waren die Hauptstrassen und die öffentlichen Plätze wieder in den Händen des Militärs.

Soviel man bis jetzt erfahren kann, ergaben sich im Civil bei dreissig-vierzig Todesfälle und über achtzig Verwundungen.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Letztere rühren auch von der Brutalität der Soldaten her, welche selbst auf flüchtende Einwohner einhieben und manchen Passanten niederstachen.

Auf diese Weise wurde der österreichische Handelsmann Popowitz tödlich verwundet, derselbe ist auch bereits an seinen Wunden gestorben.

Zur Aufrechthaltung der Ordnung wurden nach dem Kampfe die meisten Hauptplätze der Stadt militärisch besetzt und die Truppen in den Casernen consignirt.

Auch fanden zahlreiche Verhaftungen statt, unter Anderen wurden auch die Mitglieder des unter dem Vorsitz Rosnovano's vom Volke gewählten Comité's wie Rosnovano, Nicolai Ceaur Aslan, Colonel Constantin Ceaur Aslan, Latzescu, Baragini, etc., verhaftet.

Gleichzeitig erliessen der Truppen-Commandant Colonel Cornescu und der Districtspräfect eine Proklamation wodurch das Militär für seine Haltung belobt, und die Bevölkerung zur Ruhe und Ordnung aufgefordert wird.

Zur Folge dieser traurigen Catastrophe hat die Erbitterung der Moldauer gegen die Walachen keine Grenzen.

Man befürchtet in Bälde einen neuen Ausbruch. Die österreichischen Staatsangehörigen insbesondere, unter denen sich sehr viele reiche Handelsleute und Banquiers befinden, sind deshalb umsomehr besorgt, als sie bei neuen Unruhen leicht am Leben und Gut Gefahr laufen könnten. Soll das Land nicht völlig der Anarchie verfallen, so wäre es im allgemeinen Interesse dringend geboten, gegen die hiesige Gewaltherrschaft wirksame Massnahmen zu ergreifen...

(V. P., Ber., I, f. 392 et 397.)

## 207

17 avril. — Télégramme. Gorčakov à Budberg.

Télégraphie privée dénaturant mouvement éclaté à Iassy contre Union et cherchant à l'attribuer à l'instigation d'agents russes, je vous transmets relation basée sur informations officielles. Le 3/15 avril, après messe, foule énorme suivit Métropolitain au Palais pour se déclarer contre union et demander séparation. Cavalerie sabra

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

peuple désarmé sans pouvoir le disperser. Métropolitain grièvement blessé. Gouvernement provisoire envoya de l'infanterie qui fit feu sur foule sans disperser. Après plusieurs salves très meurtrières foule s'enfuit. Nombre des morts et blessés encore inconnu. Consuls étrangers se réunirent au consulat prussien. Un messager du gouvernement provisoire leur annonça calme rétabli en ajoutant que premiers coups de feu venus du peuple et que Prince Constantin Morouzi était instigateur. C'est faux. Gouvernement provisoire cherche à donner couleur russe à ce mouvement. Tous les gens suspects d'attachement à Russie sont arrêtés sur simple dénonciation. Les caïmacans ont promis enquête.

(P. Pét., I, f. 276.)

## 208

17 avril. — Rapport du colonel LAMY au maréchal RANDON.

[Depuis quelque temps les mécontents se réunissaient] chez un certain Rosnovano, jeune homme d'une famille connue, très riche mais personnellement assez nul, que l'on poussait en avant par l'appât d'une grande récompense. On lui donnait les apparences d'un chef de parti tandis qu'il n'était, en réalité, qu'un instrument. Le Métropolitain d'Iassy avait été gagné et assistait à ces réunions dont le but avoué était la séparation des Principautés et dont le but réel mais secret était de provoquer des désordres de nature à amener une intervention immédiate.

Le dimanche 3/15 avril à midi, au moment où la population d'Iassy sortait de la métropole où un *Te Deum* avait été chanté pour le commencement de l'exécution du plébiscite relatif à l'élection du Prince de Hohenzollern, des rassemblements assez nombreux se formèrent devant l'église. Ces rassemblements étaient composés de *Lipovans* (sujets russes aux costumes bizarres et exerçant tous la fonction de cochers de voitures de place), de *Grecs*, de *Juifs* non indigènes, en un mot il ne s'y trouvait presque [315] que des étrangers. Le Métropolitain accompagné de quelques prêtres vint se mettre à la tête de cette foule qui se dirigea vers le Palais en criant : Vive le prince de Moldavie !

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Vive Rosnovano! Mais dans sa marche elle est arrêtée par une compagnie d'infanterie, sommée de se disperser elle rétrograde sans attendre l'emploi de la force. Elle se porte alors du côté de la maison Rosnovano en face de la métropole, où se trouvent réunis les principaux chefs. Elle est sans autres armes que des bâtons, des pierres, et quelques poignards ou sabres. Les porteurs d'armes à feu ne se montrent pas encore. On l'excite à aller forcer les boutiques d'armuriers et à s'emparer des armes qui s'y trouvent. La compagnie d'infanterie survient dans ce moment et fait de nouvelles sommations. Elle se met ensuite en devoir de dissiper le rassemblement. Mais alors des coups de feu partent de la maison Rosnovano et du coin de la rue; un soldat est tué, plusieurs sont blessés. La troupe riposte, fait deux décharges et la lutte est terminée. Dix minutes avaient suffi pour faire évacuer complètement les rues, pour occuper la maison Rosnovano, faire les arrestations et rétablir le calme... [Chez les soldats il y a 2 morts et 16 blessés, chez les émeutiers 15 morts et 25 blessés. La population a été calme. Le mouvement était préparé et le plébiscite n'a été que le prétexte; le gouvernement le savait et avait pris ses mesures.]

(P. B., I, f. 314-316.)

## 209

17 avril. — TISSOT à DROUYN.

Je puis apporter aux informations que j'ai déjà eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence sur l'émeute du 15 avril quelques détails qui m'ont été donnés par des témoins oculaires; après les avoir soigneusement contrôlés, je puis en garantir l'exactitude.

Le personnel du mouvement avait été recruté parmi des paysans des environs, des hommes des faubourgs et de la basse classe, des Bulgares, des Tsiganes, des Lipovans (tous d'origine russe et pour la plupart sujets ou protégés russes). La population de la ville proprement dite n'a pris aucune part active à la lutte; malgré les appels réitérés du tocsin le rassemblement qui s'était formé d'abord ne s'est pas accru.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

C'est au moment où les émeutiers s'efforçaient de rompre la ligne des troupes qui couvraient le palais administratif que le Métropolitain a été blessé. En se défendant contre un prêtre qui l'avait déjà frappé à deux reprises, un soldat a atteint involontairement Mgr Miclesco. Le Dr Davila, qui a voulu donner lui-même ses soins à ce dernier, n'a constaté, comme je crois l'avoir déjà dit, qu'une égratignure insignifiante.

L'autorité a apporté, dans la répression, une modération qui est allée jusqu'à l'excès. Il était défendu aux troupes non seulement de tirer ou de charger à la baïonnette, mais même de se servir des crosses. Elles ne devaient opposer que leurs masses. Les officiers étaient prévenus qu'ils auraient à répondre devant un conseil de guerre de toute infraction à cette consigne. Les chefs de l'émeute connaissaient les ordres donnés à cet égard et n'en excitaient que davantage leurs hommes. « Frappez! » criait-on de l'hôtel Rosnovano, « les troupes ne tireront pas et les Russes vont arriver! » Pendant près de deux heures les soldats furent en butte aux coups de l'émeute sans pouvoir se défendre. On les voyait baisser la tête et reculer sous une grêle de pierres et de fragments de briques lancés avec un ensemble et une violence incroyables. Le chirurgien-major du 2e lanciers m'a affirmé qu'un soldat, atteint par un des projectiles, avait eu le crâne littéralement écrasé. Presque tous les officiers ont été plus ou moins contusionnés. Toutes les sommations avaient été repoussées; les troupes, obligées de céder le terrain à quatre ou cinq reprises, étaient exaspérées et démoralisées. Le Dr [116] Davila représenta avec raison que la longanimité, poussée à ce point, devenait de l'imprudence. C'est alors seulement qu'on se décida à employer la force.

J'ai indiqué, dans mon précédent rapport, les pertes éprouvées par les troupes. Du côté des émeutiers on compte une vingtaine de morts, et soixante-dix blessés transportés dans les hôpitaux. Un certain nombre de ces derniers, ainsi que quelques prisonniers sont des sujets ou des protégés russes. Le consul de Russie a fait savoir aux autorités qu'il ne les réclamerait pas.

M. Démètre Stourdza suppose que l'émeute de Iassy

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ne devait pas être un fait isolé et que des mouvements analogues devaient se produire à Botochani, à Berlad et à Housch. On procède, du reste, à une enquête rigoureuse dont le Ministre des Travaux Publics m'a promis de me communiquer le résultat. Tous les districts de la Moldavie ont protesté contre les événements de Iassy, et le plébiscite y donne les résultats qu'on pouvait prévoir.

Le Dr Davila, qui est revenu ce matin de Scouleni (frontière russe), a appris des paysans que trois chariots d'armes, amenés à Stinca, propriété des Rosnovano, avaient repassé le Pruth dans la nuit du 15.

Agréez, etc. (P. L., II, f. 115-116.)

## 210

17 avril. — PROKESCH à MENSDORF. N° 19 A.

...En même temps, la Porte s'est adressée au Cabinet de Berlin pour lui demander explication d'un fait qui ne pouvait pas avoir eu lieu à son insu. Hier, Aali Pacha m'a lu le rapport télégraphique du Ministre ottoman, M. Aristarchi-Bey, du 15, où il rend compte de son entretien avec le sous-secrétaire d'État, M. le Comte Bismarck lui-même étant invisible sous prétexte ou pour cause d'indisposition. Le sous-secrétaire d'État prussien s'est montré tout à fait surpris de la nouvelle, à laquelle il aurait désiré pouvoir enlever tout caractère de réalité; il avait l'air de se rappeler à peine le Prince Charles-Louis, et si c'était le même qui voyageait en ce moment-ci au Levant; il voulait tout au plus admettre une étourderie de jeunesse quelconque, et M. Aristarchi-Bey lui ayant observé qu'un engagement contracté avec un [237] Agent du gouvernement provisoire roumain par un proche parent de Sa Majesté le Roi était impossible d'admettre sans que la volonté du Roi y fût, le sous-secrétaire d'État lui dit qu'il n'y avait pas lieu pour la Porte de s'inquiéter, parce que le Prince n'accepterait pas. (V. C., Ber., I, f. 235-237.)

## 211

17 avril. — PROKESCH à MENSDORF. N° 19 B.

Aali Pacha croit à une intrigue ourdie entre Brătianu et Bismarck dans l'affaire Hohenzollern. Il n'est pas rassuré au sujet de la France. Les

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

nouvelles de Iassy et de Galați lui semblent être retardées et tronquées. Bismarck lui paraît escompter l'embarras de la conférence pour faire arriver un Hohenzollern. La Porte résistera.

Aali Pacha sieht in der unerwarteten Geschichte mit dem Prinzen Hohenzollern eine durch Herrn von Goltz zwischen Bratiano und Grafen Bismarck abgekartete Intrigue. Dass die Antecedenzien Bratiano's für den preussischen Premier kein Hindernis sein würden, beurteilt er richtig. Er ist nicht ganz ruhig bezüglich Frankreichs. Marquis de Moustier versicherte ihm noch gestern, von nichts zu wissen. Mir wich dieser entschieden seit drei Tagen aus.

Meine Nachrichten aus Iassy und Galatz reichen bis 14. sind aber absichtlich verzögert und scheinen mir verstümmelt.

Ich halte Grafen Bismarck ganz für den Mann, unbekümmert um die Conferenz und auf ihre [240] Verlegenheit zählend, uns einen Hohenzollern an die untere Donau zu setzen. Alle seine Frechheiten haben einen gewissen Familienzug. Die Pforte wird sich wehren, so gut sie kann.

Genehmigen...

(V. C., Ber., I, f. 239-240.)

## 212

18 avril. — Circulaire de DROUYN à Florence, Londres, Vienne, Berlin, Pétersbourg et Constantinople.

[Rappel des concessions de 1858 et des conquêtes des Roumains sous Cuza. Le principe qui a résisté à l'épreuve est celui de l'union. Le principe condamné est celui du Prince indigène. La France est d'avis que les Roumains ont raison; elle veut néanmoins être conciliante avec les Puissances. Mais elle n'ira pas jusqu'à admettre une Assemblée à Bucarest et une à Iassy. Les députés qui se trouvent à Bucarest sont en mesure de faire connaître leur volonté; cette consultation, malheureusement, n'a pu avoir lieu, parce que le manque d'instructions assez rapides a paralysé la conférence. Les Roumains semblent avoir pris le parti de devancer les délibérations de la conférence :

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

celle-ci a décidé de les laisser faire, sauf le cas d'infraction aux traités.]

(France 1863-69, nº 2126, f. 209-212.)

Circulaire reproduite dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 250-252.

## 213

18 avril. — TILLOS à DROUYN. Nº 24.

...Les événemens de Iassy dont M. Tissot aura sans doute rendu compte en détail à Votre Excellence sont venus promptement justifier mes prévisions au sujet du rôle des agens de Russie en Moldavie et des efforts que ferait le cabinet de Pétersbourg pour provoquer dans cette province des mouvemens propres à préparer la séparation. Des [319] renseignemens puisés à des sources gouvernementales assurent qu'en cette occasion les agens autrichiens ont agi pleinement d'accord avec les Russes. Les Autrichiens qui, sous le règne du Prince Couza, ont prétendu plusieurs fois avoir à se plaindre de la conduite des Hongrois et des Polonais, seraient plus près de la vérité s'ils attribuaient ces menées à l'esprit d'intrigue du Prince plutôt qu'à l'union qui n'aurait pu servir de prétexte à des encouragemens et qui au contraire aurait permis au chef de l'administration moldo-valaque de concentrer en ses mains assez de pouvoir pour étouffer ces mouvemens dans leur germe. Je crois donc que l'Autriche, en patronant la séparation, fait fausse route et obéit plutôt aux traditions d'une politique cauteleuse qu'à une saine appréciation de la situation. Je ne puis à ce sujet trop répéter à Votre Excellence que si M. de Mensdorf est correct à Vienne, il faut chercher d'autres inspirations à Constantinople où M. de Prokesch, secondé par l'action de M. Eder à Bucharest et d'autres agens à Iassy, se préoccupe plus de l'idée de substituer l'influence autrichienne à [320] l'influence russe que de l'idée, plus juste selon moi, de fonder dans les Principautés Unies un état de choses durable qui dépend exclusivement du principe de l'Union inséparable de l'idée d'un Prince étranger.

Le gouvernement provisoire est-il bien sincère dans ses efforts apparens pour faire triompher cette idée ? Je ne

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

saurais l'affirmer. La composition du Ministère où se trouvent plusieurs prétendans peut donner à penser que chacun d'eux cherche à jouer ses compétiteurs et que, persuadé de l'impossibilité d'obtenir un Prince étranger, chacun prépare sa propre candidature. Des événemens sans doute prochains diront ce qu'il faut en penser. Parmi les princes déchus dont les ambitions ne sont un mystère pour personne, je ne vois pas de candidat qui puisse compter sur des chances sérieuses de durée et l'entente qu'on dit s'être établie entre eux me semble bien illusoire.

La situation financière est toujours la même et je doute que le choix du Prince de Hohenzollern lui-même puisse y changer quelque chose. L'emprunt national ne réussit pas; le peuple dit ou on lui fait dire que le Prince n'est pas chrétien; les capitaux anglo-français se resserrent; les sources [321] de crédit sont taries; les exigences augmentent et je n'entrevois aucune issue à une pareille situation...

(P. B., I, f. 318-321.)

## 214

18 avril. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF. N° 21.

M. Musurus a télégraphié hier que Lord Clarendon est indigné de l'intrigue Hohenzollern à laquelle d'après lui, la France n'est pas étrangère; croit rompue tacitement l'entente et approuve même départ avant décision de la Conférence. Savfet Pacha mande en date d'hier qu'ayant interpellé M. Drouyn de Lhuys à ce sujet, ce Ministre lui aurait répondu ne rien en savoir et ne pas y croire. Aali Pacha me dit avoir chargé Heidar Efendi de demander l'appui énergique de Votre Excellence pour faire avorter le projet en question. Il s'étonne que je sois sans nouvelles instructions de Vienne.

(V. C., Ber., I, f. 241.)

## 215

18 avril. — EDER à MENSDORF.

Le plébiscite est organisé de telle manière que le nombre des *oui* dépassera le chiffre total des habitants de la Roumanie.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Aus Anlass der von der fürstlichen Statthalterschaft in Vorschlag gebrachte Wahl des Prinzen Carl Ludwig von Hohenzollern, hat der fürstliche Minister des Æusseren die in Anschlusse anruhende Mitteilung [Il s'agit de la lettre de Ion Ghika aux agents étrangers] an die Consule gerichtet.

Diese Wahl wird durch Anwendung des allgemeinen Stimmrechts zu Stande kommen und das Ergebnis übermorgen am 20. verröffentlicht werden.

Nach der Art und Weise zu urteilen, wie diese allgemeine Abstimmung hier ins Werk gesetzt wird, ist nicht zu zweifeln, dass der Prinz von Hohenzollern mit mehr Stimmen zum Fürsten der Furstentümer gewählt wird, als die beiden Länder Einwohner zählen, wenn auch sich viele Moldo-Walachen sich der Abstimmung enthalten.

Seit die Stimmregister an den Strassenecken aufgeschlagen liegen, kann jeder Vorübergehende, ohne Unterschied seiner Nationalität, so oft als es ihm gefällig, sich oder irgend jemanden andern in die Stimmliste eintragen. Nach denselben Grundsätzen wird wahrscheinlich auch in den Districten und auf dem Lande verfahren.

Geruhen, etc.

Copie dans V. P., Exp., I, f. 393.
Original dans V. B., Ber. I, f. 490 et 511.

## 216

18 avril — Télégramme. MENSDORF à APPONYI.

Si la Porte proteste à la prochaine réunion de la conférence contre l'élection du Prince de Hohenzollern, nous devrons également faire une déclaration dans le même sens.

(V. L., Exp., I, f. 117.)

## 217

18 avril. — LA TOUR D'AUVERGNE à DROUYN. N° 75.

J'ai reçu hier, avec la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, le 16 de ce mois, sous le n° 41, la copie des instructions adressées à M. le Baron d'Avril pour



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'inviter à recommander officieusement aux Roumains une combinaison qui consisterait dans la nomination d'un Hospodar indigène, pour une durée limitée de 4 ou 5 ans, les deux Principautés restant unies. Je me suis empressé, suivant vos ordres, de communiquer ces instructions au Principal Secrétaire d'État. Lord Clarendon m'a confirmé l'assentiment déjà donné par M. l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris à la combinaison dont il s'agit et qu'il envisage comme une transaction de nature à écarter, du moins pour le moment, de sérieuses complications. Il pense d'ailleurs avec Votre Excellence que l'élection du Prince Charles de Hohenzollern contre laquelle il paraît d'avis que la Conférence a pour mission de protester, ne doit pas empêcher nos démarches et il se propose d'envoyer sans retard au Consul général d'Angleterre à Bucharest des directions analogues à celles que vous avez fait parvenir [69] à M. d'Avril, en s'abstenant toutefois des considérations qui pourraient faire croire que le Gouvernement de la Reine eût été favorable à l'union des Principautés sous un Prince étranger.

J'ai également communiqué à Lord Clarendon les informations que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par le télégraphe au sujet des caisses d'armes expédiées de Hambourg à Semlin, par l'intermédiaire d'une Compagnie russe dont le siège est à Pétersbourg. Cette circonstance rapprochée du mouvement qui vient d'éclater à Iassy et que les apparences autoriseraient à considérer comme provoqué par des agens russes m'a semblé produire sur l'esprit de Lord Clarendon une certaine impression. Il continue cependant à penser qu'en dehors des menées de la Russie, les tendances séparatistes dominent en réalité en Moldavie...

(P. L., II, f. 68-70.)

## 218

19 avril. — MENSDORF à APPONYI (nº 1).

Nous manquons encore de renseignements détaillés sur l'origine et la vraie signification de la candidature du Prince de Hohenzollern. D'après ce que nous mande le Comte

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Karolyi, le gouvernement prussien décline toute responsabilité et déclare être entièrement étranger à ce qui se passe.

Le Baron de Prokesch nous annonce que la Porte a chargé son Ambassadeur à Paris de réclamer la convocation de la Conférence pour y protester contre l'élection du Prince de Hohenzollern. Nous devons reconnaître que le Gouvernement ottoman est parfaitement dans son droit en agissant ainsi. La violation des stipulations internationales et le mépris témoigné pour les représentations récentes des Puissances sont si flagrants qu'il nous sera impossible de ne pas nous associer à la protestation de la Porte, ou au moins de déclarer qu'elle nous paraît tout à fait fondée. Le Plénipotentiaire russe tiendra sans doute une conduite analogue. Il serait donc essentiel que le Gouvernement anglais se joignît à nous, car, dans ce cas, le Gouvernement français ne pourra guère se dispenser de quelques manifestations contre le procédé du Gouvernement moldo-valaque.

Nous étions, pour notre part, prêts à accepter une transaction qui tout en donnant [119] satisfaction à la France sur la question du maintien de l'Union, aurait écarté toute candidature de Prince étranger, en adoptant le principe du Prince indigène. Telles sont encore aujourd'hui nos dispositions et nous sommes toujours persuadés qu'une décision de la Conférence prise dans ce sens ne rencontrerait pas en Moldo-Valachie une résistance insurmontable. La menace d'une intervention armée suffirait pour appuyer les décrets des Puissances et on n'aurait certainement pas besoin d'en venir jusqu'à mettre cette menace à exécution.

Veuillez encore entretenir Lord Clarendon de la nécessité d'opposer un veto au développement continu d'un système qui aboutit à la négation des traités et de tout droit public. Si l'Angleterre se range du côté où se trouvent déjà la Porte, la Russie et l'Autriche, nous parviendrons assurément à mettre fin à une situation qui menace de plus en plus de précipiter en Orient une crise que nous avons tout intérêt à écarter.

Recevez...

(V. L., Exp., I, f. 118-119.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 219

19 avril. — Télégramme. APPONYI à MENSDORF. N° 8.

Lord Clarendon accueille avec vive satisfaction et approbation complète nos ouvertures conciliantes à la Prusse.

Il juge inadmissible à tout égard l'élection du Prince de Hohenzollern et proteste comme nous.

(V. L., Ber., I, f. 286.)

## 220

20 avril. — PROKESCH à MENSDORF. N° 20.

[L'affectation de Drouyn de Lhuys et de Moustier à ne rien savoir confirment Aali Pacha dans la pensée que la France a été dans le secret de l'intrigue ourdie entre Brătianu et les ministres d'Italie et de Prusse. Moustier reste invisible.]

(V. C., Ber., I, f. 243-244.)

## 221

20 avril. — DROUYN à MOUSTIER. N° 26.

M. l'ambassadeur de Turquie est venu m'entretenir de l'élection du Prince de Hohenzollern, provoquée par un plébiscite du gouvernement provisoire des Principautés Unies : il s'en montrait fort ému. Je lui ai dit que si notre opinion très arrêtée était pour la nomination d'un Prince étranger, ainsi que je l'avais déclaré dans la Conférence, [261] nous ne nous considérions pas moins comme liés par les stipulations internationales qui ont écarté ce système et qui ne sauraient être modifiées que par l'accord de toutes les puissances. Le gouvernement de l'Empereur n'a donc ni inspiré ni encouragé la candidature et la nomination du prince de Hohenzollern. Il est mû d'ailleurs, avant tout, dans la part qu'il est appelé à prendre au règlement des affaires des Principautés, par l'intérêt de l'Empire ottoman; il est convaincu qu'il suit la ligne de conduite la plus favorable non seulement à la Moldo-Valachie, mais à la Turquie elle-même, en se prononçant pour le gouvernement d'un Prince étranger et dans tous les cas pour le maintien de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

l'Union des deux Principautés. En combattant notre manière de voir à cet égard, le gouvernement ottoman, qu'il le sache bien, fait cause commune avec la Russie, et s'il pouvait conserver quelque illusion sur les dangers de la ligne de conduite qu'il a adoptée, les derniers événements de Iassy devraient assurément avoir pour effet de la dissiper.

Tel est le résumé du langage que j'ai tenu à Safvet Pacha.

(P. C., I, f. 260-261.)

## 222

21 avril. — DROUYN à TALLEYRAND. N° 32.

[Même langage qu'à Londres sur Hohenzollern et hospodar à terme. La dépêche Gorčakov est en contradiction avec les nouvelles reçues de Iassy. Le séparatisme est un mouvement sans appui.]

(P. Pét., I, f. 285-288.)

## 223

21 avril, — EDER à MENSDORF. N° 59 A.

D'après Brâncoveanu, la candidature s'est débattue à Paris et à Berlin dans le plus grand secret, entre Brătianu et des personnalités prussiennes. Cette candidature a été révélée et posée en quelques heures, dès le retour de Brătianu. Les conservateurs ont abandonné la partie. Discours de Brătianu. — Brâncoveanu assure que Brătianu n'a pas vu l'Empereur. Il semble qu'on veuille engager la France, et que Bismarck tienne à brouiller Vienne et Paris.

Fürst Brancovano, der gestern hier angekommen, erzählte mir, dass in Wien die Nachricht von der beabsichtigten Wahl des Prinzen von Hohenzollern um so mehr überrascht, als keine Berichte des Kaiserlich-Königlichen Consulats dort angelangt waren, welche diese Wahl in Aussicht gestellt hätten.

Man konnte nicht von Bucarest über eine derartigen Absicht der provisorischen Regierung berichten, weil diese Absicht bis unmittelbar vor ihrer Verwirklichung hier nicht vorhanden war. Die Sache ist nämlich nicht in Bucarest sondern in Paris und später in Berlin, wohin sich Herr Bratiano von Paris aus begeben, zwischen ihm und

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

einigen preussischen Mittelpersonen abgemacht worden Wie ich höre [519] war Herr Bratiano, der Herrn von Golz durch Bejzade Georg Stirbey vorgestellt wurde, viel mit dem preussischen Botschafter in Berührung.

Weder Bejzade Georg Stirbey noch Fürst Brancovano, die beide vor wenigen Tagen aus Paris hier angelangt waren, und dort mit Herrn Ion Bratiano verkehrten, hatten eine Ahnung, dass dieser rücksichtlich der Kandidatur des Prinzen von Hohenzollern mit Organen der preussischen Regierung verkehrte. Umsoweniger konnte das Consulat in Bucarest, von in Paris sich zutragenden Vorgängen Kenntnis haben.

Nach seiner Ankunft in der Walachei berührte Herr Bratiano nicht Bucarest. Er verfügte sich nach Pitesti, wo er mit einigen Führern der hiesigen Umsturzpartei eine Zusammenkunft hatte. Dort scheint man beraten zu haben, wie die Sache hier vorzubringen und durchzusetzen sei.

In andern meiner [520] gehorsamsten Berichten hatte ich die Ehre zu erwähnen, dass die gegenwärtigen Regierungsmitglieder, die der Mehrzahl nach der konservativen Partei angehören, ganz unter die Botmässigkeit der revoluzionären Partei geraten sind. Erstere stellen es zwar in Abrede, dies hindert jedoch nicht, dass sich die Sache in Wirklichkeit meiner Angabe gemäss verhält.

Wenn auch nur zwei Organe der Revoluzionspartei nämlich General Nicolaus Golesco und Herr C.-A. Rosetti, Mitglieder der gegenwärtigen Regierung, ist es die Umsturzpartei und nicht die konservative, welche die Zügel der Regierung in Händen hat.

Der in Paris und Berlin verabredete Plan, den Prinzen von Hohenzollern zum Fürsten der Fürstentümer zu machen, wurde im letzten Augenblick der provisorischen Regierung und dem Ministerkonseil von Herrn Bratiano vorgetragen. Die Sache war in einer Nacht entschieden. Am 13. des Morgens besuchte [521] mich Bejzade Georg Stirbey und teilte mir mit, er habe mit dem Ministerpräsidenten Herrn Ion Ghika gesprochen, der ihm in unbestimmter Weise angedeutet man werde den Prinzen von Hohenzollern der Landwahl vorschlagen. Zwei Stunden

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

nach der Unterredung waren bereits an allen Strassenecken Plakate angeschlagen, welche den von der provisorischen Regierung gefassten Beschluss der Bevölkerung mitteilten.

Aus dem Vorstehenden werden Eure Excellenz zu entnehmen geruhen, dass mit Ausnahme der von Herrn Ion Bratiano im letzten Augenblick hier gemachten Schritte die Sache nicht in Bucarest sondern in Paris und Berlin verhandelt und abgemacht wurde.

Ob rücksichtlich der Wahl des Prinzen von Hohenzollern sich in Paris auch französische Einflüsse gelten machten, kann hier gegenwärtig mit Bestimmtheit nicht vermittelt werden.

[524] In der Rede, welche Herr Ion Bratiano auf dem Freiheitsfelde vor tausenden von Menschen am 15. dieses zu Gunsten des Prinzen von Hohenzollern gehalten, äusserte er sich folgendermassen (Ich übersetze aus dem Romanul, welches Blatt dem Freunde Herrn I. Brationo's, dem Kultusminister C.-A. Rosetti gehört) :

« Es bleibt noch Frankreich. Nichts besseres für die Rumänen als auf ihrem Trone einen Abkömmling jener Familie zu haben, welche Frankreich Helden wie Napoleon I und Napoleon III gegeben. »

Hierauf sprach Herr Ion Bratiano von den Verhandlungen und Schritten beim Kaiser der Franzosen, welcher Letztere erklärt hat, dass er nie zu einer Wahl seine Zustimmung geben könnte, die alle Mächte gegen Frankreich aufregen müsste; da ein Fürst aus seiner Familie auf dem rumänischen Trone, ganz Europa beherrschen würde.

« Unter derartigen [525] Verhältnissen blieb den Rumä-
« nen nichts übrig als sich nach einem andern Fürsten
« aus einer der regierenden Familien in Europa umzusehen.
« Der Prinz der sich vor allen durch die liberalen und
« konstitutionalen Tradizionen seiner Familie auszeichnet,
« ist Prinz Carl von Hohenzollern, dessen Vater zu Gunsten
« der deutschen Einheit Deutschland sein Herzogtum
« abgetreten hat, und jetzt der Führer der liberalen Partei
« in Preussen ist. Abgesehen hievon ist Fürst Carol I
« von Rumänien sehr nahe verwandt mit Kaiser Napo-
« leon. »

Die revoluzionäre Partei verbreitet hier die Nachricht,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

dass der Prinz von Hohenzollern Herrn Ion Bratiano vom Kaiser Napoleon empfohlen worden wäre, und es wurde mir versichert, dass er diese Behauptung auch in seiner Rede aufgestellt.

Auf der andern Seite erzählt mir Fürst Brancovano, dass Herr I. Bratiano in Paris nicht eine Audienz beim Kaiser Napoleon hatte.

[526] Der aus Paris vor wenigen Tagen angekommene Gerant des französischen Consulats, Baron d'Avril, schien ganz überrascht von dieser Kandidatur. Er soll geäussert haben, dass man in Paris keine Ahnung hatte von der Absicht den Prinzen von Hohenzollern hier zum Fürsten zu wählen.

Ich ersuchte Herrn Henry Stanley, den ich seit längerer Zeit kenne, der aus London vor zwei Tagen hier angekommen war, und heute nach Constantinopol abreist und der mit Herrn Ion Ghika sehr befreundet ist, sich bei diesem zu erkundigen ob es richtig, dass Kaiser Napoleon diese Wahl veranlasst oder unter seinem Schutz genommen. Herr Henry Stanley erzählte mir, Herr Ion Ghika habe anfangs sich über die Sache nicht deutlich ausgesprochen, endlich geäussert, es sei sehr wahrscheinlich man habe dieses Gerücht im Umlauf gebracht um die Kandidatur dieses Prinzen durchzubringen.

[527] Oberst Haralambi, Mitglied der provisorischen Regierung, ist jetzt auch der Ansicht, dass Herr Bratiano der provisorischen Regierung und dem Ministerkonseil die Candidatur des Prinzen von Hohenzollern als unter dem Patronat des Kaisers Napoleon stehend dargestellt, um jene zu bestimmen, plötzlich und ohne Zögern diesen Prinzen der Wahl des Landes vorzuschlagen.

Auch könnte der Umstand, dass man allsogleich die Wahl dieses Prinzen der allgemeinen Abstimmung unterzog andeuten, man wollte Frankreich gewissermassen die Hände binden in Bezug auf einen Fürsten, der aus dem allgemeinen Stimmrecht hervorgegangen. Herrn von Bismarck muss es auch sehr gelegen sein, wenn das Misstrauen der kaiserlichen Regierung in die Absichten des Kaisers Napoleon durch Vorgänge, wie die Wahl des Prinzen von Hohenzollern, gesteigert wird. [528] Rück-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sichtlich der Frage kann ich übrig Eurer Excellenz von hieraus nur Vermutung und nichts Bestimmtes unterbreiten.

Ich erlaube mir jedoch hinzuzufügen, dass von Leuten wie Herrn Ion Bratiano ausgehende Behauptungen jedenfalls keine Gewähr der Wahrheit bieten.

Nach den Æusserungen des russischen Consuls zu urteilen, würde das russische Cabinet allen seinen Einfluss in Berlin geltend machen, um das Hierherkommen des Prinzen von Hohenzollern und die Annahme der auf ihn gefallenen, wenn auch noch nicht offiziel konstatirten Wahl zu verhindern.

Geruhen, etc.

(V. B., Ber., I, f. 518-521 et 524-528.)

## 224

21 avril. — AVRIL à DROUYN. N° 2.

... Le scrutin pour l'élection du Prince Charles de Hohenzollern a été clos aujourd'hui. Le résultat exact n'en est pas encore connu. Cependant le Gouvernement provisoire affirme que le nombre des votes pour l'élection de S. A. R. dépassera, comme on le désirait ici, celui des votes qui ont sanctionné par un plébiscite les résultats du coup d'État de 1864. Le Prince Charles, ou, comme on le dit déjà ici, Charles Ier, a été informé du succès incontestable de la votation.

Je n'ai pas appris que la tranquillité ait été troublée nulle part depuis les événemens de Iassy. Le vote du plébiscite a eu lieu, sinon avec enthousiasme, du moins avec régularité, comme l'accomplissement d'un devoir et comme l'effet d'une conviction [338] qui ne se discute pas.

Beaucoup d'électeurs, sans douter de l'excellence du résultat poursuivi, n'ont pas voté avec une confiance absolue dans la possibilité d'y atteindre immédiatement. En se rappelant la proclamation encore si récente du Comte de Flandres, on se laissait aller quelquefois à montrer une résignation railleuse qui est tout à fait dans le caractère roumain. Du reste, la disposition d'esprit que j'ai essayé de dépeindre me paraît un témoignage de la persistance des vœux de la population, plus sérieux que ne l'aurait été l'entraînement d'un enthousiasme irréfléchi.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

La situation intérieure se continue telle que M. Tillos l'a représentée à Votre Excellence, tiraillemens entre les membres du Gouvernement, projets de coups d'état attribués tantôt au parti radical, tantôt à l'armée...

[339]... L'armée n'est pas payée et l'on m'assure que l'influence étrangère qui a poussé au mouvement d'Iassy s'applique à exciter l'animosité des officiers.

Aux moins éclairés, on répète que la candidature du Prince Charles n'est pas plus sérieuse que celle du Prince Philippe et l'on essaie d'amoindrir la personnalité de S. A. R. J'entends dire aussi, mais je n'en ai pas la preuve, que de l'argent serait distribué par des agens russes aux officiers besoigneux ou mal famés.

Le Gouvernement provisoire est au courant de tout et il l'a montré : [340] l'explosion de la candidature du Prince de Hohenzollern a été une heureuse diversion, ou plutôt un atermoiement, car on ne sait pas ce qui arriverait si l'on apprenait subitement un refus de S. A. R. Aussi, en me plaçant bien entendu au point de vue local, le seul que ma position permette d'envisager, je prends la liberté de signaler à la plus sérieuse attention du Gouvernement de l'Empereur la nécessité, si le Prince Charles doit accepter, de faire connaître sans retard sa décision, dût le consentement rester encore conditionnel.

Le Gouvernement provisoire, instruit par une expérience récente, déclare qu'il ne proclamera pas l'élu sans avoir reçu son consentement et qu'il ne demandera pas un nouveau serment aux fonctionnaires. Le résultat du plébiscite sera nécessairement publié et accompagné de quelqu'une de ces proclamations emphatiques qui sont comme le cachet du parti radical, aussi déclamatoire ici que partout ailleurs. Mais j'ai insisté auprès de M. Ion Ghika pour que le plébiscite ne fût pas, pour le moment, *promulgué* par le pouvoir exécutif, en lui représentant que cette réserve, bien qu'un peu subtile, pourrait être considérée comme un acte de déférence [341] envers la Conférence de Paris. Je ne sais pas dans quelle mesure le Président du Conseil voudra ou pourra suivre cet avis...

(P. B., I, f. 337-341.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 225

22 avril. — Télégramme. AVRIL à DROUYN.

A la suite d'une première ouverture qu'Aali Pacha n'a pas repoussée absolument, le Gouvernement provisoire expédie aujourd'hui à Constantinople une communication sagement motivée pour demander le consentement de la Turquie au Prince étranger.

On prie instamment que vous télégraphiez à l'ambassadeur de France d'engager la Porte à entrer en pourparlers sur cette proposition d'arrangement direct.

(P. B., I, f. 343.)

## 226

22 avril. — EDER à MENSDORF. N° 60.

La candidature paraît de plus en plus l'œuvre de Bismarck. On doute même au sein du Gouvernement, que Napoléon III l'ait proposée.

Nach den hier vorhandenen Angaben wird es immer wahrscheinlicher, dass die Kandidatur des Prinzen von Hohenzollern ausschliesslich zwischen Herrn von Bismarck und der hiesigen revoluzionären Partei durch den Grafen von Golz und Herrn Ion Bratiano in Paris abgemacht wurde.

Als es sich darum handelte die hiesige Regierung plötzlich zur Annahme dieser Kandidatur zu bewegen, waren die Behauptungen Herrn Ion Bratiano's, dass die Kandidatur jenes Prinzen unter dem Schutz des Kaisers der Franzosen stehe sehr bestimmt.

Jetzt zweifeln einige Regierungsmitglieder an deren Richtigkeit, auch ist die Sprache des Organs der Partei der [535] Herr Ion Bratiano angehört in diesem Bezuge eine andere geworden.

Der Românul gibt die Möglichkeit zu, dass auch die französische Regierung gegen diese Wahl Schritte mache, allein dies, meint er weiter, ändere nichts an der Sache. In der Politik komme es hauptsächlich an auf das Erraten, auf das richtige Treffen der auch nicht ausgesprochenen Ansichten einer Regierung. Wenn die Rumänen fest auf

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ihrem Willen verharren, werden endlich alle Mächte sich diesem Willen fügen...

(V. B., Ber., I, f. 532 et 535.)

## 227

23 avril. — MENSDORF à APPONYI. N° 4.

[Transmet plusieurs rapports d'Eder (dont le N° 55 du 15 avril) et pense que, puisque la France paraît étrangère à la candidature, elle s'y opposera comme les autres. Gramont a d'ailleurs proposé un hospodar indigène pour quatre ans comme solution provisoire. On peut s'y rallier.]

(V. L., Exp., I, f. 122.)

## 228

23 avril. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF. N° 22.

La Porte refuserait le Prince étranger même dans le cas que la France et l'Angleterre l'admettent.

(V. C., Ber., I, f. 247.)

## 229

24 avril. — PROKESCH à MENSDORF. N° 22 B.

[Le Grand Conseil a décidé d'agir même sans l'aveu des Puissances et Aali Pacha a déclaré à Golescu que si les Principautés ne respectaient pas les traités, elles délivraient la Porte des engagements qui en découlent.] La considération qui inspire à la Porte l'énergie à laquelle elle s'éveille en ce moment, est l'influence subversive que l'installation d'un Prince étranger à Bucarest exercerait sans aucun doute en Servie, en Bulgarie, au Montenegro et en Herzégovine. La Turquie d'Europe deviendrait, pour ainsi dire, ingouvernable [256] et toute intrigue politique y trouverait un sol préparé.

(V. C., Ber., I, f. 253-256.)

## 230

24 avril. — Télégramme. EDER à MENSDORF.

Signes avant-coureurs d'une contre-révolution.

Allen Anzeichen nach bereitet sich hier eine Gegenrevoluzion zu Gunsten eines einheimischen Fürsten vor.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Ich erlaube mir, Eure Excellenz zu bitten von dieser Mitteilung vorläufig keinen Gebrauch zu machen, weil der Erfolg derartiger Vorgänge von nicht vorherzusehenden Zufälligkeiten abhängt und ihr vorzeitiges Bekanntwerden sie vereiteln könnte.

(V. B., Ber., I, f. 550.)

## 231

24 avril. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 82.

[102]... J'ai eu déjà, et j'aurai souvent encore, sans doute, l'occasion de rappeler à Lord Clarendon quels ont été, et quels sont les vrais mobiles de notre conduite dans cette affaire où il se montre, en général, assez porté à nous supposer des dispositions peu favorables au maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman. L'élection du Prince Charles de Hohenzollern lui a fourni, tout récemment, un prétexte pour revenir avec moi sur ce sujet. Il m'a donné à entendre que le choix des Roumains ne s'était pas fixé sur un Prince de la maison de Prusse sans que nous eussions été préalablement pressentis à cet égard, et il m'a signalé, en [même temps, les inconvéniens pour l'Autriche et les dangers pour la Turquie d'une pareille élection, si elle était ratifiée. Ses observations, tout en conservant un caractère amical, se reproduisent trop souvent pour que je n'y voie pas le reflet de certaines défiances qu'il est de mon devoir de signaler à Votre Excellence. Lord Clarendon se montre, au surplus, beaucoup plus calme depuis que nous sommes [103] convenus avec l'Angleterre de recommander aux Moldo-Valaques la nomination, pour un laps de temps fixé d'avance, d'un Prince indigène, et qu'il a reçu de Berlin l'assurance que le Roi Guillaume n'autoriserait pas son jeune parent à accepter l'hospodarat à moins que la Conférence elle-même ne crût utile de confirmer le choix des Roumains. J'ajouterai que Lord Clarendon me parle, en toute occasion, de son désir de marcher d'accord avec nous dans cette question...

(P. L., II, f. 102-103.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 232

24 avril. — Télégramme. DROUYN à MOUSTIER.

Il serait de l'intérêt mutuel de la Turquie et des Principautés de chercher à s'entendre directement entre elles, sauf approbation de leurs arrangements par la Conférence. Le gouvernement provisoire fait, me dit-on, des démarches en ce sens à Constantinople. Appuyez-les.

(P. C., I, f. 262.)

## 233

24 avril. — Télégramme. DROUYN à AVRIL. 10 h. 55 matin.

Je considère comme impossible d'obtenir le consentement de la Porte au choix d'un Prince étranger. Mais il serait de l'intérêt mutuel de la Turquie et des Principautés de chercher à s'entendre directement entre elles, sauf approbation de leurs arrangemens par la conférence. Je télégraphie dans ce sens à Constantinople.

(P. B., I, f. 344.)

## 234

24 avril. — Télégramme. AVRIL à DROUYN. 5 h. 35 soir.

Les hommes de tous les partis sont convaincus que si l'on apprend ici un refus du Prince élu, il y aura en Moldavie un mouvement séparatiste et en Valachie une révolution militaire ou radicale. L'inquiétude est extrême et fondée. Une acceptation même conditionnelle conjurerait le danger.

Jean Bratiano part pour exposer cette situation à Berlin.

(P. B., I, f. 345.)

## 235

25 avril. — AVRIL à DROUYN. N° 3.

[La Porte se prête peu à la discussion parce qu'elle croit le refus du prince Hohenzollern assuré]... M. Ion Ghika était porté de lui-même à entrer dans la voie d'un arrangement direct. Je ne l'en ai pas découragé, ce n'était guère dans l'espoir que la proposition transmise au kapoukaja fût immédiatement prise en considération par la puissance suzeraine, mais [347] parce que ce mode de procéder est la

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

conséquence naturelle de la décision prise par la conférence de Paris dans sa dernière séance.

A propos du vote, le Gouvernement provisoire a publié la proclamation dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint la traduction à Votre Excellence. Les inquiétudes du gouvernement ne sont que trop fondées. Le jour où l'on apprendrait un refus du Prince Charles, la cause du Prince étranger serait considérée comme perdue et le Gouvernement provisoire aurait épuisé le très peu de prestige qui lui reste et qui ne tient qu'à la perspective d'une solution favorable aux vœux de la nation. Les hommes de parti et les aspirans à la Principauté, y compris ceux qui sont au pouvoir, ne seraient plus retenus par rien. Tout le monde sans exception est convaincu ici qu'il en résulterait une confusion complète dont le résultat le plus probable serait en Moldavie un mouvement séparatiste et en Valachie une révolution radicale ou militaire...

[Brătianu part aujourd'hui pour agir sur les princes prussiens.]

(P. B., I, f. 346-348.)

## 236

25 avril. — EDER à MENSDORF. N° 63 B.

D'après le baron d'Avril, la France maintient le principe du Prince Étranger et ne soutiendra l'hospodar à terme que comme un pis-aller.

...Baron d'Avril entgegnete, dass da er den Wunsch habe, sich vollständig mit mir zu verständigen, er mir offen erklären werde, er fasse den Sinn des ihm zugekommenen Auftrags dahin auf, dass er für die Wahl eines auf vier Jahren zu wahlenden einheimischen Hospodars nur für den Fall zu wirken hätte, wenn es sich herausstellen sollte, dass ein fremder Fürst nicht durchzusetzen. Als nämlich er — Baron d'Avril — Paris vor kurzem verlassen, habe Herr Drouyn de Lhuys den Standpunkt eines fremden Fürsten festgehalten. Dass der französische Herr Minister diesen Standpunkt inzwischen aufgegeben, könne [568] er nicht voraussetzen, sich bei ihm in diesem Bezuge ausdrücklich anzufragen sei in seiner Stellung nicht schicklich.

(V. B., Ber., I, f. 565-568.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 237

25 avril. — MOUSTIER à DROUYN. N° 44.

[Moustier transmet à Drouyn une correspondance « venue de Bucarest, émanée de personnes peu favorables au gouvernement provisoire, mais en position d'être bien renseignées » (f. 268). Voici cette correspondance :]

Bukarest, 11 avril 1866. — A en juger par l'attitude des autorités, à quelques mots échappés à leurs amis, il y aurait un désappointement très sensible et même un mécontentement assez marqué parmi les principaux membres du gouvernement, je veux dire ceux qui passaient pour candidats à la Principauté. Des nouvelles de Paris résumant les décisions de la conférence auraient causé le désarroi. La conférence, ou plutôt la majorité des Puissances, tiendrait pour un Prince étranger et l'aurait même désigné. Adieu les rêves de M. John [*sic*] Ghika, du prince Démètre Ghika, de MM. Lascar Catardji, Mavroïeni, Golesco, Bratiano, etc., etc.

Voici ce que savent pour le moment les gens bien informés. En attendant la lutte est vive pour les élections de la constituante; rouges et boyards sont aux prises; à la suite du conflit qui a eu lieu à l'Athénée où les rouges étaient maîtres et dont il a été question dans la dernière correspondance, les boyards ont fondé un autre comité à la salle Rossel. Les harangues vont leur train des deux parts; d'un autre côté le gouvernement provisoire entretient la fièvre belliqueuse et nationale contre tout envahisseur possible du sol de la Roumanie. Le *Moniteur* publie un rapport du ministre de la Guerre à la Lieutenance qui a voulu connaître les ressources militaires du pays. D'après M. Lecca la Roumanie aurait 40.000 hommes prêts à entrer en campagne et 100 pièces de canon. Il faut croire que ce rapport n'est fait que pour le pays, ou que les Turcs, les Russes ou les Autrichiens ne savent rien de ce qui se passe à Bukarest. La vérité est que les cadres sont fort incomplets et que l'armée serait certainement fort embarrassée de se présenter avec 10.000 baïonnettes à Giurgievo; on peut hardiment réduire le chiffre de l'artillerie dans les mêmes proportions.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Dans le même ordre d'idées le Ministre de la Guerre a publié un appel emphatique à la jeunesse roumaine pour provoquer des engagements volontaires : je n'ai pas ouï-dire que l'appel de M. Lecca ait été entendu et que la jeunesse roumaine ait cru sur parole le principal auteur de la nuit du 11/23 février quand il affirmait que l'état de soldat roumain était la plus noble profession. Quant à l'armée elle-même [270] elle se plaint fort. La discipline, qui n'était pas forte avant la chute du prince Couza, n'a rien gagné au changement de l'état de choses. On fait beaucoup de politique dans les rangs. On se plaint de passe-droits qui favoriseraient les héros et les amis des héros du 11/23 février au détriment d'autres officiers et au mépris de la loi sur l'avancement. Beaucoup d'officiers pensent à laver ce qu'ils appellent la souillure faite au drapeau roumain; ils se sont réunis, ils se sont comptés, et il ne leur a manqué jusqu'à ce jour qu'un chef déterminé pour agir. On a tant parlé de ces projets de réaction et le sentiment de réaction était tellement dans les esprits que le gouvernement provisoire en a pris ombrage. Cela a suffi pour que quelques mauvais plaisants eussent l'idée d'effrayer l'autorité. Dans ce but on a employé des moyens fort usités à Bukarest : des lettres anonymes; on a donc obligeamment prévenu les lieutenants et les ministres qu'ils seraient arrêtés dans leur lit dans la nuit du 4 au 5 avril. Sans perdre une minute l'armée a été consignée de 10 heures à minuit, le préfet de police et ses agents couraient aux domiciles des officiers pour les conduire à leur caserne, la garde du palais était quadruplée et veillait sur les autorités qui étaient en permanence tandis qu'on gardait à vue les maisons des généraux Floresco et Mano et du colonel Salomon, chefs supposés de la conspiration, qui dormaient fort paisiblement. Le lendemain le bruit courait que le général Floresco était arrêté; il ne l'était pas, non plus que le général Mano ni le colonel Salomon, mais on s'occupait au palais de les mettre en accusation. Mais des difficultés se présentaient : si on mettait le dernier ministère en accusation, on n'atteignait ni le général Floresco, ni le général Mano qui s'étaient démis de leur portefeuille quelque temps avant la chute du Prince; on s'en prenait au colonel Salomon



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

qui n'a pas leur importance, puis à un des principaux boyards, M. Otételéchano, lesquels avaient été ministres un mois à peine, le premier, *ad interim*, à la Guerre, le second aux Finances. Il fallait cependant se débarrasser de cet épouvantail qui s'appelait Floresco. M. Ion Ghika et le Ministre des Travaux publics, M. Stourdza, également haineux, proposèrent alors de poursuivre le général Floresco tout seul. M. Stourdza avait découvert par la commission d'enquête des Travaux publics que le général étant ministre de l'Intérieur avait concédé *sans adjudication* le pavage de quatre grandes rues [271] de la capitale qui sont à la charge de l'État. L'acte de mise en accusation fut débattu et accepté par les ministres, puis présenté à la lieutenance. Là la question changea de face. MM. Golesco et le colonel Haralambi repoussèrent cette poursuite isolée, firent remarquer que M. N. Cretzoulesco, président du conseil, avait, en sa qualité de Ministre des Finances, ordonnancé les fonds pour cette entreprise et qu'il méritait à double titre d'être compris dans la mise en accusation. D'ailleurs tous les ministres d'alors avaient discuté en conseil la concession du pavage, donc il fallait mettre tout le cabinet en accusation. MM. Golesco et Haralambi ne voulurent pas en démordre, l'affaire changeait de face. MM. Ion Ghika et Démètre Stourdza imaginèrent alors d'agrandir la scène et de faire disparaître leurs passions personnelles sous des couleurs politiques qui devaient leur assurer le concours de la lieutenance entière. Ils proposèrent et ils firent accepter de faire remonter la mise en accusation contre le ministère qui existait en juin 1865 lorsque le prince Couza quitta la Roumanie pour aller aux eaux d'Ems, contre le ministère qui avait si rudement réprimé la tentative de révolution du 3/15 août. Du même coup, ces messieurs se vengeaient de leur défaite d'alors et ils englobaient dans l'accusation avec les généraux Floresco et Mano M. N. Cretzoulesco et un autre ministre, M. Balanesco. Sur ce terrain on fut aisément d'accord, mais un autre incident se présenta : le colonel Cretzoulesco du 7e régiment, aujourd'hui commandant en chef des troupes à Bukarest, fut avisé du coup qui allait frapper son frère aîné. Il se rendit au palais et rappela en termes énergiques

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

qu'il n'avait donné son concours le 11/23 février qu'à la condition que son frère ne serait nullement inquiété. Une discussion assez vive s'ensuivit, le colonel tint bon et eut gain de cause; mais on lui fit comprendre que la présence de son frère était gênante, qu'il était trop engagé dans le passé pour ne pas être pris peut-être comme un drapeau par la réaction qui s'agitait, bref qu'il ferait bien de s'éloigner pour quelque temps de la capitale. Le colonel admit cette nécessité et engagea son frère à partir. M. N. Cretzoulesco voulut se rendre à sa terre, puis sur l'insistance du ministre de l'Intérieur il partit lundi pour l'étranger.

Deux jours plus tard tout le ministère du 15 juin 1865, sans oublier M. Cretzoulesco, était mis en accusation par un décret de la lieutenance. C'était aller loin car la [272] convention ne donne au prince dont dérivent les lieutenants que l'initiative en matière de poursuites. Ce n'était cependant pas aller assez loin dans le sens de l'opinion publique qui demandait que tous les ministres depuis 1859 eussent à rendre compte de leurs faits et gestes, idée que les autorités du jour ne peuvent admettre et pour cause.

Ces jours derniers on a reçu de Paris des lettres de l'agent et des commissaires du gouvernement provisoire. Ces messagers engagent les lieutenants à se renfermer strictement dans les affaires administratives et leur font craindre que tout acte constitutionnel, toute modification à la convention ou aux statuts ne créent de graves embarras. Ils ont toute confiance dans l'agrément d'un Prince étranger par les puissances.

Le gouvernement s'est mis tout aussitôt à calmer l'ardeur avec laquelle MM. Lecca et Rosetti distribuaient des fusils à la garde civique. Depuis quatre jours, la distribution s'opérait avec un grand éclat dans la cour du palais et le ministre de la guerre terminait la cérémonie par une chaleureuse allocution. Depuis l'arrivée des lettres de Paris ces manifestations belliqueuses ne se sont pas renouvelées, au moins en public. Dans les quatre jours susdits un millier au moins de fusils a été distribué.

A la même date on annonçait l'arrivée à Bukarest de M. Jean Bratiano le premier commissaire du gouverne-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ment à Paris (M. Jean Bratiano est le même qui figura et fut condamné dans l'affaire de l'Opéra-Comique). M. C.-A. Rosetti et ses amis imaginèrent de faire à M. Bratiano une réception triomphale : 500 voitures devaient être louées et accompagnées d'autant de cavaliers pour aller jusqu'à mi-chemin de Giurgevo et on devait rentrer à Bukarest de nuit au milieu des torches et provoquer une illumination. Y eut-il une crainte réelle d'un coup de main de la part du parti démocratique ? Ce coup de main fut-il prémédité de M. Rosetti et de ses amis comme les boyards l'affirmèrent ou feignirent de le croire ? On ne sait, mais le bruit courut que cette réception triomphale pourrait bien prendre un autre caractère et porter au trône le candidat du parti, le triomphateur lui-même. Tout Bukarest fut rempli de ce bruit qui eut son écho au sein du gouvernement provisoire. On reprocha vivement à M. Rosetti d'exciter [273] des démonstrations populaires au lieu d'user de son influence pour maintenir le calme le plus complet dans les esprits. La discussion s'envenimait quand le colonel Haralambi y mit fin en déclarant à M. Rosetti qu'il ne tolérerait, lui, aucune démonstration du genre de celle dont il était question; qu'il veillerait à l'ordre, qu'il tiendrait son régiment sur pied et qu'il bourrerait ses canons (*sic*) avec ceux qui essaieraient de faire de la politique en pleine rue. Le parti de l'action se le tint pour dit; la chose fut d'autant plus facile que M. Bratiano est arrivé hier de grand matin sans bruit, non par la route de Giurgevo, mais venant de Turnu Severin où il a débarqué et ayant passé par la Petite Valachie et la ville de Pitesti, aux portes de laquelle il possède une belle propriété.

Les journaux s'occupent à l'avance des travaux de la future Constituante. Le parti démocratique propose de supprimer l'organisation créée par le coup d'État du 2/14 mai 1864. Il faut espérer que les rancunes contre le prince Couza n'iront pas jusqu'à la suppression de la loi rurale qui a détruit la corvée et rendu le paysan propriétaire, de la loi électorale qui a fait presque tous les Roumains électeurs, de la loi qui a constitué l'église nationale roumaine, etc., etc.

Il serait difficile de se rendre compte de l'état fiévreux du

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

journalisme de Bukarest et des étranges choses qui s'impriment depuis un mois. L'une de ces feuilles rappelle le mot de Bonaparte à ses soldats au pied des pyramides et elle s'écrie : « Ce ne sont pas seulement quarante siècles qui vous contemplent du haut des Pyramides, c'est l'univers entier de tous les points du globe ! » La *Trompette des Carpathes* continue à harceler le Ministère, le rédacteur fait un récit abrégé des règnes des plus grands princes de la Roumanie et il énumère avec complaisance tous les actes mémorables du prince Couza auquel il accorde une des premières places ; il dément hautement les bruits propagés à dessein dans les masses dans le but de faire croire que le Prince *vendait la Roumanie à la Russie*. « Vous avez les papiers de ce traître, écrit-il, publiez-les, vous avez déclaré qu'ils seraient publiés. » Réclamations inutiles, bien entendu. Un autre journal, qui est à la dévotion de M. Ion Ghika, fait valoir les mérites de cet homme d'État et tient un langage relativement sage, trop sage pour qu'on l'écoute. Toutes les feuilles, une vingtaine, pas moins, sont unanimes pour [274] attaquer avec la plus incroyable violence les concessions de travaux publics ou d'entreprises faites à des étrangers et insultent chaque matin les concessionnaires qui vont *ruiner la Roumanie*. Et pour mieux expliquer le mal que feront au pays la banque, les chemins de fer, les usines Godillot, le système des poids et mesures, etc., etc., un journal humoristique, *la Satire*, publie une grande lithographie sur laquelle nous voyons une foule d'infortunés Roumains écrasés sous une lourde pyramide qui porte les titres des diverses concessions : heureusement pour les victimes on voit accourir dans le lointain les chasseurs baïonnette en tête, commandés par M. Lecca, et l'artillerie, aux ordres du colonel Haralambi, a déjà ébréché le sommet du monument. Dans un coin un animal à triple tête, celles de MM. Cretzoulesco, Floresco et Mano, personnifie le coupable gouvernement qui a appelé en Roumanie les capitaux étrangers.

Le seul journal français que nous avions à Bukarest, *la Voix de la Roumanie*, vient de disparaître, le gouvernement ayant retranché à M. de Marsillac, son rédacteur, la subvention dont il jouissait depuis quatre années. Le dernier

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

numéro de cette feuille a produit le plus triste effet dans la colonie française. M. de Marsillac avait assez souvent sollicité les faveurs du gouvernement du prince Couza et il avait joui assez largement de ses générosités au su et au vu de tout le monde pour qu'il ne lui fût point permis de s'excuser dans son dernier numéro d'avoir soutenu ce gouvernement et de dire que sa conscience n'avait pas été libre. Tous les Français d'ici se sont indignés avec raison d'un manque de dignité et d'une impudence dont les Roumains font naturellement des gorges chaudes.

En dehors des attaques quotidiennes dirigées par les journaux contre les concessions on emploie ici d'autres petits moyens de scandale qui ne sauraient être vus de bon œil à Paris. On a répandu le bruit qu'on avait trouvé dans les papiers du prince Couza une lettre de la princesse Mathilde. Il résulte d'informations précises que Son Altesse Impériale a écrit, en effet, au Prince pour recommander, il y a deux ans environ, un officier roumain sorti de l'école d'état-major de Paris et qui venait d'épouser la fille de M. le Dr Trébuchet, membre de l'Académie de Médecine et médecin de la Princesse. Or on [275] a répandu le bruit dans le public que la princesse Mathilde avait écrit au Prince pour lui recommander les affaires de M. Godillot, affaires auxquelles elle et M. Drouyn de Lhuys étaient intéressés; il suffit de signaler de pareils procédés pour qu'ils soient flétris comme ils méritent de l'être.

Les graves événements auxquels nous assistons amènent des incidents comiques; le gouvernement provisoire a reçu plusieurs demandes d'individus qui, sur le refus du Comte de Flandre, sollicitent la *place* du prince Couza. D'abord un cordonnier de Munich qui propose de se contenter d'une liste civile excessivement restreinte. En second lieu un capitaine français en retraite qui se charge de mettre les Roumains *au pas*. Puis un monsieur Epailly ou Espailly de Béranger, rue Blanche, à Paris, qui serait satisfait d'une liste civile de 500.000 francs et qui donnerait des courses et des chasses.

P. S. — A l'instant on vient me dire que nous allons assister à la proclamation d'un Prince étranger.

(P. C., I, f. 269-275.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

*Deuxième correspondance* :

Bukarest, 17 avril 1866. — Les événements marchent à une solution. D'après ce qui se raconte parmi les intimes du gouvernement provisoire les Puissances n'auraient pu s'entendre à la conférence : la France, l'Angleterre, l'Italie et la Prusse tenant pour un Prince étranger contre la Porte, l'Autriche et la Russie. Les quatre Puissances auraient profité de la nouvelle de la dissolution de la Chambre pour suspendre les négociations et attendre les événements ultérieurs. Ceci se disait le 10 avril et était même publié par le *Moniteur*, sauf le conflit survenu dans la conférence.

De cette situation chacun tira la conclusion qu'il fallait amener un fait accompli; à Bukarest les convoitises reparurent, en Moldavie les conclusions furent les mêmes; car le prince Grégoire Stourdza, le candidat le moins déguisé dont on parlait beaucoup depuis le 11/23 février, que le gouvernement faisait activement surveiller et que l'on avait vainement essayé d'attirer à Bukarest, le prince Grégoire Stourdza, dis-je, qui s'était enfin décidé à se mettre en route pour la Valachie, s'arrêta à Bouzéo en apprenant la dissolution des corps législatifs et rebroussa chemin. On s'attendait à le voir agir. On le savait homme à ne pas marchander les moyens; on se rappelait sa tentative de 1859, on racontait qu'il avait à sa disposition des centaines de Polonais disposés aux entreprises les plus aventureuses. On ajoutait qu'il s'était réconcilié avec son père le vieux prince Michel Stourdza à Paris, où la révolution du 11/23 février l'avait surpris, et que celui-ci avait muni son fils d'un crédit de 200.000 ducats.

D'autre part, la Russie devait indubitablement chercher à provoquer en Moldavie quelque événement qui fût de nature à seconder ses vues politiques, c'est-à-dire à démontrer que les Moldaves ne voulaient ni Prince étranger ni union. Par ses consuls et ses agents elle secondait donc énergiquement le mouvement séparatiste et elle avait décidé quelques vieux boyards à signer les premiers une adresse en ce sens qui fut expédiée à Aali Pacha pour être transmise à la conférence de Paris. Ce premier succès l'avait enhardie. Divers personnages sujets russes, mais qui

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tiennent aux premières familles de la Moldavie, avaient été envoyés à Iassy pour travailler de concert avec le consul russe, M. Lex [277]. Parmi les principaux il faut citer le prince Constantin Morouzi, dont le frère aîné, le prince Morouzi d'Izvorechti est le plus grand propriétaire de la Haute-Moldavie (c'est lui qui fut président du conseil et sénateur sous le prince Couza) et dont le frère cadet, le prince Al. Morouzi de Pékéa possède une vaste terre dans la Basse Moldavie (les princes Constantin et Alexandre ont été élevés à Pétersbourg avec l'Empereur Alexandre). Il faut citer aussi le fils du prince Constantin, puis venait M. Alex. Balsch attaché à l'ambassade de Russie à Paris, celui qui faillit être assassiné l'an dernier. Ces messieurs, le prince Constantin, son fils et M. Balsch travaillèrent activement à la formation du comité électoral en vue des élections annoncées pour la future Constituante.

Déjà le gouvernement provisoire avait envoyé à Iassy un préfet sur lequel il pût compter; il avait fait choix de M. Stephan Golesco, le frère du lieutenant princier. M. St. Golesco est un homme honnête, ferme, mais qui ne possède pas l'intelligence nécessaire pour se rendre maître d'une situation aussi difficile; de plus, il était complètement inconnu personnellement en Moldavie, il ne pouvait donc y exercer qu'une influence très bornée. Le comité séparatiste continua son œuvre, des réunions électorales eurent lieu dans lesquelles la foule ne permit à personne de parler en faveur de l'union. Les unionistes constitués aussi en comité et aidés par les autorités prirent leurs mesures pour le lendemain et réussirent à leur tour à ne point laisser parler leurs adversaires. Au sortir de la victoire de la veille les séparatistes avaient porté en triomphe l'un des leurs, M. Roznovano, homme d'une complète nullité mais fort riche et dont la caisse faisait tous les frais de ces manifestations. On avait reconduit M. Roznovano par de fraternelles accolades. Telles étaient les nouvelles envoyées de Iassy les 8 et 9, elles n'étaient pas de nature à calmer les inquiétudes avouées du gouvernement.

L'arrivée de M. J. Bratiano décida la lieutenance à prendre un parti. M. J. Bratiano (toujours d'après ce que l'on rapporte dans les régions gouvernementales) serait

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

arrivé porteur d'un plan tracé à Paris pour la consommation du fait accompli désiré par la France. Il avait été décidé que le Gouvernement provisoire, à un moment donné, convoquerait le peuple roumain pour nommer [278] un Prince étranger. Le choix du prince était arrêté, l'empereur y avait pourvu et le futur prince avait accepté : c'était le prince Charles de Hohenzollern, âgé de 27 ans. Le prince Charles devait être précédé à Bukarest de M. le Baron d'Avril, employé supérieur du Ministère des Affaires Étrangères de France.

Quelles que fussent les secrètes pensées de plusieurs des membres de la lieutenance il n'y avait pas à hésiter sur l'adoption de ce plan; toutefois à la suite d'un long conseil de nuit on se décida à brusquer l'exécution du plan, les dépêches de Iassy laissaient entrevoir une levée de boucliers en faveur de la séparation et le comité électoral favorable au gouvernement venait de déclarer que dans le cas où la Moldavie nommerait un Prince étranger, ce prince devrait être de *race latine*. Le gouvernement décida qu'un des membres de la lieutenance se rendrait sans retard à Iassy, on désigna M. Lascar Catardgi, moldave, qui exigea qu'on lui adjoignît un de ses collègues et un des ministres : MM. Nicolas Golesco et Démètre Stourdza.

Le jour même, 11 au matin, on rédigea et fit imprimer secrètement une proclamation et un décret de convocation pour le plébiscite en faveur de Charles Ier. Le soir, ces messieurs partirent pour Iassy avec des milliers d'exemplaires de la proclamation et du décret. Ils prirent pour aides-de-camp les capitaines Costesco et Pilat Vassiliu, les deux officiers qui avaient porté la main sur le prince Couza dans la nuit du 11/23 février. En même temps, des agents furent envoyés par le gouvernement dans tous les districts de façon à ce que la proclamation et le décret pour le plébiscite fussent publiés en même temps le 3/15 dimanche dans toute la Roumanie. En même temps, le gouvernement expédiait à M. le Baron d'Avril, à Vienne, la dépêche suivante : « On vous prie de venir le plus tôt possible. »

A Iassy l'agitation avait grandi, à côté des comités unioniste et séparatiste se remuaient les partisans du prince

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Stourdza qui affectait cependant de se renfermer à la campagne. D'autre part, il y avait un petit parti qui songeait à M. Mavroïeni, le Ministre des Finances du gouvernement provisoire, et qui lui expédia un affidé pour l'engager à venir en Moldavie où il serait élu, lui assurait-on; M. Mavroïeni paraît s'être laissé convaincre un instant, puis changea d'avis : il ne partit point. A tous ces ferments il faut joindre l'action infatigable des agents russes richement pourvus. Il se disait à Iassy que ces messieurs disposaient d'une somme de 2 millions de francs.

[279] Le samedi 2/14 on afficha dans Bukarest la proclamation et le décret pour le plébiscite. Le gouvernement annonçait que le comte de Flandre n'avait pu accepter le trône de la Roumanie pour des raisons de famille et il proposait à la nomination du peuple roumain un nouveau candidat, le prince Charles de Hohenzollern (sous le nom de Carol I[er]), allié de la famille impériale de France et de la famille royale de Prusse. Ce choix avait ceci de fort curieux, pour des personnes initiées aux plans intimes du Prince Couza, que celui-ci avait porté ses vues sur le frère aîné du prince Charles pour l'exécution du projet de sa prochaine abdication, projet dont il avait fait part à l'empereur Napoléon par une lettre datée du 1[er] octobre 1865 et qui ne put être remise à S. A. I. [*sic*] que le 1[er] février seulement.

A la proclamation du gouvernement provisoire était joint le décret de la lieutenance qui convoquait le peuple roumain dans ses comices pour l'élection d'un nouveau prince. Le décret était rédigé de façon à laisser croire que des influences de Paris seul avaient décidé ce choix : les amis du gouvernement le commentaient du reste dans ce sens. Puis venait une proclamation du ministère dont le texte est des plus curieux. J'analyse : le prince Charles I[er] appartient à une branche cadette de la famille royale de Prusse d'où est issu Frédéric-le-Grand qui a su, par son intelligence et sa volonté, faire d'un petit duché que lui avait confié la nation l'un des plus puissants royaumes de l'Europe.

« Le prince Charles I[er], continue la proclamation, est allié par deux branches à Napoléon III et ainsi il est

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

considéré comme faisant partie de cette famille Bonaparte marquée par la main de Dieu, qui a donné au monde étonné deux Napoléons qui, adorés comme des demi-dieux, ont attiré à eux comme l'aimant attire le fer, la démocratie, le respect des nationalités, la gloire la plus vraie et la plus impérissable. » La proclamation ajoute que le prince Charles Ier « est le fils du chef du parti libéral chez la nation la plus libérale et la plus éclairée du monde, la nation allemande », qu'il est « le fils du seul prince du monde qui pour l'union, pour l'unification de l'Allemagne, a poussé le sacrifice jusqu'à descendre du trône », etc. Ces violences faites à l'histoire ont provoqué plus d'un sourire à Bukarest. La proclamation ministérielle se termine par deux rapprochements puérils qui ajoutent peu de chose aux mérites du prince Charles Ier, et qui ont paru généralement peu dignes de la gravité des circonstances. Le 20 avril le prince accomplit sa 27e année et le gouvernement a fixé ce jour pour la clôture du vote du plébiscite. « La providence, s'écrient les ministres, a voulu marquer cette journée [280] d'un signe éclatant. » Puis faisant allusion à la naissance du Danube : « La providence qui a ses vues a fait que le Danube, ce fleuve auquel nous devons la protection de l'Europe, naisse et ait sa source sur la terre illustre où est né Charles Ier, prince de Roumanie. Votez donc, Roumains! »

Le lendemain dimanche des tables installées dans les cours de toutes les églises, sur les places publiques, à chacune des portes du jardin Tchismedjiou, recevaient les votes des citoyens. Il y avait deux registres, un *pour*, un *contre*; l'immense majorité votera pour. Rien n'empêche d'ailleurs les citoyens zélés de voter plusieurs fois, puisqu'il n'y a aucune pièce à produire : il suffit de déclarer son âge (25 ans). Encore le gouvernement, soucieux dit-on d'obtenir pour le prince Charles Ier plus de votes que le prince Cuza n'en obtint pour le coup d'état de 1864 (700.000), vient-il de décider, contrairement à son décret qui fixe l'âge de 25 ans pour les électeurs, qu'on recevrait les votes des citoyens depuis l'âge de 21 ans accomplis. Le gouvernement n'admet guère du reste qu'on ne soit pas de son avis. Il a fait emprisonner à Fokchani, M. Boronesco ex-député

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

qui s'élevait contre la nomination d'un prince allemand, ici M. Macsentiano ingénieur de la municipalité qui exprimait hautement les mêmes idées. On parle cependant d'un certain nombre de protestations et de votes *contre* dans l'armée, surtout dans l'artillerie. En revanche, les agents envoyés dans les districts ont fait merveille. Le préfet de Boieshti [*sic* = Ploeşti ?] télégraphie que le registre destiné à recevoir les votes *contre* a été brûlé comme étant une honte pour la nation. A Bukarest le parti avancé avait préparé pour le dimanche une fête populaire en plein vent dans laquelle figuraient aussi des registres de vote. Le samedi des affiches convoquaient pour le lendemain au champ de la liberté tous les Roumains qui veulent une patrie forte, unie et indépendante. L'invitation était signée par les amis intimes de M. Rosetti et de M. Bratiano. On avait élevé une tribune ornée des couleurs nationales. La foule ne fut pas aussi nombreuse que les organisateurs de la fête semblaient l'espérer; toutefois les discours furent ardents. M. Bratiano raconta sa mission à Paris et promit l'appui de l'Empereur Napoléon. Le prince Démètre Ghika, ministre de l'Intérieur, parla à son tour, fit un pompeux éloge du peuple roumain et [281] lança, comme son prédécesseur, force injures au gouvernement déchu. Le tout se termina par une réconciliation solennelle entre les deux orateurs, ennemis jusque là, et par des embrassades publiques aux cris répétés de *Traïasca Romania, traïasca Carol*! Vive Charles Ier. La partie moins ardente du gouvernement avait sagement consigné une partie des troupes.

Pendant que le parti avancé célébrait cette fête à Philaret, le sang coulait à Iassy. Jusqu'à cette heure nous n'avons que les renseignements que le gouvernement a publiés au *Moniteur*. D'après les noms cités, il est presque incontestable que la Russie a provoqué l'émeute qui a éclaté, mais il paraît certain d'autre part que l'idée du séparatisme était largement représentée dans cette triste circonstance. Le Métropolitain principalement a toujours été notoirement hostile à la Russie; s'il n'a pas été amené de force dans la rue puisque la lutte a eu lieu à la porte de son palais et de son église à l'heure où il officiait, assure-t-on, il faut penser qu'il a cru défendre la cause du séparatisme.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Quoi qu'il en soit le gouvernement avoue des pertes considérables : 15 citoyens tués et 25 blessés pour 2 soldats tués et 15 blessés.

Ces nouvelles ont consterné les Moldaves d'ici. On n'a cité jusqu'ici que deux ou trois noms parmi les victimes et chacun craint pour les siens.

Le métropolitain est déjà déféré à la haute cour de justice. Le gouvernement ne semble pas complètement rassuré car on expédie des troupes en Moldavie.

(P. C., I, f. 276-281.)

## 238

25 avril. — APPONYI à MENSDORF. N° 29 A.

(Clarendon)

...Sa Seigneurie m'a répété, ce que j'ai déjà été en état de mander par mon télégramme du 19, que l'Angleterre refuserait positivement son assentiment à l'élection du Prince de Hohenzollern et que Lord Cowley était chargé « de parler bien haut dans la conférence et de bien prouver aux Moldo-Valaques qu'ils ne pouvaient pas se moquer impunément de la volonté des Grandes Puissances » (*sic!!*). Lord Clarendon [292] ajouta que le Roi de Prusse s'était exprimé « très convenablement » sur l'élection de son parent et avait promis de lui donner son veto, à moins que ce choix ne rencontrât l'assentiment unanime des Puissances. Cette réserve semble fort superflue au Principal Secrétaire d'État, qui croit savoir que même la France se verra obligée de se prononcer contre cette élection. Mais il n'en est pas moins convaincu, à ce qu'il m'a confié, que le mot d'ordre pour la nomination du « lieutenant prussien » est venu des Tuileries et que les Moldo-Valaques ignoraient jusqu'à l'existence d'un Prince de Hohenzollern. [Il se prononcerait volontiers pour un hospodar indigène élu à terme prolongeable.] (V. L., Ber., I, f. 291 v.-292.)

## 239

26 avril. — AVRIL à DROUYN.

[Offenberg parle de la possibilité d'une union entre le prince Charles et une duchesse de Leuchtenberg, à condition que le Prince soit installé, reconnu et indépendant.]

(P. B., I, f. 357.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

[En tête de la dépêche, Drouyn a écrit au crayon : « Dans le courant du mois dernier [= avril] j'avais fait allusion dans un entretien avec M. de Budberg à la combinaison Hohenzollern marié à Grande Duchesse de Leuchtenberg ; l'ambassadeur de Russie l'a repoussée vivement comme chimérique, impossible, inacceptable pour la Russie, etc. »]

## 240

26 avril. — MOUSTIER à DROUYN. N° 45.

[Réponse à la dépêche du 24 au sujet des tractations directes]... C'est le thème qu'il y a deux jours, j'ai pris sur moi de développer à Aali Pacha comme celui qui me semblait le mieux répondre à la situation du moment. Il est du reste conforme aux conseils que, dans toutes les circonstances analogues, j'ai eu depuis quatre ans à donner à la Porte à propos de la Servie comme à propos de la Roumanie. Le Ministre des Affaires Étrangères a reconnu qu'en effet j'avais constamment combattu l'intervention exagérée de mes collègues dans les affaires des provinces danubiennes et encouragé l'initiative du gouvernement ottoman.

J'ai reproché amicalement à Aali Pacha que je voyais fort abattu et découragé de n'avoir su, dans des circonstances si graves, faire aucun usage de cette initiative ; en l'absence de toute proposition de la Puissance suzeraine le gouvernement français avait dû se borner à manifester ses sympathies pour l'établissement d'un état de choses durable, c'est-à-dire pour l'Union, et d'un état de choses conforme aux vœux des populations, c'est-à-dire pour le Prince étranger.

Si la Porte, écoutant de bienveillantes suggestions, eût pris sur Elle de proposer l'union, nous aurions pu nous entendre avec Elle plus [283] intimement et écarter ce qui semblait l'inquiéter et lui déplaire.

Mais, a dit Aali Pacha, nous nous serions résignés à l'union.

J'ai répliqué que s'y résigner n'était pas la proposer et la soutenir et que pour que nous pussions agir utilement en faveur du gouvernement ottoman, il eût fallu qu'Il agît avec conviction et énergie.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

« Mais c'est que notre conviction était absente ! » a repris le Ministre.

En effet, ni Aali Pacha ni Fuad Pacha ne veulent envisager d'autre politique que celle de l'affaiblissement et de l'annulation de toute vie politique sur le Danube, tous deux vont jusqu'à dire qu'ils préfèreraient y voir l'Autriche sinon la Russie plutôt qu'un État indépendant. Ils semblent cependant disposés à une grande somme de résignation et comprennent qu'après tout s'ils tiennent à la garantie de l'Europe il est juste que l'Europe sache ce qu'elle garantit. Aali Pacha ne demande pas mieux que de s'entendre avec le gouvernement provisoire, mais il ne le croit guère réalisable. Il a fait venir toutefois M. Golesco pour en conférer avec lui, au moins pour l'acquit de sa conscience.

Nous n'avons encore aucun détail par la poste sur les événements de Iassy ni sur le résultat du vote sur le Prince de Hohenzollern...

(P. O., I, f. 282-283.)

Publiée avec des suppressions importantes, dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 252.

## 241

27 avril. — DROUYN à MOUSTIER. N° 27.

...La conférence a tenu une séance le 24 de ce mois à la demande de M. l'Ambassadeur de Russie qui lui a donné lecture d'une dépêche exposant les vues de son gouvernement et concluant d'une part à écarter formellement le Prince étranger, et de l'autre à appeler les populations à se prononcer de nouveau par l'organe de deux assemblées qui seraient élues séparément, l'une en Valachie, l'autre en Moldavie.

Je ne pouvais pour mon compte, et pour les raisons que j'avais exposées précédemment à la Conférence, consentir à la séparation électorale proposée par la Russie. Cette combinaison qui offrait l'inconvénient de préjuger la solution d'une question dont l'initiative doit être laissée aux populations elles-mêmes, avait en outre celui plus grave encore de considérer comme non avenu l'appel fait au pays par le gouvernement provisoire pour l'élection d'une

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

assemblée unique. Elle impliquait dès lors comme une conséquence directe le recours à une intervention armée pour le cas où la décision de la Conférence serait méconnue.

Les plénipotentiaires, après une assez longue délibération, ont adopté le projet d'une déclaration destinée à être notifiée au gouvernement provisoire de Bucharest, par les Consuls, après qu'elle aura été approuvée par la puissance suzeraine et par les Cours garantes. Je vous transmets ci-joint à titre confidentiel une copie de ce document qui a pour objet, comme vous le verrez, de rappeler que l'assemblée qui va se réunir devra porter ses suffrages [285] sur un candidat indigène; que les députés moldaves auront la faculté de voter séparément et que l'union cesserait dans le cas où la majorité de leurs votes se prononcerait dans ce sens; enfin les consuls sont chargés de veiller à ce que l'émission des votes soit complètement libre. Dès que les plénipotentiaires auront reçu les réponses de leurs gouvernemens à qui ils en ont référé, la conférence se réunira de nouveau. Je m'empresserai de vous informer de la décision qui sera prise dans cette séance.

J'ai cru pouvoir m'associer à une déclaration qui se bornait à rappeler qu'aux termes de la convention de 1858 l'assemblée doit élire un indigène. J'ai eu soin d'ailleurs de maintenir l'opinion du gouvernement de l'Empereur en ce qui concerne le Prince étranger, et en conservant l'attitude que j'ai prise dès le principe, j'ai de nouveau déclaré que je ne saurais me prononcer formellement à cet égard avant de connaître le résultat final des combinaisons qui se préparent en ce moment dans les Principautés moldo-valaques.

(P. C., I, f. 284-285.)

## 242

27 avril. — DROUYN à LA TOUR D'AUVERGNE. N° 50.

Prince, dans la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 de ce mois sous le n° 82, vous me rendez compte d'un entretien que vous avez eu avec Lord Clarendon au sujet des Principautés danubiennes. Le langage du Principal Secrétaire d'État, tout en conservant un carac-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tère amical, indique une appréciation peu exacte de nos intentions et de la ligne de conduite que nous avons suivie. Il est vrai que, dans notre conviction, le choix d'un Prince étranger pour gouverner la Moldo-Valachie était le plus sûr moyen non pas seulement de satisfaire les esprits, mais d'affermir l'ordre en lui donnant pour garantie un pouvoir fort et respecté; mais tout en réservant notre opinion si souvent exprimée sur ce point, nous n'avons pas oublié que nous avons signé avec les autres cours des stipulations qui excluent l'hospodarat étranger, et nous nous sommes abstenus d'insister en faveur d'une solution qui ne recevrait pas l'assentiment de la majorité des Puissances. Nous n'avons pas eu un instant l'idée de nous mettre en contradiction avec les autres cabinets et d'encourager chez les Moldo-Valaques des espérances qui n'auraient pu se réaliser. Toute ma correspondance avec vous en fait foi et c'est ce qui résulte également des instructions que j'ai adressées à M. d'Avril et dont je vous ai donné communication.

[113] Quant à ce qui concerne plus particulièrement la candidature du Prince de Hohenzollern, malgré la haute estime dans laquelle nous tenons la famille illustre à laquelle il appartient, nous l'avons partout et toujours déconseillée comme ne devant obtenir la sanction ni de la Porte ni des puissances garantes. Nous n'avons dans aucune circonstance hésité à déclarer qu'elle serait contraire aux dispositions d'actes internationaux que nous voudrions, il est vrai, voir modifier, mais que nous respectons scrupuleusement tant qu'ils existent. Personne n'a combattu plus vivement que nous dans l'esprit des agens et des délégués des Principautés cette regrettable tendance à proposer successivement la couronne hospodarale à une série de princes étrangers, tous disposés plus ou moins à décliner ces offres. Je me suis attaché à leur faire comprendre combien la dignité du peuple roumain avait à souffrir de cette vaine recherche et j'ai insisté en même temps sur le danger d'entretenir à cet égard les illusions des populations. Déçues dans les espérances qu'on leur a imprudemment fait concevoir, n'ayant plus de confiance dans les chefs qui les auront trompées, elles sont exposées aux entraî-



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

nements révolutionnaires et on peut redouter de provoquer ainsi des désordres et des violences qui attireraient peut-être sur le pays des interventions étrangères. Tel est le langage que j'ai tenu aux délégués des Principautés. Dans cette affaire comme en toute autre, nous disons nettement ce que nous pensons et ce que nous voulons; et c'est pour nous une règle de conduite dont nous n'entendons pas nous départir. Nous sommes un peu étonnés, je ne saurais vous le dissimuler, que Lord Clarendon paraisse avoir conservé des doutes sur notre manière de voir. Je me suis, en effet, exprimé avec Lord Cowley de façon à dissiper toute défiance et à rectifier toute appréciation erronée. Je vous invite à saisir la plus prochaine occasion qui vous sera offerte pour vous en expliquer nettement avec le Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique.

En ce qui concerne l'union, les événements qui viennent de se passer à Iassy ont eu pour conséquence de mettre de nouveau en lumière l'attachement du pays pour ce principe. On avait assuré que les Moldaves ne s'y montraient plus favorables au même degré et qu'il se formait un parti avec lequel serait bientôt l'opinion publique pour demander que la Moldavie fût replacée sous un gouvernement séparé. La manifestation qui a eu lieu indique au contraire [114] que les adversaires de l'Union sont isolés et sans appui. La population ne semble en effet avoir pris aucune part à cette échauffourée, qui a été réprimée par un régiment moldave commandé par un colonel moldave. Les détails que m'a transmis notre Consul à Iassy au sujet de cet incident confirme en tout point notre impression première. Je vous envoie ci-joint la dépêche de M. Tissot, et vous pouvez en donner lecture à Lord Clarendon.

(P. L., II, f. 112-114.)

## 243

28 avril. — AVRIL à DROUYN. N° 6.

La même incertitude continue sur les intentions des Princes Prussiens; mais personne ne doute plus que la Conférence de Paris n'ait décidé ou ne doive prochainement décider l'établissement d'un hospodarat indigène pour

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

quelques années. A toutes les personnes que je vois, et le nombre en est grand, je m'applique à démontrer la nécessité de se préparer à cette éventualité, en m'inspirant des idées exposées dans la dépêche ministérielle nº 9. J'essaie aussi de faire comprendre que l'un des plus grands obstacles à la réalisation des vœux du pays est cette impatience dont je vois tout le monde tourmenté comme d'une fièvre.

Parmi les Roumains sensés et éclairés (il y en a, mais ils font moins de bruit que les autres), j'ai trouvé l'idée que le futur hospodar temporaire ou Lieutenant princier (1) doit nécessairement être un Moldave, si l'on veut conserver l'union avec l'indigénat. C'est notamment l'idée fort arrêtée du Prince Georges Stirbey.

[368] Il m'a paru indispensable de signaler ce point de vue à l'attention de Votre Excellence. Le nom qui a été mis en avant par mes interlocuteurs, y compris celui dont je viens de parler, est le nom de M. Lascar Catargi, l'un des trois Lieutenants princiers actuellement au pouvoir. Ce personnage est de retour de la Moldavie avec son collègue le général Nicolas Golesco. Le Ministre des Travaux Publics, Démètre Stourdza, est resté à Iassy où, me dit-on, il exerce, par sa naissance et par son caractère, une influence utile...

Le prince Yon Ghika me dit que la Porte est arrêtée sur la voie de la négociation directe par la crainte de compromettre les traités existans. Nous sommes tombés d'accord que l'arrangement à deux pourrait être conclu sous la réserve du maintien des anciens traités jusqu'à ce que le nouvel état de choses ait reçu la garantie européenne. Le Ministre des Affaires Étrangères a écrit dans ce sens à son kapou-kajah.

(P. B., I, f. 367-368.)

## 244

28 avril. — Avril à Drouyn. Nº 7.

...Je ne crois pas, et telle est aussi l'opinion de la majorité de mes collègues, qu'il faille attacher une importance capitale à ces mouvemens, ni surtout s'en prévaloir pour

(1) Avril a signalé le 26 avril que beaucoup de gens préfèrent un Lieutenant princier à un Hospodar pour cinq ans (f. 359).

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

autoriser une occupation, Lorsqu'une révolution a été faite par une coalition, il est naturel que les partis accidentellement rapprochés se trouvent, après le succès, dans un état de lutte intestine. L'acceptation du Prince Charles et la perspective d'une réalisation prochaine des vœux de la nation n'eussent peut-être pas empêché toute tentative de mouvement. A plus forte [370] raison doit-on prévoir une crise dans l'état actuel des choses. On peut donc se demander s'il y a de graves inconvéniens à ce que la situation actuelle se dénoue par le jeu naturel des élémens divers qui la composent et si ce n'est pas le moyen d'arriver à une situation normale. Si les Agens étrangers placés au milieu de la bagarre envisagent avec autant de calme la perspective d'un mouvement qui se produirait ici de lui-même, pourquoi s'en montrerait-on plus ému à Londres, à Vienne, à Pétersbourg et même à Constantinople ?

Lorsqu'on apprend que les Serbes ou les Roumains se sont tiré quelques coups de fusil ou simplement se sont lancé des pierres, la Sublime Porte est prise d'un accès de sensibilité irrésistible.

Je n'entends pas contester la sincérité de ce sentiment, mais il serait d'une bonne politique pour la Turquie de résister à un entraînement qui a toujours pour conséquence une occupation russe ou autrichienne, à côté, pour ne pas dire au-dessus de la sienne.

D'un autre côté, en se plaçant au point de vue du droit, celui qui doit dominer tous les autres, on peut se demander si la Puissance suzeraine est autorisée à exercer, sans y être appelée, les fonctions de la gendarmerie dans un pays jouissant de l'autonomie intérieure, alors que ne sont menacés ni les droits du sultan, [371] ni les relations de son Gouvernement avec les pays étrangers.

Votre Excellence me permettra peut-être de conclure, au point de vue local bien entendu, que, s'il éclate ici un mouvement spontané qui ne compromette ni les droits du sultan ni la sécurité des états limitrophes, il n'y aurait pas lieu d'intervenir. Ajoutons que, vu le caractère doux des Roumains, il n'y a guère à craindre que l'intervention devienne un devoir d'humanité...

(P. B., I, f. 369-371.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 245

29 avril. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 41.

[Gorčakov accepte le hospodar à terme] ...[317] Comme toujours, le prince Gortchakoff a contesté nos appréciations sur les sentiments unionistes de la Moldavie en me disant que les rapports de ses agents étaient en contradiction flagrante avec ceux de nos consuls. D'après lui les opérations électorales qui ont précédé les récents désordres d'Iassy avaient prouvé par trois votes successifs qu'il n'y a plus d'unionistes dans la capitale moldave... Ce n'est pas un régiment moldave qui a réprimé l'émeute, mais un régiment valaque. Le feu a été commandé non par un Moldave mais par un officier français au service des Principautés... Depuis, la terreur règne, et c'est sous l'impression des dernières violences que l'on fait signer les registres électoraux qui proposent la proclamation du Prince de Hohenzollern...

(P. Pét., I, f. 315-318.)

## 246

30 avril. — LA TOUR D'AUVERGNE à DROUYN. N° 89.

Ainsi que Votre Excellence m'y invitait par la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser, le 27 de ce mois, sous le n° 50, j'ai donné lecture au Principal Secrétaire d'Etat pour les Affaires Étrangères du rapport que vous a adressé M. Tissot au sujet des événements qui viennent de se passer à Iassy et duquel il résulte qu'en Molavie même, les adversaires de l'union demeurent sans autorité et sans appui. Lord Clarendon, après avoir écouté attentivement cette lecture, m'a fait observer que bien qu'il fût convaincu que la Moldavie n'était, en réalité, favorable à l'union qu'autant qu'elle serait établie sous un Prince étranger, il n'en était pas moins résolu, conformément à l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de nous, à soutenir cette combinaison, du moment où nous mettions nous-mêmes de côté la question du Prince étranger et où nous consentions à la nomination, pour une durée de quatre ans, d'un Prince indigène. J'ai profité, suivant vos ordres,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Monsieur le Ministre, de l'occasion qui m'était offerte par Lord Clarendon pour établir une fois de plus, aussi nettement [131] que possible, quelle était par rapport à la question du Prince étranger notre manière de voir et comment aussi nous nous étions constamment efforcés de concilier nos convictions personnelles avec les engagements que nous avons signés d'accord avec les autres Puissances. Lord Clarendon n'a cherché à contester, je m'empresse de le dire, ni l'exactitude des faits, ni la justesse des considérations que je lui exposais. Il s'est borné à exprimer le regret que vous n'ayez pas cru pouvoir, par suite précisément des opinions que le Gouvernement de l'Empereur a toujours exprimées dans cette question, donner sur ce point à la déclaration qui doit être adressée au Gouvernement provisoire de Bucharest et dont les termes ont été récemment discutés entre Votre Excellence et Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre un caractère aussi précis et aussi ferme qu'il l'eût souhaité.

Veuillez, etc.

(P. L., II, f. 130-131.)

## 247

30 avril. — MENSDORF à METTERNICH et à APPONYI.

[Mensdorf se plaint de la tiédeur du nouveau consul français à Bucarest pour la combinaison du hospodar à terme, et de l'encouragement qu'y trouvent les partisans du gouvernement.]

(V. P., Exp., I, f. 423 et 431.)

## 248

30 avril. — Télégramme. AVRIL à DROUYN.

Les adversaires de notre influence et les conspirateurs affirment que nous patronnons et voulons imposer une candidature indigène peu sympathique aux Valaques et inacceptable aux Moldaves. On les croit. Pour me laisser les moyens d'agir plus tard suivant vos vues, prière de me télégraphier que ces bruits sont faux.

(P. B., I, f. 1372.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 249

1er mai. — Télégramme. DROUYN à AVRIL.

Des bruits répandus à dessein nous prêtent l'intention de vouloir imposer un candidat aux Moldo-Valaques. Démentez hautement cette insinuation. Ce que désire le Gouvernement de l'Empereur, c'est la libre émission des votes dans la limite des traités.

(P. B., II, f. 3.)

## 250

1er mai. — MAURIN-RIÉ à DROUYN.

...Quant au plébiscite dont j'ai eu l'honneur de signaler le résultat à Votre Excellence par ma première dépêche, le vote s'est fait d'une manière très légère et fort irrégulière, du moins à Ibraïla. Chacun était admis à voter sans aucune justification de son droit. La déclaration pour l'immense quantité de gens illettrés était inscrite par un agent de l'administration, sans aucun contrôle. Nombre d'individus, n'ayant même pas l'âge légal, se présentaient ou pour mieux dire étaient amenés bon gré mal gré par les dorobans ou des agens de police et étaient immédiatement inscrits. Je connais un individu qui a déclaré avoir voté le même jour dans cinq bureaux différens...

(P. B., II, f. 5.)

## 251

2 mai. — AVRIL à DROUYN. N° 8.

[Aali Pacha aurait déclaré que la Porte n'acceptera le Prince étranger que sous une pression de la France.]

(P. B., II, f. 7-8.)

## 252

2 mai. — AVRIL à DROUYN. N° 9.

[Avril croit remarquer qu'Offenberg est content de voir les Roumains recevoir une bonne leçon, mais qu'il semble considérer le Prince étranger comme possible.]

(P. B., II, f. 11-12.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Drouyn note en marge de signaler à Avril que toutes ses informations démentent cette supposition.

## 253

2 mai. — Avril à Drouyn. N° 10.

...M. Lascar Catargi, l'un des trois Lieutenants princiers, qui sort de chez moi, affirme que parmi les députés nommés, il n'y en a que deux qui soient hostiles au Prince étranger : M. Eliade en Valachie et un Moldave dont le nom m'échappe. M. Catargi passe pour optimiste. Il faut aussi s'entendre sur le sens du mot *unioniste* appliqué à des Moldaves. Ils sont généralement pour l'union avec un Prince étranger; mais la question est de savoir s'ils voudront rester unis sous un gouvernement provisoire. On croit les élus Moldaves disposés à venir à Bucharest; quelques-uns ont demandé au Gouvernement provisoire des garanties contre la pression de la rue. On s'est empressé de les leur donner.

[14] D'après mes informations, la majorité de la future assemblée appartiendra au parti conservateur ou libéral modéré... [Le gouvernement déclare qu'un prince indigène est impossible, même pour peu d'années, et qu'il faudrait l'imposer par la force.]

(P. B., II, f. 13-14.)

## 254

2 mai. — Moustier à Drouyn. N° 49.

Mes conversations avec Fuad et Aali Pacha sur les Principautés roulent toujours à peu près sur le même thème. Ils semblent tous les deux un peu honteux de la franchise avec laquelle ils avaient avoué les craintes que le développement de l'autonomie des Principautés leur inspirait. Ils se défendent aussi beaucoup contre le reproche de s'associer à la politique russe. Suivant eux la similitude d'opinion n'est dans ce cas qu'une simple coïncidence et ils ne veulent pas convenir que le fait seul de cette coïncidence soit pour eux matière à réflexion. Leur politique actuelle leur est inspirée par le désir de maintenir intacts les Traités qui sont leur seule garantie contre les empiètements de la

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Russie. Admettre le Prince étranger ce serait accepter une grave modification au traité de Paris et créer un précédent que ne manquerait pas d'exploiter le Cabinet de Saint-Pétersbourg qui n'attend que le moment de porter au Traité de Paris le plus d'atteintes qu'il se pourra. Les Ministres du Sultan n'examinent pas si ce respect servile de la lettre des Traités les conduit au but et si en refusant aux Principautés tout ce qui peut les satisfaire et assurer leur tranquillité ils ne laissent pas la porte ouverte à bien des incidents qui peuvent aussi compromettre les Traités. Tout ce qu'ils concèdent, c'est de ne pas insister pour la séparation des Principautés si l'union est possible sans le Prince étranger, ce que les correspondances de Bucharest et de [306] Iassy présentent comme très hypothétique.

Aali Pacha est donc extrêmement satisfait des concessions que dans la dernière conférence Votre Excellence a faites au point de vue qui domine à Constantinople. J'ai bien fait comprendre à Aali Pacha que notre opinion restait la même et qu'en en faisant momentanément le sacrifice dans l'impossibilité où nous étions de faire admettre notre point de vue par le Gouvernement turc, nous laissions à ce dernier toute la responsabilité des résultats qui pourraient être la conséquence de son système.

(P. O., I, f. 305-306.)

Ce dernier paragraphe est reproduit dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 253. — A la lettre est annexée une correspondance de Bucarest datée du 25 avril, que voici *in extenso* :

Grâce aux mesures prises par le gouvernement provisoire à la poste et au télégraphe, le public n'a eu que fort peu de renseignements directs sur les événements de Iassy. Le Moniteur s'est borné à dire et à répéter que les nouvelles de Iassy étaient très satisfaisantes. Jusqu'à ce moment, après onze jours, les autorités n'ont pas encore fait connaître les noms des morts et des blessés.

Les renseignements que nous possédons ici ont été apportés par des personnes arrivées de Iassy et par un nouveau journal publié dans cette ville, la *Voix Nationale*. Le récit du journal est modéré : il confirme les nouvelles officielles et les détails qu'il ajoute sont tout à l'avantage

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

du gouvernement. Le fait le plus notable à remarquer, c'est qu'il explique que le Métropolitain a été entraîné par la force, pour ainsi dire, à la tête des insurgés. Toutefois ce récit est de beaucoup dépassé par les rapports des personnes arrivées de Iassy. La lutte aurait été fort sérieuse et la population y aurait été notablement mêlée. Les soldats n'ont pas eu seulement devant eux quelques agents russes armés : ils ont été accablés de pierres, de projectiles de tout genre lancés par les fenêtres et cela est attesté par les blessures des soldats qui n'ont reçu, pour la plupart, que des contusions. Il est attesté, de plus, par le récit de la *Voix Nationale*, que l'affaire n'a pas duré seulement une demi-heure, mais bien plusieurs heures. S'il faut s'en rapporter à plusieurs familles [*sic*. Lisez sans doute « feuilles »] allemandes, [308] la lutte aurait été même un instant indécise, puisque ces journaux contiennent des télégrammes qui annoncent le début de la manifestation, puis un premier succès, puis la construction sans obstacle des barricades. Les journaux russes donneront certainement un récit de l'émeute approprié aux intérêts russes : la vérité se trouvera entre les exagérations de ces journaux et le calme tout à fait singulier du Moniteur Roumain.

En attendant que la vérité nous arrive, les dépêches et rapports de M. le préfet de Iassy sont attaqués de toutes parts. M. Stefany Golesco avait vu parmi les émeutiers les frères Morouzi, puis les Arméniens, puis les Juifs. Or, voici que, sur la demande du prince Morouzi de Pekia, le Moniteur se voit obligé d'avouer qu'il n'y avait dans l'affaire qu'un Morouzi, le prince Constantin de Bessarabie, qui est Russe; voici que les Arméniens réclament à leur tour et affirment qu'aucun d'eux n'a pris part à la révolte; voici que les Juifs protestent aussi, leur grand-rabbin en tête. Restent les Lipovans, sujets russes, ajoute le Moniteur, qui auraient fait tout le mal. Là-dessus, M. le Baron d'Offenberg, agent et consul général de Russie, a adressé une verte protestation au gouvernement pour se plaindre du langage de la feuille officielle.

Les amis du gouvernement prétendent savoir que la Russie avait préparé un dépôt d'armes à Skouleni, point [309] frontière sur le Pruth, à deux heures de Iassy, et que

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ces armes ont été enlevées aussitôt après que le prince Constantin Morouzi a franchi le Pruth, accourant ventre à terre de Iassy d'où il s'était échappé après la prise des barricades. Les accusations les plus violentes contre la Russie remplissent chaque jour les colonnes du *Românul*.

On a répandu le bruit que la lutte avait recommencé le lendemain à Iassy, que des incendies avaient éclaté sur plusieurs points de la ville. Le Moniteur n'a pas dit un mot de ces rumeurs.

Quoi qu'il en soit, trois cents hommes du bataillon de chasseurs sont partis le 19 pour la Moldavie.

Le *Românul* ne dirige pas seulement ses attaques contre la Russie. Ce journal, propriété et œuvre d'un ministre, ne ménage ni les collègues de M. Rosetti, ni le préfet de police. A ce dernier il reproche de ne pas faire taire les mille bruits qui circulent, les intrigues des ennemis du pays, c'est-à-dire de ne point étouffer l'opinion publique. A M. Mavroïeni, Ministre des Finances, il reproche l'insuccès de l'emprunt national, opération faite, dit-il, avec « une négligence et une inintelligence préméditées ». Au prince Démètre Ghika, ministre de l'intérieur, il fait un crime d'avoir conservé quelques employés du gouvernement corrompu du Prince Couza, et comme le ministre répond au *Românul* celui-ci ergote sur les termes dont use Son Excellence et lui déclare net qu'Elle ne parle pas le roumain. On s'imagine par ces [310] exemples quel accord règne parmi les membres du gouvernement et combien l'esprit public se ressent des mésintelligences chaque jour croissantes.

Le parti du *Românul*, le parti démocrate, a profité largement de l'absence des deux Lieutenants princiers qui sont allés à Iassy pour gagner du terrain. L'un de ces deux lieutenants (ils rentreront aujourd'hui à Bukarest), M. Lascar Catardgi, est celui qui a développé le plus d'énergie contre les empiètements de MM. Rosetti et Bratiano frères. Entre autres choses, il avait exigé avant son départ qu'on ne délivrât plus de fusils à la Garde nationale ; or chaque jour on arme des compagnies nouvelles et je vois défiler en ce moment même deux cents citoyens environ qui viennent de recevoir des armes. De plus on a

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

distribué ces jours-ci dix cartouches à chacun des gardes nationaux.

Le but de ces mesures n'est un secret pour personne : le gouvernement se défie d'une bonne partie de l'armée. On est sans cesse sur le qui-vive. Le 21, au soir, on a appelé la Garde nationale sous les armes : le gouvernement et la municipalité sont restés sur pied toute la nuit, et on a tenu cernées les maisons du général Floresco et du colonel Salomon. Les soldats citoyens n'ont été congédiés qu'à cinq heures du matin et ne sont rentrés chez eux qu'après s'être fait ouvrir, un peu en maîtres, des boutiques dans lesquelles ils ont trouvé de quoi réparer les fatigues de leur début dans la vie militaire. Il est certain que les inquiétudes du [311] gouvernement à l'égard de l'armée paraissent quelque peu fondées. Bien des officiers ne se gênent pas pour critiquer et ils semblent avoir été très sensiblement touchés par un article fort vif du *Moniteur de l'Armée* de Paris, relatif au rôle qu'ont joué plusieurs des chefs militaires dans la nuit du 11/23 février. Il ne faudrait pas trop s'étonner si ces sentiments amenaient quelque sérieuse complication. Il y a aussi un certain antagonisme contre la Garde nationale, presque unanimement composée de petits boutiquiers ou ouvriers qui prennent leur mot d'ordre au *Românul*.

Le recensement des votes du plébiscite sera terminé demain : le prince Charles obtiendra la presque unanimité des suffrages, ce qu'il était facile de prévoir. On assure qu'il a fallu fortement peser en certains endroits sur les paysans qui étaient convaincus que le comte de Flandre était déjà installé à Bukarest et ne comprenaient pas du tout la nécessité d'un nouveau vote. Malgré la sanglante répression qui a eu lieu à Iassy le jour même de l'ouverture du plébiscite, cette ville a donné 161 voix contre le prince Charles. A Bukarest on assure que la population allemande, qui est nombreuse, a pris part au vote. Un Français, employé du gouvernement, a été invité en trois endroits à voter et a donné trois fois son vote au prince Charles. Ces détails se perdront du reste dans le million de votes qu'on obtiendra selon toute vraisemblance.

M. Jean Bratiano et M. Davila ont été expédiés hier

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

à Berlin pour saluer Charles Ier. On ne s'explique pas généralement ce que va faire en cette circonstance le Dr Davila, qui est Français. D'autre part les commissaires qui avaient été envoyés auprès du Comte de Flandre vont se rendre également auprès du Prince Charles pour lui présenter le vote du peuple roumain.

*P. S.* — Une dépêche de Paris d'hier soir annonçait que la conférence écarte le Prince étranger et que plusieurs Puissances recommandent M. Nicolas Bibesco!

(f. 307-312.)

Autre correspondance (28 avril).

D'après des informations prises aux meilleures sources, la dépêche qui forme le *post-scriptum* de la précédente lettre est vraie de tout point. Elle est d'ailleurs corroborée par une dépêche télégraphique du Prince Gortchakoff au général Ignatieff, transmise à dessein en clair de Bukarest à Constantinople.

Le télégramme est ainsi conçu :

« Pétersbourg, 20 avril. — La France met en avant hospodar pour quatre ans. L'Angleterre et l'Autriche proposent Bibesco fils. Répondons : Prince étranger écarté, il doit être réservé à la liberté des votes populaires de faire choix légal d'un hospodar ou d'hospodars indigènes sous sanction ou contrôle subséquent des Puissances.

« Roi de Prusse a déconseillé à Hohenzollern père candidature fils et déclare avant tout s'en référer suzerain ».

D'autre part on annonce l'arrivée de Bibesco.

D'autre part encore, M. le Prince Brancovano, qui se trouve ici depuis dix jours, est arrivé la veille de la clôture du plébiscite pour le prince Charles Ier et n'y a point pris part : il s'est fait malade et n'a pas mis le pied hors de chez lui pendant le dernier jour. Le lendemain, le plébiscite clos, il est allé offrir ses services à la Lieutenance princière. Le Ministère était présent, on lui a fait remarquer son abstention. Sur les explications qu'il a données, on lui a montré l'exemple des simples citoyens qui n'ayant pu arriver à temps pour voter le plébiscite, ont adressé au gouvernement des actes d'adhésion qui ont été insérés au

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Moniteur. Le Prince Brancovano s'est montré indigné de cette défiance. Il a rappelé les services de sa famille, les siens depuis [314] sept ans; que pendant ce laps de temps personne plus que les siens n'avait travaillé, usé de son influence à Paris, aux Affaires Etrangères et jusqu'auprès de l'Empereur, et de sa fortune auprès des journaux, pour renverser le Prince Couza; que le pacte de la conspiration avait été signé dans sa maison; que sa famille n'avait toujours eu en vue que le bien du pays, l'accomplissement de ses vœux. Sur ce, il n'a pas été difficile de lui démontrer que les vœux du pays appellent un Prince étranger et qu'il ne devait pas être antipathique à l'aîné des Bibesco de proclamer au nom de sa famille son adhésion à ce grand principe. Le prince Brancovano a persisté, non sans embarras, à soutenir que cette demande était une preuve de défiance à laquelle sa dignité ne lui permettait pas de répondre. Il a ajouté que ce n'était pas là, du reste, un fait nouveau et que l'absence de son nom sur la liste des candidats à la constituante attestait suffisamment le mauvais vouloir du gouvernement pour sa famille; qu'il lui serait cependant facile de se faire élire, qu'il pourrait employer les moyens que la Boyarie employait sous le règne du Prince Couza, mais qu'il préférait s'abstenir pour ne donner à personne le droit de suspecter son patriotisme,

Les autorités présentes ont également opposé au Prince Brancovano la conduite de son cousin le Prince Georges Stirbei qui avait signé le plébiscite et auquel le gouvernement, loyalement reconnaissant, venait de confier une mission auprès de Charles Ier. Le Prince Georges Stirbei a pour mission de pousser Charles Ier à un coup de tête, à venir immédiatement [315] à Bukarest. Il se dit en bon lieu que le gouvernement a accolé M. Davila à M. Ion Bratiano parce qu'on craint que M. Ion Bratiano ne travaille à dégoûter le prince plutôt que l'amener à Bukarest.

Somme toute, les rouges ont la corde et se préparent carrément à profiter des événements. On va envoyer hors de Bukarest le 2e lanciers et le 1er de ligne, les deux régiments qui ont tenu bon le jour du 11/23 février et qu'on croit prêts à obéir au [général] Floresco et au colonel Salomon. Deux compagnies du 1er de ligne sont parties

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

hier et ont traversé la Chaussée à 4 heures. Le colonel Salomon était à la promenade. En voyant leur ancien chef, les soldats ont poussé des hurras et lui ont crié : « Fiţi sanatos, Maria Ta! Traiasca Maria Ta! Vive Votre Seigneurie! Portez-vous bien! ». Le soir on annonçait que le général Floresco et le colonel Salomon avaient reçu l'ordre de se retirer à la campagne. Je ne sais encore si le fait est vrai. Quant aux inquiétudes du gouvernement elles sont indubitables : avant-hier, sur les indications d'une lettre anonyme, on a inspecté soigneusement les caves du palais pour y chercher un dépôt de poudre destiné à faire sauter le gouvernement; chaque soir les maisons du colonel Salomon et du général Floresco sont cernées et surveillées par la Garde nationale; chaque jour on distribue des armes à de nouveaux gardes nationaux.

Le 2e lanciers et le 1er de ligne partis, le parti démocratique qui tient M. Lecca [316] n'aura plus ici que des troupes dont il se croit sûr et la Garde nationale. Alors il aura le champ libre.

Cette situation donnée, il n'est pas possible de croire qu'une élection du Prince Nicolas Bibesco ait les moindres chances. J'ajoute que la candidature du Prince Jean Stourdza fait de grands progrès en Moldavie où on ne veut à aucun prix (l'acceptation de cette candidature le prouve bien) des idées démocratiques; et qu'il n'y a qu'un moyen de salut pour l'union dans la pensée des Moldaves les plus sages, c'est l'élection d'un prince moldave.

(P. C., I, f. 313-316.)

## 255

3 mai. Télégramme. Drouyn à Avril.

M. Balatchano télégraphie à Bucharest que le Prince de Hohenzollern vient de notifier officiellement son acceptation; mais cette acceptation est éventuelle et subordonnée à la reconnaissance des Cours. Or vous savez que l'élection d'un Prince étranger est repoussée par la Puissance suzeraine et les cours garantes comme contraire à la convention de 1858.

(P. B., II, f. 15.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 256

4 mai. — DROUYN à MOUSTIER. N° 29.

[Regrette les dispositions de la Porte.]

(P. C., I, f. 317-318.)

Lettre publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 253 sq.

## 257

6 mai. Télégramme. MENSDORF à METTERNICH.

Le Baron Eder nous mande que Bratiano écrit de Paris qu'on doit préparer à Bucharest les appartements du Prince de Hohenzollern qui va s'y rendre. Si cette intrigue se poursuit à l'insu du Gouvernement français il devrait s'y opposer plus énergiquement.

(P. V., Exp., I, f. 441.)

## 258

7 mai. — AVRIL à DROUYN. N° 12.

[Avril insiste auprès de Ion Ghica pour qu'on n'irrite pas la Russie par des manques d'égards ou par des attaques violentes comme celles du *Românul*.]

(P. B., II, f. 24-26.)

## 259

7 mai. — AVRIL à DROUYN. N° 13.

[Offenberg s'est étonné que la Turquie n'ait point à Bucarest d'agent pour notifier la décision de la conférence, et que Safvet n'ait pas signé cette décision. Avril a répondu que la Turquie n'ayant pas normalement d'agent à Bucarest, un envoyé ferait figure de commissaire. — Cela ne déplairait peut-être pas à la Russie. Modération d'Eder.]

(P. R., II, f. 28-32.)

## 260

7 mai. FUAD PACHA au GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

[Doit se conformer aux décisions de la conférence.]

(P. C., I, f. 344 sq.)

Pièce publiée dans Sturdza, *Autoritatea*, pp. 251-59.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 261

9 mai. — AALI PACHA à SAFVET PACHA.

[Rappelle toutes les concessions passées et présentes. Mais la Porte refuse irrévocablement le Prince Etranger et dénonce les fraudes du plébiciste.]

Pièce lue à la séance du 25 mai, f. 336-343. Cf. *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 665-669.)

## 262

9 mai. AVRIL à DROUYN. N° 15.

...Je suis singulièrement frappé de la différence que je trouve après douze ans, non pas dans les vœux du pays qui n'ont pas varié, mais dans le mobile qui les inspire.

Le système qui consiste dans l'élévation d'un indigène à l'hospodarat par voie d'élection a dit son dernier mot avec le règne qui vient de finir. [39] L'épreuve est complète et décisive aux yeux des Moldo-Valaques. Avec ou sans l'union, ce système est jugé et condamné définitivement. Le changement est aujourd'hui regardé par eux non plus comme un progrès désirable, mais comme une condition d'existence. Le superflu de 1854 est devenu le nécessaire de 1866. Il ne s'agit plus de se développer, mais de vivre. L'appel que les Moldo-Valaques ont adressé à l'Europe et qu'ils vont probablement renouveler est un cri de détresse.

Ce qui domine ici, c'est un immense besoin de stabilité. Or, sans parler des difficultés que rencontrera l'élection, je ne vois personne, y compris les prétendans, qui croie à la durée du pouvoir d'un hospodar indigène. La seule différence est que les uns lui prédisent quelques années de règne, les autres quelques mois ou même quelques jours. Personne n'envisage cette éventualité comme une solution, mais comme un expédient, comme un nouveau provisoire, comme un replâtrage.

Partant de là, on se demande ici comment l'Europe, si prospère sous le régime de la monarchie héréditaire, pourrait condamner une nation chrétienne, une nation faible et éprouvée depuis quatre siècles par tant de calamités,



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

à une nouvelle expérience du système électif, de ce système auquel les nations les plus robustes et les mieux constituées [40] de l'Europe ne résisteraient peut-être pas. J'ai entendu dire, car malgré ma réserve on me parle avec quelque abandon, j'ai entendu dire, et je tiens à reproduire la comparaison, que les médecins ne font pas leurs expériences physiologiques sur des êtres humains. Il s'en faut de peu que la résolution de la majorité de la conférence ne soit regardée comme un acte de cruauté.

Les Roumains ajoutent que, loin d'imposer un sacrifice à l'Europe, ils contribueraient, s'ils avaient conquis la stabilité, au bien de tous en éloignant les chances révolutionnaires des bords du Danube et à la prospérité de leurs voisins immédiats par le développement des relations commerciales. Ils se prévalent également de ce que la Turquie n'aurait rien à perdre et pourrait gagner beaucoup à l'admission d'un Prince étranger, du moment qu'il ne s'agit pas de rompre les liens existans, utiles aux deux parties.

Quelques-uns font aussi remarquer que les Roumains n'ont pas demandé à l'Europe de les sauver de leur état précaire et misérable, mais seulement de ne pas les empêcher de se sauver eux-mêmes à leurs risques et périls.

On se demande donc, comme je l'ai dit, pourquoi seule entre les autres, une nation est condamnée sans rémission à s'user contre un système reconnu [40 *bis*] vicieux par tout le monde. En voyant qu'aucun intérêt européen, aucun intérêt avouable d'une des Puissances voisines n'exige qu'il en soit ainsi, on conclut, à tort ou à raison, que le mal provient de ce que le Gouvernement turc s'obstine à interpréter dans un certain sens, jugé faux ici, les anciens traités des Principautés avec la Porte et l'on ne s'explique pas la facilité de l'Europe à se ranger à ce qu'on appelle l'aveuglement des ministres turcs. Ajoutons que l'on ne croit pas ici qu'il y ait à Constantinople des aveuglemens désintéressés. Alors, suivant la nature de chacun, le mécontentement produit chez les uns une véritable exaspération, chez les autres un découragement complet...

(P. B., II, f. 38-41.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 263

10 mai. — Confidentielle. TALLEYRAND à DROUYN.

[A propos de la Vénétie] ...« Voilà un point » m'a dit le Prince Gortchakoff, qui positivement ne sera pas accepté par l'Angleterre et par l'Autriche et probablement pas par nous. Les informations du Baron de Brunow sont très précises. Lord Clarendon est fermement résolu à n'entrer en congrès que sous ces conditions : pas de cession de la Vénétie, pas d'adjonction des Duchés de l'Elbe [355] à la Prusse, pas d'accroissement de puissance pour elle à la suite de la réforme fédérale, pas de démembrement de l'empire ottoman. Il m'a fait sonder sur ma manière de voir, et j'ai été obligé de convenir que ses principes étaient les miens. — Vous prononcez le mot de dédommagements pour l'Autriche et celui de garanties pour le pouvoir temporel du Saint-Père. Quoique en froid avec la cour de Rome, la Russie, je n'éprouve aucune difficulté à le dire, s'emploierait volontiers à les obtenir. Mais quant aux dédommagements où les prendrez-vous ? En Allemagne ? La Prusse ne voudra pas en entendre parler. Dans les Principautés danubiennes ? inadmissible; ce serait la guerre avec nous. Croyez-moi, mettre en avant la cession de la Vénétie c'est fermer les portes du congrès avant de les avoir ouvertes...

(P. Pét., I, f. 354-358.)

## 264

10 mai. Télégramme. EDER à MENSDORF.

Séance d'ouverture de l'Assemblée. Le nom de la conférence n'y a pas été prononcé. Neuf députés moldaves seulement étaient présents.

...Heute wurde von der Regierung die Versammlung mit einer langen Rede eröffnet, in welcher der Prinz von Hohenzollern der Wahl empfohlen wird. Des Conferenzbeschlusses wurde gar nicht erwähnt; so oft der Name des Prinzen ausgesprochen wurde, erschallte auf Bestellung lebhafter Beifallsruf. Bratiano machte den Vorschlag über einige Förmlichkeiten wegzugehen und gleich zur Wahl zu schreiten. General Tell erhob dagegen

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Einsprache und man beginnt mit Verificirung der Vollmachten. Blos neun moldauische Deputirte sind erschienen.

(V. B., Ber., I, f. 639.)

## 265

### 11 mai. — EDER à MENSDORF. N° 73.

**Napoléon III a déclaré au jeune Prince Bibescu qu'il n'a rien su de la candidature Hohenzollern et qu'il tient pour l'hospodar pour quatre ans.**

Die beiden Söhne des Fürsten Bibesco sind gestern Abends aus Paris hier angekommen. Mit dem älteren der beiden Brüder, der Adjutant des Marschalls Randon war, hatte ich heute Morgens eine längere Unterredung. Er erzählte mir, dass vor seiner Abreise Kaiser Napoleon ihn kommen liess. Bei dieser Audienz wäre der Kaiser der Franzosen gesprächiger als dies sonst der Fall gewesen. Kaiser Napoleon hätte geäussert, dass er weder die Kandidatur des Prinzen von Hohenzollern empfohlen, noch als er von ihr Kenntnis erhalten, sie gebilligt. Schon in den ersten Pariserkonferenzen, habe zwar seine Regierung die Einsetzung eines fremden Fürsten als Lösung der in den [646] Fürstentümern sich ergeben habenden Schwierigkeiten vorgeschlagen, und auch in den diesjährigen Conferenzen diese Combinazion vorgebracht; aus Rücksicht für andere Mächte sei sie jedoch gegenwärtig vollständig aufgegeben.

In letzter Zeit habe sich der Prinz von Hohenzollern an den Kaiser gewendet, und dessen Unterstützung angesprochen, ein Aufsuchen das Kaiser Napoleon ablehnend beantwortet.

Den in Bucarest verbreiteten Gerüchten, als wenn Frankreich die Kandidatur des Prinzen von Hohenzollern unterstützte, könne er — Beizade Nicolas Bibesco — offen entgegentreten.

Hierauf habe der Kaiser der Franzosen hinzugefügt, er möge nach seiner Ankunft in den Fürstentümern dahin wirken, dass die Moldo-Walachen aus dem Taumel in den sie die revoluzionäre Partei versetzt erwachen, und zu einer der wirklichen Verhältnisse Rechnung tragenden, beson-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

neneren [647] Stimmung zurückkehren. Die Wahl eines einheimischen Fürsten auf die Dauer von drei bis vier Jahren sei — meinte Kaiser Napoleon weiter — das einzige gegenwärtige mögliche Auskunftsmittel, indem für den Augenblick der Ehrgeiz der verschiedenen Fürstenkandidaten, durch die Aussicht beschwichtigt wurde, dass sie der Reihe nach und in kurzen Zwischenräumen an die Spitze der Geschäfte gelangen könnten.

Dies würde nicht hindern, dass der auf kurze Zeit zu wählende Fürst, wenn er sich seiner Stellung gewachsen erweisen würde, die Verlängerung der Regierungsdauer, ja sogar die Erblichkeit nachträglich erlange.

Gegen die revoluzionäre Partei, welche hier den Namen des Kaisers Napoleon missbraucht, hätte, wie mir der Sohn des Fürsten Bibesco mitteilte, der Kaiser sich auf das Nachdrücklichste [648] ausgesprochen.

Geruhen, etc.

(V. B., Ber., I, f. 645-648.)

## 266

11 mai. METTERNICH à MENSDORF. N° 24 A.

Le prince Stirbey est venu me voir, à son retour de Dusseldorf, où il n'a trouvé que le secrétaire du Prince de Hohenzollern. Son impression est que toute cette affaire n'est qu'une intrigue de M. de Bismarck. Il vient de démasquer le jeu de MM. Bratiano et Balescano [*sic*] qui n'ont cessé de faire parvenir au Gouvernement provisoire des nouvelles fausses. Je crois savoir que le Gouvernement français s'est prononcé avec vigueur contre ces menées et j'espère qu'il nous aidera à y mettre fin.

Le Prince repart pour Vienne dimanche prochain et emportera probablement, de la part du Gouvernement français, un avis définitif pour le Gouvernement provisoire.

La certitude que la Turquie s'est jetée dans les bras de la Russie et qu'une intervention de ces deux Puissances n'est pas improbable doit nécessairement engager la France et l'Angleterre à joindre leurs efforts [490] aux nôtres, dans le but d'établir tout au moins un provisoire qui éloigne une catastrophe.

Si le Gouvernement français avait voulu s'en tenir fran-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

chement, dès le début, au principe de l'élection d'un hospodar indigène, toutes les folies faites à Bucharest auraient pu être évitées. Certaines réticences au sujet du Prince étranger ont certainement encouragé M. Bratiano et la tactique de M. de Bismarck aidant, on a pu jouer la comédie à laquelle nous avons assisté,

Si les consuls d'Autriche, de France et d'Angleterre voulaient tenir un langage précis et ferme, on pourrait encore, me semble-t-il, espérer voir s'établir dans les Principautés un état de choses plus tranquillisant. C'est dans ce sens que je m'exprime envers M. Drouyn de Lhuys.

Agréez...

(V. P., Ber., I, f. 489-490.)

## 267

11 mai. — DROUYN à AVRIL.

[43] ...Il me paraît, d'ailleurs, extrêmement regrettable que le gouvernement provisoire à Bucharest et ses agens continuent d'entretenir les populations moldo-valaques dans l'illusion touchant la nomination du Prince de Hohenzollern. Il est bien évident que ce prince, quelles que puissent être ses dispositions personnelles, devait dans tous les cas subordonner son acceptation à la décision de la Cour suzeraine et des Puissances garantes; mais il ne paraît pas même qu'il ait fait aucune démarche pour obtenir l'assentiment des Puissances et si nous sommes bien informés le Prince son père aurait fait savoir tout récemment qu'il ne pouvait accepter l'honneur qui lui était déféré... [Malgré ses préférences personnelles pour le Prince étranger, Drouyn n'a pas cru devoir passer outre à l'opposition absolue de certaines Puissances. Il s'en est expliqué avec les envoyés roumains.]

(P. B., II, f. 43-44.)

## 268

12 mai. — AVRIL à DROUYN. N° 17. Extrait :

« Nous reconnaissons tous que nous n'avons aucun moyen d'empêcher les Roumains de voter pour le Prince de Hohenzollern. »

(P. B., II, f. 54 v.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 269

12 mai. — EDER à MENSDORF.

Attitude ambiguë du baron d'Avril.

...Was Baron d'Avril betrifft, ist der französische Consul an eine Walachin verheiratet, deren Familie keine Aussicht hat hier zur Fürstenwürde erhoben zu werden, die demnach einen fremden einem einheimischen Fürsten vorzieht. Abgesehen davon, scheint er nicht sicher zu sein, ob wirklich die Wahl des Prinzen von Hohenzollern dem Kaiser Napoleon nicht genehm wäre. Die Unsicherheit in seinen Auffassungen kommt auch in seiner Haltung zum Vorschein. Der Sohn des Fürsten Bibesco soll ihm übrigens kategorische Aufträge von Herrn Drouyn de Lhuys im Sinne des Conferenzbeschlusses überbracht haben.

(V. L., Exp., I, f. 179.)

## 270

13 mai. — Dépêche d'AALI à SAFVET. A lire à la conférence.

« La Sublime Porte est toujours pour un prince indigène à vie, si l'union est demandée par l'assemblée, suivant la dernière décision de la Conférence. Comme conséquence naturelle de ce point de vue, nous sommes pour deux hospodars également indigènes dans le cas où la séparation serait votée. Le Gouvernement impérial ottoman ne ferait cependant aucune objection à ce que l'assemblée ait la faculté de désigner un indigène, sous le titre de Gouverneur ou d'Hospodar pour trois, quatre, six ou sept ans, si l'élection d'un hospodar à vie rencontre pour le moment des difficultés invincibles. »

(P. C., I, f. 349.)

[Un télégramme chiffré ajoute que le vote en faveur d'un Prince étranger est entaché de plus d'une illégalité et ne saurait modifier la ligne de conduite de la Porte (f. 349 v.-350 r.)]

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 271

13 mai. — Télégramme. EDER à MENSDORF.

Election du Prince Charles par l'assemblée.

Die Versammlung hat heute den Prinzen von Hohenzollern gewählt. Die Majorität der Moldauer Deputirten ist nicht nach Bukarest gekommen.

(V. B., Ber., I, f. 662.)

## 272

15 mai. — Télégramme. EDER à MENSDORF.

Agissements du Gouvernement provisoire. Si la Porte cède, autant décréter immédiatement l'indépendance des Principautés.

Während die Regierung schon am 10. das Schreiben der Pforte vom 7. erhalten, hat sie es erst heute, nach der Wahl von vorgestern, der Versammlung vorgelegt. Man bemüht sich durch Vorspiegelungen beim französischen Consulate Frankreich zu bestimmen, dass es die gefürchtete Ocupation verhindere. Gibt die Pforte nach, so wäre es besser, sie erklärte, um sich weitere Demütigungen zu ersparen, gleich heute die Unabhängigkeit der Fürstentümer.

(V. B., Ber., I, f. 680.)

## 273

15 mai. — Télégramme. MENSDORF à METTERNICH.

Le comte Apponyi nous mande que Lord Clarendon nie toute initiative pour Conférence ou Congrès et l'efficacité dans le moment actuel. Fürst Gortchacov scheint für Kongressidee eher eingenommen, behauptet aber dass wenn wir uns energisch weigern, Venetien abzutreten, Russland uns unterstützen wird.

L'indiscrétion du journal *La France* relativement à la Silésie nous paraît être une véritable perfidie si elle a sa source au Ministère des Affaires Etrangères. Il nous paraît difficile de dissimuler entièrement à M. Drouyn de Lhuys que l'attitude du Gouvernement français dans ce moment est de nature à nous inspirer peu de confiance dans la loyauté de sa politique.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

On nous télégraphie de Bucharest que la majorité des députés moldaves ne s'est pas rendue à Bucharest. C'est un motif de plus pour annuler l'élection du Prince de Hohenzollern. La France pourrait dans cette affaire nous donner un témoignage de ses intentions.

(V. P., Exp., I, f. 449.)

## 274

15 mai. — PROKESCH à MENSDORF. N° 27 A.

Une lettre de Mme Cornu à Aali Pacha dépeint le Prince de Hohenzollern comme un favori de l'empereur Napoléon III, comme un grand ami de la France et de la Porte. Mais Aali Pacha doute qu'un instrument de la France « soit nécessairement agréable au Sultan ».

...Gestern Morgen sprach mir Aali Pacha von einem Sohreiben, dass eine Madame Cornu, eine politische Frau aus dem kaiserlichen Palais in Paris, deren sich der Kaiser auch manchmal als Werkzeug bediene, an ihn gerichtet, worin sie den Prinzen von Hohenzollern als einen Liebling des Kaisers schildert, als einen jungen Mann von ganz französischer Gesinnung, der sich vor einiger Zeit habe als Franzose naturalisiren wollen, was aber der König von Preussen nicht zugegeben. Sie empfahl ihn als einen Freund [326] der Pforte, der sich eine Ehre daraus machen würde, Vassall des Sultans zu sein. Aali Pacha scherzte über die Zuversicht der Dame, dass ein französisches Werkzeug der Pforte notwendig angenehm sein müsse.

(V. C., Ber., I, f. 325-326.)

## 275

16 mai. — REVERTERA à MENSDORF. N° 19 B.

[Gorčakov ne cache pas que l'échange de la Vénétie contre les Principautés serait un cas de guerre].

(V. Pét., Ber.,I, f. 337.)

## 276

16 mai. — MOUSTIER à DROUYN. N° 55.

[Attitude assez calme d'Aali devant les événements.]

(P. C., I, f. 351-352.)

Lettre reproduite dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 256.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 277

16 mai. — Télégramme. AVRIL à DROUYN.

M. Ion Ghika m'annonce que le Prince Charles a débarqué aujourd'hui à Tourno Severin sur le territoire roumain.

(P. B., II, f. 70.)

## 278

16 mai. Télégramme. METTERNICH à MENSDORF. N° 77.

**La réunion du congrès rencontrera des difficultés. A la conférence, Metternich et la Porte protesteront contre les événements de Bucharest.**

Les Ambassadeurs d'Angleterre et de Russie ont pris *ad referendum* les points sur lesquels on est tombé d'accord. Der Minister des Æussern sagte mir das Zustandekommen des Congresses würde mit vielen Schwierigkeiten zu kämpfen haben.

Morgen Conferenz auf Einladung der Pforte. Ich werde mich natürlich dem Proteste gegen die Vorgänge in Bukarest anschliessen. M. Drouyn de Lhuys dit qu'il se joint à l'annulation du vote.

(V. P. Ber., I, f. 511.)

## 279

16 mai. — METTERNICH à MENSDORF. N° 25 G.

...Je sortirai peut-être demain un peu de cette réserve, en face de la comédie de Bucharest. Les quelques mots que M. Drouyn de Lhuys m'a dit, ce matin, me font cependant présumer qu'il n'objectera pas à l'invalidation du vote.

Le Ministre m'a certifié que le prince de Hohenzollern avait *refusé*. Je ne le croirai que lorsque ce fait sera constaté par le Moniteur, ce que je lui ai dit.

(V. P. Ber., I, f. 572.)

## 280

17 mai. — METTERNICH à MENSDORF. N° 26 E.

...La question est posée ainsi :

Il paraît que le Prince Hohenzollern accepte, sauf assentiment de la Porte et des Puissances garantes. La Porte et ces dernières le repoussent.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Il faudrait tâcher maintenant de donner du courage à Constantinople et de leur faire transmettre un ultimatum à Bucharest, approuvé par la conférence. C'est un peu notre pensée à tous, quoique personne n'ose l'exprimer. Il faudrait vraiment quelqu'un d'autre ici que ce brave Savfed Pacha, qui ne comprend rien et qui ne sait pas même s'avancer lorsqu'on lui souffle ses propos.

[603] C'est la conférence qui a eu la bonne volonté de trouver au milieu des paroles incohérentes du Plénipotentiaire ottoman une protestation contre le vote, de laquelle nous nous sommes hâtés de prendre acte, en y adhérant.

Que l'on désigne Mussurus pour le seconder, car la Puissance suzeraine ne prenant aucune espèce d'initiative, nous ne pouvons à la longue faire nous-mêmes les questions et les réponses.

(V. P., Ber., I, f. 602-603.)

## 281

17 mai. — MENSDORF à METTERNICH.

M. l'Ambassadeur de France a été chargé d'appeler confidentiellement mon attention sur la conduite de notre Consul à Iassy. D'après les informations parvenues au Gouvernement français, M. Haas aurait assisté à la réunion séparatiste tenue à l'hôtel Rosnovano dans la soirée du 10 avril et il aurait pris en général une attitude prononcée dans le sens de la séparation, ce qui causait un désaccord regrettable entre la manière d'être à Iassy des agents autrichien et français (1).

J'ai eu plusieurs fois occasion dans ces derniers temps de communiquer à Votre Altesse des rapports de M. Haas et bien qu'il ait souvent eu à constater dans sa correspondance les tendances séparatistes qui se font jour en Moldavie, rien ne peut nous faire croire qu'il se soit départi de son rôle d'observateur et qu'il ait pris une part active dans les récentes agitations.

(1) Ce sont les propres termes d'une note remise par Gramont et annexée à cette lettre.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Nous savons, au contraire, que dès les premiers indices alarmans, M. Haas s'est efforcé conjointement avec ses collègues et notamment avec le Consul d'Angleterre, de représenter tant aux boyards les plus influents qu'aux membres du gouvernement la nécessité de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir les troubles et de rétablir la tranquillité. Nous devons, en même [460] temps, remarquer qu'à la suite de l'émeute qui a ensanglanté les rues de Iassy, tous les Consuls se sont concertés pour adresser un télégramme identique à leurs Gouvernements, à l'exception du seul consul de France qui n'a pas cru devoir se joindre à ses collègues.

D'après ce qui précède, le Gouvernement impérial pense que la conduite de M. Haas ne mérite aucun reproche et que les informations recueillies par le Gouvernement français doivent reposer sur une appréciation erronée. S'il n'existe pas toujours entre les agens d'Autriche et de France une entente aussi parfaite que nous le désirerions, nous ne saurions en imputer la faute aux nôtres qui nous semblent suivre exactement leurs instructions dont le sens ne diffère point des vues que nous communiquons à Votre Altesse.

Les rapports que nous recevons de Bucharest et dont les copies se trouvent annexées à ma dépêche suivante, nous paraissent indiquer aussi une regrettable divergence entre la conduite de M. le Baron d'Eder et celle de M. le Baron d'Avril. J'appelle sur ce point l'attention de Votre Altesse, et je ne puis m'empêcher d'éprouver quelque surprise en apprenant que l'Agent français est loin de décourager les manœuvres du parti qui veut faire triompher la candidature du Prince de Hohenzollern, malgré la décision formelle et unanime de la Conférence. En continuant à parler des sympathies de la France pour le choix d'un Prince étranger, M. d'Avril approuve à Bucharest ce que M. Drouyn de Lhuys condamne à Paris et ces contradictions ne sont pas de nature à nous inspirer de la confiance.

Recevez...

(V. P., Exp., I, f. 457 et 460.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 282

17 mai. — MENSDORF à METTERNICH.

[Transmet un rapport d'Eder, insiste sur la politique roumaine du fait accompli et dit à Metternich de faire remarquer que si les Principautés continuent à se jouer des Puissances qui ont garanti les actes internationaux, il y a lieu d'examiner s'il convient de laisser les Principautés jouir plus longtemps de ces mêmes actes.]

(V. P. Exp., I, f. 461 et 467.)

## 283

17 mai. Télégramme. AVRIL à DROUYN.

Les Turcs se concentrent à Roustchouk et à Toultcha. J'ai reçu votre télégramme du 16. J'ai vivement conseillé au gouvernement provisoire d'éviter toute manifestation provocante. De peur d'être surpris il prépare secrètement une concentration.

Une lettre de Fuad Pacha arrivée ici, le lendemain du vote, dit que l'élection d'un Prince étranger anéantirait les traités et la garantie européenne. Cette déclaration me paraît nécessiter que la Porte s'explique sur l'article 27 du traité de Paris.

(P. B., II, f. 75.)

## 284

18 mai. — DROUYN à ION GHICA.

[La conférence ne peut reconnaître l'élection du prince Charles.]

(P. B., II, f. 81.)

## 285

18 mai. — DROUYN à MOUSTIER. N° 33.

[Compte rendu de la 8e séance de la conférence.]

(P. C., I, f. 355-356.)

Lettre publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 255 sq.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 286

19 mai. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Les troupes turques sont prêtes; mais Aali Pacha proteste qu'il n'a pas l'idée d'en faire usage en dehors de ce que décidera la Conférence. Seulement il semble compter que l'enchaînement logique des choses amènera les Puissances à permettre l'occupation. La Russie paraît la pousser dans cette voie.

(P. C., I, f. 357.)

## 287

19 mai. — AVRIL à DROUYN. N° 21.

...J'ai revu ce matin le Prince Ion Ghika et je lui ai dit ce que Votre Excellence m'écrit au sujet des Princes de Hohenzollern. Du reste, on s'attend ici, sinon à un refus formel, du moins à une réponse équivalente. On sait aussi que, tout en maintenant son opinion en faveur du Prince étranger, le gouvernement de l'Empereur ne peut imposer sa manière de voir aux autres Puissances. Depuis mon arrivée, je n'ai eu qu'à confirmer sur ce point de vue les informations transmises fidèlement par les agens moldo-valaques conformément au langage que Votre Excellence leur a toujours tenu. On commence aussi à revenir de l'espoir qu'on a eu de voir arriver inopinément le Prince Charles.

D'un autre côté les Roumains reconnaissent qu'ils ne sont pas en état [83] d'opposer à une invasion ottomane des forces suffisantes. Si l'on parle d'une résistance armée, ce n'est pas dans l'espoir d'un succès, mais seulement avec l'idée de constater le cas de force majeure.

Les circonstances que vous connaissez n'ont pas permis aux agens étrangers d'empêcher les Roumains de faire tout ce qu'ils voulaient et tout ce qu'ils pouvaient. Je crois qu'on ne doit pas le regretter; car c'est dans le plein exercice de leur libre action et sans pouvoir se plaindre qu'aucun obstacle ait été apporté ni à la manifestation de leurs vœux, ni à leurs mesures de précaution que les Roumains arrivent eux-mêmes à constater tristement, mais nettement leur

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

impuissance diplomatique comme leur impuissance militaire.

Il faut assurément prévoir de grandes difficultés pour le choix d'un hospodar indigène; mais l'on n'en est pas moins entré dans la phase de la résignation forcée, et l'on cherchera demain à tirer le meilleur parti de la situation. Si la Turquie procède sans emportement et en suivant les stipulations internationales, on peut prévoir que la situation va se détendre.

J'ai parlé tout à l'heure de résistance armée. J'appuie fortement de mes conseils les gens raisonnables; je dis [84] que le cas de force majeure peut être constaté sans qu'on se batte et qu'une occupation turque compromettrait l'Union.

Votre Excellence jugera peut-être utile de préparer les choses de manière à ce que l'Assemblée puisse faire une retraite honorable, à ce qu'on n'impose pas un hospodar indigène avant que les députés aient été mis en demeure d'en élire un eux-mêmes, enfin à ce que les Turcs ne cherchent pas à entrer si l'on se soumet à la décision de la Conférence. Il me paraît, du reste, que, dans ce cas, une occupation serait en contradiction avec les stipulations internationales.

Dans ces circonstances, je prie Votre Excellence de me dire jusqu'à quel point, au nom de la Conférence ou au nôtre, je puis promettre, si l'on se soumet à temps, que l'Union sera confirmée définitivement par les Plénipotentiaires et que les Turcs ne chercheront pas à entrer sur le territoire moldo-valaque...

(P. B., II, f. 82-85.)

## 288

20 mai. — Télégramme. Ion Ghica à Balaceanu.

Charles Ier est débarqué à Turno-Severin aujourd'hui. Il sera mardi à Bucarest. Il a écrit au Sultan.

M. Golesco est prévenu de la lettre de Son Altesse.

(P. B., II, f. 87.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 289

21 mai. — DROUYN à LA TOUR D'AUVERGNE et à GRAMONT. N° 60.

Une dépêche télégraphique de Bucharest qui porte la date du 16 mai et que j'ai reçue seulement hier au soir m'annonce que le Prince de Hohenzollern a débarqué à Torno-Severino, petit port du Danube situé sur le territoire roumain non loin de la frontière de l'Autriche. D'un autre côté, d'après des journaux allemands, le jeune prince, lieutenant dans l'armée prussienne, aurait obtenu du Roi Guillaume un congé illimité. Vous savez quel a été jusqu'ici le langage de M. de Bismarck au sujet de la candidature mise en dernier lieu en avant dans les principautés. Le Cabinet de Berlin s'est toujours défendu d'y voir une affaire regardant la Prusse et engageant sa politique à un degré quelconque. M. le Comte de Goltz s'est constamment exprimé dans le même sens au sein de la Conférence et, s'il ne s'est pas élevé avec la même vivacité que plusieurs autres plénipotentiaires contre le système du Prince étranger, il s'est cependant associé complètement à la déclaration qui a été adoptée. Ce n'est donc pas sans surprise que j'apprends l'arrivée du Prince de Hohenzollern en Valachie. D'autre part Son Altesse est membre de la famille royale et occupe un grade dans l'armée. Je ne m'explique pas que le Prince ait pu, surtout dans les circonstances présentes, s'éloigner de la Prusse sans l'autorisation formelle du Roi; et si en effet elle a été accordée, nous devrions croire que la Cour de Berlin serait aujourd'hui disposée à favoriser les vues des Moldo-Valaques. Dans l'état des choses, cette politique aurait une portée particulière et je dois me demander si en présence des protestations réitérées de la Russie contre toute idée d'un Prince étranger, le Cabinet de Berlin se serait prêté à cette démarche du Prince de Hohenzollern sans s'être assuré de la tolérance ou du concours du Cabinet de Pétersbourg. Je vous prie d'entretenir M... de cet incident et je vous serais obligé de vouloir bien me faire considérer comment il l'envisage.

(P. L., I, f. 240.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 290

21 mai. Télégramme. METTERNICH à MENSDORF. N° 82.

Prince Stirbey arrivé de Düsseldorf raconte : Prince Charles parti pour les Principautés; arrivé hier soir à Turnu-Severin, sera demain à Bucharest. Prince Hohenzollern père n'a pas obtenu engagement d'appui de l'Empereur Napoléon, mais le Roi de Prusse ne s'est pas opposé au départ.

(V. P., Ber., I, f. 617.)

## 291

21 mai. — METTERNICH à MENSDORF. N° 27 B.

M. Drouyn de Lhuys insinue et insinuera dans des documents confidentiels adressés à ses agents que l'escapade du Prince de Hohenzollern est le résultat d'une intrigue et d'une entente entre la Prusse et la *Russie* (?!) Lorsqu'il m'eut confié ses soupçons à cet égard, je n'ai pas pu m'empêcher de rire.

« Ce serait singulier », lui dis-je, « que la Russie qui a déclaré ne vouloir admettre un Prince étranger quel qu'il fût, soit la Puissance qui se serait entendue avec la Prusse pour mettre en scène le coup de théâtre auquel nous allons assister, tandis que vous qui n'avez cessé de prôner l'idée du Prince étranger et de la faire appuyer par vos agents dans les Principautés, vous n'eussiez rien su de ce qui allait arriver. »

M. Drouyn de Lhuys accueillit assez mal ma sortie, mais voyant qu'il ne m'intimidait pas, il m'a juré qu'il n'en savait rien, m'a fait des confidences sur une note [624] qu'il aurait adressée au Prince de Hohenzollern et dans laquelle il aurait dit qu'une pareille aventure serait indigne de son nom, etc., etc.

Je me suis borné à lui répondre qu'il lui serait facile de prouver son innocence par son attitude, en face des événements à Bucarest.

Au reste, quoi qu'il en soit, le Prince Stirbey qui est venu chez moi à la descente du chemin de fer, venant de Düsseldorf, m'a dit que le Prince de Hohenzollern, père, déclarait



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

que l'Empereur Napoléon avait refusé toute complicité dans le fait.

Agréez...

(V. P., Ber., I, f. 623-624.)

## 292

21 mai. Télégramme. DROUYN à AVRIL.

L'Autriche vous reproche d'avoir encouragé par votre attitude et votre langage l'élection d'un Prince étranger. Je nie le fait, car il serait trop contraire à vos instructions.

(P. B., II, f. 88.)

## 293

21 mai. — Télégramme. AVRIL à DROUYN.

Vous pouvez nier. Le plébiscite était voté avant ma gérance, le gouvernement provisoire et la nation définitivement engagés. Personne ne put ni encourager ni décourager (voir mon nº 17). Le Baron d'Eder a été le premier à constater notre impuissance.

(P. B., II, f. 91.)

## 294

23 mai. AVRIL à DROUYN. Nº 22.

[Description des fêtes qui ont accueilli le prince Charles à Bucarest.]

(P. B., II, f. 97-102.)

## 295

23 mai. — AVRIL à DROUYN. Nº 23.

L'arrivée du prince Charles a changé complètement les dispositions dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans mon rapport nº 21.

Personne ne pense plus à se soumettre aux injonctions de la conférence et l'on envisage avec calme, même avec résolution, toutes les conséquences d'un refus.

Les nouvelles de Constantinople ne sont pas rassuntes. Fuad Pacha, qui ignorait sans doute alors l'arrivé

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

du Prince Charles, a télégraphié au Gouvernement provisoire que la Porte offrait comme dernière concession la nomination d'un caïmacam temporaire qui serait [105] choisi par le Sultan avec l'agrément des Puissances garantes. On attendra ici l'effet produit à Constantinople par la lettre du Prince au Sultan. S. A. a aussi télégraphié au Grand Vizir.

Pour rester autant que possible dans les termes de la convention, l'Assemblée a conféré la grande naturalisation au père du Prince Charles, avant que S. A. ait prêté serment.

La Lieutenance princière a cessé d'exister par l'arrivée du Prince élu. Le Ministère comme n'émanant pas du pouvoir existant, a remis hier sa démission collective. On croit que M. Lascar Catargi sera chargé de former la nouvelle administration.

Les jours qui se sont écoulés entre le vote et l'arrivée du Prince ont été très pénibles pour le Gouvernement provisoire; aussi la plupart des Lieutenants et des Ministres paraissent-ils heureux d'être soulagés d'une responsabilité qui devenait de plus en plus gênante...

[Les agents ont été invités aux cérémonies mais se sont abstenus.]

(P. B., II, f. 104-107.)

## 296

23 mai. — METTERNICH à MENSDORF. N° 28 D.

Je n'ai pas besoin de dire que M. Drouyn de Lhuys, *comme son maître*, décline toute responsabilité en ce qui concerne le voyage et l'arrivée inopinée à Bucharest du Prince Charles de Hohenzollern.

La Porte vient de convoquer une conférence pour après-demain. Je compte m'entretenir demain avec Lord Cowley et le Baron Budberg sur cette affaire et Vous demander, à la suite de mes pourparlers, des instructions pour la conférence.

M. Drouyn de Lhuys dit qu'il n'admettra pas que la Prusse décline toute connivence avec le Prince, le congé illimité à lui donné au moment où la guerre peut écla-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ter d'un jour à l'autre étant un [646] indice suffisant pour démontrer les encouragements indirects offerts au Prince.

Il soupçonne toujours la Russie d'avoir sous main favorisé cette escapade, en se réservant de dominer le Prince et de lui faire épouser une Princesse de Leuchtenberg.

Il dit cependant que, d'après un télégramme privé, la Russie protesterait contre cette escapade.

Inutile de dire que je n'apporte que fort peu d'attention à ces révélations hypothétiques de M. Drouyn de Lhuys, destinées à masquer son double jeu.

Agréez...

(V. P., Ber., I, f. 645-646.)

## 297

23 mai. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 109.

[Clarendon a fait part de sa surprise à l'ambassadeur de Prusse] ...M. le Comte de Bernstorff aurait répondu que le Prince de Hohenzollern avait agi tout à fait à l'insu du Roi et sous sa propre responsabilité; qu'il avait simplement demandé un congé pour se rendre à Düsseldorf, congé que Sa Majesté n'avait pu lui refuser. Lord Clarendon est convaincu que les démarches du Prince de Hohenzollern, à laquelle il paraît croire que M. de Bismarck n'est pas demeuré étranger, n'obtiendra ni le concours ni même la tolérance de la Russie, dont la manière de voir, dans cette question, n'aurait, suivant lui, suivi aucune modification.

Le Principal Secrétaire d'État m'a annoncé que [248] M. l'Ambassadeur de Turquie était venu, à cette occasion, lui rendre visite, et lui avait donné à entendre que les troupes turques entreraient, sans retard, dans les Principautés, afin d'y faire respecter les droits du Sultan. Il a ajouté qu'il avait représenté à M. Musurus les complications qu'une pareille intervention ne manquerait pas de provoquer, mais que, très probablement, la Porte, au point où en étaient les choses, ne se laisserait pas arrêter par ces considérations.

(P. L., II, f. 247-248.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 298

23 mai. — MOUSTIER à DROUYN. N° 57.

J'ai eu l'autre jour une conversation tout amicale avec Aali Pacha, qui à part une insinuation très légère sur le droit que pourrait avoir la Porte de ne prendre conseil que de l'urgence des circonstances, m'a affirmé de nouveau que le gouvernement ottoman ne voulait rien faire ni occuper les principautés que d'accord avec les Puissances. Il ne m'a pas caché cependant que cette occupation était dans les vœux de la Sublime Porte et nous avons examiné si les Russes, qui poussent la Turquie dans cette voie, n'auraient pas l'arrière-pensée, après l'avoir rendue impopulaire par cette occupation, de s'offrir aux populations roumaines comme libérateurs, ce qu'une guerre entre la Prusse et l'Autriche pourrait leur rendre possible.

Aali Pacha n'aime pas à prévoir les choses de si loin et semble n'avoir rien de plus pressé et de plus important que de châtier l'outrecuidance des Roumains.

Sur ces entrefaites est arrivée la nouvelle de l'entrée du Prince de Hohenzollern sur le territoire des Principautés, au moment où la Porte sur des assurances venues de Berlin croyait à un refus définitif.

L'agent des Principautés à Constantinople était muni d'avance d'une lettre pour le Sultan [360] qu'il ne devait remettre que sur ordre télégraphique. Cet ordre est arrivé hier au moment même où le Prince faisait son entrée solennelle à Bukarest. Le télégraphe apportait en même temps pour le Grand Vizir la communication dont je joins ici copie. Le Grand Vizir a dit ce matin au premier drogman de l'Ambassade que cette [communication] avait bouleversé le gouvernement et que le conseil des ministres se réunirait aujourd'hui pour délibérer. Fuad Pacha semblait plus troublé qu'irrité.

L'envoyé de Russie qui sortait de chez Aali Pacha racontait que ce ministre lui avait demandé s'il croyait que le Prince Charles pourrait se maintenir, à quoi le Général aurait répondu en riant que le Prince était officier de dragons et qu'il saurait certainement se tenir en selle mieux que le Prince Couza qui était dans l'infanterie. Le ton général

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

des conversations témoigne que de tout côté dominent l'étonnement et l'irrésolution.

J'ai demandé avant-hier à Aali Pacha ce que lui disait l'ambassadeur d'Angleterre; il a répondu « rien, absolument rien », déplorant le rôle réservé que le gouvernement anglais affectait de plus en plus en toutes choses.

Aali Pacha est revenu avec moi sur cette pensée que la séparation absolue des Principautés serait préférable à ces luttes incessantes. Je lui ai fait observer qu'il se plaçait toujours dans les extrêmes; que [361] s'il eût déféré dès 1858 et aux conseils de la France et aux vœux des Principautés, toutes ces luttes n'auraient pas eu lieu; que s'il eût écouté nos récentes suggestions, il n'eût pas repoussé le Prince étranger sous prétexte que cela menait directement à l'indépendance et qu'il m'était difficile de comprendre pourquoi l'indépendance absolue lui semblait aujourd'hui préférable à un prince étranger acceptant la suzeraineté du Sultan. Sur tout cela, comme le voit Votre Excellence, les Turcs n'apportent pas une grande suite dans leurs idées et ce qui domine dans leur esprit, c'est un grand désir de rabattre l'orgueil des Roumains qui leur font l'effet de se moquer d'eux.

Veuillez, etc.

(P. C., I, f. 359-361.)

Lettre publiée, avec des changements, dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 257-59.)

## 299

24 mai 24 h. 1/4. Télégramme. TALLEYRAND à DROUYN.

...Malgré le mécontentement causé par l'arrivée du Prince de Hohenzollern, la Russie s'abstiendra de toute mesure violente. Le Prince Gortchakoff m'a dit : « Le bruit de l'entrée de nos troupes en Moldavie ne mérite pas d'être démenti. C'est à la conférence d'agir. Si elle accepte le fait accompli, je proposerai sa dissolution. La Russie se retirera. »

(P. Pét., I, f. 390.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 300

24 mai. — Télégramme. AALI PACHA à SAFVET PACHA.

Malgré les traités, malgré les décisions si positives de la Conférence, malgré les déclarations réitérées de la Sublime Porte, le Prince de Hohenzollern vient d'entrer dans les Principautés.

Cette manière d'agir du Gouvernement provisoire ne saurait être justifiée d'aucune façon; elle constitue non seulement une violation flagrante des traités, mais aussi un affront à la dignité de la Sublime Porte comme à celle des Puissances.

Le gouvernement de notre Auguste Souverain croit devoir, en conséquence, prévenir les Hautes Cours garantes qu'il ne voit plus d'autre moyen, pour faire respecter les actes internationaux et les décisions de la Conférence, que l'occupation militaire.

C'est donc au nom de ces actes, à ceux des droits et de la dignité, que nous recourons avec regret à cette mesure extrême dont toute la responsabilité retombera sur le gouvernement provisoire à qui la Conférence et la Puissance suzeraine ont offert toutes les facilités pour entrer dans la voie de la légalité.

(P. C., I, f. 366.)

## 301

25 mai. — MENSDORF à METTERNICH.

...L'arrivée à Bucharest du Prince de Hohenzollern est un nouvel incident qui montre à quel point les décisions de la Conférence de Paris sont audacieusement bravées. Les Puissances auront à considérer si elles veulent supporter une pareille atteinte à leur dignité et à leur autorité. Si elles s'y soumettent, il est évident qu'on devra renoncer dorénavant à provoquer une décision européenne dans des questions internationales. L'inefficacité de toute décision pareille ne saurait être mieux démontrée qu'en laissant triompher en Moldo-Valachie une combinaison que l'Europe a rejetée aussi catégoriquement [491] comme contraire aux traités.

(V. P. Exp., I, f. 490-491.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 302

25 mai. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Le conseil des ministres vient d'avoir lieu. On est très irrité de se trouver bafoué et l'on voudrait entrer dans les Principautés tout en ne se dissimulant aucun des inconvénients de cette mesure. La question d'amour-propre domine en ce moment toutes les autres, cependant on ne fera rien avant d'en avoir référé à la conférence de Paris.

(P. C., I, f. 367.)

## 303

25 mai. — DROUYN à MOUSTIER. N° 34.

[A propos des velléités d'intervention manifestées par la Porte.]

(P. C., I, f. 368 sq.)

Lettre publiée dans les *Archives Diplomatiques*, 1867, I, pp. 258 sq.

## 304

26 mai. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Le conseil des Ministres a décidé hier qu'il y avait lieu de demander aux Puissances d'autoriser l'occupation militaire des Principautés. Des télégrammes pour les différents Cabinets sont partis. Ce n'est pas cependant sans un grand sentiment d'inquiétude qu'on envisage cette mesure tout en se disposant à la prendre. Aali a dit qu'après tout il préférerait voir l'Autriche à Bucharest. Puis il a ajouté : « Pourquoi le Prince Charles a-t-il fait la faute de ne pas passer par Constantinople, il nous eût embarrassés beaucoup et le Sultan se serait décidé à le reconnaître... »

(P. C., I, f. 371.)

## 305

26 mai. — AVRIL à DROUYN.

...On peut maintenant se rendre compte de l'impression produite par le Prince Charles sur ceux qui veulent être ses sujets. Cette impression est très bonne. Au premier

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

abord, on l'a trouvé un peu jeune; mais la fermeté de sa parole à l'Assemblée a produit un grand et favorable effet. En prêtant attention à tout, il montre qu'il prend sa position au sérieux, ce qui manquait à son prédécesseur; il est poli et abordable, mais il laisse tout le monde à une certaine distance. Sa courtoisie et sa simplicité sont celles d'un homme qui se sent supérieur par quelque côté à tout ce qui l'entoure. Les Roumains voient qu'ils ont affaire à un vrai Prince. Un peu étonnés d'abord, ils ont compris bien vite que c'est là justement ce qui leur faut, et ce qu'un de leurs congénères ne leur eût pas apporté.

(P. B., II, f. 113.)

## 306

27 mai. — Télégramme. DROUYN à MOUSTIER.

Une occupation militaire des Principautés serait à nos yeux le plus grave danger pour la Porte, et pour l'Europe la plus fâcheuse complication. Faites tous vos efforts pour détourner le Divan de cette pensée.

(P. B., II, f. 372.)

## 307

27 mai. — Télégramme. DROUYN à AVRIL.

On m'écrit de Constantinople que si le Prince Charles avait passé par cette ville en se rendant à Bucarest, le Sultan se serait peut-être décidé à le reconnaître.

(P. B., II, f. 117.)

## 308

28 mai. — Télégramme. AVRIL à DROUYN.

Le Prince a télégraphié à Golesco d'exprimer au Sultan ses regrets de n'avoir pu passer par Constantinople à cause de l'état critique des Principautés. Il renouvelle en même temps sa ferme intention de maintenir la suzeraineté de la Porte.

(P. B., II, f. 118.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 309

28 mai. — AVRIL à DROUYN.

[Le prince Charles a fait dire aux agents qu'il les recevrait volontiers *comme personnes privées*. Après hésitation, ils sont allés le voir sur le conseil d'Avril.]

(P. B., II, f. 119-121.)

## 310

28 mai. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 49.

[Confirmation de la dépêche du 24 mai] ...Le mécontentement contre la Prusse, soupçonnée d'avoir favorisé l'accession au trône hospodaral d'un Prince appartenant à la maison royale, a été très vif, et si M. d'Oubril, vis-à-vis de l'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin, n'a pas témoigné de l'irritation de son gouvernement, je sais qu'il a dû l'exprimer en termes fort sévères au [401] comte de Bismarck.

Je ne crois pas que le Prince Gortchakoff veuille aller au-delà d'un blâme nettement formulé. Trop habile pour envenimer en ce moment des discussions déjà de nature fort irritantes par elles-mêmes, il se résout à une modération relative qui, pour moi, est plutôt un symptôme de prudence qu'une tendance à se rapprocher de la politique prussienne dans les Provinces du Danube. La consolidation du pouvoir du Prince de Hohenzollern n'est pas d'ailleurs un fait auquel il puisse refuser toute possibilité et toute probabilité, et si, pour le moment, il ne renonce pas à la combattre par des moyens pacifiques, je ne suis pas éloigné de croire qu'il se renfermera volontiers dans l'inaction, une fois la dignité de sa diplomatie sauvegardée : il recule devant l'idée d'une intervention quelconque, pensant que celle de la Russie entraînerait la nôtre dans un sens contraire et redoutant que l'intervention de la France ne force la Russie à de compromettantes démarches ou ne l'humilie en frappant ses protestations d'inefficacité...

...Le Prince de Hohenzollern a écrit une lettre à l'Empereur Alexandre pour lui annoncer son arrivée en Roumanie, où l'appelait le suffrage [402] des populations.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

L'effet n'a pas été heureux, on a trouvé que le nouvel Hospodar le prenait de bien haut, et qu'il affectait de traiter de Puissance à Puissance en parlant d'envoyer à Saint-Pétersbourg un ambassadeur pour notifier son avènement. Le Vice-chancelier lui a fait parvenir indirectement le conseil de ne pas donner suite à ce projet, s'il ne voulait exposer le messager au désagrément de n'être pas reçu...

(P. Pét., I, f. 400-402.)

## 311

29 mai. Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

L'occupation semble il est vrai au gouvernement ottoman le seul moyen qui s'offre pour résoudre la question et sauver sa dignité; mais si la conférence lui en suggérait un autre, il serait bien aise d'échapper ainsi à la nécessité des mesures dont il sent parfaitement toute la gravité. Je n'ai cessé de faire mes efforts pour amener la Porte à cet ordre d'idées plus pacifiques et je suis heureux que Votre Excellence approuve et fortifie mon langage.

(P. C., I, f. 373.)

## 312

29 mai. — APPONYI à MENSDORF. N° 39 A.

Dans mes récens entretiens avec Lord Clarendon, ce Ministre s'est exprimé avec une grande réserve sur l'attitude que prendra le Cabinet anglais dans la nouvelle phase dans laquelle est entrée l'affaire des Principautés danubiennes. Il s'exprime à la vérité avec beaucoup d'indignation sur le coup de tête du Prince Charles de Hohenzollern qu'il attribue exclusivement aux instigations secrètes de la France, soutenues par la mauvaise foi du Cabinet de Berlin, mais il persiste d'un autre côté à se prononcer contre le seul moyen de mettre fin à l'état de choses actuel, qui serait une occupation armée de la part des troupes ottomanes — fait qui, selon lui, pourrait provoquer les plus sérieuses complications. Je crains donc que l'indignation de Lord Clarendon restera stérile...

(V. L., Ber., I, f. 385.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 313

29 mai. — MENSDORF à METTERNICH et à APPONYI.

J'ai l'honneur de Vous transmettre dans l'annexe copie de deux nouveaux rapports de M. le Baron d'Eder concernant l'élection du prince de Hohenzollern.

Je crois devoir signaler à l'attention de Votre Altesse le jugement que porte notre Agent sur la situation des Principautés et sur l'effet que produirait une intervention militaire. D'après le Baron d'Eder que son long séjour à Bucharest rend particulièrement apte à former de justes appréciations, le pays n'opposerait aucune résistance sérieuse à l'entrée des forces ottomanes. Cette mesure serait au contraire le seul moyen efficace de réorganiser ces contrées d'une manière salutaire pour leurs propres intérêts et cet avis se trouverait partagé par beaucoup de Moldo-Valaques qui n'osent aujourd'hui exprimer hautement leurs vrais sentiments.

La Conférence vient encore une fois de constater l'illégalité de l'élection du Prince de Hohenzollern en ordonnant aux Agents des Puissances de n'entretenir aucune relation officielle avec le nouveau Gouvernement. D'un autre côté, la France et l'Angleterre se seraient fortement prononcées contre toute intervention militaire et pèseraient sur la Porte pour la dissuader d'une pareille entreprise. Il nous paraît cependant difficile qu'on veuille à la fois faire prendre à la Conférence des arrêts [502] et empêcher les mesures qui peuvent seules donner à ces arrêts quelque valeur. Au point où en sont les choses aujourd'hui les Puissances n'ont qu'à s'incliner devant le résultat du vote de l'Assemblée de Bucharest ou à employer des moyens de coercition pour faire prévaloir leur volonté. Puisque le premier de ces partis n'a pas été adopté, il ne reste plus, ce me semble, qu'à avoir recours au second. Sinon les Puissances devront se résigner à voir leur autorité entièrement méconnue et elles n'auront plus qu'à s'abstenir dorénavant de tout essai d'exercer sur les Principautés l'influence collective que les traités leur attribuent. Chaque Puissance se verra alors en droit d'agir isolément et de prendre envers la Moldo-Valachie telle attitude que ses intérêts lui dicteront.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Cette conclusion nous paraît inévitable dans le cas où la Conférence viendrait à se séparer sans pouvoir faire respecter ses décisions. Veuillez Vous exprimer confidentiellement dans ce sens en remarquant que la prolongation de l'état actuel de désordre et d'incertitude dans lequel se trouvent les Principautés sera plus préjudiciable à la prospérité de ces contrées qu'une occupation temporaire devant laquelle tout plierait et qui mettrait fin aux agitations entretenues par les luttes des partis.

Recevez...

(V. P., Exp., I, f. 493 et 502.)

## 314

30 mai. — MOUSTIER à DROUYN. N° 64.

... Il est évident que les Turcs s'étaient fait dès l'origine des illusions et ne pensaient pas que le gouvernement provisoire conduirait son plan jusqu'au bout avec autant de persévérance et surtout avec autant de bonheur. On comptait sur les incidents de toute espèce qui pouvaient le faire échouer et en particulier sur le refus du Prince de Hohenzollern. On se croyait d'autant plus fondé à l'espérer que les nouvelles reçues de Berlin semblaient rassurantes à cet égard.

On a donc été véritablement surpris par l'arrivée à Bukarest du nouvel élu des Roumains et le premier sentiment a été celui d'une grande irritation. On se disait humilié et bafoué et l'on pensait que les Puissances se sentiraient également atteintes dans leur amour-propre et inviteraient elles-mêmes la Porte à châtier l'orgueil et l'insubordination des Moldo-Valaques. [399] J'ai fait des efforts, qui je crois n'ont pas été inutiles, pour calmer cette effervescence et pour appeler l'attention des Ministres du Sultan sur les autres faces de la question.

Entrer dans les Principautés pouvait être honorable et même facile, mais serait-il aussi facile d'en sortir honorablement et avantageusement ? Telle est l'objection que je leur ai soumise et que j'ai développée de la manière qui m'a paru la plus propre à faire impression sur leur esprit.

L'attitude calme et prudente de la conférence de Paris,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

lorsqu'elle s'est réunie sur la demande de Safvet Pacha, les a beaucoup frappés. Ils ont remarqué, avec une certaine surprise, que le Baron de Budberg avait été le premier à faire sentir la gravité des résolutions à prendre et la nécessité d'agir avec lenteur et maturité.

D'une autre part Lord Lyons, sans leur donner aucun conseil positif, s'abstenait évidemment de leur fournir aucun encouragement à agir. J'ai lieu de croire que dans les deux réunions ministérielles qui ont eu lieu ici, quelques-uns des nouveaux ministres, plus méfiants à l'égard de la Russie que Fuad Pacha et Aali Pacha, n'auront pas manqué d'engager leurs collègues à se préoccuper un peu de l'intérêt que le cabinet de Pétersbourg pourrait avoir à pousser la Turquie à des mesures inconsidérées et dans tous les [390] cas dispendieuses.

Personne, en effet, ne saurait se dissimuler que la Russie ne voie avec plaisir tout ce qui peut déranger l'équilibre que le gouvernement a tant de peine à établir dans ses finances et ne spécule sur les complications politiques qu'une déconfiture pourrait amener entre la Porte d'une part et d'autre part la France et l'Angleterre qui ont déjà tant de capitaux engagés en Orient.

Quoi qu'il en soit, à la suite de ces deux conseils le langage du ministre des Affaires Etrangères s'était sensiblement modifié. La question du Prince étranger était descendue tout d'un coup d'une question de principe à une simple question de forme. Pourquoi le Prince de Hohenzollern n'est-il pas venu d'abord à Constantinople, disait-on, tout se serait arrangé. Il nous eût mis dans le plus grand embarras, le Sultan aurait eu la main forcée et l'eût certainement reconnu. Dans tous les cas si l'on a jamais eu l'idée d'agir en dehors de la conférence, on y a bien complètement renoncé aujourd'hui. Non seulement Aali Pacha voit avec soulagement l'ajournement de quinze jours que les plénipotentiaires ont réclamé pour demander de nouvelles instructions, mais encore il n'hésite plus à reconnaître que l'occupation des Principautés serait une mesure des plus graves et des plus dangereuses à laquelle la Porte n'aurait [391] recours que pour mettre sa dignité à couvert et il se déclare prêt à entrer dans toute voie

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

conduisant au même but et qui lui serait suggérée par la conférence.

Cependant, jusqu'ici, le Sultan n'a pas voulu recevoir la lettre du Prince de Hohenzollern que M. Golesco a entre les mains, bien que cette lettre, datée d'Allemagne et signée de son nom de famille, fût de nature, dit-on, à présenter sous un jour plus satisfaisant toute la conduite du Prince qui, du reste, vient d'écrire de nouveau à M. Golesco par le télégraphe. Il le charge d'exprimer au Sultan tous ses regrets de ce que la situation intérieure des Principautés l'a forcé à passer par Bukarest avant de se rendre à Constantinople, comme cela était son intention. Je ne sais quant à présent quel sera le sort de cette seconde communication sur laquelle les Ministres n'ont pu encore délibérer.

Votre Excellence voit par cet exposé où en est la question à Constantinople au moment où j'écris ces lignes. Safvet Pacha recommande à son gouvernement d'agir avec la plus grande circonspection à la veille d'une guerre ou d'un congrès. Il laisse entendre que parmi les compensations qu'on pourrait offrir à l'Autriche le nom de la Bosnie aurait été prononcé et que celui des Principautés le serait peut-être aussi. Je ne dois pas omettre de mentionner qu'une des craintes d'Aali Pacha, [392] crainte évidemment entretenue par M. de Prokesch, c'est que le Prince de Hohenzollern n'ait l'intention, dans le cas où la guerre éclaterait entre la Prusse et l'Autriche, d'attaquer cette dernière pour faire une diversion. Une phrase semi-belliqueuse qui s'est glissée dans la première allocution du prince aux Roumains, semble avoir fait naître cette idée.

Veuillez, etc.

(P. C., I, f. 388-392.)

Lettre publiée, avec des suppressions, dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 259 sq.)

## 315

30 mai. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 116.

[Lord Clarendon a été avisé des velléités d'intervention de la Turquie] ...[278] M. Musurus, en faisant part au Prin-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

cipal Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères de ce télégramme, a paru considérer qu'il appartenait à son Gouvernement, vu les circonstances, de prendre, de sa propre autorité, une décision de cette nature, et qu'il lui suffisait, pour rester dans les limites de son droit, de faire connaître aux Puissances sa détermination. Lord Clarendon m'a assuré qu'il avait combattu cette idée en rappelant à M. l'Ambassadeur de Turquie qu'aux termes des traités aucune intervention armée de la Porte ne pouvait avoir lieu dans les Principautés sans une entente [279] préalable avec les Puissances intéressées et qu'il avait insisté pour que la Porte ne s'écartât pas, sous ce rapport, des stipulations du Traité de Paris qui se trouvaient reproduites dans la convention du 19 août 1858. Le Principal Secrétaire d'Etat ne m'a pas, d'ailleurs, dissimulé que si les Puissances se refusaient à se mettre d'accord à ce sujet, la Porte pouvait, suivant lui, se croire autorisée à intervenir pour sauvegarder sa dignité et ses droits, sans encourir pour cela le reproche d'avoir enfreint les traités que les Puissances elles-mêmes n'auraient pas voulu défendre. Je n'ai pas manqué de faire remarquer à Lord Clarendon qu'une occupation militaire des Principautés par la Turquie ne manquerait pas, suivant toute apparence, d'amener de déplorables complications que nous devions, les uns et les autres, particulièrement dans l'état actuel des choses en Europe, nous efforcer de prévenir. Il m'a répondu qu'il ne méconnaissait pas les dangers sur lesquels j'appelais son attention, il les avait lui-même signalés, [280] encore aujourd'hui, à M. l'Ambassadeur de Turquie; mais que, d'un autre côté, il ne pensait pas qu'il y eût moins d'inconvénients pour la Turquie et pour l'Europe à laisser les événements se développer dans les Principautés au mépris de tous les traités, sans chercher à y mettre un frein.

(P. L., II, f. 277-280.)

## 316

1er juin. — APPONYI à MENSDORF. N° 40 B.

Ainsi que je l'avais prévu, Lord Clarendon a entièrement abondé dans le sens des considérations qui terminent la

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

dépêche de Votre Excellence du 25 mai sur les affaires des Principautés danubiennes. Il m'a avoué que depuis qu'il est aux affaires, il n'a jamais eu à traiter une question sur laquelle il soit plus embarrassé de parler et qui lui fasse éprouver plus de honte et de dégoût. Il est outré de la mauvaise foi de tous ceux qui ont trempé dans cet indigne complot, et honteux de l'impuissance à laquelle semblent condamnés les grands Gouvernemens de l'Europe dans une question, minime en elle-même, et qui cependant implique de si grands et vastes intérêts. « Si encore on n'avait que la France contre soi, me dit-il, on pourrait espérer [413] de vaincre sa résistance par l'unanimité des autres Puissances; mais voilà la Prusse et l'Italie qui, dans un but facile à comprendre, encouragent cette usurpation! La conférence est donc divisée en deux partis et qu'espérer alors ? Si la Turquie intervient à main armée, comme elle en a la velléité, le remède serait pire que le mal. Il y aurait de la résistance, du sang versé; un cri général s'élèverait en Europe contre l'asservissement d'un peuple chrétien par les Musulmans, contre le fait d'une nationalité opprimée. D'ailleurs comment prévoir les termes d'une pareille occupation ? Dès qu'elle cesserait, on renverserait ce qu'elle a établi et les mêmes difficultés recommenceraient de plus belle. Il faudrait donc qu'elle soit permanente et vous savez bien qu'on n'y consentirait jamais. Dans l'intérêt de la Porte elle-même, je ne désire pas cette occupation, car pour un succès éphémère elle risquerait de [414] perdre en définitive le peu de pouvoir que sa suzeraineté lui assure. »

Je me permis d'observer qu'avec un Prince étranger et le principe d'hérédité admis, la Porte était bien sûre d'être privée sous peu de son reste d'autorité; qu'il me semblait donc qu'elle n'avait rien à perdre en risquant un succès possible contre une spoliation certaine. Lord Clarendon n'est pas de cet avis : il veut le but, mais ne veut pas les moyens; il déplore l'impuissance de la Conférence et recule devant la seule voie de faire respecter ses décisions. Il se plaint des intrigues et de la mauvaise foi de la France, mais le fait est qu'il a peur de l'Empereur Napoléon et qu'il n'ose pas se séparer franchement de lui dans cette question.


https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Contre la Prusse, le langage du Principal Secrétaire d'État est d'une extrême violence; il qualifie « d'infâme » la conduite du Roi qui, malgré ses promesses explicites, a favorisé [415] l'escapade du Prince de Hohenzollern en lui accordant un congé, et qui continue à « mentir » en assurant qu'il est étranger à toute cette affaire.

Agréez...

(V. L, Ber., I, f. 412-415.)

## 317

1er juin. — DROUYN à MOUSTIER. N° 35.

[Compte-rendu de la séance du 25 avril. La Turquie attendra quinze jours la solution proposée par la conférence.]

Il y a, dans cette dernière énonciation, Monsieur le Ministre, une espèce d'avertissement qui présente une certaine [5] gravité si, dans la pensée du gouvernement ottoman, il avait un caractère comminatoire. La Porte se méprendrait singulièrement sur l'étendue de son droit, si, à l'expiration d'un terme qu'elle aurait elle-même indiqué, elle pouvait se croire affranchie de l'obligation d'obtenir l'assentiment des cours garantes préalablement à des mesures militaires (f. 4-5).

[L'ambassadeur de Russie est venu la veille parler dans le même sens que Safvet.] Il a rappelé les résolutions successivement adoptées par la conférence et toujours méconnues à Bukarest; il a ajouté que permettre dans les Principautés l'établissement d'un Prince étranger, c'était prêter les mains à la transformation de l'état politique du pays, consacrer sa complète émancipation, son entière indépendance, laisser porter enfin une grave atteinte au droit international qui a proclamé et garanti l'intégrité de l'Empire ottoman (f. 5).

[La Russie propose donc l'envoi de commissaires, et en cas d'insuccès une occupation turque.]

J'ai répondu à M. le Baron de Budberg en lui rappelant que le droit se trouvait réservé et sauvegardé de la façon la plus formelle [6] par les résolutions de la conférence; pour ce qui nous concernait nous n'avions jamais hésité,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

quelles que fussent d'ailleurs nos opinions, à nous associer loyalement à tout ce qui a été fait à cet égard. [Quant aux mesures proposées, elles étaient très graves.] Dans l'état de surexcitation et d'enthousiasme qu'a provoqué parmi les populations moldo-valaques l'arrivée du Prince de Hohenzollern, on doit s'attendre à ce que l'entrée des troupes turques ne s'opère pas sans résistance; la lutte est inévitable. Il ne serait même pas impossible que les Turcs éprouvassent un échec, et dans ce cas qui peut assurer qu'il ne se produirait pas au sein des populations chrétiennes de l'Empire ottoman un ébranlement et peut-être des mouvemens insurrectionnels qui amèneraient les plus dangereuses complications ? Si au contraire les Turcs triomphaient de la résistance qu'ils rencontreraient, croit-on qu'ils pourraient se soustraire au reproche que l'opinion publique en Europe ne manquerait pas d'élever contre eux d'avoir fait couler le sang chrétien ? Evidemment, si la force matérielle se trouve de leur côté, celle de l'opinion se retournera contre eux et leur intervention militaire n'aura en définitive qu'un résultat plus apparent que réel. Dans toutes les hypothèses, le recours à une occupation militaire me paraît dangereux et inopportun, et nous en déclinons la responsabilité...

(P. C., II, f. 4-6.)

## 318

1er juin. — Télégramme. MAVROGENI à BALACEANU.

Notre agent mande de Constantinople que la situation s'aggrave. Les Turcs sont poussés à franchir le Danube par les instigations étrangères et le sentiment religieux surexcité. Les Puissances sur le concours desquelles nous devrions pouvoir compter n'interviennent pas en notre faveur, tandis que celles qui nous sont hostiles agissent. Si M. de Moustier avait voulu parler énergiquement, tout serait déjà arrangé. Son inaction est aussi complète qu'inexplicable. Notre question est abandonnée à sa maîtresse et à son drogman qui appartiennent à nos ennemis. Obtenez de M. Drouyn de Lhuys des ordres urgents pour son ambassadeur.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Les Turcs révoltent nos garde-frontières; le soulèvement de Calafat à peine apaisé, un autre a éclaté à Ibraïla. Des émissaires turcs et russes les travaillent. Les insurgés étaient concentrés devant Ibraïla. La troupe les a cernés et dispersés sans effusion de sang. Néanmoins la situation pourrait s'aggraver si les Puissances tardent à reconnaître le Prince Charles.

(P. B., II, f. 137.)

## 319

2 juin. — Télégramme. AVRIL à DROUYN. 1 h. soir.

On craint toujours ici un coup de tête des Turcs. On croit qu'un veto de l'Empereur Napoléon peut seul les arrêter. Ion Ghika va à Constantinople pour négocier un voyage du Prince Charles dans cette ville dès que le Sultan l'aura reconnu.

(P. B., II, f. 138.)

## 320

2 juin. — Télégramme. DROUYN à AVRIL. 5 h. 3/4 soir.

Dites que pour être en droit de compter sur l'appui du Gouvernement français, il faut suivre ses conseils.

(P. B., II, f. 139.)

## 321

2 juin. — AVRIL à DROUYN. N° 27.

[141] ...M. Ion Ghika va à Constantinople pour négocier un voyage du Prince dans cette ville. Il paraît que S. A. n'est pas de facile composition sur les questions de dignité personnelle; mais la négociation dont il s'agit n'offrira de difficulté sérieuse que si les Turcs persistent à refuser de La reconnaître. En effet, l'acte d'investiture n'est pas une cérémonie qui se passerait entre le suzerain et le vassal : il consiste uniquement dans l'envoi d'un firman à Bucarest. La visite de l'hospodar au Sultan est un acte de courtoisie qui n'est même pas prescrit par la convention de 1858; cette visite n'oblige ni à un costume particulier, ni à aucune cérémonie qui puisse répugner...

(P. B., II, f. 140-142.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 322

2 juin. — Télégramme. PROKESCH à MENSDORF. N° 26.

**La Porte cède à la pression de la France et de l'Angleterre. L'occupation est ajournée, mais les préparatifs militaires continuent.**

Die Pforte weicht dem Drängen Frankreichs und Englands. Die Okkupazion wird vertagt, was gleichbedeutend sein mag mit Aufgeben, obwohl die militärischen Vorbereitungen fortdauern.

(V. C., Ber., I, f. 381.)

## 323

2 juin. — DROUYN à LA TOUR D'AUVERGNE. N° 66.

[Drouyn a soulevé des objections d'opportunité à l'application du protocole du 6 septembre.]

[9] ...Toutes les informations que je possède sur l'attitude [10] des Moldo-Valaques me les représentent comme disposés à résister à une occupation militaire. L'entrée de l'armée ottomane sur le territoire des Principautés serait donc le signal d'une lutte armée qui aurait, quel qu'en dût être le résultat final, les plus fâcheuses conséquences. Il arriverait en effet de deux choses l'une : ou les Moldo-Valaques opposeraient une résistance sérieuse, et leur succès provoquerait dans les provinces voisines une effervescence toujours prête à renaître ; ou les Turcs réussiraient dans leur tentative d'occupation, et un fait de cette nature considéré comme une menace par les populations chrétiennes de l'Empire ottoman deviendrait un nouvel élément d'inquiétude et de trouble. Les deux hypothèses nous paraîtraient également fécondes en difficultés de tout genre, et, à un moment où les Cabinets doivent redoubler de prudence pour prévenir des éventualités semblables, il ne nous serait pas possible d'assumer une part de responsabilité dans les mesures qui provoqueraient ces embarras et ces dangers.

(P. L., III, f. 8-10.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 324

4 juin. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 120.

[Clarendon continue à déplorer les événements de Bucarest mais reconnaît les dangers de l'intervention. Il a chargé Cowley de dire que l'Angleterre ne s'opposerait pas à ce que la Turquie envoyât des commissaires, mais à ses risques et périls].

(P. L., III, f. 24-26.)

## 325

6 juin. — Talleyrand à Drouyn. N° 52.

La récente conversation que Votre Excellence a eue avec le Baron de Budberg au sujet des Principautés danubiennes me dispense de revenir sur les principaux arguments qu'invoque le Prince Gortschakoff, lorsqu'il demande la stricte exécution des mesures concertées autrefois en cas d'infraction aux clauses de la Convention organique.

En se plaçant sur ce terrain, le Vice-chancelier me paraît surtout avoir en vue de se montrer le [17] rigoureux observateur des engagements diplomatiques et de profiter d'une situation qui lui permet d'opposer une série d'arguments tout faits aux instances de ceux qui se font les défenseurs de besoins nouveaux et de concessions intelligentes. Ainsi, je suis convaincu qu'il s'est rendu compte autant que personne des dangers que pouvait amener l'intervention de la Turquie dans les Principautés danubiennes et que les embarras prévus et signalés par Votre Excellence n'ont pas échappé à sa perspicacité. Le fait même de n'avoir pas poussé la Porte aux mesures violentes lors de l'installation du Prince de Hohenzollern prouve qu'il reconnaît, tacitement du moins, les avantages d'une situation passive. Je n'ai donc pas lieu de croire que le Prince Gortschakoff ou l'Ambassadeur de Russie se soient fait de grandes illusions sur le succès probable de leur plaidoyer en faveur de mesures dont ils doivent au fond redouter les conséquences; mais ils continueront à en prôner l'efficacité et à se féliciter de la tenue classique de leur diplomatie, tant qu'ils verront avantage à combattre nos procédés vis-à-vis des Roumains...

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

[Costaforu et Boerescu, venant de Paris, ont été reçus à titre officieux par Gorčakov. D'après leur récit, le chancelier leur aurait reproché le manque de gratitude de la Roumanie pour le sang russe versé pour elle. La situation agitée des Principautés est contraire aux intérêts russes et l'arrivée du prince Charles ne l'a pas améliorée; si le parti radical, qui tient le Prince qu'il a amené, ne renonce pas à ses excitations, la Russie devra prendre des mesures. Au sujet de l'élection, contraire aux traités, la Russie ne peut promettre qu'une attitude passive (18). L'orthodoxie russe s'inquiète des espoirs catholiques nés de l'avènement d'un prince catholique. Gorčakov ne comprend pas la conférence qui devrait ou se dissoudre ou se faire respecter; il ne croit cependant pas à la possibilité d'une pression par les armes. Il conçoit quelque ombrage de l'influence de la France : Alexandre eût été un bon protecteur; pourquoi la délégation est-elle venue si tard ? Il donne à entendre que le gouvernement russe, auparavant, « e nvisaget comme un fait possible, et dans l'ordre matériel des choses futures, l'indépendance complète des Principautés. »

Le directeur des Affaires asiatiques, Stemaukov, déclarait il y a peu de temps : « Les Turcs ont eu, à deux reprises, l'occasion belle pour entrer dans les Principautés et ils n'en ont pas profité. Le moment passé, il serait imprudent d'y songer aujourd'hui et de courir le risque de rallumer l'incendie en Orient. La question roumaine doit dormir pendant quelque temps et ne pas compliquer les graves intérêts qui se débattent en Allemagne et en Italie. » Talleyrand croit que ces paroles exprimaient la pensée de Gorčakow.]

(P. Pét., II, f. 16-19. — Copie dans P. B., II, f. 147-151.)

## 326

8 juin. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 53.

[Les deux députés roumains ont vu Stemaukov, qui a longuement causé avec eux et a même laissé entendre qu'un mariage Leuchtenberg ne serait pas mal vu en Russie, puis ils ont revu Gorčakov « qui ne toucha pas ce sujet délicat mais les reçut avec beaucoup de cordialité et d'enjoue-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ment (22). » Il leur dit que la Russie était liée par la conférence] mais que cette conférence allait être dissoute, ce qui ne pouvait qu'être favorable à leur cause, le Gouvernement de l'Empereur Alexandre reprendrait sa liberté d'action et tiendrait à prouver qu'il était prêt à en user pour le bien des Principautés (23). [La Russie demande deux garanties : des mesures contre les réfugiés politiques et l'éloignement des rouges ; et l'annulation de certaines mesures religieuses du prince Cuza. Costaforu et Boerescu lui ont donné des assurances à ce sujet. Le revirement de Gorčakov s'explique sans peine par la situation en Allemagne].

[24] Adopter résolument une manière de voir favorable au Prince de Hohenzollern, c'est pour le prince Gortschakoff marcher à un double but : complaire à la France et à la Prusse, — éloigner de plus en plus l'Autriche des provinces moldo-valaques, en y fondant une dynastie... Dès l'arrivée du Prince Charles à Bucharest, j'ai dit à V. Ex. que la Russie ne pousserait pas la Porte à des mesures violentes par crainte des conséquences d'une intervention ; qu'Elle se bornerait à protester diplomatiquement et à adopter une attitude passive ; que le Vice-chancelier devrait nécessairement faire entrer dans ses combinaisons la possibilité de l'établissement du nouveau Prince de Roumanie ; et qu'enfin il abandonnerait le rôle de scrupuleux observateur des traités le jour où il trouverait avantage à ne plus [25] combattre nos bienveillantes dispositions pour la Moldo-Valachie. Le moment, paraît-il, est arrivé, grâce aux redoutables éventualités au devant desquelles l'Europe semble marcher et qui ont exercé, j'en suis convaincu, sur l'esprit de l'Empereur Alexandre et de son ministre une influence plus rapide et plus décisive qu'on ne pouvait l'espérer il y a quelques jours encore...

(P. Pét., II, f. 22-25.)

## 327

27 mai/8 juin. — Ion Ghica à Mavrogeni.

Débarqué hier mercredi, je me suis aussitôt fait annoncer chez Son Altesse Aali Pacha qui m'a fait dire qu'il m'atten-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

dait le lendemain dans la matinée. J'ai profité de la journée pour aller voir M. le Marquis de Moustier; voici à peu près le résumé de mon entretien avec l'ambassadeur de France. D'abord très bienveillant et très bien disposé pour notre cause, il m'a dit qu'il était persuadé que les Turcs seraient peut-être entrés dans les Principautés s'ils avaient été prêts militairement et que la chute de Fuad Pacha tenait aussi en partie au dépit de n'avoir pas trouvé les troupes en mesure de passer le Danube en force. Que l'arrivée de bonnes troupes égyptiennes pourrait enhardir les Turcs et qu'Omer Pacha était tout feu et désir d'aller à Bucarest. Il m'a dit qu'il engageait les Turcs à ne pas passer le Danube et leur conseillait de s'entendre avec nous; mais qu'il parlait comme de ses convictions personnelles, sans se permettre d'exercer une pression pour ne pas se trouver en désaccord avec Lord Lyons qui se tenait toujours un peu en arrière, car l'Ambassadeur d'Angleterre dit aux Turcs de ne pas entrer contrairement aux traités, nuance à laquelle il m'a semblé que Son Excellence attachait une certaine importance, car il m'a engagé beaucoup à pousser Lord Lyons à prendre une attitude plus décidée afin qu'il puisse agir avec plus de vigueur. Il m'a dit qu'il croyait que le Prince ferait bien de venir à Constantinople avant même qu'il soit reconnu par la Porte, après toutefois s'être assuré d'une bonne réception.

Ce matin je me suis rendu chez Son Altesse Aali Pacha qui a déroulé devant moi toutes les considérations que nous avons déjà lu [*sic*] dans les dépêches de M. Golesco. Le Ministre des Affaires Etrangères a beaucoup insisté sur la susceptibilité blessée du Sultan et sur le maintien strict de la lettre des traités en principe, me disant qu'il y avait danger pour les deux parties de s'en éloigner, d'autant plus que dans la dernière conférence les représentants de Russie et d'Autriche auraient déclaré qu'ils s'abstiendraient de toute participation aux délibérations ultérieures dès qu'on ne voulait plus respecter les engagements pris et qu'il ne restait à leur gouvernement d'autre parti qu'à prendre conseil de leurs propres intérêts. J'ai répondu sur le premier point que la susceptibilité du Sultan ne pouvait pas être en jeu dès que les relations entre les Prin-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

cipautés et la Cour suzeraine restaient ce qu'elles avaient été auparavant; que d'ailleurs notre intérêt nous guidait à chercher à maintenir ces relations qui seraient pendant longtemps encore une garantie pour notre nationalité et que l'idée d'indépendance n'existait pas chez nous chez aucun homme sérieux et qu'elle ne pouvait naître que d'une opposition systématique de la part de la Porte; et quant aux menaces de l'Autriche et de la Russie de nous retirer sa garantie, elle ne serait à considérer que dans le cas où l'entente n'existerait pas entre les deux parties intéressées, c'est-à-dire entre les Principautés et la Sublime Porte; mais que dans le cas d'une entente la garantie n'avait pas lieu de s'exercer; que je crois que cette entente nous était conseillée à nous aussi bien qu'à la Porte par les vrais [391] amis de la Turquie et que ceux qui nous poussent les uns ou les autres dans une autre voie n'étaient peut-être pas désintéressés dans des plans de compensations territoriales qui seraient même poussées plus loin qu'on ne saurait le supposer. J'ai beaucoup appuyé sur le danger qu'il y aurait pour l'Empire ottoman de laisser la question des Principautés ouverte pendant la guerre qui se préparait, tandis que le Prince reconnu et l'entente rétablie, elle pouvait garder sa neutralité et se mettre à l'abri de toute complication. Après une discussion qui a duré plus de deux heures, Son Altesse m'a dit qu'il y aurait conseil dans la journée et qu'il rendrait compte de ma conversation, et il m'a engagé d'aller voir demain le Grand Vizir et lui parler. J'ai quitté le Ministre des Affaires Etrangères persuadé que mes paroles ont produit un bon effet...

...Son Excellence [Wefyk Efendi] m'a dit que les formalités de la demande par le Prince et la Chambre à la Porte n'avaient pas été remplies et que la dépêche télégraphique adressée par Son Altesse Sérénissime à Fuad ne pouvait en tenir lieu. (Acad. Roum., nº 4862, f. 390-391.)

## 328

8 juin. — DROUYN à MOUSTIER. Nº 37.

[Devant la désunion des Puissances, la France, l'Angleterre et l'Italie étant hostiles à l'idée d'intervention préco-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

nisée par la Turquie, la Russie et l'Autriche, la conférence n'a rien décidé et Budberg a laissé prévoir que la Russie se retirerait].

(P. C., II, f. 16-17.)

Lettre publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 260 sq.

## 329

9 juin. — Télégramme. DROUYN à MOUSTIER.

Les correspondances venues des principautés de Moldavie et de Valachie présentent comme imminente l'entrée des troupes turques et comme certaine la résistance armée des Roumains. Redoublez vos efforts pour prévenir cette extrémité.

Lord Clarendon suggère à la Porte la reconnaissance du Prince Charles de Hohenzollern moyennant une nouvelle et formelle affirmation de la suzeraineté du Sultan. Il désire que nous recommandions à Constantinople cette combinaison. Je l'ai depuis longtemps déjà conseillée par l'intermédiaire de Safvet Pacha, aussi vous n'hésiterez [pas] à seconder les démarches que pourra faire l'Ambassade britannique pour en assurer le succès.

(P. C., II, f. 27.)

## 330

9 juin. — AVRIL à DROUYN.

[Le prince Charles songe avant tout à mettre son pays en état de défense. Il harangue les troupes qui partent. Il reçoit beaucoup de monde, sans distinction d'opinion.]

...Que l'union sous un Prince étranger soit la seule solution normale pour les Principautés et que le choix du Prince de Hohenzollern soit heureux, c'est ce dont on ne doute plus ici. La difficulté est de faire accepter cette combinaison au dehors. Le bésiadé Démètre Ghika, dernier Ministre de l'Intérieur, qui a été envoyé à Vienne, se félicite de l'accueil que lui ont fait l'Empereur d'Autriche et le Comte de Mensdorf. De Pétersbourg, MM. Boeresco et Costaforo écrivent qu'ils n'ont encore été reçus que par le Prince Gortchakoff.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Je crois les Roumains décidés à faire bonne contenance si la guerre éclate; mais, pour me servir d'une expression vulgaire, ils en ont plus de peur que d'envie. Aussi [160] a-t-on été vivement étonné, presque flatté, quand on a appris ici qu'Aali Pacha reprochait aux Roumains d'avoir commencé eux-mêmes les hostilités. Il s'agissait de coups de fusil tirés par des gardes-frontière sur une barque turque qui s'était approchée de la rive gauche sans répondre aux signaux d'usage. C'est en toute sincérité que le gouvernement des Principautés Unies a fait déclarer à la Porte que non seulement il n'avait pas ouvert les hostilités, mais qu'il n'avait pas la moindre idée de ce genre.

(P. B., II. f. 159-160.)

## 331

10 juin. 3 h. 58 soir. — Télégramme.

La Tour d'Auvergne à Drouyn.

Lord Clarendon, ainsi que vous en êtes déjà informé, a chargé avant hier l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople de pressentir confidentiellement les dispositions de la Turquie par rapport à la reconnaissance du Prince de Hohenzollern comme hospodar des Principautés Unies. Il pense que ses insinuations et les nôtres auraient peut-être plus de chances de n'être pas repoussées à Constantinople si la France était en mesure de donner l'assurance que la suzeraineté de la Turquie serait respectée par le Prince de Hohenzollern.

(P. L., III, f. 49.)

## 332

10 juin. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 125.

...Ainsi que je le constatais dans un de mes derniers rapports, le Cabinet de Londres tend aujourd'hui à se placer, dans la question des Principautés, au point de vue auquel nous nous sommes nous-mêmes placés dès le principe. Votre Excellence sait déjà que l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople a été chargé de pressentir les dispositions de la Turquie par rapport à la reconnaissance

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

du Prince de Hohenzollern comme hospodar des Principautés Unies de Moldavie et de Valachie. Lord Lyons doit donner à entendre qu'une pareille résolution, si elle pouvait se concilier avec les droits de la Porte, aurait l'avantage de mettre fin à [51] une situation pleine d'incertitudes et de dangers. Le Principal Secrétaire d'Etat pense que les insinuations de l'Angleterre dans ce sens auraient, de même que les nôtres, beaucoup plus de poids, si nous pouvions transmettre à Constantinople l'assurance que la suzeraineté de la Porte serait respectée par le Prince de Hohenzollern. La France, s'étant toujours montrée favorable à l'idée du Prince étranger, serait, suivant lui, plus en mésure qu'aucune autre Puissance d'obtenir, du Prince de Hohenzollern, une déclaration de cette nature. Lord Clarendon a informé les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg de la nouvelle attitude que l'Angleterre était disposée à adopter à Constantinople. Le Comte de Mensdorf n'a pas dissimulé à Lord Bloomfield qu'il craignait que la reconnaissance du prince de Hohenzollern ne fût considérée, par les autres provinces chrétiennes de l'Empire ottoman et notamment par la Servie, comme un encouragement à demander à être aussi gouvernées par un Prince étranger. Il ne s'est pas cru, toutefois, autorisé à repousser formellement les ouvertures confidentielles de l'Ambassadeur d'Angleterre, sans en avoir préalablement référé à l'Empereur, dont il [52] s'est réservé de prendre l'avis. Quant à la Russie, elle n'a pas encore répondu. Lord Clarendon paraît croire, d'ailleurs, que les relations de cette Puissance avec la Turquie prennent un caractère d'intimité de jour en jour plus marquée et que si la Porte se décidait, nonobstant les conseils des Puissances représentées dans la conférence, à recourir à l'emploi des moyens coercitifs, les troupes Russes pourraient bien entrer, en même temps que celles de la Turquie, dans les Principautés. Il m'a dit avoir fait de vives instances à Pétersbourg pour empêcher la Russie de mettre à exécution l'intention qu'elle a manifestée, après l'insuccès de la proposition faite par le Baron de Budberg dans la séance du 4, de se retirer de la conférence.

Veuillez, etc. (P. L., III, f. 50-52.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 333

11 juin. — DROUYN à LA TOUR D'AUVERGNE. N° 70.

[A reçu les N^os^ 331 et 332] ...[54] Je ne suis pas plus en mesure que Lord Clarendon de transmettre cette assurance à Constantinople, mais la Porte est parfaitement fondée à réclamer comme condition de la reconnaissance du nouvel hospodar le maintien de la suzeraineté du Sultan. Si donc il entrait dans les vues du gouvernement ottoman d'accepter la négociation avec les Principautés, c'est un point sur lequel il lui appartiendrait très légitimement d'insister pour faire prévaloir une solution conforme à ce principe.

(f. 53-54.)

## 334

12 juin. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Je n'ai cessé de faire tout ce qui était possible pour détourner le gouvernement ottoman d'entrer dans les Principautés. Jusqu'ici rien n'est décidé malgré les efforts de la Légation russe. J'ai fait hier avec l'ambassadeur d'Angleterre une visite à Aali Pacha et au nouveau Grand Vizir pour lui demander des renseignements sur la situation financière; j'ai dit quelques mots assez accentués sur le danger des résolutions violentes à l'égard des Principautés. L'ambassadeur d'Angleterre sans entrer dans la discussion m'a cependant appuyé suffisamment pour constater la parité de points de vue de nos gouvernements. Je lui ai donné connaissance de votre télégramme du 9. Il a en effet reçu des instructions dans le sens que vous indiquez mais un peu molles; on lui recommande de ne pas trop engager le gouvernement britannique.

(P. C., II, f. 28.)

## 335

12 juin. — PROKESCH à MENSDORF. N° 33. A.

La position n'a pas changé malgré les changements dans le Ministère. Les envois de troupes vers le Danube continuent, mais le Grand Conseil ne s'est pas encore défini-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

tivement prononcé. Il y a eu des revues et des fêtes qui en ont retardé la réunion. Aali Pacha fait circuler parmi les membres de ce Conseil un mémoire rédigé de sa main qui soutient la nécessité de l'occupation des Principautés, mais il m'a dit hier que la terreur qu'inspire la France et le découragement que produit l'attitude de l'Angleterre énervent une partie des membres.

Fuad Pacha dépeint cette terreur par la fascination « égale à celle d'un serpent » que l'Empereur Napoléon exerce sur le monde. « Il est l'inconnu, dit-il, d'où peut sortir tout d'un coup une monstruosité quelconque. »

Quant à l'Angleterre, elle seconde ici avec zèle le langage de la France. Lord Lyons ne dispute pas à la Porte le droit d'entrer dans les Principautés, mais il lui conseille « d'annoncer aux Puissances que, vu le désaccord entre elles, elle n'usera pas de son droit et se bornera à ne pas reconnaître le Prince Charles, ajournant sa résolution finale à l'époque où elle sera plus à même d'en apprécier les intentions. »

Le langage de M. de Moustier est le même que celui de M. Benedetti à Berlin qui, d'après un télégramme du Ministre ottoman du 6, renvoie la Porte à l'article 27 du traité de Paris où il est dit « qu'une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre les Puissances. »

Les envoyés de Prusse et d'Italie citent et commentent ce même article. Liés par la logique de leurs gouvernements, ils accordent bien au parti révolutionnaire le droit de violer les traités, mais ils refusent au Suzerain celui de les faire respecter. Par le même télégramme de Berlin la Porte apprend que le Roi convient aujourd'hui d'avoir accordé au Prince de Hohenzollern un congé « pour ne pas être obligé de le traiter en déserteur ». M. de Bismarck a dit à M. Aristarchi « qu'il ne dépensera pas une goutte d'encre pour soutenir ce Prince ». Je n'ai pas besoin de dire que ni la parole du Roi, ni celle de son Ministre ne sont prises au sérieux ici.

M. Ion Ghika, envoyé par le prince Charles pour plaider sa cause auprès de la Porte, s'est présenté à moi comme [610] aux autres Représentants des Puissances. Il m'a parlé du

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Prince comme d'une nécessité absolue pour le pays, comme d'une garantie de paix pour les États voisins et a excusé le mépris des décisions de la Conférence et des stipulations internationales par l'impossibilité d'arriver au Prince étranger et de sauver ainsi le pays autrement que par un acte révolutionnaire.

Veuillez agréer...

(Copie : V. P., Exp., I, f. 607 et 610.)
(Original : V. C., Ber. I, f. 423-429.)

## 336

12 juin. — PROKESCH à MENSDORF. N° 33 B.

...Fuad Pacha que je suis allé voir hier dans sa retraite au Bosphore, m'a dit confidentiellement que peu de jours avant sa démission, des banquiers de Paris lui ont offert de venir au secours des finances turques avec 300 millions de francs si la Porte voulait mettre à la disposition de l'Italie, pour le cas éventuel, la Bosnie et l'Herzégovine, offre qui, malgré la pénurie financière, fut repoussée par lui.

Avec cette manœuvre s'accorde le langage de M. Crémieux qui se trouve ici pour affaires depuis une quinzaine de jours. Il a dit à Fuad Pacha : « Derrière l'Italie est l'Empereur. Ses efforts apparents pour le maintien de la paix n'ont d'autre but que de donner le change à l'opinion publique en France tournée contre la guerre. Il veut la guerre et il en profitera. »

Revenant au jeu de la France vis-à-vis de la Turquie, il est inadmissible d'admettre que l'Empereur ne sache pas où il mène. On est donc forcé de supposer qu'il travaille sciemment à la ruine de l'Empire ottoman. Tant que l'Angleterre suivait une politique opposée, il y avait de la possibilité de soutenir cet Empire. Aujourd'hui où l'Angleterre, d'après le dire de M. de Moustier, s'est faite Puissance purement marchande et abandonne la politique à la France, il est à prévoir que les efforts isolés de l'Autriche ne suffiront plus pour empêcher le morcellement de l'Empire ottoman.

Peut-être un acte de courage au moment de la venue du Prince de Hohenzollern en Valachie aurait-il rehaussé

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

la considération du Gouvernement ottoman, qui ne s'aveugle pas sur les intentions de la France; mais l'opinion gagne qu'il faut en retarder l'accomplissement en se montrant docile à ses conseils et protestations.

On lui a dit : « Vous encourez la désapprobation de l'Europe si vous envoyez vos troupes dans une province chrétienne. » Elle aurait pu répondre : « Alors un plébiscite organisé par quelques intrigants en Bulgarie, en Servie, en Thessalie, etc., etc., suffit pour détacher ces provinces de l'Empire. »

On lui a dit : « Ne chassez pas l'usurpateur, l'Europe veut que vous restiez les mains croisées. » Elle aurait pu répondre : « La Conférence qui représente l'Europe a déclaré l'usurpation illégale; c'est mon devoir de le chasser pour en faire respecter les décisions et pour maintenir l'intégrité de l'Empire garantie par le traité de Paris. »

On lui a dit : « Vous provoquerez par votre entrée les Russes à entrer avec vous. » Elle aurait pu répondre : « En entrant moi, j'enlève aux Russes tout prétexte d'entrer eux ».

Elle aurait fait acte de vitalité et détruit l'échafaudage déjà érigé par la France pour arriver à une Roumanie indépendante. Les populations étaient prêtes pour accepter un caïmacam nommé par la Porte et pour élire des hospodars indigènes. La séparation se serait faite d'elle-même.

Aujourd'hui, je crains, nous avons à nous attendre à cette Roumanie indépendante. Elle sera prise sous les ailes de la France qui, à cette occasion comme dans les précédentes, conseillera de ne pas s'en fâcher, de ne pas troubler la paix de l'Europe, etc. La Servie, le Monténégro suivront. Ces petits Etats sauront devoir leur existence à la France. Ce sera une série de Piémonts à nos frontières.

(Copie : V. P., Exp., I, f. 608.)

Original : V. C., Ber., I., f. 441 sq.

## 337

13 juin. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 128.

[64] ...Le Prince Gortchakoff aurait dit qu'à deux reprises différentes la conférence de Paris avait [65] été



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

appelée à se prononcer sur les événements dont les Principautés sont le théâtre, que par une première délibération elle avait maintenu les principes établis par la convention de 1858, en ce qui concerne l'élection de l'hospodar, qu'en second lieu elle avait déclaré illégale l'élection du Prince Charles de Hohenzollern et qu'aussi longtemps que la Russie ferait partie de la conférence elle ne saurait s'écarter du respect de ses propres décisions.

(P. L., III, f. 63-65.)

## 338

13 juin. — DROUYN à TALLEYRAND. N° 52.

[Jusqu'ici Budberg n'a rien laissé voir d'un changement d'attitude de son gouvernement. Il s'est toujours prononcé contre l'idée d'un mariage prince Charles-duchesse Eugénie de Leuchtenberg. L'ambassade russe à Constantinople paraît pousser aux mesures coercitives.]

(P. Pét., II, f. 28-30.)

## 339

13 juin. — MOUSTIER à DROUYN. N° 70.

La question des Principautés tient le Sultan et ses ministres dans une grande perplexité. Malgré la répugnance qu'on a pour un prince étranger, nul doute que si le Prince de Hohenzollern eût pu passer par Constantinople avant d'aller à Bucarest, il ne se fût fait accepter. S'il arrivait ici brusquement, il est probable encore qu'il pourrait arracher son firman d'investiture malgré l'irritation que son apparition dans les Principautés a causée à Constantinople.

Il y a eu un moment où le Sultan, poussé peut-être par des influences étrangères, eût été disposé à brusquer les choses et à passer même par-dessus les considérations diplomatiques. Mais à ce moment rien n'était prêt, il n'y avait pas huit mille hommes en état de franchir le Danube et c'est là un des griefs du Sultan contre Fuad Pacha et une des choses qu'il lui a le plus reprochées le jour qui a précédé sa destitution.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Ce n'est pas qu'en somme le Sultan soit très belliqueux. Il [42] reconnaît que si humiliante que soit pour lui la situation actuelle, ce n'est pas au moment où les plus grandes puissances de l'Europe hésitent à se lancer dans les hasards qu'il lui conviendrait de le faire. Il est donc plutôt revenu à des sentiments de prudence et de modération. Cependant ses ministres semblent hésiter à lui donner un conseil décisif dans ce sens. Ils poursuivent leurs armemens, ils parlent avec une amertume croissante du ridicule qu'une longanimité plus prolongée ferait rejaillir sur eux et des encouragemens funestes qu'elle donnerait à tous les essais du même genre. M. Ion Ghika, que j'ai vu, et auquel j'ai donné toutes les indications qui pouvaient lui faciliter sa tâche, n'a reçu qu'un accueil médiocrement rassurant.

Cependant je ne crois pas que la Porte se décide en dernière analyse à courir toutes les mauvaises chances présentes et à en venir à une occupation militaire. La volonté des ministres de régler avant tout la question financière leur interdit toute dépense extraordinaire. Ils ont à peine 12.000 hommes sur le Danube. On veut envoyer à Schoumla les 8.000 Égyptiens qui sont ici. Le vice-roi ne s'en soucie guère et voudrait qu'on les employât [43] à tout autre chose.

Je n'ai pas cessé de faire les plus grands efforts pour détourner la Porte d'une occupation et pour la préparer peu à peu à accepter les faits accomplis. Ce que j'ai dit a paru à plusieurs reprises faire une sérieuse impression, sans que j'ose croire que j'aie produit une conviction entière. J'ai profité de la démarche commune que j'ai faite auprès de Ruchdi Pacha et auprès d'Aali Pacha, et dont vous entretient ma précédente dépêche, pour parler à ces deux ministres en termes assez incisifs sur le même sujet. Lord Lyons sans se mêler très activement à la discussion, a dit cependant quelques mots qui indiquaient suffisamment la communauté de vues et j'espère que cette visite collective, qui a beaucoup impressionné les Turcs, aura aidé à la solution de la question politique aussi bien que de la question financière.

Je ne voudrais pas cependant vous donner des assu-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

rances trop positives dans une affaire où je vois le gouvernement si hésitant et qui est l'objet de conseils des ministres presque quotidiens.

C'est pour moi un grand renfort que celui de Lord Lyons, je lui ai fait connaître la substance de votre dépêche télégraphique. Il lui a semblé que ses instructions conformes aux [44] indications de votre dépêche n'étaient pas cependant aussi accentuées. En tous cas il est parfaitement d'accord avec moi que la Porte ferait bien d'accepter le Prince de Hohenzollern et aurait le plus grand tort de tenter une occupation.

Il y a quelque temps il m'avait parlé, sous forme de pure conversation, de l'hypothèse d'un échange de la Vénétie contre les Principautés; il y entrevoyait une solution séduisante qui plaisait assez en Angleterre, mais il faisait ressortir la difficulté d'une part de démembrer l'Empire turc, de l'autre d'amener l'Autriche à une combinaison qui, si avantageuse qu'elle fût pour elle à certains égards, la mettrait en contact avec la Russie plus qu'il ne lui conviendrait de l'être.

Votre Excellence a dû remarquer qu'Aali Pacha dans ses conversations avec moi semblait admettre la cession des Principautés à l'Autriche comme une combinaison qui après tout serait pour la Turquie préférable à l'état de choses actuel. Le Baron de Prokesch me disait hier qu'il avait lieu de croire que le gouvernement ottoman préférerait aujourd'hui le voisinage de l'Autriche à tout autre et se prêterait assez facilement à une combinaison de cette nature. Mais l'Internonce se hâtait d'ajouter qu'il ne pouvait être question pour [45] son gouvernement de céder à aucun prix la Vénétie et que d'ailleurs la prise de possession des Principautés le mettrait vis-à-vis de la Russie dans une situation qu'il ne voulait nullement affronter.

Sans attacher trop d'importance à ces divers propos, j'ai pensé que Votre Excellence serait cependant bien aise d'en être informée.

Veuillez, etc...

(P. C., II, f. 41-45.)

Lettre reproduite, avec de nombreuses coupures, dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 261 sq.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 340

13 juin. — AVRIL à DROUYN.

[Ion Ghica, très familiarisé avec les Turcs, a été envoyé à Constantinople. Il a déclaré, le 8, que si les Turcs n'avaient pas attaqué, c'est qu'ils n'étaient pas prêts; mais l'arrivée de troupes égyptiennes peut aggraver la situation. [168] D'après Ghica] M. le Marquis de Moustier est le seul ambassadeur qui essaie franchement et nettement de dissuader la Porte d'attaquer les Principautés. Jusqu'à présent Lord Lyons, observant une nuance qui est tout à fait dans son caractère, se contente de conseiller aux Turcs de ne pas intervenir *contrairement aux traités*. Cette différence dans le langage des deux Ambassadeurs empêche que leur action constitue une pression, cette pression indispensable (c'est toujours M. Ion Ghika qui parle) pour empêcher la Porte d'intervenir... [Mais [169] Ion Ghica ajoute] que l'attitude que va prendre la Russie dans les affaires générales de l'Europe déterminera les Turcs à intervenir ou à rester tranquilles. [Bălăceanu laisse] entrevoir du côté de la Russie des éventualités plus éloignées et tout à fait nouvelles. Le gouvernement local ne comprend pas très bien ce dont il s'agit, ni moi non plus.

[Les préparatifs continuent. La Chambre a repoussé le papier-monnaie, mais ne sait que mettre à la place. Des troupes sont envoyées sur le Danube; les Roumains cherchent à s'entendre avec les Serbes, qui restent très réservés; il semble pourtant que le prince Charles leur inspire confiance, et l'insignifiant agent à Belgrade a été remplacé par Dimitrie Brătianu.]

(P. B., II, f. 167-171.)

## 341

14 juin. — Dépêche confidentielle de DROUYN à MOUSTIER.

[Safvet annonce que les Turcs vont franchir le Danube]... J'ai répondu à Safvet Pacha : « La Sublime Porte sait que la mesure qu'elle annonce est contraire à l'avis des Puissances signataires du traité de Paris et particulièrement à celui de l'Empereur Napoléon.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Je proteste hautement contre cette détermination, que la Porte prend sans l'accord préalable exigé par le traité de 1856, la convention de 1858 et le protocole même qu'elle invoque.

Le Gouvernement de l'Empereur laisse à la Porte ottomane toute la responsabilité des conséquences d'une pareille résolution. »

(P. C., II, f. 46.)

[En marge, de la main de l'Empereur : « Approuvé. Napoléon »].

## 342

15 juin. — DROUYN à MOUSTIER. N° 39.

[Développement de la dépêche précédente].

(P. C., II, f. 49-51.)

## 343

15 juin. — LA TOUR D'AUVERGNE à DROUYN. N° 129.

[Les ministres anglais insistent vivement pour détourner la Turquie d'occuper les Principautés.]

(P. L., III, f. 68-69.)

## 344

16 juin. Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

L'ambassadeur d'Angleterre vient de recevoir des instructions qui lui prescrivent de conseiller officiellement à la Porte la reconnaissance du Prince Charles. Je me suis mis d'accord avec lui pour tenir sur cette question et sur celle de l'occupation un langage identique et conforme aux vues du Gouvernement de l'Empereur.

Je vais demander à Aali Pacha des explications sur l'étrange communication que Safvet Pacha a faite à Votre Excellence et dont il avait fait un profond mystère aux deux ambassadeurs. La date de cette communication est du lendemain de la chute de Fuad Pacha. En tous cas, une marche offensive de l'armée turque ne serait guère possible matériellement avant deux ou trois semaines.

(P. C., II, f. 52.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 345

16 juin. Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

La communication de l'ambassadeur ottoman ou du moins le sens que Votre Excellence y attache est le résultat d'une erreur dont Aali Pacha va rechercher la cause. Il déclare formellement que l'occupation des Principautés n'a jamais été décidée en conseil des Ministres ni approuvée par le Sultan et que jusqu'à ce jour la question reste réservée tout entière. Le Ministre de Russie en faisant part des réserves un peu menaçantes qui effraient assez la Porte a déclaré qu'il avait ordre de s'abstenir désormais de tout conseil et de garder une attitude d'observation.

*Très confidentiel.* Aali Pacha traite en secret avec M. Ion Ghika. Le succès de cette négociation dépend suivant Aali Pacha du mystère qui l'entoure, de l'absence de toute immixtion entre les parties contractantes et d'une certaine pression morale résultant des armements de la Porte; armements qui n'ont pas quant à présent d'autre objet. Le Ministre des Affaires Etrangères désire vivement que Votre Excellence comprenne ses intentions et y entre en évitant tout ce qui pourrait encourager à Bukarest des prétentions trop exagérées.

(P. C., II, f. 53-54.)

## 346

16 juin. — TALLEYRAND à DROUYN. N° 56.

Je me suis entretenu avec le Prince Gortchakoff de la communication que vous a faite Safvet Pacha sur l'entrée imminente des troupes turques dans les Principautés danubiennes, et je l'ai informé de la protestation par laquelle Votre Excellence y a répondu. Le Baron de Budberg n'avait pas prévenu le Vice-chancelier de la démarche de l'Ambassadeur ottoman, et, jusqu'à présent, le Chargé d'affaires de Turquie à Saint-Pétersbourg n'avait reçu aucun ordre de faire semblable communication au Gouvernement de l'Empereur. Le Prince Gortchakoff ne pouvait donc, m'a-t-il dit, que répéter l'opinion qu'il avait si souvent émise : la Russie n'a pas poussé la Turquie aux

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

mesures violentes; elle lui a dit que c'était à elle, Turquie, à prendre conseil de ses intérêts; que si ses intérêts lui commandaient d'intervenir dans les Principautés, la Russie ne s'y opposerait pas, mais qu'elle laissait à la Porte la pleine responsabilité de Son action.

Le Vice-chancelier a relevé qu'à la Chambre des [37] Communes, M. Layard, en répondant à une interpellation sur ce sujet, s'était un peu éloigné du point de vue adopté par Votre Excellence pour motiver sa protestation, le Sous-secrétaire d'État anglais reconnaissant au Sultan le droit d'intervention, mais lui conseillant de n'en pas user. Le Prince Gortchakoff m'a donné à entendre que, malgré la communication de Safvet Pacha, il doutait fort que la Porte persistât dans sa résolution, car les ordres et les contre-ordres se croisaient journellement et rien ne lui paraissait moins arrêté que les dispositions du Divan à l'égard des Principautés. Il a tenu le même langage au ministre de Prusse et lui a dit : « Il m'est impossible de pousser des Musulmans contre mes coreligionnaires. »

Veuillez, etc.

(P. Pét., II, f. 36-37.)

## 347

19 juin. — Télégramme. AVRIL à DROUYN.

Ion Ghika écrit de Constantinople que les Turcs poursuivent principalement une satisfaction d'amour-propre. Il vient d'être autorisé à proposer une augmentation de tribut et à promettre un voyage du prince à Constantinople même avant la reconnaissance officielle, mais sur une assurance positive. Je suis prié de solliciter votre appui à Constantinople sur ces bases.

(P. B., II, f. 179.)

## 348

20 juin. — AVRIL à DROUYN.

...Aali Pacha aurait dit à Ion Ghika que si la reconnaissance de ce qui s'est fait à Bucharest est nécessaire pour assurer la tranquillité et la prospérité des Principautés, la Porte est disposée à y consentir, mais à la condition

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

d'obtenir des garanties pour l'avenir. Interpellé sur la nature de ces garanties, le ministre des Affaires Etrangères du Sultan aurait répondu qu'il les ferait connaître jeudi prochain, c'est-à-dire demain 21. Ion Ghika ajoute que la France lui prête un appui énergique auquel il attribue la chance qu'il a eue depuis quelques jours de réussir dans sa négociation directe avec la Porte. L'envoyé moldo-valaque se loue aussi, mais à un moindre degré, du concours de Lord Lyons... [Golescu est autorisé à promettre une augmentation du tribut et le voyage du Prince. Les rapports sont bons entre Giurgiu et Rusčuk, et le préfet de Giurgiu a rapporté de la rive bulgare l'impression, comme M. Gradowicz, drogman du consulat général de France, « que les Turcs étaient moins préoccupés d'envahir les Principautés que de se défendre sur le Danube contre une agression russe. » Le Prince s'est rendu à Giurgiu et à Olteniţa. Il est plein d'allant mais mal secondé.]

(P. B., II, f. 181-182.)

## 349

20 juin. — MOUSTIER à DROUYN. N° 71.

[Développement de la dépêche du 16, reproduite sous le n° 345.] (f. 58-59.) [Aali Pacha a ajouté :] « Il est évident que quelle que soit la manière dont nous interpréterons nos droits et dont nous croirons devoir les maintenir, nous ne ferons rien sans avoir averti les puissances garantes. » Une discussion s'est établie entre nous et j'ai soutenu que c'était mal comprendre l'esprit des traités que de dire que la conférence était tenue légalement et moralement d'appuyer ses décisions par la force. La conférence se bornait à examiner les faits et à constater les infractions aux traités, mais chaque puissance, en vertu de ces mêmes traités, s'était réservé le droit de s'opposer à une intervention armée si elle la considérait comme inopportune. C'est ce droit que nous avions exercé et si la Porte le méconnaissait, c'est elle qui violerait le traité de Paris et le déchirerait de ses propres mains.

« Alors, a repris Aali Pacha, il faut donc accepter les faits accomplis ? »

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

J'ai demandé à Son Altesse pourquoi lorsque l'ordre légal [60] avait été violé par l'expulsion violente du Prince Couza la Porte n'avait pas demandé à replacer ce Prince sur son trône, ce qui à ce moment eût été la seule solution légale.

« Mais vous savez bien, a répliqué le Ministre, que cela n'était pas praticable.

— Alors vous reconnaissez donc, Altesse, qu'il y a des faits accomplis qui s'imposent comme des nécessités et avec lesquels il faut savoir compter. »

Je suis parti de là pour l'engager de nouveau à traiter directement avec les Roumains sur la base de la reconnaissance du Prince de Hohenzollern. Tout en repoussant assez vivement cette solution, Aali Pacha m'a semblé cependant d'une raideur moins accentuée et il insistait surtout sur la difficulté pour le Sultan, s'il se résignait à prendre ce parti, de trouver des garanties suffisantes. A le bien prendre il résultait de son langage, comme je vous l'ai mandé par le télégraphe, que la question semblait faire un pas en avant.

Les Turcs, du reste, ne seraient pas encore en mesure de franchir le Danube : ils n'avaient pas la semaine dernière plus de 12.000 hommes de troupes régulières tant à Schumla qu'à Routschouk. [61] Les égyptiennes qui sont ici s'élèvent à cinq ou six mille hommes...

...[61 v.] Lord Lyons, dont j'ai beaucoup à me louer, a reçu enfin des instructions qui l'autorisent à conseiller officiellement à la Porte la reconnaissance du Prince de Hohenzollern. Nous sommes en parfait accord.

(P. C., II, f. 52-61.)

[En tête, au crayon, de la main de Drouyn de Lhuys : « Je maintiens tout ce que j'ai dit au sujet de la dépêche turque en date du 6. La dénégation d'Aali est inconcevable.]

## 350

21 juin. — Botmilian à Drouyn.

[Garašanin, après de bonnes paroles, a attiré l'attention de Dimitrie Brătianu sur la gravité de la situation à la

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

suite de la chute de Cuza et l'a engagé à s'appliquer surtout à persuader la Porte qu'il n'y a pas lieu d'intervenir. La levée de 150.000 hommes est inopportune. La politique de Garašanin est très prudente.]

(P. B., II, f. 183-184.)

## 351

22 juin. — DROUYN à MOUSTIER. N° 41.

[Confirme la dépêche d'Aali Pacha, qu'il a vue, lue et dont il a recopié la fin, annonçant l'intervention. Se félicite des négociations avec Ion Ghika. Les nouvelles de Bucarest sont encourageantes. On envisage une augmentation du tribut comme compensation; le gouvernement roumain préférerait un don de premier avènement. Une entrevue des délégués roumains avec Gorčakov semblerait indiquer chez celui-ci une évolution favorable.]

(P. C. II, f. 70-72.)

## 352

25 juin. — DROUYN à TALLEYRAND.

[Budberg propose la clôture de la conférence.]

(P. Pét., II, f. 45-46.)

## 353

26 juin. — APPONYI à MENSDORF. N° 46.

...[D'après les rapports que reçoit Clarendon], l'occupation turque serait infailliblement le signal d'un soulèvement général de toutes les provinces chrétiennes. La Servie, la Bosnie, le Monténégro s'insurgeraient immédiatement, sous prétexte de venger le sang chrétien qui était répandu, et la Porte serait tout à fait incapable de faire face à tant de dangers réunis. Si encore les Puissances étaient d'accord pour sauvegarder l'intégrité de l'Empire ottoman, ce danger pourrait être conjuré, mais il devient chaque jour plus évident que l'Autriche et l'Angleterre sont seules à désirer le maintien de ce principe, que la France, l'Italie et la Prusse, par des motifs à elles connus,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sont décidément hostiles et que la Russie joue un double jeu et favorise sous main l'émancipation complète des Principautés, en vue d'un mariage du Prince de Hohenzollern avec une Princesse russe. Dans ces circonstances ne vaut-il pas mieux choisir le moindre des deux maux et obtenir, s'il [503] est possible, la reconnaissance du Prince Charles comme Hospodar, à la condition que celui-ci reconnaisse formellement la suzeraineté de la Porte et se rende à Constantinople pour obtenir l'investiture ? Ce sera le seul moyen d'éviter une guerre civile, une guerre de religion qui prendrait des dimensions considérables, car toutes les populations chrétiennes sont travaillées depuis longtemps par des émissaires et n'attendent qu'un signal pour se révolter. La Turquie n'est guère populaire parmi les Cabinets; elle l'est encore moins parmi le grand public européen, et un soulèvement des chrétiens exciterait des sympathies auxquelles il sera difficile de résister et qui influenceraient nécessairement la conduite des Gouvernements... [504] [L'intégrité de la Turquie] serait perdue irrévocablement, pour la forme et le fond, dès que la Turquie, par une occupation militaire, provoquerait une insurrection qui serait le signal de son démembrement.

(V. L., Ber., I, f. 502-504.)

## 354

27 juin. — MOUSTIER à DROUYN. N° 76.

[Aali Pacha confirme les négociations avec Ion Ghika; s'efforce de calmer les appréhensions nées des préparatifs d'occupation; s'inquiète des paroles de Budberg sur la liberté d'action reprise par la Russie et craint une dénonciation du traité de Paris.]

(P. C., II, f. 78 sq.) (Cf. *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 262-263.)

## 355

29 juin. — PROKESCH à MENSDORF. N° 37.

[Bruit d'une attaque du prince de Hohenzollern sur la Transylvanie. Ce serait une occasion de le chasser de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Bucarest, s'il n'est pas reconnu avant, et c'est pourquoi il ne faut pas le laisser reconnaître. Lord Lyons ne croit pas à cette idée absurde d'attaquer et est certain de la reconnaissance.]

(V. C., Ber., I, f. 487-491.)

## 356

30 juin. — Dépêche « très confidentielle » de MOUSTIER à DROUYN.

Le projet d'Aali Pacha pour un arrangement avec les Principautés est prêt et approuvé par le Sultan. Ce que j'en sais me paraît acceptable et même très modéré et tout pourrait être conclu très rapidement sans les perplexités que cause à la Porte l'attitude que vient de prendre la Russie à la conférence de Paris. La portée de cet acte paraît très grave aux Turcs qui y voient une véritable dénonciation du Traité de Paris. Ils craignent que le cabinet de Vienne ne se joigne à celui de Pétersbourg. Le Baron de Prokesch, qui a eu vent de l'arrangement, proteste d'avance, prétendant que le Prince Charles ne veut que faire une opinion [*sic*; sans doute *diversion*] en faveur de la Prusse, qu'il reçoit des armes de ce dernier pays et se prépare à envahir la Transylvanie. La nouvelle des succès des Autrichiens au nord et au midi jointe à la crise ministérielle en Angleterre intimide Aali Pacha et paralyse dans une certaine mesure les efforts jusqu'ici efficaces que j'avais tentés pour arriver à faire reconnaître le Prince.

(P. C., II, f. 83.)

## 357

2 juillet. Télégramme. DROUYN à MOUSTIER.

La communication de M. de Budberg ne nie pas le principe de l'entente commune; elle demande seulement la clôture de la conférence actuelle. Dans ma réponse approuvée par tous les plénipotentiaires j'admets l'interruption des travaux de la conférence, mais je maintiens absolument le principe de l'entente.

(P. C., II, f. 84.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 358

21 juin/3 juillet 1866. — De Ion Ghica aux Affaires Etrangères.

Hier dimanche je me suis rendu à Bebek chez S. A. Aali Pacha. Le Ministre a ouvert la conversation sur les affaires des Principautés par un long exposé des difficultés de toute nature au milieu desquelles il se trouvait placé, à commencer par le bruit que nous faisions avec nos armements et l'appel à des légions étrangères, mesures qui irritaient ici les esprits et lui rendait la tâche de conciliation difficile. « Après l'assurance, m'a-t-il dit, du désire [*sic*] que nous avons d'en venir à un arrangement direct avec vous, la concentration des troupes et les préparatifs de guerre que vous faites ressemblent à un défit, et cela n'est pas de nature à calmer l'opinion publique chez vous, ni à ménager les susceptibilités, car nous aurions l'air de céder à une menace. » Ensuite Son Altesse m'a parlé de la circulaire de M. Mavrogeny dans laquelle le Gouvernement ottoman était accusé de vouloir susciter des troubles ainsi que de la proclamation de la municipalité de Bucarest qui traitait les Turcs d'ennemis, puis il a ajouté que l'organisation de légions étrangères et l'envoi de troupes sur la frontière d'Autriche font que le Gouvernement de Vienne voit dans le Prince Charles un général prussien destiné à entrer en [396] Transylvanie. Je dois vous dire, Monsieur le Ministre, qu'il m'est revenu d'ailleurs que le Baron de Prokesch aurait parlé d'arrivée d'officiers et généraux prussiens et même d'envoi d'armes et de poudre de Berlin.

Sur la question de nos préparatifs militaires, j'ai répondu à Son Altesse le Ministre que nous ne faisions point un mystère de notre détermination de résister par les armes si les Turcs entraient dans notre pays, que nous ne pouvions pas faire différemment, tout en sachant que notre résistance ne serait pas de longue durée; que d'ailleurs nous serions très reconnaissants à la Sublime Porte si elle voulait nous mettre en mesure de mieux employer notre argent; que c'était là un mal que nous subissions, que nous n'avions pas créé nous-mêmes, car nous ne cherchions

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

pas à aller chez les autres et que nous nous bornions à désirer et à demander que personne ne vienne chez nous. Pour la circulaire de M. Mavrogeny je lui ai dit qu'il se pouvait fort bien qu'elle fût injuste, que les faibles et les jaloux de leurs droits l'étaient souvent; mais qu'il se pouvait aussi que sans la volonté ni l'ordre de la Porte, quelque fonctionnaire trop zélé ait cru servir la politique ottomane en encourageant les fauteurs de troubles.

Quant à la formation de légions étrangères et à des troupes envoyées sur la frontière d'Autriche, je lui ai dit que comme c'était pour la première fois que j'en entendais parler, j'avais plus d'une raison de croire que c'était là une pure invention et que j'étais persuadé que si Son Altesse voulait se rendre un peu compte de notre position géographique, [394] des forces et des moyens dont nous disposions et des intérêts qui doivent nous guider, Elle verrait Elle-même que c'étaient là des accusations gratuites et que l'Internonciature aurait pu, avec tout autant de raison, nous accuser de vouloir marcher sur Saint-Pétersbourg, Constantinople et Pékin...

[Aali Pacha ajouta qu'il avait rédigé un projet d'arrangement mais que la dernière déclaration du ministre de Russie à Drouyn de Lhuys l'obligeait à attendre, pour en parler, l'opinion des gouvernements français et anglais.]

...Le Ministre de la Porte est revenu à plusieurs reprises sur les accusations et les soupçons de l'Autriche, et il m'a suggéré l'idée d'une proclamation du Prince qui aurait pour but de calmer les susceptibilités de l'opinion publique en Turquie et d'apaiser les appréhensions de l'Autriche...

[Aali semble envisager une convention militaire].

...[Moustier dit] qu'il avait aussi écrit à M. d'Avril pour l'engager à conseiller à notre gouvernement de faire une circulaire de nature à calmer l'Autriche. S. E. l'Ambassadeur de France m'a dit que les conditions rédigées par Aali Pacha lui avaient paru très modérées et très acceptables. J'avoue que lorsque S. E. m'en a cité le sens, je n'ai pas pu partager la même quiétude. Elles consisteraient [392] principalement à :

Reconnaître la suzeraineté et recevoir l'investiture à Constantinople.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Augmentation du tribut, sans pouvoir me dire le quantum.

Limitation de notre armée au chiffre indiqué par les traités.

Ne pas permettre des attaques et des menées contre les puissances voisines.

Respecter les traités existant entre la Porte et les Puissances.

S. E. l'ambassadeur d'Angleterre est venu hier me voir, il sortait de chez Aali Pacha, il avait été pour le presser de finir le plutôt [*sic*] avec la reconnaissance du Prince. Il m'a dit qu'il tenait beaucoup à ce que cela soit terminé et que Aali Pacha lui en avait donné l'assurance.

Je lui ai parlé des conditions et il m'a dit qu'il les connaissait et que cela ne signifiait rien, qu'elles n'avaient aucune importance...

(Acad. Roum., nº 4862, f. 395 et 392.)

## 359

4 juillet. — MOUSTIER à DROUYN. Nº 77.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le nº 41.

Le changement de ministère a tellement multiplié les incidens divers auxquels ont donné lieu dans les Conseils du Sultan et de ses ministres les affaires des Principautés, il y a tant de résolutions prises et modifiées que j'essaierais en vain de mettre de la logique dans ce qui n'en comporte pas.

Ce qui est clair c'est que les ministres ont tous crié bien haut devant le Sultan (le plus modéré de tous peut-être) que l'honneur de l'empire réclamait des mesures énergiques; mais chacun d'eux, tout en faisant montre de patriotisme, n'en comprenait pas moins la gravité des résolutions à prendre, et, la lenteur turque aidant, toutes les mesures sérieuses traînaient en longueur. Aali Pacha avait fait préparer, à tout événement, le mémoire dont l'Ambassadeur de Turquie [86] vous a donné lecture. Le lendemain de la chute de Fuad Pacha il s'est hâté de l'envoyer à Paris pour être en règle vis-à-vis du Sultan;

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

mais il croyait que Safvet Pacha en ferait usage avec plus de lenteur et de prudence. Safvet Pacha voulant aussi, probablement, être en règle, s'est empressé de vous faire sa communication, en vous donnant lecture et copie, ce qui a beaucoup mécontenté Aali Pacha qui voulait seulement, m'a-t-il dit, que son Ambassadeur s'inspirât, dans ses conversations avec vous, des idées développées dans son mémoire, laissât les choses dans un certain vague et mît les verbes au conditionnel et non au futur.

Tout cela, du reste, est de l'histoire ancienne. Comme je vous l'ai mandé par le télégraphe, Aali Pacha m'a donné de vive voix et sommairement un aperçu des conditions que la Porte mettrait à la reconnaissance du Prince de Hohenzollern. Cet exposé rapide m'a laissé une assez bonne impression et je n'ai rien entrevu au premier abord d'inacceptable.

J'espérais que le ministre des Affaires Etrangères en ferait l'objet d'une communication sérieuse [87] à M. Ion Ghika, mais il s'en est abstenu quant à présent, sous prétexte de difficultés qui survenaient du côté de l'Autriche et du côté de la Russie.

Cette dernière puissance, disait-il, avait déclaré qu'elle se retirait de la Conférence et reprenait sa liberté d'action, ce qui, suivant lui, n'allait à rien moins qu'à dénoncer le Traité de Paris.

L'Autriche prétendait que le Prince de Hohenzollern ne pouvait être pris au sérieux et n'avait été envoyé là que pour tenter une diversion en faveur de la Prusse, qu'il préparait une invasion en Transylvanie et que des armes accompagnées par un officier prussien lui avaient été envoyées de Berlin.

J'ai averti M. Ion Ghika et M. d'Avril. Ce dernier m'a déjà donné des explications satisfaisantes que j'ai fait connaître à Aali Pacha.

Votre message télégraphique me mettra à même de replacer sous son vrai jour l'attitude de la Russie et je compte demain presser le Ministre des Affaires Etrangères de hâter la solution d'une question si importante pour la Turquie.

La crise ministérielle anglaise rend Aali Pacha aussi



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

bien que Lord Lyons plus circonspects et paralyse un peu mes efforts en [88] ce moment. La Porte désire peut-être aussi, avant de s'arrêter à un parti définitif, voir quelle tournure prendra la guerre, qui avait semblé, d'après les premières nouvelles arrivées ici, mais modifiées depuis, constater une supériorité tout à fait écrasante de l'Autriche au nord comme au midi.

Veuillez, etc.

(P. C., II, f. 85-88.)

## 360

5 juillet. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Aali Pacha avait reçu du général Ignatieff communication des instructions envoyées à M. de Budberg qui avaient, assure-t-il, le caractère d'une véritable dénonciation du traité de Paris. Il est fort surpris mais très satisfait des explications que je lui ai données d'après votre dépêche télégraphique et il se montre disposé à reprendre la négociation avec M. Ion Ghika; il s'étonne seulement de n'avoir rien reçu de Safvet Pacha. Il semble fort ému de la défaite des Autrichiens. La nomination de Lord Stanley l'inquiète parce qu'il le regarde comme aussi radical à l'extérieur que tory à l'intérieur.

(P. C., II, f. 89.)

## 361

6 juillet. — DROUYN à MOUSTIER. N° 44.

[Drouyn a reçu de Budberg, par lettre, une proposition qui] tendait à faire déclarer par la conférence elle-même l'inefficacité de ses délibérations et à substituer au principe de l'entente commune, sans le nier formellement, celui de l'action isolée des puissances limitrophes des Principautés. Vous n'aurez pas manqué de remarquer, Monsieur le Ministre, en prenant connaissance du dernier protocole de la conférence, que M. le plénipotentiaire d'Autriche avait déjà, dans cette séance, exprimé quelques réserves quant à la faculté que son gouvernement entendait exercer, en certains cas, d'agir isolément en sa qualité de puissance limitrophe; vous aurez vu également qu'en répon-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

dant à M. le Prince de Metternich, j'avais eu soin de maintenir le droit qui appartient à toutes les puissances garantes de participer au règlement des questions [92] prévues par le traité de Paris.

La proposition de M. l'ambassadeur de Russie m'a fourni l'occasion de m'expliquer plus formellement encore sur ce point, et dans la réponse que je lui ai adressée, et qui a reçu l'adhésion des plénipotentiaires des autres cours garantes, je me suis appliqué à maintenir le principe et la nécessité de l'entente commune tels que le droit international les a consacrés. Je vous transmets ci-joint copie de ma réponse. Je dois ajouter pour votre plus complète information que Messieurs les plénipotentiaires d'Angleterre, de Prusse et d'Italie y ont adhéré sans aucune restriction; quant à M. le plénipotentiaire d'Autriche il a cru devoir accompagner son approbation d'une note dans laquelle il réserve la liberté d'action de son gouvernement pour le cas où les délibérations ultérieures des puissances ne pourraient amener entre elles aucune entente. [Le plénipotentiaire de Turquie s'est prononcé pour l'entente commune].

(P. C., II, f. 91-92.)

## 362

7 juillet. — Avril à Drouyn. N° 42. Extrait.

...Le même agent [Ion Ghica] écrit que le Marquis de Moustier a été autorisé à déclarer que ni la négociation directe ni la déclaration faite à Paris par la Russie ne rendait caduque la garantie européenne...

(P. B., II, f. 231 v.)

## 363

9 juillet. — Télégramme. Dimitrie Sturdza à Balaceanu.

Le prince Ion Ghika nous écrit que les garanties que la Turquie demandera pour reconnaître le Prince sont les suivantes :

1° Engagement de nous fortifier sur le Pruth pendant la guerre actuelle;

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

2° Occupation par les Turcs d'Ismaïl (Bas Danube) et de Calafat (Haut Danube);

3° Engagement d'empêcher les réfugiés hongrois d'entrer en Transylvanie et de ne rien entreprendre de ce côté contre l'Autriche;

4° Voyage du Prince à Constantinople;

5° Prestation du serment (formalité à laquelle les princes moldo-valaques ne se sont *jamais* prêtés. Les Turcs prétendent que l'idée du serment leur a été suggérée par le gouvernement français).

M. Prokesch-Osten travaille énergiquement à rendre tout arrangement entre la Porte et nous impossible. Il a fait croire aux Turcs que nous nous proposions d'envahir la Transylvanie et autres fables de cette nature. M. Ion Ghika pense que le but de l'Autriche est d'appeler les Russes en Transylvanie, par conséquent dans les Principautés Unies.

(P. B., II, f. 236.)

## 364

11 juillet, 9 h. du matin. — Télégramme. MOUSTIER à DROUYN.

Le Sultan mieux disposé que le Ministre des Affaires Etrangères à intervenir lui-même pour hâter la reconnaissance du Prince. M. Ghika part pour Bukarest afin de soumettre le projet d'arrangement à Son Altesse. Il est donc possible que le Prince vienne immédiatement à Constantinople et s'il comprend son intérêt, il ne perdra pas une minute. On lui accordera l'hérédité pour sa descendance. L'arrangement se termine sur un article équivoque sur lequel Aali Pacha insiste avec opiniâtreté, malgré les réserves sérieuses que j'ai faites. La rédaction de cet article semblait indiquer la volonté de maintenir, en cas de violation du nouvel acte, le droit à une liberté absolue d'action qu'Aali Pacha a revendiquée dernièrement pour la Porte, en dehors de l'opinion des Puissances garantes.

(P. C., II, f. 93.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 365

11 juillet, 7 h. du soir. — Télégramme. DROUYN à MOUSTIER

La liberté d'action que se réserve Aali Pacha n'est pas autre chose que le droit de violer le traité de 1856. Nous ne saurions tolérer cette prétention.

(P. C., II, f. 94.)

## 366

11 juillet. — MOUSTIER à DROUYN. N° 78.

L'affaire des Principautés a fait un grand pas : le Sultan s'est impatienté des lenteurs d'Aali Pacha et de ses ménagements vis-à-vis de l'Autriche et de la Russie. Sa Majesté ne prend pas la peine de dissimuler, et dit même assez nettement qu'Elle n'a en ce moment confiance que dans les conseils de l'Ambassade de France et qu'Elle veut qu'on ne prenne aucune détermination contraire aux vœux des gouvernements de France et d'Angleterre.

Le Ministre des Affaires Etrangères a donc donné à M. Ghika connaissance de son projet d'arrangement. J'ai l'honneur de vous en adresser copie.

Malgré l'article IV il est entendu que le Sultan accordera, de son propre mouvement, au Prince l'hérédité pour sa descendance seulement. M. Ghika a fait quelques observations sur l'article VII, au moins en ce qui concerne la forme (1).

(1) Les quatorze points auxquels il est fait allusion ici étaient les suivants :

1. Suzeraineté du Sultan.
2. Maintien du nom de Principautés Unies.
3. Voyage du Prince à Constantinople.
4. La dignité princière reste élective.
5. L'armée roumaine ne pourra dépasser, sans un accord avec la Porte, le chiffre fixé par la Convention de 1858.
6. Alliance.
7. Censure et surveillance des agitations politiques.
8. Les Principautés n'auront ni relations ni conventions diplomatiques directes avec les autres Etats.
9. Un agent ottoman veillera à Bucarest aux intérêts des habitants des autres parties de l'Empire.
10. Augmentation du tribut.
11. Résolution de la question des biens conventuels.
12. Les Principautés n'auront en propre ni décorations ni monnaie.
13. Echange officiel de documents au sujet des stipulations précédentes.
14. Toute infraction rendra à la Porte sa liberté d'action.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

[96] Rien n'a été fixé pour le chiffre de l'augmentation de tribut prévue par l'article X. On laisse ce soin à l'initiative du Gouvernement roumain.

J'ai fait des observations assez vives sur l'article XI dont la rédaction obscure pouvait soulever toutes sortes d'objections et de difficultés et nous faire rétrograder en arrière. Aali Pacha s'est décidé à le rayer entièrement et à ne pas parler de la question des biens conventuels. Comme je vous l'ai mandé par le télégraphe, j'ai fait de sérieuses réserves sur la portée que pouvait avoir l'article XIV. Il me semblait qu'on eût pu se contenter de dire qu'en cas de violation cet engagement deviendrait nul et que la Porte reprendrait tous les droits que les traités lui attribuaient, sans les définir autrement.

La résistance assez opiniâtre que j'ai rencontrée me confirme dans la pensée qu'Aali Pacha veut tâcher de consacrer de nouveau la théorie développée dans la communication que vous a faite Safvet Pacha et qui ne tendrait à rien moins qu'à reconnaître à la Porte le droit d'entrer dans les Principautés sans l'assentiment des Puissances.

[97] Je ne sais si la réflexion apportera quelques modifications aux idées du Ministre des Affaires Étrangères.

M. Ion Ghika part pour Bukarest afin de consulter le Prince. Il croit le projet acceptable et si Son Altesse en juge de même Elle fera bien de ne pas perdre une minute pour venir à Constantinople, où Elle ne trouvera jamais le terrain mieux préparé qu'il ne l'est en ce moment ni le Sultan plus disposé à étendre plutôt qu'à restreindre le champ des concessions.

Les dernières nouvelles ont causé naturellement une immense sensation. Aali Pacha dont les sympathies toutes autrichiennes ne sont un mystère pour personne en a été dans le premier moment tout accablé. Il n'hésite pas à dire comme tout le monde que les événements donnent à l'Empereur Napoléon une position énorme en Europe.

Veuillez, etc.

(P. O., II, f. 95-97.)

Lettre reproduite, avec des coupures, dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 263.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 367

11 juillet. — MOUSTIER à DROUYN. N° 79.

[Moustier et Safvet ont rassuré Aali Pacha sur les intentions belliqueuses de la Russie.]

(P. C., II, f. 102-103.)

## 368

13 juillet. — DROUYN à MOUSTIER. N° 45.

...Nous apprendrions avec plaisir que le Prince de Hohenzollern acceptât sans difficulté celles de ces stipulations qui seront compatibles avec l'autonomie des Principautés unies, telle que les traités l'ont consacrée et ne porteront point atteinte au droit européen résultant des mêmes traités. [L'occupation, même de quelques points seulement, est inadmissible]. Cette occupation, s'il faut s'en rapporter à une dépêche adressée de Bucharest à M. Balatchano qui me l'a communiquée et dont je vous transmets ci-joint copie, serait une des conditions mises par la Porte à la reconnaissance du Prince de Hohenzollern. Il serait également question de faire prendre au gouvernement moldo-valaque l'obligation de se fortifier du côté du Pruth, pendant la guerre actuelle, ce qui ne nous semble pas une idée très pratique ni très opportune, car en la mettant en exécution on exciterait naturellement les susceptibilités de la Puissance voisine. Quant au serment que, d'après les mêmes communications, on exigerait du Prince, ce serait une innovation qui ne saurait être accueillie favorablement à Bucharest. Toutefois c'est au Prince surtout qu'il appartient de se prononcer à cet égard, et les termes dans lesquels le serment serait conçu devraient avoir nécessairement une grande influence. On croit savoir à Bucharest que nous aurions suggéré à la Porte cette condition du serment. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous n'y sommes pour rien.

(P. C., II, f. 104-105.)

(Cf., avec de grandes coupures, *Archives diplomatiques* 1867, I, p. 264.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 369

20 juillet. — DROUYN à MOUSTIER. N° 46.

[Drouyn se félicite des progrès des négociations et de la conciliation du gouvernement turc; mais] il serait désirable, à notre avis, qu'il ne subordonnât pas la reconnaissance du Prince de Hohenzollern à des conditions qui auraient pour effet soit de diminuer les privilèges antérieurement acquis aux Principautés Unies, soit de porter atteinte à la disposition du traité de 1856 qui a placé ce pays sous la garantie collective des puissances signataires avec la Turquie de cet acte international. L'article 14 du projet d'arrangement tend évidemment à substituer à cette entente collective l'action isolée de la Turquie... [dont le Gouvernement encourrait par là] le reproche qu'il était à bon droit disposé à adresser à la Russie, quand il avait supposé, d'après les instructions transmises au représentant de cette puissance, qu'elle aurait eu l'intention de dénoncer le traité de 1856.

Le gouvernement ottoman a sans doute raison d'espérer, en retour de ses concessions actuelles, que le concours de la Moldo-Valachie ne lui ferait pas défaut, dans certaines éventualités; mais cette sorte d'alliance défensive ne doit-elle pas résulter des amicales relations qu'un échange de bons procédés établira de plus en plus entre le Suzerain et le vassal, plutôt que dans un engagement écrit et dont la portée générale risque d'éveiller parmi les populations chrétiennes des provinces voisines des susceptibilités qu'il vaudrait mieux ne pas provoquer ?

Que la Porte veuille interdire au gouvernement moldo-valaque la faculté de conférer des décorations, il n'y a pas grand inconvénient; mais lui interdire également le droit de battre monnaie, ne serait-ce pas faire une chose fâcheuse au point de vue des transactions commerciales ? Peut-être suffirait-il pour concilier tous les intérêts qu'il fût dit que la monnaie fabriquée par le gouvernement princier devrait porter un signe quelconque rappelant la suzeraineté du Sultan...

(P. C., II, f. 112-114.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 370

20 juillet. — PROKESCH à MENSDORF. N° 41 A.

[La Porte a remis à Ion Ghica les conditions de la reconnaissance] ...D'après l'opinion d'Aali Pacha une guerre générale est imminente et la Porte exposée à de grands dangers. Elle tâchera à les diminuer en se rendant la France, l'Angleterre et même l'Italie bénévoles. Le langage de la Russie sera de peu d'influence.

(V. C., Ber., I, f. 546.)

## 371

25 juillet. — MOUSTIER à DROUYN. N° 83.

[Ion Ghica, comprenant les situations, a considéré le projet comme un grand succès; mais il n'en est pas de même à Bucarest.] Il faudrait cependant qu'à Bukarest on ne se montrât pas trop pointilleux et trop formaliste et qu'on voulût bien réfléchir qu'à Constantinople aussi il y a une opinion publique dont les ministres du Sultan ne sauraient faire entièrement abstraction...

(P. C., II, f. 115-116.)

[En annexe : Réflexions du baron d'Avril sur les conditions turques et réponse de Moustier; parallèle entre le projet turc et le contre-projet roumain, avec les explications de Golesco].

(f. 117-125).

(Les f. 115-116 ont été publiés en partie dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 264.)

## 372

27 juillet. — DROUYN à MOUSTIER. N° 47.

Je présume que le gérant du Consulat général de Sa Majesté à Bucharest vous aura rendu compte en même tems qu'à moi-même de l'accueil qu'a rencontré de la part du gouvernement moldo-valaque le projet d'arrangement apporté de Constantinople par M. Ion Ghika. D'après ce que m'écrit M. d'Avril, dont le rapport abonde un peu

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

trop peut-être dans le sens des objections soulevées à Bucharest, la plupart des dispositions du projet seraient jugées inadmissibles, et le Capou-kiaia des Principautés Unies à Constantinople recevrait des instructions en conséquence.

Je ne saurais admettre comme étant également fondées toutes les observations présentées par le gouvernement moldo-valaque et je vais mettre M. d'Avril en mesure de faire connaître notre manière de voir sur divers points à l'égard desquels les appréciations de ce gouvernement me semblent inspirées par un excès de méfiance et de susceptibilité. Vous ne manquerez pas d'agir de votre côté, Monsieur le Ministre, pour ramener la Porte à des dispositions plus conciliantes, en vous attachant à bien faire comprendre combien il serait regrettable qu'elle attribuât à des dispositions de détail une importance qui ne serait point justifiée et retardât ainsi un arrangement dont la prompte conclusion est réclamée par tant d'intérêts...

(P. C., II, f. 126.)

## 373

28 juillet. — La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 157.

[La Tour d'Auvergne est d'accord avec Stanley au sujet des négociations directes] ...[191] Il s'est félicité avec moi de voir la Porte entrer définitivement dans la voie de la conciliation, en ajoutant que dans les entretiens qu'il avait eus récemment avec M. l'Ambassadeur de Turquie il n'avait pas cessé de lui représenter l'entente avec le Prince de Hohenzollern comme la politique la plus conforme aux véritables intérêts du Sultan.

(P. L., III, f. 190-191.)

## 374

31 juillet. — Télégramme. Moustier à Avril.

Je crois que toutes les difficultés actuelles sont à Bucharest. La France et l'Angleterre travaillent à resserrer les liens politiques entre la Turquie et les Principautés et non à pro-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

curer à celles-ci une indépendance absolue qui rouvrirait la question d'Orient. Qu'on le comprenne bien et qu'on s'explique. La Constitution, qu'on s'est hâté de promulguer, a créé une situation presque insoluble. Il faut au moins, et avant tout, que le Prince, en la notifiant à la Porte, se hâte de déclarer qu'aucun des droits que la Nation lui a conférés ne saurait être exercé par lui que dans la limite des traités et de ses obligations envers la Porte. Dans cette déclaration est la pierre de touche de la sincérité des hommes d'État de Bucharest, et à son défaut nous ne saurions continuer à rendre au Prince des services qui ont été et seraient encore efficaces. Dans le cas contraire, nous n'aurions plus qu'à dégager notre responsabilité. Lord Lyons partage ma manière de voir. Je continue du reste à penser que le Prince a tort de ne pas venir ici sans retard, et surtout de ne pas imposer aux partis des idées plus pratiques et plus raisonnables.

(P. C., II, f. 134.)

## 375

1er août. — MOUSTIER à DROUYN. Nº 84.

[Renseignements sur la marche des pourparlers, qui semblent en bonne voie]. ...Malheureusement on me semble se lancer graduellement dans la voie de l'indépendance absolue et oublier que l'indépendance absolue vis-à-vis de la Porte conduit tout droit à la dépendance vis-à-vis de la Russie. En desserrant entièrement les liens que la France et l'Angleterre s'efforcent par leurs conseils de rendre plus durables en les adoucissant dans une juste mesure, on va diamétralement [131] contre le but que ces deux Puissances se proposent et il est bon que le gouvernement roumain s'exprime franchement.

Il s'est en effet pendant le cours des négociations passé un fait grave : les Chambres ont voté une constitution que l'on s'est hâté de promulguer et à laquelle le Prince a prêté serment. Cette constitution, qui passe sous silence la suzeraineté du Sultan, donne au Prince tous les droits qui sont aujourd'hui l'objet d'une négociation avec la Porte, le droit de faire des traités, de battre monnaie, de

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

donner des décorations et le droit d'hérédité en ligne droite et collatérale. La Porte, qui n'en a eu connaissance que par les journaux, demande ce que cela signifie, ce que j'en pense, et sur quelles bases il est désormais possible de négocier.

Je crois qu'il est indispensable que le Prince s'explique au plus tôt et en communiquant au Sultan la nouvelle constitution déclare qu'il n'usera des droits qu'elle lui confère que dans les limites prévues par les actes internationaux et compatibles avec ses obligations envers la Puissance suzeraine.

[132] Ceci fait, je crois que l'on pourrait réserver la question des monnaies et celle des décorations pour une négociation séparée et ultérieure...

[Ces idées sont approuvées par l'Angleterre et la Prusse; Ignatiev ne se prononce pas, tout en avouant « que tout ce qui pourra affaiblir ou modifier les clauses du traité de Paris lui sera toujours infiniment agréable ».]

(P. C., II, f. 128-133).

## 376

3 août. — DROUYN à MOUSTIER. N° 48.

[Approuve la conduite de Moustier. Recommande la conciliation aux deux gouvernements].

(P. C., II, f. 141-142.)

## 377

4 août. — DROUYN à AVRIL.

[Discussion du contre-projet roumain.]

(P. B., II, f. 293-296.)

## 378

4 août. — Télégramme. AVRIL à DROUYN.

En ce qui concerne le voyage immédiat du Prince, j'ai des raisons de croire que Son Altesse a consulté directement l'Empereur.

(P. B., II, f. 292.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 379

8 août. — MOUSTIER à DROUYN. N° 85.

[Le prince Charles trouve justes les observations de Moustier et fera une déclaration sur la constitution. Mais il hésite à venir à Constantinople et en donne pour raisons] :

1° Qu'il ne peut quitter le pays sans en compromettre la sécurité intérieure;

2° Il ne veut pas, lui né Prince, être obligé de venir chercher à Constantinople la reconnaissance qui a été accordée à l'élu Couza préalablement au voyage;

3° Il ne veut pas laisser les Principautés au moment où le choléra y sévit cruellement, car ses ennemis l'accuseraient d'avoir fui devant l'épidémie;

4° Les longues quarantaines imposées par la Turquie aux provenances de la Roumanie sont un obstacle matériel à son voyage immédiat.

[Le Prince doit avoir cependant des raisons qu'il ne dit pas] pour se tenir aujourd'hui sur une réserve à laquelle le langage tenu au début de la négociation et tant qu'on avait peur d'une invasion turque ne m'avait pas préparé...

[P. S. de la main de Moustier : ] M. Golesco vient de recevoir la déclaration annoncée par le Prince. Je n'en connais pas les termes.

Le langage officiel de l'envoyé des Principautés est très correct, mais son langage confidentiel est d'une franchise naïve de nature à jeter du jour sur le sujet traité plus haut.

« Je répète exactement dans mes dépêches, dit-il, les conseils que je recueille de votre bouche, mais je n'ose prendre sur moi d'y ajouter aucune opinion personnelle. Au fond, comme Roumain, j'aimerais mieux qu'on se passât d'investiture et de visite au Sultan; nous voudrions faire nos affaires nous-mêmes et nous débarrasser de la Porte et des Puissances. »

Cependant, quand on représente à M. Golesco les considérations politiques qui s'opposent à la réalisation de son utopie, sa raison en reconnaît la justesse, mais on voit que son sentiment intime reste le même.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Je pense que tel est aussi l'esprit qui règne dans les conseils du Prince.

(P. C., II, f. 143-146.)

(Les passages que nous publions ne se trouvent pas dans la reproduction de cette lettre aux *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 265-266.

## 380

10 août. — Drouyn à Moustier. N° 49.

[Nécessité du voyage du Prince.]

(P. C., II, f. 151). Cf. *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 266.

## 381

14 août. — Moustier à Drouyn. N° 86.

M. Golesco a communiqué à Aali Pacha la déclaration dont je vous ai parlé dans ma dernière dépêche. Il lui a donné en même temps une copie figurée de la lettre que le Prince de Hohenzollern avait écrite au Sultan en partant de Düsseldorf. Quoique cette lettre dût en principe être remise directement à Sa Majesté, l'agent des Principautés était néanmoins autorisé à la déposer entre les mains d'Aali Pacha et il m'a toujours été impossible de comprendre pourquoi M. Golesco ne s'était jamais décidé à le faire. Quoi qu'il en soit, l'apparition tardive de cette pièce et sa rédaction, dont je ne connais pas les termes, n'ont pas fait une très bonne impression sur le Ministre des Affaires Étrangères, qui a répondu simplement qu'il la montrerait au [154] conseil des ministres.

Aali Pacha l'a trouvée raide, écrite dans le style de souverain à souverain, et a particulièrement remarqué qu'il n'y est pas fait mention de la suzeraineté, mais seulement des liens séculaires qui unissent les Principautés et la Turquie. Quant à la déclaration, dont la valeur, pour dégager la mauvaise situation créée par la promulgation de la Constitution, ne peut être contestée, elle n'a pas cependant produit l'effet moral qu'on eût pu désirer. La Porte n'ignore pas l'esprit qui règne à Bukarest; les prétentions qu'on y affiche, les hésitations du Prince, tout cela commence à

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

être pris aigrement ici et M. Golesco ayant demandé naïvement à Aali Pacha s'il pensait que le Prince Charles ferait bien de venir à Constantinople en ce moment, le Ministre a répondu assez sèchement que Son Altesse ferait mieux d'attendre encore et que le moment n'était pas très favorable.

Aali Pacha a dit, hier, à l'Ambassadeur d'Angleterre, que quels que fussent les sentiments de la Porte, elle désirait cependant terminer cette affaire à la satisfaction des Puissances, si cela était [155] possible. Elle trouvait désormais hors de propos de discuter plus longtemps avec le gouvernement roumain. Elle allait donc, en tenant compte des différentes observations qui lui avaient été faites, et en se montrant conciliante, rédiger un contre-projet qu'elle soumettrait aux Puissances en les prenant à témoin de sa modération et en les priant de se faire juges de la question.

Lord Lyons ayant présenté quelques observations sur les lenteurs regrettables qu'entraînerait un tel mode de procéder, Aali Pacha a répliqué qu'il n'en trouvait pas d'autre qui fût praticable.

M. Green écrit à Lord Lyons qu'outre l'esprit étroit et exclusif qui règne dans son conseil, le Prince se montre personnellement d'un formalisme allemand regrettable. Mon collègue partage toutes mes impressions et pense que nous avons fait pour le moment à Bukarest, comme ici, tout ce que nous pouvions raisonnablement faire pour amener la question sur le terrain d'une entente cordiale. Il croit que dans le contre-projet d'Aali Pacha tout ce que désirent les Roumains [156] sera plus ou moins explicitement accordé, à l'exception du droit de conférer des décorations et de la succession en ligne collatérale.

J'avais toujours pensé que ces deux points n'avaient de chance d'être résolus dans le sens que désire le Prince, si ce n'est à la suite d'une conversation intime avec le Sultan.

J'ai vu hier matin le chargé d'affaires de Prusse qui envisage la question comme moi et m'assure qu'il écrit dans le même sens à Bukarest et à Berlin. Il a ajouté que, dans aucun cas, son gouvernement ne voudrait s'écarter

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

sur ce point de la politique que le Cabinet des Tuileries considérerait comme la plus convenable...

(P. C., II, f. 153-156.)

## 382

17 août. — DROUYN à MOUSTIER. N° 50.

[Il est à espérer que Golesco a rassuré le Divan. Celui-ci ne pourrait-il pas, dès lors, promettre au prince Charles qu'il sera reçu comme un hospodar ?]

(P. C., II, f. 157 sq.)

Lettre publiée dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, pp. 266 sq.

## 383

17 août. Télégramme. DROUYN à AVRIL.

Le Prince n'a pas consulté particulièrement l'Empereur sur le voyage à Constantinople. Le conseil qu'il recevrait directement de Sa Majesté serait le même que ceux dont vous avez été chargé par moi d'être l'interprète auprès de Son Altesse.

(P. B., II, f. 329.)

## 384

22 août. [Moustier communique à Drouyn (n° 87) copie de la lettre du Prince Charles].

(P. C., II. f. 165-166.)

## 385

29 août. — MOUSTIER à DROUYN. N° 88.

...Je travaille de mon mieux à maintenir Aali Pacha dans des sentiments de conciliation et je me plais à espérer que le gouvernement roumain fera quelques efforts pour rendre ma tâche plus facile.

Aali Pacha se demande toujours quelle concession réelle, quel pas en avant ont été faits du côté des Moldo-Valaques. La Porte quant à elle a renoncé à envahir les Principautés. Elle [170] s'est résignée à dévorer l'affront que la prise de possession du Prince de Hohenzollern lui a

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

infligé. Elle a ensuite reconnu l'union définitive des Principautés, le principe du Prince étranger, puis l'hérédité dans la descendance du Prince, elle a renoncé à parler des couvents dédiés, elle a admis le chiffre actuel de l'armée, elle est disposée à s'entendre pour la monnaie, etc. Qu'eût-il fallu pour la contenter ? Bien peu de chose après tout. Il eût fallu ne pas montrer une invincible répugnance à se servir de trois expressions qu'elle considère comme sacramentelles et dont l'absence fait douter de la sincérité de toutes les assurances qui lui sont données sous une autre forme et dont je m'efforce de faire ressortir l'importance. Ces trois expressions sont :

1° La suzeraineté du Sultan;

2° La Roumanie partie intégrante de l'Empire;

3° Le firman d'investiture.

Je suis intimement convaincu que si, dans un acte quelconque, on voulait s'en servir tout s'arrangerait [171] comme par enchantement et que le Prince serait reçu ici à bras ouverts.

Au surplus Aali Pacha prépare un contre-projet qui est, dit-il, son dernier mot. Il me le montrera à la fin de la semaine et l'enverra aux Puissances pour les faire juges de la modération de la Sublime Porte. Il est un point sur lequel il insiste parce que son adoption lui paraît de la plus stricte équité et qu'il a été repoussé dans des termes qui semblent mettre en jeu la dignité du gouvernement ottoman. Il s'agit du droit qu'aurait celui-ci d'entretenir un agent dans les Principautés. Il n'en fait pas une question de principe et renoncerait volontiers à user de ce droit dans toute son étendue si on mettait la plus légère bonne grâce à le lui reconnaître.

Le Ministre des Affaires Étrangères croit enfin que tout cela doit être réglé avant que le voyage du Prince à Constantinople, qui a cessé d'être opportun, puisse le redevenir de nouveau. Les quarantaines au surplus y mettraient [172] encore obstacle pour quelque temps.

En résumé, si l'on était une fois d'accord sur les points principaux et si l'on voulait à Bukarest être un peu moins raide et donner à la Porte en échange de tant d'avantages matériels quelques satisfactions de pure forme, le Sultan



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ne ferait aucune difficulté de recevoir le Prince en qualité d'Hospodar dès son arrivée à Constantinople, et avant qu'il eût reçu le firman d'investiture qu'on ne lui ferait pas attendre...

(P. C., II, f. 169-172.)

Lettre reproduite, avec des coupures, dans les *Archives diplomatiques*, I, pp. 267 sq.

## 386

7 septembre. — DROUYN à MOUSTIER. N° 53.

[Le prince Charles se décide à suivre les avis de la France.]

(P. C., II, f. 184.)

Lettre reproduite dans les *Archives diplomatiques*, 1867, I, p. 268.

## 387

8 septembre. — AVRIL à DROUYN.

[Communication d'une note que Gradowicz a élaborée, au retour d'un séjour en Hongrie, sur les divers partis politiques de ce pays. Nous en extrayons ce passage intéressant : Les Roumains de Transylvanie désirent l'annexion des Principautés par l'Autriche (18), afin de former une nation plus nombreuse que les Hongrois et parce que les Principautés progresseraient (19). C'est l'avis de Babeș et de Mocsoni, qui ajoutent :] « Il est vrai que nous préférerions être unis à la Roumanie sous le Prince Charles, mais cette éventualité est très dangereuse, car en pareil cas l'Autriche et la Hongrie dépenseraient plutôt leur dernier homme que d'abandonner la Transylvanie, et la lutte serait par trop inégale. »

(P. B., III, f. 15-19.)

## 388

11 septembre. — APPONYI à MENSDORF. N° 58 A.

...Ayant eu l'honneur de voir Lord Stanley hier, je n'ai pas manqué de l'entretenir des affaires des Principautés danubiennes, sur lesquelles le rapport du Baron Eder que Votre Excellence a bien voulu me transmettre par Sa dépêche du 28 août contient des informations très inté-

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

ressantes. J'ai surtout appelé l'attention de Sa Seigneurie sur l'influence croissante de la Prusse dans ces pays depuis l'avènement du Prince Charles de Hohenzollern et sur le rôle qui pourrait être réservé à l'Hospodar prussien en cas de complication.

Le Ministre me dit que ses informations s'accorderaient en somme avec ce que je venais de lui dire. En plaçant un Hohenzollern à Bucharest, le Comte de Bismarck avait sans doute eu en vue de se créer un avant-poste en Orient [95] dont il trouvera moyen de tirer tout le parti possible, selon les circonstances. « Si la guerre récente en Allemagne avait tourné au désavantage de la Prusse, continua Lord Stanley, il est plus que probable que M. de Bismarck aurait essayé de provoquer un mouvement révolutionnaire de ce côté pour créer une diversion et pour augmenter la confusion en Europe qui ne pouvait que lui être utile. Tel que l'état des choses se présente actuellement, je serais disposé à croire que la Prusse ne se soucie pas à susciter des embarras dans des pays éloignés. Pour le moment, elle a trop à faire chez elle et tous ses efforts doivent être trop absorbés par les difficultés immenses qui lui restent encore à surmonter en Allemagne, pour qu'elle puisse désirer des complications ailleurs. Avec cela, ajouta-t-il, je ne veux pas dire que M. de Bismarck perd de vue ou néglige de se réserver les avantages importants que dans certaines [96] éventualités, la Prusse pourrait tirer de l'établissement du Prince Charles dans les Principautés, mais c'est à l'Occident qu'il lui faudra penser avant tout. »

Lord Stanley me répéta ensuite que tout coïncidait à accréditer l'opinion que l'Allemagne sera le théâtre d'une autre grande guerre en très peu de temps, « l'été prochain probablement ». Il considère le programme actuel de M. de Bismarck pour la constitution de l'Allemagne comme impossible à la longue. La position des États faisant partie de la Confédération du Nord auxquels on a laissé une indépendance et des souverains nominels est, selon lui, intenable et doit aboutir à une absorption complète par la Prusse. Quant au Sud de l'Allemagne, où personne ne se soucie sincèrement de former une confédération à part, le mouvement unitaire poussera également à la réunion

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

de tous les Etats allemands en une grande puissance germanique. « La question [97] des indemnités territoriales, qui positivement n'est qu'ajournée, sera posée sérieusement alors, car il est impossible que la France permette, sans rien dire, la constitution d'un voisin aussi formidable, et je ne vois pas trop comment dans ce cas une guerre pourrait être évitée. »

Dans sa manière d'envisager ces questions politiques, le Principal Secrétaire d'État fait preuve d'une froide impartialité ou plutôt d'une bienveillante indifférence envers tout le monde, et il serait bien difficile à découvrir où il place ses sympathies. Il n'aime pas précisément la France et la politique impériale, il n'a pas de penchant pour la Prusse dont il est loin d'approuver toutes les actions, il n'a pas un mot sympathique pour le Hanovre ou la Saxe ni pour aucun des petits Etats allemands, mais en revanche il se prononce sans la moindre amertume sur le compte de qui que ce soit.

Agréez... (V. L., Ber., II, f. 94-97.)

## 389

11 septembre. — BONNIÈRES à DROUYN. N° 90.

[Suggestion de Moustier afin de hâter le dénouement : échange de lettres entre le Grand Vizir et le Prince Charles.]

(P. C., II, f. 186-187.)

## 390

17 septembre. Télégramme. BONNIÈRES à LAVALLETTE.

[Efforts de Moustier pour arriver à un compromis.]

(P. C., II, f. 191.)

## 391

26 septembre. BONNIÈRES à MOUSTIER, devenu ministre des Affaires Étrangères. N° 93.

[Aali Pacha a renoncé à l'agent turc mais maintient la « partie intégrante. » On espère convaincre le prince Charles.]

(P. C., II, f. 205-210.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 392

30 septembre. — BONNIÈRES à MOUSTIER.

[Le Prince ira à Constantinople si on lui garantit qu'on le recevra sans condition préalable.]

(P. C, II, f. 211,)

## 393

1er octobre. Télégramme. BONNIÈRES à MOUSTIER.

[Hésitations du Prince. Paris devrait le conseiller catégoriquement].

(P. C., II, f. 212.)

## 394

2 octobre. — BONNIÈRES à MOUSTIER. Nº 94.

[Développement de la précédente. La Russie insinue aux Principautés que de grands événements se préparent et qu'elles n'ont pas intérêt à se presser.]

(P. C., II, f. 215-218.)

## 395

3 octobre. — Télégramme. MOUSTIER à BONNIÈRES.

[Que le Prince se hâte sans plus ergoter.]

(P. C., II, f. 219.)

## 396

5 octobre. — Télégramme. MOUSTIER à BONNIÈRES.

Ce que je conseille au Prince, c'est d'accepter la rédaction que j'ai écrite au crayon au moment de mon départ (1). Elle concilie toutes les prétentions légitimes des deux côtés. Télégraphiez dans ce sens à Bucharest.

(P. C., II, f. 226.)

(1) Au projet de réponse remis par Moustier à Ştirbei et contenant ces mots : « Je reconnais hautement les avantages qui leur sont assurés par le principe européen de l'intégrité de l'Empire Ottoman », Moustier a ajouté au crayon, le jour de son départ, « qu'il est de mon intérêt aussi bien que de mon devoir de respecter », cf. lettre du 7 octobre de Bonnières à Moustier f. 229.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 397

5 octobre. — MOUSTIER à BONNIÈRES. N° 56.

[Ne comprend pas les hésitations du Prince] ...On ne prend pas assez garde à Bukarest qu'en déclarant que les Principautés sont comprises dans l'Empire ottoman, les derniers traités ont entendu surtout assurer à ce pays le bénéfice du principe européen sous la sauvegarde duquel est aujourd'hui placée l'intégrité du même Empire. Les Principautés ne sont donc pas moins intéressées que la Turquie elle-même à ne pas sortir des limites dans lesquelles s'étend l'exercice de cette garantie collective et protectrice...

(P. C., II, f. 227-228.)

## 398

5 octobre. — Télégramme. MOUSTIER à AVRIL.

L'Empereur m'écrit de vous prescrire par le télégraphe de conseiller en son nom au Prince de Hohenzollern d'accepter immédiatement le mode d'arrangement que j'ai formulé.

(P. B., III, f. 58.)

## 399

7 octobre. — BONNIÈRES à MOUSTIER.

[Aali Pacha accepte la rédaction Moustier, pourvu qu'on lise au paragraphe suivant : « On peut être assuré que je respecterai fidèlement ses droits de suzeraineté sur les Principautés qui font partie intégrante de l'Empire ottoman ».]

(P. C., II, f. 229-230.)

## 400

9 octobre. — Télégramme. AVRIL à MOUSTIER.

Voici la réponse du Prince aux conseils de l'Empereur : Pour répondre aux désirs de Sa Majesté l'Empereur et ayant à cœur de terminer, j'accepterai la dure expression de *partie intégrante*, mais en ajoutant les mots : *dans les*

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

*limites fixées par les capitulations et le traité de Paris.* Si la Porte ne consent pas à cette dernière concession je serai obligé de consulter les représentants de la nation; car en acceptant sur ma seule responsabilité l'expression de *partie intégrante*, ma position deviendrait à l'intérieur pire qu'avant la reconnaissance. Lord Lyons a dit à M. Stourdza que si la France et l'Angleterre insistent, la Porte cédera.

Je prie encore une fois respectueusement l'Empereur de me donner son puissant appui. Signé : Charles.

(P. B., III, f. 67.)

## 401

9 octobre. Télégramme. MOUSTIER à BONNIÈRES.

Le Prince de Hohenzollern accepte l'expression de *partie intégrante* à la condition d'y ajouter les mots *dans les limites fixées par les capitulations et les traités de Paris.* Je crois que la Porte peut lui accorder cette satisfaction. Entendez-vous avec Lord Lyons pour le conseiller et pour terminer enfin cette affaire.

(P. C., II, f. 232.)

## 402

11 octobre. — Télégramme. BONNIÈRES à MOUSTIER.

[Aali Pacha accepte. Il n'y a plus qu'à procéder à un échange de lettres entre Charles et le Grand Vizir et le Prince partira.]

(P. C., II, f. 254.)

## 403

12 octobre. — Télégramme. BONNIÈRES à AVRIL.

[Mêmes renseignements que dans la dépêche du 11.]

(P. C., II, f. 255.)

## 404

12 octobre. 12 h. — Télégramme. MOUSTIER à AVRIL.

Aali Pacha consent à ajouter les mots : « Dans les limites fixées par les capitulations et le traité de Paris. » Tout le

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

monde est donc d'accord et je ne comprendrais plus de nouvelles hésitations. J'espère donc que le Prince ne perdra pas un instant pour faire connaître officiellement à la Porte son adhésion. La lettre vizirielle sera alors immédiatement expédiée à Bucarest : le Prince enverra sur-le-champ la réponse convenue, qu'il suivra de sa personne pour aller chercher son firman d'investiture. Tâchez qu'il n'y ait pas le moindre temps perdu.

(P. B., III, f. 72.)

## 405

13 octobre. — Télégramme. AVRIL à MOUSTIER. 2 h. 20 soir.

Stirbey a emporté la réponse du Prince déjà signée par Son Altesse; l'échange des lettres pourra donc avoir lieu à Constantinople dès l'arrivée de Stirbey. Le Prince a fait ses préparatifs pour partir par le chemin de fer de Varna au premier avis.

(P. B., III, f. 74.)

## 406

16 octobre. — APPONYI à MENSDORF. N° 62 A.

...Quant aux Principautés, Lord Stanley m'a dit qu'un arrangement avec la Porte était au moment d'intervenir, lorsque le retour de M. Bratiano, qui avait, sans doute sciemment, mal interprété et rapporté des paroles et des conseils de l'Empereur Napoléon, avait tout remis en question. Cependant les Cabinets de Londres et de Paris venaient de transmettre au Prince Charles le conseil d'accepter les conditions mises par la Porte à sa reconnaissance, [140] et qui, après tout, étaient acceptables...

(V. L., Ber., II, f. 139-140.)

## 407

17 octobre. — BONNIÈRES à MOUSTIER. N° 101.

[Confirme la dépêche du 11. Charles sera à Constantinople le 25.]

(P. C., II, f. 284.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## 408

22 octobre. 4 h. 3/4 matin. — Télégramme.
BONNIÈRES à MOUSTIER.

L'échange de lettres a eu lieu aujourd'hui. L'affaire des Principautés est heureusement terminée. Une corvette, avec un aide-de-camp du Sultan, retenue par le mauvais temps depuis deux jours, pourra peut-être partir cette nuit pour prendre le Prince à Varna.

(P. C., II, f. 291.)

## 409

25 octobre. 10 h. matin. — Télégramme. BONNIÈRES à MOUSTIER.

Le prince Charles, arrivé hier, a été reçu immédiatement par le Sultan qui lui a remis le firman d'investiture.

(P. C., II, f. 303.)

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# BIBLIOGRAPHIE

La Bibliographie relative aux événements aux quels il est fait allusion dans ce recueil est innombrable. Cependant, comme nous ne nous sommes pas proposé de les étudier systématiquement, mais seulement de publier une série de documents susceptibles de les éclairer, nous n'avons signalé que les ouvrages qui en donnent une vue assez claire pour permettre de suivre sans peine les correspondances diplomatiques qui précèdent. On trouvera ces indications à la fin des principaux chapitres, c'est-à-dire aux pages suivantes :

Sur l'abdication du prince Cuza, p. 12 n. 3 ;

Sur les dispositions de l'Europe à l'égard du prince Cuza en 1866, p. 25 n. 4 ;

Sur la situation européenne créée par la chute de Cuza, p. 42 n. 1 ;

Sur la candidature du comte de Flandre, p. 47 n. 5 ;

Sur la question de l'intervention, p. 52 n. 3 ;

Sur la réunion de la conférence de Paris, p. 59 n. 5 ;

Sur la candidature Hohenzollern, p. 73 n. 1 ;

Sur la suite des événements jusqu'à la reconnaissance du prince Charles, p. 96 n. 2.

## Ouvrages cités en abrégé dans les notes.

Aus dem Leben..... *Aus dem Leben König Karls von Rumänien, Aufzeichnungen eines Augenzeugen*, 2 vol. Stuttgart 1894.

Autoritatea..... D. A. Sturdza, *Autoritatea faptului îndeplinit în anul* 1866, Annales de l'Académie roumaine, 1912.

Documente Renașterei. D. A. Sturdza, *Acte și documente relative la Istoria Renașterei României*, 10 vol,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Hurmuzaki, Doc..... E. HURMUZAKI, *Documente atingătoare de Istoria Românilor*, 18 vol. en 30 tomes et 9 suppléments, Bucarest 1887-1916.

Mémoires..... *Notes sur la vie du Roi Charles de Roumanie par un témoin oculaire*, 2 vol., Bucarest 1894, (édition française, légèrement écourtée et modifiée de : *Aus dem Leben...*

Rheinpolitik ..... H. ONCKEN, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III. von* 1863 *bis* 1870 *und der Ursprung des Krieges von* 1870-71, 3 vol., Stuttgart-Berlin-Leipzig 1926.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# INDEX [1]

## A


**Aali Pacha**, ministre des Affaires étrangères du Sultan, *cité*, 18, 27, 36, 48, 82, 86, (D)153, 225, 249, 317, 343, 350, 369, 377, 390, 391, 398, 408, 412, 414, 423, 432, 438, 446; — *attitude d'— à l'égard du Prince Cuza*, 41, 82, (D) 108, 158, 225; — *de la lieutenance princière*, 48, 49, 57, (D) 201, 227, 273, 288, 298; — *de la candidature Hohenzollern*, 88, 89, 91, 95, (D) 320, 331, 332, 350 sq., 359, 369, 375, 377, 382, 389, 391, 398, 399, 409, 415, 424, 429, 430 sq., 432, 433, 436, 446, 447, 448, 449, 452, 454, 455; — *de la Conférence*, 54, 55, 90, (D) 225 sq., 229, 249, 289, 297 sq., 299, 360 sq. — *Politique générale d'—*, 36, 48 sq., 89, 95, (D)226, 298, 351, 360, 441; — *préférerait renoncer complètement aux Principautés*, 57 (D) 298, 299, 351, 390, 392, 420.

**Abdication** de Cuza, cf. Cuza.

**Acte additionnel**, cf. Convention de 1858.

**Alecsandri** (Jean), agent du Prince Cuza à Paris de 1859 à 1866, 3, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 77, 83, 91, (D) 109, 110, 111, 113, 116, 125, 126, 127, 128, 129, 133, 147, 163.

**Alecsandri** (Vasile), écrivain, frère du précédent, 27, 32, 82, (D)108, 143.

**Alexandre II** (tsar), 5, 17, 70, (D) 199, 242, 270, 293, 343, 394, 408.

**Allemagne** (affaires d'—), 49, 50, 71, 90, 93, 94, 96, 97, 98, 99, (D) 204, 206, 220 sq., 231, 240, 270, 293, 299, 324, 371, 388, 389, 399, 407, 408, 410, 451 sq.

**Ambitions** des boyards, 5, 6, 10, 32, 38, 43, 44, 57, (D) 106, 131, 156, 160, 161, 179, 194, 198, 245, 266, 267, 305, 320, 332 sq., 335, 343.

**Ambitions** personnelles des conjurés de 1866, 9, 76 (D) 179, 194, 198, 212, 224, 230, 234, 286 sq., 303, 305, 320, 335, 336.

**Angleterre**. *Attitude de l'— à l'égard du Prince Etranger*, 35, 36, (D) 207, 223, 224, 252, 258, 260, 261 sq., 264 sqq., 268, 287, 290, 322, 357; — *de l'Union*, 18, 35, 56, (D) 223, 237, 238, 247 sq., 251, 253, 258, 261, 290, 357; — *du Prince Cuza*, 18-19, 20, 21, 23, 25, (D) 109, 118-125, 129, 140, 150, 151, 153, 154, 155, 159, 165, 166, 170, 171, 261; — *de la Lieutenance princière*, 30, (D) 187, 188 sq., 190, 191-193, 200, 206, 222 sq., 224, 227, 237, 260, 288, 289 sq.; — *du prince Charles*, 64, 77, 92, (D) 320, 322, 323, 333, 349, 390, 395, 398, 400 sqq., 406, 411, 422, 426, 444 (cf. Appui, remontrances). — *Politique générale de l'—* 12, 70, (D) 121, 211, 286, 452.

**Apponyi** (comte), ambassadeur d'Autriche à Londres, 9, 52, 90, (D) 153, 158, 165, 190, 195, 206, 216, 223, 236, 237, 238, 250, 254, 259, 260, 261, 263, 268, 281, 300, 321, 322, 324, 332, 349, 358, 396, 400, 427, 450, 456.


1) Les chiffres précédés de l'indication (D) renvoient aux pages de la partie Documents.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Appréciations des Puissances, cf. Puissances.
Appui prêté à la Roumanie *par la France* : avant 1866, 20, 21, 34 35: 37, 39, 41, 55, 68, (D) 107, 112 sq., 125, 126, 130, 132, 145, 150, 161, 166 sq., 170, 249, 350; — après février 1866, X, 52-53, 54, 55, 58, 68, 74, 75, 84, 85, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 97, 98, 99, (D) 210, 249,258, 262, 283, 290, 351 sq., 393, 395, 397, 405, 409, 417, 419, 421, 425, 440, 448, 455; — *par l'Angleterre*, 88, 90, 91, 92, (D) 190, 192, 395, 398, 400, 405, 409, 411, 412, 413, 414, 419, 420, 426, 442.
Ardeal, cf. Transylvanie.
Arenenberg, 65.
Aristarchi Bey, ministre de Turquie à Berlin, (D) 317, 415.
Armes, cf. Transport.
Armée roumaine, *sous Cuza*, 4, (D) 337; — *sous la lieutenance princière*, 57, 75 sq., (D) 279 sq., 294, 295, 308, 330, 336, 337, 364.
Article 3, cf. Acte additionnel.
Aspirations nationales, cf. Nationales.
Attitude des Puissances à l'égard du Prince Cuza, de la lieutenance princière et du prince Charles, cf. Puissances, et les noms des principaux Etats.
Autriche, *Attitude de l'— à l'égard de l'Union*, 43, 49, 50, 52, 56, 58, 97, (D) 204, 206, 230, 235, 239, 251, 252, 258, 259, 280, 281, 289, 299, 319, 417; — *du Prince Etranger*, 30, 39, 50, 56, (D) 204, 252, 254, 258, 259, 264, 265, 268, 281, 289, 293, 296, 300, 323, 332 sq.; — *du prince Cuza*, 14-15, 16, 25, 30, 52, (D) 105, 113, 114, 129, 140, 161, 165, 171; — *de la Lieutenance princière*, 49, 52, 59, (D) 186, 189 sq., 195, 204, 209, 225, 230, 252, 292, 299, 300; — *du prince Charles*, 89-90, (D) 321, 323, 333, 377, 378, 381, 391, 396, 409, 416; — *de la France*, 49, 50, 93-95, (D) 186, 187, 204, 205 sq., 238, 252, 253, 258, 259, 263, 269, 281, 323, 376; *.Politique générale de l'—*, 12, 15, 30, 37, 39, 49, 50, 67, 69, 93, 95, 98, (D) 141, 204, 205, 206, 231, 240. *Rattachement des Principautés à l'—*, cf. Rattachement, Vénétie.
Avril (baron d'—), consul intérimaire de France à Bucarest depuis le 19 avril 1866, 61, 72 n. 2, 84, 116, 301, 321, 322, 328, 329, 331, 334, 335, 345, 349, 353, 354, 355, 356, 358, 359, 360, 367, 368, 369, 374, 376, 378, 380, 381, 382, 392, 393, 394, 404, 411, 421, 424, 433, 435, 442, 444, 448, 450, 454, 455, 456.
Azeglio (marquis d'), ministre d'Italie à Londres, (D) 118, 232, 238, 254.

## B

Bălăceanu, agent de la lieutenance princière à Paris, 63, 64, 74, 77, 86, 92, (D) 212, 213, 292, 305, 306 sq., 367, 373, 383, 403, 435, 439.
Baligot de Beyne, chef de cabinet du Prince Cuza, 1, 6, 18, 22, 24, 27, 83, (D) 105, 109, 110, 111, 113, 125, 126, 127, 128, 134, 137, 175.
Balkans, 96, 98.
Banat, 8.
Bărdeanu, gérant de l'Agence Moldo-valaque à Constantinople sous le Prince Cuza, 14, 17, 22, 23, 24, 25 n. 3, 83, (D) 110, 111, 128, 134, 137.
Bataillard, publiciste, 37.
Baziaș, 87.
Benedetti, ambassadeur de France à Berlin, 64, 70, (D) 415.
Bernstorf (comte de), ambassadeur de Prusse à Londres, (D) 388.
Bessarabie, 8, (D) 138.
Beuer, agitateur transylvain, (D) 307.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Bibescu (princes), 9, 10, 24, 33, (D) 138, 143, 144, 146, 209, 365, 366, 367, 372.
Bismarck (comte de), chancelier de Prusse, *cité*, 70, (D) 216, 317, 394. *Attitude de — à l'égard de la candidature Charles*, 66, (D) 303, 318, 328, 331, 373, 374, 384, 388, 415. *Politique générale de —*, 67, 71, 96, (D) 216, 328, 451.
Blondeel, ministre de Belgique à Constantinople en 1857, 45, 46, (D) 181-184.
Bloomfield (lord), ambassadeur d'Angleterre à Vienne, (D) 413.
Boerescu, homme politique et publiciste, 36, D 159, 278.
Bois-le-Comte, 35.
Bonnières, chargé d'affaires de France à Constantinople, (D) 144, 145, 452, 453, 454, 455, 456, 457.
Botmilian, consul de France à Belgrade, 426.
Bourqueney, plénipotentiaire de France aux conférences de Vienne (1855), 35, 68.
Brăila, (D) 175 sq., 234 sq., 310, 359, 404.
Brăiloi, homme politique, 10.
Brâncoveanu (prince), 9, 10, 33, 53, 63, (D) 146, 208, 209, 237, 249, 325, 326, 328, 365 sq.
Braşov, 2, (D) 179, 180.
Brătianu (Ion), *cité*, 5, 7, 8, 9, 10, 30, 40, 43, 46, 50, 60, (D) 110, 170, 276, 286 sq., 294, 305, 308, 328, 336, 340, 348. *Son action à Paris*, 21, 23, 24, 25, 62, 63, 64, 74, (D) 128, 168, 169 sq., 302, 307, 318, 324, 325, 326, 331, 348, 373; — *à Düsseldorf*, 63, 86; — *à Berlin*, (D) 325, 334, 364 sq., 366; — *à Bucarest*, 63, 64, 77, 78, 82, 99, (D) 160, 304, 306, 326-329, 331, 339 sqq., 345, 348, 363, 368, 371, 373, 374, 456.
Brunnow, ambassadeur de Russie à Londres en 1866, 51, (D) 186, 190, 193, 222, 238, 268, 269, 371.
*Buciumul*, journal, 14.
Budberg (baron de), ambassadeur de Russie à Paris, 17, 29, 51, 56, 87, 90, 91, (D) 111, 112, 137, 138, 193, 214, 215, 225, 228, 256, 269, 270, 271, 272, 291, 292, 293, 313, 350, 387, 398, 402, 406, 413, 418, 423, 427, 428, 434, 435.
Bukovine, 8, 14, 34.
Bulgarie, 17, 49, 50, (D) 226, 227, 241, 332.
Bulwer (sir Henry), ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, 18, 41, 52, (D) 112, 125, 140.
Buol, ministre des Affaires étrangères de François-Joseph en 1857, 45, (D) 181, 182, 183, 184.

## C

Calafat, (D) 436.
Candidature du comte de Flandre, cf. Philippe; du prince Charles, cf. Charles; du prince Léopold en 1870, 66, n. 1.
Cantacuzène (prince Alexandre), (D) 139, 143, 145, 163.
— (Jean) (D) 110, 171, 174.
Capitaux étrangers, (D) 155, 156, 320, 341.
Carpathes, 16, 50, 67.
Cassation (Haute-cour de —), 31, (D) 212.
Catargi (Barbu), homme politique, (D) 235.
— (Costin), — (D) 162.
— (Lascăr), — 40, (D) 171, 173, 295, 336, 345, 355, 360, 363, 387.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Catargi (Ştefan), boyard moldave, (D) 218.
Cavour, 62.
Champ de la Liberté, à Bucarest (1866), 77, (D) 304, 327, 348.
Charles de Hohenzollern, prince de Roumanie en 1866, roi en 1881, *cité*, 2, 4, 5, 7, 9, 11, 28 n. 4, 47, 66, 82, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 93, (D) 305, 346, 347, 392 sq., 404, 411, 426, 447. *Arrivée de* —, 87, 89, (D) 378, 383, 384, 385, 386, 387, 389, 391, 397, 403, 407, 408, 416. *Attitude des Puissances à l'égard de* —, cf. Puissances et les noms des principales d'entre elles. *Candidature de* —, 47, 59, 60-73, 76, 85, (D) 302, 304-307, 309, 310, 318, 321, 322, 325-329, 330, 331, 333, 345, 346, 365, 367, 372, 374. *Caractère de* —, 393 sq., 411, 445, 447. *Intentions de* —, 66, 86, 98, (D) 428, 429, 431, 433, 451. *Reconnaissance de* — par la Turquie, 81 n. 1, 92, 95, 96, (D) 374, 392, 393, 398, 404, 409, 410, 412, 413, 414, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 429, 432, 436, 437 sq., 439, 440, 441, 448, 449, 450, 453, 455, 456, 457; — par les Puissances, VIII, 93, (D) 367, 374, 378, 404. *Voyage de — à Constantinople*, 87, 92, (D) 392, 393, 398, 404, 409, 418, 424, 425, 428, 431, 436, 437 n. 1, 438, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 453, 456, 457.
Charles-Antoine de Hohenzollern, père du prince Charles, 61, 62, 63, 65, 66, 71, 77, 85, (D) 327, 347, 365, 374, 385, 387.
Chateaubriand, ministre des Affaires étrangères de Louis XVIII, 33.
*Ciocoi*, 7, 33.
Clarendon, ministre des Affaires étrangères de Victoria, 52, 70, 88, 90, (D) 146, 150, 153, 154, 165, 182, 186, 188, 190, 191, 192, 193, 197, 200, 206, 215, 216, 217, 221, 222, 223, 224, 231, 232, 237, 238, 239, 247, 248, 244, 250 sq., 254, 258, 259, 260, 261-263, 264, 265, 268, 281, 286, 287, 289-291, 320, 322, 323, 324, 333, 349, 352, 354, 357, 358, 371, 376, 388, 395, 399, 400, 401, 402, 406, 411, 412, 413.
« Coalition monstrueuse », 6, 8, (D) 111, 135, 169.
Cobourg, 67, (D) 192.
Comminges-Guitaud, ministre de France à Bruxelles, 47, (D) 184, 185.
Commission Centrale de Focşani, 26, 31, (D) 274.
Complot contre Cuza, cf. Cuza.
Conditions posées par la Turquie à la reconnaissance du prince Charles, (D) 431, 432, 433, 435 sq., 439, 440, 441, 442.
Conférence de Constantinople (1866), 48, 52, 54, (D) 193, 195, 199, 201, 206, 210, 222, 225.
Conférence de Paris (1858), 54, (D) 203, 257, 372. Cf. Convention du 19 août 1858.
Conférence de Paris (1866), 52, 53, 54, 75, 84, 87, (D) 190, 191, 199, 200, 203, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 221, 222, 225, 228, 230, 241, 262, 273, 277, 286, 288, 299, 330, 333, 336, 371, 390, 391, 397, 401, 425. *Réunion de la* —, 54-59, (D) 229, 232; — première séance (10 mars), 55, 83, (D) 232, 234, 244, 255; — deuxième séance (19 mars), 55, (D) 252, 259, 263, 283; — quatrième séance (1) (31 mars), (D) 290, 291; — cinquième séance (4 avril), (D) 293, 335; — sixième séance (24 avril), 87, 88, 89, (D) 323, 351 sq.; — septième séance (2 mai), 89, (D) 370; — huitième séance (17 mai), 89, (D) 375, 378, 379, 381; — neuvième séance (25 mai), 90, (D) 369, 387, 396, 398, 402; — dixième séance (1er juin), 91, (D) 410 sq., 413. *Premier ajournement de la* —, (D) 293, 294, 300, 301, 343. *Clôture de la* —, (D) 429, 433, 434.

1) La troisième séance (28 mars) a été exclusivement consacrée aux questions relatives à la navigation danubienne; aussi il arrive parfois aux diplomates de dire *troisième séance* pour la quatrième, *quatrième* pour la cinquième, etc.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Conférences de Vienne (1855), 35, 68.
Congrès (idée du —), 50, 94, (D) 205, 376, 378, 399.
Congrès de Paris (1856), 68, 70, (D) 186, 203.
— de Vienne (1815), 70.
Conjuration confédérative, 34.
Constituante roumaine, 76, 80, 83, 84, 89, (D) 336, 340, 344, 371.
Constitution de 1866, (D) 234, 247, 274, 279, 443, 444, 445.
Contrats rompus par la Lieutenance princière, 74, 81, (D) 213, 247, 250 259, 267, 272, 279, 280, 282, 341, 342.
Convention du 19 août 1858, 22, 31, 39, 40, 51, 52, (D) 162, 187, 190, 192, 193, 196, 198, 201, 203, 216, 218, 219, 223, 237, 241, 265, 271, 312, 318, 352, 367, 390, 404, 417; *Acte additionnel à la* —, 8, 31 n. 4, (D) 163, 201, 294.
Convention du 6 septembre 1859, cf. Protocole.
Mme Cornu, 60, 62, sq., 64, 65, 85-86, (D) 377.
Correspondances privées sur les événements de 1866, 58 n. 1, (D) 273-280, 336-349, 361-367.
Corruption dans la politique et l'administration, 11, (D) 131, 147, 161, 162, 163, 164, 176, 235, 245, 267, 268, 308.
Coup d'État du 2 décembre 1851, 20.
Coup d'État du Prince Cuza (1864), 5, 6, 8, 9, 13, 15, 18, 19, 20, 21, 31, 43, 78, 83, (D) 116 sq, 119, 120, 122, 125, 126, 130, 134, 147, 149, 163, 164, 237, 247, 274, 340, 347.
Couvents dédiés, cf. Sécularisation.
Cowley (lord), ambassadeur de Russie à Paris, 53, 88, 91, (D) 154, 188, 199, 200, 217, 224, 248, 251, 252, 253, 254, 259, 293, 349, 354, 387, 406.
Crémieux, (D) 416.
Creţulescu, président du Conseil en 1865, (D) 338, 339, 341.
Cuza (Alexandre-Jean), 1859-1866, *cité*, 63, 74, 81, (D) 105, 106, 109, 110, 112, 118, 121, 276, 278, 279. *Abdication de* —, 1-28, 29, 44, 48, 74, (D) 171, 173-175, 176 sq., 178, 184, 185, 186, 188, 198, 201, 209, 214, 218, 239, 280, 345, 426; *projets d'abdication de — entre* 1859 *et* 1866, 5, 25-28, (D) 107, 108, 132 sq., 141, 144, 152, 156, 159, 198, 346. *Appréciations des Puissances sur le* —, cf. Puissances. *Caractère de* —, 2, 3, 4, 11, 43, (D) 147, 161, 170. *Complot contre* — 9, 10, 11, (D) 160, 168, 169, 173, 229, 305, 366. *Correspondance de* —, cf. Papiers. *Départ de* —, 2, (D) 180, 198, 220. *Difficultés intérieures sous le règne de* —, (D) 137, 140, 147, 150, 151, 155, 156, 158, 161, 164, 169, 170. *Double élection de — en* 1859, 4, 6, 13, 31, 34. *Embarras financiers de* —, 11, 43, (D) 128 sq., 131, 149, 155, 162, 163, 170. *Francophilie de* —, 17, 18, 19, 21, 24, (D) 106, 125, 132 sq., 134 sq., 167. *Œuvre de* —, VI, 2-12, 43, 57, 82, 97, (D) 237, 244, 318, 341. *Opposition contre* —, 3, 4, 5, 6,10, 25, (D) 115, 127, 132 sq., 136, 146, 150, 152, 154, 156, 159, 160, 161 162, 167, 170, 173, 266. *Projet de destitution de* —, (D) 115. *Russophilie de* —, 23 sq., 27, 45, 58 (D) 109, 122, 123, 124, 135, 139, 141, 142, 145, 155, 157, 161, 167, 171-173, 198, 341. *Cuza et l'émancipation des paysans*, voyez Emancipation. *Cuza et le Prince Etranger*, 5, 25-28, 40, (D) 155, 156, 174, 178. *Cuza et la sécularisation des couvents*, voyez Sécularisation. *Cuza et les Transylvains*, 8, 15.

## D

Danube, 12, 15, 55, 67, 87, 97, 100, (D) 226, 347, 370, 403, 409, 414, 418, 419, 421, 425, 426.



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Davila (docteur), organisateur du service de santé roumain, 7, 86, (D) 316, 317, 357, 364 sq., 366.
Debranz de Valdepenna (chevalier), (D) 114.
Delord, journaliste, (D) 128.
Dissolution de la Chambre par la Lieutenance princière, 58, 76, 83, (D) 282 284-286, 288, 291, 292, 293, 308, 343.
Divans *ad hoc* (1857), 25, 28, 31, 34, 36, 39, 45, 96, (D) 218, 249.
Dniestr, 37.
Docan, familier de Cuza, 11, (D), 152, 161, 162.
Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, *cité*, 17, 47, 86, 88, (D) 114, 137, 139, 169, 204, 262, 269, 293, 301, 350, 360, 374, 402; cf. Table des matières. *Attitude de — à l'égard des Principautés*, 14, 20, 21, 22, 31, 54, 55, 56, 59, 68, 72 sq., 90, 92, 93, (D) 112 sq., 139, 140, 236, 248 sq., 280, 281, 286, 301, 351 sq.; — *du Prince Cuza*, 22, 23, 41, (D) 111, 114, 116-118, 121, 129-132, 133; — *de la Lieutenance princière*, 53, 54, (D) 187, 196, 199, 201 sq., 203, 208, 209 sq., 229, 232, 244, 249, 253, 284 sq., 287, 297; — *du prince Charles*, 60, 61, 68, 72, 90, 91, 93, (D) 308, 320, 324, 325, 334, 335, 353, 374, 375, 378, 380, 385, 387, 439, 442, 444, 448; — *de la Turquie*, 89, 90, 91, (D) 196, 208 sq., 210 sq., 244, 253, 325, 334, 368, 393, 403, 437, 444. *Politique générale de* —, 68, 70, 99.
Drouyn de Lhuys (Mme), 61, 73, 86.
Duncker (Max), directeur des Archives de Berlin, 71.
Düsseldorf, 7, 61, 63, 72, 98, (D) 373, 385, 388, 446.

## E

Eder (baron d'), consul d'Autriche à Bucarest, *cité*, 1 n. 1, 45, 63, 75, 84, (D) 141, 160, 168, 169, 172, 176, 178, 189, 194, 229, 232, 240, 242, 286, 287, 293, 296, 302, 304, 319, 326, 325, 331, 332, 335, 368, 371, 372, 375, 376, 450; — *son attitude à l'égard du Prince Cuza*, (D) 160, 161, 171; — *de la Lieutenance princière*, 75, 76, (D) 174, 175, 194, 229 sq., 243 sq.; — *du Prince Charles*, 63, (D) 380, 381, 386, 396, 451.
Eliade, cf. Rădulescu.
Émancipation des paysans sous Cuza, 5, 9, 11, 18, 20, 43, (D) 116, 117, 122, 123, 126 sq., 131, 172, 274, 275, 340.
Émeute du 15 août 1865 à Bucarest, 14, 18, 22, (D) 129, 131, 138, 140, 156, 172, 338.
Émeute du 15 avril 1866 à Iassy, 52, 80, (D) 311 sqq., 313 sq., 314 sq., 315 sqq., 319, 325, 329, 348 sq., 351, 354, 357, 361-363, 364, 380.
Empire ottoman, cf. Turquie.
Ems (séjour du Prince Cuza à —), 3, (D) 151, 179, 338.
Entourage du Prince Cuza, 11, (D) 151, 235.
Epureanu (Costache), (D) 218, 273, 278.
Eugénie (Impératrice), 68 n. 1, 69.

## F

Fait accompli (Politique du —) avant 1866, 82 sq., 84, 97, (D) 105, 108, 130, 194; après la révolution de février, x, 30, 53, 61, 62, 74, 81-87, 88, 97, 99, (D) 175, 194, 224, 234, 270, 287, 293, 297, 300, 318, 343, 345, 366, 371, 376, 381, 391, 416, 425.
Fălticeni, 8 n. 1.
Finances sous Cuza, cf. Cuza.
Firman d'investiture, cf. Investiture.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Firman d'union, cf. Union.
Flandre (comte de —), cf. Philippe Ier.
Florescu (général), 81, (D) 141, 165, 294, 295, 337, 338, 341, 364, 366, 367.
Forcade, publiciste, 44, 45.
France. *Attitude de la — à l'égard de l'Union*, 20, 31, 35, 37, 39, 53, 55, 59, 74, 88, (D) 106, 131, 138, 196, 224, 230, 236, 237, 241, 244, 249, 250, 252, 254, 256, 258, 270, 280, 282, 283, 298, 318, 325, 350, 351 sq., 383; — *du Prince Etranger*. 34 35, 36, 37, 39, 41. 54, 55, 56, 59, 62, 63, 68, 88, 89, (D) 137, 141, 236, 244, 252, 254, 258, 260, 262, 264, 265, 270, 280, 287, 291, 293, 297 sq., 301, 305 sq., 318, 324, 333, 335, 350, 352, 353, 358, 361, 372, 374, 380, 382, 413; — *du Prince Cuza*, 13, 14, 19-25, 41, (D) 106, 107, 126, 129-132, 138, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 154, 166, 170; — *de la Lieutenance princière*, 30, 52-53, 84, 87, (D) 187, 201 sq., 205, 224, 244, 290, 291; — *du Prince Charles*, 60-64, 67-73, 74, (D) 324, 331, 332, 333, 353, 368, 372, 373, 395, 401, 442, 443 sq., 453, 454, 455 sq.; cf. Drouyn de Lhuys, Napoléon III. *Politique générale de la —*, 12, 30, 39, 40, 67, 74, 99. Cf. Appui, remontrances.
François-Joseph (Empereur), 68, 94, (D) 197, 293, 411, 413.
Francophilie de Cuza, cf. Cuza.
Francophobie intermittente dans les Principautés, (D) 163, 164, 403. Cf. Impatiences, Xénophobie.
Franque (baronne de), 61, 73, 86.
Frédéric (Kronprinz de Prusse), 71, n. 1.
Fuad Pacha, 13, 14, (D) 111, 129, 142, 156, 158, 351, 360, 368, 381, 386, 389, 409, 415, 416, 418, 422, 432.

G

Galaţi, (D) 138, 198, 239, 272, 309.
Garašanin, premier ministre serbe, 426.
Garde nationale, cf. Nationale.
Ghica (Alexandre), 45.
— (Charles), (D) 140.
— (Dimitrie, le beyzadé), 10, 34, (D) 171, 174, 336, 348, 363, 411.
— (prince Grégoire), 38.
— (Ion), ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire, 5, 7, 9, 29, 30, 40, 48, 58, 77, 78, 82, 91, 92, 95, 96, 99, (D) 171, 173, 174, 176, 178, 212, 233, 234, 236, 251, 288, 300, 302, 305, 306, 326, 328, 330, 334, 336, 338, 340, 355, 368, 378, 381, 382, 383, 404, 408, 415, 424, 430, 433, 435, 436, 437, 438; — *son action à Bucarest*, 44, 99, (D) 173, 174, 233, 288, 338; — *à Constantinople*, 30, 91, 92, 95, 96, (D) 404, 415, 419, 421, 323, 425, 427, 430-432, 434, 441; — *ses ambitions personnelles*, 9, (D) 234, 236, 251, 302, 336.
Godillot (maison), 76, (D) 163, 247, 279, 341, 342.
Golescu (général Nicolas), membre de la Lieutenance princière, 28, 29, (D) 171, 173, 179, 296, 305, 326, 336, 338, 345.
Golescu, agent de la Lieutenance princière à Constantinople, 9, 91, 92, (D) 273, 288, 332, 351, 355, 383, 393, 399, 409, 425, 441, 445, 446, 447, 448.
Golescu (Ştefan), frère du général, (D) 344, 362.
Von Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris, 63, (D) 187, 252, 269, 318, 326, 331, 384.
Gorčakov (prince), chancelier d'Alexandre II, *cité*, (D) 137, 194, 214, 215, 266, 271, 313, 325, 357, 365, 411; — *son attitude à l'égard de l'Union*,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

16, (D) 215 sq., 228, 241, 255, 257, 270, 297; — *du prince Cuza*, 29, (D) 158, 255; — *de la candidature Hohenzollern*, (D) 365, 394, 406, 407, 408, 423, 427, 435; — *de la Conférence*, 91 n. 2, (D) 214, 229, 241, 269, 291, 390, 407, 408, 417 sq., 429. *Sa politique générale*, 15, 51, 95, (D) 214, 242, 282 sq., 297, 371, 376, 377. Cf. Russie.
Gouvernement provisoire, cf. Lieutenance princière; *mésintelligences au sein du* —, (D) 194, 198, 212, 230, 273-276, 320, 330, 336, 363.
Gradowicz, drogman du Consulat français de Bucarest, (D) 425, 450.
Gramont, ambassadeur de France à Vienne, (D) 281, 332.
Grèce, 33, (D) 105, 143, 269, 290.
Green, consul d'Angleterre à Bucarest, *cité*, 19, (D) 150, 154, 155, 156, 160, 165, 229, 262; — *son attitude à l'égard du Prince Cuza*, 19, (D) 146, 150-152, 152, 160, 161, 166, 167; — *de la Lieutenance princière*, (D) 174, 175, 194, 229 sq., 247, 264, 279; — *du Prince Charles*, (D) 447.
Guerre austro-prussienne (1866), 49, 74, 93-96, 97, 98, (D) 434, 438, 451.
Guerre de Crimée, 17, 39, 51, 54, 55, 68, 70, (D) 112, 211.
Guerre des Duchés, 70, 93, (D) 293.
Guillaume Ier, roi de Prusse, *cité*, 64, 66, (D) 293, 317; — *son attitude à l'égard de la candidature Charles*, 66, 87, (D) 333, 349, 365, 384, 385, 388, 415.

## H

Haas, consul d'Autriche à Iassy, (D) 189, 218 sqq., 238, 311, 379 sq.
Ham, 65.
Haralamb, membre de la Lieutenance princière, 29, 75, (D) 171, 173, 295, 328, 338, 340, 341.
Hélène (princesse), femme du prince Cuza, 2.
Hérédité (question de l')— du prince de Moldo-Valachie, 2, 14, 49, 55, (D) 106, 160, 227, 229, 309, 370, 401, 436, 437, 444, 449.
Hortense (reine), 65.
Hospodar à terme (idée d'un — en 1866), 59, 61, (D) 301, 302, 322, 332, 333, 335, 349, 354 sq., 357, 358, 365, 373, 375, 387.
Howard (lord), ministre d'Angleterre à Bruxelles en 1857, (D) 182.
Hugot, consul de France à Bucarest en 1824, 33.

## I

Iassy, (D) 138, 212, 218 sqq., 256, 272, 278, 300, 319; *Décadence de — depuis* 1859, 11, 32, (D) 114, 199, 266. *Emeute de* —, 1866, cf. Emeute.
Ibraila, cf. Brăila.
Iepureanu, cf. Epureanu.
Ignatiev (général), ambassadeur de Russie à Constantinople, 18, 48, 51, 52, (D) 134, 135, 161, 163, 172, 225, 229, 240, 303, 389, 434, 444.
Impatiences roumaines à l'égard de la tutelle européenne, 7, 20, 91, (D) 155, 445, 446.
Impérialisme, cf. Nationales.
Indépendance des Principautés (idée de l'), *avant Cuza*, 36, 37, 96; — *sous Cuza*, 13, 41, 43, 57, (D) 128, 141, 143, 145, 158, 226, 267; — *après les événements de* 1866, 49, 50, 55, 57, 95, 98, (D) 204, 226, 267, 268, 289, 295, 296, 305, 376, 390, 402, 410, 417, 427, 443.
Indépendance (guerre de l'—), 1877, x, 8, 92.
Intégrité de l'Empire Ottoman, cf. Turquie.
Intervention (question de l'—) *turque*, 13, 14, 16, 48-54, 58, 68, 75, 85, 86, 91, 93, 97, 98, (D) 120, 121, 178, 187, 189, 190, 192, 194, 195,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

196 sq., 200, 201, 202, 210, 213, 222, 228, 230, 235, 250, 262, 268, 269, 285, 290, 291, 295, 323, 373, 388, 389, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402 sq., 404, 405, 406, 407, 408, 409, 411, 413, 414, 415, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 432, 438, 445, 448; — *européenne*, 16, 17, 25, 31, 49, 68, 75, 85, 86, 88, 90, 93, 95, 97, (D) 120, 121, 122, 159, 199, 213, 241, 246, 262, 285, 352, 354, 356, 373, 381, 382, 383, 390, 392, 394, 410 sq., 413.
Intrigues russes, cf. Russie.
Investiture, 92, (D) 445; *Firman d'* —, 92, (D) 129, 232, 253, 262, 307, 324, 415.
Ismaïl, (D) 272, 436.
Italie, 61, 68, 71, 72, 84, (D) 204, 206, 211, 221, 231, 290, 407. *Politique de l'*—, 50, 63, (D) 129, 232, 253, 262, 307, 324, 415.
Izlaz, 40.

## K

Karolyi, ministre d'Autriche à Berlin en 1866, (D) 323.
Kerckhove (de), ministre de Turquie à Bruxelles en 1857, 46, (D) 181 182, 183.
Kiselev (général), 16, (D) 268.
Kogălniceanu, homme d'État, 6, 26, 40.
Kronprinz de Prusse, cf. Frédéric.

## L

Lacroix (Mme Hortense), mère de Mme Cornu, 65.
Lambert (docteur — bey), (D) 115.
Lamy (colonel), chef de la Mission militaire française sous le Prince Cuza, 22, (D) 140, 314.
Lascăr Catargi, cf. Catargi.
Lavallette, chargé d'affaires de France à Constantinople en 1860, 19 n. 3.
Layard, sous-secrétaire d'État au Foreign-Office, (D) 120, 424.
Lecca (major), membre de la Lieutenance Princière, (D) 171, 173, 336, 337, 339, 341, 366.
Léopold Ier, roi de Belgique, 44, 45, 46, (D) 182, 183, 184.
Léopold II, roi de Belgique, 1, 44, 47.
Léopold de Hohenzollern, frère du prince Charles, 66 n. 1.
Leuchtenberg (duc de —), prétendant au trône roumain, 16, 30, 35, 41, 44, 50, (D) 137, 156, 192, 216, 233, 290, 296, 388.
Leuchtenberg (duchesse de —), 67, (D) 349, 350, 407, 418, 428.
Lévy (André), publiciste, 44, 45, 84.
Librecht, homme de confiance de Cuza, 11, (D) 137, 138, 139, 140, 141, 145, 146, 152, 155, 156, 157, 198, 235, 280.
Lieutenance princière, 1, 10, 29, (D) 171, 177, 234, 264; — *sa politique intérieure*, 33, 44, 55, 57, 58, 59, 74-81, 83, 97, 98, 99, (D) 174, 198, 219, 232 sq., 233, 239, 246, 276 sq., 287, 289, 290, 294, 295, 320, 331 sq., 338 sq., 347 sq., 397; — *sa politique extérieure*, 57, 74, 81, 82, 83, 99, (D) 198, 243, 278, 286, 334.
Loi agraire, cf. Emancipation.
Lyons (lord Richard —), ambassadeur d'Angleterre à Constantinople de 1865 à 1867, 30, 52, (D) 166, 167, 227, 240, 390, 398, 409, 413, 414, 419, 421, 425, 426, 429, 432, 434, 443, 447, 455.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

## M

Maiorescu (Ion), agent de Valachie à Francfort en 1848, 34.
Manu (général), (D) 337, 338, 341.
Marie Obrenović, cf. Obrenović.
Maurin-Rić, consul de France à Brăila, (D) 175, 198, 234, 250, 308, 359.
Maury (Albert), 65.
Mavrogheni, homme politique, 92, (D) 171, 173, 336, 346, 363, 402, 430, 431.
Mavrocordat, ou Maurocordato (Alexandre), (D) 127.
Mehadia, (D) 137.
Mémoire de Cuza sur l'Union, 40, (D) 108.
*Mémorial diplomatique*, 85, (D) 114.
Mensdorf (comte de), ministre des Affaires étrangères de François Joseph, 29, 50, 84, (D) 153, 158, 165, 168, 176, 178, 187, 189, 190, 194, 195, 199, 203, 206, 207, 208, 209, 211, 216, 218, 223, 224, 228, 229, 232, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 249, 250, 252, 254, 258, 259, 260, 261, 263, 268, 269, 271, 280, 281, 286, 288, 289, 291, 292, 293, 296, 299, 300, 302, 303, 304, 308, 311, 317, 320, 321, 322, 324, 325, 331, 332, 335, 349, 358, 368, 371, 372, 373, 375, 376, 377, 378, 379, 381, 385, 387, 391, 396, 400, 405, 414, 416, 427, 428, 441, 450, 456; — *son attitude à l'égard du Prince Cuza*, 29, (D) 158; — *de la Lieutenance princière*, 50, (D) 186, 209, 224; — *du prince Charles*, 89-90, 94, (D) 319, 411, 413; — *de la Conférence*, 89-90.
Métropolite de Iassy, cf. Miclescu.
Metternich (prince de), ambassadeur d'Autriche à Paris, 49, 50, 51, 53, 60, 61, 64, 69, 89, 91, 94, (D) 113, 114, 186, 187, 189, 199, 203, 206, 208, 209, 211, 224, 236, 252, 256, 280, 292, 293, 308, 358, 368, 373, 376, 378, 379, 381, 385, 387, 391, 396.
Mexique, 33, 69, (D) 135.
Michelet, 7 et n. 1, (D) 128.
Miclescu (Mgr Calinic), métropolite de Moldavie en 1866, 79, (D) 312, 314, 316, 348 sq., 362.
Milcov, rivière, 4, 38.
*Moniteur* roumain, 26 n. 1, (D) 276, 293, 336, 343, 348, 361, 362, 363, 366.
*Moniteur du Soir* (articles du), 22, (D) 132, 134, 135, 139, 145, 147, 156, 167.
Monténégro, 17, (D) 332, 417, 427.
Moruzi, boyards, 24, (D) 173, 314, 344, 362, 363.
Moustier (marquis de), ambassadeur de France à Constantinople, *cité* 88, 89, (D) 125, 139, 154, 166, 194, 199, 201, 208, 211, 213, 225, 227, 229, 232, 244, 260, 273, 288, 297, 324, 334, 336, 350, 351, 360, 368, 377, 381, 382, 389, 392, 395, 397, 402, 410, 411, 414, 416, 418, 421, 422, 423, 425, 427, 428, 429, 432, 434, 435, 436, 437, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 448, 450, 452, 453, 454, 455, 456, 457; — *son attitude à l'égard des Principautés*, 21, 22, 30, 48, 49, 54, 92, 93, 95, 99, (D) 145, 146, 161, 166 sq., 170, 198, 201, 206, 225-227, 240, 318, 324, 350, 403, 408, 414, 419, 421, 443, 452.
Musurus, ambassadeur de Turquie à Londres, (D 153, 190, 192, 206 221, 222, 268, 320, 388, 399.

## N

Napoléon Ier, 33.
Napoléon III, *cité*, X, XI, 17, 20, 27, 34, 35, 39, 40, 60-65, 74, 85, 100, (D) 215, 262, 269, 404, 414, 438, 456; — *son attitude à l'égard du Comte*

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

*de Flandre*, 47; *du prince Cuza*, 19, 20, (D) 112, 125, 126, 132 sq., 135, 247; — *accusé d'avoir conseillé le Coup d'Etat de* 1864, 20, (D) 126, 164; — *son attitude à l'égard de la Lieutenance princière*, (D) 187, cf. France; — *de Ion Brătianu*, 63, 64, (D) 110, 170; — *de la candidature du prince Charles*, 60-64, 66, 71, 72, 77, 84, 93, (D) 305 sq., 307, 327 sq., 331, 345, 346, 348, 349, 372, 375, 385, 386, 387, 401, 454; — *sa politique à l'égard de la Prusse*, 62, 64, 69-71, 93, (D) 270; — *des questions danubiennes*, 34, 68, 69, 85, 100, (D) 187, 204, 307, 422; — *sa politique générale*, IX, 17, 34, 39, 50, 51, 61, 64, 67, 68, 69, 70, 72, 74, 78, 93, 94, 99, 100, (D) 134, 135, 205, 206, 270, 414, 416, 452; — *sa politique rhénane*, 70, 71, 72.
Napoléon (prince), (D) 160.
Nationale (Garde), 83, (D) 275, 279, 339, 363, 364, 367.
Nationales (aspirations), X, 6, 7, 13, 14, 43, (D) 240, 305, 445.
Nationalités (principe des), 39, 68, 71, 72, 85, 99, (D) 105, 417.
Négociations directes entre Bucarest et Constantinople, 88, 89, 91, 92, 95, (D) 331, 334, 350, 351, 355, 404, 414, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 434, 435, 437, 440, 441, 442.
Negri (Costache), agent du prince Cuza à Constantinople, 3, 16, 20 n. 3, 21, 25 n. 1, 26, 27, 32, 41, 64, 82, 92, (D) 105, 107, 108, 110, 143, 161.
Nigra (chevalier), ministre d'Italie à Paris, (D) 118.

O

Obrenović (Marie), favorite de Cuza, 1.
Occupation, cf. Intervention.
Odessa, 17.
Offenberg (baron), consul de Russie à Bucarest, 18, 19, (D) 134-136, 137, 138, 141, 142, 143, 148, 152, 155, 159, 161, 162, 163, 164, 169, 172, 173, 349, 359, 362, 368.
Oldoini (marquis), ministre d'Italie à Pétersbourg en 1863, (D) 109.
Ollivier (Emile), 62, 63, 85.
Opposition *contre Cuza*, cf. Cuza; — *contre le Gouvernement provisoire*, 57, (D) 198, 212, 218 sq., 256, 276, 280, 294, 295, 303, 306, 311 sqq., 330, 332, sq., 335, 337, 341.
Orsini, 65.
Osman Pacha, 17.
Otetelişanu, homme politique, (D) 196, 138.
Othon, roi de Grèce, 33 n. 2, (D) 277.
Oubril (d'), ambassadeur de Russie à Berlin, (D) 394.

P

Palmerston (lord), ministre des Affaires étrangères de Victoria de 1846 à 1851, 16, (D) 106, 121-124, 125.
Pancu (Anastasie), homme politique, 10.
Panslavisme, 16.
Papadopol, homme d'État, 6.
Papiers saisis chez le prince Cuza, V, VIII, 1, 3-4, 83, (D) 179, 341.
Partis de droite, en Roumanie, *avant* 1866, 4, 6, 10, 25, 40, (D) 134, 135 sq., 136; — *après les événements de février*, 76, (D) 218, 273-276, 277, 294, 295, 306, 311, 326, 336, 360.
Partis de gauche, *avant* 1866, 4, 5, 6, 7, 8, 39, 40, 43, (D) 135, 136; — *après les événements de février*, 74, 76, 78, (D) 208, 220, 240, 273-276, 294,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

295, 305, 306, 307, 326, 330, 334, 335, 336, 340, 343, 348, 363, 364, 366, 367, 372 sq., 407.
Philippe Ier, comte de Flandre, *cité*, 1, 10, 43 sqq.; — *sa candidature en* 1857, 45-46, (D) 181-184; — *en* 1866, 1, 28, 43-47, 48, 52, 75, 77, 79, (D) 174, 184-185, 187, 188, 190, 191, 192, 194, 199, 202, 218, 233, 243, 259, 329, 330; — *son refus*, 47, 57, 75, (D) 185, 186, 189, 190, 191, 192, 198, 202, 230, 232 sq., 276, 277, 302, 306, 310, 342, 346, 364.
Pisocki, colonel, (D) 142, 145.
Place (Victor), consul de France à Iassy, 6.
Plagino, (D) 161, 162.
Plébiscite, *de* 1864, (D) 274; — *de* 1866, 59, 78-79, 80, 81 n. 1, 85, 86, 87, 88, (D) 302, 303, 304, 306, 309 sq., 311, 314, 317, 231, 324, 325, 328, 329, 330, 345, 346, 347 sq., 351, 357, 359, 364, 365, 369, 374, 386.
Plée (Léon), journaliste, (D) 128.
Points (les quatre) des Divans *ad hoc*, 28, 34.
Politique du fait accompli, cf. Fait accompli.
Pologne, 17, 25, 70, (D) 257.
Polonais (réfugiés), (D) 118, 123, 135.
Porte, cf. Turquie.
Poumay, consul de Belgique à Bucarest en 1857, 46, (D) 181, 184.
Presse *roumaine*, 14, 75, (D) 219, 276, 341; — *parisienne*, 24, 84, (D) 110 sq., 129, 168. *Manœuvres sur la — parisienne*, 24, (D) 111.
Prince étranger (question du) *aux yeux des Roumains avant* 1858, 33, 34, 36, 37, 38, 96, (D) 137, 155, 160, 369; *sous Cuza*, 6, 10, 25, 26, 27, 34, 40, 43, 44; — *en* 1866, 32, 33, 58, 84, 89, 96, 97, (D) 171, 194, 212, 220, 228, 230, 233, 239, 241, 243 sq., 245, 246, 261, 262, 264, 266, 267, 271, 277, 289, 294, 295, 296, 299, 305, 318, 319, 335, 343, 360, 366, 369, 383, 411, 416; *le prince étranger condition de l'Union*, (D) 212, 220, 228, 233, 239, 245, 246, 271, 294, 319, 335, 360; — *aux yeux des Puissances avant* 1858, 34, 35, 36, 37, 39; — *sous Cuza*, 30, 40, 41, (D) 106, 109, 141, 153; — *en* 1866, 13, 30, 33, 49, 50, 52, 55, 56, 61, 87, 96, (D) 192, 193, 199, 201, 204, 207, 209, 214, 222, 223, 224, 227, 228, 229, 252, 258, 259, 260, 261, 263, 264 sq., 268, 270, 271, 281, 282, 287, 290, 291, 297, 332, 339, 352, 353, 359, 367, 411; cf. Angleterre, Autriche, France, Russie, Turquie.
Prince latin, 80, (D) 345.
Procès sous la Lieutenance princière, 76, (D) 280.
Projets d'abdication de Cuza avant 1866, cf. Cuza.
Prokesch (baron), ambassadeur d'Autriche à Constantinople, 9, 45, 48, 49, 54, 86, 95, 96, (D) 105, 154, 189, 195, 201, 206, 207, 208, 209, 227, 229 sq., 236, 239, 249, 263, 288, 299, 302, 303, 317, 319, 320, 323, 324, 332, 377, 399, 405, 414, 416, 420, 428, 429, 436, 441.
Protocole du 6 septembre 1859, 31 n. 2, (D) 113, 195, 196, 200, 201, 202, 203, 223, 228, 229, 339, 405.
Prusse, *son attitude à l'égard du prince Cuza*, (D) 129; — *de la Lieutenance princière*, (D) 187, 211, 240, 252, 253, 262, 290; — *du prince Charles*, 63, 66, 71, 88, (D) 307, 311, 317, 323, 324, 333, 384, 387, 388, 394, 395, 397, 402, 415, 444, 447; — *sa politique générale*, 67, 69, 71, 93, 98, (D) 253, 307, 318, 451; — *influence prussienne dans les Principautés*, (D) 451.
Prut, rivière, 16, 37, 67, (D) 192, 435, 439.
Puissances : *leur politique générale*, 12; — *leur attitude à l'égard du prince Cuza*, 3, 13 sqq., 82, (D) 129-131; — *de la Lieutenance princière*, 29, (D) 195, 279, 339,; — *du prince Charles*, 74, 85, 87-93, (D) 396; cf. Angleterre, Autriche, France, Prusse, Russie, Turquie.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

Puissances Garantes, 6, 8, 89, (D) 106, 108, 111, 116, 119, 122, 154, 172, 201, 222.

Q

Quinet (Edgar), 7.

R

Rădulescu (Eliade), homme politique, 80, (D) 360.
Randon (maréchal), ministre de la Guerre de Napoléon III, 22, (D) 140, 144, 314, 372.
Rattachement des provinces à l'Autriche (idée du —), *en* 1848, 34, 69; — *avant* 1866, (D) 132; — *en* 1866, 69, 93, (D) 257, 450; — *en* 1917, 69; cf. Vénétie.
Rechberg (comte de), ministre des Affaires étrangères de François-Joseph de 1859 à 1864, 30, 41.
Reconnaissance du prince Charles, cf. Charles.
Règlement organique, 37, (D) 150, 283, 292.
Religion du prince, (D) 243, 277, 320, 407.
Remontrances de la France au Gouvernement de Cuza, 20, 21, (D) 126 sq., 129-132, 132, 150, 152, 157.
Remontrances de l'Angleterre au prince Cuza, 18 sq., (D) 146, 150, 161.
Remontrances de la Russie au prince Cuza, 134-136.
République (Idée de la —), (D) 276, 305.
Résistance (Velléités de —) à une occupation éventuelle, 59, 75, (D) 243, 246, 286, 295, 301, 336, 337, 382, 383, 386, 396, 403, 405, 411, 412, 430.
Revertera (comte de), ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg, 29, 30, 41, 51, (D) 158, 228, 241, 269, 271, 291, 377.
Révolution de 1848, dans les Principautés, (D) 173.
Rhénane (politique), cf. Napoléon III.
Rhin, 94. Cf. Napoléon III. — *Frontière du* —, 70, 71, 72.
Rogier, ministre des Affaires étrangères de Léopold II en 1866, 47, (D) 185, 233.
*Românul*, journal, 63, (D) 128, 275, 276, 304 sq., 327, 331, 363, 364, 368.
Rosetti (C.-A.), homme politique, 5, 7, 9, 10, 65 n. 2, 82, 99, (D) 128, 171, 173, 275, 276, 304, 308, 326, 327, 339, 340, 348, 363.
Rosetti (Radu), 28 n. 4.
Rosnoveanu, agitateur de Iassy, (D) 311, 313, 314, 315, 316, 317, 344, 379.
Rouges, cf. Partis de gauche.
Roustchouk (Russé), (D) 213, 235, 239, 381, 425, 426.
Royaume de Roumanie, x, 8.
Royer-Collard, 37.
Ruchdi-Pacha, grand vizir, (D) 419.
Rurale (Loi) sous Cuza, cf. Emancipation.
Russel (comte), ministre des Affaires étrangères de Victoria en 1859, premier ministre en 1865, 18, (D) 109, 118 sq., 120, 197, 200, 224.
Russie, *citée* : 67, 95, (D) 148; — *son attitude à l'égard de l'Union*, 16, 35, 48, 51, 56, 58, 88, 97, (D) 162, 215 sq., 228, 252, 257, 270, 271, 283 sq., 293, 351, 357; — *du Prince étranger*, 35, 40, 56, 87, (D) 193, 228, 229, 252, 270, 271, 291, 297, 351, 385, 388, 402; — *du prince Cuza*, 15-18, 25, 29, 40, (D) 106, 109, 111, 118, 121, 129, 134-136, 137, 138, 148, 158, 170, 214; — *de la Lieutenance princière*, 53, 56, 87, (D) 187, 199, 210, 214, 222, 228, 240, 252, 257, 268, 272, 292; — *du Prince Charles*, (D) 329, 383, 388, 390, 394, 408, 409, 413, 414, 418, 421; cf. Gorčakov.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

— *Sa politique générale*, 12, 15, 37, 51, 57, 68, 70, 89, 93, 95, 98, (D) 117, 121, 137, 138, 158, 163, 172, 197, 211, 214; — *ses intrigues en Roumanie*, 17, 25, 51, 75, 80, (D) 109, 112, 117, 134-136, 155, 159, 161, 163, 167, 170, 211, 242 sqq., 245, 257, 266, 295, 300, 313, 315, 319, 325, 330, 343, 346, 348, 365, 368, 389, 404, 453; — *défiances des Puissances à l'égard de la Russie*, 23, 52, 80, 90, 95, (D) 138, 141, 147, 156, 161, 166, 192, 204, 216, 247, 285, 287, 290, 291, 296, 322, 325, 360 sq., 361 sq., 368, 382, 384, 385, 393, 425, 428, 429, 433.
Russophilie de Cuza, cf. Cuza.

S

Sadowa, 74, 93, 95, 98, (D) 438.
Safvet-Pacha, ambassadeur de Turquie à Paris en 1866, 49, 55, 56, 90, 91, (D) 153, 209, 210, 213, 214, 226, 227, 249, 254, 260, 282, 288, 297, 303, 320, 324, 325, 368, 369, 375, 379, 391, 398, 399, 411, 421, 424, 432, 433, 434, 438, 439.
Salomon (colonel), (D) 175, 280, 337, 364, 366, 367.
Schleswig, 50, (D) 205.
Soriban (métropolite), (D) 148.
Sécularisation des couvents sous Cuza, 4, 14, 23, 25, 43, (D) 111, 112, 123, 135, 164, 166, 170, 172; — *attitude des Puissances à l'égard de la* — 13, 15, 17, 18, 19, 20, (D) 111, 116, 118, 122, 123, 125 sq., 135; — *en* 1866, 437 n. 1, 438, 449.
Sénat, 31, (D) 136.
Séparatisme en Moldavie, 10, 31, 32, 51, 58, 75, 79, (D) 131, 198, 199, 208, 212, 218-220, 225, 228, 233, 238, 239, 240, 241, 245, 250, 255, 256, 272, 278, 280, 289, 294, 295, 303, 311 sqq., 314, 319, 322, 325, 334, 335, 343-349, 354, 357, 361-363, 379.
Serbie, 17, 23, 34, 49, (D) 350; *Rapports entre la* — *et la Roumanie*, 34, (D) 421, 427; — *Agitation pour l'indépendance*, 36, 49, 50, 98, (D) 226, 227, 241, 265, 268, 332, 413, 417, 427.
*Siècle* (Le), journal, (D) 128.
Silistrie, (D) 235.
Stanley (lord), premier ministre de Victoria en 1866, (D) 434, 442, 450, 451, 456.
Stéphanie (princesse — de Bade), fille adoptive de Napoléon Ier, 65.
Ştirbei (prince Georges), 10, 24, 29, 33, 41, 61, (D) 137, 138, 143, 249, 326, 355, 366, 373, 385, 456.
Strambio, agent d'Italie à Bucarest, (D) 142.
Sturdza (D.-A.), homme d'État, v, (D) 173, 174, 316, 338, 345, 355, 455.
Sturdza (Grégoire), homme politique, 26, 32, 40, (D) 234, 303, 343, 346.
Sturdza (Jean), (D) 367.
— (Michel), prince, 34, (D) 303, 343.
Suţu ou Soutzo (prince Constantin), 14 ,(D) 115.
Suzeraineté ottomane, 30, 37, 47, 48, 85, 91, 95, (D) 117, 119, 124, 141, 143, 154, 187, 189, 190, 192, 200, 204, 205, 210, 223, 224, 246, 259, 290, 295, 296, 303, 356, 370, 390, 393, 401, 409, 411, 412, 413, 414, 428, 431, 437 n. 1, 440, 443, 444, 446, 449.

T

Tacu, député de Iassy en 1866, 80.
Talleyrand (baron de), ambassadeur de France à Pétersbourg, (D) 184,

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

199, 210, 211, 214, 241, 255 sq., 271, 282, 284, 296, 310, 325, 357, 371, 390, 394, 406, 407, 418, 423, 427.
Télégramme (politique du —), 77-78, (D) 367, 368.
Tell (général Christian), 80, (D) 275, 371.
Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople en 1855, ministre des Affaires étrangères en 1860, 20, 35, 36.
Tillos, consul de France à Bucarest, 3, 11 n. 3, 53, 58, 92, (D) 126, 130, 139 sqq., 146, 150, 156, 159, 160, 163, 169, 171, 180, 187, 189, 198, 201, 209, 212, 233, 234, 245, 248, 250, 259, 266, 282, 293, 302, 319, 330; — *son attitude à l'égard du prince Cuza*, 3, 22, 24, 27, 41, (D) 105 sq., 139-146, 150-152, 160, 166, 167, 169 sq., 171, 177, 179, 213; — *de la Lieutenance princière*, 58, (D) 174 sq., 176 sq., 168, 212, 233, 245, 246, 264, 279, 293-295.
*Times*, (D) 109.
Tissot, consul de France à Iassy, (D) 315, 319, 354, 357, 380.
Tour d'Auvergne (prince de la), ambassadeur de France à Londres, (D) 118, 120, 121, 185, 186, 191, 197, 200, 207, 210, 217, 220, 221, 222, 225, 231, 248, 251, 258, 259, 262, 264, 284, 287, 321, 333, 352, 357, 384, 399, 405, 406, 412, 414, 417, 422, 442.
Traités, 18, 30, 52, 54, (D) 137, 146, 147, 153, 154, 155, 171, 188, 199, 221, 226, 227, 251, 262, 265, 269, 289, 323, 355, 360, 421, 425; — *de Paris* (1856), 15, 22, 51, 89, (D) 113, 146, 163, 172, 191, 192, 228, 232, 242, 268, 361, 381, 400, 425, 428, 429, 433, 434, 435, 437, 444, 455; — *de Vienne* (1815), 15, 51, 70.
Transport d'armes à travers la Roumanie, 19, 23.
Transylvanie, 8, 14, 34, 50, 67, 69, (D) 307, 428, 429, 430, 433, 436, 450.
Tribut (Augmentation du), (D) 295, 424, 425, 427, 432, 438.
*Trompette des Carpathes*, journal, (D) 276, 341.
Turnu-Severin, 87, (D) 378, 383, 384.
Turquie. *Intégrité de la* —, 16, 36, 41, 49, 50, 51, 55, 68, 96, (D) 159, 204, 206, 223, 224, 236, 246, 249, 252, 253, 259, 264, 265, 268, 281, 323, 333, 371, 402, 416, 420, 427, 428, 454; — *la Roumanie « partie intégrante » de la* —, (D) 449, 452, 454. *Attitude de la — à l'égard de l'Union*, 13, 31, 35, 36, 48, 55, 58, 96, 97, (D) 106, 108, 195, 206, 208, 226, 251, 289, 350 sq., 361, 368, 449; — *du Prince étranger*, 35, 36, 40, 41, 49, 55, 56, 61, 96, (D) 192, 199, 201, 209, 214, 222, 227, 229, 252, 260, 263, 265, 268, 281, 282, 297, 299, 303, 320, 332, 334, 359, 361, 367, 368, 369, 375, 381, 390, 398, 418, 449; — *du prince Cuza*, 13-14, 40, (D) 106, 129, 146, 147; — *de la Lieutenance princière*, 30, 53, 55, 57, (D) 187, 190, 195, 199, 209, 221, 228, 252, 260, 263; — *du prince Charles*, 61, 88, (D) 303, 320, 323, 331, 332, 384, 387, 388, 391, 392, 397, 398, 402, 435, sq., 437, 448, 449. — *Sa politique générale*, 12, 90, 95, (D) 226, 281, 356, 441. Cf. Aali Pacha.
Türr (général), patriote hongrois, aide de camp de Victor-Emmanuel II, 15, 41.
Tutelle européenne, cf. Impatiences.

## U

Ubicini, publiciste français, 28, 38, 84, 85, 86.
Union (question de l'—) des principautés *avant* 1859, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 96; — *sous le prince Cuza*, 4, 13, 17, 31, 32, 34, 40, 43, 97, (D) 107, 131; — *après les événements de février*, 79, 99, (D) 198, 212, 230, 233, 238, 239, 240, 245, 246, 250, 251, 264, 266, 271, 280, 305, 319, 354, 360, 367. *L'Union aux yeux des Puissances avant* 1859, 31, 34, 68;

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

— *Sous le prince Cuza*, 13, 16, 18, 20, 31, (D) 109, 294; — *en* 1866, 30, 48-54, 68, (D) 239, 252. Cf. Angleterre, Autriche, France, Russie, Turquie. Cf. aussi Séparatisme.
Union (firman d') en 1861, 31 n. 3, (D) 195, 197, 198 sq., 201, 206, 208, 209, 215, 219, 223, 229, 236, 241, 243 sq., 248, 252, 254.
Union (Mémoire de Cuza sur l' —), cf. Mémoire.

## V

Valdepenna, cf. Debranz.
Velléités d'abdication de Cuza, cf. Cuza.
Vénalité, cf. Corruption.
Vendeurs de Croix, (D) 164.
Vénétie (question de la —), 68, 69, 70, 71, 93, 94, (D) 197, 205 sq., 221, 371, 376; *Projets d'échange de la — contre les Principautés, en* 1848, 34, 69; — en 1866, 34, 50, 69, 70, 93, (D) 197, 205, 206 sq., 217, 220 sq., 223, 231 sq., 238, 242, 254, 257 sq., 281, 371, 377, 399, 420.
Vilain XIV (vicomte), ministre des Affaires étrangères de Léopold Ier, 46, (D) 181, 182, 183, 184.
Vrintz, ministre d'Autriche à Bruxelles en 1857, 45, 46, (D) 181.

## W

Walewski, ministre des Affaires étrangères de Napoléon III de 1855 à 1860, 20, 36, 39, 99.

## X

Xénophobie, *sous le prince Cuza*, (D) 149; — *en* 1866, 81, 91, (D) 267, 292, 341, 342, 403.

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# TABLE DES MATIÈRES


PRÉFACE ..... V

INTRODUCTION

CHAPITRE Ier. *L'abdication du prince Cuza* ..... 1
1. L'œuvre du prince Cuza et les raisons de sa chute ... 2
2. Circonstances extérieures favorables à la chute du prince Cuza ..... 12
3. Les velléités d'abdication du prince Cuza ..... 25
CHAPITRE II. *La situation créée par la chute du prince Cuza : le problème de l'Union et du Prince étranger* ..... 29
CHAPITRE III. *Les Puissances du 24 février au 13 avril 1866* ... 43
1. La candidature du comte de Flandre ..... 43
2. La question de l'intervention : Turquie, Autriche, Russie ..... 48
3. Les Puissances opposées aux mesures coercitives : Angleterre, France ..... 52
4. La réunion de la Conférence de Paris ..... 54
CHAPITRE IV. *La candidature du prince Charles de Hohenzollern* 60
CHAPITRE V. *La faillite de la Conférence* ..... 74
1. L'énergie du gouvernement provisoire ..... 74
2. La politique du fait accompli ..... 81
3. La désunion des Puissances ..... 87
4. La guerre austro-prussienne ..... 93
CONCLUSION ..... 96

DOCUMENTS.

1. *Choix de documents intéressant les difficultés extérieures du règne du prince Cuza* ..... 105
1. 10 mars 1860. Costache Negri à Baligot ..... 105
2. Décembre 1860. Cuza à Negri ..... 105
3. 17 mars 1861. C. Negri à Cuza ..... 105
4. 30 mars 1861. C. Negri à Cuza ..... 107
5. 6 avril 1861. C. Negri à Cuza ..... 107
6. 14 avril 1861. C. Negri à Cuza ..... 108
7. 24 juin 1861. C. Negri à Vasile Alecsandri ..... 108
8. 8 avril 1863. Jean Alecsandri à Baligot ..... 109
9. 11 avril 1863. Jean Alecsandri à Baligot ..... 109
10. 5 juin 1863. Bărdeanu au Cabinet princier (télégramme) 110
11. 19 juin 1863. Cuza à C. Negri ..... 110
12. 30 septembre 1863. Jean Alecsandri à Baligot ..... 110
13. 12 janvier 1864. Cuza à Bărdeanu (télégramme) ..... 111


https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

14. 19 janvier 1864. Jean Alecsandri à Baligot..... 111
15. 10 février 1864. Cuza à Drouyn de Lhuys..... 112
16. 20 février 1864. Jean Alecsandri à Baligot..... 113
17. 22 avril 1864. Adresse du Conseil Municipal de Iassy à Cuza..... 114
18. 30 avril 1864. Conspiration contre Cuza..... 115
19. 15 juin 1864. Jean Alecsandri à Cuza..... 116
20. 20 juin 1864. Cuza à Moustier..... 125
21. 7 juillet 1864. Jean Alecsandri à Baligot..... 125
22. 27 septembre 1864. Jean Alecsandri à Baligot..... 126
23. 21 septembre 1864. Jean Alecsandri à Baligot..... 127
24. 10 janvier 1865. Jean Alecsandri à Baligot..... 128
25. 25 janvier 1865. Bărdeanu à Baligot..... 128
26. 8 avril 1865. Jean Alecsandri à Baligot..... 128
27. 29 septembre 1865. Jean Alecsandri à Cuza..... 129
28. 1er octobre 1865. Cuza à Napoléon III..... 132
29. 1er octobre 1865. Jean Alecsandri au Cabinet princier (télégramme)..... 133
30. 22 octobre 1865. Baligot à Bărdeanu..... 134
31. 15 novembre 1865. Baligot à Bărdeanu..... 137
32. 2 janvier 1866. Tillos à Drouyn de Lhuys. N° 1.... 146
33. 6 janvier 1866. Tillos à Drouyn de Lhuys. N° 2.... 150
34. 8 janvier 1866. Apponyi à Mensdorf. N° 2..... 153
35. 9 janvier 1866. Tillos à Drouyn. N° 3..... 154
36. 15 janvier 1866. Tillos à Drouyn. N° 4..... 156
37. 17 janvier 1866. Revertera à Mensdorf. N° 3 B..... 158
38. 21 janvier 1866. Clarendon à Apponyi..... 158
39. 22 janvier 1866. Tillos à Drouyn N° 5..... 159
40. 29 janvier 1866. Tillos à Drouyn. N° 6..... 160
41. 1er février 1866. Tillos à Drouyn, N° 7..... 163
42. 7 février 1866. Apponyi à Mensdorf. N° 12 B..... 165
43. 7 février 1866. Moustier à Drouyn. N° 13..... 166

II. *La chute de Cuza.*

44. 4 février. Eder à Mensdorf. N° 16..... 168
45. 6 février. Tillos à Drouyn. N° 8..... 169
46. 12 février. Tillos à Drouyn. N° 9..... 169
47. 23 février. Tillos à Drouyn (télégramme)..... 171
48. 24 février. Tillos à Drouyn. N° 11..... 171
49. 24 février. Maurin-Ré à Drouyn. N° 2..... 175
50. 24 février. Eder à Mensdorf. N° 23 A..... 176
51. 25 février. Eder à Mensdorf. N° 24..... 178
52. 25 février Tillos à Drouyn (télégramme)..... 180
53. 26 février. Tillos à Drouyn (télégramme)..... 180

III. *La Candidature du comte de Flandre.*

54. 2 avril 1857. Vrintz à Buol, N° 29..... 181
55. 7 mai 1857. Vrintz à Buol. N° 33 A-B..... 182
56. 5 juin 1857. Vrintz à Buol. N° 41 B..... 183
57. 8 juin 1857. Vrintz à Buol. N° 43..... 184
58. 24 février 1866. Talleyrand à Drouyn (télégramme).. 184
59. 24 février 1866. Drouyn à Comminges Guitaud (télégramme)..... 185

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

60. 24 février 1866. La Tour d'Auvergne à Drouyn (télégramme)..... 185
61. 24 février 1866. Comminges Guitaud à Drouyn (télégramme)..... 185
62. 24 février 1866. Comminges Guitaud à Drouyn.... 185

IV. *La situation de février à avril.*

63. 24 février. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 33.... 186
64. 24 février. Le Ballplatz à Metternich (télégramme).. 186
65. 24 février. Metternich à Mensdorf (télégramme)... 187
66. 25 février. Metternich à Mensdorf (télégramme)... 187
67. 25 février. Clarendon à Cowley..... 188
68. 26 février. Le Ballplatz à Prokesch (télégramme)... 189
69. 26 février. Apponyi à Mensdorf. N° 16..... 190
70. 26 février. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 36.... 191
71. 26 février. Eder à Mensdorf. N° 25 A..... 194
72. 26 février. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 194
73. 26 février. Télégramme des représentants aux agents de Bucarest..... 195
74. 27 février. Mensdorf à Apponyi (télégramme)..... 195
75. 27 février. Circulaire de Drouyn..... 196
76. 27 février. Drouyn à la Tour d'Auvergne. N° 18.... 196
77. 27 février. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 37... 197
78. 27 février. Tillos à Drouyn. N° 12..... 198
79. 27 février. Maurin-Rié à Drouyn..... 198
80. 27 février. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 199
81. 27 février. Talleyrand à Drouyn. (télégramme).... 199
82. 28 février. Metternich à Mensdorf. N° 20..... 199
83. 28 février. La Tour d'Auvergne à Drouyn (télégramme)..... 200
84. 28 février. La Tour d'Auvergne à Drouyn (télégramme)..... 200
85. 28 février. Moustier à Drouyn. N° 21..... 201
86. 29 février. Drouyn à Tillos. N° 2..... 201
87. 1er mars. Circulaire de Drouyn..... 203
88. 1er mars. Mensdorf à Metternich. N° 4..... 203
89. 1er mars. Mensdorf à Apponyi. N° 2..... 206
90. 1er mars. Mensdorf à Apponyi. N° 4..... 206
91. 1er mars. Prokesch à Mensdorf (télégramme).... 207
92. 1er mars. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 40.. 207
93. 2 mars. Metternich à Mensdorf (télégramme)..... 208
94. 2 mars. Prokesch à Mensdorf. N° 9 B..... 208
95. 2 mars. Drouyn à Moustier. N° 12..... 208
96. 3 mars. Mensdorf à Metternich (télégramme)..... 209
97. 3 mars. Prokesch à Mensdorf (télégramme)..... 209
98. 3 mars. Drouyn à Tillos. N° 3..... 209
99. 3 mars. Drouyn à la Tour d'Auvergne. N° 21..... 210
100. 4 mars. Drouyn à Talleyrand et à Moustier (télégramme)..... 211
101. 4 mars. Metternich à Mensdorf. N° 22..... 211
102. 5 mars. Tillos à Drouyn. N° 13..... 212
103. 6 mars. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 213
104. 6 mars. Talleyrand à Drouyn (télégramme)..... 214
105. 6 mars. Talleyrand à Drouyn. N° 19..... 214

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

106. 6 mars. Apponyi à Mensdorf. N° 17 B..... 216
107. 6 mars. Drouyn à la Tour d'Auvergne. N° 22..... 217
108. 6 mars. Haas à Mensdorf. N° 12..... 218
109. 6 mars. Drouyn à la Tour d'Auvergne..... 220
110. 6 mars. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 44..... 221
111. 6 mars. Apponyi à Mensdorf. N° 17 C..... 223
112. 7 mars. Télégramme de Mensdorf à Paris, Londres et Pétersbourg..... 224
113. 7 mars. Metternich à Mensdorf. N° 9 D..... 224
114. 7 mars. La Tour d'Auvergne à Drouyn (télégramme) 225
115. 7 mars. Moustier à Drouyn. N° 22..... 225
116. 8 mars. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 227
117. 8 mars. Revertera à Mensdorf. N° 7 D..... 228
118. 9 mars. Drouyn à Moustier. N° 13..... 229
119. 9 mars. Prokesch à Mensdorf. N° 10..... 229
120. 9 mars. Prokesch à Mensdorf. N° 10 B..... 229
121. 9 mars. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 47..... 231
122. 10 mars. Drouyn à Moustier..... 232
123. 10 mars. Eder à Mensdorf..... 232
124. 10 mars. Tillos à Drouyn..... 233
125. 12 mars. Tillos à Drouyn..... 234
126. 12 mars. Maurin-Rié à Drouyn. N° 4..... 234
127. 12 mars. Mensdorf à Apponyi. N° 3..... 236
128. 13 mars. Metternich à Mensdorf (télégramme)..... 236
129. 14 mars. Apponyi à Mensdorf. N° 18 A..... 237
130. 14 mars. Mensdorf à Apponyi..... 238
131. 14 mars. Apponyi à Mensdorf. N° 18 B..... 238
132. 14 mars. Prokesch à Mensdorf. N° 11 A..... 239
133. 14 mars. Prokesch à Mensdorf. N° 11 B..... 239
134. 14 mars. Eder à Mensdorf. N° 36..... 240
135. 14 mars. Revertera à Mensdorf. N° 9 A..... 241
136. 14 mars. Talleyrand à Drouyn. N° 23..... 241
137. 15 mars. Eder à Mensdorf. N° 37 A..... 242
138. 16 mars. Drouyn à Moustier. N° 15..... 244
139. 16 mars. Circulaire de Drouyn..... 244
140. 16 mars. Tillos à Drouyn..... 245
141. 17 mars. Drouyn à Gramont..... 247
142. 17 mars. Tillos à Drouyn..... 248
143. 18 mars. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 55..... 248
144. 19 mars. Drouyn à la Tour d'Auvergne. N° 28..... 248
145. 19 mars. Prokesch à Mensdorf (télégramme)..... 249
146. 19 mars. Tillos à Drouyn (télégramme)..... 250
147. 20 mars. Maurin-Rié à Drouyn. N° 5..... 250
148. 20 mars. Apponyi à Mensdorf. N° 20 B..... 250
149. 20 mars. Metternich à Mensdorf. N° 14..... 252
150. 20 mars. Apponyi à Mensdorf. N° 20 D..... 254
151. 21 mars. Talleyrand à Drouyn. N° 27..... 255
152. 22 mars. La Tour d'Auvergne à Drouyn (télégramme) 258
153. 22 mars. Mensdorf à Metternich (télégramme)..... 258
154. 22 mars. Mensdorf à Apponyi (télégramme)..... 259
155. 22 mars. Tillos à Drouyn (télégramme)..... 259
156. 23 mars. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 60..... 259
157. 24 mars. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 260
158. 24 mars. Apponyi à Mensdorf (télégramme)..... 260

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

159. 24 mars. Apponyi à Mensdorf. N° 22..... 261
160. 26 mars. Mensdorf à Apponyi (télégramme)..... 263
161. 27 mars. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 63..... 264
162. 27 mars. Tillos à Drouyn. N° 19..... 266
163. 27 mars. Apponyi à Mensdorf. N° 24..... 268
164. 27 mars. Revertera à Mensdorf. N° 10 A..... 269
165. 27 mars. Revertera à Mensdorf. N° 10 D..... 271
166. 28 mars. Talleyrand à Drouyn. N° 28..... 271
167. 28 mars. Moustier à Drouyn. N° 28..... 273
168. 29 mars. Mensdorf à Metternich. N° 6..... 280
169. 29 mars. Mensdorf à Metternich..... 280
170. 29 mars. Mensdorf à Apponyi. N° 5..... 281
171. 30 mars. Drouyn à Moustier. N° 21..... 282
172. 30 mars. Tillos à Drouyn (télégramme)..... 282
173. 30 mars. Drouyn à Tillos..... 282
174. 31 mars. Tillos à Drouyn. N° 20..... 282
175. 31 mars. Drouyn à Talleyrand. N° 24..... 282
176. 31 mars. Drouyn à Talleyrand. N° 25..... 284
177. 1er avril. Drouyn à la Tour d'Auvergne. N° 33.... 284
178. 2 avril. Eder à Mensdorf. N° 45..... 286
179. 3 avril. Eder à Mensdorf. N° 46..... 286
180. 3 avril. Circulaire de Drouyn. N° 36..... 287
181. 3 avril. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 65..... 287
182. 4 avril. Moustier à Drouyn. N° 32..... 288
183. 6 avril. Drouyn à Moustier. N° 22..... 288
184. 6 avril. Prokesch à Mensdorf. N° 17 A..... 288
185. 7 avril. Apponyi à Mensdorf. N° 25 D..... 289
186. 7 avril. Revertera à Mensdorf. N° 11 B..... 291
187. 9 avril. Bălăceanu à Drouyn..... 292
188. 9 avril. Metternich à Mensdorf. N° 15. C..... 292
189. 9 avril. Tillos à Drouyn. N° 21..... 293
190. 10 avril. Eder à Mensdorf. N° 51..... 296
191. 10 avril. Talleyrand à Drouyn. N° 32..... 296
192. 11 avril. Moustier à Drouyn. N° 36..... 297
193. 11 avril. Prokesch à Mensdorf. N° 18 A..... 299
194. 11 avril. Circulaire de Ion Ghica à ses agents (extrait). 300
195. 13 avril. Mensdorf à Apponyi..... 300
196. 13 avril. Drouyn à Avril..... 301

### V. — *Le prince de Hohenzollern.*

197. 13 avril. Tillos à Drouyn (télégramme)..... 302
198. 14 avril. Prokesch à Mensdorf (télégramme)..... 302
199. 14 avril. Eder à Mensdorf. N° 54..... 302
200. 15 avril. Prokesch à Mensdorf (télégramme)..... 303
201. 15 avril. Prokesch à Mensdorf (télégramme)..... 303
202. 15 avril. Eder à Mensdorf. N° 55..... 304
203. 16 avril. Metternich à Mensdorf. N° 49 (télégramme) 308
204. 16 avril. Maurin-Rié à Drouyn. N° 7..... 308
205. 17 avril. Talleyrand à Drouyn (télégramme)..... 310
206. 17 avril. Haas à Mensdorf..... 311
207. 17 avril. Gorčakov à Budberg (télégramme)..... 313
208. 17 avril. Le colonel Lamy au maréchal Randon.... 314
209. 17 avril. Tissot à Drouyn..... 315
210. 17 avril. Prokesch à Mensdorf. N° 19 A..... 317



https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

211. 17 avril. Prokesch à Mensdorf. N° 19 B..... 317
212. 18 avril. Circulaire de Drouyn..... 318
213. 18 avril. Tillos à Drouyn. N° 24..... 319
214. 18 avril. Prokesch à Mensdorf. N° 21..... 320
215. 18 avril. Eder à Mensdorf..... 320
216. 18 avril. Mensdorf à Apponyi (télégramme)..... 321
217. 18 avril. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 75..... 321
218. 19 avril. Mensdorf à Apponyi..... 322
219. 19 avril. Apponyi à Mensdorf (télégramme)..... 324
220. 20 avril. Prokesch à Mensdorf. N° 20..... 324
221. 20 avril. Drouyn à Moustier. N° 26..... 324
222. 21 avril. Drouyn à Talleyrand. N° 32..... 325
223. 21 avril. Eder à Mensdorf. N° 59 A..... 325
224. 21 avril. Avril à Drouyn. N° 2..... 329
225. 22 avril. Avril à Drouyn (télégramme)..... 331
226. 22 avril. Eder à Mensdorf. N° 60..... 331
227. 23 avril. Mensdorf à Apponyi. N° 4..... 332
228. 23 avril. Prokesch à Mensdorf (télégramme)..... 332
229. 24 avril. Prokesch à Mensdorf. N° 22 B..... 332
230. 24 avril. Eder à Mensdorf (télégramme)..... 332
231. 24 avril. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 82..... 333
232. 24 avril. Drouyn à Moustier (télégramme)..... 334
233. 24 avril. Drouyn à Avril (télégramme)..... 334
234. 24 avril. Avril à Drouyn (télégramme)..... 334
235. 25 avril. Avril à Drouyn. N° 3..... 334
236. 25 avril. Eder à Mensdorf. N° 63 B..... 335
237. 25 avril. Moustier à Drouyn. N° 44..... 336
238. 25 avril. Apponyi à Mensdorf. N° 29 A..... 349
239. 26 avril. Avril à Drouyn..... 349
240. 26 avril. Moustier à Drouyn. N° 45..... 350
241. 27 avril. Drouyn à Moustier. N° 27..... 351
242. 27 avril. Drouyn à La Tour d'Auvergne. N° 50..... 352
243. 28 avril. Avril à Drouyn. N° 6..... 354
244. 28 avril. Avril à Drouyn. N° 7..... 355
245. 29 avril. Talleyrand à Drouyn. N° 41..... 357
246. 30 avril. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 89..... 357
247. 30 avril. Mensdorf à Metternich et à Apponyi..... 358
248. 30 avril. Avril à Drouyn (télégramme)..... 358
249. 1er mai. Drouyn à Avril (télégramme)..... 359
250. 1er mai. Maurin-Rié à Drouyn..... 359
251. 2 mai. Avril à Drouyn. N° 8..... 359
252. 2 mai. Avril à Drouyn. N° 9..... 359
253. 2 mai. Avril à Drouyn. N° 10..... 360
254. 2 mai. Moustier à Drouyn. N° 49..... 360
255. 3 mai. Drouyn à Avril (télégramme)..... 367
256. 4 mai. Drouyn à Moustier. N° 29..... 368
257. 6 mai. Mensdorf à Metternich (télégramme)..... 368
258. 7 mai. Avril à Drouyn. N° 12..... 368
259. 7 mai. Avril à Drouyn N° 13..... 368
260. 7 mai. Lettre de Fuad Pacha au gouvernement provisoire..... 368
261. 9 mai. Aali Pacha à Safvet Pacha..... 369
262. 9 mai. Avril à Drouyn. N° 15..... 369
263. 10 mai. Talleyrand à Drouyn..... 371

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

264. 10 mai. Eder à Mensdorf (télégramme)..... 371
265. 11 mai Eder à Mensdorf. N° 73..... 372
266. 11 mai. Metternich à Mensdorf. N° 24 A..... 373
267. 11 mai. Drouyn à Avril..... 374
268. 12 mai. Avril à Drouyn. N° 17 (extrait)..... 374
269. 12 mai. Eder à Mensdorf..... 375
270. 13 mai. Aali Pacha à Safvet Pacha..... 375
271. 13 mai. Eder à Mensdorf (télégramme)..... 376
272. 15 mai. Eder à Mensdorf (télégramme)..... 376
273. 15 mai. Mensdorf à Metternich (télégramme)..... 376
274. 15 mai. Prokesch à Mensdorf. N° 27 A..... 377
275. 16 mai. Revertera à Mensdorf. N° 19 B..... 377
276. 16 mai. Moustier à Drouyn. N° 55..... 377
277. 16 mai. Avril à Drouyn..... 378
278. 16 mai. Metternich à Mensdorf (télégramme)..... 378
279. 16 mai. Metternich à Mensdorf. N° 25 G..... 378
280. 17 mai. Metternich à Mensdorf. N° 26 E..... 378
281. 17 mai. Mensdorf à Metternich..... 379
282. 17 mai. Mensdorf à Metternich..... 381
283. 17 mai. Avril à Drouyn (télégramme)..... 381
284. 18 mai. Drouyn à Ion Ghica..... 381
285. 18 mai. Drouyn à Moustier..... 381
286. 19 mai. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 382
287. 19 mai. Avril à Drouyn. N° 21..... 382
288. 20 mai. Ion Ghica à Bălăceanu..... 383
289. 21 mai. Drouyn à La Tour d'Auvergne et à Gramont 384
290. 21 mai. Metternich à Mensdorf (télégramme)..... 385
291. 21 mai. Metternich à Mensdorf. N° 27 B..... 385
292. 21 mai. Drouyn à Avril (télégramme)..... 386
293. 22 mai. Avril à Drouyn (télégramme..... 386
294. 23 mai. Avril à Drouyn. N° 22..... 386
295. 23 mai. Avril à Drouyn. N° 23..... 386
296. 23 mai. Metternich à Mensdorf. N° 28 D..... 387
297. 23 mai. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 109..... 388
298. 23 mai. Moustier à Drouyn. N° 57..... 389
299. 24 mai. Talleyrand à Drouyn (télégramme)..... 390
300. 24 mai. Aali Pacha à Safvet Pacha (télégramme).... 391
301. 25 mai. Mensdorf à Metternich..... 391
302. 25 mai. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 392
303. 25 mai. Drouyn à Moustier, N° 34..... 392
304. 26 mai. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 392
305. 26 mai. Avril à Drouyn..... 392
306. 27 mai. Drouyn à Moustier (télégramme)..... 393
307. 27 mai. Drouyn à Avril (télégramme)..... 393
308. 28 mai. Avril à Drouyn (télégramme)..... 393
309. 28 mai. Avril à Drouyn..... 394
310. 28 mai. Talleyrand à Drouyn. N° 49..... 394
311. 29 mai. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 395
312. 29 mai. Apponyi à Mensdorf. N° 39 A..... 395
313. 29 mai. Mensdorf à Metternich et à Apponyi..... 396
314. 30 mai. Moustier à Drouyn. N° 64..... 397
315. 30 mai. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 116..... 399
316. 1er juin. Apponyi à Mensdorf. N° 40 B..... 400
317. 1er juin. Drouyn à Moustier N° 35..... 402

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

318. 1er juin. Mavrogeni à Bălăceanu (télégramme)..... 403
319. 2 juin. Avril à Drouyn (télégramme)..... 404
320. 2 juin. Drouyn à Avril (télégramme)..... 404
321. 2 juin. Avril à Drouyn. N° 27..... 404
322. 2 juin. Prokesch à Mensdorf. N° 26..... 405
323. 2 juin. Drouyn à la Tour d'Auvergne. N° 66..... 405
324. 4 juin. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 120..... 406
325. 6 juin. Talleyrand à Drouyn. N° 52..... 406
326. 8 juin. Talleyrand à Drouyn. N° 53..... 407
327. 8 juin. Ion Ghica à Mavrogeni..... 408
328. 8 juin. Drouyn à Moustier. N° 37..... 410
329. 9 juin. Drouyn à Moustier (télégramme)..... 411
330. 9 juin. Avril à Drouyn..... 411
331. 10 juin. La Tour d'Auvergne à Drouyn..... 412
332. 10 juin. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N°125..... 412
333. 11 juin. Drouyn à la Tour d'Auvergne. N° 70..... 414
334. 12 juin. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 414
335. 12 juin. Prokesch à Mensdorf. N° 33 A..... 414
336. 12 juin. Prokesch à Mensdorf. N° 33 B..... 416
337. 13 juin. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 128..... 417
338. 13 juin. Drouyn à Talleyrand. N° 52..... 418
339. 13 juin. Moustier à Drouyn. N° 70..... 418
340. 13 juin. Avril à Drouyn..... 421
341. 14 juin. Drouyn à Moustier (télégramme)..... 421
342. 15 juin. Drouyn à Moustier. N° 39..... 422
343. 15 juin. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 129..... 422
344. 16 juin. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 422
345. 16 juin. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 423
346. 16 juin. Talleyrand à Drouyn. N° 56..... 423
347. 19 juin. Avril à Drouyn (télégramme)..... 424
348. 20 juin. Avril à Drouyn..... 424
349. 20 juin. Moustier à Drouyn. N° 71..... 425
350. 21 juin. Botmilian à Drouyn..... 426
351. 22 juin. Drouyn à Moustier. N° 41..... 427
352. 25 juin. Drouyn à Talleyrand..... 427
353. 26 juin. Apponyi à Mensdorf. N° 46..... 427
354. 27 juin. Moustier à Drouyn. N° 76..... 428
355. 29 juin. Prokesch à Mensdorf. N° 37..... 428
356. 30 juin. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 429
357. 2 juillet. Drouyn à Moustier (télégramme)..... 429
358. 3 juillet. Ion Ghica aux Affaires Etrangères..... 430
359. 4 juillet. Moustier à Drouyn. N° 77..... 432
360. 5 juillet. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 434
361. 6 juillet. Drouyn à Moustier. N° 44..... 434
362. 7 juillet. Avril à Drouyn. N° 42..... 435
363. 9 juillet. D. Sturdza à Bălăceanu (télégramme)..... 435
364. 11 juillet. Moustier à Drouyn (télégramme)..... 436
365. 11 juillet. Drouyn à Moustier (télégramme)..... 437
366. 11 juillet. Moustier à Drouyn. N° 78..... 437
367. 11 juillet. Moustier à Drouyn. N° 79..... 439
368. 13 juillet. Drouyn à Moustier. N° 45..... 439
369. 20 juillet. Drouyn à Moustier. N° 48..... 440
370. 20 juillet. Prokesch à Mensdorf. N° 41 A..... 441
371. 25 juillet. Moustier à Drouyn. N° 83..... 441


https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

372. 27 juillet. Drouyn à Moustier. N° 47..... 441
373. 28 juillet. La Tour d'Auvergne à Drouyn. N° 157.... 442
374. 31 juillet. Moustier à Avril (télégramme)..... 442
375. 1er août. Moustier à Drouyn. N° 84..... 443
376. 3 août. Drouyn à Moustier. N° 48..... 444
377. 4 août. Drouyn à Avril..... 444
378. 4 août. Avril à Drouyn (télégramme)..... 444
379. 8 août. Moustier à Drouyn. N° 85..... 445
380. 10 août. Drouyn à Moustier. N° 49..... 446
381. 14 août. Moustier à Drouyn. N° 86..... 446
382. 17 août. Drouyn à Moustier. N° 50..... 448
383. 17 août. Drouyn à Avril (télégramme)..... 448
384. 22 août. Moustier à Drouyn. N° 87..... 448
385. 29 août. Moustier à Drouyn. N° 88..... 448
386. 7 septembre. Drouyn à Moustier. N° 53..... 450
387. 8 septembre. Avril à Drouyn..... 450
388. 11 septembre. Apponyi à Mensdorf. N° 58 A..... 450
389. 11 septembre. Bonnières à Drouyn. N° 90..... 452
390. 17 septembre. Bonnières à Lavallette (télégramme).. 452
391. 26 septembre. Bonnières à Moustier. N° 93..... 452
392. 30 septembre. Bonnières à Moustier (télégramme)... 453
393. 1er octobre. Bonnières à Moustier (télégramme).... 453
394. 2 octobre. Bonnières à Moustier. N° 94..... 453
395. 3 octobre. Moustier à Bonnières (télégramme)... 453
396. 5 octobre. Moustier à Bonnières (télégramme)... 453
397. 5 octobre. Moustier à Bonnières. N° 56..... 454
398. 5 octobre. Moustier à Avril (télégramme)..... 454
399. 7 octobre. Bonnières à Moustier..... 454
400. 9 octobre. Avril à Moustier (télégramme)..... 454
401. 9 octobre. Moustier à Bonnières (télégramme)..... 455
402. 11 octobre. Bonnières à Moustier (télégramme)... 455
403. 12 octobre. Bonnières à Avril (télégramme)..... 455
404. 12 octobre. Moustier à Avril (télégramme)..... 455
405. 13 octobre. Avril à Moustier (télégramme)..... 456
406. 16 octobre. Apponyi à Mensdorf. N° 62 A..... 456
407. 17 octobre. Bonnières à Moustier. N° 101..... 456
408. 22 octobre. Bonnières à Moustier (télégramme)..... 457
409. 25 octobre. Bonnières à Moustier (télégramme)..... 457

INDEX..... 459

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

1930. — Fontenay-aux-Roses. 3
Imprimerie des *Presses Universitaires de France*. — Louis Bellenand. — 1702

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

# LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

## BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE HISTORIQUE

### HISTOIRE ET HISTORIENS DEPUIS CINQUANTE ANS

*Méthode, organisation et résultats du travail historique de 1876 à 1926*

Recueil publié à l'occasion du cinquantenaire de la *Revue Historique*

Deux volumes in-8, ensemble. . . . . **100 fr**

### ERASME

**SA PENSÉE RELIGIEUSE, SON ACTION D'APRÈS SA CORRESPONDANCE (1518-1521)**

par A. RENAUDET

**Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux**

Un volume in-16 . . . . . **10 fr.**

### PARME DANS LA POLITIQUE FRANÇAISE AU XVIII^e SIÈCLE

par H. BÉDARIDA

Un volume in-8 avec planches hors-texte. . . . **25 fr.**

### LA DIPLOMATIE FRANÇAISE AU TEMPS DE LOUIS XIV (1661-1715)

par C.-G. PICAVET

Un volume in-8 . . . . . **50 fr.**

### LA MODERNITÉ DU XVI^e SIÈCLE

par HENRI HAUSER

**Professeur à la Sorbonne**
**Correspondant de l'Institut**

Un volume in-16. . . . . **10 fr.**

## REVUE HISTORIQUE

**Dirigée par Ch. BÉMONT et L. EISENMANN.**

**56^e année. 1931 — Paraît tous les deux mois.**

**Un an : France 100 fr.; *extérieur n° 1*, 115 fr.; *extérieur n° 2*, 130 fr.**

**Le numéro : 20 fr.**

**LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1^er JANVIER**


IMP. E. DURAND, 18, RUE SÉGUIER, PARIS

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro

https://biblioteca-digitala.ro / https://www.iini.ro